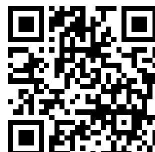
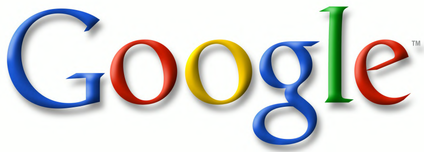







Cancelled
A. M. N. H.
NEW YORK
ACADEMY
OF
SCIENCES
1818
PER MARIA
PER TERRAS

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

CONCOURS.

PRIX LE SAUVAGE, FERRAND ET DE LA CODRE.

I.

Prix Le Sauvage.

Sujet.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DE CAEN, DEPUIS SA FONDATION, EN 1652, JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Les concurrents devront caractériser les phases par lesquelles a passé l'Académie fondée par Moisant de Brieux. A la suite de leur travail, il importe qu'ils donnent des notules biographiques et bibliographiques sur les hommes qui ont appartenu à la Compagnie, de 1652 à 1792. Les recherches se dirigeront vers les documents imprimés et les manuscrits des collectionneurs, car l'Académie n'a point

d'archives. De nombreuses pièces justificatives, rares ou inédites, pourront venir à l'appui de l'histoire que l'on demande et dont l'étendue n'est pas limitée.

Le prix est de SIX MILLE FRANCS.

II.

Prix Le Sauvage.

Sujet.

DU RÔLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie ne demande pas seulement un exposé de l'état actuel de la science sur cette importante question, elle demande encore aux concurrents des expériences précises qui leur soient personnelles et des faits nouveaux propres à éclairer, infirmer, confirmer, modifier des points douteux dans les théories actuellement admises.

Le prix est de QUATRE MILLE francs.

III.

Prix pour lequel M. Ferrand, membre de l'Académie, ex-préfet du Calvados, offre une médaille de QUATRE CENTS *francs.*

Sujet.

Rechercher quelles sont les principales associations qui existent en Angleterre, en Belgique et en

Suisse, dans le but de favoriser l'amélioration intellectuelle et morale et de contribuer à la sage direction des intérêts publics. Indiquer sommairement comment ces associations se sont formées, comment elles se procurent des ressources, comment elles fonctionnent, et quels résultats elles obtiennent aux points de vue, notamment, du développement de l'initiative individuelle et de l'union des classes.

IV.

Prix pour lequel M. De La Codre, membre de l'Académie, offre une médaille d'or de QUATRE CENTS *francs.*

Sujet.

SOCRATE. — MARC-AURÈLE. — FÉNELON.

Esquisser la biographie, exposer les doctrines de ces hommes célèbres, rappeler leurs principales maximes, leurs réflexions les plus notables.

La Compagnie désire surtout que le sujet soit traité au point de vue de l'amélioration sociale, et que ce concours donne naissance à un ou à plusieurs livres de morale populaire.

L'ouvrage ne devra pas dépasser cent pages des Mémoires de l'Académie.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONCOURS.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus de tous les concours.

Exceptionnellement, ils pourront prendre part à celui qui est ouvert pour l'Histoire de l'Académie. Toutefois, si l'un deux était couronné, la valeur du prix serait consacrée à l'impression de son travail.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1876.



MÉMOIRES.

FAITS RELATIFS

AU

ROLE DES FEUILLES

DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PLANTES,

Par M. Isidore PIERRE,

Membre titulaire.

Le concours ouvert pour le grand prix *Le Sauvage* n'a encore donné aucun résultat satisfaisant, bien que le délai accordé pour traiter la question en ait été plusieurs fois prorogé (1).

L'Académie sera-t-elle plus heureuse en 1876 ? C'est ce qu'il serait difficile de préjuger aujourd'hui.

En présence de cette douteuse perspective, j'ai pensé que l'auteur de la proposition du sujet de prix devait au moins, dans ces circonstances, fournir à l'Académie, par des faits, la preuve que la question mérite examen et que cet examen n'est pas hors de la portée de la science actuelle.

D'un autre côté, l'auteur de la proposition ne

(1) L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen avait proposé pour sujet de prix, en 1862 d'abord, puis remis au concours successivement en 1865, 1868 et en 1870, la question suivante : *Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes.* Prix : 4,000 fr.

Un dernier délai, définitif cette fois, a été accordé jusqu'au 31 décembre 1875.

pouvait, en bonne conscience, se présenter avec convenance comme concurrent.

Enfin, en attendant, pour publier les résultats de ses propres recherches sur la matière, l'époque du jugement du concours, c'est-à-dire quatre années environ, il s'exposait à perdre le fruit de ses travaux personnels, dont les résultats principaux pouvaient être obtenus et publiés par d'autres ou par les concurrents eux-mêmes.

C'est par l'ensemble de ces motifs que j'aurai l'honneur de présenter à l'Académie, successivement et par parties, les résultats de recherches dont les premières remontent à plus de vingt-cinq ans.

Peut-être, alors, les concurrents à venir auront-ils à reculer un peu leur point de départ, pour offrir au jugement de l'Académie des résultats nouveaux; s'il en était ainsi, la science y gagnerait quelque chose de plus, et l'Académie n'aurait qu'à s'en réjouir.

Il est inutile d'insister ici sur l'importance du rôle que les feuilles doivent jouer dans la vie des plantes. Tout le monde, en effet, a été à même de constater que l'un des signes les plus évidents d'une végétation active et vigoureuse réside habituellement dans l'abondance, dans le développement luxuriant des feuilles et dans la teinte foncée de leur couleur verte. Nous verrons bientôt qu'elles jouent le rôle de magasins et que, par suite, leur prospérité est intimement liée à celle de la plante elle-même.

Je n'ai pas l'intention de traiter ici la question dans son ensemble, le temps me manquerait pour une pareille tâche, et mes études sur le sujet

n'auraient pas encore, aujourd'hui, une extension suffisante.

Je me suis proposé seulement d'examiner quelques points spéciaux, quelques faits pratiques, établis d'une manière positive, en vue de fournir aux botanistes physiologistes des documents dont ils auront à tenir compte, je le crois, du moins, dans l'établissement de leurs théories générales sur la végétation.

Les moyens et les procédés d'investigation qu'on peut employer pour de pareilles études sont très-variés; je n'étonnerai personne en disant que j'ai donné la préférence à ceux qui sont plus spécialement à la portée du chimiste. Celui auquel je me suis arrêté consiste à déterminer avec soin la nature et les proportions de quelques-uns des principaux éléments constitutifs des feuilles, et à suivre, dans les différentes feuilles d'une même plante, à ses différents âges, ces divers éléments, pour tâcher de découvrir les traces de leur origine et de leurs migrations, pendant les différentes phases du développement de la plante dont ils font partie.

En procédant de cette manière pour un certain nombre de plantes, on peut se trouver conduit à deux sortes de résultats :

Les uns, constatés, du moins dans leur marche générale, sur plusieurs plantes appartenant à des familles différentes, constitueront des faits d'où pourra découler une sorte de loi générale relative à la nutrition des végétaux.

Les autres, plus spéciaux à telle ou telle famille, à telle ou telle espèce, même, constitueront des lois

d'un ordre moins élevé, mais qui n'en seront pas pour cela dénuées d'importance, surtout au point de vue pratique et cultural.

BLÉ.

Mes études ont d'abord porté sur l'une des plantes les plus utiles, à tous les points de vue, sur le *blé.*

Deux mots d'abord sur la marche suivie dans ces recherches :

Si les études n'eussent porté que sur un seul sujet de cette espèce, ou sur une seule tige, on pourrait se demander tout d'abord si l'observateur ne s'est pas trouvé dans des conditions exceptionnelles ou anormales, et si les *lois* qu'il prétendrait formuler ne seraient pas souvent des *exceptions* aux véritables lois de la nature.

Pour éviter de me trouver dans ces conditions douteuses, j'opérais à la fois sur un grand nombre de tiges, sur 1 300 à 1 400 au moins, quelquefois sur un plus grand nombre (1), avec la précaution de laisser de côté celles dont le développement paraissait incomplet et la réussite douteuse.

Lorsqu'on examine une tige de blé en place, on constate aisément la présence d'un certain nombre de *nœuds,* ordinairement *cinq,* à chacun desquels correspond une feuille. Pour éviter toute équivoque

(1) On opérait sur la totalité des tiges fournies par une superficie constante de 4 centiares d'un blé aussi homogène que possible dans sa bonne venue.

et sans rien préjuger sur l'ordre de leur développement, nous appellerons premier, deuxième, troisième, etc., ces nœuds successifs, comptés à partir de l'épi, et première, deuxième, troisième feuilles, etc., celles qui leur correspondent.

Pour suivre les migrations des éléments sur lesquels se portait mon attention, je devais faire un examen distinct des feuilles des différents âges de la plante et des différents étages sur la tige; je devais encore rechercher quelle pouvait être, sur les résultats comparatifs, l'influence de l'état de développement plus ou moins avancé de la plante, et suivre cette influence jusqu'à l'époque de la maturité.

Lorsqu'on cherche sincèrement la vérité, lorsqu'on se propose, avant tout, de contribuer à l'avancement d'une partie quelconque de la science, il importe de mettre ses émules à même de contrôler les résultats obtenus; il importe de fournir à ses successeurs un point de départ nettement défini dans son ensemble et dans ses principaux détails. Sous ce rapport, nos maîtres de la première moitié du siècle actuel ont donné des exemples qui ne sont plus assez généralement suivis.

Excusez cette boutade d'un élève de la vieille école,

Laudator temporis acti,

et je me hâte de rentrer dans la question.

La tige du blé porte habituellement *cinq feuilles*, dont chacune est insérée sur un *nœud*.

Pour constater les différences qui pouvaient exister entre ces cinq feuilles, au point de vue de leur

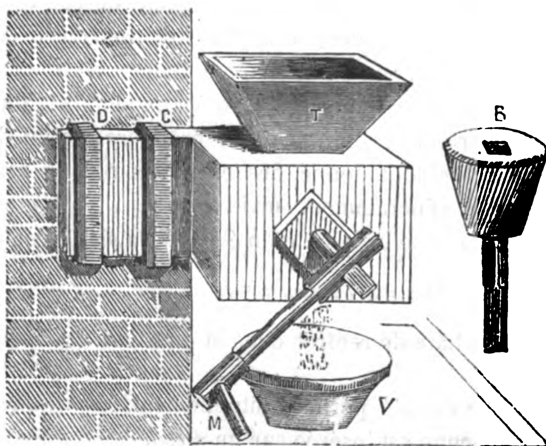
composition, on les a examinées séparément, c'est-à-dire qu'on a formé cinq lots de feuilles, et que chaque lot se composait de toutes les feuilles de même étage ou de même rang, au nombre d'environ 1 400 ou 1 500.

Les feuilles de chaque lot étaient moulues ensemble (1), après dessiccation, et la poudre provenant de cette mouture était ensuite brassée avec soin pour en bien mêler les différentes parties et pour assurer l'homogénéité de l'ensemble.

On trouvait, à procéder ainsi, plusieurs avantages :

1° Celui de pouvoir opérer à la fois sur un très-

(1) On se sert avec avantage, pour cette mouture, du petit



moulin à noix que j'ai décrit dans mes *Études théoriques et pratiques d'agronomie*, t. III, p. 19.

grand nombre de feuilles, tout en n'opérant que sur un poids assez restreint de matière, accessible à nos moyens usuels d'analyse ;

2° Celui de pouvoir répéter plusieurs fois la même analyse dans des conditions identiques de préparation de la matière première ;

3° Enfin, celui de pouvoir, au besoin, en cas de discussion et de désaccord sur un point, apporter un témoin authentique et bien défini, conservé dans ce but de vérification.

Chaque lot de feuilles devant être examiné séparément, on avait donc à faire cinq analyses distinctes, aussi complètes que possible, quelquefois même répétées, lorsque les résultats présentaient quelque singularité.

Une série semblable d'opérations du même genre fut répétée à cinq époques différentes de la vie de la plante, pour les observations faites en 1864, savoir :

1° Le 11 mai, avant l'épiage, alors que les tiges avaient déjà un certain développement en hauteur ;

2° Le 3 juin, au moment de l'épiage, les épis étaient généralement sortis ou sur le point de sortir de la gaîne de la première feuille supérieure qui les protége pendant leur premier développement ;

3° Le 22 juin, vers la fin de la floraison ;

4° Le 6 juillet, alors que le grain, déjà formé et assez volumineux, pouvait encore être facilement réduit en bouillie sous la simple pression des doigts ;

5° Enfin, le 25 juillet, le jour même que se fit la récolte du reste du champ.

Comme toutes les feuilles, à ces diverses époques, ne contiennent pas la même quantité d'eau, et comme, à chaque époque, les différentes feuilles présentent, sous ce rapport, des écarts assez considérables, on les a toujours examinées à l'état de *complète siccité*, à la suite d'un assez long séjour dans une étuve, jusqu'à ce que leur poids cessât de diminuer.

Nous ajouterons que, dans l'espoir de tirer plus tard des conséquences pratiques des résultats, on avait eu soin d'opérer sur toutes les feuilles des tiges contenues dans une même superficie constante de quatre centiares, choisie dans la partie la plus uniforme du champ.

En résumant et en discutant les principaux résultats de ces analyses, nous nous attacherons principalement à ceux des éléments constitutifs auxquels on accorde aujourd'hui un rôle important dans la végétation (*azote*, *phosphore*, *potasse*, *chaux*, *silice*, etc.). L'année précédente, en 1863, je m'étais placé à un point de vue un peu différent, et je n'avais divisé les feuilles qu'en deux catégories :

La première comprenait les feuilles *mortes* et les rudiments de tiges atrophiées, plus ou moins desséchées sur pied au moment de la prise d'échantillons ;

La seconde catégorie comprenait toutes les feuilles encore vertes et actives.

Les échantillons avaient été pris :

1° Le 19 avril, quand les tiges commençaient à se développer d'une manière notable ;

2° Le 16 mai, alors que les tiges avaient acquis

déjà un certain développement ; mais il était difficile encore, même en déroulant avec précaution la dernière feuille supérieure, d'en séparer les rudiments d'épis ;

3° Le 13 juin, les épis étaient généralement sortis ou sur le point de sortir, et l'on voyait déjà quelques fleurs sur les plus précoces ;

4° Le 29 juin, à l'exception de quelques épis retardataires, le blé était entièrement défleuri ;

5° Le 13 juillet, les tiges encore vertes commençaient à incliner leurs épis, dont quelques-uns offraient déjà cette teinte jaunissante qui annonce l'approche de la moisson ;

6° Enfin, le 30 juillet, le jour même qui fut fixé pour commencer la récolte générale du champ de blé tout entier.

Chacun de ces lots de feuilles, avant d'être soumis à l'analyse, était moulu aussi finement que possible, et le produit de cette mouture brassé avec soin pour le rendre aussi homogène que possible. On se servait, pour cette préparation, du moulin égrugette dont nous avons déjà donné la figure page 8, et qui nous a rendu de grands et nombreux services dans des recherches de cette nature.

Le premier point qu'il nous a paru important de constater, c'était le poids total de ces diverses catégories de feuilles, aux diverses époques d'observation, et le rapport de leur poids total au poids total de la récolte entière des feuilles et au poids total de la récolte *entière* des plantes.

Pour faciliter la comparaison et la discussion des résultats obtenus dans chacune des deux séries (1863

et 1864), nous allons les présenter sous la forme de tableaux synoptiques résumés :

Observations de l'année 1864.

Poids total de matière sèche pour 4 centiares.

	1e RÉCOLTE — 11 mai.	2e RÉCOLTE — 3 juin.	3e RÉCOLTE — 22 juin.	4e RÉCOLTE — 6 juillet.	5e RÉCOLTE — 25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles.....	»	193,3	275,1	245,5	166,1
2mes feuilles.....	»	167,3	234,4	192,1	145,6
3mes feuilles.....	114,5	137,1	159,8	117,7	103,6
4mes feuilles.....	100	121,2	93,9	69,1	69,1
5mes feuilles.....	60,9	80,6	19,3	13,3	17,4
Toutes les feuilles.	275,4	699,5	782,5	637,7	501,8
Récolte entière, sans les racines. .	566,4	1258,3	2273,7	2430,5	2416,1

L'inspection du tableau ci-dessus, qui résume les données fournies par les feuilles de différents étages, et à différents âges, nous permet d'en tirer les conclusions suivantes :

1° *A partir de la fin de la floraison, le poids absolu des feuilles de même étage diminue constamment, à mesure qu'on approche de l'époque de la maturité du grain. Cette diminution peut s'élever jusqu'à* 40 °/₀.

2° *Pour une même époque d'observation, le poids*

total des feuilles d'un même étage est d'autant plus considérable que l'on considère les feuilles d'un étage plus élevé; en d'autres termes, le poids des feuilles d'un même étage est d'autant plus faible que ces feuilles sont plus anciennement développées.

3° *C'est vers l'époque de la floraison que le poids total de l'ensemble de toutes les feuilles atteint son maximum*, pour diminuer ensuite jusqu'à la maturité de la plante (dans mes expériences de 1864, cette diminution s'est élevée à 36 °/₀).

Il semble résulter, de l'ensemble de ces faits, qu'une partie des éléments constitutifs des feuilles doit être absorbée au profit des autres parties de la plante, dans l'intervalle de temps qui s'écoule depuis la floraison jusqu'à la maturité de la graine, puisque, pendant le même intervalle de temps, le poids total de la plante entière continue d'augmenter.

Dans les expériences de 1864, le rapport du poids des feuilles à celui de la plante entière, tout en décroissant constamment et progressivement, était encore, à peu de chose près, celui de 1 à 2 au moment de l'épiage ; mais, à l'époque de la maturité, ce rapport n'était plus que celui de 1 à 4,8.

Observations de l'année 1863.

Poids total de matière sèche pour 4 centiares.

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	401,7	702,8	824,3	641,9	570,2	»
Feuill. *mortes*(1)	»	70,3	167,2	232,3	285,5	631
Toutes les feuilles	401,7	773,1	991,5	874,2	855,7	631

Le poids total des feuilles, à partir de la floraison, époque du maximum, diminue progressivement jusqu'à la maturité de la graine ; ce poids total n'est plus, à la seconde époque, que les 0,63 de ce qu'il était à la première. En 1864, ce même rapport s'élevait à 0,64, nombre presque identique.

Ces deux séries d'expériences, dans ce qu'elles ont de commun, conduisent donc à des conclusions *identiques*.

DÉTERMINATION DE LA PROPORTION ET DU POIDS TOTAL DE L'AZOTE EN COMBINAISON DANS LES FEUILLES.

Observations de 1864.

Dans mes recherches de 1864, comme dans celles

(1) Nous désignerons ici sous le nom de feuilles mortes celles qui sont entièrement jaunes ; il s'en trouvera donc, dans cette catégorie, un certain nombre qui conservent encore plus de vitalité que les cinquièmes feuilles de la série d'expériences de 1864.

de 1863, le poids total de l'azote contenu dans la totalité des feuilles, après avoir progressé jusqu'à la floraison, commence à décroître ensuite, d'une manière continue, plus de six semaines avant la maturité. Si, dans l'ensemble des feuilles, nous suivons de la même manière les variations que subit d'une part la proposition d'azote combiné, et de l'autre le poids total de ce même élément constitutif des feuilles, nous pouvons résumer ainsi l'ensemble des faits envisagés au premier point de vue :

Azote par kilogramme de matière sèche (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
1res feuilles. . . .	gr. »	gr. 24,50	gr. 23,25	gr. 19,30	gr. 10,46
2mes feuilles. . . .	»	27,75	23,23	19,07	13,35
3mes feuilles. . . .	37,84	24,90	20,73	16,43	15,31
4mes feuilles. . . .	33,16	25,58	17,65	15,03	14,79
5mes feuilles. . . .	18,00	23,07	13,54	12,39	13,28

Parmi les conséquences qu'il est permis de tirer des nombres qui précèdent, nous énoncerons les suivantes :

1° *Dans les feuilles de chaque étage, la richesse en azote va constamment en diminuant, à mesure qu'on approche de l'époque de la maturité.* La diminution s'élève à 50 °/₀ environ.

2° *A toutes les époques d'observation, mais surtout à*

partir de la floraison, les feuilles des divers étages sont d'autant moins riches en azote qu'elles sont situées à un étage plus bas, plus voisin du pied de la tige.

3° *A partir de cette même époque, les feuilles du dernier étage inférieur (les cinquièmes feuilles) ne paraissent plus varier d'une manière notable dans leur richesse en azote.*

4° *A l'époque de la maturité, la richesse en azote des feuilles des divers étages ne présente plus que des différences insignifiantes.*

5° A tous les étages, la richesse en azote semble tendre, à mesure qu'on approche de la maturité, vers une limite qui n'est autre que celle qu'atteignent et que conservent les cinquièmes feuilles, à partir de la fin de la floraison.

Les observations faites au même point de vue, en 1863, peuvent être résumées par le tableau qui suit :

Azote par kilogramme de matière sèche (1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	35,60	28,26	17,88	15,08	9,70	»
Feuilles mortes.	»	15,29	12,81	10,70	9,48	6,62

Dans l'ensemble des feuilles vertes, aussi bien que dans l'ensemble des feuilles mortes, la richesse en azote diminue progressivement jusqu'à l'époque de la maturité.

Cette diminution progressive et continue de la richesse en azote, à mesure qu'on approche davantage de la maturité, est donc une sorte de loi générale dans toutes les feuilles, du moins pour celles du blé, ainsi que la tendance vers une limite inférieure constituée par les feuilles jaunes et mûres. Il convient d'ajouter, toutefois, pour ces dernières, qu'à raison même de leur mortification plus ou moins complète, elles sont plus susceptibles d'éprouver quelque altération sous l'influence des agents atmosphériques et notamment de la pluie (1).

Examinons maintenant les feuilles, non plus au point de vue de la proportion, mais au point de vue de la quantité *totale* d'azote qu'elles contiennent.

Poids total d'azote pour 4 centiares (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr	gr.	gr.	gr.
1res feuilles . . .	»	4,74	6,40	4,76	1,74
2mes feuilles . . .	»	4,64	5,44	3,66	1,94
3mes feuilles . . .	4,33	3,41	3,31	1,93	1,58
4mes feuilles . . .	3,32	3,10	1,66	1,04	1,02
5mes feuilles . . .	1,10	1,86	0,26	0,16	0,23
Toutes les feuilles.	8,75	17,75	17,07	11,56	6,52

(1) Nous ferons observer ici, sans discussion, qu'à l'époque de la maturité les feuilles supérieures semblent s'appauvrir plus que les feuilles des régions moyennes. Nous aurons occasion, dans la suite, de revenir sur cette observation.

Le premier fait à constater, dans le tableau qui précède, c'est que, *dans l'ensemble de* TOUTES *les feuilles d'une même époque d'observation*, *la quantité totale d'azote en combinaison diminue rapidement*, *à partir de la floraison*, *jusqu'à l'époque de la maturité du grain* (la diminution s'élève à plus de 63 °/₀).

Ce que nous venons de dire pour l'ensemble de toutes les feuilles s'applique, de point en point, à *chaque étage distinct de feuilles.*

Enfin, *il résulte de la comparaison des feuilles des divers étages, considérées à une même époque d'observation, que le poids total de l'azote qu'elles contiennent en combinaison diminue progressivement lorsqu'on descend du sommet vers le pied, et que le fait est général pour toutes les séries d'observations correspondant aux mêmes époques.*

Poids total d'azote pour 1 centiares (1863).

	19 avril.	16 mai.	18 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	14,32	19,84	14,72	9,68	5,52	»
Feuilles mortes.	»	1,08	2,16	2,48	1,72	4,16
Toutes les feuill.	14,32	20,92	16,88	12,16	7,24	4,16

Ce tableau nous montre que, *dans l'ensemble des feuilles vertes, le poids total de l'azote diminue à mesure qu'on avance vers la maturité.*

Il en est de même pour l'ensemble de toutes les feuilles qui correspondent à une même époque d'observation.

Du 16 mai à l'époque de la maturité, la diminution a lieu dans le rapport d'environ 5 à 1. Pour être un peu moins considérable en 1864, cette diminution n'en est pas moins très-grande aussi.

Le fait de la diminution graduelle et assez rapide de la quantité totale d'azote contenue, soit dans l'ensemble des feuilles de la tige, soit dans l'ensemble des feuilles de chaque étage, dans le blé, à partir de la floraison, est donc un fait général et normal, puisqu'il se reproduit chaque année.

3. ACIDE PHOSPHORIQUE.

En étudiant les variations qu'éprouvent, dans les diverses conditions que nous venons de préciser, la richesse en acide phosphorique des feuilles du blé, ainsi que le poids total de cette substance engagé en combinaison dans ces mêmes feuilles, à diverses époques et dans les différents étages, nous avons obtenu des résultats que nous allons résumer dans les tableaux qui vont suivre.

Acide phosphorique par kilogr. de matière sèche (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . . .	»	3,94	3,52	3,36	2,01
2mes feuilles. . . .	»	3,62	3,49	3,54	2,79
3mes feuilles. . . .	6,63	3,51	2,64	2,90	3,33
4mes feuilles. . . .	5,68	2,57	3,06	1,99	2,34
5mes feuilles. . . .	5,66	2,67	3,31	1,48	1,14
Toutes les feuilles.	»	3,29	3,27	3,14	2,52

Nous pouvons reconnaître, par l'inspection des nombres inscrits dans ce tableau :

1° Que, *dans les feuilles de même étage, la proportion d'acide phosphorique diminue généralement à mesure qu'on approche de la maturité de la plante ;*

2° Que *cette même diminution se manifeste lorsqu'on prend, pour chaque époque d'observation, l'ensemble des feuilles de tous les étages ;*

3° *Dans les feuilles de même époque, mais d'étages différents, la richesse en acide phosphorique tend généralement aussi à diminuer dans une mesure assez considérable, à mesure qu'on descend de la région supérieure des tiges vers le pied ;*

4° *A la fin de la floraison, il semble se manifester, dans l'étage moyen (*3mes *feuilles), une sorte de minimum de richesse en acide phosphorique, tandis que, dans ce même étage, il semble se manifester un maximum assez accusé à l'époque de la maturité de la plante.*

Acide phosphorique par kilogramme de matière sèche (1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	7,2	6,37	2,75	2,68	3,80	»
Feuilles mortes.	»	3,75	4,81	3,25	3,15	2,59

Dans les feuilles vertes comme dans les feuilles mortes, la richesse en acide phosphorique diminue

à mesure qu'on approche de la maturité ; il existe, entre l'ensemble des feuilles du 19 avril et celles du 30 juillet, une diminution d'environ 60 °/₀.

Poids total d'acide phosphorique dans chaque catégorie de feuilles sur 4 centiares (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	0,76	0,97	0,82	0,34
2mes feuilles. . .	»	0,61	1,02	0,68	0,41
3mes feuilles. . .	0,76	0,48	0,42	0,34	0,34
4mes feuilles. . .	0,57	0,31	0,29	0,14	0,16
5mes feuilles. . .	0,34	0,22	0,06	0,02	0,02
Toutes les feuilles.	1,67	2,38	2,76	2,00	1,27

Le tableau qui précède nous montre :

1° *Qu'à partir de la fin de la floraison et même de plus tôt, la quantité totale d'acide phosphorique engagée en combinaison dans les feuilles de même étage va en décroissant, à mesure qu'on approche de l'époque de la maturité ;*

2° *Qu'une diminution semblable se manifeste, lorsqu'on descend successivement d'un étage quelconque à un étage inférieur, pour une même époque d'observation ;*

La diminution totale peut, dans chacun de ces deux cas, s'élever à *plus des neuf dixièmes.*

3° *Dans l'ensemble des feuilles réunies de tous les étages d'une même époque d'observation, la quantité totale d'acide phosphorique suit la même marche descendante, à mesure qu'on avance vers l'époque de la maturité.*

Poids total d'acide phosphorique pour 4 centiares
(expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
Feuilles vertes.	gr. 2,88	gr. 4,48	gr. 2,28	gr. 1,72	gr. 2,16	gr. »
Feuilles mortes.	»	0,28	0,80	0,76	0,60	1,64
Toutes les feuill.	2,88	4,76	3,08	2,48	2,76	1,64

Ici encore, comme dans les expériences de 1864, la totalité de l'acide phosphorique tend à diminuer dans les feuilles vertes et dans les feuilles mortes, ainsi que dans la totalité des feuilles de même époque d'observation, à mesure qu'on avance vers la maturité.

4. POTASSE.

La proportion de potasse contenue dans les feuilles, ainsi que le poids total de cette substance, contenu dans l'ensemble des feuilles récoltées sur une surface donnée, devaient appeler également mon attention,

à raison du rôle important qu'aujourd'hui l'on s'accorde à faire jouer aux composés potassiques dans le développement et dans la prospérité des végétaux.

Les résultats obtenus, à ces deux points de vue, dans la double série d'analyses de 1863 et de 1864, sont inscrits dans les tableaux ci-après :

Potasse par kilogramme de matière sèche (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	9,10	6,09	5,83	0,50
2mes feuilles. . .	»	6,22	4,34	2,34	1,12
3mes feuilles. . .	12,03	6,17	3,63	1,63	1,02
4mes feuilles. . .	5,67	5,68	1,77	0,87	0,47
5mes feuilles. . .	5,74	3,93	1,47	traces	»
Toutes les feuilles.	8,35	6,51	4,43	3,35	0,77

Il résulte clairement, des nombres qui précèdent, diverses conséquences parmi lesquelles nous mentionnerons les suivantes :

1° La proportion de potasse par kilogramme de feuilles de même étage, entièrement privées d'humidité, va constamment en diminuant à mesure qu'on approche de l'époque de la maturité du grain ;

2° Cette proportion de potasse diminue également, pour les feuilles d'une même époque d'observation,

si l'on descend du sommet de la plante vers le pied ;

3° *Cette proportion finit par devenir inappréciable, dans les plus basses feuilles, à l'époque de la maturité ;*

4° De même que pour l'azote et pour l'acide phosphorique (pages 17 et 20), *à l'époque de la maturité, les feuilles de l'étage supérieur sont moins riches que celles des étages inférieurs moyens ;*

5° Enfin si, au lieu de considérer les feuilles par étages, nous considérons dans leur ensemble toutes les feuilles d'une même époque d'observation, nous y voyons également la richesse en potasse diminuer progressivement, à mesure qu'on approche de l'époque de la maturité.

Proportion de potasse par kilogramme (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	16,24	8,97	6,48	3,51	7,64	»
Feuilles mortes.	»	2,64	2,09	2,46	2,28	2,25
Toutes les feuill.	16,24	8,43	5,77	6,81	5,61	2,25

L'inspection des nombres qui précèdent nous montre que, si l'on excepte la première observation, la richesse en potasse varie peu dans l'ensemble des

feuilles vertes d'une part, et de l'autre dans l'ensemble des feuilles mortes, tandis que, dans l'ensemble de toutes les feuilles d'une même observation, nous retrouvons cette marche descendante que nous avions observée déjà en 1864, à mesure qu'on avance vers la maturité.

Poids total de potasse contenue dans les feuilles sur 4 centiares (1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
1res feuilles. . . .	gr. »	gr. 1,76	gr. 1,68	gr. 1,43	gr. 0,08
2mes feuilles. . . .	»	1,04	1,02	0,45	0,16
3mes feuilles. . . .	1,38	0,85	0,58	0,19	0,10
4mes feuilles. . . .	0,57	0,69	0,16	0,06	0,03
5mes feuilles. . . .	0,35	0,32	0,03	traces	»
Toutes les feuilles.	2,30	4,66	3,47	2,14	0,38

Il résulte évidemment, de ce tableau récapitulatif, plusieurs conséquences qui peuvent se formuler ainsi :

1° *La quantité totale de potasse contenue dans les feuilles de même étage va constamment en décroissant, à mesure qu'on avance vers l'époque de la maturité du grain ;*

2° Un décroissement semblable de la quantité

totale de potasse se manifeste, à chaque époque d'observation des feuilles, à mesure qu'on descend du sommet de la tige vers son pied.

4° Enfin, l'inspection des résultats correspondant à la dernière observation, faite à l'époque de la maturité, semble confirmer encore l'existence d'un maximum dans les feuilles de la région moyenne (2mes et 3mes feuilles).

Poids total de potasse contenue dans les feuilles pour 4 centiares (1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	6,52	6,32	5,36	5,40	4,36	»
Feuilles mortes.	»	0,20	0,36	0,56	0,44	1,45
Toutes les feuill.	6,52	6,52	5,72	5,96	4,80	1,45

Nous voyons, dans le tableau précédent, que le poids total de la potasse contenue dans l'ensemble des feuilles va constamment en diminuant, lentement d'abord, plus rapidement vers la fin, à mesure que la plante avance vers sa maturité.

5. SOUDE.

Examinons maintenant, à ces divers points de vue, les variations que peuvent éprouver, dans les feuilles, la richesse et le poids total de la soude.

Proportion de soude par kilogramme de matière sèche (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	3,37	2,70	4,96	2,26
2mes feuilles. . .	»	5,44	6,17	2,25	2,31
3mes feuilles. . .	11,54	6,85	7,88	5,45	2,32
4mes feuilles. . .	11,20	10,29	7,42	3,26	2,93
5mes feuilles. . .	13,22	9,01	8,08	4,46	3,12
Toutes les feuilles.	»	6,57	5,50	4,03	2,41

Les variations qu'on observe dans les résultats consignés au tableau qui précède n'offrent pas tout à fait la même régularité que celles des tableaux relatifs à l'azote, à l'acide phosphorique et à la potasse ; cependant on observe encore, *dans les feuilles de même étage, une* DIMINUTION *progressive de richesse en soude, à mesure qu'on approche de la maturité.*

La comparaison *des feuilles d'une même époque* nous montre que *la proportion de soude y* AUGMENTE *généralement, lorsqu'on passe des étages supérieurs aux étages inférieurs.*

On observe généralement l'inverse dans le cas de la potasse.

L'ensemble des feuilles d'une même époque d'observations devient de plus en plus pauvre à mesure qu'on approche de la maturité; c'est ce qu'on devait naturellement prévoir d'après les résultats fournis par les feuilles de chaque étage.

Proportion de soude par kilogramme de matière sèche (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	3,87	1,72	2,01	1,05	3,60	»
Feuilles mortes.	»	1,47	0,89	1,86	0,91	2,59
Toutes les feuill.	3,87	1,70	1,81	1,40	2,57	2,59

La proportion de soude est extrêmement irrégulière dans les feuilles vertes aussi bien que dans les feuilles mortes, et par suite dans l'ensemble des feuilles.

L'un des résultats les plus dignes d'attention, c'est que la proportion de soude est, d'une manière générale, beaucoup plus faible dans les expériences de 1863 que dans celles de 1864. Lorsque nous discuterons, d'une manière générale, l'ensemble du travail, nous verrons comment il sera possible d'interpréter ces résultats.

Poids total de soude dans chaque catégorie de feuilles pour 4 centiares (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
1res feuilles . . .	gr. »	gr. 0,72	gr. 0,74	gr. 1,22	gr. 0,38
2mes feuilles . . .	»	0,91	1,45	0,43	0,44
3mes feuilles . . .	0,45	0,94	1,26	0,64	0,24
4mes feuilles . . .	0,20	1,25	0,69	0,22	0,06
5mes feuilles . . .	0,17	0,73	0,17	0,06	0,05
Toutes les feuilles.	0,82	4,55	4,31	2,57	1,17

Nous devions retrouver ici, et nous retrouvons en effet, les mêmes irrégularités dans le poids total de la soude que dans les proportions observées pour chaque kilogramme de feuilles des diverses catégories, ou du moins des irrégularités analogues.

Poids total de soude sur 4 centiares (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
Feuilles vertes.	gr. 1,56	gr. 1,20	gr. 1,64	gr. 0,68	gr. 2,04	gr. »
Feuilles mortes.	»	0,12	0,16	0,44	0,16	1,64
Toutes les feuill.	1,56	1,32	1,80	1,12	2,20	1,64

Nous retrouvons ici les mêmes irrégularités de marche que dans les expériences de 1864.

6. CHAUX.

Suivons maintenant, de la même manière, le mouvement des variations de la proportion et du poids total de la chaux dans les feuilles du blé.

Proportions de chaux par kilogramme de matière sèche (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . . .	»	7,02	9,27	8,47	7,97
2mes feuilles . . .	»	8,51	9,67	9,86	8,90
3mes feuilles . . .	12,50	8,08	10,65	9,80	11,27
4mes feuilles . . .	15,99	10,13	11,15	10,75	12,18
5mes feuilles . . .	17,16	10,17	12,91	13,15	14,37
Toutes les feuilles.	»	8,60	10,00	9,49	9,72

Parmi les conséquences auxquelles nous conduisent naturellement les résultats qui précèdent, on peut énoncer les suivantes :

1° *A mesure qu'on descend du sommet de la tige vers son pied*, A TOUTES LES ÉPOQUES D'OBSERVATION, *la proportion de chaux par kilogramme, ou, en d'autres termes, la richesse en chaux va constamment en augmentant, et l'accroissement, lorsqu'on approche de la maturité, peut s'élever à environ*

90 °/o lorsqu'on passe des premières feuilles aux cinquièmes.

2° *La comparaison des feuilles de même étage indique aussi une tendance marquée à l'accroissement, à mesure qu'on approche de la maturité.*

3° L'orsqu'on fait la même comparaison sur l'ensemble de toutes les feuilles de chaque série d'observations, cette tendance à l'accroissement est moins fortement accentuée, de telle sorte que *la richesse moyenne en chaux de ces feuilles reste à peu près constante pendant les six dernières semaines.*

4° C'est après avoir subi un *minimum* vers le 3 juin, c'est-à-dire entre l'épiage et la floraison, que toutes les feuilles des divers étages s'enrichissent en chaux. Ce minimun de richesse provient sans doute d'un accroissement considérable dans le poids total des feuilles, à cette époque, accroissement auquel ne serait pas proportionnel celui des composés calciques contenus dans ces mêmes feuilles.

Proportion de chaux par kilogramme de matière sèche (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	14,78	12,04	8,58	10,84	14,04	»
Feuilles mortes.	»	17,91	18,67	13,89	13,38	11,53
Toutes les feuill.	14,78	12,57	10,30	11,67	12,24	11,53

Nous retrouvons encore ici un minimum de richesse en chaux dans les feuilles vertes et actives, entre l'épiage et la floraison, au commencement de juin.

Nous retrouvons également le fait observé en 1864 de la constance de richesse moyenne en chaux de l'ensemble des feuilles pendant les six dernières semaines qui précèdent la maturité de la plante.

Poids total de chaux pour 4 centiares (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . . .	»	1,36	2,55	2,08	1,32
2mes feuilles. . . .	»	1,42	2,27	1,90	1,30
3mes feuilles. . . .	1,43	1,11	1,70	1,15	1,17
4mes feuilles. . . .	1,60	1,23	1,05	0,74	0,84
5mes feuilles. . . .	1,04	0,89	0,25	0,18	0,25
Toutes les feuilles.	4,07	6,01	7,82	6,05	4,88

Il semble résulter, du tableau qui précède, que, pour les feuilles d'une même époque d'observation, la quantité totale de la chaux va constamment en diminuant, en allant du sommet vers le pied de la tige ;

Qu'il semble exister, comme précédemment, une époque de maximum entre la floraison et l'épiage,

époque après laquelle, dans chaque étage, se manifeste un décroissement progressif à mesure qu'on avance vers la maturité.

Cette conclusion semble être en contradiction avec celles auxquelles avait conduit le tableau précédent (page 32) pour la proportion de chaux contenue dans les différentes catégories de feuilles; mais cette opposition apparente tient à ce que le poids total des feuilles diminue considérablement à partir de la fin de la floraison.

A toutes les époques d'observation, les feuilles contiennent, à elles seules, plus de la moitié du poids total de la chaux existant dans la plante entière.

Poids total de chaux pour 4 centiares (expériences de 1863)

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
Feuilles vertes.	gr. 5,92	gr. 8,48	gr. 7,08	gr. 6,96	gr. 8,00	gr. »
Feuilles mortes.	»	1,24	3,12	3,24	2,48	7,28
Toutes les feuill.	5,92	9,72	10,20	10,20	10,48	7,28

Si l'on excepte les deux résultats extrêmes, on trouve que le poids total de la chaux contenue dans l'ensemble des feuilles ne subit que des variations de peu d'importance, dans les expériences de 1863.

7. MAGNÉSIE.

La magnésie se trouvant en proportion assez importante dans la graine du blé, nous avons dû en chercher dans les feuilles la proportion et les variations.

Proportion de Magnésie par kilogramme de matière sèche (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles . . .	»	1,31	1,82	2,23	1,98
2mes feuilles . . .	»	1,33	1,66	1,93	1,46
3mes feuilles . . .	2,35	1,62	1,99	1,12	0,52
4mes feuilles . . .	3,13	0,73	0,99	0,74	0,78
5mes feuilles . . .	1,41	1,06	2,01	1,36	0,59
Toutes les feuilles.	»	1,19	1,72	1,75	1,33

En comparant les résultats obtenus à chaque époque d'observation, on reconnaît une tendance au maximum vers la région moyenne, jusqu'après la floraison ; il se manifeste ensuite, d'une manière générale, une diminution de richesse en magnésie, en allant du sommet vers le pied de la tige.

A mesure qu'on avance vers la maturité, on observe, dans les feuilles de même étage, une diminution progressive, sauf dans les deux premiers

étages supérieurs où cette diminution paraît se changer en augmentation.

Proportion de Magnésie par kilogramme de matière sèche (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
Feuilles vertes.	gr. 2,68	gr. 3,09	gr. 1,67	gr. 2,68	gr. 1,18	gr. »
Feuilles mortes.	»	2,58	1,46	1,66	2,17	1,51
Toutes les feuill.	2,68	3,00	1,61	2,42	1,27	1,51

Les variations sont un peu irrégulières, par suite de la petite quantité de matière à évaluer, mais, en somme, on observe une tendance à la diminution à mesure qu'on avance vers la maturité.

Poids total de Magnésie dans les feuilles pour 4 centiares (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
1res feuilles. . . .	gr. »	gr. 0,25	gr. 0,50	gr. 0,55	gr. 0,33
2mes feuilles. . . .	»	0,22	0,39	0,37	0,21
3mes feuilles. . . .	0,27	0,22	0,32	0,15	0,05
4mes feuilles. . . .	0,31	0,09	0,10	0,05	0,05
5mes feuilles. . . .	0,09	0,09	0,04	0,02	0,01
Toutes les feuilles (moyenne) . . .	0,67	0,87	1,35	1,12	0,65

1° *La quantité totale de Magnésie contenue dans les feuilles, à toutes les époques d'observation, diminue constamment lorsqu'on descend du sommet de la tige vers le pied.*

2° *A partir de la fin de la floraison, le poids total de magnésie contenu dans les feuilles de même étage va constamment en diminuant, à mesure qu'on avance vers l'époque de la maturité.*

3° La même observation s'applique également à l'ensemble des feuilles réunies de tous les étages de chaque époque d'observation.

Poids total de Magnésie contenue dans les feuilles pour 4 centiares (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	1,08	2,16	1,36	1,72	0,68	»
Feuilles mortes.	»	0,16	0,24	0,40	0,40	0,96
Toutes les feuill.	1,08	2,32	1,60	2,12	1,08	0,96

Depuis l'approche du moment de l'épiage jusqu'à la fin de la floraison, la quantité totale de magnésie contenue dans l'ensemble des feuilles oscille autour d'un maximum ; passé la dernière de ces deux époques, il se manifeste une diminution progressive jusqu'à la maturité.

8. SILICE.

On a si souvent attribué un rôle important à la silice dans les graminées en général et dans les céréales en particulier, que j'ai dû faire un examen spécial de cette substance dans les feuilles du blé, au double point de vue de la proportion et du poids total qu'elles en peuvent contenir.

Proportion de Silice par kilogramme de matière sèche (expériences de 1864).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	19,07	33,01	33,44	41,59
2mes feuilles. . .	»	24,58	33,42	25,72	33,04
3mes feuilles. . .	18,52	26,13	36,93	35,01	42,19
4mes feuilles. . .	29,09	30,39	54,22	47,54	51,61
5mes feuilles. . .	60,33	53,62	60,86	53,05	75,72
Moyenne de toutes les feuilles. . .	»	28,63	37,17	33,35	40,18

1° *On voit, dans le tableau qui précède, qu'en général la proportion de silice va en augmentant, dans les feuilles de même étage, à mesure qu'on approche de la maturité.*

2° *Cette proportion de silice augmente générale-*

ment aussi en allant du sommet de la plante vers sa base.

C'est ainsi que, le 11 mai, les 3es feuilles contiennent 18 millièmes et demi de leur poids de silice, tandis que les 5es feuilles, à la même époque, en contiennent plus de 60 millièmes;

C'est encore ainsi que, le 25 juillet, les premières feuilles contiennent 41 millièmes de leur poids de silice, tandis que les 5es feuilles en contiennent plus de 75 millièmes.

J'ai constaté, d'ailleurs, que, sous le rapport de leur richesse en silice, il n'existe pas de différence notable entre le limbe de la feuille et sa gaîne.

Proportion de Silice par kilogramme de matière sèche (expérience de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	25,6	28,40	44,83	44,09	48,72	»
Feuilles mortes.	»	74,95	80,87	76,21	72,95	66,79
Toutes les feuill.	25,6	32,78	55,00	52,63	48,30	66,79

1° *Dans les feuilles vertes on observe un accroissement progressif continu de richesse en silice, depuis la première jusqu'à la dernière observation;*

2° *Dans les feuilles mortes, les variations sont peu sensibles*, et celles qu'on observe peuvent être attribuées en grande partie à la difficulté qu'on

éprouve à bien saisir la ligne de démarcation qui doit séparer les deux catégories de feuilles.

Poids total de Silice dans les feuilles, pour 4 centiares (expériences de 1863).

	11 mai.	3 juin.	22 juin.	6 juillet.	25 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
1res feuilles. . .	»	3,68	9,08	8,21	6,90
2mes feuilles. . .	»	4,11	7,83	4,94	4,01
3mes feuilles. . .	2,12	3,58	5,90	4,12	4,37
4mes feuilles. . .	2,71	3,68	5,10	3,28	3,56
5mes feuilles. . .	3,68	4,32	1,17	0,70	1,32
Toutes les feuilles.	8,51	19,37	29,08	21,26	20,17

1° *Le poids total de la silice, contenue dans l'ensemble des feuilles, paraît acquérir un maximum vers la fin de la floraison, c'est-à-dire au moment où le poids des feuilles paraît acquérir lui-même son maximum.*

2° *Depuis l'époque de la première observation jusqu'à l'époque de la maturité, les feuilles contiennent, à elles seules, plus de la moitié de la silice qu'on trouve dans la plante entière.*

3° *Le poids total de silice, après l'époque du maximum dont il vient d'être question plus haut, diminue, à tous les étages, à mesure qu'on approche de la maturité.*

4° *Ce poids total va aussi en diminuant à mesure qu'on descend, à chaque époque d'observations, du sommet vers le pied des tiges de la plante.*

L'analyse montre que la première diminution a lieu au profit des épis, ou, pour parler plus exactement, au profit des *balles* qui enveloppent le grain; ces balles contiennent, en moyenne, de 45 à 57 pour 1,000 de leur poids de silice, et environ les 3/5 en poids de ce qu'en renferment les feuilles auxquelles elles peuvent être comparées, au point de vue de leur composition chimique générale.

Poids total de Silice contenue dans les feuilles pour 4 centiares (expériences de 1863).

	19 avril.	16 mai.	13 juin.	29 juin.	13 juillet.	30 juillet.
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Feuilles vertes.	10,08	19,96	36,96	28,28	27,80	»
Feuilles mortes.	»	5,34	13,52	17,72	13,52	42,16
Toutes les feuill.	10,08	25,34	50,48	46,00	41,32	42,16

Le poids total de la silice contenue dans les feuilles, augmente jusqu'à l'époque de la floraison, pour diminuer ensuite un peu en approchant de la maturité.

COLZA.

Les conclusions que nous pourrions tirer, dès à présent, des études faites sur les feuilles du blé, quelque bien établies qu'elles pussent être, quel qu'en fût l'intérêt physiologique, ne sauraient avoir, scientifiquement, la même portée que des conclusions résultant d'une étude d'ensemble sur plusieurs plantes, et surtout sur des plantes de familles différentes.

Comme une pareille étude, faite sur un nombre de plantes un peu considérable, demanderait beaucoup plus de temps que je n'en ai pu consacrer jusqu'à présent à cet intéresssant sujet, j'ai voulu, du moins, joindre à l'étude du Blé celle du Colza, plante qui appartient à une famille botanique bien différente de celle du blé, et dont la culture est, avec celle de notre céréale de prédilection, l'une des plus importantes de notre région.

Un autre motif me portait encore à choisir le colza pour objet d'études comparées : en effet, dans cette plante, les feuilles constituent bien, comme dans la plupart des autres plantes usuelles, une aliquote extrêmement considérable du poids du végétal, à l'époque critique de la floraison ; mais, à l'époque de la maturité, cette aliquote devient insignifiante, parce qu'alors les feuilles se flétrissent, se dessèchent et tombent sous l'impulsion du moindre souffle de vent, à raison de leur légèreté extrême et de leur insignifiante adhérence, tandis que, dans le blé, à l'époque de la récolte, les feuilles, qui sont

persistantes, constituent encore une aliquote assez importante du poids de la plante entière.

De même que lorsqu'il s'agissait du blé, j'ai examiné le colza dans des conditions d'homogénéité de force moyenne et de développement aussi satisfaisantes que possible, et j'ai prélevé les divers échantillons destinés à mes études à des époques différentes qui m'ont paru propres à bien mettre en évidence la marche des variations :

1° Le 22 mars 1859, alors que la plante était sur le point de fleurir, la hauteur moyenne des tiges maîtresses atteignait 55 centimètres ;

2° Le 2 avril, au commencement de la floraison, les tiges avaient, en moyenne, une hauteur de 95 centimètres ;

3° Le 6 mai, à la fin de la floraison, hauteur moyenne des tiges $1^m,22$;

4° Le 6 juin, la graine était déjà très-développée ; la hauteur moyenne des tiges s'élevait à $1^m,30$.

5° Au moment de la récolte, le 20 juin, il ne restait plus de feuilles ; elles étaient toutes tombées et dispersées ; on n'en voyait même plus guère de traces sur le sol.

J'ai divisé les feuilles en deux catégories :

Celles qui étaient encore *vertes ;*

Celles qui étaient *jaunes*, plus ou moins complétement épuisées et desséchées.

Cette division semble avoir quelque chose d'un peu arbitraire, parce que la ligne de démarcation n'est pas facile à établir. Mais, tout imparfaite qu'elle est, elle nous permettra cependant d'établir d'utiles comparaisons.

Comme pour le *blé*, j'ai considéré la composition des feuilles du *colza* sous deux points de vue principaux :

1° En rapportant au kilogramme de feuilles les résultats fournis par l'analyse ;

2° En les rapportant au poids moyen de feuilles récoltées sur un hectare dans les mêmes conditions. Ce dernier point de vue avait l'avantage de mettre plus immédiatement à la portée de la pratique agricole les résultats obtenus par l'analyse chimique.

Examinées à divers points de vue distincts, ces différentes feuilles m'ont donné des résultats analytiques, dont je vais présenter ci-après le résumé :

POIDS DES FEUILLES.

Le poids des feuilles brutes, par hectare, immédiatement après la cueillette, m'a donné pour résultats les suivants :

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*
	kil.	kil.
22 mars.	15 050 . . .	»
2 avril	12 880 . . .	1 190
6 mai.	7 350 . . .	4 360
6 juin	430 . . .	1 370

Après complète dessiccation, les poids de ces mêmes feuilles se sont trouvés ainsi réduits :

Matière sèche par kilogramme de feuilles brutes.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*
	gr.	gr.
22 mars.	116 . . .	»
2 avril	125 . . .	126
6 mai.	124 . . .	208
6 juin.	152 . . .	304

Matière sèche totale par hectare.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*	Total.
	kil.	kil.	kil.
22 mars. . .	1 745 . . .	» . . .	1 745
2 avril . . .	1 610 . . .	150 . . .	1 760
6 mai . . .	921 . . .	907 . . .	1 828
6 juin . . .	61 . . .	814 . . .	875

Pour un kilogramme de plantes entières complétement desséchées, les feuilles représentaient les aliquotes suivantes :

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*	Total.
	gr.	gr.	gr.
22 mars. . .	470 . . .	» . . .	470
2 avril . . .	375 . . .	35 . . .	410
6 mai. . . .	108 . . .	107 . . .	215
6 juin. . . .	7 . . .	89 . . .	96

Il résulte, des tableaux qui précèdent, plusieurs conséquences que nous allons, dès maintenant, essayer de mettre en évidence :

La première, à laquelle on devait s'attendre, c'est que, dans un poids déterminé de feuilles, vertes ou jaunes, la proportion réelle de matière sèche augmente à mesure qu'on approche de la maturité ; le 6 juin 1859, cette proportion dépasse la moitié dans les feuilles jaunes.

Le poids total de matière sèche contenu dans l'ensemble des feuilles de la récolte d'un hectare, après être resté à peu près constant jusqu'à la fin de la

floraison, diminue ensuite rapidement, soit par l'apauvrissement et par l'épuisement des feuilles au profit des autres parties de la plante, soit par la complète disparition des feuilles sous des influences diverses.

A l'approche de la floraison, le poids de la matière sèche des feuilles constitue à peu près la moitié du poids de la matière sèche de la plante entière, racines comprises ; le 6 mai, à la fin de la floraison, cette aliquote ne représentait plus que le cinquième du poids total, et le 6 juin, moins d'un sixième.

MATIÈRES MINÉRALES.

J'ai soumis à une incinération ménagée, pour éviter les pertes par volatilisation, chacune des deux catégories de feuilles, et j'ai obtenu ainsi les résultats suivants :

Cendres par kilogramme

	de feuilles brutes.		de feuilles desséchées.	
	vertes.	*jaunes.*	*vertes.*	*jaunes.*
	gr.	gr.	gr.	gr.
22 mars.	15,00	»	130,41	»
2 avril.	16,55	22,65	132,42	179,20
6 mai.	24,99	62,04	201,57	280,98
6 juin.	44,11	194,52	288,30	327,48

En rapportant à l'hectare le poids des cendres ainsi obtenues, on trouve :

	Dans les feuilles *vertes.* kil.	Dans les feuilles *jaunes.* kil.	Total. Kil.
22 mars. . .	227,50 . . .	» . . .	227,50
2 avril . . .	213,19 . . .	26,85 . . .	240,04
6 mai . . .	183,60 . . .	254,84 . . .	438,44
6 juin . . .	18,09 . . .	266,56 . . .	284,65

Les nombres de la dernière colonne nous offrent des variations diurnes énormes ; ces variations peuvent s'élever à plus de 5 kilogrammes par hectare et par jour, sans tenir compte les feuilles perdues qui se sont détachées.

La perte du 6 mai au 6 juin, par exemple, provient :

1° De l'absorption faite par la tige et par les graines ;

2° De la perte des feuilles tombées et dispersées.

La comparaison de l'aliquote de cendres des feuilles avec l'aliquote de cendres de la plante entière, racines comprises, donne, par kilogramme de plantes entières complètement desséchées :

	Feuilles *vertes.* gr.	Feuilles *jaunes.* gr.	Total. gr.
22 mars. . .	568 . . .	» . . .	568
2 avril . . .	476 . . .	61 . . .	537
6 mai . . .	195 . . .	281 . . .	476
6 juin . . .	21 . . .	302 . . .	323

Jusqu'à la fin de la floraison, les feuilles desséchées contiennent plus de la moitié de la totalité des cendres que renferme la plante entière ; il y a

ensuite une diminution progressive difficile à préciser, parce qu'une partie de plus en plus considérable des feuilles se trouve emportée par les vents.

AZOTE.

Proportion d'Azote par kilogramme de feuilles desséchées.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*
	gr.	gr.
22 mars.	27,2 . . .	»
2 avril	26,1 . . .	15,0
6 mai	28,7 . . .	11,1
6 juin	24,25 . . .	8,43

Dans les feuilles vertes, la proportion d'azote ne subit que des variations de très-peu d'importance, mais elle diminue assez rapidement dans les feuilles jaunes.

Si, au moyen des données qui précèdent, nous calculons le poids total de l'azote contenu dans les feuilles d'un hectare, nous trouvons :

	Feuilles *jaunes.*	Feuilles *vertes.*	Total.
	kil.	kil.	kil.
22 mars . .	47,30 . . .	» . . .	47,30
2 avril. . .	42,02 . . .	2,33 . . .	45,35
6 mai . . .	16,16 . . .	10,07 . . .	26,23
6 juin . . .	1,60 . . .	6,86 . . .	8,46

La diminution est très-rapide dans les feuilles vertes ; elle augmente d'abord un peu, dans les

feuilles jaunes, pour diminuer ensuite; enfin, dans l'ensemble des feuilles, la diminution suit une marche qui va en s'accélérant, à mesure qu'on avance vers la maturité de la plante.

Cherchons maintenant les variations de l'aliquote d'azote imputable aux feuilles, sur un kilogramme de plantes entières.

	Feuilles *vertes*.	Feuilles *jaunes*.	Total.
	gr.	gr.	
22 mars . . .	538	»	538
2 avril. . . .	451	26	477
6 mai. . . .	199	77	276
6 juin. . . .	13	55	68

Un peu avant la floraison, les feuilles contenaient plus de la moitié de l'azote de la plante entière, racines comprises; elles n'en contiennent plus, à la fin, qu'un peu moins de 7 pour 100; au moment de la récolte, il est presque impossible d'en déterminer l'aliquote insignifiante.

Acide Phosphorique par kilogramme de matière brute.

	Feuilles *vertes*.	Feuilles *jaunes*.
	gr.	gr.
22 mars.	1,17	»
2 avril	1,21	1,33
6 mai	1,64	1,48
6 juin	1,95	0,68

Dans les feuilles vertes considérées à l'état brut, la proportion d'acide phosphorique va en augmentant, tandis que, dans les feuilles jaunes, elle éprouve, à la fin, une diminution très-prononcée.

Acide Phosphorique par kilogramme de matière sèche.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*
	gr.	gr.
22 mars. . . .	10,06 . . .	»
2 avril. . . .	9,72 . . .	10,53
6 mai	13,23 . . .	7,20
6 juin	12.73 . . .	1,17

Dans les feuilles vertes complètement privées d'eau, nous voyons la proportion d'acide phosphorique aller en augmentant d'une manière sensible, tandis que, dans les feuilles jaunes, il se manifeste une rapide diminution aux mêmes époques d'observation.

En rapportant à l'hectare les résultats qui précèdent, nous trouvons :

	Dans les feuilles *vertes.*	Dans les feuilles *jaunes.*	Total.
	kil.	kil.	kil.
22 mars. . .	17,56 . . .	», . . .	17,56
2 avril. . .	15,65 . . .	1,58 . . .	17,23
6 mai . . .	12,06 . . .	6,53 . . .	18,59
6 juin . . .	0,84 . . .	0,95 . . .	1,79

Le poids d'acide Phosphorique total contenu dans l'ensemble des feuilles ne paraît pas varier d'une

4

manière sensible jusqu'à la fin de la floraison; mais il subit ensuite un décroissement extrêmement rapide.

Nous ne pouvons pas attribuer ici la même importance que pour le blé aux observations particulières qui pourraient être faites sur les feuilles vertes ou sur les feuilles jaunes considérées séparément, parce que les feuilles vertes des dernières observations ne sont plus toujours celles des premières ; elles n'en ont même plus toujours complètement ni la forme ni la position sur la plante.

Si nous recherchons maintenant quelle est, sur un poids donné de plantes entières, sur un kilogramme, par exemple, l'aliquote d'acide phosphorique imputable aux feuilles seules, aux diverses époques d'observations, nous trouvons :

	Pour les feuilles *vertes.*	Pour les feuilles *jaunes.*	Total.
	gr.	gr.	gr.
22 mars. . .	456 . . .	» . . .	456
2 avril. . .	348 . . .	35 . . .	383
6 mai . . .	145 . . .	78 . . .	223
6 juin . . .	12 . . .	13 . . .	25

Presque égale à 50 °/o, un peu avant la floraison, l'aliquote imputable aux feuilles diminue rapidement ensuite, pour devenir nulle à l'époque de la récolte usuelle.

CHAUX.

Si nous comparons de même, aux divers points de vue, les proportions, le poids total et l'aliquote de

Chaux contenue dans les feuilles du colza, nous sommes conduits aux résultats consignés dans les divers tableaux qui vont suivre :

Chaux par kilogramme de feuilles brutes.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*
	gr.	gr.
22 mars.	5,14 . . .	»
2 avril.	5,41 . . .	10,28
6 mai	10,99 . . .	17,72
6 juin	21,63 . . .	50,23

Considérées à l'état brut et frais, les feuilles *vertes* et les feuilles *jaunes* contiennent des proportions de chaux de plus en plus considérables, à mesure qu'on avance vers la maturité ; considérées aux mêmes époques, les proportions de chaux sont plus considérables dans les feuilles jaunes que dans les feuilles vertes.

Examinons maintenant les feuilles complètement privées d'humidité par dessiccation :

Proportions de chaux par kilogramme.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*
	gr.	gr.
22 mars.	44,29 . . .	»
2 avril.	43,52 . . .	81,60
6 mai	88,65 . . .	85,17
6 juin	141,36 . . .	84,56

Dans les feuilles jaunes, la proportion de chaux reste à peu près constante, tandis qu'elle augmente

progressivement dans les feuilles vertes ; les dernières feuilles vertes considérées sont même plus riches en chaux que les feuilles jaunes.

Si nous rapportons à l'hectare les quantités totales de chaux contenues dans les feuilles, nous trouvons :

Quantités totales de chaux par hectare.

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*	Total.
	kil.	kil.	kil.
22 mars. . .	77,29 . . .	» . . .	77,29
2 avril. . .	69,73 . . .	12,24 . . .	81,97
6 mai . . .	79,76 . . .	77,25 . . .	157,01
6 juin . . .	9,33 . . .	68,83 . . .	78,16

La quantité totale de chaux contenue dans les feuilles augmente jusqu'après la floraison, pour subir ensuite une diminution rapide qui s'explique principalement par la perte des feuilles sèches que disperse le vent.

Dans un poids donné de plantes entières, racines comprises, dans un kilogramme, par exemple, l'aliquote de chaux imputable aux feuilles est exprimé par les nombres suivants :

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*	Total.
	gr.	gr.	gr.
22 mars. . .	724 . . .	» . . .	724
2 avril. . .	568 . . .	100 . . .	668
6 juin . . .	288 . . .	279 . . .	567
6 juillet . .	35 . . .	255 . . .	290

L'aliquote imputable aux feuilles représente d'abord près des trois quarts du poids total de la chaux ; il

en représente encore plus de la moitié à la fin de la floraison ; mais cette aliquote diminue ensuite rapidement jusqu'à la chute des feuilles.

SELS ALCALINS ET MAGNÉSIENS RÉUNIS, PAR KILOGRAMME DE MATIÈRE BRUTE.

	Feuilles *vertes.*		Feuilles *jaunes.*
	gr.		gr.
22 mars.	4,438	. . .	»
2 avril.	4,946	. . .	1,129
6 mai	4,346	. . .	4,896
6 juin	3,521	. . .	5,4..

Dans les feuilles vertes, la proportion de ces sels varie peu, mais il n'en est pas de même dans les feuilles jaunes, où ils paraissent notablement s'accumuler.

Les mêmes feuilles, complètement desséchées, ont donné par kilogramme :

	Feuilles *vertes.*		Feuilles *jaunes.*
	gr.		gr.
22 mars. . . .	38,26	. . .	»
2 avril.	39,57	. . .	8,96
6 mai	35,05	. . .	23,54
6 juin	23,01	. . .	9

C'est-à-dire qu'on observe une diminution progressive, après la fin de la floraison, dans les feuilles vertes, et une assez grande irrégularité dans la richesse des feuilles jaunes, où, toutefois, cette richesse reste constamment inférieure à celle des feuilles vertes.

Si nous cherchons maintenant les variations que subit le poids total de ces matières, dans la récolte produite par un hectare, nous trouvons :

	Dans les feuilles *vertes.*	Dans les feuilles *jaunes.*	Total.
	kil.	kil.	kil.
22 mars. . . .	66,76 . . .	» . . .	66,76
2 avril. . . .	63,71 . . .	1,34 . . .	65,05
6 mai	31,93 . . .	21,35 . . .	53,28
6 juin	7,41 . . .	1,52 . . .	8,93

A peu près constant jusqu'à la floraison, le poids total des sels alcalins et magnésiens contenu dans les feuilles subit ensuite une diminution rapide, jusqu'à la maturité de la plante.

L'aliquote de ces mêmes sels contenue dans les feuilles, sur un poids déterminé de plantes entières, racines comprises, sur un kilogramme, par exemple, est représentée par les nombres inscrits au tableau ci-après :

	Feuilles *vertes.*	Feuilles *jaunes.*	Total.
	gr.	gr.	gr.
22 mars. . .	391 . . .	» . . .	391
2 avril. . .	348 . . .	9 . . .	357
6 mai . . .	109 . . .	73 . . .	182
6 juin . . .	31 . . .	6 . . .	37

Avant la floraison, cette aliquote, dans l'ensemble des feuilles, s'élevait à près des deux cinquièmes; elle avait déjà diminué de plus de la moitié à la fin de la floraison, et n'était plus qu'insignifiante un mois plus tard.

Nous avons insisté, à plusieurs reprises, sur cette circonstance que, dans les dernières observations, on n'opère que sur une partie des feuilles jaunes, parce qu'une proportion de plus en plus considérable de ces feuilles se détache de la plante et se disperse sous l'action des vents. Il en résulte, il est vrai, que nous n'avons qu'une partie du poids total de ces feuilles et des substances qu'elles renferment; mais celles qui sont tombées, ne pouvant plus rien céder à la plante, leur examen n'offre plus, en réalité, d'intérêt pratique sérieux.

EXAMEN DES FEUILLES AU MOMENT DU REPIQUAGE DU COLZA.

Lorsqu'en automne on repique le colza, c'est dans les feuilles, surtout, que se trouvent accumulés la matière organique et les principes minéraux.

La matière sèche d'un hectare de plant peut s'élever jusqu'à 10 000 kilogrammes et même, exceptionnellement, jusqu'à 15 000 kilogrammes.

Comme le plant venu sur un hectare suffit pour emblaver, par repiquage, une surface quadruple ou quintuple, chaque hectare repiqué reçoit donc, par le plant qu'on lui confie, 2 à 3 000 kilogrammes de matière sèche, dont moitié au moins pour les feuilles. On peut admettre également, comme limite inférieure, que la moitié, *au moins*, des autres principes constitutifs de la plante se trouve dans ses feuilles.

Si l'on considère le colza au moment où il va bientôt entrer en fleurs, les feuilles constituent déjà une partie moins importante de la plante qu'au mo-

ment du repiquage ; par conséquent, en établissant nos comparaisons à cette époque, nous serions bien certainement ou dessous de la vérité. Or nous trouvons alors que, dans les feuilles,

La matière sèche représente 47 °/₀ du poids total.

L'ensemble des substances minérales 56,8 °/₀ du total contenu dans la plante.

L'aliquote de l'azote	53,8
Celle de l'acide phosphorique. . .	46,5
Celle de la chaux.	72,5
Celle des sels alcalins, etc. . . .	39,1

En appliquant ces données au plant consacré à un hectare, et en admettant que le poids des feuilles de ce plant soit seulement la moitié du poids total (complètement sec), et que le poids de matière sèche s'élève à 3 000 kilogrammes, on trouve, par hectare :

Pour le poids de la matière sèche	1 500 kil.
Azote	56
Cendres	208
Acide phosphorique	18
Soude et potasse	39
Chaux.	42
Magnésie.	2

Nous avons résumé, dans un tableau, les résultats de la comparaison des quantités totales des divers éléments constitutifs principaux des feuilles, *pour un hectare*, en y faisant figurer le plant exceptionnellement fort dont il vient d'être question.

	Feuilles du plant repiqué	COLZA PLUS OU MOINS DÉVELOPPÉ (FEUILLES).			
		22 mars	2 avril	6 mai	6 juin
Matière sèche. . .	kil. 1 500	kil 1 745	kil. 1 660	kil. 1 828	kil. 875
Azote	56	47,3	45,4	26,23	8,5
Cendres.	208	227,5	240,0	438,4	284,7
Acide phosphorique.	18	17,6	17,2	18,6	1,8
Chaux	42	77,3	82	157	78,2
Sels alcalins et magnésiens. . . .	39	66,8	65,1	53,3	9

RÉSUMÉ.

Avant d'essayer de tirer quelques conséquences générales de l'ensemble de ces résultats numériques, nous allons résumer d'abord ceux-ci, afin d'en rendre lá discussion plus facile.

1° En ce qui concerne le blé :

Poids des feuilles. — Le poids absolu des feuilles du blé augmente jusqu'au moment de la floraison; il atteint alors un *maximum* et diminue ensuite jusqu'à l'époque de la maturité de la plante.

Il semble résulter de là que, dans l'intervalle de temps qui s'écoule entre la floraison et la maturité, une partie des éléments constitutifs des feuilles doit être absorbée au profit des autres parties de la plante, puisque celle-ci, considérée dans son entier,

continue d'augmenter encore sensiblement de poids, malgré la diminution de poids des feuilles.

Pour une même époque d'observation, le poids total des feuilles d'un même étage est d'autant plus considérable que l'on considère les feuilles d'un étage plus élevé ; en d'autres termes, le poids des feuilles d'un même étage est d'autant plus faible que ces feuilles sont plus anciennement développées et épanouies.

Azote. — Dans les feuilles de chaque étage, la *richesse* proportionnelle en azote va constamment en diminuant, à mesure qu'on approche de la maturité ; cette diminution peut aller jusqu'à 50 %.

A toutes les époques d'observation, mais surtout à partir de la floraison, les feuilles des divers étages considérées à une même époque sont d'autant moins riches en azote qu'elles sont situées à un étage moins élevé ou qu'elles sont plus voisines du pied de la tige.

A partir de cette même époque de floraison, la richesse en azote, dans les feuilles des derniers étages inférieurs (4e et 5e), ne paraît plus varier d'une manière sensible.

A l'époque de la maturité, la richesse en azote des feuilles des divers étages ne présente plus que des différences insignifiantes.

A tous les étages, à mesure qu'on approche de la maturité, la richesse en azote, dans les feuilles, semble tendre vers une limite qui n'est autre que celle qu'atteignent et que conservent les cinquièmes feuilles, à partir de l'époque de la floraison (1).

(1) J'avais d'abord cru pouvoir attribuer en partie cet apauvris-

Poids total de l'azote. — Dans l'ensemble de *toutes* les feuilles d'une même époque d'observation, la quantité *totale* d'azote combiné diminue rapidement, à partir de la floraison, jusqu'à la maturité du grain.

La même remarque est applicable à chaque étage de feuilles examiné séparément.

Le poids total de l'azote contenu en combinaison dans les feuilles des divers étages, considérées à une même époque d'observation, diminue progressivement en allant de bas en haut, et le fait est général pour toutes les observations correspondant à une même époque.

Acide phosphorique. — Dans les feuilles de même étage, la proportion d'acide phosphorique diminue progressivement, à mesure qu'on approche de la maturité.

Cette même diminution se manifeste, lorsqu'on prend pour chaque époque d'observation, l'ensemble des feuilles de tous les étages.

Dans les feuilles de même époque, mais d'étages différents, la richesse en acide phosphorique tend généralement aussi à diminuer, à mesure qu'on descend du sommet vers la base de la tige.

A la fin de la floraison, il semble se manifester, dans les feuilles de l'étage moyen, une sorte de

sement, dans les feuilles basses, à une altération partielle des feuilles qui facilitait la disparition des matières azotées ; mais comme les causes d'altération ne doivent pas agir avec la même activité aux étages supérieurs, il semble devoir en résulter que cette explication serait au moins insuffisante.

minimum, tandis que, vers l'époque de la maturité de la plante, il paraît se manifester, dans les feuilles de ce même étage moyen, un *maximum* de richesse assez accusé en acide phosphorique.

A partir de la fin de la floraison du blé, et même plus tôt, dans les feuilles d'un même étage, la *quantité totale* d'acide phosphorique va en décroissant, à mesure qu'on approche davantage de la maturité.

Une diminution semblable et considérable se manifeste, lorsqu'on descend successivement d'un étage quelconque de feuilles à un étage inférieur, pour une même époque d'observation.

On constate également une diminution progressive du poids total de l'acide phosphorique dans l'ensemble de toutes les feuilles, depuis le commencement de la floraison jusqu'à l'époque de la maturité.

Potasse. — La *proportion* de potasse contenue dans les feuilles d'un même étage (ramenées au même degré de siccité) va constamment en diminuant à mesure qu'approche l'époque de la maturité du grain.

Cette proportion de potasse diminue également, pour les feuilles d'une même époque d'observation, lorsqu'on descend d'un étage quelconque à un autre étage plus bas.

Cette proportion de potasse finit par devenir inappréciable dans les plus basses feuilles, à l'époque de la maturité.

A cette même époque, les feuilles de l'étage supérieur sont moins riches que celles des étages moyens, comme s'il y avait alors une sorte d'appel énergique, aux derniers moments de la végétation

de la plante, au profit de la graine destinée à perpétuer l'espèce.

Aux diverses époques d'observation, la proportion de potasse diminue, dans l'ensemble des feuilles, à mesure qu'on avance vers la maturité.

Le *poids total* de potasse contenu dans les feuilles d'un même étage va constamment en décroissant, à mesure qu'on approche de la maturité du grain.

Il en est de même, à chaque époque d'observation, quand on passe d'un étage quelconque à un autre étage inférieur.

Enfin, à l'époque de la maturité, le poids total de la potasse présente une sorte de maximum dans les étages moyens.

Soude. — En général, les variations de richesse et de poids total de la soude, dans les feuilles du blé, sont beaucoup moins régulières que lorsqu'il s'agit de la potasse.

Dans les feuilles de même étage, la proportion de soude diminue à mesure qu'on approche de la maturité.

Dans les feuilles d'une même époque d'observation, la proportion de soude augmente à mesure que l'on considère celles d'un étage plus bas. C'est généralement l'inverse qu'on observe pour la potasse.

Dans l'ensemble des feuilles, il se manifeste un appauvrissement à mesure qu'on approche de la maturité.

Chaux. — A toutes les époques d'observation, la proportion de chaux contenue dans les feuilles augmente à mesure que l'on considère un étage plus

inférieur. La différence peut s'élever jusqu'à 90 % entre les premières feuilles et les cinquièmes, lorsqu'on approche de la maturité.

Dans l'ensemble de toutes les feuilles, la richesse est à peu près constante à toutes les époques d'observation.

Il semble exister, cependant, un maximum de richesse en chaux, dans les feuilles, entre l'époque de l'épiage et celle de la floraison.

Le *poids total* de la chaux diminue, dans chaque étage de feuilles, à mesure qu'on s'avance du sommet vers la base.

A toutes les époques d'observation, les feuilles contiennent plus de la moitié du poids total de chaux contenu dans la plante entière.

Ce poids paraît atteindre un maximum entre l'épiage et la floraison.

MAGNÉSIE. — Jusqu'à l'époque de la floraison du blé, la proportion de magnésie tend à présenter un maximum dans les étages moyens des feuilles; on observe ensuite une diminution progressive, en passant d'un étage à un autre étage inférieur.

A partir de la floraison, le poids total de magnésie contenu dans les feuilles d'un même étage diminue à mesure qu'on avance vers la maturité.

SILICE. — La proportion de silice augmente, dans les feuilles d'un même étage, à mesure qu'on approche davantage de la maturité.

A une même époque d'observation, la proportion de silice augmente lorsqu'on descend d'un étage quelconque à un étage inférieur.

Le *poids total* de silice contenu dans l'ensemble de toutes les feuilles paraît atteindre un maximum vers la fin de la floraison. Après l'époque de ce maximum, il y a diminution à tous les étages, en approchant de la maturité. Cette diminution est bien moins prononcée, si l'on tient compte de la silice contenue dans les balles ou enveloppes du grain.

A chaque époque d'observation, le poids total de silice diminue lorsqu'on passe d'un étage quelconque à un étage inférieur.

Pendant toute la durée des observations, le poids total de silice contenu dans les feuilles est plus de la moitié de celui qu'on trouve dans la plante entière (feuilles comprises).

COLZA.

La proportion réelle de *matière sèche* contenue dans les feuilles brutes, vertes ou jaunes, augmente à mesure qu'on avance vers la maturité.

Cette proportion, dans les feuilles jaunes, dépasse 50 °/₀, un mois après la fin de la floraison.

Le poids total de matière sèche contenue dans l'ensemble des feuilles du colza, après être resté à peu près constant jusqu'à la fin de la floraison, diminue ensuite rapidement, soit par l'épuisement des feuilles au profit de la plante, soit par leur disparition successive sous des influences diverses.

A l'approche de la floraison, le poids de la matière sèche des feuilles constitue à peu près la moitié du poids total de la matière sèche de la plante

entière. A la fin de la floraison, cette aliquote ne représente plus guère que le cinquième du poids total; un mois plus tard, un dixième seulement.

Cendres. — La proportion de substances minérales augmente beaucoup avec l'âge de la plante, dans toutes les feuilles du colza. Cette proportion peut atteindre, dans les feuilles jaunes privées d'eau, le tiers de leur poids, et dans les feuilles encore vertes et complètement desséchées, elle dépasse encore 25 %.

Le poids total des cendres contenues dans les feuilles du colza peut subir, soit en plus jusqu'à la fin de la floraison, soit en moins après cette époque, des variations qui s'élèvent à plus de 5 kilogrammes par hectare et par jour.

Jusqu'à la fin de la floraison, l'ensemble des feuilles contient plus de la moitié de la totalité des cendres contenues dans la plante entière. On observe ensuite une diminution progressive difficile à préciser, parce qu'une partie inconnue des feuilles se trouve dispersée par les vents.

AZOTE. — Dans les feuilles vertes, la proportion d'azote ne subit que des variations de peu d'importance, mais elle diminue rapidement à mesure que les feuilles jaunissent.

Le poids total de l'azote diminue rapidement, dans l'ensemble des feuilles vertes, surtout à partir de l'approche de la floraison; il augmente d'abord, dans l'ensemble des feuilles jaunes, pour diminuer ensuite jusqu'à l'époque de la maturité (1).

(1) L'augmentation momentanée qu'on observe d'abord dans les

Dans l'ensemble de toutes les feuilles on observe, à partir de la floraison, une diminution progressive du poids total de l'azote; cette diminution va en s'accélérant à mesure qu'on approche de la maturité de la plante.

Au moment de la première observation, avant la floraison, les feuilles, prises dans leur ensemble, contenaient plus de la moitié de l'azote total de la plante entière (feuilles comprises).

Elles n'en contiennent plus, quelques jours avant la récolte, que la seizième partie.

Acide phosphorique. — Lorsque les feuilles sont considérées à l'état brut, la proportion d'acide phosphorique va en augmentant dans les feuilles vertes et fraîches, tandis que, dans les feuilles jaunes, cette proportion éprouve une diminution très-prononcée dans les derniers temps de la vie de la plante.

En considérant les feuilles entièrement privées d'eau, la proportion d'acide phosphorique va en augmentant sensiblement dans les feuilles vertes, tandis qu'elle diminue rapidement dans les feuilles jaunes, à mesure qu'on approche davantage de la maturité.

Dans l'ensemble de toutes les feuilles, le *poids total* de l'acide phosphorique ne paraît pas varier d'une manière sensible jusqu'à la fin de la floraison; mais, passé cette phase de la vie de la plante, il diminue très-rapidement jusqu'à la fin.

feuilles jaunes, à une certaine époque, provient de ce qu'une partie des feuilles vertes passe alors dans la catégorie des feuilles jaunes.

Avant la floraison, l'ensemble des feuilles du colza contient presque la moitié du poids total de l'acide phosphorique de la plante entière. Cette aliquote diminue ensuite progressivement, de manière à devenir à peu près nulle à l'époque de la maturité.

Chaux. — A l'état brut, les feuilles vertes contiennent une proportion de chaux de plus en plus considérable, à mesure que la plante avance vers son terme; il en est de même pour les feuilles jaunes.

Lorsque les feuilles sont considérées à l'état de complète siccité, la proportion de chaux que contiennent les feuilles vertes va progressivement en augmentant; dans les feuilles jaunes, au contraire, cette proportion reste à peu près constante.

Dans l'ensemble des feuilles, le *poids total* de la chaux subit une augmentation progressive jusques après la floraison; à partir de cette époque, il éprouve une diminution continue qui s'explique par la perte successive des feuilles sèches emportées par les vents.

Au commencement des observations, il se trouvait, dans les seules feuilles, près des trois quarts du poids total de la chaux contenue dans la plante entière; elles en contiennent encore plus de la moitié à la fin de la floraison; mais, à partir de cette époque, il y a une diminution rapide.

Sels alcalins avec un peu de magnésie. — Considérées à l'état de complète siccité, les feuilles vertes subissent une diminution progressive de richesse en sels alcalins à partir de la floraison; la richesse des

feuilles jaunes est assez irrégulière, mais toujours moindre que celle des feuilles vertes.

Le *poids total* des sels alcalins, dans les feuilles vertes, diminue lentement d'abord, puis ensuite plus rapidement à partir de la floraison. La diminution est moins rapide d'abord, dans l'ensemble de toutes les feuilles, mais elle va ensuite en s'accélérant à partir de la fin de la floraison.

Le poids total des sels alcalins contenu dans l'ensemble de toutes les feuilles du colza représente, avant la floraison, les deux cinquièmes environ du poids total de ces sels contenu dans la plante entière; cette aliquote a déjà diminué de moitié à la fin de la floraison, et devient insignifiante un mois plus tard.

Lorsque, dans la culture du colza, on fait usage de plant très-fort pour le repiquage, celui-ci contient alors déjà, dans ses feuilles, une partie très-considérable (40 à 70 °/₀) des principes qui doivent s'y trouver plus tard, au moment où celles-ci en contiennent le plus.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

L'ensemble des faits qui précèdent nous montre :

1° Que, pendant la végétation normale d'une plante, il s'accumule, dans ses feuilles, des quantités considérables de matières diverses de la nature de celles qui doivent constituer, plus tard, les autres parties de la plante (tiges, graines, etc.).

2° Que la proportion de ces matières, pour un poids donné de feuilles, ainsi que le poids total de

ces substances contenu dans l'ensemble des feuilles d'une plante, subissent des variations généralement assez régulières, à mesure que la plante avance vers sa maturité.

Tantôt ces variations consistent en un enrichissement graduel; tantôt, au contraire, c'est un appauvrissement qu'on observe.

D'où viennent ces matériaux qui s'accumulent dans la feuille? Que deviennent ceux dont la proportion va en diminuant?

L'état actuel de la science ne permettrait pas encore de répondre d'une manière complète à ces deux questions. Parmi les substances qui entrent dans la composition des feuilles, il en est qui, comme le *carbone*, peuvent être fournies par l'atmosphère; leur étude a déjà fait le sujet de nombreux et importants travaux, et nous ne nous y arrêterons qu'en passant, réservant plus particulièrement notre examen à ceux des éléments des feuilles que seul le sol peut fournir.

Lorsqu'on déplace, pour le planter ailleurs, un végétal quelconque muni de ses feuilles, il est bien difficile d'empêcher celles-ci de se flétrir, de se faner.

C'est d'autant plus difficile que la plante est plus feuillue;

Que son tissu est plus spongieux;

Que la végétation est alors plus vigoureuse, plus active et plus rapide;

Que l'air est plus sec et la saison plus chaude.

L'expérience montre que, pendant cette espèce de souffrance des feuilles, elles diminuent de poids,

et que cette diminution de poids est due à une évaporation d'eau, véritable transpiration.

Cette évaporation a lieu également, sans que les feuilles se flétrissent, lorsque la plante est à l'état normal ; elle se traduit quelquefois en chiffres très-considérables dans certaines plantes vigoureuses à végétation rapide.

Dans l'état normal, il s'établit une sorte d'équilibre entre la quantité d'eau évaporée ou transpirée, et celle que le sol fournit à la plante pendant le même temps. Mais lorsque l'état normal est troublé par une cause quelconque, soit insuffisance d'humidité du sol, soit lésions faites aux racines ou aux spongioles qui les terminent (ce qui est presque inévitable dans la transplantation), l'équilibre est rompu, et alors l'eau transpirée par les feuilles s'exhalant plus rapidement que n'a lieu l'absorption dans le sol, celles-là se flétrissent et pourraient même se dessécher complètement, si cet état se prolongeait ou s'aggravait.

On remédie ordinairement à cet inconvénient et à ses conséquences au moyen d'arrosages qui suppléent, par l'abondance de l'approvisionnement, au petit nombre de bouches en état d'absorber l'humidité du sol.

L'équilibre ainsi rétabli, la végétation peut se continuer.

La plante qui, pour une cause quelconque, ne puise plus d'humidité dans le sol qui lui sert de support, peut être assimilée à la plante arrachée.

Lorsqu'après avoir coupé une branche ou un rameau muni de ses feuilles encore vertes, on en

plonge dans l'eau l'extrémité coupée, cette branche ou ce rameau peut conserver pendant quelque temps sa fraîcheur, mais on verra baisser, dans le vase, le niveau de l'eau qui baigne le rameau, et le poids de cette eau diminuera beaucoup plus vite que si le vase et l'eau qu'il contient étaient tout simplement exposés seuls à l'action de l'air environnant.

Ici, encore, l'expérience prouve que les feuilles absorbent et exhalent de l'humidité, transpirent plus ou moins abondamment, suivant l'espèce végétale à laquelle elles appartiennent.

La tige, branche ou rameau, pourra même, dans certains cas, continuer, d'une manière plus ou moins complète, son évolution végétale.

Cette vie anormale peut durer plusieurs semaines, surtout si l'on a soin de renouveler l'eau, et l'examen des diverses parties de la tige, branche ou rameau, prouve qu'il s'y est réalisé des phénomènes de transport comparables, sinon équivalents, à ceux qui se produisent dans l'état normal de la plante.

L'eau joue donc, dans la vie des végétaux, un rôle de premier ordre, et la transpiration des feuilles est un des phénomènes normaux les plus importants de leur existence, phénomène nécessaire pour que cette existence puisse se continuer. L'activité de la végétation est même en rapport intime et direct avec l'abondance de cette transpiration.

Dans quel pays voit-on, par exemple, cette luxuriante végétation qui étonne l'imagination des Européens? C'est dans les régions intertropicales où l'eau et la chaleur se trouvent en abondance.

Dans nos serres, nous voyons habituellement la végétation plus active qu'en pleine terre; nous y voyons aussi la température plus élevée, l'humidité plus abondante; c'est-à-dire que les plantes s'y trouvent dans des conditions analogues à celles des régions chaudes et humides dont nous parlions tout à l'heure, conditions dans lesquelles il se produit une abondante transpiration des feuilles.

Quelles sont, en général, dans nos climats, les terres les plus fertiles? Celles qui, toutes choses d'ailleurs, conservent le plus longtemps, surtout pendant la saison sèche, cette bienfaisante humidité sans laquelle toute végétation languit ou s'arrête; celles qui, lorsque l'humidité naturelle du sol devient insuffisante, peuvent être soumises aux bienfaits de l'irrigation. Chaleur et humidité suffisante, tel est le secret des merveilles du jardinage légumier.

Comment l'eau du sol parvient-elle jusqu'aux feuilles? On a donné, pour expliquer ce mouvement ascensionnel, de savantes théories dont chacune peut avoir sa part d'explication à donner. Nous n'en prendrons que ce qui se rapporte aux faits évidents dont nous voulons constater l'influence et l'importance.

Lorsqu'on met en contact deux morceaux d'éponge, l'un sec, l'autre mouillé, il tend à s'établir entre eux un équilibre d'humidité, parce que l'éponge mouillée partage avec l'autre son humidité jusqu'à ce que toutes les parties soient également mouillées. Si l'une de ces éponges perd, par une cause quelconque, une partie de son eau, un nouveau partage a lieu, puis un nouvel équilibre s'établit. Toutes les

fois que l'équilibre se trouvera rompu, un nouveau partage s'effectuera, et ainsi de suite.

La transpiration des feuilles tend ici à rompre l'état d'équilibre existant entre les diverses parties de la plante qui sont en communication avec elles ; l'équilibre ne peut être rétabli que par un partage, d'où résulte un nouvel apport d'eau dans les feuilles. A une nouvelle perte par transpiration succédera un nouvel apport, et ainsi de suite, ou plutôt, les phénomènes que nous venons de subdiviser en instants consécutifs se produisent d'une manière continue.

En nous bornant à l'examen du fait brut apparent, n'est-il pas vrai que les choses se passent comme si les feuilles, en transpirant, faisaient l'office de pompes aspirantes élevant l'eau du sol, à travers les canaux de la plante, jusqu'aux feuilles qui la déversent ensuite dans l'atmosphère à l'état de vapeur ?

Mais l'eau ainsi élevée, transportée, par une suite de mouvements divers, dans l'organisme de la plante, pour arriver jusqu'aux feuilles, n'est pas de l'eau pure ; c'est de l'eau qui contient en dissolution les matières solubles que le sol peut lui céder, tandis que l'eau transpirée par les feuilles est de l'eau à peu près chimiquement pure.

Il peut alors se présenter plusieurs cas :

Ou bien ces matériaux empruntés à la terre sont complètement assimilés, plus ou moins transformés, en quantités suffisantes pour constituer, nourrir ou perfectionner les divers organes de la plante ;

Ou bien il arrive, par suite de la continuité de la transpiration, et par suite de l'abondance des matériaux du sol susceptibles d'être dissous et trans-

portés, qu'une fraction plus ou moins considérable de ces matières terrestres arrivent en quantité surabondante, et de même que nous voyons, dans l'organisme animal, certains fluides charrier, pendant la vie, des substances minérales ou organiques dont l'excédant, pour ne pas devenir nuisible, doit être expulsé au dehors, sous diverses formes, de même aussi, dans les plantes, certains éléments peuvent être entraînés en excès dans l'organisme, et les végétaux doivent pouvoir s'en débarrasser, sous peine d'être exposés à de graves désordres.

Par où doit se faire, dans la plante, cette élimination ?

En cherchant les parties dont la composition semble offrir les variations les plus prononcées, celles dans lesquelles paraissent s'accumuler peu à peu certains principes qu'on ne retrouve presque plus dans la graine, on sera bien près d'avoir trouvé la nature spécifique de ces substances surabondantes, et la place où viennent aboutir les organes excréteurs, en même temps qu'on aura trouvé la nature des matières, dont l'accumulation indique l'expulsion de principes devenus moins utiles ou inutiles à la vie, ou du moins à la vie actuelle du végétal.

De Saussure a montré, dans ses belles recherches sur la végétation, et j'ai eu l'occasion de constater bien souvent après lui, que les cendres, c'est-à-dire les matières minérales, sont beaucoup plus abondantes dans les feuilles que dans les autres parties de la plante, quelle que soit la nature (herbacée, arbustive ou arborescente) du végétal considéré. C'est donc dans les feuilles que nous devons chercher

la présence et la nature des matières qui sont devenues surabondantes ou inutiles pour le développement ultérieur de la plante.

Enfin, il peut se présenter un troisième cas, celui où ces mêmes substances, puisées dans le sol, sont entraînées en quantités trop minimes, soit par insuffisance d'eau pour les dissoudre, soit par insuffisance, dans le sol, de ces matières elles-mêmes, et alors les organes qu'elles doivent alimenter se développent d'une manière incomplète, atteignent de moindres dimensions, et la graine, ne recevant pas une suffisante nourriture, est moins développée, moins abondante; elle semble avoir souffert de la disette.

Par exemple que, dans deux parcelles d'un même champ, on sème la même année, le même jour, le même blé, dans les mêmes conditions de préparation du sol, avec cette différence, toutefois, que l'une des parcelles aura reçu d'abondantes fumures dont la seconde aura été privée depuis un certain nombre d'années; la première de ces parcelles donnera des plantes à larges feuilles, de beaux épis bien fournis de grains, en un mot une belle récolte.

La seconde ne produira que des plantes grêles, à feuilles courtes et étroites, des épis courts et menus, peu fournis de grains grêles et peu nombreux, c'est-à-dire une maigre récolte.

De même que l'animal qui, dans sa ration quotidienne, ne trouve pas tous les matériaux nécessaires à son entretien ou à son développement régulier, dépérit bientôt ou reste incomplet, de même

la plante qui ne trouve pas dans l'eau qui sert de véhicule à sa nourriture terrestre les matériaux dont elle a besoin pour son développement normal, s'étiolera, dépérira, ou restera chétive et rabougrie.

Nous venons de comparer, précédemment, la feuille à une pompe alimentaire ; mais si la pompe fournit de l'eau, cette eau ne sera véritablement alimentaire que si elle a pu trouver dans le sol et porter dans la plante les matériaux sans lesquels il n'y a pas de vie complète possible.

Lorsque l'absorption de l'eau diminue par dessiccation naturelle du sol, sous l'influence de la température estivale qui tend à accélérer encore la transpiration, et que les matières alimentaires entraînées par cette eau deviennent moins abondantes, on observe généralement que les feuilles *basses* s'appauvrissent graduellement de certains principes dont la proportion et la quantité augmentent, au contraire, dans les parties supérieures où la transpiration est restée plus active. Ces feuilles basses se flétrissent alors, jaunissent, subissent une sorte d'atrophie partielle en conservant, en accumulant parfois, dans leurs tissus, ceux de leurs éléments qui sont naturellement ou sont devenus peu ou point solubles.

C'est ce qui arrive, par exemple, pour le blé dont les feuilles basses perdent progressivement, au profit des parties supérieures de la plante, leur potasse, leur azote et leur acide phosphorique, tandis qu'elles tendent à s'enrichir en silice et en chaux.

Lorsque, par suite de partages successifs du genre de ceux dont nous avons parlé précédemment, les

feuilles les plus basses ne peuvent plus rien céder, vient le tour de celles qui leur sont immédiatement supérieures, et ainsi de suite.

Nous sommes prévenus de la succession de ces phénomènes par les changements de couleur que subissent progressivement ces feuilles : elles jaunissent de plus en plus et deviennent de plus en plus sèches. L'analyse chimique nous apprend qu'alors leur composition change peu, ce qui semble indiquer chez elles une sorte de limite d'activité.

C'est pendant cette dernière phase de son existence que la plante vit à ses propres dépens ; c'est alors, surtout, que les matières emmagasinées dans les feuilles peuvent servir à l'alimentation du fruit.

A l'approche de la maturité des graines, dans le le blé, on constate généralement une diminution presque subite de la proportion et de la quantité des matériaux constitutifs des feuilles supérieures, diminution qui forme contraste dans la série ascendante des feuilles. C'est comme un dernier et suprême effort de la plante en faveur du grain qui doit la perpétuer, un dernier effort de la vie accomplie qui s'éteint au profit de la vie à venir de l'embryon.

Si cet effort suprême, cause efficiente de l'appauvrissement dont il s'agit, ne se manifeste pas au même degré dans les feuilles des étages suivants, c'est que, dans celles-ci, l'humidité n'y est plus aussi abondante, et que la sève ne peut plus circuler d'une manière assez active.

Parmi les éléments qui parviennent aux feuilles

par ce mécanisme de transpiration ou d'évaporation dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, il en est dont la proportion, à partir d'une certaine époque, va constamment en diminuant, à mesure qu'on avance vers la maturité de la plante (tels sont l'*azote*, l'acide *phosphorique*, la potasse). Il en est d'autres, au contraire, dont la proportion, dans les feuilles, va en augmentant à mesure qu'on approche de la maturité (telles sont, entr'autres, la chaux et la silice).

L'augmentation dans un cas, la diminution dans l'autre, se fait généralement de telle sorte que si, à une époque quelconque, on compare entre elles les feuilles d'âges différents, c'est dans les plus *vieilles* (1) que la proportion des principes considérés est la plus faible, dans le cas de diminution; c'est dans les mêmes feuilles que cette proportion atteint sa plus grande valeur, dans les cas d'augmentation.

Certains éléments primitivement transportés dans les feuilles à l'état de dissolution y perdent de leur solubilité et s'y accumulent à raison même de cette moindre solubilité. Tels sont principalement le carbonate de chaux et la silice, auxquels il convient d'ajouter les sels de soude. Ce sont précisément les substances dont la proportion est la plus faible dans la graine.

Si ces dernières substances ne sont pas inutiles de leur nature pour assurer ou favoriser le développement de la plante, il semble très-probable qu'à l'ap-

(1) Nous considérons ici comme les plus vieilles les feuilles qui se sont épanouies les premières, et qui ont atteint les premières leur complet développement.

proche de la maturité leur rôle doit avoir perdu beaucoup de son importance, s'il n'est pas entièrement nul.

Voyons d'abord la silice ou acide silicique.

Une partie des sels alcalins, la potasse surtout, parvient dans la plante, jusqu'aux feuilles, à l'état de silicate en dissolution; mais le silicate de potasse, lorsqu'il est exposé, comme ici, au contact de l'air, s'y décompose peu à peu en absorbant l'acide carbonique de l'atmosphère. Il se produit alors, aux dépens du silicate, du carbonate de potasse soluble, susceptible d'être transporté et transformé dans d'autres organes, et de l'acide silicique (silice), insoluble, qui s'accumule sur toutes les surfaces qui transpirent abondamment. Son insolubilité devient de plus en plus complète à mesure qu'il se dessèche davantage au contact de l'air.

Voyons maintenant pour la *chaux*.

Les combinaisons calcaires solubles se comportent en partie à la manière des silicates. Beaucoup de sels calcaires solubles se transforment, sous l'influence de l'acide carbonique de l'air, en carbonate de chaux insoluble qui reste dans les parties superficielles qui transpirent le plus abondamment.

Enfin, les sels de soude qu'on ne retrouve dans les graines qu'en proportions insignifiantes, viennent également s'accumuler et se concentrer à la surface des feuilles, d'où une partie est facilement entraînée par les eaux pluviales qui les dissolvent.

La question de l'influence de la nature chimique du sol sur la composition des plantes qu'il produit se rattache naturellement à celle que nous venons d'effleurer.

On s'en est occupé, principalement, jusqu'à ce jour, pour ce qui concerne les terrains calcaires et les terrains salés.

On a dit : les plantes venues sur un terrain calcaire sont plus riches en éléments calcaires que des plantes de même espèce venues sur un sol où le calcaire fait presque entièrement défaut.

Les plantes qui ont végété sur un terrain salé sont plus riches en sels de soude que les plantes de même espèce venues sur un terrain non salé ou très-pauvre en sel.

C'est dans les feuilles que semblent s'accumuler, au moins à partir de certaines phases du développement des plantes, la majeure partie des sels de soude et des sels de chaux, comme s'ils étaient devenus inutiles; il est donc permis de penser que si, à raison du milieu dans lequel se sont trouvées leurs racines, les plantes ont été à même d'absorber un excès de sels calcaires ou sodiques, ce même excès se retrouvera dans leurs feuilles; et avant d'en conclure que les plantes considérées dans leur entier sont susceptibles de s'enrichir de tel ou tel principe, en d'autres termes, pour s'assurer de l'influence prédominante de telle ou telle nature de sol, c'est dans les parties les plus parfaites, tige d'abord, graine ensuite, qu'il faudrait en constater les effets différentiels, et n'y pas faire intervenir les fenilles, surtout dans les essences très-feuillues, parce qu'on s'expose ainsi à attribuer à des éléments d'une utilité secondaire un rôle prépondérant.

En résumé :

Les feuilles semblent remplir, au moins pendant

une partie importante de leur vie, le rôle de magasins et d'élaborateurs. Ces magasins s'emplissent sous l'influence de plusieurs causes, parmi lesquelles l'une des plus importantes est l'aspiration d'humidité terrestre qui résulte de l'abondante transpiration des feuilles (1).

Tant que la plante puise activement, dans le sol qui lui sert de support, l'eau qui lui est indispensable, les matériaux s'accumulent dans les feuilles en proportion et en quantités croissantes; mais lorsque, peu de temps après la floraison, la plante ne semble plus emprunter au sol en proportions notables les principes minéraux que le sol peut seul fournir, le poids total des feuilles cesse de s'accroître; et si, quand les feuilles sont disposées par étages, sur une tige, comme dans le froment, les feuilles supérieures semblent encore augmenter de poids, la majeure partie de cet accroissement a lieu aux dépens des feuilles inférieures plus anciennement développées, c'est-à-dire qu'il s'établit alors, des feuilles inférieures aux feuilles supérieures, et de là vers l'épi, des phénomènes de transport ascendants qui semblent s'effectuer par *relais* successifs.

Dans les végétaux où la fructification se fait à l'extrémité des tiges ou branches, comme dans le colza et dans le froment, il semble s'effectuer, en outre des transports généraux dont nous venons de

(1) Nous ne nous occuperons pas ici de la fixation du carbone dans les plantes sous l'influence qu'exerce la lumière sur l'acide carbonique; nous avons surtout en vue la fixation des éléments que le sol peut seul fournir aux plantes.

parler, dans les organes de la plante, une véritable *analyse*, par suite de laquelle les matières indispensables au développement des graines sont appelées vers elles sous l'influence de leurs enveloppes extérieures, jouant ici un rôle aspirateur semblable à celui des feuilles proprement dites; les matières inutiles ou peu utiles au parfait développement de la graine sont entraînées ou retenues plus ou moins loin, surtout dans les organes qui, comme les feuilles, transpirent abondamment.

C'est ainsi que les matières *azotées*, les *phosphates*, la *potasse* et la *magnésie*, viennent s'accumuler dans les graines, tandis que la *silice*, la *chaux*, la *soude*, s'accumulent dans les feuilles et dans les enveloppes extérieures des graines (balles, cosses, siliques).

Cette accumulation, dans les feuilles, de matières inutiles à la graine, finit par obstruer leurs pores, surtout si ces matières sont ou deviennent peu solubles, ou si l'accumulation a lieu au moment où les pluies sont rares et la température élevée; cette obstruction contribue sans doute à leur mortification, ainsi que leur appauvrissement de matières les plus propres à donner, au développement et à la prospérité des feuilles, une énergique activité.

La distinction qu'on a faite entre des plantes de même espèce venues sur tel ou tel terrain, peut s'expliquer par la différence de développement de leurs organes foliacés, et par l'accumulation qui s'y fait des principes que le sol fournit en trop grande abondance pour les besoins réels de la plante.

Enfin, j'ai constaté par l'expérience, que les

observations et conclusions qui précèdent peuvent également s'appliquer au *sainfoin*, au *trèfle* et à la *luzerne*. On peut donc attribuer à ces conclusions une certaine généralité dans le rôle naturel des feuilles.



GALIEN

DEUX CHAPITRES DE MORALE PRATIQUE

CHEZ LES ANCIENS

Par M. Emmanuel CHAUVET

Membre titulaire.



On a beaucoup insisté dans ce temps-ci sur le caractère essentiellement pratique de la morale païenne aux époques qui avoisinent l'établissement du christianisme. On s'est plu à montrer, dans les derniers philosophes de l'antiquité, des prédicateurs de morale, des éducateurs des âmes, des directeurs de conscience. On a analysé de ce point de vue et dans cet esprit les *Lettres* de Sénèque, les *Pensées* de Marc-Aurèle, le *Manuel* d'Epictète, etc. (1). Ce sont là de belles œuvres, faites de main d'ouvrier, où l'intérêt du style se joint à celui du fond et l'accroît. Mais ce qu'on semble ignorer, ou du moins ce qu'on oublie de dire, c'est que beaucoup d'autres ouvrages du même genre ont été écrits, avec moins de soin et de talent, peut-être avec plus de science et de profondeur, dont rien n'a survécu, hormis les titres de quelques-uns.

(1) Voyez le beau livre de M. Martha : *Les moralistes sous l'empire romain.*

On eût pu étudier de même, avec un pareil intérêt et un pareil profit, la plupart des traités de Sénèque et de Plutarque.

Pour ne pas remonter plus haut, ces compositions ne sont rares ni dans l'école stoïcienne, ni même dans l'école épicurienne. Outre les traités d'un caractère tout général, *Sur le devoir, Sur la vertu*, etc., ces philosophes en avaient de très-spéciaux, inspirés par un singulier souci du perfectionnement moral. Pour n'en citer que deux exemples, Chrysippe avait exposé *L'Art de guérir les passions de l'âme* (Θεραπευτικὰ συγγράμματα τῶν τῆς ψυχῆς παθῶν), et l'épicurien Antoine en avait consacré un à *L'Art de se protéger contre ses propres passions* (Περὶ τῆς τοις ἰδίοις πάθεσι ἐφεδρέιας) (1). Or, croit-on que ces écrits n'ajouteraient pas beaucoup à la connaissance que nous avons de cette morale antique, de cette morale particulière, personnelle, qui entre dans le détail de la vie, dans le secret des âmes, et place à côté de chaque maladie le remède approprié ? Et celui qui restituerait ces traités philosophiques, ne rendrait-il pas un signalé service à l'histoire des idées morales et à la morale elle-même ?

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édition grecque, Basileæ, MDXXXVIII, t. I, p. 352; édition latine, Venetiis, MDXCVII, t. II, ch. I. — Galien dit que Chrysippe avait traité ce sujet *entre beaucoup d'autres philosophes*. — Question intéressante, mais insoluble : ces écrits thérapeutiques de Chrysippe sur les passions de l'âme se confondent-ils avec le traité des Passions du même auteur dont Galien parle longuement dans les 4ᵉ et 5ᵉ livres de son ouvrage *Des Dogmes d'Hippocrate et de Platon ?* Voyez la restitution que nous avons essayé de faire du traité des passions de Chrysippe dans notre mémoire intitulé : *Sur le traité de Galien, Des dogmes d'Hippocrate et de Platon*, lequel a paru dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1857.

Je n'ai pas besoin de dire que je n'ai pas retrouvé ces ouvrages définitivement perdus. Mais il est deux petits traités qui appartiennent à ce mouvement intellectuel, qu'on ne connaît pas plus que s'ils n'avaient jamais existé, qui existent cependant à l'heure actuelle, et qui, tirés de l'obscurité et de l'abandon où ils gisent, ajouteraient des lumières nouvelles à celles qui ont déjà été recueillies. Ils ont pour objet d'enseigner à chacun l'art de discerner ses passions et de s'en guérir, ses fautes et de s'en corriger. Ils sont d'un médecin, mais d'un vrai médecin-philosophe, aussi versé dans la philosophie que dans la médecine, qui possède toutes les écoles philosophiques de l'antiquité, notamment l'épicuréisme et le stoïcisme, et surtout ce dernier : c'est Galien que je veux dire.

Galien, qui a tant écrit sur toutes les parties de la médecine et sur toutes les parties de la philosophie, et, pour ne parler que de la morale, qui en a exploré le champ tout entier (1), paraît s'être très-particulièrement préoccupé du point de vue pratique. On doit croire que la question du perfectionnement moral a attiré et retenu à plusieurs reprises sa pensée et son attention. Sans parler de sa belle *Exhortation aux arts*, il mentionne çà et là un traité *Des mœurs* dans lequel il exposait entre autres choses comment il faut gouverner la colère et s'en faire un

(1) Voyez la liste méthodique des innombrables ouvrages de Galien sur la médecine et la philosophie, dressée par lui dans le précieux petit écrit intitulé : *De l'ordre de mes écrits.* Il y en a plusieurs centaines.

auxiliaire contre la volupté en particulier, contre les passions en général (1); il rappelle à chaque instant, sans les nommer par leurs titres, différents traités où il s'expliquait sur la manière de reconnaître ou d'éviter les erreurs où l'on tombe, et les fautes qui s'ensuivent (2). Mais ces ouvrages ne sont plus. Deux autres ont seuls surnagé, et ce sont ceux-là que j'ai déjà indiqués, et qui sont intitulés, le premier: *Sur le dicernement et le traitement des passions* (Περὶ διαγνωσέως καί θεραπείας ἐν ἔκαστου ψυχῇ ἰδίων πάθων) ; le second: *Sur le dicernement et le traitement des fautes* (Περὶ διαγνωσέως καί θεραπείας των εν τῇ ἔκαστου ψυχῇ ἁμαρτημάτων).

Dans ces deux traités qui n'en font qu'un, Galien, qui pense sans doute au public comme tous les écrivains, s'adresse cependant plus particulièrement à un ami qu'il ne nomme pas et dont il paraît avoir fort à cœur le progèrs moral. Interrogé par cet ami sur ce livre de l'épicurien Antoine que nous avons déjà cité, et pressé par lui de développer et de rédiger la réponse qu'il lui a déjà faite, il se met à l'œuvre. Or, selon lui, le livre d'Antoine *Sur les moyens de se défendre contre ses passions* serait excellent s'il était plus clair et plus méthodique. L'auteur a un double tort : il confond les passions, ces maladies de l'âme, et les fautes, ces erreurs du jugement et de la volonté : il fallait les distinguer; il confond

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. grecq., p. 355; édit. lat., ch. VI.

(2) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. grecq., ch. II, p. 363; édit. lat., ch. IV.

le discernement avec le traitement des unes et des autres : il fallait les distinguer. Ces distinctions eussent fait la lumière; absentes, c'est le chaos. Galien va le débrouiller, et il parlera tour à tour du discernement et du traitement des passions, du discernement et du traitement des fautes (1).

I.

Pour travailler à se guérir de ses passions, il faut d'abord s'appliquer à les connaître. Or ce n'est pas là une facile tâche. En effet, il n'est rien de si délicat que de se juger soi-même et de s'apprécier à sa juste valeur. L'illusion est presque inévitable. Quel est l'homme, même parmi les plus coupables, qui ne se suppose pas innocent ou peu s'en faut? et quel est l'homme, même parmi les plus passionnés, qui mesure exactement la gravité de ses égarements? Sans doute il est des passions violentes, excessives, qu'on ne peut méconnaître. Celui qui se livre aux emportements de la colère, qui dans sa fureur aveugle frappe, mutile ou tue ses esclaves, ne se félicitera pas de sa modération, ni celui qui, pris de vin, s'en va faire de la débauche chez les courtisanes, de sa chasteté. Mais il est des degrés dans les passions, et quand elles gardent une certaine mesure, il est difficile, quoique nécessaire toujours, de les

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. grecq., p. 352; édit. lat., ch. I.

discerner. Qu'une perte d'argent, qu'une injure nous cause quelque émotion, il pourra se faire que nous ne nous en rendions pas compte. Il en est de la connaissance morale de soi-même comme de la connaissance générale des choses : pour apprécier des caractères saillants, des différences essentielles dans des objets d'art, il ne faut que les yeux du premier venu ; pour distinguer les finesses, les petits détails, il faut ceux d'un artiste. De même, si vous êtes bouleversé par une passion impétueuse, vous le sentirez bien; mais l'agitation qui vous remue sans vous faire perdre l'équilibre moral pourra bien vous échapper. Le Dieu de Delphes savait ce qu'il faisait quand il nous recommandait de nous connaître nous-mêmes; cela suppose autant d'art que de vertu, et le sage seul en est capable.

Cette difficulté de se connaître soi-même avait frappé deux hommes forts différents, mais d'une clairvoyance égale, Ésope qui l'a symbolisée, Platon qui l'a expliquée. Ésope disait en effet que nous portons une double besace, l'une par devant pour les défauts d'autrui, ce qui fait que nous les voyons parfaitement, l'autre par derrière pour les nôtres, ce qui fait que nous les ignorons parfaitement. Et Platon a donné la clef de ce mystère : nous nous méconnaissons parce que nous nous aimons. Quel est l'essentiel caractère de l'amour ? D'être aveugle aux imperfections de l'objet aimé ; de sorte que l'extrême amour est accompagné d'un extrême aveuglement. Mais notre amour pour nous-même a-t-il des bornes? Notre aveuglement n'en a donc pas non plus; et comme il ne paraît pas possible que nous cessions

de nous aimer, il semble que nous devions désespérer de jamais voir clair dans notre âme (1).

Ce problème est-il aussi insoluble qu'il en a l'air? et faut-il renoncer à se guérir de ses passions par impuissance de les connaître?

Non. Galien croit avoir trouvé un procédé, et il en a usé pour lui-même, non sans succès. Mais avant de le faire connaître, il adjure son lecteur de se livrer lui-même à l'examen de cette difficulté, car, lorsqu'il y va de l'âme et du salut, deux moyens ne sont pas trop.

Un homme ne peut se connaître lui-même, puisqu'il s'aime naturellement et nécessairement; mais ne pourrait-il pas se regarder par les yeux d'un autre, qui n'aurait pas les mêmes raisons de l'aimer? C'est la solution de Galien. Vous êtes partial à vous-même et vous ne pouvez vous juger : adressez-vous à un étranger qui n'aura pas la même partialité et qui vous jugera. Fatalement inconnu à vous-même, donnez-vous un censeur qui vous apprenne qui vous êtes et ce que vous valez.

En d'autres termes, car il faut insister pour analyser fidèlement Galien qui insiste beaucoup (2), on ne peut se connaître *par soi-même;* il faut donc faire en sorte de se connaître *par autrui*, c'est-à-dire par un censeur qui n'ait pas le bandeau qu'un amour-propre invincible nous met sur les yeux.

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*; édit. gr., p. 352 ; édit. lat., ch. II.

(2) *Ibid.*, édit. gr., p. 352-355 ; édit. lat., ch. III tout entier.— Voyez en outre dans l'édit. gr. les pages 355, 356, 357, et dans l'édit. lat. les chapitres V, VI et VII.

Mais ce censeur ne doit pas être pris au hasard. Il faut d'abord que ce soit un honnête homme, un amant de la vertu et de la vérité. Or, cet homme-là, ce n'est pas dans la demeure des opulents ou des puissants qu'on a chance de le rencontrer. Celui qui s'attache aux pas des riches et des grands est nécessairement obséquieux, et l'obséquiosité est une forme du mensonge. Il se corrompt dans ce milieu corrompu. Il devient vicieux en courtisant le vice. Non! c'est dans la solitude qu'il faut le chercher, au sein d'une vie modeste, sobre et tempérante. Il vit à l'écart, celui qui vit bien. Et c'est ce qui fait que le censeur dont nous parlons n'est guère à la portée de ceux que favorise une grande fortune ou une haute situation sociale; ils convertissent à leurs mœurs quiconque les approche. L'homme véridique devient flatteur à leur contact, et le vertueux la proie des mêmes passions qui les dévorent. Il ne faut pas compter sur un second Diogène. Soyez donc vous-même dans une condition médiocre si vous voulez trouver dans la même médiocrité l'homme de bien qui vous fera toucher du doigt vos défauts et vos passions.

Ce censeur doit être avancé en âge. On n'est vraiment vertueux qu'après s'être longuement exercé à la vertu; véridique qu'après une longue pratique de la véracité. Il faut donc qu'il ait longtemps vécu, et il faut que vous puissiez examiner sa vie entière, afin de vous assurer qu'il est à l'épreuve des accidents de la fortune, des assauts des passions, en un mot excellent de tous points, autant du moins que le comporte l'humaine infirmité.

Mais le voici enfin trouvé, ce précieux censeur : comment faut-il en user?

Il faut s'abandonner complètement entre ses mains, lui ouvrir son âme et sa vie, se livrer à son examen, et le provoquer s'il en est besoin. Après que vous l'aurez prié de vous observer et de vous avertir, laisse-t-il s'écouler les jours, les mois dans le silence, n'en concluez pas que vous êtes sans reproche. Des hommes qui se croient sans reproche, rien de plus commun, car on voit tous les jours des gens qui commettent mille fautes, qui se livrent à leurs passions, et qui ne se doutent de rien, et qu'on étonnerait fort si on leur disait : voilà ce que vous êtes, voilà ce que vous faites. Mais des hommes qui soient en effet sans reproche, rien de plus rare. Où est-il celui qui peut se féliciter d'avoir passé un jour entier dans ce calme que n'altère aucune passion? Vous croyez-vous plus qu'homme ? — Mais le sage est plus qu'homme, car il est semblable à Dieu! — Sans doute, mais êtes-vous ce sage, ressemblez-vous à Dieu, vous qui ne vous êtes jamais exercé à l'empire sur soi, tandis que d'autres qui s'y sont exercés toute leur vie ne le possèdent pas encore? Non, c'est par de tout autres raisons que votre censeur se tait. Peut-être est-il distrait, inattentif? Peut-être ne s'intéresse-t-il pas à l'état de votre âme? Quoi qu'il en soit, s'il ne parle pas, ce n'est pas l'occasion qui lui manque, c'est la volonté. Obtenez donc qu'il veuille.

Vous fait-il de justes réprimandes, vous signalant tel ou tel défaut plus ou moins grave, telle ou telle passion plus ou moins fâcheuse, votre rôle est de

l'écouter avec patience, d'un esprit humble et docile. Si vous vous irritez de la vérité, vous le dégoûterez de vous la dire, et vous ne profiterez point. Qu'il lui soit évident au contraire que vous désirez l'apprendre de sa bouche, et connaître toutes vos misères pour travailler à les guérir. Sans doute il ne vous est pas défendu de jamais discuter ses appréciations, mais que ce soit avec vous-même plutôt qu'avec lui. On s'échauffe par la controverse, on s'emporte loin de la vérité et de la justice. On est plus sincère et plus calme avec soi. S'il s'est trompé, eh bien prenez-en doucement votre parti, et que ce soit pour vous un exercice à l'égalité d'âme. Si vous reconnaissez qu'il a raison sur plusieurs points, prenez bien garde qu'il puisse avoir raison sur les autres aussi, étant mieux placé que vous pour voir les choses, c'est-à-dire vos actions, sous leur vrai jour.

Mais ce n'est pas encore assez d'écouter avec modestie, il faut écouter avec reconnaissance. Ce n'est que justice, car il mérite bien de nous, celui qui, sans envie, mais par amour du bien, prend la peine de nous étudier, de noter nos impatiences, nos violences et de les signaler à notre attention. C'est un médecin de l'âme, plus rare, non moins utile que l'autre, et qui a droit à un salaire. Et puis notre gratitude l'encouragera à persévérer dans un labeur où il y a tant de chances de déplaire à celui-là même à qui l'on se dévoue (1).

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 352, 353; édit. lat., ch. III.

Sans doute il ne faut pas renoncer à s'interroger soi-même, à sonder le fond de son cœur, à se rendre compte de ses mouvements et de ses démarches; mais ce travail sera plus facile, et le succès plus assuré, si vous êtes aidé, éclairé par un homme de bien, qui vous guide, vous redresse, vous fasse voir ce qui vous échappe, et mieux voir ce que vous apercevez à peine dans une ombre trop favorable. Sans ce censeur nécessaire vous n'arriverez à rien. Il est même bon de prêter l'oreille à tout le monde, même à vos ennemis; la haine, intéressée à vous trouver en faute, a des lumières qui lui sont propres. Suivant le mot de Zénon, que tous les hommes vous soient des Pédagogues (1).

Voilà, tel que l'entend Galien, l'art de discerner ses propres passions. Il consiste à se défier de soi-même, à cause de l'amour-propre et de l'aveuglement qu'il engendre, et à en appeler à l'examen d'un étranger, désintéressé, donc clairvoyant, honnête homme, donc sincère. Sur quoi je m'empresse de remarquer que Galien fait paraître ici une parfaite connaissance de la nature humaine. Oui, il y a au fond de notre cœur un invincible amour de nous-mêmes, et par suite une infinie difficulté de nous connaître. Où sont-ils, quels sont-ils, nos défauts? Nous ne savons pas les voir, si ce n'est sous la forme de qualités précieuses. Avares, nous nous jugeons économes; jaloux, nous nous croyons prudents. Quant à nous désintéresser de nous-mêmes,

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, et passim.

et à nous représenter nos imperfections dans toute leur misère et nos vices dans toute leur laideur, c'est un idéal dont la plupart n'approchent guère. Le Christianisme même, pratiqué d'un esprit soumis et d'un cœur croyant, n'y mène pas nécessairement ses pénitents. Ou je me trompe fort, ou le prêtre qui lirait dans les consciences trouverait qu'il y a beaucoup plus de confessions sincères que de confessions entières. S'observer, s'étudier, s'avouer ses défauts et ses passions sans les pallier, ce fut toujours et ce sera toujours une chose d'une extrême délicatesse. Galien a compris cela et l'a fortement exprimé; il faut l'en féliciter; je l'en félicite.

Mais, s'il a bien posé les données du problème, l'a-t-il bien résolu? Et cette idée de se regarder par les yeux d'autrui, de s'en rapporter à un censeur plutôt qu'à sa conscience, est-ce une idée pratique, est-ce une idée juste?

Galien ne paraît pas douter que chacun ne puisse trouver le censeur dont il a besoin pour se connaître et se corriger, pourvu qu'il n'aille pas le chercher dans la corruption de la richesse et de la puissance. Cela prouve que Galien avait une excellente opinion des hommes en général et de ses contemporains en particulier. Mais ne se faisait-il pas quelque illusion? Y avait-il au II[e] siècle de notre ère beaucoup de personnes en état de jouer ce rôle? Y en aurait-il beaucoup aujourd'hui même, après tant de progrès que nous pensons avoir faits? J'oserais le nier. Des vieillards, il n'en manque pas, grâce à Dieu, malgré tant d'accidents, malgré tant d'héritages funestes, qui tranchent la vie avant la fin. Des vieillards abso-

lument maîtres de toutes les passions, absolument exempts de tous les vices, ils sont beaucoup plus rares. Des vieillards parfaits qui puissent et veuillent s'attacher à un jeune homme, le suivre pas à pas, l'observer avec un soin jaloux, l'admonester, au risque de le blesser, et de ne recueillir pour prix de leur abnégation que la colère, la haine et l'injure, cherchez et dites combien vous en aurez rencontré, ou même si vous en aurez rencontré. Sans pessimisme aucun, on peut affirmer qu'on ne trouverait pas un moniteur pour mille personnes qui auraient besoin d'être averties. De sorte que si nous ne devions nous observer que par l'œil d'autrui, nous serions condamnés à ne nous point observer, à vivre et à mourir dans l'ignorance finale de nous-mêmes.

Et s'ils sont en infiniment petit nombre ceux qui, avec les qualités requises pour surveiller leurs amis, consentiraient à le faire, sont-ils plus nombreux ceux qui trouveraient bon d'être surveillés ? Est-il donc si commode d'avoir ainsi un témoin de toutes ses actions, à toute heure, en toute circonstance ? Est-il si facile de s'entendre dire des vérités si offensantes ? de répondre au blâme, quelle qu'en soit la forme, par la douceur et la reconnaissance ? de goûter la réprimande comme un bienfait ? Et tout cela ne suppose-t-il pas acquises cette domination sur soi-même et cette vertu qu'il s'agit d'acquérir.

L'idée de Galien, si séduisante qu'elle semble d'abord, me paraît donc être une théorie sans application possible. Est-ce du moins une théorie que la critique doive approuver à un point de vue purement spéculatif ? Sur ce terrain aussi je ferai

des réserves. Qu'il soit malaisé de se connaître soi-même, et par les raisons qui ont été dites, c'est évident. Mais, songez-y, est-il donc si simple de connaître autrui? Outre qu'un homme, même après avoir demandé à être observé et réprimandé, se drape, quoiqu'il en ait, et prend ses mesures pour faire aux autres la même illusion qu'il se fait à lui-même, si ce n'est plus, est-il donc si facile de deviner et d'apprécier, à travers les actions apparentes, les intentions? Et combien d'actions qui échappent à toute observation indirecte? Et combien de pensées, de désirs, de mouvements internes qui sont le secret de l'agent moral? Non, rien ne peut remplacer la conscience, c'est-à-dire l'examen de conscience. C'est toujours là qu'il en faut revenir. Qu'on cherche et qu'on trouve quelque lumière, quelque secours auprès d'un ami très-honnête homme, si la Providence nous accorde cette grâce, je ne demande pas mieux, mais l'examen de conscience, pratiqué avec la ferme volonté de se connaître et de s'amender, demeure la vraie méthode à suivre.

Il faut d'abord connaître ses passions, il faut ensuite travailler à s'en rendre maître, à les ranger à la règle du devoir; et il est même juste de dire que la première démarche serait de peu d'intérêt, si elle ne devait pas être suivie de la seconde. Et ce n'est pas seulement dans l'enfance ou la jeunesse, ce n'est pas seulement lorsqu'on a chance d'arriver à la perfection qu'il faut faire cet effort sur soi-même, c'est à tout âge et dans toute situation morale. Ne dites pas : je suis trop vieux. Un quinquagénaire,

un octogénaire, s'il est malade, renonce-t-il à se soigner, et dans l'impuissance de redevenir un homme vigoureux, ne tâche-t-il pas de redevenir du moins un homme bien portant? La santé de l'âme, plus précieuse encore, mérite une plus constante recherche. Ne dites pas : je suis trop imparfait, trop loin de la sagesse. Il ne faut pas dédaigner le bien parce qu'on ne peut atteindre le mieux. Ici encore il faut se conduire, quant à l'âme, comme on se conduit quant au corps. Si avant notre naissance nous eussions pu nous adresser à celui qui y présidait, si nous lui eussions demandé de nous accorder le corps le plus fort et le plus généreux, et qu'il nous l'eût refusé, sans nul doute nous l'eussions alors supplié de nous en donner un qui fût au second rang, ou au troisième, ou au quatrième pour la beauté des formes, la souplesse et la puissance des muscles. Si nous n'eussions pu obtenir le corps d'Hercule, nous eussions encore été fiers de recevoir celui d'Achille, ou, à défaut de ce dernier, celui d'Ajax, ou de Diomède, ou d'Agamemnon, ou de Patrocle, ou enfin de quelque héros. Qu'il en soit de même dans l'ordre moral. Si nous ne pouvons monter à la plus haute excellence de l'âme, ne méprisons pas les degrés inférieurs. Il est beau encore, au-dessous de ces sages qui dominent tout, d'occuper le second, le troisième ou le quatrième rang. La vertu la plus modeste est cependant la vertu, donc d'un prix infini (1).

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 353, 354; édit. lat., ch. IV, *sub initio.*

Il ne faut pas non plus que la lenteur de nos progrès nous fasse perdre courage. On ne dompte pas les passions, ou seulement l'une d'entre elles, en une heure ni même en une année. Il faut de longs efforts pendant un long temps. C'est surtout les commencements qui sont difficiles. Qu'on ne s'étonne donc pas de n'avancer d'abord que fort peu ; plus tard on avancera davantage et de plus en plus. C'est d'ailleurs le meilleur emploi de la vie. Mais on voudrait d'abord arriver au but. Quelle honte qu'on travaille des années et des années, qu'on s'exerce indéfiniment pour devenir un médecin, un grammairien ou un rhéteur habile, et qu'on marchande le temps et le zèle quand il s'agit de devenir un homme de bien (1) !

Donc à l'œuvre, qui que vous soyez, jeunes ou vieux, bons ou mauvais, et guerre aux passions ! Dès le matin, au moment de votre lever, représentez-vous la journée qui commence, les occupations qui vous attendent, et combien il sera plus beau de vous diriger par les conseils de la raison et de la sagesse que de vous laisser asservir par les passions aveugles. Concevez fortement en vous-même combien est difforme l'âme qui se livre aux violences et aux impuretés, combien noble et belle celle qui s'en affranchit. Que le vrai homme de bien vous soit présent, et que cette vivante image vous accompagne partout pour exciter et entretenir en vous une généreuse émulation. C'est ainsi que se formera peu

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 354 ; édit. lat., ch. IV, *sub fine*.

à peu l'habitude de vous gouverner et que sur vos passions soumises ou détruites régnera la vertu triomphante (1). — Mais ces généralités ne sauraient suffire, il faut venir aux détails.

Par passions, Galien entend les puissances irraisonnables de l'âme, et il en distingue deux différentes. Le propre de l'une est de s'irriter, de s'enflammer contre ceux qui nous paraissent coupables envers nous-mêmes; à la longue elle nous rend implacables, et elle est d'autant plus fâcheuse qu'elle dure depuis plus longtemps : c'est la colère. L'autre nous porte vers ce qui nous est doux et agréable, vers ce qui nous plaît, sans nul souci de ce qui est honnête ou honteux, utile ou nuisible : c'est l'amour de la volupté (2). Et ce sont là deux ennemis qu'il faut combattre, deux maladies qu'il faut guérir.

Et d'abord la colère. Le caractère essentiel de la colère, c'est la violence, aussi bien que la déraison. Or cette violence n'a pas de bornes, et il n'est pas d'excès où elle ne puisse s'emporter. Galien raconte que, étant enfant, il vit un homme qui, voulant ouvrir une porte sans retard et n'y réussissant pas, entra dans une véritable rage. Il frappait la porte de ses pieds, mordait la clef, injuriait les Dieux, les yeux sortis de la tête comme une furie, écumant comme un sanglier : horrible spectacle, et qui n'est pas rare. Il ne faut pas se flatter qu'on maîtrisera d'abord une passion ainsi faite. Ce serait se préparer

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 355; édit. lat., ch. v, *sub fine.*

(2) *Ibid.*, édit. gr., p. 356; édit. lat., ch. vi.

mille déceptions et compromettre l'avenir. Non, il faut se dire au contraire que c'est là une œuvre de temps et de patience. C'est assez dans les commencements de comprimer cette grande fougue et de ne pas s'exaspérer au premier obstacle. L'irascible qui mordait et qui ne mord plus, qui frappait et qui ne frappe plus, qui criait et qui ne crie plus, a déjà fait de notables progrès. Une fois assuré de ce premier triomphe, qu'il marche à de nouvelles conquêtes, mais pas à pas, sans rien entreprendre au-delà de ses forces. Il se sentira de moins en moins enclin à la colère; bientôt il faudra un crime pour l'émouvoir, et un jour enfin un crime même, tout en lui inspirant un juste mépris, le laissera en possession de lui-même. Et ici Galien s'adressant plus particulièrement à son ami qui manquait, paraîtrait-il, de douceur et de placidité, lui accorde libéralement plusieurs années pour se vaincre petit à petit et arriver de victoire en victoire à un genre de vie véritablement grave et honnête (1).

Dans ce laborieux effort sur soi-même, il importe surtout de se surveiller à l'endroit des esclaves. Les esclaves ne fournissent que trop d'aliments à la colère, et les maîtres, se sentant les maîtres, n'ont que trop de penchant à se livrer à l'impétuosité de leurs passions. Il est des maîtres qui perdent toute mesure, qui agissent avec la férocité de la bête fauve. Ils frappent, ils blessent, ils tuent. L'empereur Adrien, qui n'était pas un méchant homme,

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 354; édit. lat., ch. IV.

enfonça un jour son stylet dans l'œil d'un esclave et lui vida l'orbite. Après quoi, pris de remords, il lui offrit de le dédommager. La victime se taisant, le bourreau insista. Eh! que voulez-vous que je demande, répondit l'esclave? ce qu'il me faut, c'est l'œil que vous m'avez pris! Galien a été témoin d'une action pareille; il a vu un esclave devenir borgne d'un coup de roseau. Il a vu pis que cela, et il en fait le récit détaillé. Je revenais de Rome, dit-il, et j'avais pour compagnon de voyage un mien ami, originaire de Gortines, en Crète, homme recommandable par mille vertus, de mœurs simples, fidèle en amitié, sobre, libéral, excellent en un mot, mais tellement irascible qu'il châtiait à tort et à travers ses esclaves de ses propres mains, les frappant avec des lanières, des bâtons, tout ce qui s'offrait à lui. Nous étions arrivés à Corinthe. Là il embarque pour Athènes ses esclaves avec ses bagages, et louant une voiture nous prenons la route de terre par Mégare. Nous avions dépassé Eleusis, nous touchions à Thriasios, lorsqu'il s'avise de demander des nouvelles de je ne sais quel objet à deux esclaves qu'il avait gardés avec lui. Ceux-ci ne peuvent répondre. Alors voilà un homme qui s'emporte, et qui ne trouvant sous sa main qu'un long glaive enfermé dans son fourreau, l'abat sur la tête de ces jeunes gens. Le hasard veut qu'il frappe par le tranchant de la lame. Le fourreau coupé s'ouvre, et les esclaves reçoivent à la tête une double blessure, car deux fois l'arme se lève et retombe. Le sang coule à flots. Cet homme se calme et revient à lui. Il a honte de sa fureur. Il m'entraîne dans

une maison de la ville, s'accuse, me présente une courroie et me conjure de l'en frapper. J'éclatais de rire; mais lui de se jeter à mes genoux et de me supplier de faire ce qu'il désirait. Plus je le voyais s'obstiner à être battu et plus je riais. Toutefois, quand cela eut assez duré, je lui promis de le satisfaire s'il me promettait lui-même une toute petite chose que j'allais lui demander. Il consentit. Je le priai alors de prêter l'oreille à un discours que j'allais faire, et que c'était là ce que je réclamais de lui. Alors je lui exposai longuement par quels moyens nous pouvons nous guérir du penchant à la colère, et qu'il ne s'agit pas de recevoir des coups, mais de prendre conseil de la raison. Il comprit, se surveilla et devint meilleur (1).

C'est donc surtout dans ses rapports avec ses esclaves que l'irascible doit être attentif à lui-même. La première règle, qui doit être inviolable, c'est de ne jamais frapper de sa propre main. Un esclave a fait une faute, il faut qu'il soit puni, à merveille; mais qu'il le soit par un autre, non par vous. A frapper, on s'irrite encore, on perd toute mesure; ce n'est plus le juste châtiment d'un maître, c'est la vengeance d'un furieux. Le père de Galien s'était fait un devoir de s'abstenir, et prêchait l'abstention à ses amis, leur disant quand il les voyait s'oublier: prenez garde que l'esclave que vous maltraitez ainsi ne succombe à la douleur, vous l'auriez bien mérité. Et notre médecin-moraliste ajoute qu'il se gouvernait

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 354; édit. lat., ch. IV, *sub fine*.

par les mêmes principes et les mêmes sentiments (1).

La seconde règle, c'est de différer la peine encourue par l'esclave. Ce qu'on raconte que Platon fit une fois envers l'un de ses esclaves (2), il faut le faire toujours. Et, en effet, qu'y a-t-il de plus aveugle que la colère, et qu'y a-t-il de plus violent? Il faut donc de toute nécessité prendre le temps de se calmer, de revenir à la possession de soi-même et à la raison, si l'on veut éviter les excès, si l'on veut proportionner les coups à la faute, et corriger le coupable, car il n'y a pas de correction sans justice. C'est alors seulement qu'on peut juger de quel poing ou de quel instrument il faut se servir. Parfois même on fera sagement de montrer le châtiment sans l'infliger. On appellera l'esclave, on ordonnera d'apporter les courroies, puis, après

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 354, 355, édit. lat., ch. IV, V.

(2) *Ibid.* — Ce fait est raconté par Sénèque, *De la colère*, l. III, ch. XII. « Non potuit impetrare Plato a se tempus, quum servo suo irasceretur, sed ponere illum statim tunicam, et præbere scapulas verberibus jussit, sua manu ipse cæsurus. Postquam intellexit irasci se, sicut sustulerat, manum suspensam detinebat, et stabat percussuro similis. Interrogatus deinde ab amico, qui forte intervenerat, quid ageret? « Exigo, inquit, pœnas ab homine iracundo. » Velut stupens, gestum illum sævituri, deformem sapienti viro servabat, oblitus jam servi, quia alium quem potius castigaret invenerat. Itaque abstulit sibi in suos potestatem, et ob peccatum quoddam commotior. « Tu, inquit, Speusippe, servulum istum verberibus objurga, nam ego irascor. » Ob hoc non cecidit, propter quod alius cecidisset : « Irascor, inquit ; plus faciam quam oportet ; libentius faciam ; non sit iste servus in ejus potestate, qui in sua non est. »

une juste réprimande, on pardonnera, en avertissant qu'une nouvelle faute ne rencontrerait pas la même indulgence (1).

Voilà comment il faut s'exercer à la modération envers les esclaves, comme envers tous les hommes. Et il ne faut pas se satisfaire trop facilement. Il ne faut pas, parce qu'on ne se livre pas aux emportements de la folie, parce qu'on ne lance pas des regards farouches, parce qu'on ne met pas en pièces tout ce qu'on trouve à sa portée, il ne faut pas se dire : c'est bien ! la colère n'est pas ou n'est plus mon défaut. Eh! non, vous n'êtes pas une bête fauve, voilà tout. Êtes-vous un homme, un honnête homme, un sage? C'est à savoir. Il y a des degrés dans la colère. Une moindre colère est encore la colère, et la vertu l'exclut absolument. C'est comme la maladie : il n'y a que celui qui n'est pas malade du tout qui puisse se vanter d'avoir la santé (2).

Et qu'on ne s'écrie pas qu'il est bien difficile de dominer à ce point la colère, de la plier à cette docilité parfaite. Eh quoi ! un cavalier se saisit d'un cheval fougueux, le monte malgré sa résistance, et se servant à propos de l'éperon et du frein, arrive en peu de temps à s'en faire obéir; et quand un homme se rend maître d'un animal étranger, vous ne pourriez pas dompter cet autre animal qui est en vous, qui fait partie de vous-même, ayant tout près de là, dans la même âme, la raison pour vous éclairer de

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 355; édit. lat., ch. v.

(2) *Ibid.*, édit. gr., p. 355; édit. lat., ch. v.

ses lumières et vous diriger de ses conseils ! Et cela quand on ne vous demande pas de réussir dans un délai déterminé, mais qu'on vous accorde libéralement le temps nécessaire ! Non, non, vous n'y avez pas songé, ou vous manquez de courage.

D'autant plus, notez-le bien, qu'il ne s'agit pas d'anéantir la colère, mais de la soumettre au joug. La colère, au fond, c'est l'énergie qui a été mise en nous pour nous mouvoir, pour mouvoir ce qui nous entoure, pour produire des œuvres ; c'est l'activité, c'est la force. Elle peut même nous être d'un grand secours contre les passions corporelles et la volupté, si nous savons nous en servir. Donc le devoir, c'est de la gouverner en la subordonnant à la raison. Contenons-la, modérons-la, disciplinons-la, comme on dresse un chien impétueux, voilà tout ce qu'on exige de nous. C'est une noble tâche et qui ne dépasse pas notre pouvoir (1).

On ne peut lire ces pages de Galien que nous venons de résumer, sans songer aussitôt aux deux traités de Sénèque et de Plutarque sur la colère, comme aussi à celui de l'épicurien Philodême, si heureusement retrouvé. Et quand on se dit que ces trois traités, les seuls qui survivent, ne sont très-probablement pas les seuls qui aient été écrits (2); quand on pense que Théophraste et

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 355; édit. lat., ch. VI.

(2) Dans le traité de Sénèque, surtout à l'article des réfutations, on voit que les philosophes, en dehors de l'école stoïcienne, avaient beaucoup écrit sur la colère.

Aristote se sont fort occupés de la colère; quand on se rappelle que Platon en a fait la seconde des trois facultés de l'âme; quand on se représente tous les hommes colères et toutes les actions furieuses cités par ces philosophes (1), involontairement on se demande si les anciens n'étaient pas tout particulièrement sujets à cette passion. Il est certain que l'esclavage devait aider très-fort à la développer par la fréquence des occasions et par la liberté de s'y livrer tout à son aise. Et s'il est vrai qu'une constitution robuste y prédispose, les anciens, plus forts et plus sanguins, y devaient être plus naturellement enclins (2). Sans faire les modernes plus doux qu'ils ne le sont, je me figure qu'on trouverait difficilement chez eux un Xerxès faisant battre de verges l'Hellespont; un Cyrus s'acharnant contre un fleuve, et employant à disperser ses eaux en mille canaux son armée qui laisse échapper la victoire; un Alexandre tuant son meilleur ami au milieu d'un banquet; un Sylla faisant couper Marius par morceaux, etc., etc.

Je ne voudrais pas soulever de trop grosses questions à propos de la légère esquisse de Galien. Il ne s'est pas proposé d'écrire un traité sur la colère, comme Plutarque, qui déduit avec soin tous les moyens de s'en guérir; ni surtout comme Sénèque, qui partage son ouvrage en trois livres, et, procédant méthodiquement, expose tour à tour la nature et l'origine de la colère, les moyens de la prévenir,

(1) Sénèque, l. I, ch. I; l. III, ch. II, III, XVII, XXI.

(2) Voir dans Sénèque, l. II, ch. XVIII, XIX, la théorie des tempéraments dans leur rapport à la colère.

c'est-à-dire l'hygiène de cette passion, et les moyens de la réprimer, c'est-à-dire sa thérapeutique. L'objet du traité de Galien est plus général et plus vaste, et où les autres insistent, il court d'une plume rapide. Il est toutefois deux remarques que fait naître la comparaison de Galien à ses deux devanciers, et qui valent peut-être la peine d'être indiquées.

Galien entend la colère à la manière de Théophraste, d'Aristote et surtout de Platon. Comme Théophraste et Aristote, il n'en blâme que les excès; comme Platon, il y voit une puissance irraisonnable sans doute, mais légitime et même excellente, dès là qu'elle prend les ordres de la raison. Elle lui semble même nécessaire, tant au regard de la raison dont elle exécute les commandements, qu'à celui des passions qu'elle plie au frein et à la règle. Or telle n'est pas la doctrine stoïcienne, reproduite par Sénèque et Plutarque. La colère y est confondue avec toutes les passions dont elle partage la nature essentiellement mauvaise. Elle doit être, non pas tempérée, mais extirpée. Où est le vrai? Sans donner absolument raison à Galien, il est peut-être aussi près de la vérité que ses deux devanciers. La colère n'est certainement pas une passion comme les autres. Elle ne se rapporte pas à un objet étranger, à la possession duquel elle aspirerait, comme la curiosité, l'ambition, le libertinage, etc. La colère ne regarde qu'à soi-même; c'est comme l'effervescence de l'activité personnelle, comme l'effort impétueux de la personne pour se protéger et se venger. Si elle n'est pas l'énergie volontaire elle-même, elle y semble du moins tenir d'assez près

pour que nous comprenions que Platon l'ait confondue avec elle, qu'Aristote et son disciple l'aient traitée avec indulgence.

Ce qui me frappe encore, c'est de voir Galien se préoccuper à ce point des esclaves. Il n'en est pas question une seule fois dans le traité de Sénèque. Plutarque n'y voit qu'une matière à s'exercer à la modération que l'on doit aux hommes libres. Au contraire Galien qui condamne la colère, en tant qu'excessive, envers les hommes libres, ne la condamne pas moins envers les esclaves. C'est même à ces derniers que se rapportent ses observations particulières et ses prescriptions. Et dans ce qu'il raconte de l'empereur Adrien et de cet ami avec qui il fit le voyage de Rome à Athènes, on sent un véritable intérêt pour ces malheureux. Sa douceur se révèle et l'on comprend du reste qu'il est le bien nommé (γαληνός, doux). Il y a là un progrès moral à noter et qui console l'ami de l'humanité alors si fort outragée.

Il n'en est pas de l'amour de la volupté comme de la colère. Celle-ci, toute fâcheuse qu'elle est dans ses emportements, a un fond excellent; celle-là est foncièrement vicieuse, ou plutôt c'est le vice même. L'homme qui s'abandonne à la colère ressemble à un cheval fougueux; celui qui se fait l'esclave de la volupté, à un vorace sanglier, à un bouc immonde. D'où cette différence: il faut plier la colère à l'obéissance; il faut, selon le mot des anciens, *châtier* l'amour de la volupté. Espérer que ce honteux penchant obéisse, ce serait méconnaître

complètement sa nature; mais si on le châtie, si on l'empêche de s'emparer et de jouir des choses qu'il convoite, il s'affaiblit, s'éteint et disparaît. Il meurt par impuissance de se satisfaire.

Mais ce *châtiment* ne doit pas se faire attendre. Il faut au contraire être aussi diligent qu'attentif. Il est trop clair que si vous donnez à l'amour de la volupté le temps de se satisfaire, il en deviendra plus fort et plus exigeant. Ses progrès seront aussi rapides que redoutables. En peu de jours, il sera comme une citadelle inexpugnable et qui se jouera de vos efforts. Alors, s'écrie Galien, vous direz ce que j'ai ouï dire à un amant: « Je veux la quitter, je ne puis. » Comme lui, vous m'appellerez en vain à votre secours, en vain vous me supplierez de rompre votre chaîne. Vous n'ignorez pas qu'entre les maladies du corps il en est d'incurables ; eh bien cette puissance de l'âme qui se porte témérairement aux plaisirs grossiers des sens, si on ne la combat dès le principe, est bientôt une maladie aussi, et une maladie qui se rit des remèdes. L'âme qui s'en est une fois laissé posséder ne peut plus revenir à la santé. Elle est morte à la vertu (1).

Donc il faut se mettre à l'œuvre sans retard. Et comme l'amour de la volupté est multiforme, comme il est l'amour de la nourriture et des liqueurs, c'est-à-dire la gourmandise, l'amour des beaux corps et des plaisirs obscènes, c'est-à-dire la débauche, l'amour des richesses, c'est-à-dire la cupidité, l'amour

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 355, 356; édit. lat., ch. VI.

de la gloire et du commandement, c'est-à-dire l'ambition, l'amour du bien d'autrui, c'est-à-dire l'envie (1), il faut combattre toutes ces passions dès leurs premiers symptômes. Il faut les combattre en s'entourant de secours, surtout dans les commencements où l'ennemi oppose une plus vive résistance. Faites d'abord comme je faisais, dit Galien : vivez, agissez sous le regard d'autrui. Qu'il y ait là quelqu'un qui voie si vous vous gorgez de mets, ou si vous apaisez seulement votre faim; si vous videz la coupe jusqu'au fond, ou si vous calmez seulement votre soif; si vous versez sans cesse ni fin dans un gouffre, ou si vous satisfaites seulement des besoins naturels et limités. — Plus tard, quand vous serez aguerri, luttez avec vos seules forces, mais en excitant votre courage pour une noble émulation. Par exemple, à table, rivalisez de sobriété avec vos convives. Dans une orgie, entre les buveurs, c'est à qui boira le plus; entre les gloutons, à qui mangera le plus; entre les débauchés, à qui fera le plus de prouesses: mettez votre gloire à l'emporter sur les tempérants par votre tempérance. Vos voisins mangent peu, mangez moins; boivent peu, buvez moins; n'écoutent pas les grossiers désirs, écoutez-les moins encore. — Enfin, de progrès en progrès, vous en viendrez à ne plus rivaliser qu'avec vous-même. C'est peu de surpasser ceux qui font le mal; il est mieux de surpasser ceux qui s'en abstiennent; mais se surpasser soi-même, voilà ce qui est vrai-

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 356 et suiv.; édit. lat., ch. VI, VII, IX.

ment beau. Se rendre chaque jour ce témoignage : je suis meilleur qu'hier, voilà ce qui est vraiment digne d'un homme de cœur et d'un amant de la vertu. A se comporter de la sorte, on devient plus fort en même temps que les passions plus faibles ; on a la paix de l'âme, la satisfaction de la conscience, et, grâce à l'habitude, le bonheur. La modération qui a d'abord été le prix de l'effort, se tourne en bonheur en se tournant en habitude, selon cette belle parole : « Choisis d'abord le genre de vie le meilleur, viendra ensuite l'habitude qui le rendra le plus agréable (1). »

Mais ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est qu'ici il ne s'agit pas de discipliner l'amour de la volupté et les passions qui s'y rapportent; il s'agit de les supprimer, d'en arracher jusqu'à la racine. La sagesse demande seulement qu'on assujettisse la colère à la raison, comme l'esclave au maître ; elle exige qu'on détruise le penchant aux grossiers plaisirs. Il faut qu'il n'en reste rien; car ce qui resterait aurait bientôt poussé des rejetons, étant arrosé incessamment par la malice naturelle à l'homme et l'inclination au mal. C'est aux racines qu'il faut s'attaquer. Si vous ne fouillez le sol, si vous ne rejetez au loin les moindres fibrilles, attendez-vous à voir reparaître bientôt et s'étaler la plante malsaine, et son poison infecter l'âme entière (2).

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 356 ; édit. lat., ch. VI.

(2) *Ibid.*, édit. gr., p. 356, 357 ; édit. lat., ch. VII.

Il est facile de s'y tromper. Quand l'amour de la volupté, quand la gourmandise, l'envie, la cupidité, l'ambition débordent au loin comme un torrent fangeux, on est naturellement averti, et la grandeur du mal commande en quelque sorte de lui opposer des digues; mais quand ces passions, dans mille petites circonstances, signalent à peine leur existence par de faibles mouvements, il n'est que trop aisé et trop ordinaire de les méconnaître, même avec la volonté de se juger et de se corriger. Et cependant c'est là qu'il faudrait les surprendre, afin de les étouffer dans le germe. Et Galien faisant un nouvel appel à son expérience personnelle, ouvre ici une sorte de parenthèse pour nous parler de l'éducation en général et surtout de sa propre éducation au foyer paternel : digression qui n'en est pas une, puisque, en racontant à son ami les leçons de son père, il expose encore l'art de combattre l'amour de la volupté et les passions. Voici le fil un peu flottant qu'il suit dans ces intéressantes et instructives confidences.

Parmi les jeunes gens qui vivaient dans sa familiarité, il en était un qui se fit longtemps illusion sur lui-même. Il se croyait sûr d'être exempt de passions, de leurs plus faibles mouvements comme de leurs éclats, dans les plus petites circonstances comme dans les plus grandes. Et puis, à un examen plus attentif, il dut reconnaître qu'il s'était trompé. Il vint donc un jour de grand matin, après une nuit agitée, trouver Galien et lui faire sa confession. Il lui dit qu'il n'en pouvait plus douter, que, maître de ses passions dans les conjonctures graves, il en

était troublé dans les petits détails de la vie. Elles ne grondaient pas dans la tempête, elles murmuraient quand passait un nuage. Pourquoi cela, ajoutait-il? Est-ce l'effet de ma nature ou le résultat de mon éducation?

Et Galien raconte qu'il lui exposa qu'il y a toujours une part à faire et à l'éducation et au naturel; que les enfants apportent en naissant des qualités originelles, des défauts originels, et sont très-diversement doués; — que cela paraît très-visiblement dans leurs jeux, les uns se montrant gais et toujours dans les rires, les autres sombres et toujours dans les larmes; ceux-ci aimant à partager ce qu'ils possèdent, ceux-là à s'approprier ce qui ne leur appartient pas; tels entrant en fureur au moindre prétexte, tels autres supportant avec douceur les plus graves offenses; — qu'il en est de même des jeunes gens: il en est de gourmands, il en est de sobres; il en est d'effrontés, il en est de pudiques; il en est qui cherchent le travail, il en est qui le fuient; il en est qui s'exaltent par l'éloge, il en est qui se maintiennent par la crainte du blâme; — qu'il y a ainsi entre les enfants, entre les jeunes gens, des différences naturelles, et non pas seulement superficielles, mais profondes; — que l'éducation, qui peut beaucoup, ne peut pas l'impossible; — qu'elle peut rendre meilleur ce qui est bon, moins mauvais ce qui est mauvais, mais non transformer le mal en bien; — qu'il est des natures absolument réfractaires à toute culture; — que la ronce, quoi qu'on fasse, ne saurait porter de raisins, ni la vipère ou le scorpion accommoder leur humeur à la nôtre; — que

l'éducation, impuissante dans les cas fâcheux, est nécessaire aux naturels bien doués pour produire tous leurs fruits, comme la vigne veut être cultivée pour donner un vin abondant et généreux, et un cheval, dressé, pour plier ses mouvements et sa force à nos volontés et à nos besoins; — et qu'enfin la nature fournit le terrain que l'éducation laboure, l'arbre que l'éducation taille et dirige, la matière et l'étoffe que l'éducation met en œuvre. Après quoi, Galien ajoute, par un retour sur lui-même plein de vérité et de grâce: « Pour moi, je ne saurais dire quel était mon naturel, car un enfant ne s'observe pas, mais quelle fut mon éducation, je le sais bien, et il n'est peut-être pas inutile que vous le sachiez (1). »

Je laisse maintenant la parole à Galien, me bornant à abréger un récit qui pourrait paraître prolixe à notre goût moderne.

« J'ai eu ce singulier bonheur que mon père était exempt de toute colère, très-juste, très-sobre, très-humain. Ma mère, au contraire, était à tel point irritable qu'elle mordait quelquefois les servantes, poussait des cris, était en guerre avec mon père, mille fois plus fâcheuse à son égard que Xantippe à celui de Socrate. Témoin de ce contraste d'un père bon et honnête, tout à ses devoirs, et d'une mère vicieuse, abandonnée à ses passions, je résolus d'aimer et d'embrasser le premier genre de vie, de me détourner de l'autre et de le détester.

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 357; édit. lat., ch. VII.

Ce qui me poussait encore dans cette voie, c'était de voir mon père supporter tranquillement n'importe quelles disgrâces, tandis que ma mère, au moindre accident, se laissait aller au désespoir. J'étais donc parfaitement disposé à l'éducation que j'allais recevoir.

« On me mit entre les mains des philosophes dès que je fus en état de les entendre. J'avais environ quatorze ans lorsque je commençai à boire à cette source sainte. Je suivis assez longtemps les leçons d'un disciple du stoïcien Philopator. Caïus, qui avait embrassé le platonisme, fut aussi mon maître, mais peu de temps, car il manquait de loisirs; ses concitoyens le forçaient de s'occuper de leurs affaires; à leurs yeux il n'y avait que lui de juste dans la ville, homme incorruptible en effet, facilement accessible à tous, et plein de douceur. Vers cette époque, un autre de nos concitoyens revint d'un long voyage; c'était un disciple d'Aspasius le péripatéticien; je m'attachai à lui. Puis, j'entendis un épicurien venu d'Athènes. Mais au-dessus de tous ces doctes présidait mon père, qui observait attentivement leur vie et leurs doctrines, et m'accompagnait souvent à leurs leçons.

« Or il s'était beaucoup exercé dans la géométrie, l'arithmétique, l'astronomie, l'architectonique, et il voulait que les philosophes exposassent leurs doctrines selon les démonstrations régulières de ces sciences. Il me disait donc : « Dans ces préceptes « de vertu et de sagesse qu'on t'enseigne, il ne « doit y avoir aucun désaccord, aucune contra- « diction, mais cette suite, cet enchaînement et « cette harmonie que les anciens ont fait régner

« dans les sciences à la tête desquelles marchent la « géométrie et l'arithmétique. Ne va donc pas te « hâter imprudemment d'adopter une secte et d'en « prendre le nom; il te faut au contraire employer « un long intervalle de temps à les étudier et à les « apprécier. Que ta doctrine soit une doctrine solide « qui satisfasse l'esprit et fortifie la volonté. Car, « n'en doute pas, ce que tu dois apprendre, c'est « la justice, c'est la tempérance, c'est la grandeur « d'âme, en un mot, c'est la vertu. La vertu, ceux-« là mêmes qui ne l'ont pas en font l'éloge. C'est « qu'en effet elle a seule le pouvoir de nous défendre « contre les chagrins et la douleur. Que ce soit donc « ton constant objet. »

« Mon père me répétait ces pensées sous toutes les formes, et il m'y trouvait docile. J'étudiai tour à tour toutes les écoles philosophiques sans m'enchaîner à aucune, et je cherchai toujours dans l'étude et la pratique de la vertu, dans l'empire sur moi-même et les passions, la paix de l'âme et la sécurité au milieu des accidents et des vicissitudes de la vie (1).

« Ce qu'il me signalait surtout dans l'amour de la volupté et les passions, c'est leur insatiabilité, qui fait que plus on jouit, plus on veut jouir, dans une poursuite éternelle; ce qu'il me recommandait surtout, c'est la modération qui, se contentant du nécessaire et tout au plus de l'utile, s'arrête et se repose dans un honnête bien-être.

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 357, 358; édit. lat., ch. VIII.

« Cette insatiabilité des passions, qui en est « comme l'essence, voilà, me disait-il, l'origine de « tous nos chagrins et de tous nos maux. Elle nous « rend d'abord sensibles à des pertes qui ne de- « vraient pas nous toucher. Un peu moins d'argent, « un peu moins d'honneurs, eh ! qu'importe, s'il te « reste assez de l'un pour te nourrir et te bien « porter, assez des autres pour marcher la tête « haute parmi tes pairs ? Elle nous empêche ensuite « de goûter ce que nous possédons par le désir d'en « posséder davantage. Comme si ce n'était pas une « véritable folie de vouloir recueillir les éloges de « tous les hommes, ou posséder toutes les richesses « qui existent ! Savoir se modérer, c'est-à-dire se « borner à la satisfaction des besoins de la nature « qui sont toujours limités, c'est la condition et le « principe du bonheur (1). »

« Et mon père se citait lui-même en exemple. Il me demandait si je l'avais jamais vu courir après la gloire, la fortune, tous les biens que convoitent les hommes, ou s'affliger de la mort d'un bœuf, d'un cheval ou d'un esclave. « Il est vrai, ajoutait-il, « que je n'ai pas été ruiné et mis dans l'impuissance « de soigner ma santé ; que je n'ai pas subi la mor- « telle injure de perdre ma place au sénat ; ce sont « là d'extrêmes malheurs, qu'il est permis de res- « sentir, si on n'a pas su les éviter; mais quand il « m'arrive de m'entendre blâmer par quelqu'un, « ou de souffrir quelque dommage dans ma fortune,

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 358, 359; édit. lat., ch. VIII, IX.

« je m'en console par cette pensée : puis-je donc « plaire à tout le monde ? Ce que je possède encore « n'est-il pas plus que suffisant à me protéger contre « la faim, la soif et le froid (1) ? »

« Il ne se lassait pas de revenir sur cette terrible insatiabilité. Il l'attaquait sous tous ses aspects : insatiabilité du gourmand qui veut toujours plus d'aliments, ou des aliments plus délicats ; insatiabilité du cupide qui veut toujours des richesses plus considérables ou d'une autre sorte ; insatiabilité de l'ambitieux qui veut toujours plus de dignités, une gloire plus grande (2).

« Il m'exposait combien est absurde et désastreuse l'insatiabilité au regard des aliments ; car enfin quel est le but des aliments ? De nourrir le corps. Le corps est-il donc mieux nourri par une plus grande quantité d'aliments, ou par des aliments raffinés ? C'est le contraire. Les aliments raffinés sont des aliments malsains, et des aliments trop abondants sont nécessairement mal digérés. Or ce sont les aliments digérés et non pas engloutis qui réparent les pertes de l'organisme. Quand la digestion se fait imparfaitement, le ventre se gonfle aux dépens du reste, et, au lieu du liquide vivifiant qu'elles devaient recevoir, les veines ne portent aux diverses parties que le poison et la langueur. Lequel vaut le mieux de la santé ou de la maladie ? L'insatiabilité mène droit à celle-ci ; la santé est le fruit et la récompense de la sobriété.

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 358 ; édit. lat., ch. VIII.

(2) *Ibid.*, édit. gr., p. 358, 359 ; édit. lat., ch. VIII, IX.

« Il ne blâmait pas moins sévèrement l'insatiabilité relative aux richesses, aux honneurs et en général aux biens de l'âme. L'âme ne souffre pas moins de celle-ci que le corps de l'autre. Quel supplice, en effet, que celui de ces gens qui, mécontents de ce qu'ils ont, désirent toujours plus! Accordez-leur le double, ils aspirent au triple; accordez-leur le triple, ils aspirent au quadruple. Ce qu'ils veulent, ce qu'il leur faut, ce qui leur est nécessaire, c'est précisément ce qui leur manque. De sorte qu'ils vont se consumant de soupirs en soupirs, d'attente en attente. Tels sont ces riches, misérables au sein de leur opulence. « Qu'ils désirent, disait mon père, « une chaussure, un vêtement, une maison, tout « ce qui fait le corps bien portant et la vie douce, à « la bonne heure! Mais qu'ont-ils affaire de plusieurs « maisons, d'une multitude de vêtements divers et « de chaussures diverses? Pourquoi faut-il qu'ils « aient des perles, des onyx, des pierreries de toute « sorte? Qu'importent aux femmes les ornements, « l'or et la soie et toutes les matières tirées de « régions lointaines? Qu'ils aient tout cela et qu'ils « s'y tiennent, en seront-ils plus heureux? Non. « Mais ils ne savent pas s'y tenir. Ils regardent au-« dessus d'eux, et voyant quelques hommes mieux « partagés, ils n'ont plus de repos qu'ils ne les « surpassent. Prends garde à cela, mon fils! Tu es « plus riche que la plupart de nos concitoyens, la « modération t'est donc bien facile. Si tu veux « surpasser ceux qui te surpassent, qu'arrivera-t-il? « Tu ne seras pas satisfait encore. Il est dans telle « ville tel citoyen plus riche que toi, il faudra l'em-

« porter sur lui aussi. Et comme tu ne seras jamais
« plus riche que tout le monde, l'immensité de tes
« désirs te vouera à une éternelle indigence. Ah!
« crois-moi, ce n'est pas sur ce terrain qu'il faut
« rivaliser avec les autres. Être riche, cela ne
« dépend pas de la vertu, mais de la fortune,
« laquelle peut rendre des affranchis, des esclaves
« plus riches que nous, hommes libres et de noble
« origine. Être juste, libéral, généreux, modéré
« dans ses désirs et en toutes choses, voilà ce qui
« est en notre pouvoir, et voilà ce qui est beau, et
« voilà ce qui conduit au bonheur. »

« Et il ajoutait: « Il faut contenir dans les mêmes
« limites l'amour des honneurs. Que tu recherches
« l'estime de tes concitoyens, mon enfant, rien de
« plus juste et de plus naturel; mais qu'il te suffise
« d'être considéré de ceux que tu fréquentes. S'il te
« prenait fantaisie d'être admiré et loué de la cité
« entière, il faudrait donc te faire connaître de la
« cité entière, ce qui est difficile, et t'en faire agréer,
« ce qui est plus difficile. Et quand tu aurais fait
« cela, tu n'aurais rien fait, car innombrables sont
« les cités, innombrables leurs habitants, et il y aurait
« toujours, quoi que tu pusses faire, des foules de
« gens qui ne t'admireraient pas, qui ne te loueraient
« pas, qui ne te connaîtraient même pas; et cette
« vaine gloire que tu poursuivrais sans jamais l'at-
« teindre te ferait souffrir et saigner. Là encore la
« modération n'importe pas moins au bonheur qu'à
« la vertu. »

« Ainsi me parlait mon père. Ainsi m'apprenait-il
à combattre les passions insatiables, sources empoi-

sonnées d'où coulent toutes nos misères avec tous nos vices. Et je l'écoutais; et je méditais ces hautes vérités, jusqu'à ce qu'elles me fussent aussi évidentes que les axiomes des mathématiques. Et je m'exerçais à les pratiquer. J'apprenais à me plaire à une table simple et frugale, à me contenter de la fortune et de la réputation qui me venaient. Je me suis bien trouvé de ce régime, et tu peux me rendre ce témoignage, dit Galien en terminant cette autobiographie et en s'adressant à son ami, que tu ne m'as jamais surpris dans les chagrins et les angoisses (1). »

Voilà donc comment il faut se comporter à l'égard de l'amour de la volupté et des passions. Et Galien, revenant à l'exposition didactique un instant suspendue, résume ainsi les préceptes qui précèdent. Il faut combattre les passions sans trève ni merci. Il faut détruire ces appétits sans frein, impatients de toute mesure. C'est de là que viennent tous les vices, toutes les tristesses, toutes les douleurs. C'est donc là qu'il faut porter le fer et le feu. C'est en faisant table rase qu'on arrive, par la modération, à la tranquillité, au bonheur. Et que si la nature ne vous a pas préparés à cette vie heureuse et modeste, et que si l'éducation ne vous y a pas formés, eh bien! rien n'est perdu cependant. Suivez courageusement la méthode ci-dessus indiquée, et vous atteindrez le but; il faut toutefois ajouter : si vous n'attendez pas trop tard. Comme il a été dit, quand les passions ont longtemps commandé, elles sont invincibles, de

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit., gr., p. 358, 359; édit. lat., ch. IX.

même que les maladies, quand elles ont longtemps régné, sont incurables. Mais si vous vous y prenez à temps, si, après avoir découvert l'ennemi que vous portez dans votre sein, vous luttez avec une généreuse ardeur, vous triompherez, n'en doutez pas; et, au lieu d'une âme vicieuse, tyrannisée par l'amour inassouvi du plaisir, vous vous ferez une belle âme, une âme vraiment maîtresse d'elle-même, vraiment libre (1).

Est-ce un résultat de peu de prix, et qu'on doive hésiter à payer des plus grands efforts? On se détourne avec horreur de l'esclavage dans la vie domestique et publique, on met au-dessus de tout la liberté fondée sur les lois; on a raison. Mais combien n'est-il pas plus honteux cet esclavage de l'âme que gouvernent au gré de leurs caprices ces maîtres impurs, la passion du lucre, celle du commandement, et, pour tout dire à la fois, l'insatiabilité de posséder! Mais combien n'est-elle pas plus noble et plus haute, combien n'est-elle pas plus nécessaire et plus glorieuse, la vraie et naturelle liberté, celle de la conscience qui se conduit avec mesure par les lumières de la raison! Voilà le souverain mal, qu'il faut fuir; voilà le souverain bien, qu'il faut poursuivre. A l'œuvre donc, vous tous qui voulez vivre au sein de l'honnêteté et de la sérénité! A l'œuvre, jeunes gens, vous surtout qui, moins avancés dans la vie, avez moins à faire pour vous vaincre, pour assurer le légitime empire de la

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 559, 360; édit. lat., ch. IX, X.

raison ! Plus tard, c'est trop tard. La jeunesse est le moment favorable. Donc examinez-vous, ou plutôt ayez là, à vos côtés, quelqu'un qui vous examine; écoutez cette voix amie, obéissez à ses conseils salutaires; contenez ce qui doit être contenu, supprimez ce qui doit être supprimé ; soyez persévérants; votre raison grandira de jour en jour, et finalement dans votre âme épurée règnera la paix qui est la félicité (1).

Cette dernière partie de ce premier traité de Galien donnerait lieu à bien des remarques si l'on voulait s'arrêter aux détails, qui sont pleins d'intérêt. On admirerait et ce père et ce fils, dignes l'un de l'autre; le premier si justement pénétré de l'importance de l'éducation, si attentif aux maîtres et à leurs leçons, si habile à les commenter ou à les rectifier, si préoccupé de la perfection morale, condition du bonheur; le second si docile, si ouvert, si curieux de s'instruire et plus tard d'instruire les autres, plus curieux de la vertu qu'il honore, qu'il pratique, dont il est l'un des plus nobles exemplaires dans l'antiquité en décadence; tous deux d'un esprit élevé, d'une âme généreuse, qui furent heureux en ces temps agités et qui méritaient de l'être. On s'étonnerait de rencontrer à ce foyer une mère si différente, si violente, si misérablement passionnée, et peut-être aussi d'entendre Galien la juger avec cette froide sévérité, la livrer à l'appréciation publique avec cette souve-

(1) *Sur le discernement et le traitement des passions*, édit. gr., p. 359, 360; édit. lat., ch. x.

raine indifférence. On se dirait que ce tort est sans doute celui de la civilisation grecque qui, pour n'avoir pas su estimer la femme à son prix, n'a connu ni l'épouse ni la mère, sans lesquelles la famille n'est pas. — Mais je ne veux pas m'attarder, et je me borne, avant de passer au second traité de Galien, à faire remarquer combien est pure cette morale relative aux passions proprement dites, et combien indépendante de la tradition et des écoles.

Je cherche sans le trouver ce qu'un moraliste chrétien pourrait reprendre dans ces idées et ces prescriptions morales. Impossible de mieux juger les passions, et ce qui en est à la fois le caractère essentiel et le danger, cette avidité qui grandit par l'effort pour les satisfaire ; impossible de mieux montrer la nécessité de les attaquer dès le commencement, de les combattre jusqu'à la destruction; impossible de mieux exposer l'excellence de la modération, d'où naît la félicité avec la paix de l'âme et le bon témoignage de la conscience. Et dans tout cela, Galien, imbu de toutes les écoles, ne s'inspire que de soi-même et du bon sens.

On pourrait, à une lecture superficielle, croire qu'il répète les exagérations stoïciennes; il n'en est rien. Il a dit : je ne m'enchaînai à aucune école; et c'est vrai. Il recommande bien d'extirper jusqu'aux dernières racines des passions, mais il entend les passions autrement que les stoïciens. Les passions chez les stoïciens sont tout ce qui n'est pas la raison, de sorte que, en faisant une règle de détruire les passions, ils tendent à faire de l'homme un être purement intellectuel, sans besoins ni émotions, un

être hors nature. Les passions sont tout autre chose, une chose moins étendue, plus fâcheuse, dans la pensée et la théorie de Galien. Les passions à ses yeux (il ne le dit nulle part et le laisse voir partout) diffèrent notablement des appétits et des désirs naturels; elles en sont à la fois la corruption et l'excès. Qu'un appétit, qu'un désir s'exalte par l'appât du plaisir, qu'il devienne l'amour de la volupté, qu'il prédomine, qu'il étouffe la raison et commande, ce n'est plus un appétit, ce n'est plus un désir, c'est une passion. L'appétit et le désir sont légitimes, mesurés, utiles et faciles à satisfaire; la passion est arbitraire, indéfinie, funeste et jamais satisfaite; et tandis que tous les hommes ont les mêmes appétits et les mêmes désirs, chacun a ses passions; de sorte que, en recommandant de détruire les passions, Galien ne retranche aucun des éléments essentiels de la nature humaine; il veut seulement les conserver purs et les maintenir en équilibre. Il dit à son ami, ou à son lecteur : tu ne seras pas gourmand, mais il lui permet de se nourrir; il lui dit : tu ne seras pas cupide, mais il lui permet d'acquérir et de garder ce qu'il faut de richesses pour se vêtir, se mettre à couvert, pourvoir à la santé du corps, développer et fortifier l'âme par la lecture et l'étude; il lui dit : tu ne seras pas ambitieux, mais il lui permet de chercher et de goûter l'estime de ses concitoyens, de ceux du moins dont il est naturellement connu. Son idéal, ce n'est pas un homme qui ne désire rien, n'aime rien, n'ait besoin de rien, un être abstrait et pour ainsi dire une pure idée; c'est l'homme vrai, dans la plénitude de sa nature, mais

modéré en toutes choses et heureux par la modération : en quoi il ne diffère guère moins des épicuriens que des stoïciens, et se rapproche de Platon et d'Aristote, sans leur ressembler. Cette doctrine morale de Galien, c'est l'éclectisme du bon sens et du bon goût.

II.

Après l'art de discerner et de traiter les passions, l'art de discerner et de traiter les fautes. Cet art nouveau, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, est l'objet du second traité de Galien.

Il commence, méthodiquement, par définir la faute.

La passion, soit qu'on entende par là la colère ou l'amour de la volupté, appartient à la partie irraisonnable de l'âme; la faute se rapporte à la raison; elle procède d'un jugement, d'un faux jugement. Non de tout faux jugement, mais de celui qui est contraire au bien. C'est, en moins de mots, l'action accomplie en vertu d'un jugement erroné sur ce qui est bon ou mauvais. Ou encore, parce que tout jugement implique un consentement, c'est l'action accomplie par suite du consentement au mal, que l'on prend pour le bien. Il y a une plus large acception du mot faute, mais c'est l'acception vulgaire. Celle-ci est l'acception philosophique. Philosophiquement, la faute est cela, et pas autre chose (1).

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. I; édit. lat., ch. I.

On voit combien la faute est différente de la passion. On peut rendre cette différence plus frappante par un exemple. Que quelqu'un se pose cette règle : il faut aider les autres hommes, et se donne cette fin de venir au secours de ses semblables; puis, l'ambition, la cupidité, l'amour de la volupté en général se jetant à la traverse, qu'il laisse son voisin mourir de misère, ou son rival succomber à de lâches et ténébreuses intrigues, il est coupable par passion. Qu'un autre juge bon de ne rechercher que pour soi-même le bien-être et la félicité, sans souci ni respect des intérêts des autres, auxquels il pense ne rien devoir, il est coupable par fausse appréciation, il commet une faute (1).

Telle est la faute : une action qui a son principe dans une méprise de la raison, laquelle, ayant à juger de ce qui est bien ou mal, juge d'une façon erronée. — On conçoit du reste que ce jugement erroné peut être de deux sortes : il peut porter sur la fin de la vie, et cette erreur est comme une source d'où jaillissent incessamment mille fautes, car celui qui se trompe là-dessus se trompe sur toute sa conduite ; il peut porter sur les détails, attendu que, étant posée la vraie fin, on peut se tromper sur les actions qui y sont ou n'y sont pas conséquentes, et ce sont là des fautes particulières diversement graves (2).

Si la faute est cela, le moyen de reconnaître ses fautes et de n'y pas retomber, c'est de savoir juge-

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. III; édit. lat., ch. IV.

(2) *Ibid.*, édit. gr., ch. III, sub initio; édit. lat., ch. IV.

juste, de savoir discerner le vrai du faux, singulièrement en ce qui concerne la fin de la vie, et les actions qui s'en approchent ou s'en éloignent, c'est-à-dire le bien et le mal.

Mais pour juger juste, pour discerner le vrai et le faux, pour reconnaître la fin de la vie et par conséquent le bien et le mal, il n'y a qu'un moyen, c'est de posséder la méthode démonstrative (1).

C'est en effet une étrange et outrecuidante prétention que de vouloir décider quelles actions sont bonnes, quelles actions sont mauvaises, de se prononcer sur les choses les plus graves de la vie humaine, sans être le moins du monde versé dans l'art du raisonnement et de la démonstration. Ceux qui se comportent ainsi ressemblent à des hommes qui, sans avoir étudié la science des nombres, formuleraient à tort et à travers toutes sortes de propositions concernant les calculs et l'arithmétique. Ces gens tomberaient nécessairement dans mille erreurs, ils iraient de bévue en bévue. Comment n'en serait-il pas de même de ceux qui, ignorant la méthode démonstrative, entreprennent de démontrer, et de démontrer quoi? Ce qu'il y a de plus délicat, de plus subtil et de plus fuyant. De là cette multitude de sectes, qui ne s'accordent pas entre elles, ni bien souvent avec elles-mêmes. De là tous ces faux docteurs de sagesse et de morale, qui font des disciples, c'est-à-dire des victimes, persuadant le faux, comme d'autres persuaderaient le vrai, au

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, **édit. gr., ch. I; édit. lat., ch. I.**

moyen de trompeuses ressemblances. Car entre la vérité et l'erreur il existe souvent des ressemblances qui font que l'on prend l'une pour l'autre. Ce que Hippocrate disait qui a lieu dans l'art médical arrive aussi en philosophie. Il est des ressemblances entre les symptômes, entre les maladies, entre les remèdes et leurs effets, qui jettent les médecins dans le trouble et les difficultés, et non-seulement les médecins médiocres, mais les meilleurs. Il en est aussi entre les idées, les jugements, les raisonnements surtout, qui jettent les philosophes dans le doute et les perplexités, et non-seulement les moindres, mais les plus grands. Comment donc ne seraient-ils pas induits en erreur, ceux qui sont étrangers à l'art d'apprécier ces ressemblances, à l'art de raisonner, à l'art de démontrer solidement et scientifiquement? Quel aveuglement est le leur! Que ne se souviennent-ils des besaces d'Esope! Que ne s'en réfèrent-ils au jugement et au discernement de ceux qui sont rompus à la méthode démonstrative et depuis longtemps familiers avec toutes ces sciences que les Grecs nomment mathématiques, et qui aiguisent si fort l'esprit: la géométrie, l'arithmétique, l'architectonique, l'astronomie? Mais non! sans nulles notions scientifiques, sans nulle teinture même de rhétorique et de grammaire, à ce point inexercés aux discours, qu'ils sont incapables de comprendre celui que je leur adresse maintenant, dit vivement Galien, ils sont cependant satisfaits d'eux-mêmes et tranchent sans sourciller les questions les plus hautes et les plus ardues. Mais la vérité n'est pas si aisée à conquérir. Elle ne se rend qu'à ceux-là

qui sont bien nés, qui l'aiment, la désirent, la cherchent, qui ont reçu une libérale et généreuse éducation, qui ont lié un commerce assidu avec les sciences, et qui, finalement et pour tout dire à la fois, sont en possession de la méthode démonstrative (1).

Le moyen de posséder la méthode démonstrative, c'est d'abord de l'étudier; c'est de l'étudier chez les anciens Grecs qui la connaissaient si bien et en ont fait un si bel usage (2); c'est de l'étudier, dans le temps présent, parmi des hommes très-épris de la vérité, doués d'une sagesse naturelle, habiles aux recherches scientifiques; en la voyant en action, on en comprendra mieux la nature et les secrets (3). Ce n'est qu'ainsi qu'on parviendra à la connaître d'une manière exacte et complète.

Mais ce n'est pas assez de la connaître, il faut s'y exercer. Qu'importe d'avoir dans la main un instrument excellent, si l'on ne sait pas s'en servir? Il faut donc s'exercer à la pratique de la méthode démonstrative avec la même ardeur et le même soin qu'on a mis à en apprendre la théorie; il faut s'y exercer jusqu'à ce qu'on soit assuré d'en user si bien qu'on découvre infailliblement la vérité. Et si l'on dit: mais comment savoir qu'on est arrivé à ce point d'habileté et de perfection? il faut qu'on sache bien

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. I; édit. lat., ch. II.

(2) *Ibid.*, édit. gr., ch. II; édit. lat., ch. II et III.

(3) *Ibid.*, édit. gr., ch. I; édit. lat., ch. I.

qu'avant d'appliquer la méthode démonstrative à l'ordre philosophique, où l'on ne peut contrôler la vérité des résultats, on doit en avoir fait l'essai, non pas une fois, mais cent fois, dans les choses de l'ordre purement scientifique, où les résultats peuvent être vérifiés.

Il est, en effet, une distinction fort importante. La plupart des questions philosophiques sont de telle sorte que leur solution, si vraie qu'elle puisse être, ne témoigne nullement de son exactitude. On demande si le monde a eu, ou non, un commencement; s'il est fini ou infini dans l'espace. Supposons qu'il soit établi qu'il n'a pas eu de commencement et qu'il est infini, ni cette immensité ni cette éternité ne se montrent et ne s'attestent. Or il n'en est pas nécessairement de même dans les choses scientifiques. Il arrive souvent que le résultat démontré se confirme lui-même et porte témoignage de sa vérité. Soit, par exemple, une ligne droite qu'il s'agit de diviser en un certain nombre de parties égales; on a méthodiquement fait cette division. Il est alors facile de voir si ces parties sont égales ou non. Cela saute aux yeux. Voilà donc un résultat qui se confirme, qui atteste son exactitude, qui ne laisse pas de doute dans l'esprit. Eh bien! c'est dans la sphère des choses scientifiques, où il y a un contrôle possible, parce qu'il y a une confirmation naturelle, qu'il faut préalablement appliquer la méthode démonstrative. Outre qu'on acquerra ainsi une habileté plus grande, on pourra en constater, en mesurer le progrès. On devra attendre qu'elle soit tout ce qu'elle peut être, avant d'aborder les grandes et redoutables questions

de la fin de la vie, des vrais biens et des vrais maux et du bonheur (1).

Voilà bien des lenteurs et des efforts. Ce n'est pas ainsi qu'ont procédé et que procèdent tous ces faux philosophes qui, venus à la philosophie sans études et sans exercices préparatoires, font montre des plus vaines doctrines. Sans autre mobile que l'ambition, l'amour du bruit ou du gain, ils ouvrent école, et, ignorants, trouvent moyen de persuader de plus ignorants. A qui s'adressent-ils, en effet? A des ânes, ou à de jeunes hommes qui, avec un esprit pénétrant, sont dépourvus des connaissances les plus élémentaires. A ces maîtres, gonflés de vent, sans nulle instruction, il faut de tels disciples. Ce n'est pas devant des hommes nourris dans la science et formés à l'art de la démonstration qu'ils pourraient soutenir des propositions manifestement contradictoires aux vérités géométriques, par exemple, ou se jouer et se perdre en d'illogiques déductions. Pour moi, dit Galien, étant adolescent, il m'est souvent arrivé de rencontrer de ces maîtres d'erreur et de sottise, et je leur tournais prestement le dos.

On ne saurait marquer trop nettement la vraie route, ni combattre trop fortement ceux qui, se précipitant au hasard, battent la campagne. La vraie route, c'est d'étudier la méthode démonstrative, de s'y exercer, de s'éprouver soi-même et de s'assurer, en l'essayant sur des sujets scientifiques où la vérité du résultat apparaisse clairement; c'est de faire cela

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. II; édit. lat., ch. III. Voir encore édit. gr., ch. III; édit. lat., ch. V.

non des jours, non des mois, mais des années, sans se fatiguer, jusqu'à ce qu'on ait la légitime confiance de juger sainement et de raisonner rigoureusement. Quant à ceux qui, livrés à la fureur et à l'emportement des passions, prétendent avoir trouvé un chemin rapide vers la vérité, ce sont tout simplement des imposteurs, d'autant plus coupables et méprisables qu'ils communiquent leurs vices à leurs disciples. Il est assurément facile à un maître qui se donne un visage grave et sévère de persuader à des jeunes gens sans instruction qu'il est en état de les conduire à la sagesse par une voie courte et unie. C'est la prétention des cyniques. A les en croire, leurs principes mènent tout droit et d'abord à la vertu. Il serait plus vrai et plus juste de dire qu'ils mènent à une vaine jactance. Ils sont, en vérité, plaisants ceux qui font gloire de toucher en quelques pas un but placé si loin. A peine ont-ils entendu un de nos faux docteurs, vous les voyez dédaigner de s'entretenir avec les hommes du commun, les bouviers, les chevriers, les laboureurs : ce sont gens grossiers qui ne les comprendraient pas. Quelle insolence ! Que savent-ils donc, ces vaniteux, qui n'ont rien appris ? Comment discerneraient-ils la vérité de l'erreur, ces inhabiles, qui n'ont jamais exercé leur raison ? Ce discernement n'est pas si facile, comme le prouvent les sophismes. Un sophisme est un faux raisonnement, mais construit par la ruse à l'image des vrais. Sans doute l'erreur est ou dans les prémisses, qui sont inexactes, ou dans la déduction, qui est mal faite ; mais il y a un art de voiler l'un et l'autre vice et de faire illusion. Il faut connaître la nature

du raisonnement et de ses diverses espèces, il faut être versé dans les sciences où le raisonnement a ses principales applications, pour reconnaître dans une discussion les vrais raisonnements et les sophismes, et dans ceux-ci le vice qui les constitue. Telle est la route de la vérité, qui est nécessairement longue. Ceux qui prennent la traverse se perdent dans les fondrières. Ce qui est évident, ils s'efforcent de le démontrer; ce qui réclame une démonstration, ils l'imposent comme étant d'abord connu de soi. Ils déraisonnent en pensant raisonner, et tranchent sans étude ce qu'une longue méditation pourrait seule éclaircir. Impossible de les arracher à leur propre infatuation et de les disputer à leur incurable ignorance. Guérit-on un squirrhe invétéré? Quand un homme est atteint du squirrhe de la fausse sagesse depuis des années, c'est bien en vain qu'on tenterait de le ramener à la santé. Oh! s'écrie Galien, combien j'aime mieux avoir affaire à ces hommes tout simples et modestes, qui, nés avec un bon naturel, ont été élevés selon l'éducation autrefois pratiquée et estimée chez les Grecs! Ils se forment docilement et lentement à l'art de penser et de démontrer, et après avoir appris dans la sphère des sciences à manier cette vraie méthode, ils l'appliquent avec succès, dans la sphère philosophique, aux choses humaines, à la détermination de la vraie fin de la vie, au discernement des biens et des maux, à la pratique du bonheur et de la vertu (1).

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes,* édit. gr., ch. II; édit. lat., ch. III.

Dans cette méthode démonstrative, sans laquelle il n'est ni science, ni philosophie, ni morale, il y a deux choses à distinguer, deux choses auxquelles il faut se former avec l'attention et le zèle qui ont été dits. Elles sont également nécessaires pour découvrir la vraie fin de la vie et les actions concordantes. La première concerne le caractère qui permet de juger si une chose est vraie ou non, le *critère*. Il faut, si l'on a souci de connaître ses fautes et de les éviter, il faut chercher, dans la compagnie des sages, de ceux qui savent raisonner et démontrer, quel est le vrai critère, un critère de telle sorte qu'il n'en suppose aucun autre, et qui ait cette vertu de nous convaincre avec la même force qu'une démonstration, un critère enfin qui soit véritablement premier. On conçoit, en effet, que c'est là le point de départ et sans lequel rien n'est possible. Comment discernerait-il, entre les différentes fins que les philosophes assignent à la vie, la vraie, entre les différentes actions celles qui s'y rapportent ou y répugnent, celui qui n'aurait pas un principe de discernement, une règle de jugement, c'est-à-dire un premier critère? — La seconde partie de la méthode démonstrative consiste, étant posé le premier critère, à y rapporter les choses particulières, et à juger ainsi de leur vérité ou de leur fausseté, procédé que quelques philosophes désignent par le mot analyse; ils veulent exprimer par là le mouvement ascendant des choses douteuses vers le principe de toute lumière et de toute certitude. Il n'y a pas d'autre moyen de parvenir à la science, à la science digne de ce nom; car il n'y a de scientifique que ce

qui est démontré, et de démontré que ce qui découle évidemment de propositions évidentes (1). Ainsi procèdent les astronomes, les géomètres, les mathématiciens; ainsi doivent procéder les philosophes; et c'est d'ailleurs par ce judicieux et légitime emploi de leur raison que s'honorent les hommes qui se prennent au sérieux.

Est-il en nous une plus belle faculté que celle-là ? Sans elle, en quoi différerions-nous des boucs, des ânes, des porcs, ou même des vers? C'est elle, elle seule, qui nous fait grands, qui nous fait hommes, nous approche des dieux. Il nous faut donc lui rendre le culte qui lui est dû, la cultiver comme elle veut l'être. Et que veut-elle, sinon saisir la vérité, son aliment? Et comment la saisirait-elle, sinon par ce procédé analytique qui, étant donné le premier critère, résout les questions à cette lumière?

Mais nos faux sages ne l'entendent pas ainsi. Comme dans les recherches philosophiques les propositions ne se confirment ni ne se réfutent d'elles-mêmes, ainsi que cela a lieu dans les mathématiques, où, par exemple, celui qui ne sait pas la méthode à suivre pour tracer un cadran solaire est confondu par le résultat, ils en profitent pour se donner carrière et divaguer tout à leur aise. Ils n'ont souci, ni de la raison, dont ils font un si triste usage, ni de la méthode, qu'ils ignorent parfaitement. Qu'ont-ils affaire des procédés rationnels? Ils

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. III; édit. lat., ch. IV.

ne vont pas à la vérité comme Hésiode prétend qu'on va à la vertu, à petites journées. Ils sont aussitôt arrivés que partis. Et, en effet, ils ont l'insoutenable prétention d'être instruits par les choses elles-mêmes. A les en croire, ce sont les choses qui leur enseignent ce qu'elles sont et leur procurent la science toute faite. Mais les choses ont-elles donc une voix, avec laquelle elles leur parlent? Et que si elles sont silencieuses, le moyen de les connaître sans étude, sans raisonnement et sans méthode? Voyons, répondez, ô vous qui vous piquez d'être les sages par excellence, s'il est dans les choses une vertu par laquelle elles révèlent et enseignent leur propre nature, il faut nécessairement que tous les hommes connaissent toute la vérité! La distinction entre savants et ignorants n'existe plus! L'apprentissage de la science n'existe plus! L'éducation n'a plus d'objet! Mais, dit Galien, ils ont une échappatoire. Ils déclarent que les choses n'enseignent pas tous les hommes; et si on les presse, leur disant : eh! qui sont ceux qu'elles enseignent? ils répondent : nous! nous seuls! A la bonne heure! mais pourquoi eux seuls? Est-ce parce qu'eux seuls sont dépourvus des premières connaissances, et les plus élémentaires? Mais non, ces connaissances manquent également à la foule. Est-ce parce qu'eux seuls sont nés pénétrants, capables de discerner ce qui échappe aux autres, à la manière du lynx, dont les yeux voient à travers les corps opaques? Mais point du tout. La preuve qu'ils n'ont ni cette vivacité, ni cette sagacité intellectuelles, c'est que si on les met dans ces problèmes où la découverte même témoigne si

ceux qui l'ont faite ont trouvé juste, ils sont aussi ridicules qu'embarrassés. Ils ne savent que dire ; ils ne balbutient que des sottises. Il y a plus : exposez-leur la vérité, qu'ils n'ont pas su trouver, ils ne vous comprennent pas, ou si par hasard ils vous comprennent, ils sont hors d'état de répéter votre démonstration. Quel aveuglement ! On leur prouve qu'ils sont plus maladroits que le premier venu à concevoir et à retenir ce qui concerne l'arithmétique, la géométrie, l'architectonique, l'astronomie, et ils croient les choses de la philosophie si faciles à découvrir, qu'ils osent soutenir qu'elles se montrent à eux d'elles-mêmes, sans recherche, sans démonstration et sans méthode analytique et rationnelle! On n'est pas plus insensé (1) !

C'est donc, dans l'ordre philosophique et moral, comme dans l'ordre scientifique, à la méthode démonstrative qu'il faut toujours recourir, partant du premier critère et y rapportant tout le reste par l'analyse. Et il faut sans cesse veiller sur soi-même et se tenir en garde contre les difficultés. Car la méthode démonstrative a les siennes. Il n'y en a pas quant au point de départ. Tout le monde accorde que la démonstration a pour principes des propositions évidentes. Sur le passage de ces principes aux choses obscures, il y a les contestations des académiciens et des sceptiques ; mais nous ne les considérons pas comme sérieuses. Les vraies difficultés sont relatives aux choses évidentes, ou qui paraissent

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. III ; édit. lat., ch. V.

l'être, et à l'assentiment qu'il faut savoir donner ou refuser. Il faut qu'on sache bien qu'il existe deux sortes d'évidence, celle des choses qui se rapportent à l'intelligence, celle des choses qui tombent sous les sens ; que ces deux évidences semblent quelquefois se combattre ; que ce désaccord n'est qu'apparent et doit être éclairci coûte que coûte avant de passer outre. Celui qui donnerait son assentiment à cette contradiction se tromperait nécessairement. Il faut surtout qu'on apprenne à distinguer les choses réellement évidentes de celles qui paraissent avoir ce caractère et ne l'ont pas effectivement. Au fond, toute erreur vient de ce qu'on donne son assentiment à des choses que l'on considère à tort comme évidentes. Et cela n'arrive pas seulement dans la sphère intellectuelle, où l'on a une sorte d'excuse, mais dans la perception des sens, où la moindre attention suffit à distinguer l'évidence vraie de la fausse. Combien de gens, voyant à une distance qui dépasse la portée de la vue quelqu'un qui s'approche, s'écrient d'abord : c'est Dion ! et qui, s'ils attendaient de voir de plus près, et par suite distinctement, reconnaîtraient que c'est Théon ! On n'ignore cependant pas que l'action des objets sur l'œil n'est pas la même de loin et de près, et que dans ce dernier cas seul la perception est claire, donc vraie. On se trompe, parce qu'on veut bien se tromper. Il faut se tenir en garde contre cette fâcheuse précipitation, et, dans les choses sensibles et intellectuelles, contracter la mâle habitude de retenir son assentiment jusqu'à l'instant où la lumière se fait dans l'esprit, l'éblouit et le subjugue. C'est un soin que j'ai eu de bonne

heure, nous dit Galien. Je ne crois pas que personne puisse dire que je me sois jamais trompé en donnant légèrement mon assentiment à des simulacres d'évidence. Dès ma jeunesse, j'ai pris le pli de me tenir en garde contre les affirmations téméraires, qu'elles vinssent de l'intelligence ou des sens. Et s'adressant plus particulièrement à son ami, il ajoute : c'est ainsi qu'il faut agir toi-même, si tu attaches quelque prix à la vérité et à la sagesse. Fais en sorte de ne pas suivre l'exemple de nombre de mes amis, qui se confient à tort et à travers. Deux ou trois personnes rapportent-elles la même nouvelle, ils se laissent persuader d'abord, sans examiner si elles n'ont pas une commune raison d'en imposer. Il faut attendre, comme j'ai coutume de faire, sans me soucier d'être taxé d'esprit incrédule et morose. Voici des gens qui, ayant ouï dire qu'un tel est revenu de voyage, accourent aussitôt m'annoncer l'événement; et puis, quand il est avéré que le fait est faux, et que je leur reproche leur légèreté, ils n'en deviennent pas plus prudents, mais ils se fâchent, disant qu'ils ne sont pas les auteurs du mensonge, et que je m'en prenne au nouvelliste qui les a trompés. Or, si dans les choses où le mensonge ne tarde pas à paraître et à les confondre, ils n'en continuent pas moins de donner leur assentiment sans réflexion, que ne doit-il pas leur arriver dans les choses abstruses où la vérité est si difficile à atteindre et demeure contestable? Je me suis demandé quelle pouvait être la cause d'une si désastreuse précipitation, et il m'a semblé qu'ils ne se proposaient que de montrer l'excellence de leur esprit. Il est beau de voir clair d'abord, pendant

que les autres tâtonnent dans l'ombre : ces gens ne songent qu'à cela! Ils pensent se montrer supérieurs au voisin par la rapidité de leur discernement, et ils ne font voir que la rapidité de leur ignorance (1).

Les philosophes, qui font cependant profession de sagesse, ne sont pas plus sages, et tandis que les géomètres, les mathématiciens, les savants dans toutes leurs recherches procèdent démonstrativement, en partant de propositions évidentes, dont ils déduisent rigoureusement les conséquences, eux, ils discutent à tort et à travers sur les choses les plus simples ou les plus compliquées, en prenant pour évidentes les propositions les plus douteuses ou les plus fausses. De sorte qu'ils n'établissent jamais rien, tout en suant sang et eau, et après les avoir entendus, on n'est pas plus avancé qu'auparavant, sauf qu'on demeure plus fortement convaincu de l'inanité de leurs raisons et de la futilité de leur esprit. J'ai récemment assisté à une dispute entre deux philosophes, raconte Galien ; l'un soutenait que l'eau pèse plus que le bois, l'autre que c'est le bois qui pèse davantage. Se jetant à droite et à gauche, ils apportaient à l'appui de leurs opinions des raisons tirées du plus loin. Le principal argument de l'un était qu'une substance dense et serrée doit être plus lourde, d'où il concluait que le bois est plus lourd que l'eau ; l'autre prétendait que l'eau est plus lourde que le bois parce qu'elle a moins de vides. Ils délayaient cela en des discours sans fin, sans rien

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit gr., ch. III ; édit. lat., ch. VI.

démontrer et sans se convaincre. De guerre lasse, un architecte se trouvant là, ils le prièrent de leur expliquer comment on pourrait bien trancher cette question. Voilà bien comme vous êtes, vous autres qui vous piquez de philosophie, répondit celui-ci en souriant; ce qui est par delà les espaces, et qu'on peut à peine conjecturer, sans en avoir jamais une compréhension certaine et scientifique, oh! vous pensez le connaître le mieux du monde, mais ce qui est là, devant vous, à votre portée, et que le premier venu peut savoir, vous n'en avez pas le moindre soupçon. Après quoi, il exposa la méthode à suivre pour déterminer avec évidence la gravité relative de l'eau et du bois. Et tous ceux qui étaient présents le comprirent parfaitement, hormis nos deux philosophes. Il fallut leur répéter l'explication trois et quatre fois, et ce ne fut pas sans difficulté qu'ils se rendirent à la fin. Ah! que c'est à bon droit, s'écria l'architecte, qu'on n'accorde à vos pareils qu'une vaine prétention dogmatique! S'agit-il de choses inaccessibles à l'intelligence, on les trouve dépourvus de sens; s'agit-il des plus ordinaires, on n'obtient d'eux qu'un inutile bavardage! Que peut-on faire dans l'un et l'autre cas que de les mépriser! Je crois devoir ajouter, continue Galien, qu'ils méritent bien ce qui leur arrive, puisqu'ils ne se mettent pas en peine d'apprendre l'art de découvrir d'abord les choses évidentes et de passer ensuite de celles-là aux obscures; puisqu'ils ne s'exercent jamais dans les recherches scientifiques où s'atteste et se déclare la vérité chez ceux qui la trouvent, et l'erreur chez les autres.

Ces hommes qui font si bon marché et de la méthode démonstrative, et de l'évidence, et de l'art de tirer ce qui est obscur de ce qui est clair, ne sont ni moins vains ni moins ridicules sur leur propre terrain, quand ils prétendent résoudre les hautes questions philosophiques. J'en pourrais donner mille exemples, dit Galien, je me borne à un seul. Un jour, un philosophe péripatéticien s'approcha de moi; il soutenait que le monde est unique et parfaitement plein, de sorte qu'il n'y a de vide ni en lui ni hors de lui. Je connais, lui dis-je alors, deux personnes qui ont là-dessus deux opinions différentes de la tienne et l'une de l'autre, et je lui montrai, tout près de nous, un stoïcien et un épicurien. Le stoïcien, en effet, prétendait qu'il n'y a pas à la vérité de vide dans le monde, mais que hors du monde il existe un espace vide; et l'épicurien, accordant ces deux points, différait sur un autre : selon lui, le monde ne serait pas unique, comme le voulait le stoïcien, d'accord en cela avec le péripatéticien, mais comme il existe un vide d'une grandeur infinie, il y aurait dans ce vide une multitude infinie de mondes divers. Voilà donc nos trois philosophes aux prises. Nous les écoutions avec admiration, les autres assistants et moi, développer et défendre leurs songes. Ils semaient les vraisemblances et les conjectures, mais sans apporter jamais le moindre raisonnement démonstratif. Nous réclamions, nous disions : mais posez donc quelque proposition évidente, mais raisonnez donc, mais donnez-nous donc une démonstration! Peine perdue! Ils ne faisaient que répéter ce qui est écrit dans leurs livres. Nous ne pûmes

obtenir autre chose, et il nous fut prouvé une fois de plus que nul de ces philosophes n'est en possession de quelque raison démonstrative et nécessaire, analogue à celles qu'on trouve dans les sciences des nombres, des mesures et des lignes.

C'est cependant à la méthode de ces sciences qu'il faut recourir, en philosophie comme en toutes choses, si l'on veut savoir, conclut Galien; et il termine en disant: *En voilà bien assez, quant à présent, sur les fautes* (1).

Je n'ai voulu interrompre par aucune réflexion cette analyse sommaire du second traité de Galien, afin que le caractère en apparût plus visiblement à l'esprit du lecteur. Il aura sans doute été surpris comme moi par cette phrase finale: en voilà bien assez, quant à présent, sur les fautes. Il ne semble pas, en effet, que Galien se soit fort occupé des fautes, et l'on serait tenté de penser qu'il a oublié son sujet pour un autre : l'art de découvrir la vérité, ou la méthode démonstrative.

Il n'en est rien cependant. Il est bien vrai qu'il se propose d'expliquer comment on peut discerner ses fautes, comment on peut les éviter à l'avenir; il est bien vrai qu'il arrive tout de suite à la méthode démonstrative, et ne s'occupe plus de nulle autre chose. Mais cela est tout simple pour qui comprend la pensée de Galien. Selon lui, toute faute se résout en un faux jugement sur la fin de la vie,

(1) *Sur le discernement et le traitement des fautes*, édit. gr., ch. III; édit. lat., ch. VII.

ou sur les actions qui se rapportent ou ne se rapportent pas à cette fin. Par conséquent, discerner ses fautes, c'est discerner ses erreurs; éviter de retomber dans ses fautes, c'est éviter de retomber dans ses erreurs. Mais il n'est d'autre moyen de discerner et d'éviter l'erreur que de posséder la méthode qui conduit à la vérité, et si c'est la méthode démonstrative, que de posséder la méthode démonstrative. Donc, un traité des fautes sous la plume de Galien devait être nécessairement un traité de la méthode, un traité de la démonstration.

Mais si le traité de Galien est ce qu'il devait être, étant donnée sa conception de la faute, il n'en résulte pas qu'il soit ce que nous autres modernes nous souhaiterions qu'il fût. Il ne nous est pas possible, nous attendant à un traité de morale, de n'éprouver pas quelque déception de ne trouver qu'un traité de logique; et si belles ou si justes que puissent être les considérations exposées par Galien, il ne nous paraît pas qu'elles soient de nature à contribuer d'une manière directe et efficace à l'avancement du lecteur dans le bien et la vertu.

C'est que Galien se trompe, avec la plupart des anciens, et des plus grands, en confondant la faute avec l'erreur, la mauvaise action avec le mauvais jugement. Où en serait la foule, condamnée à jamais à une ignorance relative, quoi qu'on fasse, si, pour être honnête, elle devait d'abord avoir résolu, comme le veut Galien, le double problème de la fin de la vie et des actions conformes ou non à cette fin? Où en seraient même les hommes instruits, les

10

savants et les philosophes, puisque la première question a reçu dans tous les temps plusieurs solutions différentes, sans qu'aucune ait encore rallié toutes les convictions? Ce serait à désespérer de la vertu, de la civilisation, et de la société qui n'existe et ne fleurit que par elles.

Sans doute, toute faute implique une erreur. Il se trompe gravement, déplorablement, celui qui préfère le mal au bien, puisque, cherchant son profit, il ne trouve que sa perte. Mais peut-on dire cependant que le passionné qui sacrifie le devoir au plaisir, que l'égoïste qui sacrifie le devoir à l'intérêt, pèchent par ignorance du devoir ; qu'ils se méprennent sur le devoir parce qu'ils se méprennent sur la fin de la vie et sur le rapport des actions à cette fin? N'est-il pas de toute évidence, au contraire, que le devoir est parfaitement connu et immolé sciemment, et que la faute, dans tous les cas, est essentiellement l'action d'un homme qui, averti par la conscience qui lui dit : voilà le devoir, sollicité par la passion qui lui dit : voilà le plaisir, et conseillé par l'intérêt qui lui dit : voilà le bonheur, choisit de propos délibéré le plaisir ou le bonheur et met le devoir sous ses pieds? La faute, c'est proprement la décision d'une volonté rebelle à la conscience qui l'éclaire sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

Le tort de Galien et des philosophes anciens en général, c'est d'avoir méconnu la conscience. Elle n'a pas de place dans leurs systèmes. Je veux dire qu'il ne leur a pas paru qu'il y eût dans notre âme, dans notre intelligence, une faculté originale, spéciale, dont le rôle, la vertu, est de déterminer la

qualité morale des actions. Ils ont cru que cette détermination était le résultat d'un long et difficile travail, et que, pour savoir quelle conduite il faut tenir dans les différentes circonstances de la vie, l'homme doit d'abord en rechercher et en découvrir la fin. Ils ont fait dépendre la vertu de la science, et assujetti la morale à la métaphysique. Or c'est là une palpable erreur, condamnée d'ailleurs par ses conséquences. Il faut que tout homme, même le plus simple, contraint d'agir sans cesse et sans retard, soit instruit naturellement et à tout instant de ce qui est bien, de ce qui est mal; de sorte que la conscience, de quelque manière qu'on en conçoive la nature et l'opération, n'est pas seulement un fait que constate l'observation, mais une nécessité que démontre la logique.

Voilà ce qui ôte au traité de Galien sur les fautes une partie de l'intérêt qu'il comportait, et le rend notablement inférieur au traité sur les passions. Mais il n'est pas méprisable pour cela. A défaut de l'intérêt moral, qui lui manque un peu trop, il a un véritable intérêt historique. Vous n'y trouvez pas les belles considérations et les lumières sur le devoir, le bien et la vertu, que vous aviez droit d'attendre; vous y trouvez en revanche, avec un goût très-vif pour les vrais procédés scientifiques et un noble amour de la science digne de ce nom, une peinture singulièrement piquante et instructive des sectes qui s'agitaient dans l'ombre, après avoir connu la gloire, et des faux sages qui, sans rien apprendre ni rien savoir, déraisonnaient à perte de vue sur toutes choses et quelques-unes encore. Ce péripatéticien,

ce stoïcien et cet épicurien qui discutent subtilement et vainement sur le plein et le vide, sur l'unité et la pluralité des mondes, sans partir d'aucun principe évident pour aboutir rigoureusement à une conclusion certaine; — ces deux philosophes qui se battent les flancs, pour résoudre par des raisons cette question résolue par les faits : lequel pèse le plus de l'eau ou du bois, et qui finissent par s'en rapporter à un architecte; — ces singuliers savants qui pensent n'avoir pas besoin d'étudier pour apprendre, aux yeux de qui les choses prennent la peine de se dévoiler d'elles-mêmes, incapables non-seulement de trouver, mais de saisir et de répéter une démonstration quelconque, qu'une opération d'arithmétique ou un théorème de géométrie déconcertent, et qui se font un jeu de sonder les abîmes de la philosophie; — ces maîtres pareils à des outres gonflées de vent, qui ne savent rien, n'enseignent rien, et trouvent cependant moyen, grâce à la gravité de leur maintien et à la sévérité de leur visage, de persuader d'autres ignorants, qui se mettent aussitôt à dédaigner la foule, laquelle vaut mille fois mieux qu'eux, car elle garde le bon sens qu'ils ont perdu; — ces cyniques qui connaissent un chemin pour aller tout droit et en trois pas à la vérité et à la vertu : ne sont-ce pas des scènes vivantes, des tableaux parlants et animés qui nous rendent présente cette époque de décadence philosophique, où l'on se paie d'un pompeux verbiage, dans l'ignorance des sciences et des méthodes? Et du milieu de ces inanités, n'est-ce pas un plaisir et une consolation d'entendre s'élever la voix généreuse

de Galien, rappelant ses contemporains à l'étude, aux procédés scientifiques et aux sciences proprement dites, apprentissage nécessaire et introduction naturelle de la philosophie?

Telle est la morale de Galien dans les deux traités *Du discernement et du traitement des passions* et *Du discernement et du traitement des fautes:* morale, quant aux fautes, qui suppose trop de recherches, trop d'art, trop de science, et qui passe par dessus la tête des foules, trop pressées d'agir et de travailler pour avoir le loisir de réfléchir et d'étudier beaucoup; morale excellente de tout point quant aux passions, qu'elle bannit absolument, mais en les distinguant des besoins naturels, sans lesquels on ne saurait vivre, et des affections légitimes du cœur humain, sans lesquelles on ne saurait vivre dignement et heureusement; morale éminemment pratique, particulière, personnelle, qui va aux derniers détails de la vie, et, dédaigneuse d'une vertu qui ne serait que négative ou moyenne, vise à la perfection même. On ne peut nier qu'elle ne fasse singulièrement honneur et à Galien et aux hommes de son temps. J'ose dire qu'elle nous montre la société de cette époque sous un jour nouveau, qui la recommande et la relève au milieu de tant de misères; car elle paraît être la grande affaire de tous ceux qui ont quelque valeur et quelque sens. Elle n'est pas seulement la consolation d'un Epictète dans les chaînes, la méditation d'un Marc-Aurèle sur le trône, l'occupation des philosophes dans leurs écoles ou leurs retraites; elle est le souci de toutes

les âmes qui ont gardé le respect d'elles-mêmes, à quelque échelon social qu'elles appartiennent. Le père de Galien est à la fois un architecte et un savant qui vit riche et honoré parmi ses concitoyens : il s'inquiète par dessus tout de se juger, de se gouverner, de se modérer et de transmettre cette sollicitude et cet art à son fils. Galien est un médecin arrivé à la célébrité et à la fortune; il a vu Alexandrie, Athènes et Rome; il a été distingué par trois empereurs; il est promis à l'admiration de la postérité, à la gloire; il est l'oracle médical de ses contemporains; il a exposé sa science immense en des livres innombrables: dans ce torrent d'affaires, d'études et de travaux, au comble du savoir, du succès et de la réputation, il a un soin de tous les instants, c'est de s'interroger, de se corriger, de se perfectionner, et d'enseigner aux autres comment on s'interroge, comment on se corrige, comment on se perfectionne. Et que vous semble-t-il de ces jeunes gens qui vivent dans la familiarité de Galien, non pour apprendre de lui comment le corps est fait et peut être disputé à la maladie, mais comment l'âme est constituée et doit être arrachée aux passions; et singulièrement de ce jeune homme qui, après s'être cru parfaitement maître de lui-même, a des scrupules, découvre au fond de son âme de sourdes agitations, passe une nuit tourmentée et s'en vient de grand matin chercher près de Galien une consultation morale? Et que pensez-vous de cet ami de notre médecin-moraliste qui, voyageant avec lui de Rome à Athènes, frappe en chemin ses deux esclaves, puis, saisi de remords, entraîne Galien dans une

maison à Mégare, se jette à genoux, et lui mettant une courroie entre les mains, le conjure de châtier son emportement? Tout cela ne nous révèle-t-il pas au sein de la société corrompue que nous connaissons, une société d'élite beaucoup moins connue, qui estime la perfection morale à tout son prix, et fait briller comme une pure lumière dans cette nuit même où le paganisme va disparaître devant la civilisation chrétienne qui grandit? C'est l'incontestable mérite des deux traités de Galien de nous fournir, avec d'excellents préceptes et d'éloquentes exhortations, ces renseignements sur l'Antiquité, qui semble se voiler dans la vertu pour exhaler le dernier soupir !



L'ŒUVRE D'AUBER

Par M. Jules CARLEZ

Membre titulaire

INTRODUCTION.

Le travail que voici n'a pas la prétention d'être la monographie complète de l'œuvre d'Auber; c'est simplement l'exposé d'impressions reçues à l'audition ou à l'examen des principaux ouvrages de ce maître éminent; c'est un ensemble de jugements et d'observations, dont la coordination répondra, je le pense, à l'aspect véritable sous lequel se présente cette intéressante personnalité artistique.

D'autres se sont occupés ou s'occuperont de l'homme; de nouvelles études biographiques viendront s'ajouter à celles que nous possédons déjà sur l'illustre auteur de *la Muette :* je n'ai en vue que le compositeur; c'est pourquoi, négligeant tout ce qui a trait aux détails de sa vie, à la carrière par lui parcourue, je ne m'attacherai qu'à l'étude des ouvrages dans lesquels il revit tout entier.

Remarquons-le d'ailleurs : la biographie d'Auber est de celles qui peuvent s'écrire en quelques lignes. Quatre dates en forment les jalons principaux, les points de démarcation. La première, 29 janvier 1782, est la date de la naissance, à Caen, du futur musicien auquel ses parents ont donné les noms de

Daniel-François-Esprit. Trente et un ans plus tard, c'est-à-dire le 27 février 1813, Auber fait son entrée dans la vie publique; ce jour-là, en effet, le théâtre lui ouvre pour la première fois ses portes : on représente à Feydeau *le Séjour militaire.*

La troisième date, 27 janvier 1820, rappelle le premier succès du compositeur, *la Bergère châtelaine.* A dater de ce jour, tout l'intérêt que peut offrir la vie uniforme de ce bourgeois de Paris, repose sur l'apparition de chacun de ses ouvrages. Il importe toutefois de signaler sa nomination, en 1842, comme directeur du Conservatoire.

Enfin, le 11 mai 1871, date suprême et néfaste, vient clore cette synthèse biographique. Plus heureux qu'Hérold, que Weber et que tant d'autres, fauchés avant l'âge, l'artiste octogénaire disparu ce jour-là, a pu donner la mesure pleine et entière de son talent. Son œuvre est complète, et en l'étudiant, on ne ressent pas, du moins, les regrets amers que provoque ailleurs le spectacle de l'arbre abattu en pleine floraison.

Chez Auber, la maturité a atteint son entier développement, et a permis au musicien de prendre dans l'histoire de l'art un rang bien défini. On connaît le mot de Rossini : « C'est en grand musicien qu'Auber compose de petite musique. » Grand musicien, Auber le fut vraiment, non point à la façon de Mozart ou de Meyerbeer, car il n'avait ni l'universalité de génie du premier, ni la puissance dramatique du second; en revanche, il jouissait de dons précieux, grâce auxquels il a pu diriger et maintenir l'opéra-comique dans la voie la plus con-

forme aux saines traditions de la raison et du goût; et ce qui fait sa gloire, c'est d'avoir contribué, plus qu'aucun autre compositeur, à accroître l'importance de ce genre, auquel l'école française doit surtout son éclat, parce qu'elle y a trouvé plus particulièrement l'occasion d'affirmer ses qualités natives.

C'est par ces considérations que notre attention se trouve attirée tout d'abord sur les opéras-comiques d'Auber, lesquels occupent en effet la place la plus étendue dans la liste de ses ouvrages.

I.

LES OPÉRAS-COMIQUES D'AUBER.

Les compositeurs en renom à l'Opéra-Comique, à l'époque où les premiers ouvrages d'Auber y furent représentés, étaient Boïeldieu et Nicolo. C'était à eux surtout qu'en vertu de succès réitérés, il appartenait de défrayer ce théâtre, qui s'alimentait en outre des œuvres de Grétry, Dalayrac, Méhul, Berton et autres, conservées au répertoire.

Comme tous les débutants, Auber ne fit guère qu'imiter tout d'abord les maîtres investis des faveurs du public; il faut remarquer toutefois que ses facultés naturelles et un secret instinct le rapprochaient davantage de Boïeldieu que de Nicolo, chez lequel la phrase est plus courte, a des tournures plus anciennes, et beaucoup moins de finesse. Boïeldieu devait lui paraître évidemment plus hardi,

plus oseur ; son style offrait une ampleur, une variété et une souplesse juvénile qu'on eût vainement demandées à l'auteur de *Cendrillon*. Aussi, est-ce en le greffant sur Boïeldieu qu'on pourra rattacher le plus étroitement Auber à la lignée des compositeurs français.

Sans parler de ses opéras de début, *le Séjour militaire* et *le Testament et les Billets doux*, double insuccès, *Emma ou la promesse imprudente* (7 juillet 1821), puis *la Bergère châtelaine*, ouvrages qui commencèrent à lui faire un nom, portent la marque d'un style tout français.

Bien que, dès ce moment, sa verve fût loin de se montrer paresseuse, elle n'allait pas tarder à recevoir une impulsion puissante, due à la musique et bientôt aussi à la présence d'un maître, dont le nom et le prestige allaient grandissant. Les chauds rayons du soleil italien devaient une fois de plus vivifier par réfraction l'art français : Rossini fut l'inspirateur du style définitif d'Auber ; il domina notre musicien de son influence irrésistible, à laquelle ne purent échapper ni Boïeldieu, ni Hérold, ni aucun de leurs émules, qui tous allaient à Rossini, comme on va vers ce qui est mouvement, force et beauté.

Les premiers symptômes de l'influence rossinienne se manifestent dans les quelques ouvrages qui précèdent *le Maçon* (1) ; elle ne se montre que faiblement dans cet opéra (3 mai 1825). Avec *la Muette*

(1) *Leicester* (25 janvier 1823) ; *La Neige* (8 octobre 1823) ; *Le Concert à la Cour* (3 juin 1824) ; *Léocadie* (4 novembre 1824).

de Portici, *la Fiancée* et les opéras suivants, on la voit tout à fait caractérisée.

Est-il nécessaire de le dire? Auber ne se fait pas l'imitateur servile de Rossini; il s'inspire de sa manière brillante, animée, variée; il s'approprie aussi quelques-uns de ses procédés favoris; mais, de même que Rossini, agrandissant le finale inventé par Logroscino, donnant au *crescendo* de Mosca une importance que celui-ci était loin de soupçonner, amplifiant enfin les coupes et les tournures diverses employées avant lui par Paisiello et Cimarosa, ne saurait être pris pour l'adroit copiste de Cimarosa, de Paisiello, de Logroscino ou de Mosca; de même Auber, s'emparant des éléments qui prêtaient à la nouvelle école italienne sa puissance, sa saveur et son charme, et les passant au creuset du goût national pour en enrichir notre opéra-comique, ne peut être considéré à l'égard de Rossini comme un imitateur vulgaire.

Il est facile d'ailleurs de préciser l'étendue des emprunts faits par Auber au style italien. Les airs de virtuosité, ceux qui n'impliquent ni mouvement de scène, ni l'affirmation d'un caractère, sont construits le plus souvent suivant les formes traditionnelles de cette école; on y trouve plus ou moins constamment le récitatif, l'*andante* et la cabalette de rigueur. Mais il suffit que les paroles aient le moindre caractère scénique pour que le compositeur rentre dans toute sa liberté d'action.

Les duos, trios et autres morceaux d'ensemble, qui presque tous, dans l'œuvre d'Auber, portent la marque d'un esprit ingénieux et fécond, renferment

évidemment des tours de phrase et des procédés d'école importés d'outre-monts; mais là encore, la personnalité du musicien s'accuse presque partout d'une manière indéniable.

Le finale rossinien est peut-être ce qu'Auber a le plus réellement imité. Mais en revanche, à qui doit-il ces couplets charmants et d'essence si variée, ce flot mélodique intarissable et prime-sautier, ces motifs sans nombre où la sobriété d'ornements exclut toute parenté avec la mélodie italienne? De qui tient-il cette harmonie pleine de richesse, d'aisance et de distinction? Et ces dialogues mouvementés et toujours chantants, qui conduisent sans effort à d'harmonieux ensembles, n'ont-ils pas, eux aussi, leur véritable source dans la pensée même du maître qui les a tracés?

L'influence rossinienne, ai-je dit tout à l'heure, ne se montre que faiblement dans *le Maçon;* en effet, je n'y vois guère que deux morceaux qui en offrent réellement des traces : le duo d'Irma et Léon, au 2e acte, morceau d'une mince valeur; puis celui que chantent à l'acte suivant Henriette et Mme Bertrand, explication aigre-douce traduite musicalement avec beaucoup de verve et d'esprit; le style bouffe italien y fraternise avec le goût français.

Du reste, ce joli opéra du *Maçon,* qui fut pour Auber le premier succès d'éclat, clôt, à mon avis, la première série de ses ouvrages, ceux qui se rattachent directement à la vieille école de l'opéra-comique. On ne peut se refuser à trouver un fort goût de terroir à la ronde « *Bon ouvrier, voici l'aurore* », dont le refrain, ramené à dessein en

maint endroit de la partition, y joue pour ainsi dire le rôle d'un mot d'ordre (1). L'excellent quatuor du 1[er] acte, le duo si gracieux et si fin « *Je m'en vas, je m'en vas* », la romance d'Irma, l'air dans lequel, au 3[e] acte, Henriette exprime ses plaintes, d'un ton de naïveté qui rappelle les sentimentales villageoises du tendre Monsigny, voilà autant de pages écloses en dehors de tout ascendant rossinien.

Quant au duo « *Dépêchons, travaillons* », il a le triple mérite de la franchise des idées, d'une bonne facture, et de l'assimilation parfaite à la condition des personnages. J'insisterai sur ce dernier point pour répondre au reproche fait par un spirituel biographe d'Auber, M. Jouvin (2), aux morceaux les plus populaires du *Maçon*, et notamment à la ronde et au duo qui nous occupent, de manquer de distinction. Probablement n'envisageons-nous pas la question de la même manière, car il me paraîtrait plutôt choquant qu'ils en eussent trop, et que le compositeur eût mis dans la bouche de ces prolétaires les accents qui conviennent à des gens du monde. Le maçon Roger et son camarade Baptiste, chantant en accomplissant leur besogne, ne sauraient s'exprimer de la même manière que Léonore creusant avec le geôlier Rocco la tombe de Fidelio, son époux ; c'est pourquoi la musique du duo d'Auber me semble aussi bien en situation que l'est

(1) Auber excelle dans la mise en œuvre de ces motifs qui circulent d'un bout à l'autre de la partition, répétés en entier ou par fragments, et qui sont en quelque sorte le levier de l'action dramatique. Voyez *la Part du Diable*, *Zerline*, etc.

(2) *D. F. E. Auber*, Heugel et C[e], éditeurs.

celle de Beethoven dans l'admirable scène à laquelle je viens de faire allusion.

Renvoyons à un autre paragraphe l'examen du grand ouvrage dramatique d'Auber, *la Muette de Portici* (1), et venons à *la Fiancée* (10 janvier 1829).

Avec cet opéra-comique, le compositeur inaugure une nouvelle manière, qui se caractérise surtout par le développement des formes, par le fréquent ajustement des morceaux sur le patron rossinien, par la nouveauté et l'élégance des combinaisons harmoniques et des dessins d'accompagnement. Tout cela est du domaine de la réflexion, tout cela n'est que le produit de la science et du raisonnement combinés; mais en même temps, ce qui naît uniquement de l'inspiration spontanée, de cette faculté précieuse, si puissante chez les uns et si nulle chez le plus grand nombre, la mélodie coule ici avec une abondance qui n'a d'égale que la fraîcheur de ces motifs, dont l'éclosion remonte pourtant à quarante-cinq ans!

Le 1er acte n'est pas le plus riche; j'y signalerai cependant un ravissant duo : « *Entendez-vous, c'est le tambour.* » Auber a réuni dans un tout harmonieux une mélodie élégante et un rhythme guerrier; la coupe adoptée est celle du rondo; partout il y a de l'esprit, de la grâce et du naturel. Voici, de plus, un superbe finale, établi dans des proportions jusqu'alors inusitées à l'Opéra-Comique. C'est un enchaînement de tableaux variés, où le

(1) Il donna auparavant : *le Timide* (30 juin 1826) et *Fiorella* (28 novembre 1826).

caractère de la musique, c'est-à-dire le choix des motifs, des rhythmes dominants et des formules d'accompagnement, se modifie selon les péripéties de l'action et la nature des personnages introduits en scène.

C'est surtout dans les deux derniers actes que la sève mélodique coule à pleins bords. Depuis le motif pimpant par lequel les violons accompagnent le chœur d'introduction du deuxième acte, jusqu'aux dernières mesures du troisième finale, tout témoigne de la facilité avec laquelle le maître, en semant d'une main généreuse les idées musicales, évite les remplissages et ces procédés banals à l'aide desquels tout compositeur pauvre d'inspirations déguise la pensée absente.

Les mêmes considérations peuvent s'appliquer à la partition de *Fra Diavolo* (28 janvier 1830), dans laquelle il faut constater, à d'autres points de vue, de nouveaux progrès.

D'abord, Auber s'y est complètement défait de ces tournures vulgaires et surannées, qui choquent parfois encore, dans ses premiers opéras-comiques, et il a fait un nouveau pas dans cette voie de l'élégance exquise, qu'il abandonnera désormais le moins possible. En second lieu, ses personnages ont, musicalement parlant, une individualité plus tranchée, plus de naturel, plus de vie. C'est dire que le musicien a pris soin de donner tout le relief voulu aux types créés par le librettiste.

Nous voyons apparaître ici pour la première fois le brigand d'opéra-comique, ce bandit fastueux, courtois et galant, dont Scribe et Auber nous donneront

plus tard de nouvelles éditions avec Scopetto et Marco Spada. Diavolo est le plus séduisant des trois; c'est, à coup sûr, celui dans la bouche duquel Auber a mis les plus charmantes choses, témoin cette poétique barcarolle « *Agnès la jouvencelle* », à propos de laquelle De Rovray (Fiorentino) écrivait un jour : « Elle n'a qu'un défaut, c'est de faire aimer sérieusement le bandit » (1). Le grand air du 3e acte « *Je vois marcher sous ma bannière* » appelle naturellement la comparaison avec l'air de *Zampa* « *Il faut céder à mes lois.* » Il y a quelque similitude, en effet, entre le chef de brigands racontant au public les merveilles de sa puissance et de sa grandeur d'âme, et le corsaire lui faisant confidence de ses exploits amoureux. Auquel de ces deux airs faut-il adjuger la supériorité ? Voilà ce qu'il serait difficile de décider. L'air de *Fra Diavolo* est peut-être plus varié, plus travaillé; mais le motif principal, si martial et si franc qu'il soit, n'a pas encore la fierté et le ton d'audace qui caractérisent le refrain du rondo de *Zampa*.

En regard de Diavolo, voici Lorenzo, un sentimental brigadier d'archers, qui soupire et se tourmente sans repos ni trêve; puis voici la coquette Paméla et Milord, son époux, lesquels représenteront dans la pièce l'élément bouffe. Enfin, voici Zerline, une servante d'auberge, à l'instar des pays où fleurissent les brigands d'opéra-comique. Encadrons ces divers personnages au milieu des chœurs de paysans, de soldats et de bandits, qui animent tour à tour la scène, et nous aurons, d'un coup d'œil,

(1) Feuilleton du *Moniteur universel*, du 10 janvier 1858.

l'intuition de la variété et de la richesse de coloris qui règnent au sein d'un ouvrage où figurent des éléments aussi tranchés.

Une égale fidélité dans la création musicale des caractères nous est offerte par *le Philtre* (20 juin 1831), ouvrage qu'il faut étudier côte à côte avec les opéras-comiques d'Auber, car ce n'est, à vrai dire, qu'un opéra-comique dans lequel le récitatif libre est substitué au dialogue parlé.

Guillaume, le jeune villageois, aussi simple d'esprit qu'ardent en amour; la coquette Térésine; le sergent Joli-Cœur « brave et galant »; Fontanarose, le charlatan, tous ces portraits sont bien touchés et bien vivants, car la musique qui caractérise chacun d'eux a toujours sa couleur propre et ses formes spéciales, qui la rendent constamment en rapport avec la condition morale du personnage.

Aucune vulgarité, d'ailleurs, ne vient déparer le flot mélodique qui se répand dans cette gracieuse paysannerie avec plus d'abondance et de continuité que jamais. Nous sommes ici en présence de paysans dégrossis, idéalisés; ce n'est pas une vulgaire Babet, en effet, que cette Térézine qui chante la ballade légèrement archaïque de la reine Yseult, qui célèbre la coquetterie dans un air à l'avenant, et qui se joue si malicieusement et d'une voix si caressante des feux de son adorateur. Il y a certainement de la naïveté dans l'âme de ce pauvre Guillaume; mais il suffit de l'entendre chanter « *Philtre divin, liqueur enchanteresse* », et de saisir les intéressants détails d'expression que cet air contient, pour être persuadé qu'on n'a pas affaire à un rustre. Et pourtant, tout

dans les rhythmes, dans les inflexions mélodiques, dans les sonorités de l'orchestre, tout provoque en nous les impressions du caractère champêtre ; mais aussi ce résultat est obtenu sans que le compositeur ait rien sacrifié de son élégance habituelle.

La même remarque s'applique à la musique qui nous met en présence du sergent Joli-Cœur; les allures martiales, franches, décidées, y répudient tout air de banalité ; il y a non-seulement de la couleur, mais en même temps une certaine politesse de ton dans le rondo « *Je suis sergent* », et dans le joli duo du 2e acte « *Si l'honneur a pour toi des charmes.* »

L'*Élisire d'Amore*, un des plus charmants opéras-bouffes de Donizetti, repose, comme on le sait, sur un sujet analogue à celui du *Philtre;* aussi, plus d'un musicien a-t-il pris plaisir à comparer entre elles les deux partitions. Le résultat de cette comparaison variait naturellement suivant les goûts et les dispositions personnelles de celui qui jugeait; je suis persuadé néanmoins qu'aux yeux du plus grand nombre, et pour les esprits vraiment impartiaux, l'avantage est toujours demeuré à Auber. *Le Philtre* l'emporte en effet sur l'*Élisire*, non-seulement par le charme, la fraîcheur et l'éclat du coloris, par la vérité d'expression, mais encore par la variété du dessin mélodique ; la supériorité de cet ouvrage serait complète si l'on y rencontrait un morceau de sentiment qui pût être opposé à l'air si touchant « *Una furtiva lagrima.* »

Génie essentiellement lumineux, Auber se trouve, comme nous venons de le voir, abondamme t et

agréablement inspiré, alors que le poëme qu'il met en musique semble se ressentir lui-même de la généreuse influence du soleil du midi. Mais qu'il s'agisse d'une action ayant pour théâtre le sol glacé de la Russie, la pensée du compositeur devient plus rebelle; son travail accuse quelquefois une contrainte relative.

Tel est le cas de *Lestocq* (24 mai 1834). Ici, l'horizon musical, si riant, si radieux dans *le Philtre*, se rembrunit sensiblement. Hâtons-nous de le dire, le sujet exigeait qu'il en fût ainsi; *le Philtre* n'était qu'un opéra-comique à récitatifs; *Lestocq* serait presque un grand opéra avec parlé; on trouve en certains morceaux, notamment dans le duo du 1er acte, un style riche et qui s'harmonise à merveille avec la condition relevée des personnages. Il y a, en plus de la valeur purement musicale de ces morceaux, beaucoup de vérité dramatique et de mouvement dans le premier finale, dans le duo de Catherine et Golofkin, au 2e acte et dans le trio du 3e. Mais à côté de pages réussies, il en est de médiocres, sinon même totalement manquées.

Citons-en un seul exemple : les couplets de Stroloff: « *Sur nous siffle sans cesse le fouet retentissant.* » Préoccupé par le désir de donner à sa mélodie un caractère en rapport avec les paroles, lesquelles dépeignent les souffrances d'un peuple courbé sous le joug du despotisme, le compositeur n'est parvenu qu'à créer un chant fait, pour ainsi dire, de pièces rapportées, et dont la médiocrité n'est pas suffisamment compensée par l'ingéniosité des effets imitatifs de l'accompagnement.

Avec *le Cheval de Bronze* (23 mars 1835), nous retrouvons la mélodie primesautière en pleine efflorescence. Le paragraphe suivant, consacré à l'étude du génie comique d'Auber, me fournira l'occasion de parler plus longuement de cet ouvrage. En conséquence, j'aborde directement *l'Ambassadrice* (4 décembre 1836) (1).

Ici, c'est l'opéra-comique dénué de tout apparat dans la mise en scène, privé de l'appui des chœurs et de l'entourage des comparses; c'est ce qu'on appelle la comédie lyrique, et cette subdivision du genre ne saurait être défavorable à un talent qui compte parmi ses marques les plus apparentes la finesse, la distinction et la grâce : or, ces qualités sont répandues à profusion dans la musique de *l'Ambassadrice.*

Le personnage principal y est soigneusement mis en relief; aucun rôle, dans les opéras d'Auber, n'avait encore eu l'importance qu'il a donnée à celui d'Henriette; illustré par l'admirable création qu'en fit Mme Damoreau, ce rôle fut une riche acquisition pour le répertoire des chanteuses légères, auquel Auber a fourni tant de joyaux de prix.

Ne quittons pas le domaine de la comédie lyrique; nous allons y rencontrer immédiatement la perle du genre. Voici *le Domino noir* (4 décembre 1837).

(1) Mentionnons, pour être complet, deux ouvrages donnés en cette même année 1836 : *Actéon* (23 janvier), un acte de musique délicate et charmante; puis *les Chaperons blancs* (9 avril), jolie partition, écrite sur un poëme défectueux, qui l'entraîna dans sa chute.

A quelle immense distance sommes-nous ici de ces bas-fonds où trop souvent, depuis une quinzaine d'années, l'art musical s'est fourvoyé, sous la main de compositeurs affolés par la vogue qui saluait leurs orgies de rhythmes échevelés et de chants grotesques! Certes, je suis prêt à répéter avec le poëte :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux ;

et pourtant, quelque sincère, quelque vaste que soit mon électisme en matière d'art, j'avoue qu'après toutes ces saturnales mythologiques, après avoir vu mettre au gibet de la parodie des héros que d'honnêtes gens comme Corneille, Racine et Gluck avaient eu, paraît-il, la bonhomie de prendre au sérieux; enfin, après ces bouffonneries si vantées, où s'étale dans tout son atticisme le marivaudage des dames de la halle, il est doux, réconfortant et salutaire, pour l'esprit comme pour les oreilles, de revenir à la musique qui traduit, sous une forme aisée, élégante et dépourvue de prétention, le langage de la bonne compagnie. C'est là surtout la musique qu'on admire dans *le Domino noir*.

Nulle part la muse qui inspira Auber n'a montré aussi ouvertement ces façons de grande dame ; nulle part il n'a reçu d'elle avec un aussi généreux abandon ce ton de politesse, ces fleurs d'élégance. Le premier acte du *Domino noir* tout entier exhale un pénétrant parfum d'aristocratie. Depuis le travail symphonique en *ut mineur*, sur lequel s'ouvre le trio d'introduction, jusqu'aux derniers accords du duo final, duo si expressif et si bien en scène; depuis les couplets,

d'une suavité exquise, qu'inspire à Angèle la vue d'Horace endormi, jusqu'au motif si délicieusement trouvé et si agréablement rhythmé (1), par lequel elle se dérobera, à diverses reprises, aux sollicitations pressantes de son cavalier, — tout se maintient dans une atmosphère mondaine et embaumée.

Le 2e acte, plus varié d'action et de couleur, demeure également fermé à toute pensée vulgaire. Qu'il fasse apparaître devant nous dame Jacinthe : les couplets que chantera la bonne duègne seront marqués, ainsi que nous pouvons nous en assurer, au meilleur coin du génie mélodique du maître. Et quant à son commensal, Gil Perez, qui n'a présente à la mémoire sa chanson du *Deo gratias*, d'une facture si ingénieuse? Mais voici Juliano qui rentre chez lui pour souper, escorté de ses amis; écoutez leurs chants : ils respirent la gaîté, la jeunesse, et n'ont rien cependant qui sente l'orgie. Et que de galanterie dans ce joli motif par lequel les jeunes gens saluent l'entrée d'Angèle déguisée en servante (2) !

Assaisonnons ces éloges d'une pointe de critique. Les couplets dialogués par Juliano et Angèle « *D'où venez-vous, ma chère? — J'arrivons du pays*, etc. », ont une saveur rustique incontestable, mais qui rappelle la Normandie plutôt que l'Espagne. La

(1) « *J'entends la danse,*
« *Le bal commence*, etc. »

(2) « *La belle fille!*
« *Qu'elle est gentille!* etc. »

faute en est, sans doute, en grande partie, au patois employé par Scribe; il faut avouer pourtant qu'Auber lui-même s'y est pris de façon à dépayser complètement l'aimable Angèle; et ceci s'applique surtout au mineur « *Dans c'te maison que j'honore* », et à la ritournelle en style de musette, qui trahit à son tour une proche parenté avec certains refrains bretons.

L'aragonaise « *La belle Inès fait florès* », nous ramène la couleur locale un instant égarée ; et d'ailleurs, on oublie cet insignifiant méfait devant le beau finale, qui rappelle, par les qualités d'agencement et la variété épisodique, le grand finale des *Nozze di Figaro* (1).

Au 3ᵉ acte, peu chargé de musique d'ailleurs, presque tout est à louer : les malicieux couplets de Brigitte, l'air d'Angèle, plus remarquable au point de vue purement musical que sous le rapport de l'expression, sauf toutefois le récitatif qui relie les couplets à l'*allegro* en mouvement de valse. J'y trouve de plus un autre mérite, celui d'une indépendance de coupe, qui l'éloigne de toute imitation ultramontaine.

Enfin, que d'esprit et de vivacité dans le caquetage des nonnes, et quel contraste le chant d'Angèle vient apporter, par son calme et sa douceur, avec l'aigre babil de ses compagnes !

L'élévation de goût que je viens de constater dans

(1) Ce n'est qu'à ce double point de vue que je fais ce rapprochement, et en dehors, bien entendu, de toute considération de style.

le Domino noir, cet accord constant entre la distinction de pensée, la fermeté et la clarté du style, nous les retrouverons chez quelques-unes des sœurs cadettes de cette belle partition.

J'allongerais ce chapitre outre mesure, et j'éviterais difficilement les redites, si je m'étendais en détail sur le mérite de chacune ; bornons-nous donc à les désigner par quelques traits caractéristiques et généraux.

Dans *les Diamants de la Couronne* (6 mars 1841) (1), la palme revient surtout aux morceaux d'ensemble. Tous, et ils sont nombreux, témoignent de la science du maître, de son entente du dialogue musical, et de son habileté à concilier les exigences scéniques avec la régularité de formes qui donne de l'unité à un morceau de musique. Le finale du 1er acte passe à juste titre pour une page capitale (2).

Il y a plus d'inégalité dans *la Part du Diable* (16 janvier 1843). Le 3e acte tout entier est faible et dépourvu d'intérêt; les deux premiers contiennent de jolies choses : la romance de Carlo, qui joue dans la pièce un rôle intercesseur; l'air de Rafaël, les deux finales, et par ci, par là, des couplets qui portent haut l'estampille du maître. Sa personnalité ne s'affirme pas partout aussi franchement; il semble même, à en juger par certains

(1) Antérieurement à cet ouvrage, Auber avait donné à l'Opéra-Comique *Zanetta* (18 mai 1840).

(2) Suit dans l'ordre chronologique : *Le duc d'Olonne* (4 février 1842).

morceaux, s'être laissé successivement dominer par des influences contraires. Ainsi, la tendance italienne est flagrante dans l'air de Carlo, de même que dans le joli duetto « *Amitié, constance et courage.* » En revanche, je vois au 2ᵉ acte un quatuor et un duo dans lesquels le style se renforce, le travail remplace souvent l'inspiration, la phrase devient plus courte, plus étudiée, et ici Auber semble s'apparenter avec Halévy.

Il me reste à citer *la Sirène* (26 mars 1844), joli opéra, d'un coloris agréable, et où les morceaux faibles sont en minorité; puis *la Barcarolle* (22 avril 1845), avant d'arriver au dernier grand succès d'Auber, c'est-à-dire à *Haydée* (28 décembre 1847).

Le livret est certainement un des meilleurs qu'il ait reçus de Scribe; il offre du mouvement, de la couleur et des situations très-attachantes; le compositeur ne pouvait manquer, dès lors, d'y puiser de riches inspirations.

Écoutez, dès le lever du rideau, le chant d'orgie de ces nobles Vénitiens : quelle fierté d'allures, quelle sensualité exquise, quel éclat dans ces accents de fête! La mise en scène aidant, ne se croirait-on pas transporté en face d'une de ces toiles où Paolo Veronese, le compatriote par adoption de ces buveurs, a fixé les trésors de sa palette merveilleuse?

J'adresserai un reproche à ce 1ᵉʳ acte : il contient trop de couplets. Tour à tour, Lorédan, Haydée, Malipieri, Rafaëla, Andréa, chacun vient dire sa romance ou sa chanson. Le public n'y voit rien à

reprendre; mais la critique, plus difficile à contenter, regrette de trouver cette monotonie et aussi cette mesquinerie de formes, au début d'un ouvrage qui s'élève ensuite, par le style et par l'intérêt dramatique, à une certaine hauteur. En effet, à côté de pages ruisselantes de grâce et de poésie, telles, par exemple, que le ravissant nocturne à deux voix « *C'est la fête au Lido* », dont la mélodie caressante se berce délicieusement sur les molles ondulations de la symphonie, on en rencontre d'autres d'un goût plus sévère, d'une couleur plus sombre, et qu'on croirait détachées d'une partition de grand opéra.

En dépit de la devise de l'Opéra-Comique, qui nous montre ce théâtre fondant sur le rire ses moyens d'attrait et d'enseignement, le drame y a plus d'une fois fait irruption : *Haydée* est un des meilleurs produits de ce genre mixte qui introduit l'élément dramatique au sein de la comédie musicale. Toutefois, la place qu'il y occupe n'exige pas du compositeur l'envergure de style et la vigueur d'effets qu'il doit déployer lorsqu'il écrit pour l'Opéra; ces qualités peuvent et ne doivent même se produire qu'atténuées et mises en rapport avec ce cadre particulier. Cette tâche convenait parfaitement à Auber, et il l'a prouvé en maint endroit de l'ouvrage dont nous nous occupons maintenant.

La scène finale du 1er acte est admirablement traitée : l'état fiévreux de Lorédan, les diverses péripéties par lui retracées de l'épisode fatal qui cause ses remords, cette barcarolle dont le chant exquis jette une si douce lumière sur les parties sombres

du tableau, tous ces détails sont d'un effet saisissant et se recommandent à l'étude (1).

Il y a autant de puissance expressive dans le grand duo du 2ᵉ acte, morceau d'un style élevé et d'une belle ordonnance. A l'acte suivant, la scène dans laquelle Lorédan, prêt à mourir volontairement, fait ses adieux à sa ville aimée, est d'un pathétique plein de noblesse, et renferme encore des effets d'opposition bien réussis. Le duo avec Haydée n'offre d'original que la phrase mouvementée dans laquelle celle-ci fait l'aveu de sa passion; l'*andante* et la *stretta* sont absolument dans le goût de Donizetti; on croit y saisir des échos de *la Favorite*. Le duo suivant entre Haydée et Malipieri rachète amplement ces défaillances passagères; les accents de l'esclave dévouée, sur le point d'accomplir un douloureux sacrifice, peignent éloquemment l'orage qui déchire son cœur. Ces dernières pages de la partition en sont le digne couronne-

(1) Remarquons celui-ci, entre autres : Lorédan, croyant encore entendre les acclamations par lesquelles ses compagnons de jeu avaient salué le brusque retour de fortune qui ruina son adversaire, veut leur imposer silence : « *Et pourtant*, dit-il, *voilà qu'ils chantent tous :*

« Ah ! que la nuit est belle ! » etc.

A cette reprise de la barcarolle, la flûte et la clarinette doublent le chant, tandis que les instruments à cordes font entendre dans un sourd *tremolo* la tonique *ut* et sa sixte mineure; il résulte de cette harmonie particulière et de cette combinaison orchestrale des dissonances et des oppositions de sonorité qui rendent sensible le contraste que présentent ces chants joyeux avec la conscience troublée de celui auquel ils s'adressent.

ment; l'intérêt puissant qu'offre l'approche du dénouement s'accroît ainsi de l'effet soutenu de la musique.

Je serai bref au sujet des derniers opéras-comiques d'Auber; naturellement, l'inspiration s'y montre moins continue, moins vivace; elle subit des intermittences bien explicables chez un musicien qui a dépassé l'âge où tant d'autres prennent un repos absolu. Mais ce qui n'a reçu aucune atteinte, c'est la science du maître, c'est son habileté à façonner les diverses pièces d'une œuvre dramatique, à en ciseler les contours et à leur donner le dernier poli.

Morco Spada (23 décembre 1852) semble encore appartenir au bon temps du compositeur; les motifs originaux y abondent; il y a presque partout du coloris et de la fraîcheur.

Jenny Bell (2 juin 1855) n'eut point de succès, et gît aujourd'hui dans l'oubli le plus complet. Il y a quelques pages de valeur dans *Manon Lescaut* (23 février 1856), notamment au 3e acte.

Près de devenir octogénaire, Auber donne *la Circassienne* (2 février 1861), et dans les huit années qui suivent, il trouve encore moyen de produire trois nouvelles partitions, dans l'une desquelles, *le Premier jour de bonheur* (15 février 1868) (1), il crée un type d'une étrange originalité (2), et il

(1) Les deux autres sont : *La Fiancée du roi de Garbe* (11 janvier 1864), et *Rêve d'amour* (20 décembre 1869).

(2) Djelma. V. notamment les couplets du 1er acte et la chanson des *Djinns*.

évoque de la façon la plus gracieuse la poésie et la suavité parfumée du paysage hindou.

A l'inverse de Grétry modifiant sa manière dans ses derniers ouvrages, et essayant d'y transporter l'harmonie renforcée et la puissante instrumentation de Cherubini et de Méhul, Auber s'est abstenu d'habiller les opéras de son extrême vieillesse au goût du jour. Laissant donc les jeunes musiciens s'abandonner à l'influence germanique, il est demeuré jusqu'à la fin français et mélodiste; jusqu'à la fin il a conservé sa facture aisée, précise et dépourvue d'ambages. Et bien lui en a pris d'agir ainsi, car il a évité aux derniers fruits de sa muse la déconvenue qui accueillit les produits mal venus du Grétry de la période révolutionnaire; et s'il n'a su dissimuler entièrement quelques rides, du moins n'a-t-il pu être accusé de décrépitude.

II.

AUBER, COMPOSITEUR BOUFFE.

Dans les opéras-comiques que je viens de passer en revue, l'élément bouffe n'existe qu'isolément, représenté par quelques personnages d'un caractère particulièrement plaisant. Tels sont : Milord, dans *Fra Diavolo;* Fontanarose, le charlatan du *Philtre;* Fortunatus, l'impresario de *l'Ambassadrice*, etc. La musique qui leur est échue seconde agréablement les intentions du poète ; c'est-à-dire que le compositeur y montre de la gaîté et de l'esprit, évite avec soin

de tomber dans le baroque, et semble après tout laisser aux paroles le soin de produire l'effet voulu.

Parmi les ouvrages d'Auber, il en est un cependant auquel l'appellation d'opéra-bouffe me paraîtrait plus spécialement convenir : c'est *le Cheval de Bronze*. Hâtons-nous d'en donner les raisons.

Lorsque Scribe met en scène des brigands comme on en voit dans *Fra Diavolo*, ou des paysans comme ceux que nous offre *le Philtre*, il est clair qu'il obéit à ce principe d'esthétique, qui veut que les types présentés par l'écrivain soient dépouillés de ce qu'ils ont de trop grossier dans la réalité. Fra Diavolo est certainement un bandit comme on n'en rencontre jamais dans les Apennins ou dans la Calabre ; mais sa galanterie et son élégance ne l'empêchent pas de n'être après tout qu'un profond scélérat, toujours prêt à jouer du poignard ou de l'escopette : c'est donc un type vrai, quoiqu'idéalisé.

Il n'en est pas de même des personnages du *Cheval de Bronze*. Dès les premières scènes, nous nous voyons transportés, sans le moindre doute, dans une Chine de fantaisie, et en présence de gens qui ont des allures et des façons de s'exprimer absolument différentes de ce que l'on voit et de ce que l'on entend à Pékin ou à Canton.

Tao-Jin, cette veuve éplorée qui trouve que *le deuil lui va si bien*, est certainement née sur les rives de la Seine, plutôt que sur les bords du fleuve Jaune. Il en est de même du Prince, dont la nature franche, spirituelle et courtoise n'a rien que de très-français. On serait plus volontiers disposé à reconnaître pour un chinois de bon aloi le bouffon de la pièce : le

mandarin Tsing-Sing ; ne serait-ce point en vertu de la conformité existant entre ses allures grotesques, et l'idée plaisante qu'à tort ou à raison nous nous faisons des habitants du Céleste-Empire ? Quoi qu'il en soit, le caractère du *libretto* de Scribe ne nous semble pas douteux : ce n'est plus ici la comédie lyrique, suivant les procédés favoris de l'écrivain ; c'est une aimable et spirituelle fantaisie qui tient de la parodie par le caractère de la plupart des scènes, et qui, par son troisième acte, touche à la féérie. Or, tel est le double aspect sous lequel se présentent quelques-uns des opéras ou opérettes bouffes, qui ont eu dans ces dernières années les faveurs du public ; il n'est donc pas hors de propos de classer *le Cheval de Bronze* dans la même catégorie, c'est-à-dire de le considérer, au moins pour ce qui concerne le *libretto*, comme un véritable opéra-bouffe.

L'examen de la partition ne fera d'ailleurs que corroborer ces raisons. Nous y voyons, à diverses reprises, en effet, le style bouffe italien imité avec beaucoup d'aisance ; tel est particulièrement le cas du charmant trio du premier acte. Mais, plus souvent, l'élément comique réside en des inflexions, en des tournures de phrases, en des combinaisons diverses, nées d'une inspiration vraiment originale.

Dès le morceau d'introduction, nous en trouvons des exemples. L'invocation à Kia-o-tchang, malgré la gravité du mouvement, n'a assurément rien de commun avec la prière de *la Muette ;* l'air de Tsing-Sing est empreint d'un sentiment comique égal à ce que peuvent offrir les meilleurs opéras-bouffes d'Italie ; on ne saurait en étudier les détails sans remar-

quer le ton plaisant répandu dans ces petites phrases syllabiques, dialoguées avec le chœur :

« C'est la femme d'un mandarin (*bis*) ;
« Dans ses atours quelle élégance! (*bis*), etc. »

Le quintette, page excellente à tous égards, nous permet de noter, pour l'objet qui nous occupe, un ensemble également syllabique, « *Il faut qu'il soit puni*, *lui*, etc. », où l'effet bouffe est atteint sans la moindre offense au bon goût. Comme élément de contraste, survient presque aussitôt une gracieuse et élégante phrase en *ré majeur*, qui passe successivement de la voix du ténor aux premiers violons.

Je ne puis que signaler en passant l'air de Tchin-Kao, un des meilleurs que possède le répertoire des basses françaises; les couplets de Péki, spirituels et attrayants; l'air de Tao-Jin, dans lequel les fioritures et les vocalises brillantes apportent un contraste ironique à cette nuance de mélancolie qu'offre le chant de l'*andantino*, contraste renforcé encore par la valse fort gaie qui vient ensuite. Mais je dois m'arrêter davantage au duo de Tao-Jin et Tsing-Sing, adorable modèle de vérité scénique.

La câlinerie et la ruse féminine ont-elles jamais été mieux exprimées que dans cette ravissante phrase où Tao-Jin s'efforce d'entraîner le mandarin dans le chemin de l'indiscrétion, qu'elle sait devoir lui être fatal

« Ah! mon mari, mon petit mari
« Si vous voulez que je vous aime, etc.? »

12

Et sous cette mélodie, d'un ton aussi caressant que le *batti, batti, bel Masetto* de *Don Juan*, quelle élégance d'harmonie ! Quel charme dans les sonorités mystérieuses et discrètes du quatuor ! Mais le mari se refuse à parler; alors sa féline moitié cesse de faire patte de velours; elle crie maintenant, elle s'emporte, elle menace; la chatte a fait place à la tigresse; il semble qu'elle va égratigner, qu'elle va mordre. Que de mouvement, et aussi quel naturel parfait dans la dispute des deux époux, dans l'ensemble en *ré bémol* et dans le motif léger qui le complète ! Je ne crains pas de le dire : l'œuvre bouffe tout entière de Cimarosa, de Rossini ou de Donizetti, malgré son opulence, n'offre rien qui surpasse, pour l'esprit comique, l'amabilité, la justesse d'expression et l'habileté de main, la musique par laquelle sont dépeintes les dissensions intestines de ce ménage pseudo-chinois.

Le finale du deuxième acte contient une scène d'un haut comique : celle dans laquelle Tchin-Kao et ses chanteurs s'efforcent, mais en vain, de réveiller Tsing-Sing. Le compositeur y a semé de la gaîté et de l'esprit; mais il s'y est tenu constamment en dehors de toute trivialité. A en juger par certains passages de nos opérettes modernes, il est permis de croire que leurs auteurs, s'ils avaient eu à mettre en musique la transformation du mandarin et de Yanko en magots, n'eussent pas manqué de faire appel pour cela aux excentricités les plus grotesques; après quoi, quelque polka au rhythme pesant, ou bien quelque galop déhanché auraient fourni à cette fin d'acte le coup de fouet qui stimule les applaudissements.

Avec quel soin Auber s'est-il gardé de ces vulgarités ! Il n'en a pas moins su trouver la note comique, et il est demeuré partout homme de science et de goût (1). C'est ainsi qu'ont agi à leur tour Adolphe Adam, Grisar, M. Ambroise Thomas et d'autres encore, qui, comme ceux-ci, ont tenté d'heureuses incursions dans le domaine de la musique bouffe. La méthode par eux suivie établit entre leurs ouvrages et les opérettes modernes une ligne de démarcation que, dans l'intérêt de l'art, il serait désirable de voir franchir par les musiciens qui cultivent ce genre trop vanté.

II.

LES GRANDS OPÉRAS D'AUBER.

Passons maintenant du plaisant au sévère, et entrons à l'Opéra, où notre compositeur obtint, le 29 février 1828, avec *la Muette de Portici*, le plus éclatant de ses succès.

Le premier acte de ce grand ouvrage est loin de laisser pressentir les puissantes et multiples inspirations des actes suivants ; le compositeur s'y est

(1) On s'explique difficilement le motif qui conduisit Auber à faire du *Cheval de Bronze* un grand opéra. L'ouvrage ainsi transformé fit sa première apparition sur la scène de l'Académie impériale de musique, le 21 septembre 1857, et, malgré les retouches qu'il avait subies, il se trouva en désaccord complet avec ce nouveau cadre.

complu à imiter la manière rossinienne. Le chœur d'introduction, l'air d'Alphonse, l'air d'Elvire lui-même, semblent détachés d'une partition de Carafa. Où le maître français se ressaisit, c'est dans le chœur de la chapelle, d'un effet suave et d'une harmonie pleine d'élégance. Ici, apparaît pour la première fois Fenella, dont le jeu muet est traduit d'une manière expressive par l'orchestre, qui devient ainsi l'un des interprètes principaux du drame.

Arrivons sans tarder au deuxième acte. Le chœur du lever du soleil et la barcarolle de Masaniello attestent jusqu'à quel point le feu de l'inspiration s'est allumé chez le maître, simple imitateur il n'y a qu'un moment, et maintenant génie tout personnel. Le récitatif dialogué entre Masaniello et Pietro, beau modèle de déclamation lyrique, donne accès au duo célèbre, dans lequel Auber a chanté l'amour de la patrie et de la liberté, page sublime où l'on sent les élans d'un patriotisme ardent et sincère. Il faut citer le finale comme un des plus mouvementés et des mieux réussis qu'on ait vus au théâtre. Une foule nombreuse est en scène; la conjuration s'organise; mais pour éviter l'indiscrétion des femmes et des enfants présents au lieu de la réunion, Masaniello fait chanter à diverses reprises un refrain de barcarolle, dont le ton joyeux aidera à dissimuler les secrets desseins des conjurés. Rien de saisissant comme cette opposition d'un motif gai et entraînant avec la situation dramatique dans laquelle il intervient. Chaque reprise par Masaniello du refrain « *Chantons gaîment la barcarolle* », appelle dans l'âme du spectateur un frisson

précurseur des scènes de carnage que préparent ces hardis champions de la liberté napolitaine.

On voit déjà quelle place importante l'élément populaire et, par suite, la musique chorale, tiennent dans cet ouvrage; le sujet traité par les deux auteurs exigeait qu'il en fût ainsi; il est à remarquer d'ailleurs qu'Auber ne s'est trouvé réellement inspiré qu'en mettant en scène les personnages plébéiens du drame; devant le lot splendide de mélodies et d'harmonies qui leur est départi, les rôles d'Alphonse et d'Elvire, qui représentent ici l'élément aristocratique, semblent des plus dénués. Le duo que ces deux personnages doivent chanter au début du troisième acte, fait une assez triste figure auprès du chœur du marché; aussi le supprime-t-on généralement.

Ce chœur du marché, superbe tableau musical, plein de couleur, de vie et de mouvement, marque un immense progrès dans la mise en œuvre des masses chorales au théâtre. Naguère encore, simple encadrement pour les parties récitantes, le chœur fera désormais l'office d'un personnage collectif, prenant une part active aux événements représentés, et coopérant d'une manière plus indépendante à l'exécution. *La Muette* est sous ce rapport, il faut bien le dire, un ouvrage unique. Ainsi, au troisième acte, sauf le duo, que la plupart du temps on passe, ainsi que je l'ai déjà dit, c'est le chœur qui remplit constamment la scène.

Le finale de ce troisième acte est, pour ainsi dire, le corollaire du précédent; nous y voyons éclater l'insurrection, aux préparatifs de laquelle nous

assistions tout à l'heure. Mais, sur le point de marcher au combat, le peuple tout entier fléchit le genou, et entonne l'admirable prière « *Saint bienheureux* », après laquelle retentiront les cris de guerre et les chants d'indépendance. Il y a là un de ces effets d'opposition que la musique seule est apte à produire. La riche imagination d'Auber s'est donné librement carrière dans les détails de ce finale magnifique; je ne saurais tout citer; remarquons pourtant, sous ces cris qui se croisent « *Marchons, marchons à la vengeance!* » le formidable trait de croches à l'unisson, que dessinent les instruments à cordes, et dont la progression ascendante exprime si éloquemment le flot montant de la colère d'un peuple opprimé.

Après m'être assez longuement étendu sur ces deux actes, je puis me contenter de signaler brièvement les choses remarquables que contiennent les suivants : l'air de Masaniello « *Adoucis la rigueur* », et surtout la cavatine du *Sommeil*, dont il est superflu de vanter la beauté d'expression et le charme mélodique; la marche triomphale, la barcarolle de Pietro, et le dernier finale, traité avec une entente parfaite de l'effet scénique.

Ce qui contribue encore à donner à cet opéra une physionomie toute spéciale, c'est que l'intrigue amoureuse n'y occupe qu'une place secondaire. La séduction de Fenella n'est en effet qu'un événement antérieur à l'action, et le compositeur n'a guère eu à s'en inspirer. En revanche, cette autre passion généreuse, l'amour de l'indépendance, apporte ici tout l'intérêt, toute la chaleur désirable, et nous

savons quelles idées grandes et fortes Auber a trouvées pour exprimer ce sentiment et les actes qu'il provoque.

L'apparition de cet ouvrage à la veille de graves événements politiques, au milieu du choc d'opinions qui mettait constamment aux prises ces deux grandes fractions de la société : l'aristocratie et le parti libéral, n'a pas peu contribué à accroître son prestige sur le public. Chacun sait qu'il serait impossible d'écrire, d'une manière complète, l'histoire de la révolution qui a fait de la Belgique un état indépendant, sans y mentionner le rôle bien inattendu qu'y joua *la Muette de Portici.*

Dans un autre ordre d'idées, et pour revenir aux considérations purement artistiques, faisons remarquer que le dernier grand succès obtenu à l'Opéra avant *la Muette*, celui de *la Vestale* de Spontini (1), date du 11 décembre 1807, et est antérieur de vingt ans, par conséquent, à l'ouvrage d'Auber. *La Vestale* est l'œuvre d'un italien fixé en France ; aussi faut-il remonter encore de quelques années sur la liste chronologique des ouvrages joués à l'Académie de musique, pour y rencontrer une œuvre émanant d'un artiste français, et ayant reçu du public un éclatant accueil : on arrive ainsi au 10 juillet 1804, date de l'apparition des *Bardes*, de Lesueur.

Les lignes suivantes, empruntées à un excellent livre de M. Gustave Bertrand, complèteront ces

(1) Sans tenir compte, bien entendu, de la vogue étonnante que s'attira *le Rossignol*, de Lebrun (23 avril 1816).

quelques données sur la place importante qu'occupe dans l'histoire de la musique française l'opéra d'Auber :

« *La Muette*, représentée le 27 janvier 1828 (1) avec un succès éclatant, eut l'honneur d'ouvrir la série des grands ouvrages qui allaient composer un répertoire nouveau. *Moïse* et *le Siége de Corinthe,* œuvres hybrides, n'avaient fait qu'ébranler l'autorité des chefs-d'œuvre tragiques de Gluck et de Spontini; c'étaient des œuvres toutes neuves qu'il fallait pour affirmer la transition. Or *Guillaume Tell* ne parut qu'un an après *la Muette*, et *Robert le Diable* que trois ans après. *Robert* seul eut la force de refréner la réussite merveilleuse du chef-d'œuvre d'Auber » (2).

Après *la Muette,* Auber fit représenter à l'Opéra-Comique *la Fiancée* et *Fra Diavolo;* puis il revint à l'Opéra et y donna successivement quatre ouvrages : *le Dieu et la Bayadère* (13 octobre 1830) opéra-ballet, rempli de choses gracieuses et légères ; *le Philtre,* dont j'ai parlé précédemment ; *le Serment* (1er octobre 1832), dont on ne connaît guère maintenant que l'ouverture et un air de soprano ; enfin, *Gustave III ou le bal masqué* (27 février 1833).

La splendide mise en scène de l'acte du bal fit la fortune de ce dernier ouvrage, et lui assura une

(1) Cette date est erronée; j'ai donné ci-dessus la date véritable de cette première représentation.

(2) *Les Nationalités musicales étudiées dans le drame lyrique*, p. 236. On sait que *Guillaume Tell* n'eut pas de succès dans sa nouveauté, et que les impérissables beautés contenues dans cet ouvrage ne furent comprises qu'à partir du moment où Duprez s'empara du rôle d'Arnold.

vogue exceptionnelle. Plus d'une spectatrice, fascinée, éblouie par l'aspect féerique et le rhythme entraînant du galop de *Gustave,* brigua l'honneur d'y prendre part; on vit des femmes du monde monter sur la scène et s'y mêler incognito au corps du ballet. Dans ces conditions, l'ouvrage ne pouvait qu'occuper longtemps l'affiche, ce qui arriva en effet.

La vogue est passée; la partition reste, avec ses qualités, avec ses défauts plus nombreux peut-être. Défaut d'originalité, apparent en maint endroit, trop visiblement estampillé de la marque rossinienne; défaut de chaleur et de passion, alors que le compositeur en eût dû faire une ample dépense; c'est ce qu'attestent notamment l'air d'Amélie, au 3e acte, ainsi que le duo et le trio qui suivent.

Pour faire contre-poids à ces parties faibles, il y a, outre les airs de danse, merveilleusement réussis, quelques passages du duo et le finale du 1er acte, la scène de consultation chez la devineresse, qui contient des détails d'instrumentation et des touches de coloris que n'aurait point désavoués Weber; le duo du 4e acte, bien mouvementé, largement développé et plein d'émotion; puis enfin, la presque totalité du dernier finale, brillant et dramatique. Il y a de plus, et comme toujours, la distinction et le fini du style, plus nourri ici que dans les opéras-comiques du maître.

Le Lac des Fées (1er avril 1839) eut moins de retentissement que *Gustave*, peut-être parce que la musique seule y était en cause. *L'Enfant prodigue* (6 décembre 1850) fut très-discuté, et méritait au

contraire d'être accueilli avec faveur. C'est peut-être, de toutes les partitions d'Auber, celle qui accuse davantage la souplesse de son talent, son habileté à saisir le caractère d'un sujet et à trouver les procédés qui en assurent l'expression fidèle.

Dès l'air de Ruben « *Toi qui versas la lumière* », la couleur locale se montre d'une façon aimable et séduisante ; le pieux *andante*, l'allegro « *Au loin dans la plaine* », où le dessin mélodique et la disposition symphonique s'unissent dans une commune exposition du goût pastoral, font de ce morceau un digne pendant à l'air célèbre de *Joseph*, auquel on songe tout naturellement en l'entendant. Ce n'est pas qu'Auber ait imité Méhul ; l'un et l'autre n'ont fait que se rencontrer dans l'obtention de la couleur voulue.

Ce rôle de Ruben est d'ailleurs une admirable conception ; les moindres détails y concourent à assurer l'unité et la vérité de caractère. Je citerai, pour être bref, cette magnifique phrase du premier finale (1), dans laquelle le patriarche adresse de paternelles recommandations au fils qui va s'éloigner ; puis, au 2e acte, la romance simple et touchante qu'il fait entendre (2) lorsqu'il vient chercher ce fils dont l'absence lui pèse.

La musique du 2e acte tranche avec celle du 1er par son ton mondain et brillant, en rapport avec les raffinements de la civilisation égyptienne. Le 4e acte nous transporte dans les plaines de l'Arabie ; nous

(1) « *De l'honneur suis la loi.* »
(2) « *Il est un enfant d'Israël.* »

voyons reparaître dès lors le genre pastoral, les effets pittoresques : c'est l'originale chanson d'Azaël le chamelier, avec sa ritournelle en chœur, d'une conception neuve et d'un effet piquant ; c'est la marche de la caravane ; c'est la mélopée qui compose musicalement le rôle de Nemrod, le maître d'Azaël ; c'est enfin la scène du songe remplie de détails intéressants.

La beauté d'expression et la fidélité du coloris ne sont pas les seules qualités qui recommandent *l'Enfant prodigue;* il faut y tenir compte aussi du soin apporté à tout ce qui, dans la composition musicale, constitue plus particulièrement la forme; il faut en admirer la contexture harmonique, le luxe des accompagnements et l'ingéniosité des combinaisons d'orchestre, choses qui n'altèrent en rien la pureté mélodique et la clarté de style auxquelles Auber nous a dès longtemps habitués.

Quand j'aurai cité *Zerline ou la corbeille d'oranges* (16 mai 1851), opéra de genre, écrit surtout à l'intention de M[me] Alboni, et le ballet de *Marco Spada* (1[er] avril 1857), j'aurai complété le contingent fourni par Auber à l'Académie de musique.

Ce contingent, malgré sa richesse, malgré sa valeur incontestable, n'a droit, en définitive, qu'à la part la plus faible dans la revendication de la célébrité qu'a acquise notre musicien et qu'il doit surtout à ses opéras-comiques. Tout en rendant justice aux beautés sans nombre qui remplissent la partition de *la Muette*, à ces mélodies ensoleillées, à ces ensembles qu'anime un souffle patriotique, à cette musique toute de mouvement et de chaleur

tout en appréciant les élégances de *Gustave III*, le coloris charmant et la science délicate qui classent à part *l'Enfant prodigue*, il faut bien le reconnaître, ces ouvrages ne réalisent pas complètement ce que l'on demande en France à l'opéra sérieux. Outre que l'accent passionné y fait parfois défaut, on n'y trouve pas non plus cette forte structure, cette ampleur constante dans l'idée proprement dite et dans ses développements, que font admirer les opéras de Meyerbeer, et qu'ont su obtenir, à leur tour, Halévy et les compositeurs qui, comme lui, se sont inspirés du faire puissant et dramatique de l'auteur des *Huguenots*.

Sans doute, la limpidité et l'aisance, dans une œuvre musicale comme ailleurs, sont des qualités d'un haut prix; il est tel genre pourtant où la part du travail doit être plus forte; or, bien que le style d'Auber n'ait jamais rien de négligé, rien de faible, on regrette de ne pas voir, dans ses grands opéras, les mailles du réseau harmonique plus serrées et, souvent même, le dessin mélodique plus étendu, plus vigoureux.

Je ne voudrais pas affirmer pourtant que là fût la véritable cause de la froideur avec laquelle ont été accueillis quelques-uns de ces ouvrages et de l'oubli dans lequel ils ont fini par tomber. Il est plus probable qu'Auber a été victime ici de jugements préventifs, déterminés par ses succès réitérés à l'Opéra-Comique. Au dire de certaines gens, il faisait fausse route en écrivant pour l'Opéra; le seul théâtre en rapport avec la nature de ses facultés était celui auquel il avait donné *Fra Diavolo*, le

Domino noir et tant d'autres œuvres charmantes. C'est ainsi qu'on en agit bien souvent chez nous, à l'égard des gens que leur travail et leur talent mettent en évidence; on veut en faire des spécialistes; on les parque bon gré, mal gré dans la culture d'un genre unique, et s'ils s'avisent de vouloir étendre le cercle de leurs travaux, on les en punit en leur marchandant, si l'on ne va pas jusqu'à le leur refuser complètement, le succès qu'ils ont cherché d'une façon si intruse.

Pour ce qui est d'Auber, les quelques échecs relatifs qu'il a subis sur notre première scène lyrique n'ont jamais dû bien vivement l'affliger. Il se savait en mesure de prendre ailleurs une éclatante revanche, et de nouveaux lauriers, bientôt recueillis, le dédommageaient avec usure de ces insuccès passagers.

IV.

L'HARMONISTE ET LE SYMPHONISTE.

Chez Auber, le mélodiste prime l'harmoniste et le symphoniste, ce qui ne veut pas dire qu'il les efface pleinement; l'un et l'autre se révèlent, au contraire, en donnant des marques bien évidentes de leur personnalité.

Les qualités de précision, de propriété et d'élégance qui font le prix de ses motifs nombreux, de tant de mélodies venues du premier jet, se retrouvent dans la facture harmonique de l'auteur de *la Muette*,

aussi bien que dans ses combinaisons orchestrales. C'est précisément parce que son style est exempt de recherche, c'est parce que son harmonie est totalement dépourvue de ces nébulosités qui font la joie des musiciens d'une certaine école, qu'on a cru devoir dire de sa musique qu'elle n'était qu'insuffisamment travaillée. Aux yeux de certaines gens, Auber n'était qu'un mélodiste fécond, et rien de plus; et ce serait entreprendre un véritable travail d'Hercule, que de vouloir leur prouver qu'en fait de science, il n'avait rien à envier à maint compositeur moins bien doué que lui, en revanche, sous le rapport de l'inspiration.

S'il séduit de préférence par le charme et la vivacité de la pensée mélodique, l'ancien disciple de Chérubini se garde bien pourtant de tenir caché le savoir acquis jadis sous les auspices de cette haute autorité; il le rend sensible, non-seulement par la pureté des formes qu'il emploie, par le mouvement aisé des parties, par le choix distingué des combinaisons harmoniques et des formules d'accompagnement, mais encore par une grande souplesse de moyens, et par une intime assimilation du procédé à l'idée exprimée, d'où dérivent fréquemment des effets neufs et originaux.

On a fait à Auber un autre reproche, celui de n'être pas symphoniste.

Pas symphoniste! le musicien qui a écrit les ouvertures célèbres de *la Muette*, du *Cheval de Bronze*, du *Domino Noir*, des *Diamants de la Couronne*, de *la Sirène*?

Pas symphoniste! l'auteur des charmantes pré-

faces instrumentales qui ouvrent si brillamment des opéras tels que *Fra Diavolo*, *le Philtre*, *le Serment*, *le Lac des Fées*, *la Part du Diable*, *Haydée?*

Pas symphoniste ! le compositeur des airs de danse de *la Muette*, du *Dieu et la Bayadère*, de *Gustave* et de *Marco Spada?*

Pas symphoniste ! le maître qui, en instrumentant ses diverses partitions, s'est montré si familier avec les ressources de l'orchestre, si attentif à en user selon les nécessités de la situation, et si entendu dans l'aménagement des effets qu'il voulait en obtenir ?

Pas symphoniste ! On a tôt fait de s'exprimer ainsi ; mais combien répètent cette formule de jugement, et ne songent pas à se demander jusqu'à quel point elle joint au mérite de la concision celui de l'exactitude !

Non, sans doute, Auber n'est pas symphoniste à la façon de Mozart ou de Weber ; ses ouvertures ne trahissent aucune parenté avec celles de *la Flûte enchantée* ou d'*Obéron ;* elles n'ont pas, non plus, ce cachet semi-classique donné par Hérold à l'ouverture du *Pré-aux-Clercs*. Faut-il donc lui reprocher de s'être écarté de ces modèles, alors qu'il n'a transgressé aucune des lois fondamentales de l'art, alors qu'il s'est montré fidèle observateur des principes d'esthétique universellement admis, l'unité, le rapport mutuel des parties au tout, la vérité de coloris, la concordance entre l'œuvre dramatique et le morceau instrumental qui en est le frontispice ?

Les ouvertures d'Auber ne doivent être considérées ni comme des mosaïques, ni comme des pots-

pourris ; les motifs qu'il emprunte à la partition pour les y intercaler, sont toujours en petit nombre ; et, quelle que soit la coupe adoptée, on trouve partout cette unité, cette régularité de plan, qui forment les conditions premières de toute œuvre symphonique bien conçue.

Je ne nie pas que, là encore, Auber n'ait beaucoup appris à l'école de Rossini ; mais, loin de s'attarder dans une imitation générale et stérile, il s'est hâté de voler de ses propres ailes. Aussi, que de variété dans l'ensemble de ces compositions ! Combien l'étincelante symphonie qui précède *le Cheval de Bronze* diffère de la fantaisie villageoise qui ouvre *le Philtre!* Quelle opposition entre les magnificences de l'ouverture de *la Muette* et les ciselures élégantes de celle du *Domino noir!* Et l'ouverture des *Diamants de la Couronne*, avec son délicieux andante et sa brillante marche ; et celle de *la Sirène*, et celle du *Serment*, toutes enfin, ou presque toutes n'attestent-elles pas la fertilité d'invention qui, chez leur auteur, se traduisait par une variété de moyens et de formes toujours en harmonie avec les besoins du sujet ?

Même richesse d'idées et même diversité de caractères dans ses airs de ballet, dont quelques-uns ont acquis une célébrité bien justifiée. Qui ne connaît, entre autres, la tarentelle de *la Muette*, frétillante composition où rit dans chaque mesure le gai soleil napolitain, où la musique a les tons chauds et le coloris vivant que l'on admire dans *les Moissonneurs* de Léopold Robert, tableau dont elle semble la traduction sonore ?

On trouve dans l'orchestration d'Auber, de même que chez tous les maîtres doués du génie inventif, certaines formes, certaines dispositions qui n'appartiennent qu'à lui, ou bien qu'il a rendues siennes par la fréquence de leur emploi, ou par la manière spéciale dont il en a usé. Il faut ranger dans le nombre ce que j'appellerai le *tremolo entrecoupé*, sorte de formule d'accompagnement, qui n'est peut-être pas d'Auber, mais qu'aucun compositeur n'a employée aussi souvent que lui; il suffit que l'action tourne légèrement au dramatique, ou même que la pensée exprimée par le vers prenne une teinte plus sombre, pour que l'on voie apparaître cètte formule (1).

Une combinaison beaucoup plus importante et dont Auber a tiré des effets charmants, est celle qui consiste à faire accompagner *à mezza voce*, et dans un style lié, un *cantabile*, en faisant reposer l'harmonie sur une tenue des basses. On en trouve des exemples dans l'*andante* de quelques ouvertures, notamment celles du *Maçon*, de *la Muette* et des *Diamants de la Couronne.* C'est également ce procédé qui a été mis en œuvre pour l'accompagnement de cette délicieuse phrase : *Ah! mon mari, mon petit mari*, dans le duo du 2e acte du *Cheval de Bronze;* on le retrouve dans *l'Ambassadrice,* pour la romance d'Henriette, pour celle de Casilda, au 1er acte de *la Part du Diable*, et ailleurs encore. Combien la

(1) 2e acte du *Maçon*, nos 12 et 16; *Fra Diavolo*, finales des 1er et 3e actes; *le Philtre*, no 6; *le Domino noir*, no 4; *la Sirène*, nos 3 et 6, etc., etc.

mélodie, déjà si pure et si élégante en ses contours, se trouve encore rehaussée par ce choix exquis d'harmonies, par l'allure discrète de ces rhythmes, par ces sonorités veloutées et mystérieuses, par cet ensemble d'effets, précieuses trouvailles d'un musicien de goût et de savoir!

V.

LE SENTIMENT ET L'ESPRIT DANS LA MUSIQUE D'AUBER.

Avec ses incontestables qualités de franchise, de grâce et d'élégance, avec toute sa richesse, toute sa fraîcheur et tout son charme, la musique d'Auber, telle est l'opinion commune, pèche sur un point : la passion y est absente.

Faut-il admettre sans réserve et d'une façon absolue ce verdict dès longtemps rendu? Je ne le crois pas. Non certes que je veuille jouer au paradoxe, et présenter Auber comme un musicien d'une nature éminemment sensible, apte dès lors à faire vibrer à tout propos la corde pathétique. Telle n'est pas ma pensée; mais je veux du moins démêler ce qu'il y a de fondé dans l'opinion ci-dessus émise.

Pour commencer, constatons qu'Auber a su trouver des accents pour exprimer l'ardeur patriotique et l'amour de la liberté; *la Muette* en offre d'éclatants témoignages. Et ce n'est pas seulement le fier soldat de l'indépendance que la musique d'Auber nous dépeint en Masaniello; elle a aussi des accents touchants pour

exprimer le côté humain et sensible du frère de Fenella, ainsi que le prouvent les différentes scènes du 4e acte de cet ouvrage. S'agit-il maintenant de peindre Lorédan se préparant à expier par une mort volontaire la faute commise, Auber ne reste pas au-dessous de sa tâche; j'en ai déjà fait la remarque en analysant *Haydée*. J'ai dit aussi, à propos de cet opéra, tout ce que présentait d'éloquence et de vérité d'accent le beau duo dans lequel Haydée se résigne à sacrifier sa jeunesse et sa liberté pour sauver le maître qu'elle aime.

Passons à un autre ordre de sentiments. Ruben, de *l'Enfant prodigue*, personnifie dans l'œuvre d'Auber la tendresse paternelle; n'est-ce point un type admirablement réussi? Que dirons-nous du joli duo de Carlo et Casilda, au 1er acte de *la Part du Diable?* Dans cette simplicité de formes, dans cet aimable accord entre les voix, et surtout dans le tour frais et juvénile de leur chant, ne saurait-on voir une touchante expression de l'amour fraternel? Et la belle prière de Carlo, le levier dramatique de l'ouvrage, manque-t-elle d'onction? ne part-elle pas véritablement du cœur?

Le chant plein d'élan qui couronne, dans *la Fiancée*, la tyrolienne de Fritz

> « C'est là qu'est ma maîtresse,
> C'est là qu'est le bonheur »,

me semble, lui aussi, un véritable cri du cœur; c'est l'enthousiaste explosion des sentiments d'un homme jeune, libre et amoureux.

On rencontre, au 1er acte du *Maçon*, un délicieux duo, chanté par les deux nouveaux époux; j'en ai déjà vanté la finesse et la grâce; mais il y a autre chose dans ces mélodies et dans ces ensembles; il y a de vrais accents de tendresse, et, ces accents-là, ne les trouve pas qui veut.

Scribe, il faut bien en convenir, n'a fourni que bien rarement à son collaborateur l'occasion de peindre l'amour, les larmes qu'il fait couler et les transports qu'il cause. Dans la plupart de ses opéras, l'intrigue amoureuse est reléguée au second plan et disparaît dans l'ensemble d'une conception scénique, fertile en situations musicales, mais répudiant toute expression passionnée. Si d'aventure le poète donne plus d'importance aux scènes de sentiment, il a soin de faire *marivauder* ses amoureux de telle façon que le compositeur commettrait un véritable hors-d'œuvre, s'il s'avisait de prendre de grands airs pour dire de si petites choses. De là tant de mélodies coquettes, sémillantes, aimables, qui ont le don de charmer, mais ne vont point jusqu'à émouvoir et n'y visent d'ailleurs en aucune façon.

Il ne serait pourtant pas juste de dire que tout, chez les amoureux de Scribe, se passe en scènes de coquetterie et sur le ton du marivaudage; on rencontre quelquefois dans le nombre des gens sérieusement épris et qui le laissent bien voir. Auber s'est mis plus d'une fois à l'unisson des sentiments qui les agitent. Guillaume, le naïf et sentimental villageois du *Philtre*, l'ambitieuse et jalouse Catherine, dans *Lestocq*, Casilda et Rafaël, les deux amoureux de *la Part du Diable*, Haydée et d'autres encore, ont

amené sans effort l'inspiration du maître au degré de chaleur qu'exigeait la situation conçue par le librettiste.

N'est-elle pas traitée avec sentiment cette scène de *l'Ambassadrice*, dans laquelle Bénédict vient offrir à Henriette, devenue grande dame, une loge pour son bénéfice? Dès sa phrase d'entrée, d'un ton doux et humble, on pressent l'amant réduit à contenir les battements de son cœur. Au cours du dialogue chanté, les deux jeunes gens en viennent à se rappeler les jours passés, les joies communes et les succès obtenus ensemble au théâtre. Que d'élan et quelle verve expansive dans la musique qui exprime cette évocation d'un temps regretté! L'exclamation « *Ah! le bon temps que celui-là!* » n'a-t-elle pas toute la verdeur de la jeunesse? Mais, voici qu'entraîné par le charme des souvenirs évoqués, Bénédict s'oublie jusqu'à serrer la main qu'on lui a abandonnée; Henriette alors le rappelle d'un seul mot au sentiment de la réalité : « *Benédict!...* » — et celui-ci, confus de sa hardiesse, reprend sa phrase d'entrée, dont chaque note trahit une larme.

Je n'hésite pas à reconnaître que la passion, lorsqu'elle se maintient dans cette gamme modérée, dans ces nuances adoucies, est beaucoup mieux saisie par Auber, et l'inspire plus aisément que lorsqu'elle prend des teintes plus sombres. Ainsi, le duo du 3e acte de *Gustave*, malgré le caractère dramatique de la situation, a laissé le compositeur froid et sans puissance. Il ne s'est pas montré mieux inspiré au trio qui suit et dans lequel les deux amants sont surpris par le comte d'Ankastrom. Ce

n'étaient là pourtant que des défaillances passagères; car nous retrouvons dans le duo de l'acte suivant toute la couleur pathétique et toute la véhémence d'accent que réclamait la scène.

De ces diverses observations, il résulte qu'à quelques exceptions près, l'accord le plus parfait existe dans les œuvres communes de Scribe et d'Auber, entre les types créés par le premier, la nature des sentiments qu'il leur prête, le degré de passion auquel il les amène, d'une part, et, d'autre part, la musique par laquelle le second a traduit ces créations du poète. Évidemment, Scribe savait à quoi s'en tenir sur la nature des facultés expressives de son collaborateur; jamais, en effet, il ne lui donna à traiter quelqu'une de ces situations qui tiennent le spectateur sous l'empire d'une vive émotion, quelque scène comparable à celle qui a donné naissance à l'admirable duo du 4e acte des *Huguenots*. La muse d'Auber, plus proche parente de Thalie que de Melpomène, laissait volontiers à d'autres le soin de peindre par les sons et les rhythmes les manifestations puissantes de la passion, les orages du cœur. Mais du moins, et nous venons de le voir, se gardait-elle d'imprimer sur ses traits un éternel sourire, et savait-elle au besoin s'attendrir, verser quelques larmes, ou bien encore, parler le langage de l'amour, et non plus alors sur le ton frivole de la simple galanterie.

Puisqu'il est constant que le sentiment, la passion, n'existent dans la musique d'Auber qu'à une dose tempérée, d'où tire-t-elle donc sa piquante saveur, sinon de l'esprit qui l'assaisonne, en nous montrant

complètement incarné dans son œuvre l'aimable et fin causeur de qui cette musique tient le jour ?

Essayons de définir, à ce propos, ce qu'on entend par l'esprit en musique, ou du moins d'indiquer brièvement dans quelles conditions se présente la musique que l'on dit traitée avec esprit.

Il semble, au premier abord, qu'un composé de sons et de rhythmes, qui n'ont isolément, les uns ou les autres, aucune signification déterminée, soit impuissant à affecter l'intelligence d'une manière analogue à l'effet que produit sur elle un discours, dans lequel l'économie du fonds répond à la beauté de la forme. Aussi ne serait-il pas exact de dire que l'intelligence est saisie de la même manière par la musique ou par le discours. En effet, c'est surtout le raisonnement qui nous porte à juger qu'une œuvre littéraire est conçue avec esprit, tandis qu'un semblable jugement à l'égard de l'œuvre musicale résulte uniquement d'impressions auxquelles le raisonnement demeure étranger.

Ce caractère particulier de la musique se révèle à nous par voie d'analogie : ainsi, la vivacité du mouvement, jointe à la spontanéité bien accusée des idées, à l'heureux enchaînement des motifs, amène un rapprochement tout naturel avec la conversation de gens ayant la répartie facile et prompte, ou encore avec le style aisé et coulant de l'écrivain. Les qualités de franchise et de précision dans la mélodie, la rendent semblable au langage de l'homme d'esprit, qui sait faire entendre beaucoup en peu de mots. On dit quelquefois d'un causeur étincelant, d'un brillant écrivain : « Il y a du trait dans sa con-

versation, dans son style. » De même, il peut y avoir du trait dans la musique, et ce qui nous permet de nous en rendre compte, c'est encore l'acte de comparaison auquel notre esprit se livre soudain.

Or, ces diverses conditions de spontanéité d'idées, de verve dans le mouvement et dans la succession des motifs, de netteté du dessin mélodique, de piquant et d'à-propos dans les traits semés çà et là, elles se trouvent réunies de la façon la plus complète dans la musique d'Auber. C'est donc avec raison que l'on considère la plupart des œuvres émanées de la plume de cet habile maître comme de véritables productions d'esprit. Aussi, pour quiconque sait combien la Providence s'était montrée libérale envers Auber, sous le rapport des dons intellectuels, quels étaient la finesse et l'enjouement de sa conversation, de quels mots heureux et de quels traits spirituels, quelquefois même mordants, il en relevait le ton, — sa musique justifie admirablement le célèbre aphorisme de Buffon : « Le style, c'est l'homme. »

VI.

AUBER ET LES MUSICIENS DE SON TEMPS. CONCLUSION.

Pour achever de mettre en relief les points essentiels par lesquels s'accuse cette brillante individualité musicale, plaçons Auber tour à tour en regard de chacun des principaux compositeurs qui

ont illustré en même temps que lui la scène de l'Opéra-Comique.

J'ai déjà noté l'affinité naturelle que son génie offrait, dès le début, avec celui de Boïeldieu. Mélodistes innés tous les deux, leur musique a pour qualités communes le naturel, l'esprit, la grâce et l'élégance. L'un et l'autre réussissent à souhait dans l'expression des sentiments doux, et évitent autant que possible d'aborder le champ de la passion vive. La mélodie de Boïeldieu a en quelque sorte plus de naïveté; toutefois, il ne faut pas oublier que les deux compositeurs ne sont qu'à demi-contemporains, considération qui commande une certaine réserve dans le rapprochement à faire entre des ouvrages que sépare un quart de siècle environ. Auber, à son tour, est plus fort comme harmoniste; et sa musique présente une correction et un achèvement de formes qu'on ne rencontre pas toujours dans les partitions de Boïeldieu.

Entre Hérold et Auber, il y a d'abord ce point de contact : tous deux écrivent clairement, et leur musique laisse voir une apparente simplicité de facture; ils se ressemblent de plus par l'importance accordée dans leurs ouvrages à l'élément mélodique, et par le caractère de distinction dont il est revêtu. Mais, chez Hérold, le sentiment est plus profond, le souffle dramatique plus intense et plus continu; ce sont là des raisons plus que suffisantes pour lui faire pardonner certaines négligences harmoniques et le tour un peu contraint de quelques mélodies. En somme, le drame convient davantage au génie d'Hérold, tandis que celui d'Auber s'accommode



mieux de la comédie; ce qui équivaut presque à dire que ce dernier est le musicien de l'esprit, au lieu que l'auteur du *Pré-aux-Clercs* est le musicien du sentiment.

Adam a, comme Auber, de la verve, du naturel et de la souplesse; son rire est en quelque sorte plus franc, et, d'autre part, ses mélodies auraient souvent l'avantage sous le rapport de la sensibilité. Seulement, le choix n'en est pas toujours très-épuré, et le compositeur a plus d'une fois abusé de sa facilité naturelle. Son harmonie, exempte de recherche, renferme néanmoins des détails savants; on peut en dire autant de son orchestration, finement traitée; mais chez lui, le style ne se maintient pas toujours à la hauteur désirable; il se rapetisse parfois, et se néglige jusqu'à prendre le ton de l'opérette. Par rapport à Adam, le compositeur plébéien par excellence, le musicien le plus populaire de l'école française, Auber est un vrai patricien de la musique.

Parmi les émules d'Auber, Halévy est celui qui s'écarte le plus de sa manière. Cela s'explique en ce que l'auteur de *la Juive* est à Meyerbeer ce que l'auteur de *la Muette* fut à Rossini. Auber est plus original, plus fécond, plus varié et plus naturel : Halévy a plus de puissance et provoque plus franchement l'émotion. Souvent, il obtient par le travail ce qui, chez le premier, a jailli d'une inspiration soudaine; aussi, peut-on dire que la pensée d'Auber est simple, tandis que, chez Halévy, elle se montre complexe. Halévy dramatise la musique : Auber fait chanter le drame.

Entre Auber et les compositeurs de l'époque actuelle, Halévy se place tout naturellement comme élément de transition. Sa musique mariait déjà les tendances germaniques aux formes italiennes. La musique contemporaine a répudié tout ce qu'elle a pu de celles-ci, et s'est inféodée de préférence au goût allemand.

La recherche constante de l'effet expressif a conduit les compositeurs à développer outre mesure l'élément harmonique, c'est-à-dire à faire intervenir continuellement l'orchestre dans l'expression des détails, ce qui a lieu parfois au détriment de la partie chantante. C'est là un des caractères les plus saillants de la phase que parcourt en ce moment la musique de théâtre.

La nouvelle école a produit quelques ouvrages de valeur, et un plus grand nombre d'œuvres simplement estimables. Les grands opéras, riches en couleur, ont perdu, sous le rapport de l'ampleur, tout autant qu'ils ont gagné au point de vue de la vérité dramatique. Les opéras-comiques prouvent, en général, chez les compositeurs, un esprit ingénieux et un véritable tempérament poétique; mais on y trouve rarement la prestesse d'allures et le ton sémillant qui furent longtemps les qualités dominantes du genre. D'un autre côté, les compositeurs semblent ne plus posséder le secret de cette précieuse fécondité qui valut, de la part des musiciens dont je viens de rappeler les noms, un tel surcroît de richesses au répertoire lyrique.

Remarquons de plus que le public, tout en accordant son approbation aux ouvrages fortement

travaillés, ce que lui permet de faire l'état avancé de son éducation musicale, comparativement avec ce qu'elle était, il y a vingt-cinq ans, c'est-à-dire avant la création des concerts populaires et la diffusion des œuvres du grand répertoire classique; — remarquons, dis-je, que le public goûte de préférence les opéras dans lesquels le soin de l'expression n'altère en rien la netteté de la forme, ceux où les pompes harmoniques et orchestrales donnent du relief et de la couleur à la mélodie, au lieu de l'englober et de l'étouffer. Enfin, une bonne partie de ce public garde ses faveurs pour l'opérette, qui le séduit non-seulement par son côté plaisant, et même grivois, mais encore par le caractère éminemment mélodique de ses partitions légères.

C'est qu'on ne transforme pas en un jour le goût d'une nation; les modifications mêmes qu'il subit ne peuvent lui faire perdre ce qui est de son essence propre, ce qui est inhérent au caractère national. Ainsi, nous aimons en France la clarté, la précision, l'à-propos, la propriété d'expression, et nous goûtons surtout les œuvres d'art où ces qualités se font jour; le succès leur est assuré, et souvent pour longtemps.

A cet égard, nos compositeurs n'ont qu'à suivre l'exemple que leur ont donné leurs devanciers de la génération dernière, dont un grand nombre d'ouvrages sont demeurés au répertoire courant, et ne paraissent pas devoir le quitter de si tôt. Il y a notamment de grandes chances de vitalité pour les opéras d'Auber qui réunissent, pour la plupart, la

solidité de la forme aux agréments de la pensée. Sans doute, tous n'auront pas la même fortune; il en est même dans le nombre qui ont déjà dit à la scène un adieu définitif; mais plus d'un saura résister aux variations du goût et faire retarder pour lui l'heure de la vieillesse.

Au siècle prochain, l'amour des études rétrospectives aidant, Auber aura ses reprises, comme actuellement Grétry a les siennes. Sa musique apportera au public d'alors l'écho des plaisirs d'une société disparue; et les artistes iront demander à ces mélodies aimées le secret de la longévité, devenue leur privilége, après avoir été celui du compositeur lui-même.



LES

CHANTS POPULAIRES

DE LA SERBIE,

Par M. Alexandre BÜCHNER,

Membre titulaire.

Dans le bassin du Danube inférieur il existe une petite nationalité qui mérite notre intérêt par son passé historique et par ses talents naturels, plutôt que par son importance politique et par les grands noms littéraires que nous rencontrons chez elle aujourd'hui ; ce sont les Slaves méridionaux et surtout les Serbes de la Hongrie et de la Turquie que j'ai en vue.

La Serbie proprement dite forme maintenant une des trois principautés danubiennes, c'est-à-dire un de ces états d'une existence mal définie, qui reconnaissent, pour la forme, la suzeraineté de la Porte-Ottomane, tandis que leur véritable centre de gravité politique se trouve tantôt en Russie et tantôt en Autriche. Grande comme un douzième de la France, la Serbie est limitée au nord par le Danube et la Hongrie, à l'est par la Valachie, au sud et à l'ouest par les provinces turques. Sa population ne dépasse guère un million. Seulement, si nous comptons au point de vue de la race et de la langue, les Serbes s'étendent sur un territoire bien

plus considérable que celui de leur principauté actuelle. Ils sont répandus, à droite et à gauche, dans les provinces turques et jusque dans le Monténégro; en face de leur capitale, Belgrade, ils dépassent le Danube pour occuper une grande partie des limites méridionales de la Hongrie ; vers le nord-ouest enfin, ils se rattachent, dans l'ancienne Illyrie, aux Croates, leurs plus proches parents linguistiques et ethnographiques. Bien qu'ils aient encore peu de culture matérielle, les Serbes offrent le type d'une race belle, forte et brave, douée des plus heureuses facultés intellectuelles et poétiques. Même entre les idiomes slaves, leur langue se distingue par sa richesse, sa sonorité et sa flexibilité. Dans l'histoire, les Serbes paraissent pour la première fois, au nord de leurs limites actuelles, en Galicie, d'où ils émigrèrent, vers 640 de l'ère chrétienne, dans le pays qu'ils occupent encore aujourd'hui. Ils reconnurent d'abord la suprématie de l'empire byzantin, et au IXe siècle ils adoptèrent le christianisme, du rite grec, chose fort importante encore maintenant, à cause de l'ascendant immense que la Russie exerce sur ses coreligionnaires répandus partout en Turquie. Pendant le XIe siècle, le royaume serbe arriva à son apogée; devenu indépendant, il étendit ses frontières vers le sud pour embrasser une grande partie de la péninsule du Balcan, y compris la Grèce septentrionale. Mais, à partir du XIVe siècle, les Serbes se trouvèrent en face des Turcs qui venaient de s'emparer des contrées voisines de la mer Noire; tous les Slaves méridionaux formèrent alors une fédération pour mieux résister

à cet ennemi formidable ; néanmoins, ils furent vaincus et presque anéantis dans la sanglante bataille de Kossova, lutte gigantesque et terrible, qui fait époque dans l'histoire universelle. En effet, la défaite de Kossova (1389) marque le triomphe de l'Islam dans les pays situés au sud du Danube inférieur; une de ses conséquences inévitables fut la chute de Constantinople, en 1453.

A partir de cette époque, nous voyons les Serbes courbés sous le joug des Turcs et plongés dans une apathie profonde pendant quatre siècles. Leur sentiment national ne se réveilla qu'à la suite des longues guerres qui eurent lieu entre l'Autriche et la Turquie pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle et la première du XVIII[e]. Ces guerres eurent souvent la Serbie pour théâtre, et le pays fut plus d'une fois ravagé cruellement. Enfin, au commencement de notre siècle, la Serbie, secondée adroitement par la Russie, se redressa subitement pour secouer la domination ottomane. Sous la conduite d'un héros populaire, de Czerny George, chef brave et habile, dont le rôle fut continué plus tard par Milosch Obrénovitch, ils parvinrent à se délivrer ; pourtant ce ne fut qu'au prix d'une lutte longue et acharnée, pleine de péripéties sanglantes, qu'ils réussirent à faire respecter leur autonomie, qui ne fut reconnue et stipulée formellement que par le traité d'Andrinople, en 1829.

Aujourd'hui la Serbie offre presque le caractère d'un état européen moderne, douée, comme elle l'est, d'institutions libérales qui d'ailleurs, en partie, n'existent que sur le papier. D'un autre côté, il faut

reconnaître que les Serbes contemporains font les efforts littéraires les plus louables pour prouver leur aptitude aux œuvres du goût et de l'imagination. Et pourtant, pour arriver à ce but, la conscience de leur unité et de leur indépendance nationale, réveillée subitement, ne pouvait suffire. Au moment de l'émancipation politique du pays, sa langue écrite existait à peine. Pour qu'une littérature régulière pût naître, il fallait rédiger une grammaire, former un vocabulaire, fixer l'orthographe et créer des organes politiques et littéraires; en un mot, il fallait improviser tout ce travail compliqué qui s'est accompli peu à peu, dans les pays de l'Europe occidentale, au commencement de la Renaissance. Les Serbes ont triomphé de ces difficultés, grâce à l'adresse et à la persistance de leurs philologues nationaux, entre lesquels Wuk, Stéphanovitch Karadchitch, tient la première place. Ce travailleur courageux accomplit pour son pays la tâche que Fauriel s'était imposée pour les chants populaires et nationaux des Néogrecs, et que les frères Grimm entreprirent, un peu plus tard, pour les origines germaniques.

Né en 1787, Wuk participa à la guerre d'indépendance et fut obligé de se refugier à Vienne, en 1813. Dès lors il se livra entièrement à l'étude de la langue et de la littérature de son pays, et pendant quarante ans, entre 1814 et 1853, il publia successivement une série d'ouvrages importants, des recueils de vieux poèmes, une grammaire et un dictionnaire.

A côté des érudits, les poètes ne font pas défaut à

la Serbie contemporaine. Dans ses leçons sur la littérature slave qu'il fit au Collége de France, de 1840 à 1845, Adam Miçkievitch mentionne surtout le poète serbe Siméon Milutinovitch, né en 1791, comme auteur de la tragédie nationale *Obylitch* qui, d'après le littérateur polonais, doit être placée à côté des chefs-d'œuvre dramatiques des Slaves, du *Démétrius*, de Pouchkine, et de la *Comédie diabolique*, de Krasinsky (1812-1857). Mais j'ai hâte d'ajouter que le point culminant de la littérature nationale des Serbes ne se trouve pas dans les productions de leurs poètes contemporains; il est dans leurs vieux chants héroïques et autres, qui, nés et conservés au sein du peuple, perpétuent le souvenir des luttes glorieuses de leurs ancêtres contre les envahisseurs infidèles. Le sentiment qui règne dans cette vieille poésie primitive, se résume admirablement dans la strophe suivante que je vais citer comme un premier échantillon des chants serbes.

« Que vois-je là-haut, s'écrie le poète, que vois-je sur les monts? Quelle est cette lueur blanche sur le joug noir des montagnes? Est-ce la neige que l'hiver y a laissée? Est-ce une troupe de cygnes sauvages qui s'y est abattue? Non; ce n'est pas la neige, car depuis longtemps elle serait fondue par le souffle du printemps! Ce n'est pas une troupe de cygnes sauvages, car depuis longtemps elle se serait envolée devant le plomb du chasseur! Qu'est-ce donc? Ce sont les tentes de l'armée du Pacha, ce sont les tentes des janissaires qui viennent ravager notre pays. »

Il faut rendre cette justice aux littérateurs con-

temporains de la Serbie, qu'ils ont reconnu, les premiers, la beauté des accents de leur muse populaire. Aussi ces chants, une fois recueillis dans la bouche du peuple, livrés à la publicité et traduits dans les principales langues de l'Europe, frappèrent-ils d'étonnement et d'admiration les littérateurs les plus compétents des pays étrangers. « Dans la poésie populaire des Slaves, dit encore Mickievitch, il y a comme un écho du chant des oiseaux, du bruissement des insectes et du souffle de la brise sous le feuillage. » Cet éloge du grand poète polonais, si compétent en pareille matière, doit être rapporté surtout aux vieux chants des Serbes et au sentiment profond de ce peuple pour les beautés pittoresques de son pays. « Il faut remarquer, dit à ce sujet Mickievitch dans son langage imagé, que les rhapsodes errants de la Serbie qui ont conservé les restes de la poésie populaire, en les transmettant de génération en génération, ont d'autant plus de ressemblance avec Homère qu'ils sont, comme lui, pauvres et aveugles. » C'est là, en effet, le cas du dernier d'entre eux, de l'aveugle Filip Sliepatch, qui a célébré les exploits des guerriers serbes dans l'insurrection de 1804.

Un trait caractéristique de la poésie populaire des Serbes est la prépondérance de l'élément épique dans des chants qui affectent pourtant les différentes formes du lyrisme. De même que le Romancero espagnol, les ballades, les hymnes et les romances serbes forment des cycles épiques, groupés autour de tel personnage historique connu comme défenseur de leur ancien territoire. Tels sont, par exemple,

le grand Marco, le Roland et l'Hercule de la Serbie; l'illustre Scander Beg, le libérateur de l'Albanie au XVe siècle, et le tsar Lasar, leur dernier prince. Fidèles à la tradition, les poètes prêtent à ces personnages des proportions colossales au physique comme au moral; moitié héros, moitié brigands, ces grands guerriers accomplissent les exploits les plus aventureux à l'aide de leur force et de leur intelligence surhumaines.

En dehors de cet élément héroïque et parfois fantastique, la poésie serbe a aussi son côté sentimental, idyllique, élégiaque. Dans les pièces de ce genre, les antiques superstitions païennes se rencontrent avec la légende chrétienne comme avec les traditions populaires relativement récentes. Le merveilleux y joue un rôle considérable, et l'on rencontre des chants tout peuplés de sylphides, d'ondines, de gnomes, de vampires et d'autres apparitions bizarres.

Dans le trésor inépuisable des chants serbes, je choisis deux morceaux, l'un historique et héroïque, l'autre fantastique et sentimental, qui pourront donner une idée suffisante de l'originalité, de l'énergie et de la richesse de cette poésie primitive.

Le morceau historique appartient au cycle dont le tsar Lasar forme le centre. Le tsar Lasar fut le dernier chef du royaume serbe indépendant; c'est lui qui livra bataille à Kossova, en 1389, au prédécesseur du fameux Bajazet, à Amurad Ier. Lasar périt dans cette lutte suprême; mais son vainqueur ne fut pas plus heureux que lui: au moment même de son triomphe, Amurad fut poignardé

par un jeune guerrier serbe qui gisait, blessé, sur le champ de bataille.

L'épisode que je détache du récit poétique de ces événements a trait à une jeune fille serbe, qui, le lendemain du massacre, se rend sur le champ de bataille pour porter secours aux blessés.

« Elle partit avant le lever du soleil. Ses manches blanches étaient retroussées, ses épaules étaient chargées de pains blancs, ses mains tenaient deux vases d'or, qu'elle avait emplis, l'un d'eau fraîche et l'autre de vin rouge. Ainsi elle s'en alla vers le champ de bataille. Elle y trouve les guerriers noyés dans leur sang, elle les retourne, et ceux qu'elle rencontre vivants, elle les soigne ; de son eau fraîche, elle lave leurs plaies, elle verse du vin rouge dans leurs bouches, elle les nourrit de son pain blanc. En parcourant ainsi la plaine, elle arrive à l'endroit où gît un jeune héros, Paul Orlovitch, le porte-drapeau du prince; il était encore vivant, mais il avait perdu la main droite; son pied gauche était coupé au-dessous du genou; une de ses côtes pendait cassée, et le poumon blanc paraissait au fond de la plaie. La jeune fille le retire du ruisseau de sang, elle lave ses plaies, elle lui verse du vin rouge dans la bouche, elle le nourrit de son pain blanc; son cœur recommence à battre, et Paul Orlovitch lui parle ainsi :

« Quelle infortune, jeune fille, te fait marcher ici dans les flots de sang versé par les héros? Est-ce un frère ou le fils d'un frère que tu cherches? Ou cherches-tu ton père aux cheveux blancs?

« Cher frère, guerrier inconnu, répond-elle, je ne

cherche ni mon frère, ni mon père, ni un autre parent. Mais te rappelles-tu que le tsar Lasar vous a fait donner la communion, pendant trois semaines, par trente moines, dans l'église magnifique de Samodrecha? Toute l'armée serbe communia alors, et les derniers qui sortirent de l'église furent trois princes guerriers, Milosch, Ivan et Milan Topliça. J'étais debout, devant le portique, lorsque passa le prince Milosch, ce héros resplendissant. Son sabre retentissait sur le pavé, des plumes ornaient son bonnet de soie, ses épaules portaient un manteau chatoyant, un foulard de soie était noué autour de son cou. En se retournant, l'œil de Milosch tomba sur moi; il détacha son manteau, me le tendit et parla ainsi : Prends ce manteau, et qu'il te fasse penser à moi! Tu vois, je m'en vais vers le camp du prince illustre pour tomber à ses côtés. Prie pour moi, prie pour que je revienne intact, et alors ce sera pour ton bonheur que je reviendrai, car je te donnerai à mon frère et ami Milan, avec lequel j'ai juré le pacte de l'alliance devant Dieu et saint Jean, et je serai ton témoin à ta noce. »

Ici j'abrége pour dire que le costume, les allures et les paroles du second guerrier, Ivan, sont pareilles à celles de Milosch. Mais il porte en outre un petit anneau d'or qu'il donne à la jeune fille, en lu faisant la même promesse.

Enfin paraît Milan Topliça. Il détache de son bras gauche un bracelet d'or, le tend à la jeune fille et lui recommande de prier pour lui; car, ajoute-t-il, « si je reviens intact, je te choisirai pour mon épouse fidèle. »

« Ce sont ces trois princes guerriers, dit la jeune fille en terminant son récit, que je cherche sur ce champ de bataille.

« Chère sœur, jeune fille de Kossova, répond Paul Orlovitch, vois-tu cette place là-haut, qui est jonchée des débris des lances avec lesquelles nous avons combattu? C'est là que le sang des héros a coulé; le sang a monté jusqu'à leurs étriers, il a monté jusqu'à leurs selles, il a monté jusqu'aux ceintures de soie des nobles guerriers. C'est là qu'ils sont tombés tous les trois. Mais toi, reviens à ta blanche maison et ne souille pas ici ta robe et tes manches blanches. »

« A ces paroles, les larmes inondèrent les joues de la jeune fille; elle revint à sa blanche maison, et de sa gorge blanche elle fit retentir sa plainte :

« Infortunée que je suis, moi qui porte malheur
« à tous ceux qui m'aiment. J'étendrais ma main
« vers le sapin vert que ses feuilles seraient dessé-
« chées aussitôt. »

Un morceau pareil peut, à ce que je crois, se passer de tout examen littéraire et de tout commentaire élogieux.

Nous arrivons maintenant à la légende des *Vilas*.

D'après la tradition serbe, les Vilas sont des êtres aériens, issus de l'alliance d'Adam et d'Ève et destinés à veiller sur la partie la plus importante de leur postérité, à savoir les Slaves en général et les Serbes en particulier.

La légende commence par une naïveté linguistique dont les exemples, d'ailleurs, ne sont pas rares chez les peuples de l'Europe, dont plus d'un se

figure que sa langue est la langue primitive dont on se servait dans le Paradis.

En effet, c'est dans le Paradis que commence la légende, et les choses se passent d'abord comme c'est dit dans la Genèse, à part le fait que les noms d'Adam et d'Ève sont des parties de la conversation qui eut lieu, en slave (1), entre le premier homme et son créateur. Une fois expulsés du Paradis, Adam et Ève ont des enfants, mais ce sont d'abord des filles, trente filles, grandes, sveltes et blondes comme leur mère. En vrai Slave, Adam n'est pas content ; il donnerait volontiers ces trente filles pour un seul fils, ou plutôt, non, il n'en donnerait que vingt-sept, car il y en a trois qu'il aime particulièrement à cause de leur ressemblance avec leur mère. Un jour, Adam entend de nouveau la voix du Seigneur qui lui ordonne de réunir sa famille et de préparer un sacrifice. N'ayant à exhiber que des filles, si belles qu'elles soient, Adam a peur ; il craint pour elles, et, au lieu de les amener toutes, il cache dans une caverne, au fond des bois, celles qu'il aime le plus. Le Seigneur s'en aperçoit et le punit par où il a péché.

« Les filles que tu as voulu me dérober, lui dit-il, sont à jamais perdues pour toi ; elles vivront, mais invisibles à tes yeux, se jouant dans l'air que tu ne peux saisir, planant dans les espaces où tu ne peux t'élancer. »

(1) La première signification de ce mot est, d'après les uns, la langue, d'après les autres, la gloire, ce qui pourrait bien revenir au même.

Adam court à la caverne et la trouve vide, mais il entend dans les airs une douce voix qui lui dit : « Père, tu ne verras plus tes filles, ainsi que Dieu l'a voulu; mais jamais elles ne t'oublieront; sœurs fidèles, nous veillerons sur ta postérité. »

Et c'est ainsi que trois des filles d'Adam devinrent des Vilas. Lors du déluge, elles ne périrent pas plus que Noé et sa famille, et au moment de la séparation des races et des langues, elles suivirent les Slaves qui, favorisés du ciel, allèrent planter leurs tentes dans la verte Illyrie. En effet, que leur importaient les autres hommes qui avaient changé de langage, et dont la voix rude et les accents bizarres ne leur parlaient plus de leur origine?

Depuis ce temps, les Vilas se sont perpétuées et multipliées par leur contact avec les héros serbes. Elles continuent de veiller sur leur peuple chéri, ou bien, quand elles n'ont pas mieux à faire, elles se livrent à leurs jeux aériens que la légende décrit de la manière suivante :

« De même qu'un pope à la taille majestueuse laisse flotter sur ses épaules sa chevelure vierge du ciseau, les monts Illyriens, couronnés de forêts, déroulent sur leurs flancs un épais rideau de feuillage. Un étroit sentier sillonne leurs pentes ombreuses; hors de là, tout est silence et mystère; les arbres sont hauts, la verdure est sombre; çà et là, une source jaillit, fraîche et limpide; sur le gazon, au pied d'un chêne, une mince éclaircie laisse deviner une clairière connue du cerf et du guerrier proscrit; au-delà, le regard essaie en vain de sonder les profondeurs de la forêt; jamais le

calme de la nature n'y a été troublé; jamais la hache n'y a retenti. C'est là le sanctuaire des Vilas. Leurs formes indécises voltigent entre les branches, se mirent dans l'eau des fontaines, effleurent en passant l'herbe qui ne se courbe pas. Quand la brise se tait, leur souffle fait frissonner l'air, et le chevreuil inquiet s'arrête, l'oreille tendue. Les Vilas aiment aussi l'eau bleue des lacs emprisonnés dans quelque vallon solitaire; elles viennent s'y jouer durant les nuits d'été; leurs cheveux d'or se détachent à la surface, pareils aux fleurs du nénuphar; leurs blanches robes, qui flottent au vent, ressemblent à la voile d'un caïque, et, tamisés par la verdure, les rayons de la lune étincellent à leur front comme un diamant. » Vient alors l'heure des cérémonies mystérieuses. Les Vilas sont douées d'un pouvoir surnaturel; habitantes de l'air, elles commandent aux éléments; elles savent les mots qui rassemblent les vents, les incantations qui amoncellent les nuées dans l'espace et font éclater les orages; elles appellent à leur gré la pluie ou la neige, le froid et la chaleur. Leurs commandements sont accompagnés de rites étranges; bercées par une musique aérienne, les Vilas s'élancent, entrelaçant leurs bras; elles tournent sur la clairière comme une trombe emportée par le vent. Leur danse déroule sous la feuillée ses symboliques évolutions, et leurs voix se mêlent aux bruissements de la nuit.

« Mais peu à peu les danseuses haletantes font silence; leur pied ne touche plus la terre; leurs yeux étincellent comme des lucioles; alors la cadence se précipite, les contours s'effacent, les

formes se confondent ; ce n'est plus un tourbillon qui passe ; c'est un éclair qui brille. »

Dans la journée, les vierges aériennes ne restent pas oisives non plus. Elles parcourent les montagnes, cherchant dans les replis les plus inaccessibles les herbes qui guérissent les blessures, préparant des philtres réparateurs pour les guerriers atteints par le fer des ennemis, protégeant les leurs contre les dangers du chemin qu'ils ont à parcourir.

On voit qu'elles agissent à l'égard des héros de leur peuple comme Minerve agissait avec Ulysse ou avec Diomède, comme les Valkyries le faisaient avec les guerriers scandinaves. Aussi le commerce des mortels avec les Vilas ne s'obtient-il pas facilement ; il est le prix des plus glorieux exploits accomplis pour la défense du pays, et souvent il ne dépasse pas les bornes d'une amitié toute platonique qui produit un pacte d'alliance à l'instar de ceux que les guerriers forment fréquemment entre eux.

C'est à une alliance de ce genre que le heiduque (1) Novak dut son salut.

« Dans le défilé de Kliçoura, Novak attaqua le Grec Manoël ; sa bravoure était brillante, mais son épée mauvaise ; elle se brisa entre ses mains. Le sabre du Grec fendit l'épaule du guerrier serbe, qui, hors de combat, s'enfuit vers la forêt, appelant à

(1) Mot hongrois qui signifie d'abord un fantassin léger. Peu à peu, le mot prit la signification d'un révolté, réfugié dans des endroits d'un accès difficile, comme le *outlaw* anglais, le *banditto* ou *bravo* italien. Plus loin encore, il signifia le garde du corps, vêtu à la hongroise, d'un personnage princier. Ici il indique un révolté proscrit.

son aide une Vila alliée. Vila, ma sœur ! s'écria-t-il, ne m'as-tu pas juré de me secourir quand je serais menacé d'un grand danger ? — Je n'ai pas oublié le serment fait à mon frère, répond la Vila. Elle accourt, elle applique une herbe des montagnes sur l'épaule sanglante, et soudain la blessure se cicatrise. D'un pas léger, la Vila court vers le Grec, suivi du heiduque ; sous les traits d'une vierge, elle va au-devant de Manoël ; d'une voix caressante elle l'appelle, d'un regard elle le fascine, elle l'enchaîne de ses bras blancs et l'éblouit de son sourire. Au même moment Novak le terrasse d'un coup de massue. »

Parfois des liens plus tendres et plus étroits que ceux de l'amitié attachent la Vila à un guerrier serbe. Alors ce dernier est perdu pour sa fiancée, sa famille, ses amis, son pays ; car l'attrait de la beauté d'une Vila est irrésistible ; pour elle, les plus vaillants oublient et abandonnent tout. Le héros entraîné par elle ne verra plus de mêlées sanglantes ; il ne brandira plus la lance de guerre ; il a perdu la gloire, mais il a trouvé l'amour. Les hommes le pleureront comme mort ; lui, il n'aura ni regrets, ni souvenir. Loin des siens, il apprendra les secrets magiques, il passera par les douze degrés d'initiation, il dansera les danses mystiques dans la pénombre et commandera un jour aux nuages.

Il arrive pourtant que l'amour d'une Vila est repoussé, méprisé par un guerrier serbe, et alors l'esprit tutélaire de sa race ne lui sera plus propice ; il se changera en génie malfaisant. La Vila dédaignée devient un démon, un monstre, un vampire, elle sème la terreur dans la contrée qu'elle habite. Quelquefois elle agit comme *Lorelei*, la mystérieuse

sirène ou ondine des bords du Rhin. Son chant retentit au loin au moment du coucher du soleil; mais malheur au voyageur que ces sons enchanteurs entraînent au fond de la forêt ! il court à une mort certaine. De tout temps, il n'y eut qu'un mortel qui ait osé braver les Vilas ; c'est Marco, le héros national des Serbes. Il a triomphé de l'amour et de la haine de la Vila du Miroch. « O mes sœurs, s'écrie-t-elle, ne lancez jamais vos flèches d'or sous la feuillée, tant qu'il sera bruit de Marco Kraliévitch ; Dieu vous garde de souffrir ce que pour lui j'ai souffert ! »

D'après ce trait, Marco paraît comme la personnification de la force virile du peuple serbe, force qui sait triompher des esprits élémentaires.

Enfin la légende rend compte de la mort ou plutôt de l'extinction de l'existence des Vilas :

« Un jour, dans l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, la Vila disparaît. Un ours l'a-t-il lancée dans quelque précipice ? un aigle l'a-t-il emportée dans les cieux ? ce corps immatériel s'est-il dissous comme les vapeurs du matin ? De la vierge aérienne, la terre n'a rien gardé, ni trace de sang, ni dépouille mortelle. La Vila s'est évanouie, pareille à ces globes de feu qui brillent parfois dans la nuit d'été : « Un sillon lumineux traverse l'espace, et tout redevient sombre ; le météore s'est éteint, et l'œil en cherche vainement la place dans le ciel noir. »

Il me semble inutile d'insister sur le mérite littéraire des chants serbes, mérite qui frappe dès l'abord tous ceux qui s'en occupent. Sans rien ajouter aux passages que je viens de citer, je crois donc pouvoir affirmer qu'on trouve peu de restes de poésie

primitive qu'on puisse leur comparer, et qu'ils réunissent à peu près toutes les qualités que nous admirons, isolées, chez les poètes populaires des autres nations. Les chants serbes ont la douceur et le charme mélancolique de même que le goût du merveilleux et du fantastique qui sont propres aux chants celtiques et finnois; ils ont aussi la vigueur innée, l'héroïsme âpre, indomptable, aventureux qui respirent dans les strophes des Scaldes du Nord. Vous y rencontrez les sentiments chevaleresques et les habitudes de galanterie que célèbrent les premiers poètes des races latines, à côté du culte de la forme, de la clarté du langage, de l'intensité du coloris et de la correction plastique du dessin qui vous frappe tant chez les rhapsodes néogrecs. Aussi n'y a-t-il guère que les œuvres de ces derniers, proches voisins d'ailleurs et peut-être parents (1) des Serbes, qui puissent soutenir la comparaison avec la *Jeune fille de Kossova* et la *Légende des Vilas.*

Or, s'il est permis de consulter le passé pour pressentir l'avenir, tout nous porte à croire que les riches facultés intellectuelles des Serbes qui se sont manifestées si glorieusement dans leur poésie d'autrefois, pourraient encore, de nos jours, faire naître les monuments littéraires les plus remarquables.

(1) On connaît la théorie de Fallmerayer, d'après laquelle les Néogrecs seraient les descendants des Slaves qui auraient remplacé l'ancienne population hellénique de la Grèce, éteinte depuis le VIe siècle de notre ère.

LES ANIMAUX

DE

LA VISION D'ÉZÉCHIEL

ET LA SYMBOLIQUE CHALDÉENNE;

Par M. H. DE CHARENCEY,

Membre correspondant.

Il est un passage de la Bible dans lequel l'on est d'accord aujourd'hui à reconnaître certaines traces de l'influence des idées Babyloniennes : nous voulons parler des prophéties d'Ézéchiel. Le voyant aperçoit quatre animaux emblématiques, munis chacun de quatre visages et de deux paires d'ailes. Leurs pieds étaient droits et avaient une plante semblable à celle des pieds d'un veau. Aux quatre côtés, sous leurs ailes, se trouvaient autant de mains humaines. Des faces de chacun de ces génies, l'une était semblable à celle de l'homme. Le visage de droite était celui d'un lion ; celui de gauche, la face d'un bœuf ; enfin, celui de dessus ressemblait à une tête d'aigle. Chacun des génies, ajoute le prophète, se trouvait accompagné d'une roue à quatre faces, de dimension extraordinaire, munie d'yeux et horrible à contempler (1).

(1) *Ézéchiel*, chap. 1er, vers. 5 et suiv.

Dans ce passage de ses écrits, comme en plusieurs autres, Ézéchiel s'est visiblement inspiré de la donnée Chaldéenne. Remarquons d'abord que le nombre de ces êtres allégoriques, de leurs faces diverses, des roues dont ils sont accompagnés, se trouve précisément celui des points de l'horizon. Malgré une petite difficulté de détail que nous tâcherons d'élucider de notre mieux, l'orientation de leurs quatre visages, d'après les règles en vigueur chez les Sémites, semble chose incontestable. Suivant toutes les apparences, le prophète avait les yeux tournés vers l'orient, c'est-à-dire vers la région réputée sacrée par excellence, parce que c'était celle du lever de l'astre du jour. Ajoutons, par parenthèse, que tel paraît avoir été le motif qui décida les enfants de Sem à tracer leurs caractères de droite à gauche. La main de l'écrivain suivait, pour ainsi dire, la marche du soleil dans sa course de l'orient à l'occident. Cette assimilation n'offre rien d'étrange de la part de peuples qui plaçaient chacun des signes de leur alphabet sous le patronage d'une constellation, et les Étrusques, dont la religion avait conservé un caractère si éminemment oriental, gardèrent le mode sémitique de ranger les signes de leur écriture. Aujourd'hui encore, les Arabes divisent leurs lettres en *solaires* et en *lunaires*. Quoi qu'il en soit, la face humaine devait forcément répondre à l'est. A la droite de celle-ci, et par conséquent au sud, nous trouvons la face du lion; à la gauche, c'est-à-dire au nord, celle du bœuf. On ne nous dit point que ces faces fussent transparentes, et par conséquent le prophète n'aurait pu voir celle qui, répondant à

l'ouest, aurait été postée derrière les autres. Force était donc de la déplacer et de la mettre au-dessus. N'était-il pas assez naturel, d'ailleurs, qu'une tête d'aigle fût figurée planant, pour ainsi dire, dans les airs? Un argument important à alléguer en faveur de cette manière de voir, c'est que, si on l'adopte, la couleur de chacune des faces se trouve exactement celle du point correspondant de l'espace, d'après le système sémitique (1). Ainsi, la teinte d'un fauve ardent qui caractérise le pelage du lion se rapproche beaucoup du rouge, livrée ordinaire du sud. Des êtres cités plus haut, il n'y a guère que le bœuf dont le poil offre parfois la teinte noire, symbole du septentrion. D'un autre côté, le plumage de l'aigle est brun, c'est-à-dire mêlé de rouge et de noir, ce qui se rapporte fort bien à l'étymologie du terme hébreu de *hereb* ou occident, litt.: *mélange*, *confusion*. Enfin, la peau humaine, surtout dans les régions chaudes, comme l'Assyrie et la Palestine, où le soleil, suivant l'expression vulgaire, mange le teint, sans en arriver encore à le noircir, offre d'ordinaire un ton jaunâtre, rappelant la couleur d'or attribuée au levant.

L'on sait, en outre, qu'Ézéchiel était regardé par les Kabbalistes du moyen-âge comme un des premiers inventeurs de leur doctrine mystique. Cette opinion, sans doute, ne saurait être acceptée sans beaucoup de réserves; mais elle pourrait bien avoir

(1) *De quelques idées symboliques se rattachant au nom des 12 fils de Jacob*, p. 72 et suiv. (Extrait des *Actes de la Société Philologique*, IIIe vol.).

un fond de vrai. C'est précisément à l'époque de la captivité que le vieux symbolisme d'Israël, par l'influence, à la fois, des idées chaldéennes et du développement de l'esprit philosophique, commence à subir les modifications qui donneront plus tard naissance à l'école des rédacteurs du *Zohâr*. Un fait certain, c'est que le symbolisme d'Ézéchiel, même sur des points où l'action de la doctrine babylonienne n'a guère pu se faire sentir, comme le groupement des tribus d'Israël, diffère notablement de tout ce que nous voyons dans le reste de la Bible (1). En un mot, si cette expression ne semblait pas trop hasardée, nous dirions qu'Ézéchiel fut le Pythagore du prophétisme, de même qu'Isaïe en aura été, si l'on veut, le Platon.

Or, les animaux des chars infernal et divin, dont l'idée première paraît avoir précisément été prise au récit de la vision que nous étudions, sont, en grande partie, on peut même dire, en totalité, les mêmes. Ils correspondent aux mêmes points de l'horizon. Les couleurs seules diffèrent, et cela pour un motif dont nous n'avons pas à nous occuper ici (2).

Du reste, les emblèmes mentionnés par le prophète sont bien assyriens jusque dans leurs moindres détails. Les quatre ailes, la première paire dirigée vers les épaules, la seconde couvrant les jambes, caractérisent les divinités de différents ordres sur les

(1) *Ézéchiel*, chap. XLVIII. — *De quelques idées symboliques, etc.*, p. 33 et suiv.

(2) *Actes de la Société Philologique* (*Du char ou trône divin*, par M. P. Nommès), p. 214, n° 6, juin 1874.

monuments assyriens, et, aujourd'hui encore, les sorciers arabes, héritiers, comme nos alchimistes du moyen-âge, des superstitions antiques, se figurent les génies soumis à la puissance de leurs incantations, avec de longues barbes et une double paire d'ailes.

Les pieds de veau (ou mieux de taureau), dont le prophète gratifie les monstres de sa vision, apparaissent sur les cylindres d'origine Babylonienne, comme attributs de divers dieux, notamment de Nirgal et d'Adar (1). Les roues munies d'yeux et d'une grandeur démesurée rappellent singulièrement la manière dont on représentait le dieu *Ilou,* à savoir au moyen d'un buste humain, sortant d'un cercle ailé (2). Ce personnage, regardé comme la déité suprême, pouvait, dans une certaine mesure, être comparé à Jéhovah. Rien de surprenant à ce que le prophète, en introduisant ici cet emblème, ait voulu faire une profession de foi monothéiste, en dépit du caractère païen des symboles auxquels il avait recours. Enfin, les quatre animaux, eux-mêmes, ne semblent être autre chose que les génies gardiens et protecteurs, d'après la religion Babylonienne. Écoutons, à ce propos, M. Fr. Le Normant.

« Les génies du bien et de la lumière sont, nous « dit-il, fréquemment représentés sur les cylindres, « en même temps que les grands dieux; mais c'est

(1) Cullimore, *Oriental cyliners*, nos 36 et 169. — Lajard, *Culte de Mithra*, pl. XIII, n° 7.

(2) Layard, *Monuments of Nineveh*, pl. XXI et XXV. — Lajard, *Culte de Mithra*, pl. I.

« surtout dans les sculptures des palais assyriens « que leurs figures se reconnaissent facilement. On « en distingue plusieurs types de représentation, qui « doivent correspondre à plusieurs classes distinctes. « En premier lieu, il faut citer le *Kirub* ou *Alapu*, « c'est-à-dire le taureau ailé à face humaine dont « nous nous sommes déjà occupé..... Vient ensuite « le génie à corps d'homme, muni de deux grandes « ailes et d'une tête de percnoptère, dans lequel on « a cru, pendant quelque temps, reconnaître la fi- « gure du dieu *Nisruk*, en vertu d'une fausse inter- « prétation de son nom, qui en faisait un dieu oiseau. « Présentant de la main droite une pomme de pin, « avec un geste mystique, et tenant de la gauche « une corbeille tressée à anse, il est presque con- « stamment figuré sur les montants intérieurs des « portes des palais, en arrière du *Kirub*, comme un « autre génie gardien qui repousse les influences « funestes. D'autres bas-reliefs nous montrent deux « génies de ce type, placés face à face et dans une « attitude d'adoration, aux deux côtés d'une plante « sacrée, dont la figure se retrouve très-fréquem- « ment dans les sculptures religieuses assyriennes, « et sur laquelle aucun texte ne fournit encore « d'éclaircissements.....

« D'autres espèces de génies célestes et bienfai- « sants ont une figure purement humaine. Tel est « celui qui, sans attributs surnaturels, et le front « ceint d'un diadème orné de rosaces, élève la main « droite en signe d'adoration ou de protection, et « tient de la gauche une tige de pavot à trois cap- « sules, dont M. de Longpérier fait ressortir l'iden-

« tité avec celle qui figure sur les plus anciens cycles « juifs, où on la qualifie de verge d'Aaron. Ce génie « accompagne quelquefois celui à tête d'aigle, à la « porte des palais. Ailleurs, il est double et se tient « de chaque côté de la plante sacrée. Un type encore « plus multiplié est celui de génies tout humains, « coiffés d'une tiare que garnissent une ou deux « paires de cornes de taureau, et munis de deux « grandes ailes, etc., etc.

« Les deux classes de génies bienfaisants que « nous venons d'indiquer, ceux à tête d'aigle et « ceux ailés à tête humaine correspondent certaine- « ment aux *destructeurs* (*natgi*), de la racine *n. t. q.*, « ailés et aux *protecteurs* (*ustur*), de la racine *s. t. r.*, « dont les rois assyriens disent, à plusieurs reprises, « avoir fait sculpter les images sur les murailles de « leurs palais. Comme l'attribut de la tête de perc- « noptère comporte, par lui-même, une idée de « lutte, de victoire et d'action violente, nous serions « assez porté à attribuer aux génies qui en sont « doués le nom de *natgi*. Les *ustur* seraient alors « des génies ailés à tête humaine, et ce nom con- « viendrait parfaitement à leur rôle de protecteurs, « auprès de l'image du roi » (1).

L'auteur a soin ensuite de faire remarquer que les animaux de la vision d'Ézéchiel réunissent en eux « les caractères essentiels des quatre figures princi- « pales, attribuées aux génies de la lumière et du « bien dans la symbolique Chaldéo-Assyrienne, le

(1) M. Fr. Le Normant, *Essai sur les fragments cosmogoniques de Bérose*, p. 135 et suiv. (Paris, 1871).

« *Kirub*, le *Nirgallu*, le *Nattig* et l'*Ustur.* » On sait que le Nirgallu était placé, comme son nom l'indique, en relation étroite avec le dieu *Nirgal*, le Mars de la Chaldée, parfois figuré avec une tête de lion (1). Il est plus que vraisemblable que nous retrouvons le *Kirub* ou *Alap* dans ces taureaux ailés à face humaine, dont les statues semblent protéger l'entrée des palais. Quelquefois, au corps de taureau se trouve substitué un corps de lion; c'est qu'alors l'édifice est placé sous la protection du *Nirgallu.* De ce fait, on pourrait conclure à une certaine supériorité attribuée à ces deux sortes de génies sur les deux autres, l'*Ustur* et le *Nattig*. Du reste, le récit d'Ézéchiel ne nous permet guère de douter que ces quatre ordres de divinités ne correspondissent aux points de l'horizon. L'est devait être dévolu à l'*Ustur*, le sud au *Nirgallu;* quant au *Nattig*, il avait nécessairement sous sa garde l'occident et le *Kirub* ou *Alapu*, le nord. Remarquons que les génies des nombres pairs, c'est-à-dire le 2e et le 4e, en suivant l'ordre d'énumération usité par les Sémites (est, sud, nord et ouest) sont seuls figurés par des animaux carnassiers, le lion et l'aigle; ceux des nombres impairs, par des êtres de nature plus inoffensive, l'homme et le bœuf. Cela ne tenait-il pas à ce que, chez les Sémites, dont Pythagore fut bien visiblement l'élève à cet égard, l'impair était réputé plus parfait que le pair. Observons d'ailleurs que, au point de vue spécial de la symbolique, l'orient, région sacrée par excellence,

(1) M. Fr. Le Normant, *Essai sur les fragments cosmogoniques de Bérose*, p. 121.— Layard, *Monuments of Nineveh*, pl. LXXXIII.

va avec le nord, réputé la plus néfaste des plages du monde. Au contraire, l'ouest, médiocrement néfaste, va avec le sud, regardé comme heureux à un moindre degré que l'est. On établissait, par ce moyen, un certain équilibre; en sorte que l'influence plus ou moins fortunée de chaque point de l'horizon se trouvât mitigée par celle de son correspondant.

Enfin, l'*Ustur* et le *Nattig* partageaient l'empire avec deux autres génies, *Martou* pour l'occident, et *Shadou* pour le levant (1). Aussi, semblent-ils avoir été inférieurs en puissance à l'*Alap* et au *Nirgallu*, qui dominaient, sans partage, sur leur région respective. Cela nous expliquerait pourquoi ces derniers figurent seuls, sous forme d'immenses statues en haut-relief, à la porte des édifices dont ils sont considérés comme les gardiens. L'on conçoit, au reste, que l'ouest et l'est possédassent chacun deux génies spéciaux, tandis qu'il n'y en avait qu'un pour le nord et un également pour le sud. Le soleil, en effet, traverse le ciel d'orient en occident, et ne touche pas les deux autres points cardinaux. Rien d'étrange, par suite, à ce que chacun des deux points extrêmes, marquant la limite de la course de l'astre du jour, aient été placés sous la gouverne, non-seulement de génies ne possédant, pour ainsi dire, qu'un caractère topographique, comme l'*Ustur* et le *Nattig*, mais encore, par supplément, sous celle de déités offrant un caractère incontestablement solaire, telles que *Martou* et *Shadou*. Ne serait-il pas permis d'inférer de la forme d'oiseaux, spécialement donnée

(1) *Essai sur les fragments*, etc., *de Bérose*, p. 129.

aux génies du levant et du couchant, que le soleil lui-même, dans la mythologie sémitique primitive, était imaginé, soit sous les traits d'un immense volatile, soit monté sur un char traîné par des oiseaux. On sait que, d'après nos romanciers du moyen-âge, Alexandre s'éleva au ciel dans un chariot attelé d'aigles. On les décidait à monter toujours, en leur présentant un morceau de viande attaché à une pique, qu'on ne leur laissait point atteindre. Les Égyptiens, habitués à voguer sur le Nil, se figuraient l'astre du jour accomplissant en barque la traversée de l'océan céleste. Au contraire, la Grèce se représentait Phébus-Apollon dirigeant un quadrige de chevaux roux.

Presque toujours, d'ailleurs, ne l'oublions pas, les noms donnés à l'orient et à l'ouest chez les Sémites, renferment une allusion à la course solaire. Toutes ces remarques nous semblent avoir leur importance, lorsqu'il s'agit de peuples aussi enclins aux calculs cabalistiques, que les enfants de Sem, et en particulier les Chaldéens.

A ce propos, toutefois, nous ne saurions nous dispenser d'entrer dans quelques explications relativement au symbolisme des formes animales dans les religions de l'Assyrie et de l'Égypte. Le caractère idolâtrique et parfois empreint d'un grossier fétichisme des croyances en vigueur chez les riverains du Nil, est chose bien connue. On sait le rôle sacré, par eux attribué à certaines espèces animales, le bœuf, le chat, le crocodile, etc., etc. Les légumes de leurs jardins, eux-mêmes, n'échappaient pas toujours à cet excès d'adoration. Aussi ne doit-on

pas être surpris que, souvent, ils aient représenté les hôtes les plus augustes de leur panthéon avec des figures d'oiseaux ou de quadrupèdes. Mais, c'est ici précisément que la symbolique Égyptienne revêtait un caractère fort original, et, à vrai dire, distinct de celle de presque tous les autres peuples. En règle générale, l'on attribuait au dieu un corps humain, mais surmonté de la tête d'un animal, dont le caractère ou la valeur symbolique se trouvait juste en rapport avec le rôle assigné à la divinité représentée. Ainsi, Osiris portait un chef d'épervier, précisément parce que ce rapace se prenait comme emblème du soleil, dont l'époux d'Isis était la personnification. Le motif qui fit attribuer à sa compagne des cornes de vache ou même une tête de génisse, s'explique également sans peine. Isis se confondait avec la lune, dont le croissant ressemble quelque peu, en effet, à une paire de cornes (1). D'ailleurs, en sa qualité de déité lunaire, l'épouse du dieu Soleil symbolisait la fécondité, la puissance femelle, dont la génisse était l'emblème, de même que le taureau était celui du principe masculin et de l'énergie fécondatrice. La tête de chien ou de chacal assignée à Anubis renferme une allusion, facile à comprendre, à son rôle de gardien des Nécropoles, etc., etc.

Cependant, une exception bien significative aux règles ordinaires de la symbolique Égyptienne doit être mentionnée ici. A la différence des images des dieux, celle du Sphinx présentait un corps de lion, surmonté

(1) Plutarque, *De Iside et Osiride.*

d'un buste humain. Non-seulement l'analogie avec le *Nirgallu*, le lion à face d'homme des palais d'Assyrie semble assez frappante, mais la figure même du Sphinx se retrouve sur plus d'un cylindre gravé d'origine Babylonienne.

Aux yeux des Égyptiens, il est vrai, le Sphinx était plutôt considéré comme un simple emblème religieux que comme l'image d'une déité quelconque, mais en avait-il été ainsi dès l'origine? C'est ce qui paraît au moins fort douteux. L'emploi du Sphinx semble bien ancien sur les rives du Nil. Déjà nous le rencontrons populaire aux temps du haut-empire. Or, un peuple débute par les effigies des divinités et non par les images purement symboliques.

Enfin, les génies des points de l'espace étaient souvent figurés chez les riverains du Nil, par des animaux, tels que l'oie, le cynocéphale, etc., etc.

Si maintenant, nous passons à l'étude de la symbolique Chaldéenne, nous trouvons l'emploi de formes animales moins fréquent, ce qui s'explique par le caractère plus idéaliste de l'ancienne religion Sémitique. Il existe dans l'art Assyro-Chaldéen, deux types hiératiques bien distincts, celui de l'homme à une ou, plus souvent, deux paires d'ailes et celui de l'animal à formes tantôt naturelles, tantôt plus ou moins fantastiques. On les emploie, généralement, à reproduire, le premier, l'image des dieux supérieurs, habitant les profondeurs de l'Empyrée, trop loin pour avoir la moindre communication avec les mortels; le second à figurer les génies d'un ordre moins élevé et spécialement les démons du chaos et de la nuit. Ainsi, avec les cylin-

dres d'origine Chaldéenne, nous voyons souvent les divinités telles que *Nirgal* ou *Adar* luttant contre de mauvais génies à forme de lion ou de taureau.

Bérose nous rapporte qu'à l'époque du chaos, alors que la terre était toute couverte par les eaux, l'on vit éclore spontanément des êtres de l'aspect le plus étrange et le plus difforme, hommes ailés à deux faces, à deux têtes, hermaphrodites, taureaux à face humaine, satyres, hippocentaures (1); et sur les cylindres, l'on aperçoit gravé un certain nombre de ces monstres (2). Ils sont l'emblème du chaos, de la matière dépourvue d'intelligence, qui naturellement se refuse à rien produire de raisonnable ni de bien équilibré.

Entre ces deux types de l'homme ailé et de l'animal ou être à figure fantastique, viennent s'en placer plusieurs autres résultant du mélange des deux premiers. Ils s'appliquent, nous verrons tout à l'heure pour quel motif, à des génies importants encore, mais cependant moins puissants que les seigneurs de l'Empyrée. Le plus souvent, on les figurait avec quatre ailes, signe de leur divinité, une face humaine, symbole d'intelligence, et un corps d'animal. Citons par exemple l'*Alap* ou *Kirob*, protecteur du septentrion, et émanation d'*Adar-Samdan,* le dieu de la planète Saturne, figuré avec un corps de taureau. Mentionnons également le dieu *Anu*, avec un buste humain, terminé par une queue de poisson.

(1) *Le Syncelle*, p. 28 B. — Eusèb. *Armen chron.*, p. 8, édit. de mai.

(2) *Essai de Comment.*, etc., sur Bérose, p. 75 et suiv.

Il est vrai qu'on ne lui donnait pas d'ailes, à cause sans doute de son habitat au sein des eaux. Mentionnons encore le Sphinx, identique, quant à ses traits généraux, avec celui d'Égypte.

L'emploi d'une tête d'animal sur un corps humain n'apparaît que bien plus rarement. Cependant, il en existe un certain nombre d'exemples. Le *Nattig* a tout le corps de l'homme avec un chef de vautour ou de percnoptère. Le même fait se reproduit quelquefois pour *Nirgal*, avec cette seule différence qu'une tête de lion remplace celle d'un oiseau.

Parfois, bien que rarement, à la vérité, certains dieux, même d'un ordre assez élevé, apparaissent sous des traits purement animaux : ainsi *Bin*, le dieu de la foudre et de l'éclair, que les monuments représentent figuré par un chien, cet animal passant, à Babylone, pour l'emblème de la lumière (1). Une légende Rabbinique, et qui ne paraît pas dénuée de tout fondement, veut que les Cuthéens établis à Samarie, aient adoré Nirgal, sous la figure d'un coq (2). Cette bizarrerie, si en désaccord au premier coup d'œil, avec les données générales de l'art Chaldéo-Assyrien, nous semble s'expliquer d'une façon fort plausible. L'usage de faire accompagner l'effigie de la divinité, de celle d'un animal dont les qualités distinctives rappelaient le rôle assigné à cette dernière était certainement assez répandu à Ninive et à Babylone. Ainsi, les bas-reliefs de

(1) *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1868, p. 320.

(2) Selden, *De diis Syris*, Syntagm, 2e cop., 8e.

Maaltaï (1) nous montrent les déités planétaires sous forme humaine, montées sur des quadrupèdes dont l'état du monument ne permet plus de constater l'espèce. Plus tard, on aura adopté l'image de l'animal, comme hiéroglyphe ou emblème du dieu, dont il était le compagnon. C'est comme si les Grecs avaient figuré Minerve sous les traits d'une chouette ou la Diane chasseresse sous ceux d'une biche. L'on voit comment l'art Assyrien, malgré l'élévation relative de ses tendances, en arriva à un mode d'expression plus grossièrement fétichiste, en apparence, que celui de l'Égypte. Ce qui, du reste, donne à notre hypothèse, un caractère incontestable de vraisemblance, c'est que sur un cylindre antique, l'on aperçoit *Nirgal* armé du harpé, et combattant un mauvais génie à forme de taureau. Un coq y sert précisément d'attribut au Mars de la Chaldée. Ce qui achève bien de prouver le rapport établi entre ce dieu et le volatile en question, c'est un autre cylindre présentant l'image de Nirgal avec des pieds et une queue de coq.

Cette double donnée artistique paraît avoir sa raison d'être dans le dualisme panthéistique qui constituait le fond du système cosmographique de la Babylonie. D'une part, la déité suprême, toute

(1) Il est à remarquer que les Babyloniens, à en juger par les noms donnés à certaines planètes, comparaient celles-ci à divers animaux, sans doute à cause de leurs mouvements à travers les espaces célestes. Voy. *Essai de Commentaire sur Bérose,* p. 370 et 371 (en note).

On ne saurait conclure de là que les artistes les figurassent habituellement sous des formes animales.

immatérielle, organisatrice, mais non créatrice de l'univers, personnification du principe mâle, lumineux et bienfaisant. Il était la source première de ces émanations qui comprenaient tous les êtres organisés. Néanmoins, les êtres qui émanaient le plus directement de lui, c'étaient les grands dieux du Panthéon babylonien que l'on figurait avec des ailes, en leur qualité d'habitants des plages élevées, et une face humaine, symbole d'intelligence.

En opposition au Dieu suprême, mais coéternel avec lui, nous rencontrons le principe matériel, féminin et passif, personnifié par la déesse Omoroca. Celle-ci est la vraie image du chaos. Livrée à elle-même, elle n'enfante que des monstres, des créatures n'offrant pas de raison d'être, parce que l'intelligence n'eut aucune part à leur formation. Il faut que, par ses émanations successives et de plus en plus éloignées de la source primitive, la divinité pénètre au sein de la matière pour mettre fin au désordre des éléments, les organiser et produire des êtres dignes enfin de vivre. Toutefois, ce principe matériel vaincu résiste encore par sa force d'inertie, la seule qui lui soit propre. Sitôt que la lumière solaire cesse d'éclairer l'univers, celui-ci se trouve envahi par les ténèbres. Les flots stériles de la mer couvrent tout l'espace qui n'est pas occupé par la terre ferme, etc., etc. Naturellement, les génies représentant cette lutte du monde physique contre l'action de l'intelligence sont figurés par des animaux, c'est-à-dire par des êtres privés d'intelligence et de raison, ou par des monstres.

Ces conceptions cosmogoniques ne manquent

point, à coup sûr, d'une certaine grandeur. Nulle race primitive n'a, d'une façon aussi éclatante que celle des enfants de Sem, proclamé la supériorité du principe spirituel sur la matière. Si nous ne découvrons point chez les sages de la Chaldée une idée très-nette de la création *ex nihilo*, rappelons-nous qu'elle a échappé à toutes les nations païennes, ainsi qu'à la plupart, sinon la totalité, des philosophes anciens.

Maintenant, l'intervalle immense qui sépare le monde physique du monde de l'esprit se trouvait rempli par une multitude d'émanations de l'être suprême, plus ou moins associées à la matière : c'étaient les génies secondaires, ceux des astres, planètes, etc., les héros ou demi-dieux. Leur nature mixte se trouvait pour ainsi dire symbolisée par le mélange des formes humaine et animale. Le mode d'expression hiératique semble, au reste, différer suivant le rang qu'occupe le génie, suivant que chez lui prédomine le caractère divin ou le caractère matériel.

Beaucoup d'emblèmes de la religion babylonienne s'expliquent, ce nous semble, le plus facilement du monde par les principes que nous venons d'exposer.

Prenons comme exemple le dieu *Anu*, regardé comme la première des émanations d'*Ilu*, le dieu suprême, la première incarnation, pour ainsi dire, de l'esprit divin au sein de la matière. On le figurait comme une sorte de sirène mâle, homme de la ceinture jusqu'au sommet de la tête, et poisson par tout le bas du corps (1); c'est-à-dire qu'il personni-

(1) Layard, *Monuments of Nineveh* (new serie), pl. 6.— Lajard, *Culte de Mithra*, pl. 16, n° 7, et pl. 17, n°s 1, 3, 5 et 8.

fiait de la façon la plus frappante l'union directe du principe spirituel avec la matière. C'est un dieu d'un ordre très-élevé ; aussi lui donne-t-on non-seulement la face, mais encore tout le buste de l'homme. Le poisson, animal muet, sans intelligence et vivant au sein des eaux, figurait, aussi parfaitement que possible, la matière inerte et humide. En effet, les Babyloniens pensaient que, à l'époque chaotique, la terre tout entière se trouvait couverte par les eaux. La phrase de la Genèse : « Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi, et spiritus Dei ferebatur super aquas » (1), indique l'existence d'une croyance toute semblable chez les Israélites, au temps de Moïse. C'est que, chez les premiers Sémites, la mer passait pour un reste de l'abîme primordial, et on la jugeait habitée par des monstres difformes, enfants du chaos, dont les monuments nous ont conservé les traits. Quant aux ailes, signe habituel de la divinité, on les refusait à *Anu,* sans doute parce que cet appendice ne semblait point aller avec la queue d'un hôte de l'onde amère.

Oannès, qui pourtant n'est, tout au plus, qu'un demi-dieu civilisateur, est figuré avec une tête humaine, surmontée elle-même d'un chef de poisson. La partie postérieure de son individu se termine par une queue de poisson, portée sur deux jambes. Tout ceci renferme une allusion évidente à son origine marine, puisqu'on le supposait sorti du sein de la mer Erythrée (golfe Persique), pour enseigner

(1) *Genèse,* chap. 1er, vers. 2e.

aux hommes les éléments de toutes les sciences (1).

On pourrait se demander pourquoi le *nattig* seul, parmi les quatre génies des points de l'horizon, a une tête d'animal, tandis que l'*ustur*, par contre, est le seul qui apparaisse muni d'un corps entièrement humain. La réponse nous semble aisée ; le *nattig* symbolisait l'ouest, c'est-à-dire la région de la confusion et du chaos, très-logiquement indiquée, d'après les principes de l'art chaldéen, au moyen d'un chef d'animal, d'un être privé de raison. Au contraire, la forme humaine munie d'ailes, la plus parfaite de toutes aux yeux des Babyloniens, appliquée au génie de l'Orient, faisait parfaitement ressortir la supériorité de ce point de l'espace sur tous les autres.

A cet égard, les sages Chaldéens raisonnaient un peu comme certains jongleurs de peaux-rouges qui, en attribuant à chaque espèce animale un *manitou* ou génie protecteur, dont la forme est, juste, celle de ses protégés, reconnaissent cependant la supériorité du *manitou* de l'homme (2).

Nous n'avons point à faire ressortir ici les nombreux points de contact qu'offre le système si compliqué d'émanations, admis par la doctrine babylonienne, avec celui des sectes gnostiques des premiers siècles de notre ère. Ces dernières, le fait semble aujourd'hui bien prouvé, doivent être considérées comme le résultat d'une sorte de compromis entre la loi du Christ et les antiques croyances de

(1) *Essai sur Bérose*, p. 60 et suiv.

(2) *Choix des lettres édifiantes*, t. VII, p. 127 (Paris, 1809).

l'Orient. N'aurait-on pas lieu d'admettre également une influence considérable exercée par la religion et la symbolique chaldéenne sur celles de l'antique Iran ? La plupart des symboles babyloniens se trouvent gravés sur les murailles de Persépolis. L'image d'*Ahura-Mazda*, la grande divinité des Zoroastriens, n'est, à proprement parler, que la copie de celle du babylonien *Ilu*, à savoir, un buste humain, émergeant d'un disque ailé. Quelquefois, pour simplifier les choses, l'on s'en tient simplement au cercle muni d'ailes d'aigle. Les sculptures iraniennes, tout comme les cylindres assyro-chaldéens, nous représentent des dieux à formes humaines, luttant contre les mauvais génies, personnifiés par des animaux fantastiques et d'un aspect repoussant. Seulement, le caractère plus spiritualiste, plus épuré de l'antique religion persane, se manifeste jusque dans le choix de ses emblèmes. L'Iran n'a point connu ces déités, à forme plus ou moins bestiale, qu'adoraient les riverains du Tigre et de l'Euphrate. Chez les Iraniens, comme chez les Grecs, le dieu est toujours caractérisé par les traits de l'homme. Ceux de la brute sont l'apanage exclusif des mauvais génies et des enfants d'Ahriman.

Au reste, ne l'oublions pas, les recherches les plus récentes des Éranistes semblent contredire l'opinion, assez généralement répandue jusqu'ici, de l'origine indo-européenne du dualisme persan. N'aurait-on pas quelques motifs de voir en lui une expression plus pure et plus raffinée à la fois des croyances cosmologiques de l'ancienne Chaldée ? Peut-être même y retrouverait-on une réminiscence

plus ou moins obscure du monothéisme juif, dont Cyrus et ses compagnons ne pouvaient ignorer l'existence ? N'oublions pas que, de toutes les doctrines païennes, le zoroastrisme est, à coup sûr, la moins entachée d'idolâtrie, celle qui se rapproche le plus de la croyance judaïque ? Au reste, le fondateur de la monarchie persane semble avoir pris soin de donner une forme plus parfaite aux éléments de culture chaldéenne qu'il introduisait chez son peuple. Ainsi, en appliquant à sa propre langue l'emploi des caractères cunéiformes, il ne manqua point de transformer le système graphique si compliqué de la Babylonie, en un alphabet véritable.

Quoi qu'il en soit, certaines données de la symbolique babylonienne continuèrent longtemps à subsister, en dépit des différences de temps, de religion, de milieux. L'on découvre dans l'Apocalypse quelques réminiscences de la vision d'Ézéchiel, dont nous n'avons point à nous occuper ici (1). Ne figurons-nous pas les quatre évangélistes, accompagnés des animaux dont parle le prophète : le bœuf, le lion, l'homme ailé et l'aigle (ou percnoptère) ? Nos anges ne sont-ils pas représentés précisément comme les grands dieux de la Chaldée, par des formes humaines munies d'ailes ? Sur ce point, il est vrai, l'on pourrait nous faire une objection : n'est-ce pas à peu près ainsi que les sculpteurs grecs figuraient certains génies, certaines divinités, spec. Éros ? Les fresques de Pompéi représentent de la sorte des génies ou êtres fantastiques.

(1) *Apocalypse* de saint Jean, cap. Iᵉʳ, vers 6 et suiv.

Mais où l'antiquité classique elle-même avait-elle puisé l'idée de ces emblèmes? Les pieds de taureau, parfois attribués à *Nirgal* et à *Adar* ne rappellent-ils pas singulièrement le pied fourchu dont nos légendes et contes de nourrice gratifient le diable? L'on sait qu'il n'y a pas longtemps encore, en Angleterre, certains protestants appartenant à la classe la moins éclairée de la société, croyaient les prêtres catholiques munis de pieds cornus et fendus comme ceux des chèvres ou des bœufs. Du reste, Satan n'aurait fait qu'hériter des attributs de Pan, des faunes et des satyres. Jusque vers le Xe siècle, nos miniaturistes représentaient le diable sous les traits de ces déités païennes. Ce n'est guère qu'à partir de la seconde moitié du moyen-âge que l'on commença à l'affubler de cornes, de griffes, d'une longue queue, lesquelles lui donnent une apparence plus grotesque encore que terrible. Maintenant serait-il téméraire de supposer que dans leurs représentations de déités champêtres et forestières, qui, n'inspirant ni beaucoup de crainte ni beaucoup de respect, prêtaient assez à la caricature, peintres et sculpteurs ont un peu oublié la gravité de leur art et sacrifié au caprice ou à la fantaisie, en s'inspirant de modèles étrangers et barbares?

Mais, il est temps de clore cette digression, et d'en revenir à la comparaison des arts Assyro-Chaldéen et Egyptien. Les différences les plus saillantes qui se manifestent entre eux, c'est que chez les riverains du Nil, les dieux se trouvent rarement munis d'ailes, qu'ils apparaissent le plus souvent avec une tête d'animal sur un corps humain. Au

contraire, en Mésopotamie, ce qui domine pour les effigies des divinités, c'est le corps d'animal, souvent ailé et surmonté d'un chef humain. Cependant, nous l'avons vu, la statue du Sphinx fait, en Egypte, exception à la règle générale, et se rapproche singulièrement des modèles orientaux. S'il se retrouve sur certains cylindres de la Babylonie, ce ne serait point là une raison pour en faire une importation chamitique. En fait de symbolisme religieux, l'Egypte paraît avoir souvent pris à la race sémitique, mais ne lui a jamais ou presque jamais rien donné. Voudra-t-on renverser la proposition, et dire, par exemple, que l'emblème du Sphinx a été porté par les Chaldéens en Afrique. Mais cela ne serait admissible qu'autant que l'on se reporterait aux temps les plus anciens de l'humanité. Effectivement, ce symbole était déjà populaire sur les rives du Nil, à l'époque des Chéops et des Chéphrem, c'est-à-dire, suivant toutes les probabilités, environ 35 siècles avant notre ère, bien avant que les *Rétennou* et les peuples du *Naharaïm* possédassent les moindres données relatives à l'empire des Pharaons. Le parti le plus sage, à notre avis, serait de voir dans ce symbole, ainsi que dans l'usage de la Pyramide à étages, du disque ailé pris comme image de la divinité, de l'abeille en qualité d'hiéroglyphe du pouvoir royal, de l'affectation d'animaux emblématiques aux points de l'horizon, autant de vestiges d'une culture commune aux pères des deux rameaux, Sémite et Chamite, avant leur dispersion. N'oublions pas, en effet, que les recherches des Egyptologues les plus autorisés, ont précisément pour résultat de

faire ressortir l'étroite parenté de ces deux fractions de l'espèce humaine. De plus en plus éclate l'affinité entre les dialectes des enfants de Sem, tels que l'Hébreu, l'Arabe, l'Assyrien d'une part, et de l'autre les idiomes Nord-Africains, l'Egyptien, le Berber, le Tamacheg (1). Pour parler plus exactement, ces derniers ne seraient, à vrai dire, que des langues sémitiques non encore parvenues au dernier terme de leur développement.

(1) Voir spec., M. l'abbé Ancessi, *l'S causatif et le thème N dans les langues de Sem et de Cham* (n° 3 du 3e vol. des *Actes de la Société philologique*); — le *thème M dans les langues de Sem et de Cham*, du même (n° 2e du 4e vol. *des Actes de la Soc. philol.*); — *la loi fondamentale de la formation trilittère*, du même (n° 1er du 4e vol. des *Actes de la Soc. philol.*), — M. J. Halévy, *Etudes sur les Idiomes de l'Afrique*, p. 175 et suiv. du tome 3e de la *Revue de Linguistique*.



MONTALEMBERT

ORATEUR

ET LA LIBERTÉ DE DISCUSSION

Par M. A. BERTAULD

Membre titulaire de l'Académie

Parmi nos orateurs politiques il en est un qui m'attire tout particulièrement ; son nom n'est pas un de ceux qui s'identifient en quelque sorte avec l'éloquence parlementaire ; il ne s'appelle ni Royer-Collard, ni Guizot, ni Berryer, ni Lamartine, ni de Broglie.

Il n'a pas de Royer-Collard, la grande et prophétique voix, de Guizot, la puissance et l'ampleur de généralisation, de Berryer, l'entraînement et les ressources de fascination, de Lamartine, la langue opulente et imagée, de feu le duc de Broglie, le dogmatisme magistral et impérieux.

En revanche, il a plus d'originalité, de mordant, de débordement de verve et de passion. Le tissu serré de son style unit des éléments qui semblent le plus exclure toute alliance : l'expression grave, presque solennelle et l'expression railleuse, quelquefois même sarcastique, la dignité aristocratique et la vulgarité préméditée de la forme. C'est un mélange si habilement combiné de divers genres, qu'il

constitue un genre à part et tout à fait digne d'étude.

L'orateur dont je veux parler, est M. de Montalembert.

Ses discours prononcés à la Chambre des Pairs, à l'Assemblée constituante de 1848, à l'Assemblée législative, forment trois volumes in-8°, publiés chez Jacques Lecoffre, en 1860.

M. de Montalembert me paraît s'être inspiré, comme orateur, de quatre grands modèles dont, en le lisant, je crois retrouver l'empreinte : Chateaubriand, Lamennais, Villemain et Dupin.

A Chateaubriand il a emprunté son coloris, à Lamennais son élan et trop souvent son amertume, à Villemain le savant artifice de son élégance, à Dupin sa dextérité d'épigramme.

De ces modèles, trois sont plutôt des écrivains que des orateurs.

Montalembert, lui aussi, était encore plus écrivain qu'orateur; j'affirmerais qu'il écrivait la plus grande partie de ses discours, non pour les lire, non pour les apprendre par cœur, mais pour mieux posséder ses idées et plus facilement les maîtriser; seulement le souvenir dominait, sans l'exclure, l'improvisation.

Les grandes causes auxquelles Montalembert s'est dévoué, le talent qu'il a déployé pour leur défense, lui assurent une large place dans l'histoire de notre tribune. Toutes les libertés, les libertés civiles, les libertés politiques, la liberté religieuse, la liberté d'association, la liberté d'enseignement, la liberté électorale, la liberté de la presse, ont trouvé en

lui un avocat plein de ferveur, je voudrais dire de conviction, mais je n'ose.

Les libertés dont il parlait si bien et avec une logique si pressante, il les acceptait pour s'en servir comme d'un instrument de combat; il les revendiquait, moins comme les prérogatives de notre nature et les conquêtes légitimes de notre civilisation, que comme des remèdes, des appuis contre les abus et les vices de notre état social.

C'est lui qui en a fait à la Chambre des pairs la confidence, en parlant de la plus sainte de ces libertés : *la liberté de conscience.*

« Ce principe (le principe de la liberté de con-
« science) je l'avoue franchement, disait-il, n'est pas
« le mien ; je n'ai pour lui aucune idolâtrie : j'en con-
« nais et j'en professe de plus anciens, de plus élevés,
« de plus saints; mais il est évidemment celui de la
« société dans laquelle nous sommes nés, il est
« celui qui, après une longue lutte, a triomphé et
« règne dans notre pays. A ce titre, nous devons, ce
« me semble, non-seulement le subir, mais lui obéir,
« l'accepter loyalement, et en réclamer toutes les
« conséquences légitimes. »

Ces paroles, je les recueille dans le discours que Montalembert prononça le 8 septembre 1835, à l'occasion du projet de loi sur la presse.

Agé de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente, il avait déjà le droit de parler, mais non de prendre part au vote.

C'est de ce discours que je veux spécialement vous entretenir; j'ai plus d'un motif pour le choisir entre tous.

D'abord le sujet permet et provoque le rapprochement entre la discussion de la célèbre et fondamentale loi du 17 mai 1819, à laquelle s'attache le grand souvenir de l'éloquent garde des sceaux de Serre, et la discussion de la loi de 1835, qui rappelle, avec le nom de Montalembert, les noms du duc de Broglie, de M. Thiers, ses défenseurs; d'Odilon Barrot, de Lamartine et de Villemain, ses adversaires.

J'ajoute que, dans la séance du 8 septembre 1835, Montalembert aborda des problèmes de philosophie politique qui me tentent, parce qu'ils ne sont pas aujourd'hui absolument dénués d'à-propos.

Les solutions qu'il donna, si elles n'étaient pas des paradoxes, étaient au moins des hardiesses pour le temps.

Il ne se demandait pas si les gouvernements pouvaient concevoir et entretenir l'espérance de vivre sans l'affirmation d'un principe dont ils fussent l'expression; il se bornait à soutenir qu'un gouvernement commet un excès de pouvoir, une véritable usurpation quand il essaie, à l'aide de pénalités, d'abriter contre la controverse le principe qu'il affirme.

L'idée qu'en 1835 on repoussait comme anarchique, a fait depuis bien du chemin; elle s'est beaucoup développée dans sa marche, puisqu'une opinion fort accréditée, et que je me garde de juger ici, admet que, dans certaines conditions sociales, le meilleur des gouvernements est celui qui, non-seulement ne proclame mais n'avoue aucun principe.

Sans plus d'allusion au présent, je reviens à notre orateur et à son discours.

Montalembert avait à combattre une de ces lois auxquelles la société, dans l'épouvante que lui apportent de grands attentats, demande le salut.

L'attentat de Fieschi avait eu, en 1835, les conséquences que produisit, en 1820, l'attentat de Louvel; la liberté glissait et courait le péril de succomber dans le sang.

Le duc de Broglie analysait et justifiait ainsi son projet :

« Nous vous demandons, non pas de réprimer, « prenez-y bien garde, les offenses envers la per« sonne du roi. Nous vous demandons *de supprimer* « *la possibilité* même des offenses envers la personne « du roi. Nous vous demandons d'interdire la dis« cussion sur la personne du roi. C'est le caractère « essentiel de la loi actuelle, elle n'entend ni régler, « ni restreindre, ni gêner la discussion sur les points « où la discussion est permise ; elle entend simple« ment interdire la discussion sur les points où, « selon nous, elle ne l'est point.

« Pour y réussir, nous vous proposons : pre« mièrement, d'ériger en crime l'offense envers le « roi ; en second lieu, de frapper ce crime de peines « non pas *répressives*, mais *suppressives*, de peines « destinées à rendre la récidive impossible, desti« nées à opérer, par exemple, la suppression d'un « journal, si c'est un journal qui l'a commis. Nous « vous demandons enfin de déférer au besoin ce « crime à la plus haute des juridictions du royaume, « de placer la personne du roi sous la garantie d'un « grand corps politique, voyant d'assez haut pour « ne pas se méprendre sur la nature et sur la portée

« du crime, d'un tribunal permanent, dont la juris-
« prudence invariable ne laisse pas au deuxième
« crime plus de chance qu'au premier.

« Ce que nous vous demandons pour la personne
« du roi nous vous le demandons pour la constitu-
« tion du pays, pour l'établissement politique fondé
« en 1830; nous vous demandons d'interdire au
« même titre et par les mêmes moyens toute discus-
« sion sur les droits de la maison régnante, et sur
« la monarchie constitutionnelle, telle qu'elle est
« fondée par la charte. »

Montalembert prend le contre-pied de cette thèse; il nie au pouvoir le droit de proclamer que le principe sur lequel il repose est un *dogme* en dehors et au-dessus de la discussion. Le seul droit qu'il reconnaisse aux représentants de la souveraineté sociale, c'est le droit de se défendre contre des violences matérielles ou contre des outrages qui sont des violences morales. Mais, suivant lui, la controverse, sans provocation à la rébellion, la controverse isolée de toute insulte n'est pas une hérésie, un sacrilége. Comment, dans un pays où règne malheureusement le scepticisme religieux, pourrait-il y avoir une orthodoxie politique dont il serait défendu de s'écarter? Comment, lorsqu'on est libre de s'appeler catholique, protestant ou déiste, n'aurait-on pas la liberté de s'intituler républicain ou légitimiste?

Jamais, à ce que je sache, s'écrie Montalembert, il n'a été dit au monde ce que vous allez écrire dans vos lois : qu'en France il est permis de nier Dieu, mais qu'en revanche il est défendu de nier le roi.

Un gouvernement qui déclare qu'il ne peut pas

supporter la discussion ne fait-il pas un aveu de faiblesse contraire à sa dignité ? Un pouvoir dont les représentants professent que la seule souveraineté légitime appartient à la raison publique, n'est-il pas en contradiction avec lui-même, lorsqu'il prétend se garantir par des pénalités contre un examen purement théorique ?

Je ne veux plus analyser, je cite :

« Si un principe quelconque, réduit au simple état « d'opinion ou de discussion, isolé de toute espèce « d'acte ou d'expression par les faits, est trop puis- « sant pour qu'on puisse le supporter ; si la fausseté « ou l'injustice qu'on lui impute ne suffit pas pour « le convaincre et le ruiner dans l'opinion publique, « que devient donc cette souveraineté de la raison, « la seule que l'on veuille reconnaître aujourd'hui ? « Que devient cette force invincible de la vérité à « laquelle on nous a appris à nous confier exclusi- « vement ? S'il faut tout à coup renoncer, au nom « de la sûreté publique, à toutes ces doctrines, n'y « aura-t-il pas, aux yeux de la postérité, dans tout « ce qui s'est fait et dit depuis plusieurs siècles « pour l'affranchissement de la raison humaine, n'y « aura-t-il pas une sanglante dérision ? et n'en rejail- « lira-t-il rien sur les hommes qui, après avoir été « les apôtres du droit de discussion, après avoir été « portés par lui au faîte de la popularité et de la « puissance, seront venus les premiers nier sa légi- « timité et sa vertu ? Car on ne viendra pas nous dire « sérieusement que les opinions resteront libres, « mais que leur expression ne peut pas l'être, comme « si l'expression seule ne constituait pas toute la

« liberté d'une opinion. Concéder à une opinion « comme une grâce la liberté d'exister sans expres- « sion, ce serait à peu près comme si l'on venait « nous accorder, comme une conquête de juillet, « la liberté de respirer. »

Montalembert revendique énergiquement les conséquences du principe du libre examen, ce principe qui, après une lutte de plusieurs siècles, a fini par conquérir la victoire.

Un tel principe (et on sait que si sa logique le soutient, sa foi intime le dément) pourrait-il périr sous le coup d'une loi de circonstance et de passion?

L'orateur s'indigne à la pensée qu'on déclare la guerre, non plus aux faits, mais aux convictions, mais aux idées, aux sentiments. Son indignation se traduit par des paroles si amères qu'il y a des assemblées, même des assemblées issues du suffrage universel, qui vraisemblablement hésiteraient à les entendre ; écoutez plutôt, et j'omets ce qu'il y a de plus vif :

« Au lieu de se résigner à l'état des esprits tel « que le temps et les événements l'ont fait, ou bien « au lieu de l'attaquer franchement et de front, s'ils « le trouvent intolérable, les auteurs de ce projet « paraissent avoir choisi, au milieu de l'écroulement « général des anciennes croyances du monde, quel- « ques objets à leur usage exclusif pour lesquels ils « exigent une sorte de culte de la part de tous les « autres hommes. Dans ce qu'ils ont pris et dans ce « qu'ils ont laissé, il y a quelque chose qui révolte « également la conscience. Ainsi, ils paraissent s'être « dit : nous sommes riches, *mettons* par conséquent

« que la probité est une chose sainte ; nous avons « besoin de dominer ou de neutraliser les consciences « scrupuleuses, *mettons* que le serment, un serment « quelconque, n'importe à qui, est une chose invio- « lable ; nous voulons surtout rester ce que nous « sommes, *mettons* que le gouvernement qui nous a « fait cette position est une chose immortelle. A dé- « faut d'autres preuves, démontrons, prouvons cette « sainteté, cette inviolabilité, cette immortalité par « des peines. Quant au reste, quant à la religion, « à la morale universelle, à toutes les grandes vé- « rités qui font la base de l'esprit humain, tout cela « se défendra comme cela pourra. A la garde de « Dieu ! »

. . . .

. . . .

« Chez nous, où l'on a vu pendant les cinquante « dernières années le pouvoir changer quinze fois « de nom, de forme, de base, de principe, d'instru- « ments, de tout enfin ; chez nous, où il n'est per- « sonne qui n'ait subi deux ou trois régimes, dont « chacun avait pour mission et pour bannière la « ruine des œuvres du précédent, il est impossible « d'amener les hommes à un degré de soumission « religieuse envers un pouvoir quelconque ; il est « impossible de transformer tout à coup une forme « de gouvernement en religion... Quoi ! ce qui, il « y a cinq ans seulement, était faux et criminel, « serait devenu une vérité trop sainte pour être « même paisiblement discutée ; le pays tout entier « devrait l'admettre, sans hésiter, et y ployer son « jugement sans réserve ! S'il en était ainsi, il fau-

« drait que ce pays eût abdiqué bien complètement
« et son caractère, et sa nature, et son passé. Il
« y a bien des années, ce me semble, qu'il a refusé
« plus ou moins explicitement aux hommes qui
« l'ont gouverné le droit de lui dire : je le pense,
« donc c'est vrai ; je le fais, donc c'est juste. »

Quelle est donc, dans la pensée de Montalembert, la condition de la légitimité des lois ? Voilà la vraie question. Je n'accuse pas l'orateur de la fuir ; mais la résout-il heureusement ? réussit-il même à la résoudre logiquement ?

« Les lois, dit Montalembert, n'ont pas plus ce
« droit que les hommes : les lois ne peuvent que
« supposer des convictions, elles ne peuvent pas les
« créer ; elles sont les filles des idées, elles ne
« sauraient les enfanter à leur tour. Elles ont besoin
« elles-mêmes d'une sanction plus haute, qui les
« rende, sinon exécutoires, du moins durables et
« saintes, la sanction de la conscience publique. »

La sanction de la conscience publique !

Mais lorsque la société est dans l'état dépeint par Montalembert, déchirée par mille croyances diverses, quand c'est à peine si, en dehors d'une certaine forme religieuse, deux hommes peuvent se rencontrer qui pensent de même sur les vérités les plus vitales, quand il y a anarchie dans les esprits et dans les âmes, quel est le rôle du législateur et que peut légitimement exprimer la loi ?

Que dans ces conditions, dont je suis loin de reconnaître la réalité, dont je constate au moins la flagrante exagération, il n'y ait pas place pour l'intolérance, pour la domination d'idées absolues et exclusives, c'est bien mon avis.

Mais, à cause de l'état plus ou moins déplorable de la société, le législateur et la loi seront-ils condamnés à un complet scepticisme, ou, du moins, à une complète neutralité entre le bien et le mal, entre le vrai et le faux, entre le juste et l'injuste, le tout sous le prétexte qu'ils n'ont pas compétence pour les discerner ? Ne pourront-ils réprimer que les faits matériels de brutale agression ?

J'hésiterais beaucoup, pour mon compte, à arriver à cette extrémité. C'est là de la logique à outrance, je dirais presque du radicalisme.

Cette extrémité, Montalembert, après avoir semblé incliner à son adoption, recule devant elle :

« Croyez-le, Messieurs, pour sauver ce qui est « digne d'être sauvé de ce grand naufrage auquel « nous assistons, il faut autre chose que du pouvoir « et des lois. Pour vaincre les égarements de la « pensée, il faut un autre droit, une autre force que « celle qu'on nous présente ; il faut une autorité « venue d'en haut, et non pas des passions et des « intérêts avec lesquels nous ne sommes que trop « familiarisés. L'intelligence rebelle n'a jamais été « vaincue que par une intelligence supérieure ; « malade, elle n'a jamais été guérie que par le « remède suprême de fortes et pures croyances. Ce « ne sont ni les hommes ni les choses d'aujourd'hui « qui les lui donneront. On peut le dire hardiment : « ils n'ont pas mission pour cela. »

Voilà la religion invoquée comme règle du droit. Ses ministres seront-ils les seuls juges de la valeur et de la légitimité des lois ?

La théocratie, dont Montalembert ne se fait pas

sciemment l'apologiste, n'envahirait-elle pas une société qui la repousse ?

Ne serait-ce pas que Montalembert, lui aussi, a méconnu les caractères distinctifs qui séparent le droit dont l'origine, bien que providentielle, ne dérive que des rapports purement terrestres, des lois morales et religieuses qui dérivent directement, elles, d'une source plus haute ?

Je n'insiste pas sur cette confusion que j'ai signalée tant de fois ailleurs et par de trop nombreuses redites.

La contradiction opposée par Montalembert n'est qu'apparente, elle est dépourvue de réalité.

C'est parce que le pouvoir social est l'organe du droit, qu'il a qualité pour élever à la hauteur d'un dogme l'inviolabilité de ses volontés et la présomption de leur identité avec la justice.

C'est parce que le pouvoir social, au contraire, n'est pas l'organe de la religion et de la morale, qu'il n'a pas titre pour sanctionner par des pénalités celles de leurs prescriptions qui n'ont pas pour objet un intérêt terrestre.

Dans le beau livre, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, M. Guizot a fait une autre réponse qui se recommande par plus d'élévation, et dont l'application peut-être ne se restreint pas à la loi de 1835 sur la presse.

« Il faut à toute société humaine des principes « fixes, des bases à l'abri de toute atteinte ; nul état « ne peut subsister en l'air, ouvert à tous les vents « et à tous les assauts. Quand Dieu a, comme dit « l'Écriture, livré le monde aux disputes des hommes,

« il connaissait les limites de leur puissance ; il « savait combien elle serait vaine, au fond, contre « son œuvre, même quand elle en troublerait la « surface. Mais les œuvres humaines sont bien autre- « ment faibles et fragiles que l'œuvre divine, elles « ont besoin de garanties qu'elles ne trouvent pas « dans leur force propre et native. »

Que d'autorité dans cette proposition : « *Nul* état ne peut subsister *en l'air*, *ouvert* à tous les vents et à tous les assauts. »

Mais je ne souligne pas, puisqu'il est bien convenu que toutes les Académies, à l'exemple de l'Académie Française, ferment, sinon leur porte, du moins leur oreille à toute allusion politique.

Dans son discours du 8 septembre 1835, Montalembert soulève une bien autre question :

La responsabilité des révolutions qui sont toujours un mal, pèse-t-elle dans tous les cas et exclusivement sur les vainqueurs ? les vaincus n'ont-ils jamais leur part du fardeau ?

Ce problème est trop périlleux pour que je l'approfondisse ; je laisse la parole à Montalembert, et il serait oiseux de répéter que c'est sur l'orateur, bien plus que sur l'historien, que j'appelle l'appréciation.

« Qu'a-t-on vu en France depuis cinquante ans ? « Cinq ou six gouvernements différents qui se sont « succédé, renversés les uns les autres avec une « incroyable facilité, et qui avaient tous péri dans « l'estime et dans l'affection du pays avant de périr « par le fait. Tous ces gouvernements, on l'a dit « mille fois, ont succombé par leur propre faute ; « tous se sont suicidés.

« On peut affirmer que, excepté l'ancien régime, « la France n'a voulu renverser aucun des gouver- « nements qui l'ont régie : ils se sont tous renversés « eux-mêmes. N'est-il pas temps de s'enquérir un « peu des causes de cette effrayante mortalité des « pouvoirs parmi nous ? Serait-il bien juste de l'attri- « buer uniquement à notre caractère national, à « notre inconstance, à notre légèreté ? N'est-ce pas « bien plutôt parce que tous ces gouvernements se « sont mis en opposition avec les justes exigences « de la société, qu'ils ont succombé ? N'est-ce pas « parce que, après avoir commencé par rendre hom- « mage à la volonté publique, ils ont tous fini par « ne consulter que leur propre orgueil, leurs « propres intérêts ou leurs propres idées, pour se « faire une sorte d'atmosphère exclusive, en dehors « de laquelle rien de vrai ni de juste ne pouvait, « selon eux, respirer ? Oui, tous ont tenté de ployer « la société et le pays à leurs volontés, de les mo- « deler à leur image ; tous ont tenté, par des voies « différentes, à la vérité ; mais leur tendance à tous « a été la même, et elle les a conduits tous à leur « tombeau. La république a commencé : ses lois, « à l'entendre, n'étaient que l'expression de la rai- « son affranchie, des vérités éternelles, des besoins « de l'époque ; alors aussi le serment était une chose « sacrée, surtout le serment de haine à la royauté, « ce qui n'a pas empêché la république, avec ses « lois et ses serments, de descendre dans le néant, « chargée de l'exécration du monde.

« L'empire est venu ensuite, lui aussi, avec une « religion politique qu'il avait même eu soin d'en-

« treméler à la religion catholique dans les cathé-
« chismes de ce temps-là. Il avait le plus puissant
« auxiliaire que la France reconnaisse, *la gloire* ;
« mais elle ne le sauva pas. L'empereur avait voulu
« que tout se tût autour de son trône, et la France
« lui obéit si bien que, lorsqu'au jour de l'infortune
« il appela à son secours, pas une voix ne répondit
« à la sienne. Il avait cru flétrir les droits de la con-
« science et de l'intelligence sous le nom d'idéo-
« logie, et au jour de sa chute il put voir cette
« même idéologie s'élever triomphante pour en pro-
« fiter. Enfin la restauration, comme chacun sait,
« comme chacun l'a vu, avait aussi son cercle
« d'idées inviolables et sacrées, dans lesquelles elle
« voulait à toute force enfermer le pays ? et comme
« chacun l'a vu, elle est tombée tristement, con-
« vaincue d'une ignorance et d'une incapacité sans
« excuse.

« Ny a-t-il pas là enfin de quoi ouvrir les yeux ?
« Et quelle autre expérience faut-il donc au pouvoir
« actuel pour lui révéler tous les dangers de sa
« marche ? Car enfin si sa tendance est la même que
« celle des pouvoirs qui l'ont précédé, comment
« échapperait-il à leur destinée ? Et malheureusement
« cette tendance n'est que trop la même ; je vou-
« drais pouvoir le nier, pour l'honneur des hommes
« du pouvoir dont les antécédents donnaient d'autres
« espérances ; je voudrais surtout pouvoir le nier
« dans l'intérêt du pays et du gouvernement de
« juillet dont ils compromettent la durée. Mais com-
« ment se refuser à l'évidence ? toute leur conduite
« n'annonce-t-elle pas trop bien l'intention de faire

« triompher un certain système d'idées et d'inté-
« rêts, aux dépens de toutes les autres idées et de
« tous les autres droits de la société ? »

Dans la discussion de la même loi sur la presse, à la chambre des députés, Royer-Collard n'avait vu, dans la succession de nos révolutions, que le triomphe de la force.

« Il y a, Messieurs, une grande école d'immora-
« lité ouverte depuis cinquante ans, dont les ensei-
« gnements, bien plus puissants que les journaux,
« retentissent aujourd'hui dans le monde entier.
« Cette école, ce sont les événements qui se sont
« accomplis presque sans relâche sous nos yeux.
« Repassez-les : le 6 octobre, — le 10 août, — le
« 21 janvier, — le 31 mai, — le 18 fructidor, — le
« 18 brumaire ; je m'arrête là. Que voyons-nous
« dans cette suite de révolutions ? La victoire de la
« force sur l'ordre établi, quel qu'il fût ; et à l'appui
« des doctrines pour la légitimer, nous avons obéi
« aux dominations imposées par la force ; nous avons
« reçu, célébré tour à tour les doctrines contraires
« qui les mettaient en honneur. »

A mon sens, Montalembert juge mieux que Royer-Collard nos révolutions.

Vainement objecterait-on que, dans le système de Montalembert, le succès absout tous les mouvements révolutionnaires.

Nous répondrions que chercher dans les fautes des gouvernements les causes de leur chute, ce n'est pas justifier l'avènement et surtout la conduite des gouvernements nouveaux. Ces gouvernements se condamnent eux-mêmes s'ils ne valent pas mieux, et

surtout, ce qui peut arriver, s'ils valent moins que ceux auxquels ils succèdent.

Dire que les révolutions sont une punition, ce n'est pas nier qu'elles soient un fléau.

Au reste, M. Cousin a soutenu depuis, et en 1851, la thèse de M. de Montalembert.

Dans l'introduction si solide et si brillante qui précède ses discours politiques, il a écrit : « La France du XIXe siècle est immuable dans ses vœux ; elle est très-facile à gouverner, elle n'a renversé aucun de ses gouvernements ; ils se sont tous précipités eux-mêmes. »

Cousin a fait l'application de ces idées à toutes nos révolutions ; il la pousse même jusqu'à la révolution de février 1848, et tout en s'excusant de ne pas s'arrêter *devant le malheur et devant l'exil, devant une tombe auguste à peine fermée*, — je reproduis ses termes, — il proclame qu'une fois de plus une grande chute a été la conséquence d'une grande faute.

J'ai déjà trop peut-être pris parti dans ce débat ; je me borne à indiquer que le plus infatigable et l'un des plus illustres des contradicteurs de M. de Montalembert est ici son complice.

La révolution militaire de 1851 et la révolution de septembre 1870 sont trop voisines pour trouver des juges qui ne soient pas suspects.

Pour moi, il y a une vérité de droit public, indépendante de la vérité, plus ou moins contestable du fait : le représentant de la souveraineté, tant qu'il a la charge et la responsabilité de cette redoutable représentation, est, par une de ces présomptions qui ne reçoivent de démenti que des révolutions, réputé bien

interpréter les besoins sociaux et ne chercher dans les lois que les moyens de leur assurer satisfaction.

La péroraison du discours de M. de Montalembert est belle, d'une beauté qui survit, et dont le caractère est de nos jours encore très-saisissant. La grandeur de l'expression répond à la grandeur et à la vérité de l'idée.

Je cite encore, pour me faire pardonner la longueur de cette lecture :

« Les générations qui s'élèvent vous demandent « de leur léguer des traditions de miséricorde, « d'union et de paix, et non pas des monuments de « nos tristes discordes, non pas des ressentiments « d'un moment transformés en lois ineffaçables sur « le sol sacré de la patrie, couvert de tant de ruines, « creusé par tant de tombeaux. Ne sentez-vous pas « le besoin de créer quelque chose en dehors de nos « longues discussions, de semer quelques germes « d'un avenir où la société puisse venir s'abriter « après tant d'orages? Mais, croyez-le bien, Mes- « sieurs, la Providence n'a délégué la force de « créer et de conserver qu'à la conciliation, à la « générosité, à la charité politique; au contraire, la « violence, la rancune, l'égoïsme sont frappés depuis « l'origine du monde d'une stérilité immortelle. »

Je n'affirme pas, mais vous affirmerez, je l'espère, que Montalembert est un véritable orateur politique.



JOSEPH-LAURENT COUPPEY

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET SOUVENIRS

Par M. BOULATIGNIER

Membre correspondant.

M. Couppey (Joseph-Laurent), né à Négreville, près Valognes, le 8 de février 1786 (1), est mort dans cette commune, le 14 de novembre 1852.

C'est donc plus de 22 ans après la mort de cet éminent confrère que je viens retracer sa vie et ses travaux.

Un aussi long délai ne saurait être assez déploré, si M. Couppey avait attendu jusqu'à ce jour pour recevoir le tribut de regrets pour sa personne, de haute estime pour son savoir et ses travaux, auquel il a des droits incontestables.

Mais, presque au lendemain de la perte de M. Couppey, un de ses meilleurs et plus dignes amis, M. Travers, pressé par M. de Caumont, composa et fit insérer dans l'*Annuaire normand* de 1853 (2), une notice exacte et substantielle, où la vie et les travaux de notre confrère sont résumés avec

(1) De Jacques Couppey et d'Angélique Folliot, cultivateurs.

(2) P. 596 à 600.

une remarquable sobriété et appréciés avec une justesse de sentiment et de jugement, qu'il est rare de rencontrer, lorsqu'il s'agit d'un ami tendrement aimé dont la perte est toute récente.

Après M. Travers, un membre de la Société académique de Cherbourg, M. Digard (de Lousta), publia, en 1854, avec le concours des amis et des admirateurs de M. Couppey, une ample biographie, où les renseignements sur la vie et les écrits de notre ami abondent et sont présentés avec le sentiment d'une profonde sympathie (1). Appelé à Cherbourg par un emploi dans l'administration maritime, l'auteur, jeune et passionné pour le culte des lettres et de la poésie, s'était tout d'abord rapproché de M. Couppey; avec le temps il avait été admis dans son intimité : c'est dire la confiance que mérite son livre.

Assurément je n'ai ni l'intention ni l'espoir de faire oublier ces écrits, et je reconnais que si mes souvenirs personnels et mes impressions peuvent ajouter quelques détails, je n'ai à offrir rien d'essentiel pour faire connaître l'homme et l'écrivain; je puis seulement espérer de rendre cette connaissance plus intime.

Pourquoi donc essayer une nouvelle biographie?

C'est que je l'ai promise aux amis de M. Couppey, que ma promesse a retenu leur plume, et que si leur indulgence a pu excuser le retard dans l'acquit

(1) Joseph-Laurent Couppey, ancien juge au tribunal de Cherbourg, sa vie et ses écrits, par M. Digard de Lousta, 1 vol. in-8°, 1854. — Cherbourg, chez Feuardent, imprimeur-libraire, éditeur.

de ma dette, par la considération des devoirs publics que j'avais à remplir, je n'ai plus ce motif d'excuse pour résister aux sommations de leur amitié.

Condamné, par ma position de dernier venu, à ne pas échapper aux redites, je tâcherai d'user des matériaux recueillis et mis en œuvre par mes devanciers, avec la sobriété convenable, prenant d'ailleurs la précaution de me placer sous la protection de ces vers d'Ovide :

Da veniam scriptis, quorum non gloria nobis
Causa, sed utilitas officium quc fuit.

Dès la plus tendre enfance de M. Couppey, on put remarquer chez lui une intelligence prompte à tout saisir et une mémoire apte à tout retenir.

A six ans, il savait lire, écrire et calculer. Bientôt, comme sa commune était dépourvue d'instituteur, il se chargea d'instruire les autres enfants. Il continua cette tâche pendant deux années, et n'y renonça que quand il fut appelé au collége de Valognes, par son frère aîné, qui avait entrepris de restaurer dans cette ville les études classiques, et qui était placé à la tête de cet établissement, où sa mémoire s'est conservée (1).

L'occupation d'instruire ses camarades n'avait pas distrait le petit Joseph du soin de perfectionner sa propre instruction ; sans le secours d'aucun maître,

(1) Sous le nom de l'abbé Couppey ; de fait, d'ingénieur il s'était fait prêtre. Parti pour aller fonder un séminaire à Baltimore, il disparut dans le naufrage du bâtiment qui l'emmenait.

il s'était initié à la connaissance des éléments du latin. Aussi, sous la direction de maîtres expérimentés, il fit de rapides progrès dans les études classiques : il avait terminé sa rhétorique à l'âge de 13 ans.

Il fut alors employé en qualité de professeur suppléant; et ce qui est à noter, il sut se faire accepter sans difficulté pour maître par des élèves dont l'âge était parfois bien supérieur au sien.

Il garda cette position jusqu'à l'âge de 19 ans environ, ne négligeant aucune occasion d'étendre ses connaissances. Avec un ancien supérieur des Eudistes (l'abbé Oger), il entreprit des études sur la langue grecque, depuis lors constamment continuées, et qui ont fait de lui un profond helléniste. Avec une dame irlandaise (Miss Hayter), qui était venue s'établir à Valognes, il apprit l'anglais, et parvint à le parler et à l'écrire assez correctement pour se charger d'enseigner cette langue dans un pensionnat de la banlieue de Paris, lorsqu'il quitta le collége de Valognes pour se créer une carrière.

Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne rencontrerait qu'une existence précaire dans la voie où il s'engageait; il renonça à l'enseignement, et alla se faire inscrire, le 14 de novembre 1805, au nombre des étudiants de l'École de droit de Paris.

Combien de fois les amis de M. Couppey n'ont-ils pas regretté que l'Université ne fût alors ni fondée ni organisée. Il semble que sa place était marquée dans cette institution, et qu'il eût de bonne heure paru dans une des chaires de littérature des Facultés nouvelles.

On se le représente, aisément, armé de cette vaste

érudition dont il portait si légèrement le bagage, secondé par une immense mémoire dont il savait faire instantanément un usage à la fois intelligent et piquant, charmant un jeune auditoire par la variété des aperçus sur les littératures anciennes et modernes, par la naïveté tant soit peu gauloise de ses récits, l'entraînant par la chaleur de sa parole et lui communiquant la passion du beau et du bon dont il était possédé.

Les cours de l'École de droit, quoique suivis avec assiduité, ne suffisaient pas à défrayer l'activité intellectuelle de notre étudiant; il suivait au Collége de France des cours de littérature grecque et d'hébreu, de physique expérimentale et d'astronomie. La rencontre d'un espagnol exilé, écrivain érudit, lui procurait l'occasion de se familiariser avec la langue et la littérature de l'Espagne.

Ce savant étranger n'était pas le seul homme distingué dont la fréquentation lui fut agréable et utile. Il citait parmi les hommes qui favorisèrent ses efforts studieux M. Burnouf, né à Urville, à la porte de Valognes, déjà professeur à Paris, et qui devait fournir une belle et pure carrière. En effet, M. Burnouf est mort professeur au Collége de France, inspecteur général des études, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; il a laissé des ouvrages de grammaire devenus classiques et des traductions renommées; de plus, il a donné à la France, dans la personne de son fils Eugène, un philologue de génie (1).

(1) C'est le jugement que portait de lui M. Villemain.

Au nombre des avantages que M. Couppey recueillit de son séjour à Paris, il comptait sa liaison avec un de ses condisciples originaire du midi de la France, qui lui fit faire le voyage d'Avignon, et l'initia, par le spectacle de la nature et des monuments, à l'intelligence du génie particulier aux contrées méridionales.

La vie que M. Couppey menait à Paris offrait bien des séductions à son esprit; mais il était fortement attaché à la terre natale, à sa famille, et il sentait le besoin d'arriver à la possession d'un état honorable, qui assurât son indépendance.

Il vint donc, au mois de novembre 1809, se faire inscrire au tableau des avocats près le tribunal de l'arrondissement de Valognes.

Le barreau de ce tribunal, qui devait être bientôt dédoublé (1), était alors nombreux. A côté de vieux praticiens, on y comptait une phalange de jeunes légistes. Les premiers, imbus des notions de l'ancien droit, qu'il fallait combiner avec la législation intermédiaire, avaient encore à se familiariser avec le droit nouveau, qui se complétait chaque jour.

Les jeunes tout naturellement s'attachaient de préférence à l'étude de la législation dont ils avaient

(1) En conséquence d'un décret impérial en date du 19 juillet 1811, qui créa l'arrondissement de Cherbourg, avec les cantons de Beaumont, des Pieux, d'Octeville, de St-Pierre-Église, ces cantons furent distraits de la juridiction du tribunal de Valognes et passèrent sous celle du tribunal dont Cherbourg était le chef-lieu.

à faire les premières applications et dont ils voyaient se former la doctrine. Parmi eux, plus d'un nom a mérité d'être conservé dans les annales du barreau de Valognes. Je n'en citerai qu'un seul, celui de M. Pezet, qui jetait alors les fondements d'une réputation, qui devait le faire appeler jeune encore à la présidence du tribunal de l'arrondissement de Bayeux, poste important, où l'on ne voyait que le premier échelon de sa carrière de magistrat. D'autres diront quelles circonstances ont amené M. Pezet à se contenter de ce poste, où la mort l'a trouvé entouré de l'estime publique et d'une renommée s'étendant bien au-delà des limites de son ressort.

Après la création de l'arrondissement de Cherbourg, M. Couppey, comme M. Pezet, resta attaché au tribunal de Valognes, luttant non sans succès contre ses aînés et ses jeunes émules. Plusieurs se distinguaient par un talent de parole, qui eût mieux trouvé sa place dans les débats d'une juridiction supérieure ou d'une Cour criminelle ; M. Couppey ne cherchait à se recommander que par l'ordre dans l'exposé des faits, la solidité de sa discussion légale et je dirais volontiers la probité des arguments.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'aux travaux très-sérieux, qu'exigeait l'exercice de sa profession en présence des Codes nouveaux promulgués par l'Empire, il joignait, à titre de délassement, des études d'histoire et de philosophie ; il ne négligeait pas non plus les exercices poétiques de tout ordre ; il était le poëte préféré des banquets de la Sainte-Yves, qu'il égayait par de joyeux refrains.

Il vivait ainsi dans une retraite studieuse, d'où il

ne sortait guère que pour se rendre au Tribunal, ou visiter ses parents à Négreville, qui était pour lui un but de promenade favori.

Les événements politiques de 1814 troublèrent le calme de cette existence.

A la chute de l'Empire, les magistrats, le barreau et les habitants de Valognes se partagèrent en deux partis très-animés, ne s'inspirant que trop des passions qui agitaient les grands corps de l'État et la Capitale.

Tandis que les uns, fidèles aux souvenirs de l'ancienne Monarchie, atteints par la Révolution dans leurs intérêts, frappés parfois dans leurs plus chères affections, saluaient le retour sur le trône de la famille des Bourbons par des acclamations et des chants enthousiastes, auxquels se mêlaient des imprécations et des invectives ignobles contre Bonaparte et sa famille, d'autres voyant dans Napoléon l'héritier couronné de la révolution de 1789, l'adversaire déclaré de la démagogie, dont il ne fut jamais le complice, le restaurateur de l'ordre, la personnification des intérêts nouveaux, s'indignaient de voir outrager dans sa chute le héros, qui avait porté si loin les armes et si haut le nom de la France immortalisée par tant de victoires.

La division des opinions prit le caractère d'une lutte violente et haineuse. M. Couppey se rangea du côté des royalistes, avec la franchise et l'élan propre à son caractère; je dirai bientôt comment devait être entendue cette vive adhésion à la Restauration, qui faillit lui devenir funeste. Après le retour de l'île d'Elbe, l'autorité militaire de Cherbourg, croyant

avoir à réprimer un mouvement séditieux à Valognes, dirigea sur la ville une troupe de marins, accompagnés de deux pièces de canon, destinées à foudroyer le clocher, sur lequel devait être arboré le drapeau blanc, qui ne s'y trouva pas. Dénoncé comme un des chefs de la sédition, M. Couppey, pour éviter une arrestation, dut se soustraire aux recherches.

La prudence du maire (M. Clamorgam) avait écarté le péril; par son influence, l'occupation militaire fut de courte durée, et la ville de Valognes rentra dans le calme, jusqu'au moment où le deuxième effondrement de l'Empire vint rendre un libre cours à la violence des passions politiques. Valognes connut alors le plus triste fléau qu'engendrent les discordes civiles : la délation; elle fit des victimes assez nombreuses, malgré le courage digne de plus de succès que mirent à la repousser des hommes influents dans le parti royaliste, au nombre desquels figurait M. Pezet et que suivait M. Couppey.

Mais bientôt celui-ci quitta Valognes; par ordonnance royale en date du 17 janvier 1816, il fut nommé juge au tribunal de l'arrondissement de Cherbourg.

Cette nomination fut-elle, comme on l'a dit malignement, la récompense du zèle royaliste manifesté par M. Couppey lors des deux Restaurations?

Il paraît avéré que la proposition en vint de M. le président Vrac, qui avait connu M. Couppey à Valognes, et avait su prévoir quel secours il lui apporterait pour la bonne administration de la justice.

Quant au zèle royaliste de M. Couppey, il convient de s'en expliquer.

L'ambition sans frein de Napoléon avait coalisé contre lui les rois de l'Europe et animé leurs peuples contre la France; le sol national était envahi et le pays, épuisé d'hommes et d'argent, était impuissant à repousser les envahisseurs par la guerre. Les bras manquaient pour l'agriculture et pour l'industrie, la jeunesse normande ou plutôt la jeunesse française était moissonnée dans sa fleur; de toutes parts, la paix était invoquée comme le bienfait suprême.

L'âme de M. Couppey, comme celle de tant de bons français, s'émut à ce spectacle de la patrie désolée, à laquelle la paix apportait le terme de ses sacrifices et la Charte, la renaissance des libertés publiques.

Mais jamais notre ami ne s'associa aux insultes grossières qui furent prodiguées à l'empereur déchu et à sa famille, souvent hélas par ceux-là mêmes qui avaient encensé le soleil de l'Empire au temps de sa splendeur! Et quand la cicatrisation des blessures de la France eut ramené les esprits sérieux à des appréciations moins passionnées du gouvernement impérial, on vit M. Couppey rendre pleine justice à ce qui s'était accompli de grand et de bon sous ce gouvernement. Chargé de guider le duc d'Angoulême, de passage à Cherbourg, dans sa visite de la ville, il n'oublia pas de signaler au Dauphin, fils de Charles X, ce que Napoléon avait fait pour la prospérité de la cité, ce que son génie avait entrepris et projeté pour le perfectionnement de ce port, toujours envié par l'Angleterre.

Nous pouvons l'affirmer, M. Couppey a loyalement suivi le progrès des mœurs constitutionnelles; et

ceux qui l'avaient compté parmi les partisans de la royauté des Bourbons en 1814 et 1815 n'ont pas toujours compris ce qu'il y avait de conséquent dans sa conduite.

Du reste, lorsque M. Couppey eut été investi des fonctions de juge, il se donna à ses fonctions de magistrat, en dehors de toute préoccupation politique; et il ne tarda pas à justifier l'opinion que M. le président Vrac avait conçue de lui, lorsqu'il l'avait demandé pour son collaborateur.

Après 1830, il fut chargé de l'instruction criminelle, tâche lourde et délicate à Cherbourg.

Il siégeait aussi au tribunal maritime, juridiction de composition mixte, chargée de connaître tous les délits commis dans les ports et arsenaux, qui sont relatifs « soit à leur police et sûreté, soit au « service maritime, encore que les auteurs, fau« teurs ou complices ne soient pas gens de guerre « ou attachés au service de la marine » (1).

Dans toutes ces fonctions, M. Couppey se fit remarquer par l'étendue et la précision de sa science juridique, par sa perspicacité à démêler les faits et les points à juger, par la sûreté de son jugement pour résoudre les questions et par sa consciencieuse impartialité.

M'étant rencontré avec des officiers de marine, ses collaborateurs, j'ai pu apprendre quel cas ils faisaient de la netteté de son esprit et de sa science sans apprêt, et comment ils étaient charmés par la

(1) Voir le décret du 12 novembre 1806, et la loi du 10 juin 1858.

simplicité de ses manières pleines de franchise et d'affabilité.

La situation de M. Couppey au tribunal de Cherbourg, importante d'ancienne date, devint prépondérante, lorsque M. Vrac, s'étant retiré à la campagne pour des raisons de santé, lui abandonna la présidence effective pendant les deux années qui précédèrent sa mort.

Cet *intérim*, exercé avec une incontestable supériorité, désignait tout naturellement M. Couppey pour successeur officiel de M. Vrac. A Cherbourg, la voix publique l'eût nommé, et l'on ne doutait pas que le choix du gouvernement ne fût conforme aux dispositions de l'opinion commune; il n'en fut pas ainsi.

Je suis en mesure de raconter comment cela est arrivé.

Le président du tribunal de l'arrondissement de Valognes, originaire, je crois, de Cherbourg et qui dans tous les cas y avait des relations et des intérêts de famille, désirait vivement échanger le poste qu'il occupait contre celui que la mort de M. Vrac laissait vacant. Il mit en avant les influences dont il pouvait disposer pour réussir, et il fut secondé dans ses démarches par les amis du doyen des juges du tribunal de Valognes, à la tête desquels figurait M. Alexis de Tocqueville, élu récemment député de l'arrondissement.

Les amis de M. Couppey me firent connaître la situation, et me prièrent d'intervenir auprès du gouvernement, pour défendre ses droits. J'aperçus bien vite les difficultés de la lutte. Je savais les raisons

qui devaient pousser M. de Tocqueville à emporter la situation ; mes relations avec lui n'étaient pas alors ce qu'elles ont été depuis ; je ne me crus pas obligé de l'entretenir de la démarche que j'allais tenter, en sens inverse de ses démarches, de ses désirs et de ses espérances. Le hasard voulut que la bienveillance particulière du ministre de la justice d'alors, auquel je devais principalement ma nomination aux fonctions de maître des requêtes près le Conseil d'État, m'ouvrît un libre accès auprès de sa personne et qu'il eût l'habitude de m'écouter avec quelque confiance. Admis sans difficulté en sa présence, je lui exposai les titres de M. Couppey, comme je les sentais ; je me montrai au courant de tout ce qui était tenté pour l'écarter d'un poste gagné par vingt-quatre ans des meilleurs services judiciaires, rehaussés par un mérite incontesté de jurisconsulte et d'écrivain. Je combattis les raisons mensongères qu'on s'était permis de produire auprès du ministre. Enfin je plaidai si bien ma cause que le Garde-des-Sceaux me dit amicalement : « M. Couppey a trouvé en vous un habile rapporteur, ce que j'avais bien pressenti il y a quelques mois ; eh bien ! écrivez-lui que je suis engagé pour la présidence de Cherbourg, mais que, s'il accepte celle de Valognes, je prends l'engagement de la lui faire obtenir. Ceci de vous à moi ; mais écrivez immédiatement, et que la réponse m'arrive, par vous, sans délai. » La réponse suivit, en effet, ma lettre sans retard. M. Couppey se montrait reconnaissant de la bienveillance du ministre ; mais il déclarait ne pouvoir accepter son offre, ne voulant pas contribuer à

faire au doyen des juges du tribunal de Valognes, magistrat recommandable, le chagrin que ses amis désiraient lui épargner à lui-même.

Le Garde-des-Sceaux, après avoir lu la lettre, me dit : « Cette réponse est digne et honore M. Couppey » ; et comme je restais debout devant son fauteuil, suivant des yeux les mouvements de sa physionomie expressive, il ajouta : « Il reste un moyen de reconnaître le mérite de M. Couppey ; nous le ferons conseiller à la Cour de Caen ; d'après ce que vous me dites ce sera un savant conseiller, d'après ce que je vois, un digne magistrat. »

Je rendis compte de cette conversation à M. Couppey; et comme je n'ignorais pas l'instabilité des ministres, et que je désirais ne pas me retrouver en opposition de démarches avec M. de Tocqueville, je lui fis connaître à quelles conditions l'arrangement qu'il souhaitait serait réalisé. A cette nouvelle, il éprouva une satisfaction, qui me parut un soulagement de conscience ; il devait lui en coûter que M. Couppey pût attribuer en partie à son influence la méconnaissance de ses titres. Il me promit, avec un empressement empreint de cordialité, qu'il appuierait de tout son crédit une combinaison qui donnerait à notre ami la satisfaction spontanément offerte par le Garde-des-Sceaux.

J'avais bien prévu la réponse de M. Couppey à ma première lettre ; je craignais de ne pas le trouver plus traitable pour l'acceptation de la perspective qu'on lui ouvrait. On eut beau lui assurer que l'embarras des sollicitations lui serait épargné, lui représenter les avantages qu'il rencontrerait à Caen :

des compatriotes dès longtemps dévoués à sa personne, appréciateurs zélés de son talent, des Sociétés savantes où il était certain d'être accueilli avec une faveur particulière, des collections précieuses pour ses études ; on n'oublia pas même ces nombreuses et magnifiques promenades, qui lui permettraient de ne pas trop regretter les grèves où il aimait à méditer et à s'inspirer.

Toutes les instances furent vaines. M. Couppey s'obstina à ne point quitter Cherbourg, comme fit son compatriote, son ancien émule M. Pezet, quand, par suite de combinaisons politiques, la place de président de Chambre à la Cour, qui lui avait été promise, lui échappa, alors qu'il avait vu aux mains du Garde-des-Sceaux, partant pour le château de Neuilly, la minute de l'Ordonnance de sa nomination n'attendant plus que la signature royale.

M. Couppey resta donc simple juge. Lorsque la mort l'enleva à ses fonctions, après 35 ans et 10 mois d'exercice, la retraite allait lui être imposée par application du décret en date du 1er mars 1852.

La carrière publique de M. Couppey n'a pas été limitée aux fonctions judiciaires.

Dès les premières années de son installation à Cherbourg, il devint membre du conseil municipal, par le choix de l'autorité ; celui de ses concitoyens lui conserva sa place dans ce conseil, lorsqu'il fut devenu électif en vertu de la loi du 21 mars 1831.

M. Couppey prit son mandat au sérieux ; il étudiait avec un soin scrupuleux les affaires de la cité, mélangées parfois d'intérêts militaires et maritimes ; il était d'une assiduité exemplaire aux séances ; on y

écoutait ses opinions avec la déférence due à son savoir, à ses lumières; on le chargeait parfois de la rédaction des délibérations dans les questions délicates; là aussi il se faisait aimer par la simplicité de ses mœurs et l'urbanité de son accueil.

Je ne releverai que deux circonstances de sa vie municipale proprement dite.

J'ai rappelé qu'à l'époque où le duc d'Angoulème vint, en qualité de grand amiral de France, visiter le port et les arsenaux de Cherbourg, M. Couppey fut désigné pour lui servir de guide dans la ville; il devait lui faire connaître l'histoire de la cité et de ses monuments, lui en rappeler les traditions et l'entretenir de ses espérances.

M. Couppey fit de son mieux pour remplir cette mission et éveiller l'intérêt de l'auguste visiteur; mais, peu habitué aux mœurs de la cour et à une compagnie de si haut rang, il put éprouver quelque embarras à s'exprimer avec sa familiarité et sa naïveté ordinaire. Ce qui est certain, c'est qu'il dut constater que ses explications avaient laissé le Prince assez froid, sinon indifférent, et qu'il ne recueillit de cette visite que des remercîments de pure courtoisie : peut-être avait-il dit trop parlé de Napoléon ?

L'autre circonstance que je veux rappeler est de nature bien différente.

En 1848, le gouvernement provisoire de la République, médiocrement satisfait des choix que ses commissaires-généraux dans le département de la Manche (MM. Havin et Vieillard) avaient fait pour les fonctions de sous-commissaires dans les arrondissements de sous-préfectures, avait délégué, pour

celui de Cherbourg, un journaliste de Paris qui eut l'idée, entr'autres manifestations de son zèle patriotique, de demander au conseil municipal la révision des dénominations données aux rues de Cherbourg. L'appellation de la rue de *la Duchesse* comptait parmi celles qui l'avaient choqué. Dans le sein du conseil municipal, une objection s'éleva tout d'abord contre le changement, c'est que cette appellation rappelait un souvenir historique qui ne devait blesser personne ; mais pour éviter de prolonger la discussion, M. Couppey proposa de substituer à la dénomination usuelle celle de rue *de l'Égalité*, cette voie publique conduisant au cimetière. Sa proposition fut acceptée : vous devinez de quel côté furent les rieurs.

La part que M. Couppey a prise dans les affaires de l'instruction publique à Cherbourg ne se rattache-t-elle pas à ce que j'ai appelé sa vie municipale ?

Dès le mois de février 1819, il avait été nommé membre du conseil d'administration du collége communal.

On peut dire que cette nomination le faisait rentrer dans sa véritable vocation.

En acceptant ce mandat, il mit au rang de ses devoirs envers la ville et envers les familles qui confiaient leurs enfants à cet établissement, la surveillance assidue de l'instruction et de l'éducation. Il ne se bornait pas, comme il arrive trop souvent, à des visites rares et superficielles, qui ne donnent lieu qu'à des observations vagues et à des félicitations banales. Faisant à fond l'inspection des classes, il interrogeait les élèves, avec une familiarité indulgente qui n'excluait pas le sérieux des examens,

encourageait par des félicitations les bons sujets éprouvés, stimulait les retardataires par ses exhortations, émerveillait tout le monde, le professeur en tête, par les prodiges de sa mémoire, la solidité de son instruction et son enthousiasme pour le beau, toujours prompt à s'éveiller et à se répandre. Chacune de ses visites était *un coup de fouet* (c'est l'expression dont j'ai entendu se servir), pour le maître et pour les élèves, et l'impression s'en conservait, d'une visite à l'autre, non sans profit pour le progrès des études et la prospérité de la maison.

Ces fonctions n'ont cessé qu'à sa mort.

Après leur sortie du collége, M. Couppey suivait avec intérêt dans leurs diverses carrières les élèves qu'il avait soutenus par ses encouragements et ses conseils, et s'employait à les servir par son influence personnelle ou celle de ses amis. Ceux qui fixaient leur résidence à Cherbourg et qui avaient des goûts studieux se plaçaient sous son patronage et lui formaient une famille intellectuelle.

Cette sorte d'adoption des disciples par leur maître est pour celui-ci une source de vives jouissances, mêlées de quelques déceptions et parfois aussi de véritables chagrins. Peuvent-ils en effet voir disparaître, à la fleur de l'âge, des jeunes gens pour l'avenir desquels ils avaient conçu les plus brillantes espérances, et ce qui est plus navrant encore les voir, déçus de leur rêves de gloire et de fortune, subir les étreintes du besoin et succomber épuisés dans leur lutte avec la misère ?

Ce chagrin n'a pas été épargné à M. Couppey; nous en avons un témoignage touchant dans sa no-

tice sur Émile Roulland, fils d'un maréchal de camp en retraite. Émile était aimable, orné de dons brillants, mais plein des chimères qu'enfantent chez les jeunes gens l'amour de la gloire et une ardente imagination : il se promettait d'arriver à l'immortalité par une œuvre de génie. M. Couppey, qui l'avait accueilli avec bonté, et qui lui portait une affection à la fois tendre et éclairée, chercha à le prémunir contre les dangers de l'exaltation et à le sauver des déceptions qu'amènent les illusions ; il lui conseillait de chercher, sans renoncer à cultiver la littérature et la poésie, à assurer son indépendance par une profession moins incertaine que celle d'homme de lettres. Émile écouta d'autres guides moins sages ; il refusa d'accepter des emplois utiles, il poursuivit ses rêves d'immortalité accompagnée de richesse ; et, de déboire en déboire, il tomba dans les humiliations et les tortures de la pauvreté.

C'est un exemple que M. Couppey voulut offrir à la jeunesse pour la préserver d'un écueil, où il n'est pas rare qu'elle vienne échouer, malgré les noms funèbres qui signalent l'abîme (1).

Après la promulgation de la loi du 28 juin 1833, M. Couppey fut élu membre du comité supérieur chargé de la surveillance de l'instruction primaire dans l'arrondissement de Cherbourg. Le 30 décembre de la même année, le comité eut l'heureuse pensée

(1) M. Travers a aussi composé et publié dans *l'Annuaire de la Manche* de 1847 (p. 545 à 555), une notice sur Émile Roulland, où il donne aux jeunes gens les mêmes leçons que M. Couppey.

de lui confier les laborieuses fonctions de secrétaire.

Il les exerça jusqu'à la promulgation de la loi du 15 mars 1850, qui supprima l'institution.

Il n'avait pas attendu la loi de 1833 pour s'occuper avec sollicitude de l'éducation populaire; et la loi de 1850, en lui enlevant son mandat officiel, ne diminua pas son intérêt pour cette cause, que je n'hésiterais pas à appeler *sainte*, si l'on n'abusait pas singulièrement de ce mot.

Quel ami de M. Couppey a parcouru avec lui les rues de Cherbourg, sans être frappé des marques d'affectueuse déférence dont il était l'objet à chaque pas! Dans les quartiers populeux surtout, ces témoignages n'étaient pas silencieux; ils étaient accompagnés d'expressions ordinairement familières, mais parties du cœur.

On raconte qu'une femme du peuple, le voyant passer, toucha du coude une de ses voisines, et lui dit : « Vois-tu bien ce monsieur là? c'est la plus forte tête du département. » — « Peut-être bien, repartit la commère, mais je ne m'en doutais pas. »

Le dialogue se faisait à voix assez haute pour qu'il arrivât aux oreilles de M. Couppey, qu'il fit sourire, et qui avouait à ses amis qu'il ne l'avait pas entendu sans plaisir.

Cette popularité, notre confrère la devait précisément aux soins qu'il accordait à l'éducation des enfants de Cherbourg et particulièrement à ceux du peuple.

Nous permettra-t-on de consigner ici un souvenir d'enfance?

La première fois que j'ai vu M. Couppey, c'est

dans une visite toute bénévole à une grande école dite *primaire*, établie à Valognes, dans les bâtiments à demi ruinés de l'ancien hôpital, où l'on comptait plus de cent écoliers de la ville et de la campagne, d'âge très-divers, les uns sortant à peine de l'enfance, les autres adolescents, quelques-uns même touchant à la jeunesse, s'ils n'y étaient entrés déjà. L'école comptait, si ma mémoire est fidèle, jusqu'à sept divisions et le directeur était secondé par deux maîtres expérimentés et par sa femme.

Les libres allures de cette école, où le besoin de s'instruire et l'émulation animaient la généralité des écoliers, devaient plaire à l'esprit de M. Couppey qui prisait l'animation des esprits plus que la régularité des mouvements chez les écoliers et ne redoutait pas la pétulance dans leurs ébats.

Le mouvement intellectuel qui se produisit dans cette école, à un moment de rénovation, pourrait fournir la matière d'un *souvenir* instructif et piquant.

J'ai à m'occuper maintenant des écrits de M. Couppey.

Les premiers que nous connaissions sont des vers : la facture en est habile et aisée, et ils ne manquent pas de souffle poétique; mais M. Couppey savait trop bien à quelles conditions se font les poésies durables, il connaissait trop bien la sentence prononcée, par Horace, contre les poètes médiocres (1) pour avoir songé à livrer ses vers à l'impression. Il a même négligé d'écrire un poème en 15 chants, qu'il avait

(1) Mediocribus esse poetis
Non homines, non Di, non concessere columnæ.
Hor. *De arte poet.*, v. 72, 73.

composé pendant son séjour à Paris et les premières années qui suivirent son retour à Valognes. Il l'avait pourtant gardé en son entier dans sa mémoire; il en avait récité des chants à plusieurs de ses amis, et quelques fragments en ont été retrouvés dans ses papiers (1).

Les écrits de M. Couppey qui recommandent surtout son nom sont, d'une part, ceux qui se rapportent à la législation normande au moyen-âge, et d'autre part, le tableau des guerres survenues pendant les 14e et 15e siècles dans les diocèses d'Avranches et de Coutances.

Le premier de ces travaux a été publié dans les mémoires de la Société académique de Cherbourg, l'autre fait partie d'une série d'articles publiés dans l'*Annuaire du département de la Manche* de 1829 à 1851.

Le travail sur la législation normande au moyen-âge se compose de quatre mémoires.

Le premier contient le tableau de la justice criminelle en Normandie, dans le cours du moyen-âge, et spécialement dans le temps de l'Empire anglo-normand.

L'auteur y trace un tableau pittoresque de ce qu'on appelait le *combat judiciaire* ou le *jugement de Dieu*, qui était entouré en Normandie de garanties qu'on ne rencontrait pas ailleurs.

Sous le nom d'*enquête du pays*, il montre les criminels jugés par une réunion de vingt-quatre hommes *parmi les plus preudes et les plus créables du voisiné*,

(1) M. Digard (de Lousta) a publié ces fragments et indiqué le plan dernier du poème, dans son livre déjà cité.

et il signale dans cette institution la véritable origine du jury moderne.

Les crimes étaient d'ailleurs poursuivis, au nom de la Société, par une sorte de ministère public.

L'auteur dit ensuite ce qu'étaient les épreuves par le feu et par l'eau, les premières réservées à la noblesse, les secondes aux roturiers.

Un paragraphe consacré aux délits et aux peines lui permet, à l'aide de faits bien choisis et coordonnés avec art, de peindre les mœurs du moyen-âge.

Quand *la clameur de Haro* était poussée par le plaignant, chacun dans tout le pays était tenu de rechercher le coupable.

Enfin, le droit d'asile dans les églises, qui n'assurait pas l'impunité, la paix de Dieu et du souverain, qui mettait un frein à la passion désordonnée des combats et aux dissensions civiles, sont l'objet de notions précises, devant rectifier plus d'une erreur accréditée.

Ce mémoire donna une célébrité soudaine au nom de M. Couppey. Des journaux de la Capitale, parmi les plus accrédités, en firent l'éloge, et l'Académie des sciences morales et politiques accueillit avec faveur le rapport qui lui fut présenté par M. de Tocqueville.

Mais les éloges n'étaient pas sans quelques réserves.

Ce n'est pas sans étonnement qu'on avait vu l'auteur annoncer que le jury fonctionnait en Normandie, au moyen-âge, sous le nom d'*enquête du pays;* et on le sommait de justifier cette assertion.

Elle n'avait pas été faite légèrement. On s'en aperçut bien lorsque, en 1838, l'auteur publia un second mémoire intitulé : *Du jury en Normandie dans le moyen-âge, appliqué tant aux affaires civiles qu'aux affaires criminelles.*

D'après M. Couppey, le jury fut apporté, en Normandie, par les peuples du Nord, et de là passa en Angleterre, où il existait déjà quelque chose d'analogue.

Pour les affaires civiles, il suffisait de douze jurés; il en fallait vingt-quatre pour les affaires criminelles.

Les nobles et les roturiers étaient appelés à faire partie du jury indistinctement, selon certaines règles d'admission, d'incompatibilité ou d'indignité.

Les parties, d'accord avec le bailli, pouvaient exercer des récusations.

Le jugement par jury ne s'appliquait pas à toutes les affaires. Il n'avait lieu que dans les cas douteux, dans des circonstances où le duel pouvait être autorisé : cependant des assises se tenaient tous les quarante jours. La fréquence de ces réunions et les charges en résultant furent une des causes qui firent tomber en désuétude l'institution, et l'oublier assez pour que, en allant la reprendre en Angleterre, la France ait cru l'emprunter à ses voisins.

Le succès de ce mémoire dépassa celui du premier.

Loué sans restriction par la généralité des organes de l'opinion, il fut bientôt connu en France et à l'étranger. Il s'en fit une traduction en Suisse, une autre dans la Haute-Allemagne. Les savants de la

Grande-Bretagne et du Danemarck, recherchèrent l'auteur et ouvrirent des relations avec lui; il s'établit entr'eux des échanges de savoir.

Il est permis de croire que cette époque fut la plus heureuse de la vie de M. Couppey.

Le troisième mémoire fut amené par le second. L'auteur avait dit dans celui-ci qu'un changement dans le mode de preuves avait contribué à la décadence de l'institution du jury; il fut ainsi conduit à traiter, comme complément de son travail, *de la preuve judiciaire au moyen-âge en Normandie*.

D'après ses investigations, les jurés en matière civile ou criminelle n'étaient tenus de prononcer que d'après les inspirations de leur conscience; selon l'auteur, leur nombre, leur choix parmi les notables de la localité, sans parler des peines terribles en cas de forfaiture, offraient, eu égard à l'état social de ce temps-là, des garanties contre la partialité, la corruption ou l'erreur.

Enfin, dans un 4e mémoire, publié en 1840, avec ce titre : *Considérations sur les lois faites et exécutées sans être écrites*, M. Couppey entreprit d'établir que, pendant longtemps, la Normandie composa des lois sans les écrire; que jusqu'à la fin du XIIIe siècle, la justice s'administrait sans écritures et qu'un procès se traitait verbalement.

Ces deux mémoires obtinrent un succès moindre que leurs prédécesseurs; ils ne se recommandaient pas au même degré, par la nouveauté de la thèse, à l'attention du plus grand nombre des lecteurs; mais les savants les remarquèrent et surent en tirer profit.

A côté des travaux de M. Couppey sur la législation normande, j'ai mentionné comme ayant une importance considérable, ses études *sur la part des diocèses d'Avranches et de Coutances dans les guerres entre l'Angleterre et la France*, qui font partie de la série des études sur l'histoire et les personnages de la Normandie, publiées dans l'*Annuaire du département de la Manche* pendant l'espace de 23 années.

Ici j'éprouve un embarras réel.

L'auteur, dans ces articles, n'a pas pris les faits qu'il raconte au point de vue général de l'histoire de la Normandie au moyen-âge ; il s'est attaché seulement aux événements de la lutte entre les deux nations rivales qui, à des intervalles plus ou moins éloignés, ont causé tant de souffrances aux malheureux habitants du territoire formant aujourd'hui le département de la Manche. Ce sont en quelque sorte de douloureux épisodes, qui devaient être rattachés à l'histoire générale de la Normandie pendant cette période. Les amis de l'auteur sentaient la nécessité de ce lien pour donner tout leur prix à ces études ; ils le pressaient d'exécuter ce travail, mais il était plus disposé à entreprendre des études nouvelles qu'à perfectionner les écrits déjà publiés.

M. Digard (de Lousta) a patiemment repris chacun des volumes de *l'Annuaire*, y a relevé les articles de M. Couppey et en a présenté l'analyse.

Il ne m'est pas permis de recommencer son œuvre.

Mais j'ose assurer que ceux qui voudront recourir aux articles eux-mêmes seront amplement dédommagés de la peine qu'ils prendront.

Les personnes qui ont fréquenté les amis de

M. Couppey ont quelquefois paru surprises de ne pas retrouver dans ses écrits l'homme dont elles avaient entendu vanter la parole colorée et la vive imagination. Au lieu de tableaux faisant revivre les siècles écoulés, avec leurs institutions, leurs mœurs, leurs personnages notables, elles ont trouvé, disent-elles, des compositions régulières où l'érudition, assise sur des bases solides, est assaisonnée de détails instructifs, de traits naïfs et piquants, mais qui n'échauffent pas l'imagination du lecteur et n'entraînent pas les âmes.

Ce jugement peut s'appliquer sans injustice aux mémoires relatifs à la législation anglo-normande, quoiqu'ils ne soient pas absolument dénués d'animation, et que l'érudition ne s'y montre jamais sous une forme aride. Un magistrat traitant un pareil sujet ne devait-il pas craindre de s'exposer à ce qu'on le soupçonnât d'avoir fait une œuvre d'imagination ?

Mais dans les récits de l'histoire de Normandie, si les grands traits manquent (j'ai dit pourquoi), ni le coloris, ni l'émotion, ni l'éloquence ne font défaut, et il est tel et tel récit qu'on ne peut lire, sans ressentir les mouvements d'indignation, d'horreur et de pitié, que les historiens ayant le don de peindre ont le privilége d'exciter dans les âmes des lecteurs.

Du reste, ce n'est pas ce grand nom de peintre que Racine décernait à Tacite entre tous les historiens de l'antiquité, et que de nos jours M. Villemain a revendiqué éloquemment pour Augustin Thierry, que je réclamerais pour notre ami.

Je me contenterais à moins.

La Normandie, dans la 1re partie de ce siècle, a produit un certain nombre d'hommes distingués (ils ont figuré sur les listes de l'Académie), qui ont mérité le titre d'*initiateurs.* Il n'est que juste, ce me semble, de reconnaître que nul n'en fut plus digne que M. Couppey. Dans ce réveil des études anglo-normandes, auquel nous avons assisté et qui a pris un si remarquable essor, tandis que d'autres archéologues s'appliquaient à rechercher, au milieu des débris, les monuments de l'architecture, religieuse, militaire et civile, à les étudier, les décrire, les classer, M. Couppey a choisi pour sa part l'histoire des institutions, des coutumes et des mœurs, et cet ordre de recherches a reçu de lui une impulsion qui a porté ses fruits.

Parmi les publications de M. Couppey, nous devons une mention spéciale à ses articles de critique, dont la réunion pourrait former un volume, et qui se rapportent le plus souvent à des ouvrages sur la Normandie, composés par des normands.

Cette seule indication atteste la compétence du juge, et fait présager sa bienveillance pour les auteurs.

Mais sa sympathie ne va pas jusqu'à corrompre le jugement du critique. Avec lui la raison et la vérité ne perdent jamais leurs droits, et si l'esprit de dénigrement n'est jamais apparu dans ses appréciations, il n'a jamais non plus distribué ces louanges emphatiques et banales que la critique contemporaine prodigue, quand elle ne prend pas le ton d'une censure hautaine. Chateaubriand qui, dans la dernière partie de sa carrière, a donné le déplorable

exemple des éloges hyperboliques et a fait école, a cru pouvoir expier les adulations qu'il n'épargnait pas au plus mince de ses adulateurs, par cette déclaration, que la louange excessive, accordée aux œuvres et aux hommes sans valeur, est une forme suprême du mépris.

M. Couppey, si bienveillant pour les jeunes gens, craignait surtout de les flatter. Il savait quel fatal résultat pouvaient avoir des éloges accordés sans mesure, et comment telle flatterie, qu'un grand écrivain a considérée comme une politesse sans conséquence, a pu égarer l'esprit d'un jeune homme déjà confiant dans son mérite, exalter son imagination par de chimériques espérances de renommée et de fortune, et le conduire à la misère, au désespoir, à l'aliénation mentale, au suicide !

La sincérité, qui faisait le fond de son caractère, a toujours guidé la plume du critique.

Quelque nombreuses que soient les productions de notre confrère, répandues dans des recueils périodiques ou académiques, et parfois dans les journaux, elles sont loin de représenter tout ce qu'il a écrit. M. Digard (de Lousta), qui a eu à sa disposition tous ses papiers, y a rencontré beaucoup de travaux inédits « tels que traductions d'auteurs grecs, « latins, anglais, italiens, en vers et en prose, « jugements sur leurs ouvrages, dissertations sur « toutes sortes de sujets, pensées morales et reli« gieuses, maximes, sentences, fables, rondeaux, « épigrammes... » — A cette énumération il ajoute le regret « que l'auteur ait éparpillé son talent sur « tant de choses futiles, lorsqu'il eût pu le concen-

« trer dans une production homogène et impé-
« rissable. »

Nous avouons ne pouvoir nous associer à ce regret. M. Digard (de Lousta) ne nous paraît pas tenir suffisamment compte de la nature particulière de M. Couppey, de la mobilité de ses impressions et de ce levain de poésie qui n'a cessé de fermenter en lui. Qui peut douter que les austères travaux du magistrat, de l'archéologue, de l'historien ne pourraient être poursuivis sans trêve que sous peine de briser les ressorts de l'intelligence? Ovide a dit, avec sa grâce ordinaire :

Otia corpus alunt, animus quoque pascitur illis,
Immodicus contra frangit utrumque labor.

Or, si le repos est nécessaire à l'esprit, comme au corps, pour réparer ses forces, est-ce donc un emploi regrettable de ces loisirs nécessaires que la composition d'esquisses littéraires, d'essais de traduction des auteurs en renom chez les anciens et les modernes, ou de badinages poétiques destinés à recréer l'auteur et ses amis? La France a compté plus d'un grave magistrat cultivant, à ses heures, les lettres et la poésie, de qui l'on a dit : *lusit amabiliter*, et ce mot a toujours été compris comme un éloge.

Eût-on livré au public tous les écrits sortis de la plume de M. Couppey, qu'on n'aurait pas encore une idée de son vaste savoir, de la puissance de sa mémoire, de la fécondité de ses aperçus, de la tournure originale de son esprit et des soudains éclairs de son

imagination, éclatant en saillies piquantes ou en brillantes images, si l'on n'a pas eu l'occasion de converser longuement avec lui.

J'ai eu cet avantage en divers lieux et en diverses circonstances : je voudrais fixer le souvenir de quelques-uns de ces heureux moments.

Lorsque notre confrère, M. Bertrand, était professeur au collége de Valognes, et pendant les vacances des premières années de son professorat à Caen, il avait l'habitude de réunir à de modestes repas, dans la maison paternelle, quelques amis qui partageaient ses goûts pour ce qu'on appelait, au temps de Rollin, les bonnes études, ou des jeunes gens chez lesquels il aimait à encourager, à développer ces mêmes goûts.

J'ai dû à une bienveillance, qui est devenue l'amitié que chacun connaît, et dont ma présence à cette réunion est un témoignage, de figurer parfois au nombre des conviés de la rue du Magnen.

Pendant le repas, M. Couppey, qui était d'ordinaire le principal convive, payait largement son écot, en récits intéressants, en observations profondes et neuves sans apparat et aussi en joyeuses saillies.

J'ai souvent mangé à de grandes tables, j'ai assisté à des repas de cérémonie, chez M. Bertrand lui-même, où les plats étaient plus nombreux et plus recherchés, il n'en est aucun qui m'ait laissé le souvenir d'une conversation plus sensée avec enjouement, plus instructive sans prétention, d'un esprit plus franc avec un aussi cordial abandon.

Mais le moment où nous possédions M. Couppey tout entier, c'est celui où, vers la fin de l'après-midi,

M. Bertrand et moi le reconduisions de Valognes au Pont-à-la-Vieille pour sa rentrée à Négreville. Que de fois, sous le charme de sa parole, entraînés par sa verve inépuisable, nous sommes arrivés au bout des trois kilomètres à franchir, sans y songer, et, ne pouvant nous résoudre à la séparation, nous sommes revenus sur nos pas, jusqu'à ce que la chute du jour mît fin à la conduite !

Le souvenir de ces promenades est resté vivant chez M. Bertrand et chez moi ; il revient souvent dans nos conversations, et toujours M. Bertrand en prend occasion pour proclamer qu'aucun homme n'a ouvert à son esprit de nouveaux horizons sur un aussi grand nombre de points que M. Couppey. Quant à moi, qui ai eu le bonheur de recueillir les leçons de maîtres illustres à différents titres, j'aime à constater que ces leçons m'ont souvent conduit à admirer comment M. Couppey, confiné dans un coin de la Basse-Normandie, a pu amasser dans ses études solitaires une telle somme de savoir varié et se former des vues si nouvelles.

L'explication de ce prodige n'est pas seulement dans son indomptable ardeur au travail, dans l'insatiable curiosité de son esprit, dans sa sagacité et la souplesse de son intelligence ; la vraie raison de sa supériorité, c'est que, de bonne heure, il puisa aux sources et se fit pour ainsi dire une instruction de première main.

Il m'a été donné d'apprécier comment il savait en user, dans un voyage qu'il fit à Paris après 1840, et dans lequel il voulut bien m'accepter pour un de ses guides. J'ai souvenir surtout d'une longue

journée que nous passâmes ensemble, à Versailles, en partie dans le musée national créé par le roi Louis-Philippe, en partie dans les différents jardins de cette somptueuse résidence. Que de sujets touchés dans cette journée, avec cette sûreté d'érudition, cette variété de savoir, ce relief de paroles qui n'abandonnaient jamais M. Couppey dans la conversation !

Nous revînmes dîner tard à Paris ; et quoique la nuit fût complète, quand nous quittâmes la table, il voulut encore faire une promenade avant de rentrer à son hôtel pour y coucher.

C'était un marcheur infatigable. Nous lui disions quelquefois en plaisantant que, dans l'antiquité, il avait dû être un péripatéticien.

A Cherbourg, lorsqu'il s'était livré à l'étude d'une affaire épineuse, ou lorsqu'il avait nourri son esprit de quelque forte lecture parmi les auteurs, de tout âge et de tout pays, qu'il avait recueillis en si grand nombre que son appartement de la rue Bondor en était littéralement encombré, il se dirigeait vers les grèves de la mer. Là, allant et revenant sur ses traces, dans une méditation que la marche était loin de contrarier, il digérait et coordonnait les notions dont il avait fait provision dans le cabinet.

Il sortait quelquefois de ses méditations et de ses rêveries, pour recueillir sur la plage des galets blancs, roulés et polis par les vagues ; il aimait à écrire sur ces cailloux, de sa large et forte écriture, des sentences morales empruntées généralement aux poètes grecs. Parfois, il offrait un de ces galets à un ami, qui devait trouver, dans l'épigraphe,

quelque allusion aimable ou une sentence conforme à ses goûts.

De Négreville à Valognes, de Cherbourg à Négreville et *vice versa*, il faisait d'ordinaire la route à pied. Il vérifiait la justesse du conseil que Pline donnait à Tacite, lorsque dans une lettre, bien connue des humanistes, lui recommandant l'exercice de la chasse comme pouvant faire naître d'heureuses pensées, il signalait le mouvement du corps comme merveilleusement propre à donner de la vivacité à l'esprit : « Mirum est ut animus agita- « tione et motu corporis excitetur (1). »

Nous avons dit les dispositions affectueuses de M. Couppey pour l'enfance et la jeunesse; il était d'ailleurs tendrement attaché à sa famille, et nous l'avons vu maintes fois goûter la vie intime, chez des amis, avec le plus complet abandon. Il était aimé, fêté dans des maisons respectables, où l'on eût été heureux de lui confier une femme capable de l'entourer de soins attentifs, de respecter ses goûts studieux et de prendre intérêt à ses travaux. D'où vient qu'il est resté célibataire ?

J'eus un jour l'occasion de lui poser la question, en ajoutant que ses amis avaient la conviction qu'il eût fait un excellent chef de famille.

« Oh! me répondit-il, je n'ai jamais eu de parti pris contre le mariage, et je crois que j'aurais su en remplir les devoirs; mais j'ai vécu assez longtemps sans y penser, ma famille et mes études aidant à me

(1) Epist. lib. 1, Ep. 6.

distraire de l'idée de me marier, et quand j'y ai songé il était trop tard. »

A défaut d'enfants, il a élevé avec sollicitude deux neveux.

Il a eu la douleur de voir dépérir et succomber sous ses yeux celui chez lequel il avait eu la satisfaction de retrouver ses goûts studieux et son aptitude aux recherches archéologiques, secondés par une mémoire prodigieuse. M. Ragonde est mort à 36 ans, miné par les longues souffrances d'une maladie de langueur, qui ne lui a pas permis de produire une œuvre de laquelle il pût se promettre un renom durable.

Professeur d'humanités au collége de Cherbourg et bibliothécaire de la ville, M. Ragonde n'a laissé comme témoignage des rares facultés dont il était doué que des écrits épars dans les recueils académiques, dans l'*Annuaire de la Manche* et, ce qui doit moins encore les sauver de l'oubli, dans les journaux de la localité (1).

L'autre neveu, l'abbé Letellier, a survécu à son oncle, mais trop peu de temps pour rendre à sa mémoire, comme il le voulait, le meilleur des hommages qu'elle pût recevoir, je veux dire une édition de ses œuvres, principalement la réimpression, après coordination, de ses mémoires sur la législation anglo-normande et de ses travaux historiques.

Dans le cours de l'année 1851, la robuste santé

(1) M. Travers a publié dans l'*Annuaire de la Manche* de l'année 1841 (p. 277-279), une notice sur M. Ragonde, pleine d'intérêt, et qui fait partager sa sympathie pour ce jeune homme, si bien doué,

de M. Couppey, qui semblait lui garantir, comme un héritage de famille, une longue et verte vieillesse, subit une grave atteinte. La maladie qui l'assaillit fut arrêtée, mais elle laissa des traces fatales dans l'organisme. On vit cet homme naguère si vaillant, ce marcheur intrépide s'allanguir et décliner.

Il ne déserta cependant aucune de ses fonctions, et il assista à la rentrée du tribunal au commencement du mois de novembre 1852. Mais le progrès du mal augmentant, il quitta la ville, dans l'espoir de trouver à la campagne quelque soulagement, peut-être une mort plus paisible. Quelques jours après son arrivée à Négreville, une hydropisie de poitrine se déclara avec une violence qui présageait une mort prochaine.

Au premier rang des sujets qui ont occupé M. Couppey, celui qui fut l'objet le plus constant de ses recherches et de ses méditations, est à coup sûr l'établissement du Christianisme et l'histoire de l'Église. Il signalait sans cesse l'importance et l'intérêt de ces études à ses amis et à la jeunesse. Il pensait que c'était faire preuve de peu d'esprit philosophique que négliger ou dédaigner d'approfondir l'histoire de l'événement le plus considérable des temps anciens et modernes. Mais si le sentiment religieux et la pratique de la religion étaient à ses yeux un support que Dieu a mis à la disposition de l'homme pour refréner ses passions, pour l'aider à traverser les épreuves de la vie, en consolant ses douleurs par les espérances immortelles d'un monde meilleur, il lui répugnait de voir dans la religion un joug qui pouvait être imposé de

force à la conscience. Jamais un dissentiment sur des questions religieuses, toujours discutées avec gravité et franchise, ne lui fit perdre un ami et ne troubla ses relations sociales.

Ce qu'on a rapporté de sa mort est édifiant.

Lorsqu'il reconnut que sa fin pouvait être proche, il fit appeler le curé de sa paroisse, se confessa, s'entretint avec lui de la miséricorde divine et de sa confiance en elle.

Lorsqu'on lui apporta le saint Viatique, il s'écria à la vue du prêtre : *Benedictus qui venit in nomine Domini!* et alors que ses forces étaient épuisées, il répétait d'une voix presque éteinte les morceaux des saintes Écritures qui présentaient le plus d'analogie avec son état (1).

Il ordonna qu'on fît l'aumône après lui dans sa maison, et il disposa d'une somme d'argent à cet effet.

Enfin, il désigna la place de son tombeau ; il demanda qu'il fût entouré d'une grille en fer, pour préserver sa dépouille mortelle de la profanation des indifférents, qu'il avait souvent déplorée pour d'autres sépultures.

Il expira le 14 de novembre 1852.

Le 16, les obsèques eurent lieu, au milieu d'un grand concours de population : les membres des tribunaux de Cherbourg et de Valognes y assistèrent ainsi que des personnes notables des deux arrondissements.

(1) On m'a signalé un trait caractéristique. Dans ces derniers jours, il s'était fait relire le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme, qui porte le titre de *Phédon*.

Le tombeau, qui fut érigé conformément à ses volontés, consiste en un marbre blanc, surmonté d'une croix gothique. On y lit, gravée en lettres d'or, une inscription ainsi conçue :

A LA MÉMOIRE
DE JOSEPH-LAURENT COUPPEY,
JUGE AU TRIBUNAL CIVIL DE CHERBOURG,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,
DÉCÉDÉ A NÉGREVILLE,
LE 14 NOVEMBRE 1852,
A L'AGE DE 67 ANS.

Dedisti eis judicia recta et legem veritatis.
ESDRAS, I, IX, XIII.

Ce monument rappelle les seuls titres que M. Couppey ait obtenus.

Né d'une famille honorable de cultivateurs, il n'a jamais recherché des satisfactions de vanité; mais n'est-il pas triste de penser que le Gouvernement, prodigue trop souvent de décorations hâtives ou mal placées, n'ait pas tenu compte des indications de quelques-uns des amis de M. Couppey pour l'inscrire au nombre des membres de la Légion-d'Honneur? Des tentatives ont été faites, à diverses reprises, et toujours sans succès. On assure que M. Couppey n'était en faveur, ni au chef-lieu de la Cour d'appel ni à la Chancellerie. On lui reprochait d'avoir signé, et peut-être provoqué une sorte de protestation du tribunal de Cherbourg contre une nomination qui avait paru aux magistrats de ce siége contraire à la

dignité de la magistrature. On s'était montré irrité en haut lieu de cet acte, qui était considéré presque comme un fait de rébellion, et dans tous les cas comme un ressouvenir fâcheux des remontrances des anciennes Cours de justice. Il eût été plus juste d'y voir un avertissement ayant pour but d'appeler l'attention du chef de la magistrature sur un choix qui engageait sa responsabilité vis-à-vis de la population.

Je crois que le fait s'était produit en 1832; mais le souvenir irritant paraît s'en être conservé longtemps après :

Manet alta mente repostum.

Je me souviens qu'un ami, un émule de M. Couppey dans l'archéologie normande (M. Auguste le Prévost), qui gémissait de l'exclusion dont son confrère était l'objet, et qui s'était entremis pour la faire cesser, avait une singulière manière de protester contre les nominations qui lui paraissaient imméritées ou peu avouables. Il enlevait alors, et pour quelque temps de sa boutonnière, sa propre décoration; il appelait cela la mettre en pénitence.

L'Institut ne traita pas mieux M. Couppey que ne fit le Gouvernement.

Son nom, la valeur de ses travaux étaient connus à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comment, dans le cours de sa longue carrière, ne se trouva-t-il pas une place de correspondant ou d'associé dont on pût disposer pour lui? C'est que les nominations académiques ne s'obtiennent guère qu'au prix de sollicitations multipliées, de recom-

mandations puissantes et pressantes ; et M. Couppey était impropre et récalcitrant aux sollicitations !

Toutes les distinctions académiques qu'il reçut (et elles furent en assez grand nombre) vinrent le chercher (1).

Il y a quelques années, j'allais de Valognes à Bricquebec, accompagné d'un de mes anciens élèves à l'École d'administration, et conduit par un ami. A la hauteur de la commune de Négreville, celui-ci nous signala le monument de M. Couppey, qu'on aperçoit de la route. Au nom de M. Couppey, mon jeune compagnon reprit d'une voix émue : « C'est « donc là que repose l'homme de bien et de talent « que vos entretiens avec M. Bertrand m'ont donné « le regret de n'avoir pas connu ! Puisque je n'ai « pas eu ce bonheur, je veux au moins saluer sa « tombe. » Et il tira son chapeau respectueusement.

Il me serait doux d'espérer que quelque autre jeune homme studieux et bien né, après la lecture de cette notice, charmé de rencontrer dans celui qui en est l'objet

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère (2),

se sentît porté, par un élan de cœur, à adresser un pieux salut à la mémoire de notre confrère.

(1) Nous ne pourrions passer sous silence la part qu'il prit à la restauration de la Société royale académique de Cherbourg, dont il fut le secrétaire jusqu'à sa mort.

(2) Ce vers se trouve dans une épître adressée par mon excellent maître, M. Andrieux, à son respectable ami Jean-François Ducis.



BAUDEMENT,

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.



I.

Notre siècle d'égoïsme, où la plupart des actions n'ont que l'intérêt pour mobile, a vu naître un petit nombre d'hommes désintéressés qui, se vouant aux lettres, ne leur ont demandé que les pures jouissances du cœur et de l'esprit, et n'ont éprouvé jamais que les nobles passions qu'elles inspirent : l'ardeur inextinguible de connaître, l'inébranlable amour du devoir, le dévouement sans bornes à l'amitié.

Baudement fut un de ces hommes qui, ennemis jurés de l'intrigue, obtinrent un modique salaire de leurs travaux, en vécurent modestement et se trouvèrent heureux au milieu des livres. On le vit toujours accorder son aide à ceux qui, partageant ses goûts, recouraient à ses lumières pour rechercher et consulter les sources de l'érudition.

L'érudition n'est pas et ne procure pas le génie, mais elle alimente les intelligences distinguées, et leur donne une étendue que, sans elle, elles n'auraient pu jamais atteindre. De bonne heure, Baudement fut curieux d'idées et de faits, et son investigation se dirigea vers les parties cachées comme

vers les parties saillantes du domaine immense de l'histoire, de la philosophie et des belles-lettres.

Un jour vint, au beau milieu de sa carrière, où, effrayé des richesses entassées de l'esprit humain, il concentra plus particulièrement son attention sur un auteur de second ordre comme écrivain, de premier ordre comme érudit. Étonné du savoir de Pierre-Daniel Huet, il lui voua une sorte de culte qui s'explique uniquement par les tendances natives de l'adorateur. Huet, versé dans toutes les sciences, dans toutes les lettres sacrées et profanes, mathématicien, physicien, philologue, philosophe, historien, poète, couvrant de notes les marges de ses livres des genres les plus opposés, les marges d'un Père de l'Église ou celles d'un Rabelais, écrivant des milliers de lettres d'une écriture très-fine, très-serrée, qui rempliraient plus de volumes que les correspondances réunies de Bossuet, de Fénelon, de Mme de Sévigné et de Voltaire; Huet, à la tête encyclopédique, « homme universel, » a dit le philosophe de Ferney, « triple bibliothèque vivante, *bibliotheca viva triplex*, » écrivait l'abbé Faydit, dans des vers latins en l'honneur de Santeuil (1), Huet fascina Baudement. Baudement, sous le charme, se mit en

(1) Dans une lettre du P. Martin à Huet (21 février 1699), il s'exprime ainsi : « L'abbé Faydit, dans des vers qu'il a faits pour honorer la mémoire de M. de Santeuil, parlant de Votre Grandeur, vous y qualifie de *bibliotheca viva triplex*, à cause qu'Elle possède parfaitement les langues hébraïque, grecque et latine; mais Elle en sçait bien d'autres, quoique étrangères, puisqu'Elle sçait si bien la langue des anciens Saxons, comme il paraît par l'étymologie de tant de vieux mots que vous reconnoissez venir du saxon. »

quête des moindres lignes échappées à son écrivain favori, et toute sa vie il fut en veine de découvertes.

Nul n'en sera surpris. On sait, en effet, que l'évêque d'Avranches s'était retiré chez les Jésuites, à Paris, et qu'il leur avait légué sa riche bibliothèque ; on sait aussi que, à l'époque où ils furent expulsés de France, la bibliothèque de Huet entra en partie à la bibliothèque du Roi, et fut, par une cause quelconque, en partie dispersée (1). Beaucoup de volumes passèrent chez les bibliophiles, près desquels ils sont encore en honneur. Dans les enchères, leur valeur s'accroît toujours à raison de leur provenance. La passion de Baudement pour Huet et pour tout ce qui lui avait appartenu lui a fait longtemps suivre les ventes dont les catalogues annonçaient des livres aux armes de Huet, ou des

(1) Voici comment Baudement parle de cette bibliothèque, au début de son opuscule sur les Rabelais de Huet :

« On sait que le savant Huet avait légué sa bibliothèque, une des « plus belles de son temps, à la maison professe des Jésuites de Paris, « chez lesquels il passa, travaillant sans cesse et produisant jusqu'à « la fin, les dernières années de sa longue et illustre vie. Cette « riche collection de livres allait être vendue et dispersée en 1765, « avec les biens des Jésuites bannis de France, lorsqu'un arrêt du « Parlement en ordonna la restitution à l'héritier du donatenr ; et, « par suite de conventions, plus ou moins bien exécutées, entre « l'État et cet héritier, elle entra presque tout entière à la Biblio- « thèque du Roi. La plupart de ces livres, déjà précieux par eux- « mêmes pour le choix des éditions et la beauté des exemplaires, le « sont encore davantage à cause des annotations que le possesseur « y avait faites avec une sûreté d'érudition et une patience on peut « dire admirables. »

livres sans armes qui avaient fait partie de sa collection. Il s'en était procuré plus de quatre-vingts. De toutes parts aussi il avait recherché ses manuscrits, ses notes et notules, ses lettres; il avait tout copié avec un scrupule que l'on concevrait mieux s'il s'agissait des œuvres du génie. Or, Huet le savant, Huet l'érudit, était loin d'être un homme de génie. Doué d'une prodigieuse mémoire, il retenait à peu près tout ce qu'il lisait, et il lisait beaucoup, travaillait sans relâche, voyait le monde cependant, faisait de petits vers aux grandes dames, était en relation avec les beaux esprits, et manquait souvent de goût dans l'appréciation des chefs-d'œuvre de ses illustres contemporains. Souple avec les puissants, dur, très-dur avec ses redevanciers, il donnait sans cesse des ordres de poursuite, rusait avec art dans ses procès, et de loin dirigeait avec une inquiétude intéressée son neveu de Charsigné dans la gestion de ses affaires privées.

Baudement, qui a copié tant de lettres de Huet, n'en est pas moins resté son admirateur, confondu qu'il était de l'étendue de ses connaissances, de l'immensité de son érudition. C'étaient des analogies de goût, des affinités d'esprit que nous comprenons à certain degré et qui, sous l'influence de nos conseils franchement donnés dans des conversations intimes, ont valu à la Bibliothèque publique et à l'Académie de Caen des legs précieux dont nous ne tarderons pas à faire connaître l'importance. Nous ne voulons aujourd'hui que communiquer aux confrères et amis de Baudement ce que nous savons de sa vie, et ce que nous en savons, nous l'avons

appris d'un écrivain du plus grand talent, de l'un des premiers critiques de notre époque, qui l'a connu enfant, l'a suivi dans toute sa carrière, et, répondant gracieusement à notre appel, nous a transmis, sous le titre de *notes* qu'il a dictées, une biographie que nous n'allons guère que transcrire. Nous nous associons à tous ses jugements, qu'il nous eût été impossible d'exprimer avec une telle sûreté de goût et parfois une telle élégance.

II.

Charles-Étienne-Théophile Baudement, naquit à Paris, le 26 juillet 1808. Après de bonnes études au collége Sainte-Barbe-Nicolle, dont son excellent père était l'économe, Baudement pensa d'abord à faire son droit. Une lettre d'un de ses camarades, trouvée dans ses papiers, donne la date de cette intention : c'était en 1826. Le camarade consulté par lui sur les professeurs de première année qu'il suivrait avec le plus de fruit, lui conseille MM. Du Caurroy et Duranton, tout en lui disant que, de tous les professeurs, le meilleur c'est le travail personnel. Ce ne fut chez Baudement qu'une velléité passagère; peut-être aussi le désir de n'être pas à charge à sa famille le détermina-t-il à prendre tout de suite une profession qui lui permît de se suffire à lui-même : il donna des leçons. C'est de toutes les professions la première venue pour un jeune homme sans fortune, qui a fait de bonnes études. Il songea aussi à écrire : il fit quelques articles; mais comme ils n'étaient pas signés d'un nom connu, l'entrepreneur de publicité

auquel il s'adressa, se garda bien de les lire et les lui rendit avec les regrets de civilité d'usage.

On le trouve, en 1832, enseignant le français d'après la méthode Gallien. Il savait assez bien le latin pour en donner d'excellentes leçons, et il en donna quelque temps en effet, au grand profit de ses élèves. Pendant quelques années, il fut l'instituteur du neveu de l'abbé Sieyès, et bientôt, grâce à toutes ses qualités de commerce, il devint l'ami de la famille, et il assista en témoin curieux, mais discret, au dernières années durant lesquelles s'éteignit, dans le silence, l'homme dont on avait dit, quarante années auparavant, que son silence était une calamité publique.

Baudement eut un moment la bonne fortune d'être le secrétaire d'Augustin Thierry. Si la place était difficile par la stricte ponctualité qu'exigeait de son secrétaire l'illustre aveugle, par l'obligation de passer des heures entières, la plume en suspens, à écrire, pour les effacer, deux ou trois phrases, et quelquefois une seule; en revanche il prenait auprès d'un maître de l'art des leçons de goût, de méthode et de style, qui contribuèrent à faire de lui un juge excellent des choses de l'esprit, et, quand il le voulut, un bon écrivain. Le service étant devenu trop pénible, il finit par le quitter; mais il était resté en si bons termes avec Augustin Thierry, que son successeur étant tombé malade, il fut affectueusement prié de venir reprendre pour quelques jours son ancien poste, et il le reprit avec empressement : c'était en 1835.

La même année, le plus ancien comme le plus

cher de ses amis, M. Désiré Nisard, entreprit la publication si populaire de tous les auteurs latins, traduits en français. L'idée de cette œuvre immense était de mettre, à peu de frais, aux mains des professeurs des instruments de travail. Quel que fût le dévouement de M. Nisard aux études classiques, nous croyons savoir qu'il n'eût jamais pensé à une publication qui ne demandait pas moins de dix ans, et qui devait remplir vingt-sept volumes grand in-8°, s'il n'avait eu, à côté de lui, et pour partager le fardeau, son ami Baudement. Ne craignons pas de le dire : si ce grand et utile travail a fait quelque honneur à l'auteur de l'*Histoire de la littérature française*, il est le premier à en rapporter une bonne part à l'auxiliaire dévoué qui lui permit d'exécuter ce qu'il avait conçu.

Outre des parties considérables de *Cicéron*, de *César* et d'*Ovide*, Baudement a traduit en entier *Tibulle*, *Valère-Maxime* et *Florus;* écrit, entre autres travaux accessoires, les remarquables vies qui sont en tête du César et du Cicéron; traduit l'énorme volume de près de neuf cents pages qui contient Suétone, et les écrivains de l'*Histoire Auguste.* Sa version exacte et élégante a presque mis en lumière *Frontin*, *Modestus*, *Censorinus*, *Publius Syrus*, *Julius Obsequens*, ces auteurs, un peu négligés, auxquels il n'a pas donné moins de soins qu'aux modèles de la latinité classique.

On a pu critiquer, sur quelques points, la vaste *Collection des auteurs latins*, se plaindre de fautes d'impression qu'il eût été charitable de ne pas mettre à la charge des éditeurs, noter dans une bibliothèque

de vingt-sept volumes de traductions quelques faux sens, qui ne sont souvent pour celui qui les dénonce que des sens différents de ceux qu'il préfère; on a pu, à mettre les choses au pis, y dénicher quelques contre-sens : — ce que nous ne craignons pas d'affirmer, c'est que, de toutes les parties de la collection, aucune n'offre moins de prise à cet égard que celle qui est due à la collaboration de Baudement.

Quand on a énuméré ce qu'il a signé de son nom, l'on n'a pas encore une idée complète de cette collaboration. Il reste bon nombre de traductions anciennes qu'il a nettoyées des *infidélités* que se permettaient les traducteurs des deux derniers siècles, et qu'il a véritablement revues et corrigées de façon à les rapprocher du type plus sévère qu'on s'est fait dans notre siècle de l'art de traduire. Il reste surtout sa part dans ce qui était proprement le travail du directeur de l'œuvre, M. Nisard : il reste la révision générale, la lecture critique des textes, deux choses où le concours de Baudement a été si constant et si efficace. M. Nisard y faisait sans cesse un appel qui était toujours entendu. Nous avons sous les yeux une lettre où ce dernier, qui se plaignait dès lors d'un trouble de la vue, et de « l'outil qui se casse, dit-il, dans les mains de l'ouvrier, » appelle son collaborateur à son aide, et lui donne, entre autres noms de tendre amitié, ceux de « mon œil, ma main. » Dans une autre lettre, parlant encore de ses yeux de plus en plus troublés et fatigués : « Heureusement, lui dit-il, il me reste les tiens. »

C'est en 1845 que M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, nomma Baudement aux

fonctions de bibliothécaire à la Mazarine. Il y passa, de 1845 à 1853, huit années qu'il appelait les plus douces de sa vie. En 1853, on eut besoin de sa modeste place et de son logement pour l'écrivain de tant d'ouvrages aimables, M. Jules Sandeau. On donna en échange à Baudement la place de bibliothécaire à la bibliothèque impériale. Hiérarchiquement, c'était un avancement : le traitement de la nouvelle place était plus élevé; mais pour un homme sans ambition un avancement qui n'est pas désiré est en réalité une disgrâce. Baudement était heureux à la Mazarine; il y rendait des services, et il y avait du loisir pour ses études personnelles. Il fut vivement contrarié, mais il ne réclama point; et quand il eut pris place au bureau de distribution de la bibliothèque impériale, nul ne s'aperçut que, au lieu du service très-doux qu'il avait à faire à la Mazarine, on venait de le charger de l'un des emplois les plus pénibles et les plus assujétissants. Le sentiment du devoir lui fit prendre tout de suite son parti, et, après quelques regrets donnés à la tranquille retraite du palais Mazarin, il se mit sans réserve à la disposition des nombreux et souvent difficiles lecteurs de la rue Richelieu. Son zèle, son assiduité, son obligeance, lui eurent bientôt conquis, avec l'estime du public, la considération affectueuse et bientôt l'amitié de ses nouveaux collègues.

C'est à ce poste qu'il était encore, il y a peu de mois.

Depuis longtemps déjà ses amis l'engageaient à surveiller les symptômes d'un changement sensible survenu dans sa santé. Un congé pris à temps aurait

pu arrêter le mal. Baudement ne voulut pas le demander, et il n'a quitté la bibliothèque que pour prendre le lit où il devait mourir.

C'était un de ces hommes dont on dit qu'ils ont le caractère antique, pour signifier qu'ils ont toutes les vertus qu'on prête aux hommes d'autrefois, sans aucun des défauts des hommes du temps présent. Sévère pour lui-même et indulgent pour les autres; très-arrêté dans ses opinions, mais très-tolérant; ayant des croyances politiques d'autant plus solides, qu'il y entrait à la fois un tendre respect pour la mémoire de son père, du devoir, du raisonnement, du sentiment, et qu'elles étaient pures de tout intérêt, il honorait dans ses amis les croyances opposées, et ce ne sont pas ceux qui ont été le plus loin de ses opinions politiques qu'il a le moins aimés. Toujours prêt à obliger, mettant son vaste savoir, et jusqu'à ses propres travaux, au service de quiconque en avait besoin; bon de cette bonté de tous les jours qui se montre plus par les actes que par les paroles; doux aux petits, charitable aux pauvres; il s'était fait tant d'amis, même parmi les inconnus, que le jour où des bruits inquiétants se répandirent sur sa santé, il fut étonné du nombre des personnes qu'amenait à sa porte ou dans sa chambre de malade le besoin d'avoir de ses nouvelles. Il en était heureux, il y prenait du courage et de l'espoir, et il est mort, doucement occupé de cet empressement si affectueux et de la récompense que recevait sous cette forme sa belle et bienfaisante vie.

Retenu, et, par moments découragé par son

extrême modestie et par la sévérité de son goût, Baudement n'a pas laissé d'ouvrage original. Cependant il possédait plusieurs des qualités de l'écrivain : il savait la langue, et, ce qui est inséparable du vrai savoir en ce genre, il la sentait; il avait beaucoup d'esprit, de la finesse, du trait; il haïssait la phrase; c'est trop peu dire, il l'ignorait. Enfin les sujets ne lui ont pas manqué. Son penchant l'entraînait vers les sujets d'érudition. Je ne sache pas un érudit qui ait porté plus loin l'esprit de recherches, la patience, l'exactitude, la méthode, la connaissance et je dirai presque la divination des sources. Ce sont là des qualités éminentes, ou plutôt des dons, pour les œuvres d'érudition.

Mais il avait, par contre, les défauts de ces qualités. Il ne se croyait jamais assez armé pour commencer le vrai travail, le travail de la rédaction; il prenait trop de plaisir aux préliminaires. Sa conscience même lui était un piége : il se refusait le droit de juger tant qu'une pièce manquait ou lui semblait manquer à l'affaire. C'est ainsi que les lettres françaises et la fine érudition auront perdu un livre sur le savant et ingénieux évêque d'Avranches, Huet. A voir les matériaux que Baudement en a laissés, rangés dans un ordre si parfait, chacun à la partie de l'édifice à laquelle il appartenait, les divisions tracées d'avance, les têtes de chapitres si engageantes, on peut juger de ce qu'eût été un pareil livre, et l'on ne se console pas qu'il soit resté à l'état d'ébauche.

Dirai-je que, pour apprécier Huet, Baudement avait quelques-unes des qualités de Huet: sa curiosité,

son exactitude, son esprit d'ordre, et même quelque peu de l'ingénieuse subtilité dont ne se défendait pas l'aimable ami des Précieuses.

C'est au moment où Baudement, pressé par ses amis, allait enfin se décider, et taillait sa plume pour commencer la rédaction, qu'éclata la guerre avec l'Allemagne. Son patriotisme ardent et douloureux ne pouvait pas s'accommoder désormais d'une occupation qui ressemblât à un plaisir, ni se permettre une distraction, même d'un genre si honnête, dans les épreuves de son pays. Il laissa Huet pour un sujet de travail plus en harmonie avec l'état de son esprit. Tout en remplissant ses devoirs de citoyen en homme qui aurait plutôt fait celui des autres que manqué au sien, l'idée lui était venue de recueillir, jour par jour, tous les faits, tous les dires émanés de l'Allemagne, à l'occasion et dans le cours de cette guerre, et qu'il jugeait de nature à nous faire voir son fond à l'égard de la France. Il y travaillait sans relâche dans les courts loisirs que lui laissaient ses différents services, et la nuit, quand il n'avait de loisirs que la nuit. Il reproduisait les documents dans toute leur teneur, sans les apprécier; il enregistrait, indiquait la source, marquait la date, rangeait et ordonnait tout, comme pour Huet, mais d'une main plus d'une fois tremblante, sous l'étreinte de ses angoisses patriotiques. Ses matériaux rassemblés, il se proposait d'en faire un livre qui aidât une génération oublieuse à se souvenir.

A la fin de l'année 1873, se trouvant dans cet état de plénitude, si bien décrit par Buffon, où prendre la plume devient un besoin, et le travail même de

la rédaction un soulagement, il se mit à l'œuvre résolument et du même cœur dont il allait au rempart dans le temps du siége.

Déjà quelques chapitres du livre étaient écrits. Les premiers troubles de sa santé l'avaient ralenti sans l'arrêter; un mois avant de mourir il y travaillait encore. Ce qu'il en a lu à ses amis a été une révélation. On le savait bon écrivain; on pouvait croire, sans lui faire tort, qu'il n'était pas de cette élite qui écrit avec originalité dans la langue de la tradition. Si la mort ne lui eût pas fait tomber la plume des mains, ce livre sur l'Allemagne l'eût placé dans cette élite. C'était, il faut bien le dire, un pamphlet; il ne se le dissimulait pas; « mais, disait-il, la vérité et la justice ont quelquefois besoin du pamphlet. La *Ménippée* a été d'abord un pamphlet contre les Espagnols; l'histoire n'y voit aujourd'hui qu'un livre vrai, écrit par d'honnêtes gens. » On aurait dit du sien: « C'est un livre inspiré par une de ces haines qui ne sont que la colère de la justice. » Verve, esprit, ironie ardente, style sobre et expressif, traits éloquents, rien ne manque à ces pages vengeresses.

Baudement a été un de ces écrivains qui se forment lentement, qui n'ont toute leur valeur que sur le tard. A la différence de ceux qui prennent leur essor dès la jeunesse, au risque de mettre dans leurs œuvres, à côté de l'inspiration native et des qualités de don, bien des choses qui leur sont venues du tour d'esprit du moment, et qui, ce moment passé, vieillissent et se fanent, l'écrivain tardif échappe à l'imitation, à la mode, et emploie un

esprit qui s'est longtemps étudié et cultivé, à écrire des pages solides, marquées de son cachet. Par malheur pour la mémoire de l'homme distingué dont nous parlons, ses amis seuls savent combien est vrai ce jugement des pages, en trop petit nombre, qu'il a laissées. Il faut que le public les en croie sur parole jusqu'au jour prochain, espérons-le, où la publication de ces fragments de son œuvre principale témoignera que leurs sentiments pour l'homme ne leur ont pas fait illusion sur le talent de l'écrivain.

III.

A tout ce qui précède, à ces jugements auxquels je m'associe sans réserve, j'ajouterai, après des informations prises à une source sûre, à une lettre de l'exécuteur testamentaire, M. Pierre-Xavier Corneille, l'un des conservateurs de la bibliothèque de la Sorbonne, lettre à la date du 14 janvier 1875, j'ajouterai, dis-je, qu'il ne faut pas compter sur la publication des pages écrites contre les Allemands. Elles sont trop peu nombreuses et n'auraient plus d'à-propos. L'opportunité des pamphlets a son jour, après lequel ils ne sont accueillis que par l'indifférence.

Parmi les autres manuscrits étrangers à Huet, on a trouvé un carton plein de notes sur Turnèbe. Baudement avait transcrit tout ce qu'il avait rencontré dans ses lectures sur le Collége de France, sur quelques contemporains de Turnèbe et sur Turnèbe lui-même, et son travail sur le célèbre traducteur

et commentateur des anciens est resté à l'état de projet.

Deux cartons sont pleins de notes sur la Normandie. Il les écrivait pendant ses voyages dans notre belle province dont il aimait les monuments, les paysages, les rivages et les habitants. Pleines de détails intimes, ces notes doivent nécessairement rester dans la famille.

On en a d'autres qui ne pouvaient servir qu'à celui qui les recueillait, et qui témoignent d'un procédé malheureux du moment qu'on ne doit vivre qu'une vie d'homme. Quand une idée souriait à Baudement, elle s'emparait de lui, et dans son premier feu, il se mettait en quête de matériaux, copiait tout ce qui était relatif au sujet qui l'occupait, ne connaissait pas de bornes, et sentait son feu s'éteindre à l'heure de la composition; las d'une tension excessive, il remettait l'œuvre à un autre temps, saisissant toutefois l'occasion, quand elle se présentait, d'ajouter à la richesse de ses cartons.

Nous savons que Baudement fit des vers, beaucoup de vers, de 1828 à 1832. Il les appelait ses péchés de jeunesse, et, plus sage que tant d'autres, il ne voulut pas qu'ils vissent le jour : ils ne le verront jamais.

Bien qu'il hésitât trop à s'approcher de son idole qu'il craignait toujours de ne pas mettre sur un piédestal assez haut, Baudement commença ses travaux sur Huet par une plaquette de 64 pages, intitulée *Les Rabelais de Huet*, et imprimée par D. Jouaust pour l'Académie des bibliophiles, en septembre 1867. Cet opuscule, qui aurait fait

l'admiration des érudits au XVII[e] siècle, n'a pas été remarqué dans celui-ci; mais les connaisseurs, les lettrés de goût n'ont pas manqué d'assigner un rang distingué à l'auteur de ce tout petit livre où le savoir étendu de Huet est apprécié par une érudition supérieure, et d'une plume moins lourde, plus fine, plus élégante que celle du savant évêque.

Trois ans après, Baudement, avec qui mes liens d'amitié se resserraient de jour en jour par des services réciproques et par notre confraternité académique, me donna pour nos Mémoires de 1870, 36 pages in-8° qu'il fit tirer à part, au nombre de cent exemplaires. Cette brochure est intitulée : *Les églogues de Huet, mises du latin en français par lui-même.* Ses pages d'introduction montrent dans Baudement un critique très-instruit du fond et très-soucieux de la forme. Malheureusement la guerre n'a pas permis de continuer ces morceaux variés sur Huet qui nous étaient promis pour nos Mémoires, et qui sont à jamais perdus, puisque celui qui les méditait a cessé de vivre.

Outre les traductions ci-dessus mentionnées comme appartenant à la collection des *Classiques latins*, publiés par M. Nisard, nous citerons les articles suivants que Baudement a donnés à divers recueils:

Pertinax, — *Pline-l'Ancien*, — *Pline-le-Jeune*, — *Plutarque*, — *Properce*, — *Quinte-Curce*, — *Silius Italicus*, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture ;*

Un article sur le *Lucain*, le *Silius Italicus* et le *Claudien* de la *Collection Nisard*, dans le *Journal de l'instruction publique* du 26 mars 1838; un autre sur

le *Cours d'éloquence latine* de M. Nisard, au Collége de France, dans *le même Journal*, n° du 12 juillet 1845; — un autre sur un fragment de *Nicolas de Damas* (*Vie de César*), traduit par M. A. D. (Alfred Didot), *même Journal*, n° du 7 septembre 1850;

Un article sur *Érasme, sa vie et ses écrits*, par M. Nisard, dans *La Législature*, journal des deux chambres, n° du 4 février 1843;

Un article sur le livre de M. Nisard: *Études sur la Renaissance*, dans l'*Atheneum* du 3 mai 1856;

Un article sur la *Guerre des Gaules, de César*, traduite par Ch. Louandre, dans la *Revue contemporaine* du 15 octobre 1856;

Les mots *Abrégé*, — *Apologue*, dans le *Complément de l'Encyclopédie moderne;*

Un grand article sur notre réimpression des *Diverses poésies de Jean Vauquelin de La Fresnaie*, — dans *Le bulletin du bibliophile*, année 1870-1871, p. 71 et suiv.

Tous ces morceaux épars ne constituent pas une œuvre, nous le savons; mais, en y regardant de près et sans prévention aucune, ils valent mieux que bien des livres accueillis par la faveur publique, et ils se lisent avec plus de fruit. De bons critiques ne demandent qu'une page pour apprécier le style d'un auteur. Baudement en a d'excellentes, qui lui assurent le suffrage des juges les plus compétents, des censeurs les plus difficiles.

L'estime croîtrait encore si l'on connaissait sa correspondance. Ce n'est pas seulement de l'esprit, c'est du naturel, c'est de l'enjouement, c'est de l'abnégation, c'est du cœur. Nous avons sous les yeux

beaucoup de ses lettres, nous en avons reçu nous-même un certain nombre. Écrites au courant de la plume, elles ont tout le mérite de l'abandon, et chaque fois que nous les revoyons, leur lecture renouvelle un charme qui ajoute à nos regrets.



DES MOYENS

DE

PROCURER L'ÉDUCATION PAR L'ÉCOLE (1)

Par M. E. CHAUVET

Président de l'Académie.

MESSIEURS,

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, si différents par l'objet, l'étendue et les résultats, ont d'ailleurs ce point commun : l'éducation y est également en souffrance. Le jeune homme qui sort de nos lycées, s'il a été convenablement attentif et laborieux, est paré de mille belles connaissances; il pourra faire une excellente figure dans un salon; il pourra fournir une brillante carrière. A-t-il acquis toujours cette droiture de volonté, cette constance dans l'action, cette générosité de sentiments, cet amour des hommes, ce dévouement à la patrie, cette passion du bien et de l'honneur qui constituent essentiellement l'honnête homme dans la haute acception de ce mot? L'enfant qui sort de nos écoles, s'il y a fait un séjour suffisamment prolongé, s'il a été studieux dans la bonne mesure, est pourvu de toutes les notions

(1) Cette allocution devait être lue à la réunion des délégués cantonaux et des instituteurs et institutrices de l'arrondissement de Caen, le 12 novembre 1874.

nécessaires ou les plus utiles ; il pourra devenir un ouvrier habile ou un laboureur expert ; il pourra avoir l'adresse de tourner à son profit les chances de la fortune et de se ménager une vie agréable : est-il moralement armé comme il a besoin de l'être ; a-t-il appris à préférer en toute circonstance et sans hésiter le bien au mal, le devoir au plaisir ; est-il exercé et trempé de manière à faire paraître, sous la blouse comme sous l'habit chamarré, avec les vertus de l'homme, du citoyen et du chrétien, cette dignité dans la tenue et cette urbanité dans les paroles qui en sont comme le lustre ? Ces questions n'en sont pas. Il est malheureusement trop certain que notre culture morale ne répond pas à notre culture intellectuelle, qu'il existe un écart considérable entre l'état des esprits et l'état des âmes, et que, tandis qu'une lumière plus vive et plus abondante descend de jour en jour du sommet de la société à la base, les mœurs privées, domestiques et publiques demeurent stationnaires, si même elles n'empirent pas déplorablement.

C'est là, Messieurs, un très-grand mal et un très-grand péril. Certes, ayant passé ma vie à étudier et à enseigner, je ne suis pas un ennemi de l'instruction ; elle a un prix infini. Communiquer avec nos semblables à travers le temps et l'espace par le double bienfait de la lecture et de l'écriture ; savoir combiner les nombres et mesurer l'étendue ; connaître la terre que nous habitons, sa forme, ses divisions, les sociétés qui ont vécu ou qui vivent à sa surface, notre société à nous, notre France bien-aimée ; entrevoir ou même saisir d'une pleine

science les lois de la nature et les enchaîner à nos besoins, à nos désirs; quoi de plus nécessaire, ou de plus utile, ou de plus beau? Mais cette instruction si précieuse devient le suprême danger si elle est seule, si elle ne trouve pas son complément et sa garantie dans une éducation égale. Vous le comprenez bien en effet : l'instruction n'est qu'un instrument, comme le dit la commune racine des deux mots. C'est une arme, si vous aimez mieux. Si donc vous mettez cette arme entre des mains perverses, elles sèmeront partout la désolation et la ruine. Un scélérat instruit est mille fois plus redoutable qu'un scélérat ignorant, parce qu'il a pour faire le mal mille ressources qui manquent à l'autre. Là est l'excuse des personnes, s'il en existe, qui ne voient pas sans effroi la masse de la nation jusqu'en ses dernières couches initiée par l'enseignement primaire à toutes les connaissances essentielles, et la science même en train de se faire populaire et accessible au grand nombre. Je serais de celles-là sans nul doute, si nous devions éclairer les intelligences sans purifier et élever les cœurs, sans rectifier et affermir les volontés, et je dirais, j'oserais dire : mieux vaut fermer nos écoles, si nous ne sommes pas en état de joindre à une instruction étendue une éducation solide.

Tel est, Messieurs, le rapport de l'éducation à l'instruction et sa nécessité. Il faut instruire les enfants, les instruire le plus possible, oui, mais à la condition de cultiver les facultés morales dans la même mesure que les facultés intellectuelles, d'aviver le sentiment du devoir en même temps qu'on

aiguise l'esprit, et, en faisant l'homme plus habile, de lui préparer une règle plus sûre dans une conscience plus délicate et plus vigilante. C'est à cela qu'il nous faut songer jour et nuit, nous tous qui aimons la France et la jeunesse, et qui voulons régénérer l'une par l'autre, instituteurs et institutrices, professeurs, délégués contonaux, administrateurs de tout ordre, français de tout rang et de toute opinion. Nous avons beaucoup fait pour l'instruction et nous ferons plus encore, mais l'éducation en retard réclame impérieusement notre attention et nos soins ; et c'est de là enfin que nous viendra le salut national ou la perte sans retour.

Ce sont là, Messieurs, des vérités évidentes, qu'il était bon de rappeler, sur lesquelles il serait inutile d'insister. Nul de nous ne méconnaît l'extrême importance de l'éducation, particulièrement à l'heure présente, et qu'elle doit suivre pas à pas les progrès de l'instruction, sinon la devancer. Si elle n'est pas chez nous ce qu'elle doit être, cela tient bien moins à notre insouciance qu'à la difficulté inhérente à la nature même des choses. L'art de transmettre des connaissances, de faire pénétrer et demeurer dans l'esprit des idées nouvelles, est relativement facile à pratiquer ; il est enfin arrivé à une grande perfection. L'instituteur et l'institutrice n'ont que l'embarras du choix entre des méthodes excellentes, éprouvées par une expérience déjà longue ; les livres élémentaires, œuvre aussi laborieuse que modeste, se sont multipliés, se multiplient chaque jour, gagnant sans cesse en clarté, en netteté comme en intérêt ; le tableau noir parle aux yeux en même temps que le

maître aux oreilles; des cartes où la couleur relève et anime le dessin, tapissent les murs de nos écoles largement ouvertes à l'air et aux rayons du soleil. Comment, parmi des conditions si favorables, la lumière ne se ferait-elle pas dans les intelligences ? Il ne faut que vouloir, et, grâce à Dieu, la bonne volonté ne manque pas chez les maîtres, elle ne manquera pas chez les enfants quand les familles y aideront davantage. Mais il en est tout autrement de l'éducation : c'est une tâche délicate entre toutes, qu'on n'apprend guère à remplir, où il faut surtout s'inspirer de soi-même, c'est-à-dire de son cœur, de ses sentiments, de son désir du bien, de son amour des enfants, de son patriotisme et de sa vertu. Les programmes ne font rien à l'éducation; ce n'est pas une chose que l'on reçoit d'une main et que l'on transmet de l'autre : on la crée par son influence personnelle, par une action sympathique, par une communication intime d'âme à âme, de conscience à conscience; de sorte que, à proprement parler, il n'y a ni procédés ni recettes pour y réussir. La recette, le procédé, c'est la personne du maître, de la maîtresse, je ne sais quelle atmosphère morale, purifiante et fortifiante, qui émane d'elle et se répand alentour. Où cela existe, le reste n'est pas nécessaire; où cela manque, tout est inutile et vain. Et c'est ce qui fait que, tandis que l'instruction marche à pas rapides, l'éducation se traîne encore d'un pied boiteux. C'est ce qui fait aussi que le mal étant connu, et même rapporté à sa cause principale, il est si malaisé d'y trouver et d'y apporter un remède prompt et efficace.

Il semble cependant que la première chose que l'instituteur et l'institutrice aient à faire, c'est de se représenter nettement l'objet de l'éducation en général, et plus particulièrement dans ce temps-ci. En général, l'éducation se propose de discipliner les passions immodérées, en les ramenant à la mesure du bon sens et du bon goût, de faire naître ou de développer les sentiments généreux, de combattre et de bannir les vils et grossiers instincts. Elle assure ainsi le gouvernement d'une volonté droite et juste dans une âme pacifiée, où tout respire l'harmonie et la noblesse. Elle crée ainsi cette œuvre belle entre toutes, ce chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, un homme de bien. — Mais selon les temps et les conjonctures, il est des sentiments dont elle doit se préoccuper d'une manière plus spéciale, par ce qu'ils sont devenus plus rares à la fois et plus nécessaires. A l'heure agitée et triste où nous vivons, il ne faut qu'une médiocre attention pour découvrir les sentiments qui tendent à s'éteindre dans le cœur humain, et sans lesquels il n'est cependant pas de régénération sociale possible. Il en est trois surtout qu'il importe de signaler. Le premier est le respect. Qu'avons-nous fait du respect? Où le chercher? Où le trouver? On nous a tant et si bien parlé de nos droits, de l'égalité qui en résulte entre les hommes, que nous en sommes venus peu à peu à oublier nos devoirs, à méconnaître les différences et les degrés que la nature a institués et maintient entre la jeunesse et la vieillesse, entre l'ignorance et le savoir, entre le vice et la vertu, entre les membres divers de la famille, entre les citoyens et les dépositaires du

pouvoir même au sein de la société la plus libre et la plus démocratique. Dès lors, nous ne respectons plus rien ni personne. Un jeune homme passe fièrement devant un sexagénaire et à l'occasion lui impose silence. J'entendais l'autre jour une petite fille de onze ans dire catégoriquement à son père : Je ne suis pas à vous ! — A qui donc, demandait le père ? — A moi, répondait l'enfant ; je n'appartiens qu'à moi ! On ne lui avait pas appris cela, elle l'avait respiré. Or, le respect ôté, qui ne voit que tout croûle : la famille, car sans le respect il n'y a plus ni lien conjugal, ni lien filial, ni lien fraternel ; la société, car un gouvernement qui n'est pas respecté n'est plus un gouvernement, et une société qui n'est pas gouvernée n'est plus une société ; l'humanité, car des hommes qui se font un jeu du devoir, de la loi, de Dieu même et de ses jugements, ne sont plus qu'un troupeau ! — Un autre sentiment dont la décadence n'est ni moins réelle ni moins terrible, c'est le désintéressement. Où sont aujourd'hui les hommes désintéressés qui subordonnent d'abord le profit à l'honneur, leurs vues personnelles au salut commun ? Vous ne rencontrez partout que des égoïstes. Ceux-ci qui travaillent péniblement et qui songent non sans raison à l'avenir, n'ont bientôt qu'un souci : ajouter le gain du jour à celui de la veille et faire fortune. Ceux-là qui sont nés riches, avides de bien-être, de luxe et de plaisirs, n'ont qu'une pensée : jouir vite, toujours, le plus possible. Ne parlez de sacrifices ni aux uns ni aux autres : leur cœur est fermé à tout ce qui ne les touche pas directement. Dans de plus hautes sphères,

dont je m'interdis de parler, il y a les ambitieux et les hommes de parti, plus personnels encore, et plus coupables. Or, le désintéressement est comme le ciment qui unit les individus aux individus, les familles aux familles, les sociétés aux sociétés; qu'il disparaisse, et, chacun ne vivant plus que pour soi, tout se sépare, tout se désagrége, se dissout et se décompose; c'est la mort, c'est le néant! — Enfin il faut encore citer cette modestie d'un homme qui, ne se jugeant pas supérieur à la condition où le sort l'a fait naître, n'aspire pas à en sortir à tout prix. Maintenant qui est content de son lot? C'est à qui s'élèvera! Ceux qui montent veulent monter encore, et nul ne se trouve bien à sa place. Or, cette modestie qui fait que le laboureur se plaît aux champs, l'ouvrier à l'atelier, chacun où la Providence l'a mis, n'est-ce pas l'indispensable condition de l'ordre social et de la prospérité publique? L'instituteur, l'institutrice doivent donc se dire avant tout que l'éducation dont ils sont les dispensateurs ne doit négliger aucune des parties de la nature humaine, qu'elle doit les exercer, les développer, les perfectionner toutes, mais qu'elle doit surtout réparer les brèches que les événements ont ouvertes dans nos cœurs, et pour préparer des hommes vraiment hommes, inculquer aux enfants ces trois vertus, fondement de toute vie digne, de toute société stable et heureuse : la modestie, le désintéressement et le respect.

Voilà le but : comment l'atteindre? Il est mille moyens qu'un instituteur, une institutrice bien doués trouveront dans leur zèle et leur expérience;

il n'en est certainement pas de plus efficace que l'exemple. L'exemple a une vertu souveraine; tout le monde le sait, mais on ne saurait trop le redire. D'abord la nature humaine est essentiellement imitative; ce que nous voyons faire, nous le faisons d'un mouvement instinctif, et telle est l'énergie de cette propension qu'il nous arrive maintes fois de répéter à notre insu les gestes, les attitudes, la démarche des personnes que nous fréquentons. Ensuite la nature humaine n'est pas moins essentiellement sympathique : c'est notre penchant, notre besoin et notre bonheur de partager les sentiments de nos semblables, même la tristesse et la douleur. Mais si les actions dont nous sommes témoins sont justes et nobles, si elles ont la grâce, la beauté, la sainteté du bien, combien ne serons-nous pas plus portés encore à les imiter! Et si les sentiments dont nous sommes témoins sont dignes et élevés, s'ils partent d'une âme forte et généreuse, combien ne serons-nous pas plus enclins à les partager! Et si enfin la personne qui agit ainsi, qui sent ainsi, nous donne chaque jour des marques d'amour et de dévouement, comment n'aurait-elle pas sur nous une toute-puissante influence? Oui, l'exemple de l'homme de bien est une force irrésistible! Cette force-là, Messieurs les Instituteurs, Mesdames les Institutrices, que ce soit la vôtre! Sans elle, vous n'obtiendrez rien; avec elle, tout vous sera facile. Donc, prêchez d'exemple, comme on dit. Pour enseigner le respect aux enfants, ayez vous-mêmes le respect de tout ce qui est saint, de tout ce qui est juste, de tout ce qui est beau, le

respect de la religion, de l'autorité dans ses représentants divers, de la vertu, de la faiblesse, de la vieillesse, le respect du malheur, le respect enfin de tout ce qui est respectable. Pour enseigner aux enfants le désintéressement et la modestie, soyez vous-mêmes modestes et désintéressés. Vous l'êtes, nous le savons et nous vous en remercions, mais soyez-le visiblement, sensiblement, dans vos jugements, dans vos appréciations comme dans votre conduite. Pour enseigner aux enfants la piété envers Dieu et la justice envers les hommes, l'amour du sol natal et l'amour de la France, la dignité, l'honneur, la vertu, que tout cela paraisse et reluise dans chacune de vos paroles et de vos actions; soyez de vivantes images de vertu, d'honneur et de dignité. La transformation, l'élévation, la perfection que vous voulez produire en autrui, produisez-les d'abord en vous-mêmes. Soyez bons, afin que les enfants soient bons, et meilleurs, afin qu'ils soient meilleurs. Souvenez-vous toujours de cette leçon qu'a voulu nous donner un romancier contemporain, un romancier moraliste. Un jeune père, attendant la naissance d'un petit enfant bien-aimé, s'entoure de traités sur l'éducation. Il les lit attentivement l'un après l'autre : mais autant d'auteurs, autant de méthodes. Alors il ferme les livres, se recueille en lui-même, et considérant l'immense action du père et de la mère sur l'enfant, comment ils le frappent à leur empreinte, sur le cahier qu'il avait préparé pour prendre des notes, au-dessous de ce titre : *Préceptes d'éducation*, il écrit ces deux seuls mots : *Devenir meilleur !*

Cette action de l'exemple, deux pratiques me paraissent singulièrement propres à la confirmer et à la développer, c'est à savoir la lecture et la parole improvisée.

Par la lecture il ne faut pas entendre ici l'exercice qui a pour but d'apprendre à lire aux enfants. La lecture dont il s'agit, c'est celle d'une page excellente, de nature à produire et à laisser dans l'âme une impression salutaire. Peut-on douter en effet qu'un bon livre, s'il est bien compris et goûté, n'ait la vertu d'exciter et de développer chez les enfants les sentiments élevés et généreux, de proposer à leur volonté de nobles modèles, de les façonner enfin à l'observance du devoir? Personne ne nierait de bonne foi la pernicieuse influence des mauvais livres : c'est avouer la puissance moralisatrice des bons. D'ailleurs, quoi de plus simple? Qu'un livre nous parle de Dieu, de sa providence, de sa justice et de sa bonté; qu'il nous entretienne de notre âme spirituelle, de son excellence, de ses immortelles destinées; qu'il nous montre la beauté, la sainteté du devoir; qu'il nous décrive les pures joies de la conscience et l'incomparable prix de la vertu qui, si elle n'est pas le bonheur même, en est du moins la première condition; — ou bien qu'il nous rende attentifs à la famille, au sein de laquelle nous vivons sans trop y songer; qu'il nous en signale les charmes et les bienfaits, les sacrifices et les vertus, combien est doux le foyer où l'on se recueille, où l'on s'appuie les uns aux autres, et comme la douleur s'émousse, et comme la joie s'avive par la sympathie et la communauté; — ou bien qu'il fasse

paraître devant nous la sainte image de la patrie, cette grande famille où l'autre s'abrite, ce vaste foyer où l'autre s'alimente ; qu'en nous découvrant ce qu'elle fait pour nous, il nous apprenne ce que nous devons faire pour elle : est-il possible que nous vivions parmi ces impressions, que nous respirions cette atmosphère, sans en être modifiés, relevés et perfectionnés ? Et si le livre est une histoire, surtout celle de notre pays, si c'est une biographie, surtout celle d'un homme de bien, tel que nous devons être tous, ne sont-ce pas là des leçons en actions qui pénètrent l'enfant d'autant plus qu'elles l'émeuvent, et le transforment par une contagion morale aussi réelle, plus merveilleuse que l'autre ?

Mais ces lectures, c'est le maître qui doit les faire. L'enfant ne lirait pas assez bien ; il serait distrait par la difficulté et l'effort ; ni lui ni la classe ne comprendraient et ne sentiraient comme il est utile qu'ils sentent et comprennent. Donc que le maître lise lui-même, qu'il lise des morceaux choisis avec soin, faciles à entendre, où l'intérêt qui captive l'attention se joigne à la beauté des sentiments, des pensées et des actions ; qu'il lise lentement, nettement ; qu'il ajoute au texte l'accent, cette vibration qui se communique de l'âme du lecteur à celle de l'auditeur et les fait battre à l'unisson ; qu'il fasse cela, qu'il le fasse avec zèle, avec amour, et j'ose affirmer qu'il trouvera le salaire de sa peine. La semence qu'il aura jetée dans ces jeunes âmes, il la verra lever et fructifier ; dans l'enfant que la société lui confia, il verra naître et se développer l'homme et le citoyen qu'elle attend de lui.

Outre ces lectures, je demanderais encore, j'ai déjà demandé dans notre cher *Bulletin* des expositions, des exhortations. Je disais alors et je redis aujourd'hui : « La parole, vivante, animée, a une puissance singulière. En sortant improvisée de nos lèvres, elle est comme chargée de lumière et d'émotion, et elle illumine les intelligences où elle pénètre et elle embrase les cœurs dont elle s'empare. Celui qu'une lecture eût laissé incertain et froid, le discours l'éblouit de ses clartés, le transporte de ses flammes. C'est que le discours, la parole, le verbe, c'est la vie même, c'est l'âme même de celui qui parle, une vie supérieure, une âme supérieure qui se communiquent à la vie et à l'âme de ceux qui écoutent et se les assimilent par un incompréhensible mystère. D'ailleurs, la parole a d'autres avantages. Le livre est ce qu'il est, la parole est ce qu'on veut qu'elle soit. Elle se modifie selon les circonstances qui se présentent, selon les esprits auxquels elle s'adresse, de mille manières, mobile et flexible à l'infini. Elle est prête pour tous les sujets que suscite l'occasion. Que la leçon de géographie amène le nom d'une ville célèbre, ou la leçon d'histoire celui d'un grand citoyen, ou la leçon de catéchisme le mot *devoir*, elle dit aussitôt qu'elle est cette ville, quel fut cet homme, en quoi consiste le devoir et combien il doit nous être inviolable. Elle se fait plus familière, plus rustique aux champs, plus choisie et plus civilisée à la ville. Elle se fait insinuante pour se glisser dans les esprits fermés, persuasive pour toucher les âmes réfractaires. Elle s'arrête si elle fatigue, se prolonge si elle fixe l'attention, et, passionnée s'il

y a lieu, se passionne davantage par l'émotion qu'elle excite. N'est-ce pas un instrument à souhait pour agir sur l'enfant, et concevez-vous un plus puissant, un plus merveilleux moyen d'éducation ?

« J'entends l'objection : un maître d'école n'est pas un orateur. C'est vrai, bien que la première qualité n'exclue pas la seconde. Mais ce que je demande suppose seulement un homme intelligent et honnête. C'est assez d'être intelligent pour décrire, même avec intérêt, une ville ou un site, pour raconter une noble vie, pour définir une grande idée; c'est assez d'être honnête pour s'échauffer au contact du vrai, du beau et du bien, et la chaleur morale, comme l'autre, se propage par un naturel rayonnement. Il ne s'agit pas de rivaliser avec Démosthènes ou Cicéron, avec nos grands orateurs chrétiens : Non; ce sont de petits enfants qui sont là, et si modeste que soit le professeur, l'auditoire est plus modeste encore. A ces simples, il faut un homme simple. Quelques phrases explicatives, sans autre prétention que la clarté; de petites notices historiques, biographiques, géographiques, exposées naturellement; de courtes dissertations sur des sujets de morale, dont le bon sens et la conscience fassent tous les frais; il n'en faut pas plus, et je n'imagine pas que cela dépasse la portée de nos dignes instituteurs, de nos excellentes institutrices. Que s'ils éprouvent d'abord quelque difficulté, l'exercice la fera bientôt disparaître. De la bonne volonté naîtra l'habitude, et de celle-ci le talent.

« Je voudrais donc que l'instituteur payât de sa personne, qu'il ouvrit son âme, pour la mettre en

communication par tout ce qu'elle a de meilleur avec celle des petits enfants qui l'entourent. Je voudrais qu'il ne laissât pas échapper une occasion de parler, d'expliquer, d'exposer, d'exhorter. Je dis exhorter, car s'il est tel que je me le représente, père de famille par la nature ou par la religion; s'il aime les petits enfants comme ils veulent être aimés, de tout son cœur; s'il les entretient de la famille et de la patrie, du devoir et du bonheur, de Dieu qui nous impose l'un dans sa sagesse et nous réserve l'autre dans sa justice, sa parole naturellement s'animera, s'attendrira, s'élévera de l'émotion de son âme; elle aura la chaleur, la couleur et le mouvement de la passion; elle priera, elle touchera, elle transportera; enfin elle prendra d'elle-même la forme et l'accent de l'exhortation. Et ce sera bien! Car l'âme des enfants en sera tout à la fois éclairée et remuée; elle sera ensemencée pour l'avenir. »

Voilà, Messieurs, quelques-uns des moyens, les principaux, si je ne me trompe, par lesquels l'instituteur et l'institutrice peuvent procurer dans l'école l'éducation telle qu'elle a été définie; mais ils doivent chercher au dehors des secours nécessaires. Ici même, il y a six mois, on (1) vous parlait judicieusement, éloquemment, de la famille. La famille, voilà en effet la grande et naturelle ouvrière de l'éducation : si elle faisait tout ce qu'elle doit, la tâche de l'école en serait singulièrement allégée. Il faut du moins que les maîtres s'en fassent une auxiliaire, en

(1) M. de Panthou, avocat général, dans un morceau remarquable sur le rôle de la famille dans l'éducation.

entretenant avec elle de durables et sympathiques relations. Ceux qui de parti pris ou par humeur vivraient dans l'isolement, se condamneraient à ne faire qu'une partie du bien que la société a droit d'exiger. Il faut, au contraire, qu'ils aient un commerce continu, affectueux avec les parents, dans la mesure du possible, mais cela est très-possible au village; qu'ils leur fassent comprendre l'utilité de l'instruction, la nécessité de l'éducation; qu'ils les intéressent aux progrès des enfants; qu'ils les associent à leur œuvre et à leurs efforts en les éclairant et les persuadant. Encore aujourd'hui, beaucoup de pères, beaucoup de mères, demeurés incultes, ne soupçonnent pas l'excellence de la culture qu'on veut donner à leurs enfants. Que l'instituteur prenne à tâche de le leur apprendre. Outre l'avantage de faire pénétrer quelques lueurs dans ces intelligences vouées aux ténèbres, d'élever en quelque mesure le niveau des esprits et des âmes dans la commune, il y gagnera encore les plus précieux des coopérateurs. Appuyée à la famille, secondée et consacrée par elle, l'école participera de la sainteté du foyer, elle lui empruntera quelque chose de sa douceur, de sa chaleur, de sa vertu bienfaisante et moralisante.

Il n'importe pas moins que les maîtres soient en communauté de sentiments, de pensées, d'efforts et d'espérances avec les ministres de la religion. Je ne conçois pas l'instituteur sans le prêtre, l'école sans l'autel. Un adversaire du christianisme a dit cette parole, souvent répétée : Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. Une société, en effet,

dont Dieu serait absent serait une société vouée tôt ou tard à l'anarchie des volontés qui n'auraient plus de règle, à la mêlée des passions qui n'auraient plus de frein. L'école, sans la pensée de la Divinité présente, n'aurait pas plus d'avenir. Elle pourrait peut-être subsister par la vertu d'une discipline de fer, elle serait frappée d'impuissance et radicalement stérile. Les enfants n'ont aucun goût pour les abstractions, ils n'y entendent rien. La loi morale sans le législateur suprême, les dictées de la conscience sans les commandements divins, vaines formules qui laissent leur esprit incertain et leur âme indifférente. Pour les déterminer, pour les toucher, pour les stimuler, pour les fortifier, pour en faire des fidèles du devoir et de l'honneur, il ne faut pas moins que l'enseignement précis et les promesses certaines de la plus pure et de la plus sainte des religions. Si le ministre qui la représente est un homme simple et modeste, s'il est animé du seul désir du bien, sans regrets intempestifs d'un passé qui ne peut plus être, sans hostilité contre la société moderne dont rien ne peut arrêter la marche irrésistible, s'il s'attache à recommander et à faire aimer les grands devoirs qui sont de tous les temps, à montrer aux petits enfants Dieu tel qu'il est, clément et bon à l'honnête homme, quelles que soient ses opinions et ses aspirations, au publicain comme au pharisien, il apportera aux jeunes générations, il activera cette vie morale, sérieuse et réfléchie, qui est l'essentiel objet de l'éducation, et sans laquelle l'homme n'est pas l'homme. Que les maîtres se pénètrent de cette vérité incontestable, et qu'ils

prennent leurs mesures pour que l'enfant voie toujours derrière eux, ou plutôt au-dessus d'eux, avec le père qui est sur la terre, Celui qui est aux cieux, avec la famille, cette consolation parmi nos amertumes, la religion, cette ancre éternelle parmi nos tempêtes.

Nous ne nous le dissimulons pas, Messieurs les Instituteurs, Mesdames les Institutrices, nous vous demandons beaucoup, mais nous avons néanmoins la confiance de ne pas vous demander trop, parce que nous savons par une heureuse expérience que rien n'est au-dessus de votre bonne volonté et de votre courage. Vous vous direz d'ailleurs que vous êtes la dernière et la plus chère espérance de notre malheureuse patrie, qu'elle attend son salut avec sa rénovation de la génération future, et que la génération future est entre vos mains; elle sera ce que vous la ferez. Vous vous direz aussi que beaucoup de choses sont vaines sur cette terre, que la richesse qui semble si désirable quand on ne l'a pas n'a jamais satisfait personne, que les honneurs ne sont qu'un leurre, et que le mieux partagé entre tous, fût-il au dernier échelon social, est encore celui qui, lorsque tombent les ombres du soir de la vie, peut s'appliquer cette divine parole de l'Écriture : « Il a passé en faisant le bien. »



ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ÉLECTION DES PAPES

PAR M. ÉMILE TRAVERS,

Membre titulaire.



Une des questions politiques les plus graves qui se présenteront en Europe d'ici à quelques années sera assurément l'élection du successeur de Pie IX. Dans les conditions où se trouve le chef de la Catholicité depuis l'occupation du patrimoine de l'Église et surtout depuis que Victor-Emmanuel s'est établi à Rome, de sérieuses difficultés semblent devoir surgir à la mort de l'auguste successeur du prince des Apôtres.

Nous n'avons ici ni la mission ni l'autorité nécessaire pour étudier cette question brûlante, dont la solution, à quelque point de vue que l'on se place, aura la plus grande importance, car les intérêts religieux de la société moderne et les intérêts politiques du monde entier seront alors mis en débat. Nous croyons cependant qu'il n'est pas sans intérêt de rechercher aujourd'hui, sous le rapport purement historique, quelles sont les coutumes suivies jusqu'ici par l'Église en ce qui concerne l'élection des papes. Ce sujet, depuis quelques années déjà, préoccupe les

diplomates. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre du prince de Bismark au comte d'Arnim, publiée lors du procès de ce dernier, et les récentes déclarations faites au Parlement italien par M. Visconti-Venosta relativement au futur conclave. En Allemagne, l'élection du prochain pape est l'objet de nombreuses publications; en Italie, les journaux et les revues politiques traitent fréquemment aussi cette importante question. En France, on vient de réimprimer le *Traité de l'élection du Pape,* de Jérôme Bignon, l'un des hommes les plus illustres que la magistrature française s'honore d'avoir compté dans ses rangs. Cette nouvelle édition, exécutée avec un luxe typographique qui satisfera les bibliophiles les plus délicats, est enrichie de planches nouvelles et de notes importantes qui complètent le travail de l'érudit du XVII[e] siècle (1). C'est dans le *Traité* de Bignon et dans le savant commentaire de son nouvel éditeur que nous avons trouvé les matériaux de l'étude qui va suivre (2).

Jérôme Bignon est un des pères de l'érudition française. Sa famille s'est fait un nom dans les lettres et dans les grandes charges, que plusieurs de ses membres ont remplies depuis le XVII[e] siècle. Né à

(1) *Traité de l'élection du Pape, par Jérôme Bignon, avocat général au Parlement de Paris. Réimpression faite d'après l'édition de* 1655. Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur. 1874, petit in-4°, XII-111 pages et 4 planches en photogravure (Paris, librairie Jouby, rue des Grands-Augustins).

(2) Nous avons consulté avec fruit plusieurs auteurs, qui ont traité incidemment du cérémonial de l'Église romaine.

Paris, en 1589, Jérôme Bignon fut élevé par son père, Rolland Bignon, avocat très-instruit et possesseur d'une bibliothèque considérable pour l'époque. Studieux dès le jeune âge, il étonna le P. Sirmond par sa précoce érudition. A peine âgé de dix ans, il publia sa *Chorographie* ou *Description de la Terre-Sainte* (1). Henri IV entendit parler de cet enfant extraordinaire ; il voulut le connaître et le donna pendant quelques années pour compagnon à son fils naturel, César, duc de Vendôme. Plus tard, le roi le désigna pour partager, avec Vauquelin des Yveteaux, l'emploi de précepteur du dauphin, depuis Louis XIII. En 1620, Bignon devint avocat général au Grand-Conseil et conseiller d'État. A partir de 1625, il remplit les fonctions d'avocat général au Parlement de Paris ; enfin, en 1641, il fut pendant quelque temps grand-maître de la Bibliothèque du Roi. Bignon mourut en 1656, « laissant, dit Voltaire, un grand nom plutôt que de grands ouvrages. » Il n'était aucune branche des connaissances humaines dans laquelle il ne fût profondément versé, et Richelieu répétait souvent qu'il ne connaissait que trois savants en Europe : Grotius, Saumaise et Bignon.

Au nombre des ouvrages de cet illustre magistrat se trouve le *Traité de l'élection des Papes*, dont nous parlions plus haut. C'est un petit volume, fort rare aujourd'hui, et qui eut à son apparition un véritable succès. Voici ce que dit l'abbé Pérau, auteur d'une

(1) Paris, 1600, in-12; ouvrage beaucoup plus exact que tous ceux qui avaient paru jusqu'alors sur le même sujet.

Vie de Jérôme Bignon (1), sur la manière dont le jeune auteur, qui avait alors seize ans à peine, composa et publia ce travail.

« Le pape Clément VIII étant mort le 13 mars 1605, cette nouvelle fut le sujet d'une longue conversation entre le Duc (de Vendôme) et Bignon. Celui-ci, entrant en matière avec cette facilité et cet ordre qui enchantoient tous ceux qui l'écoutoient, rapporta à ce sujet des traits si curieux que le jeune prince, plein d'ardeur pour tout ce qui pouvoit l'instruire, exigea de Bignon qu'il rédigeât par écrit ce qu'il venoit de dire... Cet ouvrage fut imprimé sous le titre de *Traité sommaire de l'élection des Papes; plus le plan du conclave* (Paris, 1605, in-8°). Il eut un tel succès, qu'en moins d'une année on en fit trois éditions. » Il fut encore réimprimé en 1655 (2).

Il s'est écoulé plus de deux siècles et demi depuis la publication de l'ouvrage de Bignon. Ce travail n'a

(1) Pérau, *Vie de Jérôme Bignon, avocat général et conseiller d'État*; Paris, Hérissant, 1757, in-12, 1re part., p. 28 et suiv.

(2) La 3e édition a pour titre : « *Traicté sommaire de l'élection des Papes, par H. B. P. Plus le plan du Conclaue, et vne liste des cardinaux qui s'y sont trouuez. De l'Élection du Pape Léon XI et de son décès. Troisième édition, beaucoup plus ample que les précédentes. Plus a esté adioutée l'Élection de N. S. P. le Pape Paul V. A Paris, par David Le Clerc. M. D. CV.* (1 vol. pet. in-8°). La 4e édition se trouve dans un ouvrage intitulé : *Cérémonial de l'élection des Papes dressé par le commandement du Pape Grégoire XV. Traduit en françois. Et le Traité de l'Élection des Papes, composé par M. B., avec les bulles de Pie IV et de Grégoire XV, et son Cérémonial en latin, pour la parfaite intelligence de cette matière. A Paris, chez Antoine de Sommaville. M. D. C LV.* (1 vol. pet. in-8°).

cependant rien perdu de sa valeur, car les dispositions canoniques qui réglementent l'élection des souverains pontifes n'ont pas été modifiées depuis son temps (1).

Il est facile de comprendre que, dans le cours de dix-huit siècles, au milieu de civilisations et de sociétés différentes, les coutumes suivies pour l'élection

(1) Un autre ouvrage considérable fut publié à la fin du XVII[e] siècle sur le sujet qui nous occupe; il est intitulé : *Jo. Friderici Mayeri, Doctoris et Professoris Theologiæ, in Univers. Kilionensi et Gymnasio Hamburgensi, Hamburgensis itidem Ecclesiæ ad D. Jacobi Pastoris et Scholarchae*, de Pontificis Romani Electione *Liber commentarius cum duarum Dissertationum appendice.* Stockholm et Hambourg, 1690, in-4° de 316 pages. Ce livre est divisé en huit chapitres, qui traitent: 1. De la vacance du siége; 2. De la ville où doit se faire l'élection du Pape; 3. Du conclave et du cérémonial qui y est suivi; 4. Des personnes qui peuvent prendre part à l'élection du Pape; 5. Des conditions requises pour être élu Pape; 6. Des diverses manières de procéder à l'élection; 7. De ce qui se passe depuis l'élection du Souverain Pontife jusqu'à son couronnement; 8. Du couronnement du nouvel élu. Les deux dissertations ont rapport au sujet principal : la première a trait au nom de *serviteur des serviteurs de Dieu*, pris par le chef de la catholicité; la seconde est dirigée contre Grotius, et l'auteur cherche à établir que c'est un dogme de l'Église romaine que *le Pape est un Dieu.* Dans tout son ouvrage, Mayer, théologien protestant, a mis en œuvre une érudition peu commune pour diriger les attaques les plus violentes et les plus injustes contre les catholiques et la cour de Rome. V. l'analyse de ce livre dans la *Bibliothèque universelle et historique de l'année* 1691. Amsterdam, 1707, 3[e] édit., t. XXI, p. 26-37. Le même auteur a encore écrit contre la papauté un ouvrage aujourd'hui fort rare, mais défiguré par des plaisanteries indignes d'un écrivain qui se respecte; c'est le *Tractatus de osculo pedum Pontificis Romani.* Leipzig, 1712, in-4°,

des papes ont dû varier suivant les époques. Quelques auteurs prétendent qu'à l'origine celui qui était pape désignait et consacrait son successeur. Dans les premiers temps du christianisme, les fondateurs des églises ont en effet, dans un grand nombre de cas, nommé ou tout au moins indiqué leur successeur. C'est seulement après le concile d'Antioche (1) que l'élection des évêques fut définitivement attribuée au clergé et au peuple. Saint Lin, que les chronologistes les plus autorisés regardent comme le successeur immédiat de saint Pierre, fut probablement désigné par le prince des Apôtres (2). Cependant il paraît établi que depuis saint Clément (93 à 102), tous les papes ont dû leur création aux suffrages du clergé et du peuple de Rome (3). Mais à plusieurs reprises

(1) En 341. V. les divers canons de ce concile et notamment le XXIII[e]. ainsi conçu : « Nec liceat episcopo alium pro se successorem constituere, etiamsi sit in fine vitæ. Si quid autem fiat ejusmodi, irrita sit constitutio. Servetur autem ritus ecclesiasticus, qui continet, non aliter debere fieri, quam cum synodo et judicio episcoporum, qui post defuncti dormitionem potestatem habent dignum provehendi. » Labbe, *Sacrosancta Concilia, ad regiam editionem exacta*, Paris, 1671-1672, 18 vol. in-fol., t. II, col. 571. V. aussi Saint-Allais, *L'Art de vérifier les dates* (supplément), Paris, 1818, in-8°, t. II, p. 271.

(2) Divers historiens ecclésiastiques et, entre autres, le savant Jacques de Pamèle, dans son édition de saint Cyprien (*S. Cypriani opera*, Anvers, 1568, et Paris, 1644, not. ad epist. LII), ont même avancé que saint Pierre avait nommé ses trois premiers successeurs : saint Lin, saint Clet et saint Clément.

(3) *Metropolitanarum urbium historia civilis et ecclesiastica. In qua Romanæ sedis dignitas, et Imperatorum ac Regum, maxime Francorum in eam merita explicantur. Auctore* Petro Josepho Cantelio, *e Societate Jesu. Parisiis*, apud Stephanum Michallet,

des compétitions ardentes se trouvèrent en présence, notamment lors des luttes entre saint Damase et l'antipape Ursin (366), et entre saint Boniface et l'antipape Eulalius (418). Les deux partis en venaient parfois aux mains (1). Les empereurs et, en leur nom, les préfets de Rome durent intervenir dans l'élection des papes pour empêcher l'ordre public d'être troublé et éviter de sanglantes émeutes. Cette immixtion du pouvoir séculier dans la création des évêques de Rome, qui n'était d'abord qu'une mesure de police, se transforma bientôt en des prétentions d'ingérence dans l'élection elle-même. Les rois goths et les empereurs (2) se firent une source de revenus en faisant payer fort cher aux papes la confirmation qu'ils leur imposaient, et le droit perçu par le fisc avant que les nouveaux élus obtinssent la consécration ainsi que le libre exercice de leur ministère, s'éleva jusqu'à 8,000 sous d'or (3). Il y eut cependant des exceptions à cette règle. Enfin, après

1685, in-4°. Dans la 2e partie de l'ouvrage du P. Cantel se trouve : *Dissertatio quarta. De electione Romani Pontificis* (p. 297-321). L'auteur examine successivement quel a été le mode de procéder pour la création des souverains pontifes sous les empereurs romains, les rois goths, les empereurs grecs, francs et allemands, et enfin depuis le concile de Latran de 1059. Nous avons recueilli de précieux renseignements dans cette dissertation ainsi que dans la suivante, intitulée : *De Cardinalibus* (p. 322-343).

(1) Sur ces luttes, voyez Cantelius, *op. cit.*, p. 299-300, et Baronius, *Annales ecclesiastici*, Antverpiæ, 1658, ad ann. 367 et 418.

(2) Cantelius, *op. cit.*, p. 300 et suiv.

(3) Dans les premiers temps du moyen-âge, le sou d'or valait environ 100 francs de notre monnaie.

diverses phases où le pape tantôt attendit la confirmation de l'empereur et tantôt fut élu par la seule volonté du clergé et des Romains (1), saint Grégoire VII, le fils d'un humble charpentier de Toscane, ceignit la tiare. La lutte commencée par ce pontife contre l'Empire, et si connue sous le nom de querelle des Investitures, eut, entre autres résultats, d'éloigner l'intervention officielle du pouvoir laïc des élections des papes.

En 1059, Nicolas II, au IV[e] concile de Latran (2), sous l'inspiration de saint Grégoire VII, encore l'abbé Hildebrand, rendit un décret qui conférait aux cardinaux seuls le droit de prendre part à la création des vicaires de Jésus-Christ, avec adhésion du clergé et du peuple de Rome (3). Les empereurs d'Alle-

(1) Cantelius, *op. cit.*, p. 310-315.

(2) Sur ce concile, v. Mgr Jager, *Histoire de l'Eglise catholique en France*, Paris, Ad. Le Clerc, in-8°, t. VII, p. 331; Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, Paris, Gaume et Duprey, 1872, 6[e] édit., 14 vol. gr. in-8°, t. VII, p. 411, et Saint-Allais, *op. cit.*, t. III, p. 99.

(3) « Ut, obeunte hujus Romanæ universalis ecclesiæ pontifice, in primis cardinales episcopi diligentissime simul de electione tractantes, mox Christi clericos cardinales adhibeant, sicque reliquus clerus et populus ad consensum novæ electionis accedat; nimirum præcaventes, ne venalitatis morbus aliqua occasione subrepat. Et ideo religiosissimi viri præduces sint in promovenda pontificis electione; reliqui autem sequaces. Certus vero atque legitimus electionis ordo perpenditur, si perspectis diversorum patrum regulis sive gestis, etiam illa beati Leonis prædecessoris nostri sententia recolatur: Nulla, inquit, ratio sinit, ut inter episcopos habeantur, qui nec a clericis sunt electi, nec a plebibus expetiti, nec a comprovincialibus episcopis cum metropolitani judicio consecrati. Quia vero sedes apostolica cunctis in orbe terrarum præfertur ecclesiis,

magne tentèrent pendant quelque temps encore les plus grands efforts pour intervenir dans la nomination des souverains pontifes; mais peu à peu les cardinaux devinrent, conformément aux canons de l'Église, les seuls électeurs des papes, et le rôle du clergé et des laïcs, annulé par Nicolas II, se trouva réduit à des acclamations en l'honneur de l'élu.

Le cérémonial à observer dans le conclave ou assemblée des cardinaux réunis pour élire le chef de l'Église catholique fut enfin réglé, en 1274, au concile de Lyon (1), par Grégoire X, qui ne fit d'ailleurs, dans la décrétale *Ubi periculum*, que codifier

atque ideo supra se metropolitanam habere non potest, cardinales episcopi procul dubio metropolitani vice funguntur, qui videlicet electum episcopum ad apostolici culminis apicem provehant. Eligatur autem de ipsius ecclesiæ gremio si reperitur idoneus; vel si de ipsa non invenitur, ex alia assumatur..... Quod si pravorum atque iniquorum hominum ita perversitas invaluerit, ut pura, sincera, atque gratuita fieri in Urbe non possit electio : cardinales episcopi cum religiosis clericis, catholicisque laïcis, licet paucis, jus potestatis obtineant eligere apostolicæ sedis pontificem ubi congruentius judicarint..... » Labbe, *Sacros. Conc.*, t. IX, col. 1103 et 1104.

(1) Le concile tenu à Lyon, dans l'église St-Jean, en 1274, fut très-nombreux. Cinq cents évêques, soixante-dix abbés, mille autres ecclésiastiques, des ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre, etc., ainsi que ceux des Grecs et des Tartares et le roi d'Aragon y assistèrent. Il eut pour objet les affaires de la Terre-Sainte et une tentative de réunion de l'Église grecque. C'est dans la V[e] session (16 juillet) que lecture fut donnée de la décrétale *Ubi periculum*. — Sur ce concile, v. Saint-Allais, *op. cit.*, t. III, p. 187; *Dict. des Papes* (Encyclop. Migne), v° Grégoire X; Jager, *op. cit.*, t. X, p. 161 et suiv.; Rohrbacher, *op. cit.*, t. X, p. 53 et suiv.

et promulguer à l'état de loi, en les complétant et en les révisant, les usages antérieurement établis par la force des choses et les traditions de l'Église (1). Quelques-uns des successeurs de Grégoire X ratifièrent purement et simplement les dispositions de sa décrétale; d'autres les modifièrent légèrement, notamment en ce qui touche le régime auquel sont soumis les cardinaux pendant la tenue du conclave.

Nous allons examiner maintenant quels étaient la forme et l'ordre dont on usait du temps de Bignon dans l'élection du pape et ce qui se passait dans le conclave. Comme nous l'avons déjà dit, le cérémonial usité en pareil cas (2) n'a pas reçu de modifications sérieuses; c'est celui qui a encore été suivi lors de l'avènement de Pie IX à la chaire de saint Pierre.

Dès que le pape est décédé et que sa mort a été constatée par le cardinal-camerlingue (3), la grande

(1) V. notamment la décrétale d'Alexandre III au concile de Latran (1179), *Licet* (Labbe, *Sacros. Conc.*, t. X, col. 1507-1508), et la constitution d'Innocent IV, concile de Lyon (1243), *De electione et electi potestate* (*Ibid.*, t. XI, col. 646 et suiv.). Quant à la décrétale *Ubi periculum* de Grégoire X, nous croyons nécessaire de la citer en entier, et à cause de sa longueur nous la reproduisons en appendice.

(2) Le Saint-Siége peut devenir vacant de deux manières : par *décès* du pape et par son *abdication*. Il résulte de la décrétale de Célestin V (qui renonça à la tiare en 1294), confirmée par Boniface VIII, que les souverains pontifes ont le droit d'abdiquer. Plusieurs conciles ont déposé des antipapes.

(3) Le cardinal-camerlingue est le chef de la chambre apostolique, qu'il préside. Il était chargé de l'administration de la justice

cloche du Capitole, uniquement réservée pour cette occasion, sonne le glas funèbre. Les membres du Sacré-Collége (1), qui se trouvent à Rome, s'assemblent dans la salle du Consistoire, pourvoient aux affaires urgentes et prennent les dispositions nécessaires pour la tenue du conclave. Pendant la vacance du Saint-Siége, les cardinaux ont part aux honneurs

et du trésor dans les états pontificaux. Pendant la vacance du Saint-Siége, il publiait des édits, faisait battre monnaie à ses armes, sous le signe de la vacance (deux clés en sautoir sous le gonfalon ou pavillon de l'Église), et était escorté en public par la garde pontificale, qui était à ses ordres.

(1) Le Sacré-Collége, composé des cardinaux, se divise en trois ordres : les *cardinaux-évêques,* mentionnés dès 769, qui furent d'abord au nombre de sept; depuis 1150, ils ne sont plus que six, et ce sont les évêques suburbicaires (ou suffragants directs de Rome): d'Ostie, de Porto, d'Albano, de Sabine, de Tusculum (ou Frascati) et de Palestrine ; les *cardinaux-prêtres*, recteurs des *titres* ou *paroisses,* au nombre de cinquante; les *cardinaux-diacres,* titulaires des *diaconies*, au nombre de quatorze. Ces chiffres sont ceux établis en dernier lieu par Sixte-Quint, qui fixa les règles d'après lesquelles doit être fait le choix des cardinaux. Ce pape voulut, entre autres choses, que quatre cardinaux au moins fussent pris dans les ordres religieux et mendiants. Le Sacré-Collége n'est presque jamais complet; il est d'usage de réserver deux chapeaux au moins pour les éventualités futures. On peut consulter avec fruit sur la dignité cardinalice : les deux ouvrages d'Antoine Aubery, *Histoire générale des cardinaux,* 1642, 5 vol. in-4°, et *De la dignité du cardinalat*, 1673, in-12 ; *De l'origine des cardinaux du Saint-Siége et particulièrement des françois* (ouvrage de Du Peyrat, longtemps attribué à Denis de Sallo), Cologne, Le Pain, 1670, in-12; François Du Chesne, *Histoire des cardinaux françois,* Paris, 1660 et 1666, 2 vol. in-fol. ; enfin, la savante dissertation de Muratori, *De origine cardinalatus*, et celle de Cantelius, *op. cit.*, diss. V, *De cardinalibus*, p. 422-343.

pontificaux ; ils portent le rochet découvert et s'asseoient seuls au fond de leur voiture comme le Saint-Père ; enfin au conclave, dans la chapelle Pauline, où a lieu le scrutin, chacun d'eux est assis sur un trône, que surmonte un baldaquin disposé de manière à être abattu dès que l'élection du nouveau souverain pontife est proclamée. Ceux qui sont de la création du pape défunt ont des boutons de soie violette à leur soutane et portent des bas de la même couleur, en signe de deuil ; leur rochet est uni et sans dentelle. Autrefois, pendant la vacance, le peuple montait la garde en armes aux portes de la ville et aux palais des cardinaux.

Le lendemain et les jours suivants, les cardinaux se réunissent dans le même endroit et règlent les affaires qui se présentent.

Vingt-quatre heures après la mort du pape, les chirurgiens pontificaux embaument le corps en présence des cubiculaires. Si le souverain pontife meurt au Quirinal, ses entrailles sont portées le soir par le chapelain particulier et le caudataire du défunt à l'église de Saint-Vincent-et-Saint-Anastase, qui est dans le voisinage de ce palais, et déposées dans un caveau construit à cet effet par Benoît XIV. Le lieu de la sépulture des papes, à moins qu'ils n'en aient ordonné autrement, est la basilique de Saint-Pierre. C'est là que le corps du défunt, revêtu des ornements pontificaux, est exposé dans une chapelle où le peuple vient lui baiser les pieds. Le troisième jour après le décès, la dépouille mortelle est enfermée dans trois cercueils : le premier de cyprès, le second de marronnier ou d'orme et le dernier de plomb. Le

sixième jour enfin le corps est déposé dans un petit caveau au-dessus de la porte qui mène à la sacristie, et il y reste jusqu'à la mort du prochain pape ou jusqu'à ce qu'il soit mis dans un mausolée. Dans le cas où on ne lui en élève pas, on descend ses restes dans les caveaux de Saint-Pierre à la mort de son successeur.

Les funérailles du pape, auxquelles procèdent les cardinaux, durent neuf jours (1). Pendant ce temps, les ambassadeurs des puissances représentées auprès du Saint-Siége se rendent dans la sacristie de Saint-Pierre et adressent au Sacré-Collége un compliment de condoléance en latin, auquel répond un des cardinaux. En vertu d'un privilége spécial, l'ambassadeur de France peut faire le sien en français. D'autres personnages, au nombre desquels est compris le grand-maître de l'Ordre de Malte, ont aussi le droit de venir présenter aux cardinaux l'expression de leurs regrets à l'occasion du décès du souverain pontife. Ajoutons encore que, pendant la vacance, le cardinal-camerlingue est chargé de tout ce qui regarde l'administration temporelle, mais sans qu'il puisse être fait aucune expédition en la chancellerie apostolique; aussi le vice-chancelier fait-il publiquement rompre les sceaux et l'anneau du pêcheur (2). Dans l'intérêt spirituel de l'Église, le cardinal grand-

(1) V. les intéressants détails donnés sur les obsèques des souverains pontifes, dans le *Dictionnaire des Papes* (Encyclop. Migne), v° Funérailles du Pape, et *Dictionnaire de Liturgie* (Ibid.), v° Pape.

(2) Ce nom vient de la figure de saint Pierre, pêchant dans une barque, qui est gravée sur ce sceau.

pénitencier et les membres du tribunal de la pénitencerie conservent leurs fonctions, mais seulement à titre provisoire.

Enfin, le dixième jour après la mort du souverain pontife, on dit la messe du Saint-Esprit dans la chapelle Grégorienne, puis les cardinaux entrent processionnellement dans le conclave, marchant deux par deux, suivant leur rang d'ordre et d'ancienneté, précédés de la croix du pape (1), aux chants du *Veni, Creator.*

Lorsque le conclave a lieu au Vatican, il se tient près de l'église Saint-Pierre, dans cette chapelle Sixtine si célèbre par le *Jugement dernier* de Michel-Ange et par les fresques du Pérugin et de Ghirlandajo, dans la chapelle Pauline, la salle royale et diverses pièces du palais des papes (2). Les cardinaux sont logés

(1) En signe de juridiction.

(2) L'élection n'a pas toujours eu lieu à Rome. Un grand nombre de papes, du XI[e] au XIV[e] siècle, ont été créés à Viterbe, à Terracine, à Ferrare, à Pise et à Avignon. Grégoire X avait prescrit, d'une manière générale, que le conclave se tiendrait dans la ville où le pape décédé résidait avec sa cour pontificale; Clément VII ordonna que l'élection se fît à Rome, quand bien même il mourrait dans son voyage de France. Pie IV, en 1561, et Clément VIII, en 1597, promulguèrent des décrets semblables. A moins de circonstances extraordinaires, telles que celles qui, en 1800, forcèrent les membres du Sacré-Collége à aller chercher à Venise la liberté des suffrages et la sécurité, régulièrement l'élection doit se faire à Rome. V. *Dict. des Papes* (Encyclop. Migne), v° Conclave, et, sur le conclave tenu à Venise, Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. I, p. 463 et suiv., et Rohrbacher, *op. cit.,* t. XIV, p. 396.

dans des cellules que le sort leur assigne et qui sont établies dans plusieurs de ces appartements (1). Toutes les issues de cette partie du Vatican sont murées de manière à intercepter toute communication du dedans au dehors.

Les cardinaux, à leur entrée dans le conclave, s'assemblent dans la chapelle Pauline et font un règlement intérieur. Le même jour, on reçoit le serment des officiers chargés de la garde extérieure et intérieure du conclave. Enfin le doyen du Sacré-Collége adresse aux cardinaux une allocution sur la grandeur de la mission qui leur incombe.

Le conclave reste ouvert pendant quelque temps encore. C'est alors que les ambassadeurs viennent faire des recommandations en faveur de celui ou de ceux dont l'élection serait la plus agréable aux gouvernements qu'ils représentent. A la tombée de la nuit, trois coups de cloche annoncent la fermeture du conclave, et le maître des cérémonies parcourt les corridors du palais en agitant une sonnette et en disant à haute voix : *Extra omnes!* Les étrangers se retirent et l'on fait une perquisition minutieuse pour vérifier s'il n'est point resté quelqu'un, en dehors des personnes qui peuvent se trouver dans le conclave, et qui sont, outre les cardinaux (2) et

(1) Ces cellules, numérotées, sont modestement meublées en serge violette pour les cardinaux de la création du pape défunt et en serge verte pour les autres. Elles sont disposées de manière à loger les conclavistes auprès du cardinal qu'ils accompagnent. Chaque cardinal fait mettre ses armoiries sur la porte de la sienne.

(2) Sont seuls admis les cardinaux-évêques et ceux qui, sans être prêtres, sont dans les ordres sacrés. Les autres cardinaux ne

leurs conclavistes (1) : le confesseur du conclave, cinq maîtres des cérémonies, les sacristes et les officiers de la chapelle, deux médecins, un chirurgien, un pharmacien et deux aides, deux barbiers, seize domestiques, un charpentier, un maçon et les gardes-nobles (2). La partie du palais où se tient le conclave est ensuite murée de toutes parts, car les constitutions apostoliques interdisent toute communication avec l'extérieur; un seul guichet n'est pas muré, mais il est muni de plusieurs serrures et étroitement surveillé par le maréchal du conclave (3). Le cardinal-doyen et le cardinal-camerlingue examinent de tous côtés s'il n'est point resté quelque ouverture, et un protonotaire apostolique dresse l'acte de clôture. Observons toutefois que l'entrée du conclave est toujours permise aux cardinaux qui n'auraient pu arriver au commencement de la session, et que ceux d'entre eux qu'une maladie ou toute

peuvent prendre part au conclave. Il en est de même de tout cardinal qui, à la mort du pape, se trouverait frappé de censures qui le priveraient de sa dignité cardinalice.

(1) Chaque cardinal peut avoir avec lui deux personnes, une d'église et une d'épée, c'est-à-dire laïque (et même trois en cas d'infirmité, de vieillesse, ou si le cardinal est prince). Elles doivent être attachées à son service depuis un certain temps, afin d'éviter les intrusions d'affidés des cours et des ambassadeurs.

(2) Les gardes-nobles se recrutent dans les familles les plus honorables des états catholiques. L'un d'eux monte la garde à la porte de la cellule de chaque cardinal.

(3) Chargé de la garde du conclave. Cette haute fonction a longtemps appartenu aux Savelli, famille maintenant éteinte; elle est remplie aujourd'hui par le prince Chigi, chef d'une illustre maison de la noblesse romaine.

autre cause grave forcerait à sortir pourraient y rentrer, si tel était l'avis du Sacré-Collége.

Quoique la Chambre apostolique pourvoie à tous les besoins des personnes enfermées dans le conclave, les cardinaux se font apporter du dehors les vivres nécessaires, qu'on leur fait parvenir au moyen de tours établis dans la galerie de Léon X et dans celle de Clément VIII. Ils ne sont plus soumis au régime sévère de la décrétale *Ubi periculum* (1), et ils se nourrissent comme ils l'entendent; mais ils doivent prendre leurs repas chacun dans sa cellule, et ne peuvent partager leur nourriture avec d'autres (2). La surveillance des tours est confiée à une triple garde composée de prélats et d'auditeurs de la Rote, qui doivent vérifier si les provisions ne renferment

(1) *Vide infra*, à l'appendice, les prescriptions édictées par Grégoire X dans cette décrétale. « Præfatus insuper papa (Clemens VI) laxavit seu verius mutavit constitutionem Gregorii papæ X *Vbi majus*. de elect. lib. VI editam super illis quæ cardinales habent observare quando sunt inclusi in conclavi pro electione romani pontificis celebranda. Voluit enim, constituit et ordinavit quod dicti cardinales possint a cetero in dicto conclavi existentes habere cortinas, cum quibus claudantur eorum logiæ quando dormient seu quiescent. Item quod habeant duos servitores clericos vel laicos, prout eis magis placebit. Item quod elapsis tribus diebus post suum introitum haberent ultra panem et vinum, fructus, caseum et electuaria, et unum ferculum carnium vel piscium duntaxat in prandio, et aliud in cœna. Super quibus edidit constitutionem perpetuo duraturam quæ incipit *Licet;* cujus contrarium, quoad prædicta, continebat caput prædictum *Vbi majus*, quod quoad alia omnia voluit in sua remanere firmitate. » Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, Parisiis, 1693, 2 vol, in-4°, t. I, col. 260-261.

(2) Pie IV, *In eligendis* (9 octobre 1521).

point quelque lettre; mais cette perquisition est une précaution souvent inutile, et il y a peu de conclaves pendant lesquels les conclavistes n'entretiennent une correspondance active avec le dehors.

Le lendemain de la fermeture du conclave, le doyen du Sacré-Collége célèbre la messe et donne la communion à tous les cardinaux, dont aucun ne célèbre la messe ce jour-là. Les conclavistes se réunissent ensuite dans la chapelle Pauline, où le maître des cérémonies les reconnaît et en vérifie le nombre. Cet officier lit ensuite la bulle de Pie IV, *In eligendis*, et les cardinaux prêtent le serment d'observer les constitutions qui règlent les opérations de l'élection du pape (1). Ceux d'entre eux qui sont absents à ce moment entendent, à leur entrée au conclave, la lecture des mêmes bulles et jurent de se conformer à leurs prescriptions.

Chaque jour un des cardinaux, par rang d'ancienneté, ou, à son défaut, l'un des sacristes célèbre la messe du conclave. A la suite du saint sacrifice, on chante le *Veni, Creator* et, après les dernières oraisons, les conclavistes se retirent. Les cardinaux restent seuls et l'un d'eux ferme à clef la porte de la chapelle.

On peut procéder de deux manières à l'élection du pape, c'est-à-dire soit par *scrutin*, soit par *adoration.*

(1) Ces constitutions, outre celles de Grégoire X et de Pie IV, déjà citées, sont les suivantes : Jules II, *Cum tam divino* (24 janvier 1505); Grégoire XV, *Æterni patris* (15 novembre 1621), et *Decet Romanum Pontificem* (12 mars 1622); Urbain VIII, *Ad Romani* (28 janvier 1628), et Clément XII, *Apostolatus officium* (5 octobre 1731).

Dans le premier cas, chaque cardinal écrit son suffrage sur un billet et, après la messe, le dépose dans un calice d'or placé sur l'autel (1). Trois des membres du Sacré-Collége, en présence des autres, déploient ces billets et indiquent à haute voix les suffrages exprimés, tandis que les autres cardinaux inscrivent le nombre des votes que chacun peut avoir. Aux termes d'une constitution d'Alexandre III (2), il faut, pour être élu pape, obtenir les deux tiers des voix de tous les membres du conclave, et encore, s'il n'a pas une voix de plus que les deux tiers, on ouvre le bulletin de l'élu pour s'assurer s'il n'aurait point voté pour lui-même. Si le scrutin ne donne pas de résultat, les billets sont brûlés à l'instant même (3).

(1) C'est Grégoire XV qui a établi le vote par scrutin secret; avant lui, les suffrages s'exprimaient à haute voix. Le règlement de ce pape prescrit de nombreuses formalités pour assurer la sincérité des opérations. V. *Dict. des Papes* (Encyclop. Migne), v° ÉLECTION DU PAPE et GRÉGOIRE XV.

(2) Au concile de Latran (1179). « Decret I. De electione Summi Pontificis. *Licet*..... Statuimus igitur ut si forte inimico homine superseminante zizania inter cardinales de substituendo pontifice non potuerit concordia plena esse, et duabus partibus concordantibus tertia pars noluerit concordare, aut sibi alium præsumpserit ordinare : ille Romanus pontifex habeatur, qui a duabus partibus fuerit electus, et receptus..... » Labbe, *Sacros. Concilia*, t. X, col. 1507.

(3) Une cheminée est disposée à cet effet dans la salle où a lieu le vote. Pendant le conclave, la foule se réunit près du palais aux heures du scrutin. Si elle ne voit pas paraître de la fumée au-dessus du toit, elle pousse des cris d'allégresse, pensant que l'élection est terminée; dans le cas contraire, elle se répand en invectives contre les cardinaux.

Il est procédé ensuite, deux fois par jour, à de nouveaux scrutins jusqu'à ce qu'un candidat ait obtenu la majorité prescrite par les constitutions. On peut cependant suppléer au nombre des voix exprimées dans le scrutin par les votes par *accession* ou *accès*. C'est ce qui a lieu lorsque des cardinaux, qui avaient donné leurs suffrages à un candidat, déclarent qu'ils les reportent sur un autre en disant : « *Accedo ad cardinalem N.* » Dans ce cas, ceux qui parlent ainsi font connaître la devise de leurs bulletins, afin que l'on puisse vérifier pour qui ils avaient précédemment voté, et pour éviter que leurs nouveaux suffrages ne fassent double emploi en faveur d'un même candidat.

Pour bien comprendre ce qui précède, il est nécessaire d'expliquer la forme et la teneur des bulletins de vote. Chaque cardinal, pour prendre part au scrutin, emploie une feuille de papier oblongue, qui lui est remise par un maître des cérémonies, et au bas de laquelle il inscrit son nom. Il la replie plusieurs fois pour cacher sa signature, et la cachète par les deux bouts avec une empreinte gravée pour cette circonstance et inconnue des autres membres du conclave. Ensuite, il fait écrire sur ce billet par un de ses conclavistes, ou il y écrit lui-même en déguisant son écriture, le nom du cardinal auquel il donne sa voix, en ces termes : *Ego eligo in Summum Pontificem Reverendissimum Dominum meum Cardinalem N.* Le bulletin est encore replié plusieurs fois et cacheté de nouveau ; puis le cardinal y fait inscrire une devise, afin que, s'il en est besoin, on puisse le reconnaître sans l'ouvrir.

Il arrive fréquemment que des cardinaux déposent dans le calice un bulletin blanc, ou votent pour un cardinal qui semble avoir peu de chances; cela a parfois changé les dispositions des électeurs et fait surgir des candidatures auxquelles on n'aurait pas songé. Quelquefois aussi des billets ont porté le nom de plusieurs candidats. Cette manière de procéder, indiquée par Bignon, est irrégulière et a été formellement interdite par la constitution de Grégoire XV.

Quant à l'élection par *adoration*, elle a lieu lorsque les cardinaux, au moment où ils se réunissent pour aller au scrutin, se tournent vers l'un d'entre eux, fléchissent profondément le genou et lui baisent les pieds en le proclamant pape; si les deux tiers des électeurs sont allés ainsi à l'adoration, le cardinal adoré est déclaré élu. La plus célèbre création de ce genre est celle de Sixte-Quint.

L'élection par adoration, comme celles par *inspiration* ou par *acclamation*, qui au fond sont la même chose, suppose un accord préalable des cardinaux. Ce mode de procéder a été plusieurs fois employé; mais comme il pourrait donner prise à de sérieuses critiques, les constitutions ont rendu indispensable le scrutin par la voie ordinaire. Aussi, bien que les cardinaux aient acclamé l'élu en lui rendant l'hommage par adoration, ils doivent affirmer leur choix par un scrutin secret, qui, dans ce cas, donne presque toujours l'unanimité au nouveau souverain pontife.

Enfin il y a un troisième mode d'élection, c'est le vote par *compromis*. Il a lieu lorsque les cardinaux, voulant mettre fin aux difficultés qui retardent l'élec-

tion, donnent d'un commun accord mission à plusieurs d'entre eux de choisir et de nommer celui qu'ils regardent comme le plus capable. Les constitutions pontificales admettent comme canonique cette élection à deux degrés, mais on y a eu rarement recours. Il n'y en a pas eu d'exemple depuis l'avènement de Jean XXIII (Balthazar Cossa), créé pape à Bologne, en 1410, et déposé par le concile de Constance, en 1415 (1).

Lorsque le nombre de suffrages exigé a été obtenu par un candidat, soit par l'adoration, soit par le scrutin secret, soit par voie d'accession, il est d'usage que tous les cardinaux présents fassent connaître leur consentement à l'élection du nouveau pape. Ensuite les membres du conclave étant assis, le doyen des cardinaux-évêques proclame au nom de tout le Sacré-Collége N. pour pape. Accompagné du premier cardinal-évêque, du premier cardinal-diacre et du cardinal-camerlingue, il s'avance vers le nouvel élu : « *Acceptasne electionem de te canonice factam in Summum Pontificem?* » lui dit-il. Si l'élu

(1) Clément IV, en 1265, Grégoire X, en 1271, Clément V, en 1305, et Jean XX, en 1316, furent élus par compromis. « Cum ob cardinalium varia contrariaque studia sedes Apostolica, post Clementis IV mortem, annos duos, menses novem et dies duos vacasset, Cardinales omnem suam novi eligendi Pontificis auctoritatem in sex e collegio, edito compromisso refuderunt...... Peracta est electio...... et summo cæterorum Cardinalium consensu approbata. » Le P. Noël Alexandre, *Historia ecclesiastica Veteris Novique Testamenti.* Parisiis, Ant. Dezallier, 1714, 8 vol. in-fol., t. VII, p. 28 a.

accepte, tous les baldaquins placés au-dessus des siéges occupés par les cardinaux sont abattus et celui du nouveau pape reste seul. Les cardinaux se lèvent pour saluer le souverain pontife et lui mettent le rochet et l'anneau du pêcheur. Après l'avoir fait asseoir près de l'autel, le cardinal-doyen lui demande quel nom il veut prendre. Ce nom indiqué, le premier maître des cérémonies, faisant fonctions de notaire du Saint-Siége, dresse du tout un acte authentique, en présence des cardinaux. Personne n'ignore en effet que les papes, depuis le XI[e] siècle et peut-être même auparavant, ont constamment suivi l'usage de changer de nom à leur avènement à la chaire de saint Pierre. Notons en passant que, par respect pour la mémoire du prince des Apôtres, aucun n'a pris le nom de Pierre, et que, malgré l'adoption d'un nom nouveau, le Saint-Père reçoit des vœux de bonne fête le jour du saint qu'il a eu pour patron au baptême.

Le nouvel élu souscrit ensuite les constitutions qui avaient été adoptées et jurées par tous les cardinaux avant l'élection, et signe quelques requêtes, entre autres l'ordre d'élargissement des prisonniers détenus pour des fautes peu importantes. Les constitutions dont nous venons de parler sont en général des projets de réforme préparés par les cardinaux avant l'élection, auxquels le pape devra se conformer et qu'il promulguera aussitôt après son avènement. Les membres du Sacré-Collége, dit le nouvel éditeur de Bignon, « ont soin de ne voter que pour des candidats ayant prêté le serment de mettre ces conventions à exécution. Depuis plusieurs siècles, il se

passe peu de conclaves sans que les électeurs ne jurent des *pacta.* »

Pendant ce temps le doyen des cardinaux-diacres ouvre une petite fenêtre, montre une croix au peuple et dit à haute voix : « *Annuntio vobis gaudium magnum. Papam habemus. Reverendissimus cardinalis N. electus est in Summum Pontificem et eligit sibi nomen N.* »

Le Saint-Père, après une courte oraison, est ensuite dépouillé par les deux premiers cardinaux-diacres de ses vêtements (1) et revêtu de tous les habits pontificaux qu'avant l'entrée au conclave on a préparés de plusieurs grandeurs différentes depuis la calotte blanche jusqu'aux mules, afin que le nouveau pape puisse, dès son élection, porter les insignes de sa dignité (2).

Revenu à l'autel, après avoir donné au Sacré-Collége la première bénédiction apostolique, il s'assied sur un riche fauteuil placé sur les degrés, et les cardinaux viennent successivement le saluer et lui baiser les pieds, les mains et la bouche. Le pape répond à cette adoration par une double accolade appelée le baiser de paix et saisit souvent ce moment pour annoncer aux cardinaux les charges qu'il veut leur confier.

Sur ces entrefaites, on ouvre les portes du conclave et les soldats et le peuple pénètrent dans le

(1) Ils deviennent la propriété des clercs des cérémonies.

(2) Ce sont : les bas blancs, les mules (chaussures de couleur rouge brodées d'une croix d'or), la soutane blanche, la ceinture à glands d'or, le rochet de dentelles, la mosette rouge bordée d'hermine, la petite calotte blanche et l'étole rouge.

palais toujours en assez grand désordre. Le mobilier de la cellule de l'élu appartient de droit à ses conclavistes ; mais ceux-ci ont bien de la peine à protéger contre les serviteurs des autres cardinaux ces dépouilles qui se vendent fort cher à des étrangers, à titre de curiosités. D'un autre côté, en dépit des bulles pontificales et de toutes les mesures de police, la foule se livre au pillage de la demeure du nouveau souverain pontife et souvent même de celles de cardinaux que l'on suppose élus. Nous ne citerons qu'un exemple de cet usage rappelé par le nouvel éditeur de Bignon. Au conclave de Pie IX, le jour même de l'élection dont la proclamation était remise au lendemain à cause de l'heure avancée (il était près de minuit), le bruit courut dans Rome que le cardinal Gizzi venait d'être nommé. Cette fausse nouvelle provoqua le pillage de la maison du cardinal que Pie IX se chargea d'indemniser.

Le nouveau pape est ensuite porté, dans la *sedia gestatoria* (1), à Saint-Pierre, accompagné de chanoines et de chantres de cette église qui entonnent l'antienne : *Ecce sacerdos magnus*, *etc.* Après s'être prosterné et avoir prié, il est replacé dans la *sedia* et porté à l'autel de la Confession de St-Pierre, sur lequel il s'assied. On chante le *Te Deum*, et le pape est de nouveau adoré par les cardinaux, les évêques, les prélats et le clergé de Saint-Pierre. Le Saint-Père donne solennellement la bénédiction et

(1) Trône disposé de manière à être porté sur les épaules par les *sediarii*.

l'absolution générale et est ensuite conduit au Vatican.

Quelques jours plus tard a lieu le couronnement à la *loggia* ou balcon du portail de Saint-Pierre. Le pape étant assis, reçoit la tiare (1) des mains du doyen des cardinaux-diacres, qui est chargé de lui mettre sa coiffure ou de la lui ôter pendant les cérémonies, selon les règles de la liturgie. « *Accipe tiaram*, lui dit-il, *tribus coronis ornatam, et scias te esse patrem principum et regum, rectorem orbis in terra, vicarium Salvatoris nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.* » Ensuite le maître des cérémonies met par trois fois le feu à des étoupes, en répétant trois fois à haute voix : *Pater sancte, sic transit gloria mundi : omnis caro fœnum et*

(1) La tiare ou *tri regno*, coiffure particulièrement affectée au Pape, quand il est revêtu de ses ornements pontificaux, est un haut bonnet rond, ceint de trois couronnes d'or, l'une au-dessus de l'autre, et enrichies de pierres précieuses. Elle se termine en pointe portant un petit globe surmonté d'une croix; par derrière, deux larges rubans tombent sur les épaules. La tiare est considérée comme l'emblème de la triple dignité de père des fidèles, de roi et de vicaire de Jésus-Christ. On a beaucoup disserté sur l'origine de la triple couronne. Au couronnement de Nicolas II (1058), l'archidiacre Hildebrand (depuis saint Grégoire VII) mit sur la tête du Pape une couronne royale sur le cercle inférieur de laquelle on lisait : *Corona de manu Dei*, et sur le second cercle : *Diadema Imperii de manu Petri* (Benzo, *De rebus Henrici III*, lib. VII, cap II, cité par Saint-Allais, *L'Art de vérifier les dates*, supplém., t. III, p. 333). Il semble cependant résulter de l'examen de monuments contemporains que, au XIII[e] siècle, il n'y avait encore qu'une seule couronne sur la tiare; c'est seulement au commencement du XIV[e] siècle que l'on trouve les trois couronnes qui n'ont cessé d'être en usage depuis lors.

omnis gloria ejus sicut flos agri. » Il adresse encore au souverain pontife diverses autres paroles, entre autres celles par lesquelles il lui annonce que son règne ne sera pas aussi long que celui de saint Pierre : « *Annos Petri non videbis* » (1).

Le pape doit se rendre ensuite à cheval à Saint-Jean-de-Latran; mais, depuis Jules II (élu en 1503), l'usage s'est établi de ne faire cette procession que quelque temps après le couronnement et en voiture de gala (2). Cette cérémonie a lieu avec la plus grande solennité.

Au moment où la procession passe dans le voisinage du Ghetto, les Juifs, qui ont trouvé au moyen-âge auprès du Saint-Siége un asile et une tolérance que leur refusaient les autres puissances chrétiennes, viennent au-devant du pape et, le genou en terre, lui présentent le texte de leur loi écrit en caractères hébraïques. Un de leurs rabins en fait l'éloge et exhorte le Saint-Père à la révérer; celui-ci répond qu'il la révère comme venant de Dieu, mais blâme les Juifs de leur vaine attente du Messie (3). En outre, de distance en distance, sur le parcours du

(1) Le commentateur de Bignon rapporte que Benoît XIV répondit : « *Non est fidei.* » Ce souverain pontife ne régna que dix-huit ans (17 août 1740 — 3 mai 1758). On sait que Pie IX, élu le 16 juin 1846, est le seul Pape qui, jusqu'ici, ait atteint et dépassé les vingt-cinq années du règne de saint Pierre.

(2) Pie VI, en 1775, suivit les anciens usages et se rendit à cheval à Saint-Jean de Latran.

(3) Voir sur l'origine de cet usage, qui semble avoir pris naissance au temps d'Innocent II, et sur la situation des Juifs au moyen-âge dans les États pontificaux, Arthur Beugnot, *Les Juifs d'Occident*, Paris, 1824, in-8°, p. 153 et *passim*.

cortége, on jette de l'argent au peuple comme symbole de la charité de l'Église.

A son arrivée à Saint-Jean-de-Latran, le souverain pontife est reçu par les chanoines de cette basilique, qui est la première église de la catholicité et la cathédrale de Rome. C'est là que le pape prend effectivement possession du siége de Rome. Une cérémonie des plus imposantes, et dont toutes les parties sont symboliques, s'accomplit alors (1); mais il faudrait pour la décrire en entier sortir du plan que nous nous sommes tracé. Nous ajouterons seulement que, dans le cas où le nouvel élu ne serait ni prêtre, ni évêque, il recevrait le sacrement de l'Ordre et la consécration épiscopale des mains de l'évêque d'Ostie, en vertu d'un usage qui remonte aux premiers temps de la papauté et a été observé constamment.

Tel est à peu près le cérémonial qui a été suivi jusqu'à nos jours pour la création des souverains pontifes.

Il nous reste à dire quelques mots du *droit d'exclusion*, auquel prétendent plusieurs puissances, et sur lequel l'éditeur de Bignon a écrit, sous forme de note, une dissertation historique remplie d'intérêt (2). Nous ne pouvons mieux faire que de la citer textuellement.

(1) Voir, sur ces diverses cérémonies, *Dict. des Papes* (Encyc. Migne), v° CONSÉCRATION ET COURONNEMENT DU PAPE, et *Dict. de Liturgie* (Ibid.), v° PAPE; Dom Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, Rotomagi, 1700, 3 vol. in-4°, t. II, *passim*; enfin, Dom Mabillon, *Commentaire sur les Ordres romains*.

(2) *Op. cit.*, p. 107.

« Trois puissances catholiques usent du *droit* d'exclure un candidat de l'élection ; ce sont : l'Autriche, comme représentant le *Saint-Empire*, la France et l'Espagne.

« Ce droit n'est pas à l'abri de toute contestation ; mais pour éviter de plus grands maux, le Saint-Siége, par esprit de conciliation, en tolère sagement l'usage, sans l'avoir cependant reconnu canoniquement.

« A l'origine, les souverains n'exerçaient leur influence dans l'élection du pape que d'une manière indirecte, et pour ainsi dire dissimulée. Peu à peu cette influence a grandi. Charles-Quint, au faîte de sa puissance, fit nommer pape Adrien d'Utrecht, l'évêque de Tortosa, à la mort de Clément VIII. Les princes d'Italie contribuèrent souvent à l'élection de tel ou tel cardinal. Mais il arrivait que le candidat d'un souverain déplaisait à un autre prince ; aussi, pour ne pas exciter le mécontentement des puissances, les cardinaux s'assuraient, avant de procéder à l'élection, de leur agrément. D'un acte de déférence prudente de la part des électeurs, les puissances en firent une prétention. Dans les derniers conclaves, les cardinaux se sont plus préoccupés de ne pas élire des candidats dont la nomination aurait causé des embarras, que de rechercher quels étaient ceux dont l'élection eût été particulièrement agréable à un cabinet.

« Voici de quelle manière se pratique l'exclusion. Les nations catholiques ont, parmi les membres du Sacré-Collége résidant à Rome, un cardinal protecteur, qui tient à elle par sa naissance ou par un

lien quelconque, ainsi d'avoir été nonce à sa cour, ou par le choix du pape, d'accord avec le souverain. C'est ordinairement à ce cardinal qu'est confié le *secret des princes.* On entend par ce terme les promesses, les désirs, les antipathies d'un souverain, et enfin l'*exclusion* formelle à prononcer contre un ou plusieurs candidats; en un mot, le cardinal est chargé des commissions pour le conclave.

« L'exclusion de chacune des trois puissances ne peut atteindre qu'un candidat, et doit être notifiée au Sacré-Collége avant l'élection. C'est aux représentants des puissances à connaître à temps l'opinion des électeurs et à prononcer l'exclusion pour s'éviter un mécompte. On dit à Rome que le prince de Metternich ayant tardé à donner des instructions à l'ambassadeur d'Autriche à Rome, lors de la mort de Grégoire XVI, et le conclave n'ayant duré que peu de jours (1), l'exclusion de la cour de Vienne, qui portait précisément sur le cardinal Mastaï Ferreti, arriva le matin même où Pie IX, élu la veille au scrutin du soir, venait d'être proclamé.

« Au conclave de Léon XII, le cardinal Severoli avait réuni au scrutin du matin, le 21 septembre 1823, vingt-six voix; son élection aurait eu lieu au scrutin du soir si le cardinal Albani n'avait, au nom de l'Autriche, prononcé l'exclusion contre lui. A la prière des cardinaux, Severoli désigna un candidat, Della Genga, qu'ils élurent : ce fut Léon XII (2).

(1) Pie IX fut élu le 16 juin 1846; le conclave n'avait duré que deux jours. V. Rohrbacher, *op. cit.*, t. XIV, p. 733.

(2) Au conclave de Pie VII, le pieux et savant cardinal Gerdil

« Le cardinal Giustiniani allait être élu à la mort de Pie VIII lorsque l'exclusion de l'Espagne le frappa.

« Charles-Quint, qui avait fait nommer Adrien VI, ne parvint pas à empêcher l'élection de Paul IV.

« Philippe II ne pratiqua jamais l'exclusion, au moins ouvertement.

« Au XVI[e] siècle, le Sacré-Collége se regardait comme indépendant vis-à-vis des rois. Si l'exclusion eût été véritablement un droit des souverains, Philippe II, qui n'a jamais laissé péricliter la moindre des prérogatives de sa couronne, n'eût pas manqué d'exercer celle-ci, s'il avait cru en avoir le droit.

« La France est, de toutes les puissances, celle qui a mis le plus de discrétion dans son intervention au conclave.

« Nonobstant cette tolérance du Saint-Siége, les puissances ne peuvent arguer, pour soutenir leurs prétentions, d'aucun acte apostolique qui leur reconnaisse le moindre droit d'ingérence dans l'élection pontificale. »

En terminant cette étude impartiale, qu'on nous permette d'émettre un vœu sincère, c'est qu'une entière liberté soit laissée aux membres du Sacré-Collége, lorsque, dans un temps assez proche peut-

allait réunir beaucoup de voix lorsque le cardinal Hersan lui donna l'exclusion au nom de l'Autriche. Gerdil, né en Savoie, se trouvait alors presque le sujet de la France, par suite de l'annexion de son pays natal au territoire de la République française ; il était d'ailleurs fort âgé. V. Rohrbacher, *op. cit.*, t. XIV, p. 396, et Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. I, p. 463 et suiv.

être, ils seront appelés à nommer le successeur de Pie IX. Les circonstances dans lesquelles se trouve la société moderne imposent aux puissances une grande réserve à cet égard. Les états catholiques et ceux qui comptent des catholiques parmi leurs nationaux ont un intérêt majeur à écarter de cette élection toute immixtion étrangère. Dans une circulaire récente et dernièrement encore, à la tribune, le ministre des affaires étrangères d'Italie a affirmé que son gouvernement assurerait au prochain conclave une pleine et entière liberté d'action. Cette promesse ne sera pas vaine, nous l'espérons, et de sages mesures préviendront alors toute agitation dans la capitale du monde chrétien.

N'oublions pas aussi que dans les pièces diplomatiques échangées entre divers cabinets et dans une déclaration du comte Andrassy, premier ministre d'Autriche, au sujet de la publication par les journaux d'une bulle relative au conclave, il est question des lois du conclave, sans l'observance desquelles l'élection ne serait pas considérée comme canonique par les puissances. Ce document, qui fit tant de bruit l'année dernière et qui avait été fabriqué à Rome ou en Allemagne, a été déclaré faux par une note officielle du cardinal Antonelli.

Si le pape ne peut pas nommer son successeur, lui seul du moins est compétent pour établir les règles de l'élection future. L'histoire à la main, nous affirmerons que les souverains pontifes ont, suivant qu'ils le jugeaient à propos, modifié les constitutions apostoliques en ce qui concernait la création de leurs successeurs. Pie IX peut donc en mourant

laisser une bulle pour le prochain conclave; les dispositions qu'elle édictera auront alors seules force de loi. D'après de récentes informations, le Saint-Père aurait préparé une bulle; mais elle laisserait intact quant au fond l'état de choses qui existe depuis tant de siècles, relativement aux élections pontificales. Elle n'aurait pour but que de dispenser les cardinaux de l'observance du cérémonial et de donner au Sacré-Collége une plus grande latitude pour faire face aux nécessités des circonstances dans lesquelles il aurait à élire le nouveau pape. MAIS, QUAND MÊME PIE IX CHANGERAIT LA LÉGISLATION DU CONCLAVE, LES DISPOSITIONS QU'IL AURAIT ÉDICTÉES, nous ne saurions trop insister sur ce point, SERAIENT LES SEULES EN VERTU DESQUELLES SON SUCCESSEUR POURRAIT ÊTRE CANONIQUEMENT ÉLU.

Puisque nous avons été amené à parler des dispositions que le Saint-Père a pu prendre en vue des futurs conclaves, nous devons mentionner la bulle *Cum Romanis*, publiée avant la réunion du concile du Vatican. Cette bulle maintient aux seuls cardinaux, à l'exclusion de tous les autres membres de la hiérarchie ecclésiastique, le droit d'élire le chef de l'Église catholique, alors même que le concile serait rassemblé. En la promulgant, Pie IX n'a fait que suivre l'exemple de Jules II et de Pie IV, qui édictèrent des dipositions analogues à l'occasion du concile œcuménique de Latran et du concile de Trente. Cependant il ne faut pas oublier que le Saint-Père n'a pas agi seulement en vue du concile du Vatican; la bulle *Cum Romanis* a une portée plus générale et est applicable à toutes les élections

pontificales qui pourraient avoir lieu si le pape venait à mourir pendant un concile universel. Il y est formellement édicté que, par la mort du chef de l'Église, tout concile général alors rassemblé est dissous *ipso facto*. Par cette même constitution, le souverain pontife confirmait les règles fixées en dernier lieu pour le cérémonial dans la constitution publiée par Grégoire XV sur la tenue du conclave.

Le testament de Pie IX sera respecté, nous n'en doutons pas. Les chefs des grandes nations comprendront que, à l'époque si troublée où nous vivons, il serait téméraire d'intervenir dans l'élection du souverain pontife, et de blesser dans leur conscience et dans leur foi les peuples que la Providence les a appelés à gouverner.

APPENDICE.

Extrait des Actes du *Concile œcuménique* de Lyon (1274).

DE ELECTIONE ET ELECTI POTESTATE.

Vbi periculum majus intenditur, ibi procul dubio est plenius consulendum. Quam gravibus autem sit onusta dispendiis, quot et quantis sit plena periculis, ecclesiæ Romanæ prolixa vacatio : exacti temporis consideratio edocet, et considerata prudenter illius discrimina manifestant. Hinc nos evidens evocat ratio, ut dum reformandis etiam minoribus nostra solerter vacat intentio, ea quæ periculosiora sunt nequaquam absque remedio reformationis accommodæ relinquamus. Ideoque omnia quæ, pro vitanda discordia, in electione Romani pontificis a nostris sunt prædecessoribus, et præcipue a felicis recordationis Alexandro papa tertio, salubriter instituta, omnino immota in sua firmitate manere censentes (nihil enim illis detrahere intendimus, sed quod experientia deesse probavit, præsenti constitutioni supplere), hoc sacro concilio approbante statuimus, ut si eumdem pontificem in civitate, in qua cum sua curia residebat, diem claudere contingat extremum, cardinales, qui fuerint in civitate ipsa præsentes, absentes expectare decem diebus tantummodo

teneantur. Quibus elapsis, sive absentes venerint, sive non, extunc omnes conveniant in palatio, in quo idem pontifex habitabat, contenti singuli singulis tantummodo servientibus clericis, vel laicis, prout duxerint eligendum. Illis tamen quibus patens necessitas id suggerit indulgeri, duos habere permittimus, ejusdem electionis arbitrio reservato. In eodem autem palatio unum conclave, nullo intermedio pariete, seu alio velamine, omnes habitent in communi. Quod (servato libero ad secretam cameram aditu) ita claudatur undique, ut nullus illuc intrare valeat vel exire; nulli ad eosdem cardinales aditus pateat, vel facultas secrete loquendi cum eis : nec ipsi aliquos ad se venientes admittant, nisi eos, qui de voluntate omnium cardinalium inibi præsentium, pro iis tantum quæ ad electionis instantis negotium pertinent, vocarentur. Nulli etiam fas sit, ipsis cardinalibus, vel eorum alicui, nuncium mittere vel scripturam. Qui vero contra fecerit scripturam mittendo vel nuncium, aut cum aliquo ipsorum secreto loquendo : ipso facto sententiam excommunicationis incurrat. In conclavi tamen prædicto aliqua fenestra competens dimittatur, per quam eisdem cardinalibus ad victum necessaria commode ministrentur : sed per eam nulli ad ipsos patere possit ingressus. Verum si, quod absit, infra tres dies, postquam, ut prædicitur, conclave prædictum iidem cardinales intraverint, non fuerit ipsi ecclesiæ de pastore provisum : per spatium quinque dierum immediate sequentium, singulis diebus, tam in prandio, quam in cœna, uno solo ferculo sint contenti. Quibus provisione non facta decursis, ex-

tunc tantummodo panis, vinum, et aqua, ministrentur eisdem, donec eadem provisio subsequatur. Provisionis quoque hujusmodi pendente negotio, dicti cardinales nihil de camera papæ recipiant, nec de aliis eidem ecclesiæ tempore vacationis obvenientibus undecumque : sed ea omnia, ipsa vacatione durante, sub ejus, cujus fidei et diligentiæ camera eadem est commissa, custodia maneant, per eum dispositioni futuri pontificis reservanda. Qui autem aliquid receperint, teneantur extunc a perceptione quorumlibet redituum ad ipsos spectantium abstinere, donec de receptis taliter plenariam satisfactionem impendant. Iidem quoque cardinales accelerandæ provisioni sic vacent attentius, quod se nequaquam de alio negotio intromittant : nisi forsan necessitas adeo urgens incideret, quod eos oporteret de terra ipsius ecclesiæ defendenda, vel ejus parte aliqua providere : vel nisi aliquod tam grande, tam evidens periculum immineret, quod omnibus et singulis cardinalibus præsentibus concorditer videretur illi celeriter occurrendum. Sane si aliquis de prædictis cardinalibus conclave prædictum, ut supra exprimitur, non intraverit; aut intrans, absque manifesta causa infirmitatis exierit : ipso minime requisito, nec in ejusdem electionis negotio ulterius admittendo, per alios ad eligendum summum pontificem, libere procedatur. Si vero infirmitate superveniente, idem conclave aliquem ex eis exire contingat : ipsa etiam infirmitate durante poterit, ejus suffragio non requisito, ad electionem procedi. Sed si ad alios post sanitatem sibi redditam, seu antea, redire voluerit, vel etiam si alii absentes, quos per decem dies dixi-

mus expectandos, supervenerint re integra, videlicet antequam eidem ecclesiæ sit de pastore provisum : in eodem negotio, in illo statu, in quo ipsum invenerint, admittantur, præmissa, tam de clausura, quam de servientibus, cibo et potu, et reliquis, cum aliis servaturi. Porro si quando Romanum pontificem extra civitatem prædictam, in qua erat cum sua curia residens, contigerit ab hac luce migrare : teneantur cardinales in civitate, in cujus territorio seu districtu idem pontifex obiit convenire; nisi sit forsitan interdicta, vel contra ecclesiam Romanam in aperta rebellione persistat. Quo casu in alia viciniori conveniant, quæ similiter nec interdicto subjaceat, nec sit, ut prædicitur, aperte rebellis. In hac etiam civitate, tam quoad expectationem absentium, quam quoad habitationem communem clausuram, et cætera omnia, in domo episcopali, vel alia qualibet eisdem cardinalibus deputanda, eadem observentur, quæ superius, obeunte dicto pontifice in ea in qua cum sua residebat curia, sunt expressa.

Præterea, quia parum est jura condere, nisi sit qui eadem tueatur : adjiciendo sancimus, ut dominus, aliique rectores, et officiales civitatis illius, in qua Romani pontificis celebranda fuerit electio, auctoritate nostra, et ejusdem approbatione concilii, potestate sibi tradita, præmissa omnia et singula plene ac inviolabiliter sine fraude ac dolo aliquo faciant observari : nec cardinales ultra quam præmittitur arctare præsumant. Super his autem taliter observandis, statim audito summi pontificis obitu, coram clero et populo civitatis ipsius, ad hoc specia-

liter convocandis, præstent corporaliter juramentum. Quod si forte in præmissis, vel circa ea, fraudem commiserint, aut ipsa diligenter non observaverint : cujuscumque sint præeminentiæ, conditionis, aut status, omni cessante privilegio, eo ipso excommunicationis sint vinculo innodati, et perpetuo sint infames, nec unquam eis portæ dignitatis pateant, nec ad aliquod publicum officium admittantur. Ipsos insuper feudis, et bonis, cæterisque, quæ ab eadem Romana vel quibuslibet aliis ecclesiis obtinent, ipso facto decrevimus esse privatos : ita quod ad ecclesias ipsas plene ac libere revertantur, administratorum earumdem ecclesiarum arbitrio sine contradictione aliqua disponenda. Civitas vero prædicta, non solum sit interdicto supposita, sed et pontificali dignitate privata. Cæterum quia cum arbitrium vel inordinatus captivat affectus, vel ad certum aliquid obligationis cujusque necessitas adigit, cessat electio, dum libertas adimitur eligendi : cardinales eosdem obsecrantes per viscera misericordiæ Dei nostri, per aspersionem sui preciosi sanguinis obtestamur, ut pensantes attentius quid eis imminet, cum agitur de creatione vicarii Iesu Christi, successoris Petri, rectoris universalis ecclesiæ, gregis Dominici directoris, omni privatæ affectionis inordinatione deposita, et cujuslibet pactionis, conventionis, obligationis necessitate, necnon condicti et intendimenti contemplatione cessantibus, non in se reciprocent considerationis intuitum, vel in suos, non quæ sua sunt quærant, non commodis privatis intendant, sed nullo arctante ipsorum in eligendo judicium, nisi Deo, puris et liberis mentibus, nuda electionis conscientia

utilitatem publicam libere prosequantur omni conatu, et solicitudine, prout possibilitas patitur, id arcturi tantummodo, ut eorum ministerio acceleretur utilis et pernecessaria totius mundi provisio, idoneo celeriter eidem ecclesiæ sponso dato. Qui autem secus egerint, Divinæ subjaceant ultioni, eorum culpa, nisi gravi propter hoc peracta pœnitentia, nullatenus abolenda. Et nos nihilominus pactiones, conventiones, obligationes, condicta, et intendimenta omnia, sive juramenti, sive cujuslibet alterius fuerint vinculo firmitatis annexa, cassamus, irritamus, et viribus decernimus omnino carere : ita ut nullus ad illa observanda quomodolibet sit astrictus, nec quisquam ex eorum transgressione notam vereatur fidei non servatæ, sed non indignæ laudis titulum potius mereatur : cum lex etiam humana testetur, Deo magis transgressiones hujusmodi, quam jurisjurandi observationes, acceptat.

Quia vero fidelibus non est tam de solicita quantumcumque inventione fidendum, quam de instantia orationis humilis et devotæ sperandum, huic adjicimus sanctioni, ut in omnibus civitatibus, cæterisque locis insignibus, ubi primum de memorati pontificis obitu certitudo claruerit, a clero et populo solennibus pro eo exequiis celebratis, singulis diebus, donec de ipsius ecclesiæ provisione indubitatus rumor pertulerit veritatem, humiles preces fundantur ad Dominum, apud eum devotis orationibus insistatur, ut ipse qui concordiam facit in sublimibus suis, sic efficiat eorumdem cardinalium corda in eligendo concordia, quod provisio celer, concors, et utilis, prout animarum salus exigit, et totius requirit orbis

utilitas, ex ipsorum unanimitate sequatur. Et ne tam salubre præsentis sanctionis edictum, ignorantiæ negligi prætextu contingat : districte præcipimus, ut patriarchæ, archiepiscopi, episcopi, et alii ecclesiarum prælati, cæterique, quibus concessum est proponere verbum Dei, clerum et populum propter hoc specialiter frequentius congregandos in suis sermonibus ad supplicum precum suffragia, pro celeri et felici exitu tanti negotii frequentanda, solerter hortentur, et ipsis eadem auctoritate, non solum orationum frequentiam, sed et observantiam, prout circumstantiæ pensandæ suaserint, jejuniorum indicant.

(Labbe, *Sacrosancta Concilia*, t. XI, col. 975-979.)



NICOLAS FOUCAULT

Par M. DESDEVISES DU DEZERT

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, membre titulaire.



... Aucune lecture ne fait mieux voir le mécanisme de l'ancienne administration française.

(*Revue contemp.*, 1856, art. de M. Pierre CLÉMENT.)

L'institution des intendants, créée par Richelieu, supprimée un moment sous Mazarin, définitivement rétablie par Louis XIV, est l'instrument le plus énergique de la centralisation administrative dans l'ancienne France, et le dernier mot de son régime intérieur sous la royauté absolue. Quoique l'intendant séjourne longtemps dans sa province, qu'il ait une résidence fixe, et qu'il ne s'absente de sa résidence qu'avec autorisation ou pour les besoins du service, il participe des magistratures extraordinaires par la variété et l'étendue de ses prérogatives et de ses attributions : il est dans sa généralité le délégué du ministre, l'intermédiaire obligé des ordres du maître, le représentant du Roi au second degré. Dans les cérémonies officielles, il a le premier rang : on lui donne du Monseigneur ; on lui présente le vin d'honneur ; à son entrée en ville, on tire le canon. Son traitement, qui varie selon l'importance des chefs-lieux, est toujours large et libéral ; le logement gratuit, les présents confor-

mément à la coutume, certains droits fiscaux, les frais de tournée, les gratifications lui permettent de faire des économies tout en menant un grand train.

Rien de plus convenable et de plus nécessaire que cette magnificence : en effet l'intendant, toujours en rivalité avec les gouverneurs de province, les principaux de la noblesse, du clergé, de la magistrature, est obligé d'avoir un grand état. Il a dans ses attributions l'inspection générale de toutes les branches de service, les rapports sur toutes les questions, l'exécution des ordres dans tous les cas, la répartition et la levée de l'impôt (1), la surveillance exacte des officiers de finances, celle des magistrats, le recrutement, le logement et la nourriture des gens de guerre, les vivres, les secours aux pauvres en temps de disette, les postes, la viabilité, la police et la sûreté publique. Rien ne lui est étranger; rien ne doit échapper à son action, à sa surveillance; il voit tout, organise tout, redresse tout, rend compte de tout. On voit par ce dénombrement, fort incomplet sans doute, mais entièrement emprunté aux Mémoires de Nicolas Foucault, qui sont l'objet de cette étude, tout ce que les fonctions d'intendant exigeaient de tact, de vigilance, de modération, de fermeté et de lumières, combien elles exigeaient de connaissances préalables. Cependant Foucault a trente ans lorsqu'il débute; il est sous la surveillance souvent contradictoire de Colbert et de Louvois, dont il dépend pour différents ser-

(1) Exemple en 1689.

vices. Quoique son autorité s'exerce sur tout, il a rarement des reproches, et quand il en a, il ne les mérite pas toujours. En revanche, il y en a qu'il mérite et qu'on ne lui fait pas. Ici nous ne prétendons pas examiner l'intendance, mais l'intendant. L'institution a été approfondie par MM. Chéruel et Depping, et le sujet paraît épuisé. Nous demandons seulement aux mémoires quelle fut la conduite de Foucault comme magistrat et ce qu'il fallait alors pour être un bon intendant, comme nous dirions aujourd'hui un bon préfet.

Quand Richelieu crée les intendants, il sait parfaitement ce qu'il fait et ce qu'il veut : c'est un maître. L'intendant est un *missus dominicus* de la dernière époque, un commissaire extraordinaire permanent, qui suspend la vie partout où il se trouve, et substitue partout à l'action de la noblesse, du clergé, des états provinciaux, des parlements, du peuple, l'action du Roi. Le titre y est, pour que personne ne s'y trompe. A Pau, Foucault est commissaire du Roi en Béarn ; le titre de maître des requêtes, qu'il conserve jusqu'en 1694, est son titre véritable, comme plus tard celui de conseiller d'État, et l'intendance est une commission. Ce n'est pas un préfet, c'est un proconsul, et il en a toutes les attributions. Il arrête, juge, exécute, et tout agent de la force publique, quand il en est requis, devient son agent. Les conséquences se devinent. Toute résistance devient impossible : ce serait un cas de lèse-majesté. Tout ce qui pourrait donner un point d'appui à la résistance est détruit ou ébranlé ; parmi les seigneurs, ceux que l'on

suspecte sont isolés, circonvenus, emprisonnés, tracassés de toute façon ; on recherche leurs titres, on les soumet à des corvées humiliantes, à de lourds impôts ; on leur suscite des procès ruineux ; on épie jusqu'à leurs paroles. Il faut se soumettre à toutes ces rigueurs, et suivre à pied le char du triomphateur : de là la haine de la noblesse contre Louvois. Les droits sont confondus : sans valeur contre le Roi, on ne peut s'en prévaloir que contre les tiers ; encore y a-t-il toujours quelque moyen d'exception, quand l'une des parties est bien en cour et l'autre faible ou en disgrâce. Il faut obéir ; quand on obéit, la justice règne généralement : les intendants sont bien choisis ; ce sont des hommes d'honneur, laborieux, savants, sortant de familles estimées, et le peuple est satisfait de leur conduite, parce qu'ils ne connaissent pas d'exception.

Mais, quand on n'obéit pas, c'est-à-dire quand on n'abdique pas complètement les souvenirs du passé pour devenir l'instrument docile du Roi et de ses ministres, il faut s'attendre à tout, se résigner à tout perdre : honneur, fortune, liberté. Le Roi est le maître ; il est le maître d'institution divine (on sait comment Louis XIV l'entend dans ses Mémoires, et les intendants commentent amplement la pensée du souverain). On doit obéissance au Roi pour l'âme comme pour le corps, car il est le représentant de Dieu, et l'exécuteur de ses volontés. Ainsi plus de liberté, plus même de liberté de conscience ; l'intendant est l'interprète naturel de cette exagération intolérable, car il n'en éprouve aucun préjudice, et il en a le profit. Voilà ce qu'il

ne faut pas perdre de vue quand il s'agit d'un fonctionnaire de la grande époque, d'un de ceux qui ont le mieux compris le régime absolu, et qui en ont été les instruments les plus habiles et les plus dévoués. Foucault a été intendant à Montauban, à Pau, à Poitiers, à Caen pendant trente-deux ans; il a été l'un des principaux instruments de la royauté dans l'affaire de la Régale, et dans les troubles qui ont suivi la révocation de l'édit de Nantes; c'est dans sa généralité, et presque sous ses yeux, que les débris du désastre de la Hogue ont été brûlés par les Anglais; il a défendu avec persévérance ses administrés contre les inventions fiscales des Lepelletier et des Pontchartrain; il a vu les progrès de la dépopulation et de la misère publiques pendant deux guerres longues et onéreuses; il a rendu avec fidélité ses impressions, et suffisamment développé sa conduite: c'est, à tout prendre, et pour celui qui recherche dans les faits l'histoire vraie plutôt que l'esprit et la couleur, un témoin sincère, et bien informé.

La rivalité de Colbert et de Louvois, qui se perpétue entre les deux familles après la mort de Colbert, engendre dans l'État un dualisme, dont les traces se retrouvent à chaque pas dans Nicolas Foucault. Quand Colbert dit oui, Louvois dit non: il faut biaiser ou se faire un ennemi. Louvois, « qui se prévenait aisément, et très-souvent mal à propos, en bien et en mal », voyait en Foucault le protégé de Colbert, et l'abreuvait de dégoûts, lui créant partout des surveillants incommodes, blâmant sa conduite en termes impérieux, l'obligeant

à des démarches qui compromettaient son autorité ou qui blessaient son orgueil. Foucault proposait de faire travailler à une carte de Poitou : « Il n'y « a que trop de cartes dans le royaume, répondait « Louvois ; les ennemis, *dans le temps*, pourraient « en tirer plus d'avantages que nous. » Et, pour ne point favoriser un débarquement, qui n'a jamais été tenté, il fallut ajourner une idée utile. Louvois aussi le trouve trop doux, mais, dit Foucault avec vraisemblance, « il tire ce reproche de son fonds, et cela ne vient pas du Roi. » Le duc de Mazarin donne au Roi ses orangers de la Meilleraye : Louvois ordonne leur transport immédiat, tant il est impatient de les voir à Versailles. « Le Roi peut prendre « des villes en hiver, répond Foucault avec bon « sens, mais il ne peut faire sortir des orangers de « leurs serres. » Quand le terrible ministre est emporté par cette mort subite qui a tant frappé les contemporains, Foucault, en l'enregistrant, demeure impénétrable, mais il faut penser qu'il ne fut pas un des derniers à s'en réjouir.

Foucault a des idées qui ne sont pas toujours acceptées : il a du zèle, parfois même un zèle excessif, auquel on ne rend pas toujours justice. Le Roi comprend que toute la force de l'intendance est dans l'unité d'impulsion, et il ne veut pas de subdélégués permanents (correspondants à nos sous-préfets) chargés de la surveillance d'un district ou d'une section. C'est seulement au civil et au criminel que la subdélégation est admise, et temporairement, pour une besogne déterminée. Foucault réclame, probablement sans succès, car il ne nous apprend

pas quelle suite fut donnée à sa réclamation. Nous ne retrouvons, dans la suite, des subdélégués que pour des affaires spéciales, nettement déterminées, et un tarif établi par les intendants règle la somme qui leur est allouée.

La première et la plus importante fonction de l'intendant, c'est la justice : partout où il se trouve, il préside en qualité de maître des requêtes; il se transporte partout où il croit sa présence nécessaire, et ses tournées dans son ressort remplacent celles du chancelier. Ici nous retrouvons le magistrat qui pendant huit ans a suivi à Paris les audiences des cours souveraines, et s'est pénétré de leur esprit. Foucault s'occupe avec soin de la réforme de la justice; il signale régulièrement tout ce que la pratique lui révèle d'abus commis, tout ce qui lui paraît défectueux dans la loi. A Pau, il remédie avec une insistance des plus louables à l'insuffisance du personnel, aux lenteurs et au coût des procédures, à l'inconduite notoire de quelques membres, qui sont obligés de se démettre. A Poitiers, il est l'arbitre des différends entre les magistrats; à Montauban, à Caen, on le trouve partout où quelque grande affaire le réclame : à Condé, à Vire, à Avranches, à Coutances, à Valognes; et, s'il est sévère, il est impartial, jugeant le soldat et le gentilhomme avec la même rigueur que le paysan. Son activité est incroyable, surtout dans les premières années. Ce ne sont que procès criminels, amendes, destitutions, admonestations; quand le gentilhomme convaincu de crimes essaie de résister, Foucault l'assiége dans son château, et fait

brèche avec du canon. Ceux qui sont coupables de violences envers le peuple sont pendus, quel que soit leur rang; les criminels de basse extraction qui ont volé sur les routes, ou résisté à la force publique, sont roués vifs; les faux sauniers sont envoyés aux galères. Il y a quelquefois des adoucissements. Un sexagénaire n'est pas roué, mais il est pendu; un notaire qui a près de cent ans avoue n'avoir jamais fait que des faux; un autre notaire, qui a cent six ans, reconnaît n'avoir jamais rédigé un acte vrai : leur âge les sauve, et ils meurent dans l'impunité. Dans la région centrale, les seigneurs étaient souvent absents de leurs domaines, ou donnaient l'exemple du mal; la hardiesse y était au niveau de l'ignorance. Dans le Rouergue, par exemple, deux faussaires de seize ans parcouraient le pays, marquant les étoffes, délivrant des lettres de maître, contrefaisant le timbre et le sceau du Roi. Si la répression n'avait pas été terrible, que serait devenu l'ordre public? Que seraient devenus surtout les procédés fiscaux de M. de Pontchartrain?

L'intérêt du Roi était alors presque toujours en désaccord avec les intérêts privés; le faire prévaloir contre les classes privilégiées et contre les communautés et corporations était la difficulté principale du rôle de l'intendant : c'était aussi son principal devoir, et, nous devons le reconnaître, Foucault s'y employait vaillamment. C'est dans ses Mémoires qu'il faut suivre l'histoire de la Régale, si remplie de faits curieux et instructifs : on y voit comment dès 1674, c'est-à-dire en pleine concorde avec la cour de Rome, le Roi poursuit son but de centralisation

politique et financière sans s'inquiéter des obstacles; avec quelle fermeté sont réprimées les résistances dans les diocèses d'Agde et de Pamiers, aussitôt qu'elles sont signalées par l'intendant de Montauban. Il serait puéril aujourd'hui de se porter juge de la querelle, et de refaire laborieusement le fastidieux récit d'un démêlé qui a perdu toute son importance. Que Louis XIV ait eu en cette occasion sa hauteur ordinaire, ce qui est vraisemblable, et qu'Innocent XI y ait apporté son entêtement accoutumé, ce qui paraît naturel, cela nous importe peu à une distance de deux siècles, et le style cassant de M. de Louvois ne nous émeut guère plus que les monitoires du grand vicaire de Pamiers. Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est de constater une fois de plus la juridiction que s'attribuait le roi très-chrétien sur des hommes qui n'avaient pas cessé d'être ses sujets en devenant évêques, et nous nous demandons avec une certaine inquiétude quelle serait l'attitude actuelle de quelques-uns de nos prélats, si le pouvoir usait envers eux du plus faible des moyens de coercition employés journellement pendant huit ans par Nicolas Foucault. Ce n'est pas que Foucault lui-même, alors dans la force de l'âge et du tempérament, n'ait le sentiment du péril. « Il faut y aller doucement, dit-il; la cabale est forte à Toulouse. » Mais enfin il persévère, et ne s'arrête que lorsque le succès est complet. Partout il lutte avec énergie contre l'invasion des communautés, dont il empêche, autant que possible, la multiplication et l'établissement dans les villes. A Cahors, il demande qu'on délivre la ville, s'il est

possible, d'une partie des couvents « qui dévorent les habitants. » Il agit de même à Vabres. Tout ce qui était éclairé à cette époque pensait de même : c'était l'opinion de Colbert, et celle de Vauban.

Foucault est la terreur des protestants : quand il est à Pau, on l'aimerait mieux à Paris qu'en Béarn ; quand il est à Poitiers, le bruit qu'il est blessé dans une émeute, mort peut-être, court jusqu'à Paris. En face des hérétiques, sa conduite est toute tracée, et participe du chrétien orthodoxe et de l'intendant : on y trouve presque au même degré l'ami des jésuites et l'homme dévoué au Roi. « C'est, dit-il, une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au Roi, puisque Sa Majesté agit uniquement pour l'intérêt de la religion. » Satisfait de cet argument, qui est loin d'être sans réplique, il n'en cherche pas d'autre, et va droit devant lui. Partisan de la contrainte morale, il oppose à la fermeté de ceux qui résistent la docilité de ceux qui abjurent, et ne recule pas devant les menaces. « Le Roi saura, dit-il à Caen en 1701, malgré les puissances de ce monde *et de l'autre*, rendre son royaume aussi catholique que ceux à qui il vient de donner un maître. » Ainsi, du même coup, il confond Guillaume III avec le diable, et il délivre aux Espagnols un brevet d'orthodoxie.

Cependant Foucault n'est pas convertisseur de son naturel : il connaît les limites des deux puissances, déclare que cela regarde les évêques, et il leur eût abandonné volontiers la besogne tout entière.

Mais puisque le Roi, qui pourtant a bien d'autres affaires sur les bras, a entrepris de consommer l'unité religieuse, là comme ailleurs le Roi doit être obéi. Point de curés! Partout en Béarn, en Poitou (on ne dit pas en Normandie), ils sont ignorants et incapables, ou scandalisent par leurs mauvaises mœurs. Il vaut mieux employer les missionnaires, gens de mérite et d'exemple, dont l'intendant protégera la personne et favorisera les prédications. Que dis-je? L'intendant lui-même se fait missionnaire; il prêche, ce maître des requêtes, et on s'y intéresserait fort, tant il se donne de mal, si le désir de plaire au Roi et à M. de Louvois ne faisait en lui une concurrence déplorable à la grâce. Dans une des salles du château de Pau, il adresse aux nobles assemblés une allocution dont nous avons l'analyse, et quinze jours après les nobles se convertissent par délibération. Déjà par l'inspiration de M. et de Mme Dacier, le même prodige s'était opéré dans la ville de Castres. A Poitiers, à Châtellerault, le succès est pareil, sans que nous puissions, nous qui avons les pièces en main, l'attribuer à autre chose qu'à la puissance divine : Foucault n'est pas éloquent. Lui-même se vante d'avoir dans une seule tournée converti plus de cinq mille personnes : il eût été précieux en temps électoral. Il fait plusieurs conversions en présence du marquis de Boufflers, qui ne manquera pas de le rapporter à Versailles. Il enregistre avec soin la conversion des gens de qualité; il défend avec sollicitude les intérêts des jeunes filles nobles qui se résignent à la vie religieuse, et fait donner à ceux qui se sou-

mettent des gratifications et des pensions. Mais, comme il n'est pas seulement chrétien orthodoxe et fils de l'Église, qu'il est en même temps intendant et sujet du Roi, il n'oublie pas que la terre ne se cultive pas sans bras, que des contributions supposent des contribuables, et qu'avant tout en France il faut des Français. Il ne veut rien d'inutile, rien qui puisse porter au désespoir, et il s'arrête devant le sacrilége. Il demande des conférences, sans doute pour s'y réserver un rôle, car il aime à discourir, et il s'y croit habile. Mais il diffère malgré les ordres de Louvois, à vendre les meubles des récalcitrants; il laisse tranquilles les nouveaux convertis sans les obliger d'approcher des sacrements, et, mécontent de facilités dangereuses qui ont pour effet de dépeupler les provinces, il est nettement contraire à l'émigration.

Il y a donc dans la manière dont Foucault comprend et remplit ses fonctions, une large part faite à l'équité et au bon sens. Néanmoins, chez cet homme froid et austère, chez cet habile courtisan, cela ne va pas jusqu'à compromettre sa fortune, et tout ce que Louvois a ordonné contre les réformés, ses Mémoires nous fournissent la preuve qu'il sait au besoin l'exécuter. Implacable envers les ministres, il ne leur laisse que le choix entre l'exil et la mort. Il emploie volontiers contre les nobles l'emprisonnement dans les forteresses, « cela pouvant contribuer à leur conversion. » Les marchands qui veulent fuir sont retenus de force; les femmes sont reléguées dans des couvents, et on peut croire qu'elles y subissent des châtiments corporels, car

dans le récit on en trouve des traces. Citons encore une dizaine d'assemblées dispersées par des troupes régulières, des dragons envoyés comme garnissaires, des réformés condamnés aux galères, des femmes rasées, des procès faits à des cadavres, des confiscations sans nombre, d'odieuses exhumations.

Foucault pouvait-il agir autrement? Peut-être ; mais, s'il y a des intendants qui ont fait moins, ce qui pouvait tenir à l'esprit de leurs provinces, on trouverait aussi des intendants qui ont fait pis, Bâville par exemple. C'est si vrai, quoique d'abord cela surprenne, que Foucault est en droit, quand, en 1695, la cour s'adoucit, et que la persécution devient moins rigoureuse, de dire qu'on a fait fausse route, et qu'on revient enfin à ses premières indications. L'ordre est donné de laisser les missionnaires et les curés achever l'œuvre, sans que le Roi s'en mêle. Loin de s'en plaindre, il s'en réjouit, mais il dit avec raison qu'il est trop tard. Où retrouver en effet tous ces hommes industrieux qui ont quitté la France pour toujours? A Caen, par exemple, presque tous les réformés sont allés s'établir en Angleterre, et le commerce est anéanti.

On aime à opposer à cet inexorable terrorisme la protection accordée aux lettres, aux sciences et aux arts, aux Universités, aux Académies et aux établissements d'instruction publique. Les Facultés de droit de Cahors et de Poitiers doivent à Foucault l'institution d'un professeur de droit français. Il établit encore à Cahors une chaire de mathématiques, à Caen des chaires de mathématiques et

d'hydrographie. Pour se conformer aux vues de Seignelai, il fait apprendre dans les ports de mer l'anglais et le hollandais aux fils des marchands du Poitou. Il intervient dans les querelles de l'Université de Caen, et oblige les professeurs à accepter pour collègue le sieur de Vaucouleurs, qui était à leur gré « trop exact observateur des règlements. » Les colléges de Cahors, qui étaient dans une grande confusion, sont réformés ; à Poitiers, le collége de Pigarreau, en pleine décadence, est réuni au collége des Jésuites. L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen n'était pas encore reconnue ; elle tenait ses séances chez M. de Segrais. Sept jours après son arrivée, il prit place parmi les membres, et fit un discours auquel il fut répondu par le directeur. Déjà, dans sa réponse au recteur de l'Université, il avait promis d'être dévoué aux intérêts de a Compagnie et pleinement académicien (1). Avant de quitter la province, il obtint pour elle des lettres-patentes plus avantageuses que toutes celles délivrées jusqu'alors. C'est lui qui découvrit à Vieux l'emplacement de l'ancienne cité romaine des Viducasses, et tout ce qui se recueillait d'antiquités dans la généralité trouvait place dans son cabinet. Il ne négligeait pas les bâtiments, et quand l'Université de Caen rebâtit ses écoles, il obtint que le Roi lui donnerait les Halles « ce qui lui permettrait de s'agrandir. » A Poitiers, il fit les frais d'un prix de tragédie pendant trois ans ; il multiplia dans le Poitou les maîtresses d'école, et leur fit allouer un

(1) 7, 8, 14 mars 1689.

traitement annuel de quarante écus, pris sur la confiscation des biens des consistoires : excellente mesure, qui sans doute ne justifie pas la confiscation, mais qui la répare en partie, et permet d'instruire les populations sans augmenter les charges de l'État.

Ce n'est pas encore le moment où le royaume se couvrira de routes magnifiques, où la France sera en quelque sorte transformée par les intendants. L'œuvre est immense : des dépenses plus urgentes ne permettent pas alors de l'entreprendre. Cependant il y a déjà des progrès accomplis : le canal du Languedoc, celui de Monsieur, la route de Montargis à Nevers, celle de Riom à Clermont, la création des villes de Cette et de Rochefort témoignent d'efforts heureux, qui préludent aux travaux des La Galaisière et des Auber de Tourny. Foucault a sa part dans ces améliorations, dont il comprend la portée; déjà il a des vues économiques. En Poitou, il fait des magasins de blé pour éviter la disette, et les place à Maillé, à Luçon, à Niort, pour rendre l'accès plus facile et les transports moins onéreux. Les pauvres reçoivent des distributions de blé; dans des ateliers publics on les emploie aux travaux des routes, et en temps de disette la fabrication de l'amidon est interdite. Les receveurs des tailles qui ménagent leur paroisse obtiennent, sur la recommandation de l'intendant, des gratifications; il pourvoit à l'entretien et à la réparation des églises. Le matériel de l'hôtel des monnaies de St-Lo, supprimé quelque temps avant son arrivée, avait été transporté à Rouen; il le fit revenir à Caen et installa un

hôtel des monnaies dans un vaste bâtiment au cœur de la ville, qu'il loua sept cents livres. Enfin il entra dans la pensée de Colbert, en poussant au développement des aides qui pèsent indistinctement sur tous sans acception de priviléges, et il suggéra à Pontchartrain une taxe d'un écu par tonneau sur les cidres de la généralité de Caen, véritable cadeau de trente mille livres dont il gratifia le trésor public. En même temps, et tout en pourvoyant aux besoins du Roi, il n'oubliait pas ses administrés, et Caen, dont le commerce avait beaucoup souffert, lui dut des réductions importantes.

Foucault n'a point le goût des bâtiments, mais il a l'ambition de se distinguer, et il aime les grandes choses. A Montauban, il plante une promenade et construit une porte; à Poitiers, il plante sur les bords du Clain une autre promenade de six cents toises (quelque partie de la magnifique esplanade de Blossac); à Caen, il dispose le long de l'Orne quatre rangées d'ormes « qui font un beau cours. » On ne saurait lui faire honneur des chemins qui mènent à Baréges, réparés pour le voyage de M. le duc du Maine : ici ce n'est pas l'intendant qui est en cause, c'est le courtisan. Mais l'intérêt public est bien réellement en jeu, quand l'intendant de Montauban, sur le bateau de M. Riquet, parcourt de bout en bout le canal du Midi; quand avec M. de Ris, intendant de Bordeaux, il descend la Garonne depuis l'embouchure du canal du Languedoc jusqu'à Langon, étudiant le lit du fleuve, et signalant ce qui s'oppose à la navigation. La même envie d'améliorer le poursuit à Poitiers. Il y aurait

bien quelque chose à faire sur la Sèvre et sur la Charente, mais « il faudrait détruire une trop grande quantité de moulins, » et d'ailleurs « la Charente n'est pas navigable en été. » Dans les ports de la côte, à Rochefort, à la Rochelle, il délibère avec les fonctionnaires, et n'est étranger à aucune amélioration. Pendant son séjour en Basse-Normandie, il prend un arrêté qui impose aux riverains l'élargissement du canal de la Dives, là où il y a des atterrissements. Il visite en compagnie de quelques commissaires le cours inférieur du Couesnon, dont la mer ronge les bords; déjà l'on projette la construction de digues et d'épis « comme en Hollande; » mêmes vues pour les bouches de la Vire, où l'on veut construire un pont sur le Vey. Les attributions des administrateurs sont donc dès cette époque à peu près les mêmes, et ce qu'on a réalisé de nos jours était conçu et désiré par les intendants, il y a deux siècles. Mais l'argent faisait souvent défaut; souvent aussi les moyens connus étaient d'une grande imperfection.

Comme les anciens édiles, l'intendant préside aux fêtes publiques, et Foucault s'y entend fort bien. Il érige à Poitiers une statue de Louis XIV, et déploie la plus grande pompe dans l'inauguration. La veille, un acte de philosophie; le jour, une messe solennelle, avec l'éternel panégyrique du Roi, un feu de joie, un repas de cent couverts, où s'asseoit tout Poitiers. La salle du bal a cinquante pieds de long sur quarante de large; les dames du Poitou, « qui craignent moins les dragons que les missionnaires, » y brillent de tout leur

éclat, et Mme Foucault leur prodigue les rafraîchissements et les confitures.

L'année suivante, à la Saint-Louis, Foucault se distingue plus encore : il fait la tragédie ; nous en avons le plan, et Démétrius, frère de Persée, en est le héros. Mais rien ne donne mieux la mesure de cette littérature officielle, presque toujours misérable, que le ballet dont la tragédie fut accompagnée. Vulcain y forge les bombes et les carcasses ; la Renommée, à la solde de Louis, vient chercher sa paie, et, de tous les détails, celui-là n'est pas le plus inexact. Ensuite apparaît un personnage tout nouveau, qui n'est pas fort poétique, la Manufacture. Le Roi, en lutte avec l'Hérésie, a pour cortége la Droiture, la Bonne Foi et la Conscience : pour vaincre, il lui suffit de paraître, et l'Hérésie, entourée de Furies, expire à la vue de son portrait. Ces belles choses se terminent, comme on se l'imagine bien, par un ballet général. Partout on rencontre Mgr l'Intendant : Pierre Falloux lui fait la harangue, et figure en même temps dans le ballet. Ce n'est pas encore un gentilhomme que Pierre Falloux, mais c'est déjà un notable, un sujet distingué, que les bons pères choyent de leur mieux, et qui le leur rend bien.

En 1704, lors de la naissance du duc de Bretagne, la ville de Caen a aussi son divertissement, et la relation de Foucault nous le fait passer en quelque sorte sous les yeux. Depuis la Visitation jusqu'à la Trinité, la ville est entourée d'un cercle de feu ; il y a des joûtes sur le canal ; un simulacre de combat naval, où les bourgeois se donnent le plaisir facile

de couler à fond une barque hollandaise; il y a une fête à Vaucelles, un magnifique défilé; Mgr l'intendant y figure à la tête des dames, au milieu du peuple, qui fait la haie et se range à son aspect. Foucault, qui parle si bien de la malice des Normands, n'en est pas toujours exempt : « Les femmes, dit-il, n'avaient rien oublié de ce qui peut contribuer au bon air et à la beauté : croyons favorablement que leur unique dessein était d'orner la fête. » Croyons de même, et nous nous tromperons moins encore, que la crainte est égale au respect dans le cœur des Caennais. Sans doute M. Foucault sait très-bien envoyer en avril des petits pois au Roi, qui s'en régale avec les dames; il cède galamment son banc de St-Roch à M. de Pontchartrain; il prête sa chaise roulante à Jacques II, qui s'y installe lourdement jusqu'à St-Germain. Mais quand il achète de M. de Chamillart le marquisat de Magny, il fait enregistrer scrupuleusement ses titres et prérogatives, et personne dans le Bessin ne s'avisera de tuer ses perdreaux, qui sont aussi bien gardés que ceux du Roi son maître.

En 1706, lorsqu'il revient à Paris, laissant à son fils son intendance, il est depuis deux ans conseiller d'État ordinaire; il se fait une belle demeure dans le quartier St-Paul, y met en ordre les richesses archéologiques rassemblées laborieusement pendant sa longue carrière, et la princesse palatine le fait, avec l'agrément du Roi, chef de son Conseil. Dans ses dernières années, il atténue et répare de son mieux les fautes de son fils, qui l'obère et le désole; il fait l'histoire de son administration, sans grand respect de la

langue et de la chronologie, et quand il meurt à 78 ans, il laisse la réputation d'un homme habile, qui s'entend aux affaires et en connaît « les jointures, » d'un magistrat intègre, qui connaît les lois et sait les faire exécuter, d'un savant antiquaire, qui a toujours cultivé les lettres, et d'un sujet fidèle, qui a rendu d'importants services. La lecture de ses Mémoires, lourds, mais exacts, justifie les éloges de ses contemporains, et lui assure une place très-honorable parmi les hauts fonctionnaires du gouvernement de Louis XIV.



MENUES ÉTUDES

DE

CIVILISATION COMPARÉE

A PROPOS

DE LA CIVILITÉ PUÉRILE ET HONNÊTE

PAR A. JOLY

Membre titulaire.

La Civilité puérile et honnête : qui ne connaît ce titre légendaire ? Mais combien de gens de notre temps ont jeté les yeux sur le livre qui le porte ? De ce petit volume jadis classique on ne sait plus guère aujourd'hui que le nom et on ne le prononce pas sans sourire. Il semble que le livre lui-même ne peut plus guère figurer que dans une vitrine de quelque musée archéologique de la Pédagogie, parmi les engins hors de mode de son vieil arsenal, à côté de la férule et du bonnet d'âne. Et pourtant il ne serait pas impossible d'y trouver le sujet d'une étude qui pourrait présenter quelque intérêt, et être même plus sérieuse qu'elle n'en a l'air au premier abord.

Un écrivain distingué, qui fut un homme politique à son heure, Rœderer, dans un livre, en son temps, fort recherché des curieux, a fait l'histoire de la société polie en France au XVIIe siècle. Il aurait pu, se plaçant à un point de vue plus général, faire l'histoire de la Politesse en France. Le livre dont nous parlions tout à l'heure y aurait dû trouver une petite place.

Cette histoire de la politesse aurait bien son importance. Elle se rattache étroitement à la grande histoire. Si celle-ci tient grand compte, aujourd'hui, des mœurs, s'il est bon de les connaître aux diverses dates de la vie d'un peuple, il n'est pas indifférent non plus de savoir ce qu'ont été ses *manières* (un mot qui a aujourd'hui déjà un certain aspect archéologique); les manières, c'est-à-dire la forme extérieure, la loi des relations des hommes entr'eux. Elles sont le miroir fidèle de l'état social et politique d'une nation. Quand, de deux hommes qui se rencontrent, l'un se précipite vers l'autre, saisit avec une respectueuse ardeur le bord de son manteau et le baise dévotement, il est bien évident que ces gens-là ne sont pas sous le régime du Code civil. Quand on ne s'approche du trône du prince qu'avec des génuflexions, quand, sur son passage, on se précipite dans la poussière, et qu'on attend ainsi prosterné qu'il ait disparu, on a tout droit de supposer qu'on n'est pas en présence d'une démocratie.

Elles tiennent d'ailleurs leur place dans la grande histoire. Elles l'ont souvent forcée à s'occuper d'elles. On sait quelle importance l'étiquette a eue sous les monarchies absolues. Elle a tué un roi d'Espagne, elle a été l'objet d'un grand respect pour des rois de France qu'on a pu appeler grands, même après leur mort. Les sociétés qui se disent égalitaires, celles qui se croient démocratiques, n'y sont pas tout à fait indifférentes. L'héritier plus ou moins reconnu de la Révolution française, qui inscrivait encore sur ses premières monnaies République française, a fait une loi des préséances. Elles ont mis

aux prises des fonctionnaires, des corps, des nations. La France et l'Espagne, au XVII[e] siècle, ont failli rallumer une guerre à peine éteinte et qui avait duré cent quarante ans, pour régler le rang de deux cochers. Louis XIV a obtenu gain de cause pour le sien, et Voltaire, ce grand railleur, l'en félicite chaudement ; et on éleva une pyramide sur le lieu de la rencontre pour conserver le souvenir de ce grand événement. La cathédrale d'Aix, en plein XVII[e] siècle, fut profanée et ensanglantée, parce que la Cour des Aides voulait marcher de front avec le Parlement. Présidents et conseillers, les personnages les plus considérables et les plus considérés de la comté de Provence, « unie à la couronne de France comme un membre à un autre membre, non comme un sujet à un souverain », en vinrent aux mains et se chargèrent à coups de poings, leurs suivants à coups d'épée. Le sang coula dans l'église. Ce fut un épouvantable scandale.

Cette histoire des bienséances, en France, on pourrait la chercher dans les divers témoignages de toute nature que les diverses époques ont laissés d'elles-mêmes, de leur vie publique et privée ; on en pourrait poursuivre la trace dans les poèmes, les romans, les chroniques du moyen-âge, dans les lettres, les mémoires, les compositions historiques des temps modernes. C'est là vraiment qu'elle se trouve, bien plus que chez ceux qui ont fait profession de l'enseigner.

En effet, si le code des bienséances est aussi rigoureux qu'un code religieux ou civil, il est d'un enseignement plus difficile ; il ne s'apprend point par

cœur. L'observation des bienséances demande un art délicat, que la pratique de la vie et du monde est seule capable d'enseigner. Il y a comme une franc-maçonnerie des véritables gens du monde ; il suffit de quelques légers signes pour faire voir qu'un homme en est ou n'en est pas, qu'il y est entré à un certain moment, ou qu'il y a été nourri : un geste, une intonation, quelques lignes dans l'attitude suffisent à cela. Les autres ne soupçonnent même pas en quoi ils ont péché. Tout le monde a lu dans les notes du poème de Berchoux la jolie scène de l'abbé Delille et de ce bon professeur de belles-lettres du collége Mazarin, au lendemain d'un grand dîner où celui-ci a été invité, et comment il apprend avec stupéfaction que chacun de ses actes a été un solécisme contre l'usage.

Cependant on a essayé, en divers temps, d'en donner leçon. C'est ainsi que le petit volume que nous signalions tout à l'heure a prétendu, à un certain moment, en être le manuel. C'est sous cette forme seulement, chez ceux qui ont essayé d'en codifier les préceptes, que nous voulons les étudier aujourd'hui.

Mais avant de faire l'histoire de ce livre, il peut être intéressant de chercher s'il n'avait pas eu dans le passé des précédents.

A une époque où le vers n'était pas encore la langue des dieux, mais la langue courante, la langue des contes, des fabliaux, des conseils familiers, où, paraphrasant par avance le mot de Beaumarchais, on chantait ce qu'on ne savait pas encore dire, Robert de Blois écrivait un *Chastiement* ou *Castoïement*

des Dames, ou instruction à l'usage des dames, qui est une véritable Civilité du XIII[e] siècle à leur usage (1).

L'auteur se propose « d'enseigner courtoisement aux dames comment elles se doivent contenir. » Ses conseils s'adressent à toutes les conditions, devenant plus rigoureux à mesure qu'elles s'élèvent davantage. « Plus la femme est haut placée, nous dit-il, plus elle doit être courtoise et débonnaire. » Ils sont tous d'une naïveté parfaite, et par le fond et par le langage dans lequel ils sont exprimés. On voit que la civilité, comme la langue, est encore dans l'enfance.

Tout d'abord il leur recommande de se bien « amesurer en leur aller, en leur venir, en leur parler, en leur tesir (leur silence). Dame qui trop parle est, dit-on, instruite à mauvaise école (un bon taire a bien son prix, dit un autre écrivain, dont nous parlerons tout à l'heure, Geoffroy de La Tour Landry), et, d'autre part, trop se taire ne revient pas fort à plaisir. » Dans le cas surtout où un grand seigneur parlerait à la dame, il ne faut pas qu'elle reste immobile ou muette, ou voilant son visage. Le vieil auteur appuie son conseil de considérants naïfs qui portent bien leur date : « On croiroit, nous dit-il, qu'elle parle avec le frein, ou qu'elle est malsaine de ses dents ou de son haleine. » Il y faut garder une sage mesure.

(1) V. Bibl. Nation. (Mss. 837, anc. 7,218, XIII[e] siècle). Nous avons cru devoir mettre en prose nos citations de Pierre de Blois, pour en rendre la lecture plus courante, et de même traduire quelque peu les vieux textes que nous donnons plus loin, tout en leur gardant soigneusement leur physionomie et leur couleur natives.

« Dames, continue-t-il, si vous allez, au moutier (à l'église) ou ailleurs, gardez-vous du trot ou de la course : allez toute droite, tout le beau pas, et ne devancez pas trop votre compagnie, on le tiendroit à vilenie. Vous pouvez penser en votre cœur que courir ni trotter ne sied pas bien à dame. Ne musez pas ça et là, regardez tout droit devant vous. Saluez débonnairement qui vous rencontrerez. Cela ne vous coûte pas grandement, et celui qui salue volontiers en est bien plus estimé. Celui-là n'est pas généreux à donner du sien qui épargne ses saluts. »

Mais, laissant de côté ces conseils généraux, j'arrive à ce qui est plus spécialement de notre sujet. Il est intéressant de voir là ce qui était « comme il faut » et ce qui ne l'était pas vers l'an 1200. L'auteur est aussi précis sur les soins de propreté que pourra l'être la *Civilité.* « Gardez moult netement (*netteté* — anglais *neat* — dans la langue du moyen-âge veut dire propreté, soin de la personne) vos mains, recoupez souvent vos ongles, ils ne doivent pas dépasser la chair, afin qu'ordure ne s'y puisse amasser. Mal advient à la dame qui ne se tient pas nettement. Avenandise et netteté valent mieux que beauté gâtée. »

« Quand on passe devant la maison d'autrui, il ne faut pas s'arrêter pour regarder. Si vous voulez entrer, toussez d'abord pour qu'on vous entende venir. »

A table surtout, il faut avoir soin de bien se tenir ; « c'est une chose que fort on prise, que dame s'y montre bien apprise. Il ne faut ni trop rire, ni trop parler. Il faut offrir aux autres les plus beaux

morceaux, ne pas choisir à votre gré le plus beau ni le plus grand, ce n'est pas courtoisie; ne pas manger trop chaud non plus : du trop gros on se peut étrangler, du trop chaud s'échauder. »

La coupe, à ce qu'il semble, circulait à la ronde. « Toutes les fois que vous buvez, essuyez bien votre bouche, pour ne pas graisser le vin; cela déplaist fort à qui le boit. Gardez, quand vous buvez, d'essuyer vos yeux à la nappe ni votre nez; car vous en seriez fort blasmée. Gardez-vous bien du dégoûter et de trop engluer vos mains. »

« Ne soyez pas trop large en la maison d'autrui, si vous y mangez. Ce n'est courtoisie ni prouesse de faire largesse du bien d'autrui. Ne blasmez le manger d'autrui de quelque façon qu'il soit apresté. N'en goustez pas s'il ne vous agrée; de cela l'on ne sauroit vous blasmer. »

Quant aux arts, dont la culture convient aux femmes, je vois seulement que l'auteur leur permet de « chanter en compagnie si on les prie, de chanter pour se distraire si elles ont l'instrument pour bien chanter seules »; mais il leur recommande la discrétion et de « craindre d'ennuyer. »

L'auteur insiste beaucoup sur la tenue qu'il convient d'avoir à l'église; il recommande de se bien garder d'y beaucoup rire et beaucoup parler. On voit dans ses vers que l'église devenait trop souvent une succursale du monde, que belles dames et beaux chevaliers, oublieux de la sainteté du lieu, s'y occupaient de toute autre chose que de l'office divin. Le chevalier de La Tour Landry a les mêmes préoccupations; il recommande à ses filles, en son

style ingénu et pittoresque, quand elles disent leurs heures, « de ne ressembler à tortue ni à grue, ce que font celles qui tournent le visage et qui vertillent de la tête comme une belette. Ayez regard et manière ferme. Soyez attentive à regarder devant vous tout droit pleinement... l'on se bourde (moque) de celles qui légèrement se brandellent, et virent le visage çà et là, etc. » Et, ailleurs, il nous montre les chevaliers et dames et damoiselles et écuyers riant, raillant et bavardant, et se faisant des confidences pendant la messe.

Pour avoir raison de leur tenue indécente, il ne fallait pas moins que de merveilleuses légendes. De saints hommes avaient vu de petits diables sautiller sur les coiffures, sur les parures et les riches atours des indécents causeurs, comme petits oiselets qui sautent de branche en branche. Ils se riaient d'eux et notaient sur des parchemins les propos échangés par les mondains. Si ces petits diables-là ne sont pas encore cassés aux gages, que les modes actuelles leur seraient commodes, qu'ils trouveraient bien encore en ces édifices plus ou moins pittoresques, en ces buissons qui chargent la tête des femmes, « où « se percher comme oiselets ! »

Nous avons, en effet, ce trait commun avec le XIVe siècle, qu'on y cherche à étonner par des modes extravagantes, que « mainte gentille et folle personne y amène sa nouveauté et sa déguiserie » (1). Or, au dire du chevalier, « un bon évêque

(1) Le chevalier de La Tour a de bien jolies histoires à propos de toilette; ici c'est cette demoiselle moult cointe (soignée) et jolie,

soutenait et prouvait par Sainte Écriture que quand les hommes et par especial les femmes se parent et déguisent ainsi, c'est signe de mortalité et de grandes guerres, comme anciennement est advenu et comme encore le peut-on voir chaque jour et apercevoir. » C'est encore un des points, hélas! où l'histoire du présent ressemble trop bien à celle du passé!

Je néglige à dessein, dans l'œuvre de Robert de Blois, toute une série de détails qui touchent plus encore à la morale qu'à la bienséance. Ils témoignent en général d'une grande naïveté : ils montrent avec

qui devance toujours les autres dans la pratique des modes nouvelles et que « tout le monde vient regarder comme une bête sauvage, » quand elle lance une coiffure « en atour de gibet » (vos titres, ô Mode! ont toujours quelque chose de rare!) « et s'en riaient et la venaient voir comme petits enfans; » là cette femme dont les belles robes pèsent tant au Jugement. « Un saint homme vit sa pauvre âme devant Mgr saint Michel, et le diable de l'autre part, et elle était en une balance, et avec elle le bien qu'elle avait fait, et de l'autre côté le mal qu'elle avait fait, et, entre les autres choses, la chose qui plus pesait et plus la chargeait, c'étaient ses robes qui bien étaient fines et fourrées de vair et de gris et bordées d'hermine. Elle avait dix paires de robes (une autre en a soixante paires!), c'était trop de la moitié pour son état, disait le démon; et de la valeur d'une seule cinquante pauvres femmes en eussent eu cinquante robes de bure, qui ont souffert tel froid cet hiver autour d'elle. Et le diable emportait les robes d'excédant, et les mettait en la balance avec les anneaux et les petits joyaux reçus par amourette et les mauvaises paroles, les médisances dont elle était coutumière, si bien que le plateau penchoit, et que l'ennemi emportoit la malheureuse et lui vétissoit ses belles robes toutes ardentes et pleines de feu et de flammes. »

quelle franchise la nature parlait à cette date, comme elle était écoutée, à quelle incessante surveillance il la fallait soumettre si l'on voulait éviter les accidents, comme les appétits physiques étaient prompts à éclater, comme en dépit du Christianisme la chair était encore triomphante et acceptait mal le joug de l'esprit, combien la prédication chrétienne avait de peine à dompter ces vigoureuses natures toujours prêtes à déborder. C'est ainsi que le chevalier de La Tour Landry, vers 1372, engage ses filles, tant qu'elles seront à marier, à jeûner trois jours en la semaine pour mieux dompter leur chair, « de peur qu'elle ne s'esgaye trop. » C'est par « la gaîté de sa chair, qu'une femme, d'une vie toute sainte, un jour a péché mortellement. Jeûner surtout en pain et en eau est moult bonne chose et moult noble et grande victoire contre la chair. Jeûner adoucit et reffreint (refrène) la chair des mauvaises volontés. »

Du reste, le livre tout entier du bon chevalier est un curieux témoignage de ce déchaînement des appétits physiques. A chaque instant, il est question et des tentations et des luttes à soutenir. Avec quelle profondeur de conviction ne parle-t-il pas de « cette faiblesse de la chétive chair qui, tous les jours, frit et désire la folle volonté en son fol délit ; et puis, quand le fol délit est échappé et fait, l'on en pleure et s'en repent-on. » Cela nous explique les minutieuses prescriptions physiques de l'Église à cette date, l'incessante préoccupation de la chair, le continuel combat contre le corps. C'est la chair qu'on s'attache à rompre, à mater, à dompter par la privation, en la réduisant, en l'affaiblissant. De la

domination par l'esprit il n'est pas question. On ne parle jamais en tout cela de pudeur, de sentiment, de délicatesse d'âme.

Cela nous fait comprendre aussi le caractère des conversions du temps, leurs sauvages éclats, et les brusques repentirs; les violences de l'ascétisme, la fureur d'enthousiasme avec laquelle les pénitents se précipitent dans le cloître et, comme les ermites de l'Inde, épouvantent de leurs austérités. Ce n'est pas trop des murs des couvents et de tous les supplices infligés à la chair contre ses tentations sans cesse renaissantes.

La langue du XIXe siècle est tout à fait impuissante à traduire convenablement certains conseils que l'auteur, avec une précision et une netteté incomparables, donne ingénuement aux femmes à propos de la surveillance qu'elles doivent exercer sur leur personne et du soin qu'elles doivent mettre à la garder tout entière à leur mari, au seul légitime propriétaire. Il serait tout aussi difficile de reproduire le passage où, comme certain petit livre « sur les nudités de gorge, » recherché des bibliophiles, il leur recommande la modestie et les engage à ne pas « montrer leur blanche chair à ceux avec qui elles ne sont pas privées, à ne pas trop laisser voir comme bellement leur chair blanchoie. »

Toutefois, l'auteur essaie de concilier les exigences de la pudeur et ses satisfactions d'artiste épris de la beauté. Il ne veut pas que le premier sentiment aille trop loin, et que les femmes cachent jusqu'à leur visage; « que les jeunes, les maigres, les fanées se cachent », dit-il, mais, selon lui, on ne peut

tenir pour sage celle qui cache un beau visage.

A propos des femmes, ce petit poème tout pratique nous permet de voir ce qu'il faut penser de ce culte que le moyen-âge est censé leur avoir rendu. La femme est déesse dans la poésie chevaleresque et le roman, déesse pour l'amant, déesse dans le monde extra-légal, jusqu'à la chute. Mais dans le monde réel, elle est tout au moins sujette. Pierre de Blois, bien que toute une part de son poème soit consacrée à chanter l'amour, quand il parle de la femme mariée, ne se montre pas du tout partisan de son émancipation. Il déclare qu'elle doit complaire à tous les désirs de son mari, car « elle lui doit obéissance (obédience) comme les moines à leur abbé. »

Du reste, ce respect de la femme allant jusqu'à l'adoration ne pouvait être qu'un beau rêve de la poésie dans un temps où les mœurs étaient encore si brutales. S'il en fallait une preuve, on la trouverait ici, dans l'insistance avec laquelle tous ces auteurs, à tour de rôle, Robert de Blois comme Geoffroy de La Tour Landry, recommandent aux femmes de ne pas *tancer*, c'est-à-dire quereller; mais, d'après les exemples qu'on nous apporte, quereller comme le pourraient faire des harangères ou des crocheteurs, avec fureur, avec des cris, avec des contorsions du visage, avec d'horribles injures. Le bon chevalier a eu le soin pieux de nous conserver les propos échangés dans une scène de ce genre entre une de ses cousines, « jeune fille d'un hautain courage » et un gentilhomme « qui bien avait mauvaise tête et rioteuse. » C'est une vraie

bataille de rustres. On voit là ce que, au XIVe siècle, il y avait encore de grossièreté et de rudesse dans les châteaux.

Les femmes qui *tancent* entre elles seules n'ont pas la langue plus retenue, et parfois elles vont jusqu'aux coups. Deux femmes d'écuyer se prenant de querelle, nous voyons l'une saisir un bâton et en frapper si rudement son adversaire qu'elle lui brisa le nez, « qui est, dit naïvement le bon chevalier, le plus bel et le plus séant membre que homme ni femme ait, comme étant celui qui sied au milieu du visage. » Cette absence de toute domination sur soi-même, cette facilité avec laquelle des femmes, même appartenant à une condition distinguée, laissent éclater leur colère et la traduisent immédiatement par la parole et par le cri, par le geste et les voies de fait, comme le feraient à peine aujourd'hui des femmes du plus bas étage, me fait songer à un autre trait des mœurs du moyen-âge dont nous ne trouvons ici aucune trace. Aucun de ces auteurs n'a songé à se demander jusqu'à quel point l'homme social est, de par les lois mêmes de la bienséance, obligé à se contenir, jusqu'à quel point il a le droit de laisser paraître les mouvements intérieurs de son âme, de laisser éclater la nature. C'est que pour les hommes du temps il n'y a pas là de question. Dans les époques d'une très-haute et très-forte culture intellectuelle, morale et sociale, lorsque le spiritualisme triomphe, le corps étant asservi à l'âme, et l'homme n'osant pas avouer qu'il en puisse être autrement, on étouffe les manifestations physiques, on a honte de paraître faible contre la douleur, aussi

bien que de paraître faible contre le danger. Dans le XVII[e] siècle, la période de notre histoire, où les conventions sociales ont été le plus rigoureusement observées, et où aussi, nous ne saurions le méconnaître, le spiritualisme chrétien a le plus complètement dominé, on aurait honte de laisser éclater les mouvements naturels; on comprime ses pleurs et ses sanglots. Qui a jamais vu pleurer le Grand Roi? Le marquis de Mirabeau dans cette curieuse notice sur ses ancêtres que son fils, qui en appréciait l'originale saveur, a publiée à son propre compte, le marquis nous montre son père le grand marquis Jean-Antoine et sa femme, quand ils ont perdu un de leurs enfants, s'enfermant pour dévorer leurs larmes, et reparaissant le visage calme et serein. Ils auraient rougi comme d'une faiblesse, presque d'une lâcheté, de laisser voir qu'ils étaient terrassés par la douleur. C'est pour cela, dans la tragédie du temps, que les femmes mêmes, on l'a remarqué, affectent de ne craindre ni la douleur, ni la mort. Elles sont, elles ont voulu être, dans toute la portée du mot, des héroïnes.

Aussi, par un retour qui peut surprendre au premier abord, mais qui n'est que naturel et logique, au siècle suivant, où l'influence du spiritualisme et du christianisme décline, et surtout quand Rousseau a remis la *nature* à la mode, non-seulement on ne cache pas, mais on affecte de montrer qu'on est sensible. On n'a jamais tant pleuré que dans les Mémoires de Marmontel. A chaque instant les hommes les plus graves se jettent en pleurant dans les bras l'un de l'autre. De là cet étrange abus qu'on a fait

du mot sensibilité. « Votre sensibilité » est un terme qui répond à tout, qu'on trouve partout.

Plus un peuple est voisin de la nature, plus il pratique sans y songer ce que le XVIIIe siècle faisait avec recherche, moins on s'y croit obligé de dérober aux autres ses impressions. Où trouver des douleurs se traduisant plus naïvement que celles des héros de l'épopée antique, celles d'Achille dans Homère, par exemple ? Et c'était si bien la tradition de l'épopée, que dans l'époque la plus cultivée de l'antiquité, au milieu de la civilisation la plus raffinée et la plus éloignée déjà de la nature, Virgile a conservé à son héros ce don des larmes, jusqu'à étonner et à fatiguer le lecteur, et donner à Énée une teinte de ridicule.

Ainsi faisait-on au moyen-âge. Celui qui est affligé ou violemment ému ne craint pas de le paraître ; la poésie et l'histoire sont d'accord en ce point. Le héros de la Chanson de Geste ou du Roman de la Table Ronde ne craint pas de laisser voir ses larmes. Charlemagne, quand il a perdu ses barons, pleure et s'arrache les cheveux, et sa « barbe fleurie. » Dans Villehardouin, les Croisés réclament avec des larmes l'aide des vaisseaux vénitiens.

Les divertissements du même temps, dans les naïfs récits que nous en fait le chevalier de La Tour Landry, suffiraient à nous montrer ce qu'il restait encore de grossièreté dans les mœurs du temps, malgré tant de progrès accomplis à d'autres égards. Le chevalier n'est pas de ces moralistes sévères qui, pour prévenir le danger, suppriment toutes les occasions, interdisent tous les plaisirs et toutes les

distractions ; mais il demande qu'on y apporte une certaine réserve, et surtout qu'on n'aille pas aux fêtes données par de plus grands que soi. Nous verrons tout à l'heure la même recommandation faite par un autre moraliste du même temps ; et on sait que l'on voyait aussi au temps des derniers Valois, François Ier ou ses successeurs ne pas dédaigner d'aller avec leurs courtisans se divertir de temps en temps chez quelques riches bourgeois, et que ces jeux et faveurs de princes pouvaient avoir souvent leurs inconvénients pour le bon ordre des ménages. Il en était de même au XIVe siècle. Geoffroy nous parle de « femmes jeunes et belles qui chantaient et dansaient volontiers, que les seigneurs et chevaliers requièrent à leurs fêtes, et les maris les leur octroient pour aller à leurs fêtes et ébattements, de crainte d'encourir la disgrâce des seigneurs et passer pour jaloux. » Pour lui, il voudrait qu'autant que possible on s'en défendît honorablement, « car moult de bonnes dames y ont reçu moult de blâmes sans cause. » Il y avait, en effet, de quoi inquiéter des maris ; et ces splendides fêtes des tables rondes de joûtes, où l'on convoquait la fleur de la chevalerie, étaient parfois égayées par des plaisanteries de rustres en goguette. Parfois à des réunions d'été, « temps que l'on veille à danser jusqu'au jour », tout à coup l'on éteignait les torches, et au milieu des huées et des cris il se passait des scènes singulières. Geoffroy recommandait que, de peur au moins de mauvais propos, une honnête femme s'y fît toujours escorter de quelqu'un de ses gens ou de ses parents.

Un autre détail du *Castiement* montre quelle large satisfaction se donnaient tous les appétits. L'auteur recommande gravement et longuement aux dames de ne pas « surboire ni surmanger ; il n'est en dame vilenie plus grande que la gloutonnerie ; surtout de ne pas faire habitude de s'enivrer. » L'insistance qu'il apporte en ce point démontre la nécessité du conseil. « Dame ivre, ajoute-t-il, ne sauroit avoir en soi courtoisie, beauté ni savoir. Dame surprise d'ivresse ne sauroit avoir absolument nulle prouesse. Tous les biens qui sont en elle sont péris quand elle est ivre. Fi la dame qui s'enivre ! etc. » « Bien est honni, et honni soit homme et femme qui trop boit », et il conclut pratiquement : « Celui à qui le vin n'est pas sain, le doit mêler ou boire moins. » Le chevalier de la Tour dit aussi à ses filles : « Gardez-vous de ce mauvais vice de trop boire, ni de gourmander, ni de manger, fors aux droites heures, à disner et à souper ; car manger une fois est vie d'ange, et deux fois est droite vie d'homme et de femme, et plusieurs fois manger est vie de beste. »

L'auteur ne prétend cependant pas que cette réserve aille jusqu'à l'abstinence. Une femme doit « bien manger et bien boire » dans l'intérêt de son teint. « Bon vin fait très-bien prendre couleur et qui bien mange et bien boit doit en avoir meilleur teint (meillor color). » Le moyen-âge, en effet, ne connaît pas de beauté sans couleurs. Il n'aurait pas du tout apprécié les beautés pâles qui ont été jadis si fort à la mode. Toutes les fois qu'un poète célèbre une beauté accomplie, il a toujours soin de

parler de « ses fraîches couleurs, de son visage coloré. » C'étaient des beautés argent comptant, faites de force autant que de grâce, des plantes vigoureuses et saines, se développant en plein air et au soleil.

Dans Geoffroy de la Tour Landry une femme qui parle de sa beauté perdue dit : « J'étois alors blanche, *vermeille* et grasse » ; et une histoire qui nous est racontée un peu plus loin nous montre quel prix on attachait à cet éclat de fraîcheur. Un jeune chevalier en quête de femme est venu faire sa première visite à une jeune fille qu'on veut lui faire épouser. La saison est glaciale. La jeune fille, pour ne rien perdre de ses avantages et « avoir corps plus beau et plus gresle (et taille plus fine), s'est légèrement vêtue d'une cotte hardie défourrée, bien étroite et bien jointe. Elle en eut si parfaitement grand froid qu'elle en fut toute noire. » Le chevalier qui la venait voir regarda « que sa *couleur* fût morte et pâle et ternie », et remarquant à côté d'elle une jeune sœur qui, vêtue chaudement, avait « bonne couleur fraîche et vermeille », il renonce à l'aînée, parce que, déclare-t-il à ses parents, il voit la plus jeune sœur « plus belle et fraîche et de meilleur couleur ; et ainsi elle perdit son mariage parce qu'elle était devenue toute pâle et décolorée. » D'où le bon chevalier tire cette édifiante moralité, si gentiment exprimée dans sa langue originale : « Si est cy bon exemple comment l'on ne se doit mie légerement ne si joliettement vestir pour soi grêlir et faire le beau corps au temps d'hiver, (de peur) que l'on en perde sa manière et sa couleur. » — Je soupçonne les foureurs d'avoir été du même avis.

La beauté virile était soumise aux mêmes conditions, comme le prouve une mésaventure tout-à-fait analogue arrivée à l'un des chevaliers les plus beaux, les plus élégants du temps, Messire Foulques de Laval. Lui aussi, pour se présenter à sa dame par un terrible jour d'hiver, avait voulu montrer toute l'élégance de ses formes, toute la finesse de sa taille; « il étoit bien joint et bien étroit en cette cotte d'écarlate bien brodée, et enduroit le grand froid, et étoit tout noir et tout pâle et tout entoussé. » Il est complètement battu par un rival qui ne s'était pas « si gaiement » costumé, mais qui était chaudement vêtu, et avait manteau et chaperon doublé et « *étoit rouge comme un coq*, et avoit bonne couleur et vive. » C'est sous ces mêmes couleurs, sous les mêmes traits que les *Romans de la Table Ronde*, aussi bien que les *Chansons de Geste*, nous représentent le parfait chevalier, le héros de guerre ou d'amour. Qu'auraient dit de ce type de beauté les belles dames nourries de la poésie éthérée de Lamartine, et quelle n'eût pas été leur déception, si, au lieu du beau ténébreux, du jeune homme fatal, aux élégantes pâleurs, si à la mode dans le monde amoureux de la Restauration, et sous les traits duquel on se plaisait à se figurer l'élégant chevalier ou le troubadour dont on parlait tant à cette date, elles avaient vu tout à coup apparaître ce chevalier de la réalité, « rouge comme un coq, ayant bonne couleur et vive. »

Les hommes n'avaient point été oubliés dans ces prescriptions. En même temps que le *Chastiement des Dames*, on écrivait le *Castoiement d'un père à son fils*, qui, comme le premier, réunit aux instructions

morales le soin des bienséances. En voici quelques-unes : « Pour servir le roi à gré, il faut s'efforcer de longuement rester debout. Le jeune noble ne doit s'asseoir pour chose que l'on dise, si ce n'est par exprès commandement; car on le tiendroit pour non sachant. » A table, dit le père, « quand tu as tes mains lavées et à la serviette essuyées, et que tu seras assis, et que le pain sera mis devant toi, tu ne te dois pas trop hâter avant que tu aies à manger, car tu aurois l'air affamé. Ne fais pas trop gros morceau; car ce ne seroit pas beau : on diroit par la maison que tu serois trop glouton. N'engloutis pas (transgloutis) morceau par hâte ni par gloutonnerie, avant de l'avoir avalé, de peur de t'étrangler. Il ne convient pas de boire avant que ta bouche ne soit vide, car on le tient à vilenie. Et encore, quelque chose que l'on puisse dire, garde-toi de parler, tant que tu mangeras ton morceau, de peur qu'aucune chose des mies ne t'entre ès aresteries; car cela pourroit étouper (boucher), les passages par où la viande doit aller. Je te conseille aussi après souper de n'oublier à laver tes mains, car c'est savoir et courtoisie, pour ce qu'on manie les yeux. »

Comment, demande le fils, comment faut-il répondre aux gens, si quelqu'un m'invite à dîner? Dois-je avec lui faire difficulté, ou accepter sans hésiter (atargier)? Le père répond sagement : ni tout ainsi, ni autrement; fais comme l'Autorité (le Christ) a commandé à ses amis. Quel que soit celui qui t'invite, fais ce qu'il te commandera. S'il est homme d'âge, de grande situation, tu ne dois pas t'y refuser, mais promettre bonnement; c'est la

preuve de savoir vivre, le contraire seroit affectation. Mais s'il est ton égal, ou plus jeune, donc peux-tu bien par honneur lui faire un peu de difficulté. Pour mieux apprendre son métier, l'on fait souvent semblant de ce dont on n'a guère envie. S'il te veut bien forcer (contraindre), avant que trop ne lui doive peser accorde-lui (rends-toi, accepte); car c'est justice. Mieux vaut à la première fois » et il cite en exemple les trois anges qui acceptèrent, sans se faire prier, l'invitation d'Abraham, parce qu'il était « homme d'autorité. » Et, beau père, dit le fils, quand je suis au manger invité et que je suis à la table assis, dois-je manger peu ou beaucoup? Et le père répond naïvement : « Tu mangeras le plus que tu pourras; car s'il t'aime, il s'en réjouira (bel l'en sera), et s'il te hait, cela lui sera déplaisant (l'ennuiera). Or, on doit faire peine à son ennemi et honorer son bon ami. » Cependant il y a là encore une nuance à observer. Tout en faisant cette généreuse démonstration d'appétit, il faut bien laisser sentir qu'on veut uniquement faire honneur à son hôte et lui montrer qu'on apprécie sa cuisine, mais que ce n'est pas gloutonnerie et désir de se repaître aux dépens du prochain. Une nouvelle anecdote montre la distinction.

« Quand le fils entendit cela, il se mit à rire, et se tournant vers son père, il lui dit : « Or, beau sire, il me souvient de ce que j'ai entendu raconter de Maimon. Un homme lui dit : combien peux-tu manger, vaurien ? — Est-ce à mon compte ou à celui d'autrui, répondit Maimon (de la mienne ou d'autrui viande)?—A ton compte, réplique l'autre.—Le moins

que je puis, dit Maimon. — Et quand c'est à la table des autres? — Je voudrois tout dévorer. — Je le crois bien, dit le père; ce peut bien être sa manière. Il était fort effronté et glouton et menteur, et mauvais ivrogne; de mauvaiseté il dépassoit tous les autres en tous points. »

Ce Maimon est, du reste, un drôle assez original, aussi bon valet que celui de C. Marot, la paresse en personne, le dernier levé de la maison, prétendant qu'il ne veut pas entrer en lutte avec le soleil à se lever matin, ayant trouvé toutes sortes d'ingénieuses ressources pour ne pas se déranger, et se faire apporter les réponses dont il avait besoin. Quand on lui demandait s'il pleuvait, il appelait le mâtin qui gardait la porte et tâtait s'il était mouillé; s'il y avait du feu au foyer, il appelait le chat et cherchait s'il avait les pieds chauds. Il laisse brûler la maison pour n'avoir pas la peine d'éteindre l'incendie, et de peur d'être pris par lui.

On retrouverait quelques traces des mêmes préoccupations jusque dans l'*Ordene de Chevalerie*. La *netteté* (nous avons déjà marqué la valeur de ce mot dans la langue du moyen-âge) est une des obligations que contracte le chevalier lors de son institution. On le vêt de draps (vêtements) blancs de lin qui toucheront à la chair (1), pour lui donner à entendre que « le chevalier doit tendre à tenir nettement sa chair s'il veut parvenir à Dieu. (*Ordene*

(1) Dans la traduction en prose on lit : « Cheste blance reube que je vous vest premiers vous donne à entendre le grant neté que vous devez à vostre cors tenir et garder. »

de Chevalerie, v. 146). La ceinture blanche qu'on lui donne a la même signification. Cela veut dire qu'il doit « tenir sa chair nette. » Le conseil revient en maint endroit (1).

C'est pour cela que dans ses grands chagrins et ses désolations, quand il est livré à quelque passion sans espoir, le chevalier néglige sa personne et son vêtement ; c'est la déclaration la plus éloquente qu'il ne se possède plus, que son âme est hors d'elle-même.

Plus d'un siècle après le *Chastiement des Dames*, vers 1372, le chevalier de la Tour Landry, baron de la Tour Landry en Anjou, seigneur de Bourmont, Bremont et Clairvaux en Bas-Poitou, etc., rassemblant les souvenirs de ses lectures dans la Bible et dans les écrivains latins, qu'il connaissait sans doute par les traductions si nombreuses à cette époque, mêlant les fabliaux et les légendes pieuses, y joignant les anecdotes qu'il avait entendu conter ou dont il avait été lui-même le témoin, écrivait, pour l'instruction de ses filles, dans la plus amusante des langues, le livre le plus ingénu, le plus piquant de forme, le plus curieux pour la connaissance des mœurs et de l'esprit du temps. Il leur signalait leurs devoirs et les dangers de toute sorte qui attendent, et qui attendaient surtout à cette date une jeune femme entrant dans le monde, leur montrant le mal à fuir avec une crudité naïve qui était sans doute

(1) Il doit tenir son corps en netteté (v. 188) et (v. 191) chevalier doit aimer à son corps nettement tenir (de façon) qu'il ne se puisse en cela honnir; car Dieu hait fort telle ordure.

très-édifiante au XIVe siècle, mais qui produirait un tout autre effet dans le nôtre. Il a fait peu de place dans son œuvre aux bienséances, croyant probablement, avec raison, que c'est surtout par l'exemple, par la fréquentation des gens bien élevés que ces choses-là s'enseignent. De temps en temps cependant on y rencontre quelques prescriptions de ce genre. Nous en avons déjà signalé plusieurs, en les rapprochant de conseils analogues de Pierre de Blois. Nous avons pu nous convaincre ainsi que l'état social ne s'était pas beaucoup modifié dans l'intervalle. Elles témoignent toutes d'une grande naïveté, comme le prouverait encore au besoin tel chapitre qui « parle de soy pingnier devant les gens », et où montrant « comme mal avint à Bersabée, la fèmme d'Urie, qui avait moult beau chief et blond, pour s'être lavée et peignée à une fenêtre, d'où le roi la pouvoit bien voir », il recommande de « ne pas soi peignier ainsi et soi orgueillir de son beau chef; mais se doit, dit-il, toute femme cacher, et céléement se peigner et s'atourner, ni montrer, pour plaire au monde, son beau chef, ni sa gorge, ni sa poitrine, ni rien qui se doit tenir couvert. »

Le chevalier de la Tour Landry nous représente tout un côté de la société française au XIVe siècle, la vie et les mœurs des châteaux. Un autre livre écrit quelques années plus tard, vers 1393, à ce que l'on croit, le *Ménagier parisien*, nous introduit dans l'hôtel d'un riche bourgeois de Paris à la même date. C'est l'œuvre d'un très-vieux mari qui s'occupe avec un soin des plus minutieux et des plus attentifs de la direction de sa très-jeune femme, direction

d'autant plus délicate qu'il y a entre eux cette différence d'âge et qu'elle est d'une condition supérieure à la sienne (de greigneur lignage). Que la femme soit jeune, l'auteur nous l'apprend lui-même, nous disant qu'elle s'est mariée à quinze ans. L'âge du mari ne se reconnaît pas moins à son ton paternel et protecteur, à la réserve même avec laquelle il réclame la tendresse de sa femme, à ces recommandations de ne fréquenter que « bonnes prudes femmes, de ne se confesser qu'à bons vieux prêtres sages et prudhommes », enfin à ce soin minutieux de pratiques dévotes dont il veut entourer celle que, il le sent bien, ne protége pas assez l'amour (1). Il est facile de reconnaître à tout cela que nous avons

(1) Sa sollicitude va jusqu'à prévoir et préparer, avec un parfait détachement de lui-même, cet avenir réservé à sa femme, où lui-même ne sera pas, et à assurer par ses conseils le bonheur de celui qui le remplacera. « Si vous avez autre mari après moi, p. 168.—Gardez-vous, lui dit-il dans un autre passage, de faire tels essais à autre mari que moi, si vous l'avez ; mais votre courage (cœur) et le sien soient tout un comme vous et moi sommes à présent, p. 168.—Si votre mari qui sera a telle imagination, p. 154. — Soyez humble et obéissant à « celui qui sera votre mari », p. 96, et la formule est répétée sept fois dans cette page et la suivante. — Soyez obéissant à votre mari qui sera, p. 147. » Cependant tout en envisageant sans trouble cette perspective, il engage sa femme à faire en sorte de la retarder le plus possible, il ne lui dissimule pas qu'un second mari est difficile à trouver, et qu'il en faut d'autant mieux soigner celui qu'on a. « Sachez que vous devez moult penser de sa personne, car après qu'une femme a perdu son premier mari et mariage, communément avec peine trouve-t-elle, selon son état, le second à sa convenance, mais demeure toute égarée et déconseillée longtemps, et à plus forte raison quand elle perd le second. »

en face de nous deux personnes que bien des choses séparent, et non deux êtres unis par toutes sortes de mutuels rapports et de mutuelles sympathies, s'élançant du même pas dans la vie, prêts à en partager également toutes les charges et toutes les douleurs comme toutes les joies, et à qui un amour réciproque rendra toutes choses faciles, toutes difficultés légères. Par moments il est impossible, quelque peu révérencieux que soit le rapprochement, de ne pas songer aux instructions données par Arnolphe à Agnès, et à cette lecture de Pibrac qu'il lui recommande. Mais l'Arnolphe et l'Agnès du XIVe siècle sont bien supérieurs à ceux du XVIIe, et au lieu des bouffonnes situations de l'École des Femmes, nous avons ici une situation vraiment touchante.

On ne voit aucun Horace qui rôde autour de la jeune femme. Le mari n'a rien de l'esprit tyrannique et des ridicules jalousies d'Arnolphe, et elle ne cherche pas à se dérober à sa direction. Tout au contraire, dès les premiers jours du mariage, avec une aimable défiance d'elle-même, elle priait son mari « de faire grâce à sa jeunesse et à son petit et ignorant service, jusques à ce qu'*elle* eust plus veu et apris, à laquelle appresure (apprentissage) *elle* promettoit entendre soigneusement, et mectre toute sa cure et diligence pour la paix et amour de son mari gardier, le priant humblement que, pour l'amour de Dieu, il ne la voulust mie laidement corrigier devant la gent estrange (les étrangers), ne devant ses gens aussi, mais qu'il la corrigeât (reprît) chascune nuit ou de jour en jour en leur chambre et lui ramentant (rappelât, remontrât) les disconvenances ou simplesses

de la journée ou journées passées, et la chatiât s'il lui plaisoit ; et lors ne fauldroit à s'amender selon la doctrine et correction de son mari, et feroit tout son pouvoir selon la même volonté. » Et lui, de son côté, sentant qu'il est son seul conseil et appui, se rappelant qu'il l'a prise orpheline de père et de mère, et l'a emmenée loin de sa parenté et du pays de sa nativité, la conseille avec une bienveillance toute affectueuse et paternelle, avec des ménagements infinis, n'imposant rien, « recommandant seulement, si l'on veut ouvrer selon son conseil. »

Il lui recommande d'être honnêtement vêtue, selon l'état de leurs parents à tous deux, « sans induire nouvelles devises, et sans trop ou peu de boban », reconnaissant qu'il y a certaines nécessités de conditions qu'il faut satisfaire, mais non dépasser. Il règle et inspecte sa tenue et sa démarche avec autant de soin que celle d'un soldat qui irait à la parade. Il faut qu'elle ait son vêtement bien en ordre, « qu'elle prenne garde que les divers collets de ses divers ajustements ne passent pas l'un sur l'autre, que les cheveux, la coiffe, le couvrechef et le chaperon et le surplus des atours soient bien arengéement et simplement ordonnés, qu'elle donne exemple « de bon arroy, simplesse et honnesteté. » Qu'elle ne ressemble pas « à aucunes ivrognes folles ou non sachans qui ne tiennent compte de leur estat ne de leurs maris, et vont les yeulx ouverts, la teste espouventablement levée, comme un lyon, leurs cheveux saillans hors de leurs coiffes, et les colez (collets) de leurs chemises et cottes l'un sur

l'autre, et marchent hommassement et se maintiennent laidement devant la gent sans en avoir honte. »

En échange, voici quelle devait être, selon Le Ménagier, qui trouverait peu de disciples en ce temps-ci, la démarche d'une femme modeste en l'an 1393 : « Aller la tête droite, les paupières basses et arrêtées, la vue droit devant soi quatre toises et bas à terre, sans regarder ni épandre son regard à homme ni femme qui soit à droite ou à gauche, ne pas regarder haut, ni changer son regard en divers lieux muablement, ni rire ni arrêter à parler à aucun sur les rues. »

A l'église, il faut choisir une place et s'y arrêter. ne pas aller çà et là, avoir la tête droite « et les balièvres toujours mouvant en disant oraison ou prières, le regard sur le livre ou au visage de l'image (du saint), sans regarder homme ni femme, peinture ni autre chose. »

Cette retenue que Le Ménagier réclame dans la toilette et l'attitude, il veut la retrouver aussi dans le langage. « Femmes, dit-il, ne doivent parler de nulle *laidure* (et on ne saurait citer les exemples qu'il en donne; le moyen-âge était naïf et appelait volontiers les choses par leur nom, quelles que fussent les choses), car c'est déshonnête à femme d'en parler. » Il ne convient pas non plus qu'elles parlent en certaines façons de certaines fautes, car « honnêtes femmes ne savent ce que est de ce. » Il ne faut pas non plus que les jeunes preudes femmes, c'est-à-dire les jeunes femmes d'honnête condition, les femmes du monde, « croyant faire

les galoises » (ce qu'on a appelé chez nous, à un certain moment, se donner des airs régence), affectent la crudité dans leur langage, et même par ébattement, par jeu et entre amis, s'essaient à parler comme des hommes entre eux. Et il cite à ce propos l'exemple d'une jeune prude femme qui, ainsi par ébattement, croyant faire montre de gaîté et d'une indépendance de haut goût, à lancé une grossière plaisanterie. « Bien qu'elle l'eût dit par jeu et entre ses amis, cuidant faire la galoise, toutefois les autres preudes femmes ses parentes l'en blâmèrent à part. » Ici, sans vouloir faire le moraliste trop rigoureux, il me semble qu'on ne peut se défendre de signaler un certain rapport, de *tendance* au moins, entre cette période du moyen-âge qui a vu de tels désordres et de si sanglantes catastrophes et le temps où nous vivons. N'est-il pas au moins singulier de rencontrer à la fois ainsi, des deux côtés, chez des femmes du monde, ce même esprit de bravade, cette même affectation à afficher des allures, une tenue, un langage auxquels, grâce à Dieu, elles n'ont aucun droit ?

Le Ménagier répète presque dans les mêmes termes et avec insistance les recommandations de Geoffroy de Latour contre la gloutonnerie. « Il faut fuir le péché de la bouche et l'exemple de la gloute, de celle qui ne pense qu'à boire, qui étoit ivre hier, et qui va l'être aujourd'hui. Certes telle gloutonie met femme à honte, car elle en devient ribaude, gouliarde et larronnesse. »

Le Ménagier signale un deuxième péché de la bouche qui a, du moins, des conséquences moins

graves, et est de tous les temps : il ne faut dire paroles oyseuses. « Parlers oyseux sont comme les battes du moulin qui ne se peuvent taire. »

Pour mieux assurer cette réserve dans toutes ses habitudes, Le Ménagier veut que la femme fuie toute relation particulière (du tout en tout estrange) avec les outrecuidés et oiseux jeunes hommes et qui sont de trop grande dépense selon leur revenu, et qui, sans terre ou grands lignages, deviennent danseurs, et en outre de « ceux et celles qui sont renommés et renommées d'être de vie jolie amoureuse ou dissolue. » Il lui recommande surtout, comme le faisait le chevalier de La Tour et presque dans les mêmes termes, d'éviter la société des gens de cour et surtout des personnages trop élevés. Il déclare qu'il « ne prend pas déplaisir, mais plaisir à voir sa femme labourer (cultiver) rosiers, garder violettes, faire chappeaux de fleurs, et aussi en son danser et chanter entre ses amis et pareils, toutefois sans désirer ne lui offrir à repairier (se trouver) en fêtes ni danses de trop grands seigneurs. Car ce ne lui est mie convenable, ni afférant à leur état à tous deux. »

On voit en tout cela que l'idéal des perfections féminines rêvé par Le Ménagier, bien que difficile à réaliser à certains égards, n'a rien pourtant de très-élevé, ni de très-délicat, et satisferait incomplètement nos modernes avocats des femmes. Il ne songe guère à faire qu'une bonne femme de ménage. Il ne demande que trois choses qui lui doivent être, dit-il, bien plaisantes, servir Dieu, penser du corps de son mari (il y a à cet égard de longs et minutieux

détails, qui indiquent un homme soucieux de ses aises, et les ayant très-philosophiquement étudiées et méditées) et gouverner ses domestiques et sa maison; de la culture de son intelligence, du goût d'un art quelconque, il n'est trace nulle part.

Le plus illustre et le plus fécond des poètes de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe, E. Deschamps, nous montre dans son *Mirouer du Mariage* jusqu'à quel point on poussait, à cette date, le respect et la pratique des règles de la Civilité. C'est, du reste, un des temps où a le plus fleuri l'étiquette. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire, dans les *Mémoires* de Lacurne de Sainte-Palaye *sur l'ancienne chevalerie*, les notes d'Aliénor de Poitiers sur les *Honneurs de la cour*.

Eustache Deschamps, dans une série de pages piquantes qui forment une véritable scène de comédie, au début de laquelle il se montre le vrai prédécesseur de Molière, et dessine par avance le personnage de Mme de Sotenville, de la maison de la Prudoterie, nous montre une belle-mère endoctrinant et enguirlandant son gendre pour l'amener à laisser à sa femme toute liberté. « Comment, lui dit-elle, je crois que vous soyez fou de tenir ainsi *notre* fille. N'ira-t-elle autrement en ville? De vous elle est durement tenue. Ne doutez pas qu'elle n'est venue de lieu qu'elle doive mal faire. Vous ne lui feriez tant de remontrances en dix ans, comme nous ferions en un jour, quand nous saurions qu'elle fut de son corps mauvaise. Son père n'en seroit pas aise, son frère non plus, mais elle n'y trouveroit pire que moi qui l'ai en mes flancs portée,

De ma main seroit étranglée et morte de vilaine mort ! Certes, beau fils, vous avez tort qui ainsi ma fille tenez, et sans raison la soupçonnez. Au pays n'y a petit ni grand qui ne soit désireux de l'honorer, qui ne la tienne à cousine, ou de près ne lui appartienne. Certes son père, votre seigneur, ne me fit jamais déshonneur, ni dessus moi n'ôta sa main, ni me défendit à plein d'aller partout en lieux honnêtes, aux compagnies et aux fêtes avec mes cousins et cousines, mes voisins et mes voisines. Mais je me suis si bien gardée, dieu merci ! que jamais je n'ai été regardée pour chose que je fisse, et pourtant j'aurais bien, si je voulusse, trouvé quelqu'un qui eût parlé à moi. Mais je n'ai trouvé, sur ma foi, jamais encore jour de ma vie, aucun homme qui me fît vilenie, ni ne me dît pis que mon nom, etc. » Le plaidoyer continue d'une façon ingénieuse et piquante et pour en arriver à ce qui nous touche. « Si la femme, lui dit-elle, croupit en la maison, et garde le feu et les cendres, elle en vaut pis, son renom est moindre, elle ne saura ni tant ni quant d'*honneur*. Elle ne saura pas recevoir les avocats, conseillers, gens de finance, dames, chevaliers, écuyers, bourgeois ou gens d'autres métiers qui viendront manger avec toi en ta maison. Ta femme seroit comme bête et n'oseroit lever la tête. Elle ne les sauroit accueillir, festoyer, réjouir, ni faire grand chère. Elle n'en auroit pas appris la manière. Ils se moqueroient d'elle par derrière et de toi aussi ; tu en serois le plus dolent . . . Sais-tu où l'on apprend *honneur ?* Entre les bons, entre les bonnes. Pour cela je veux que tu lui donnes

permission d'aller, quand le temps le requerra, aux fêtes où elle verra les honneurs et les courtoisies, etc. Ainsi elle pourra beaucoup apprendre. Si ses parents et moi sommes en une grande fête à l'église, elle doit là m'accompagner, pour voir qui fera la grande, et qui doit aller à l'offrande devant, au milieu, ou le dernier, ... à quel bout son siége doit être, comment on doit s'en retourner..... comment il faut s'excuser d'aller à l'offrande avant un autre. — Passez. — Je n'en ferai rien. — Certes vous le ferez, ma cousine. — Je ne le ferai. Appelez notre voisine, elle doit plutôt aller à l'offrande avant nous. — Vous ne devriez le souffrir, dit la voisine; il n'appartient à moi. Offrez, qu'il ne dépende pas de vous que le prêtre n'en ait fini. Certes l'on me tiendroit pour ivre, et aussi bien sotte je serois, si en nul lieu avant vous j'allois à l'offrande. — Offrez. — Certes je ne le ferai. — Et enfin la plus grande va devant les autres à l'offrande en disant : j'y vais pour délivrer.

« Et quand on vient à livrer la paix....., il ne faut pas la prendre si vite que l'on s'en fasse blâmer. La jeune femme doit répondre : — Prenez. — Je ne prendrait pas, dame. — Vous le ferez : prenez douce amie. — Certes je ne la prendrai pas. L'on me tiendroit pour une sotte. — Donnez damoiselle Marotte. — Je ne le ferai pas. Dieu m'en garde! — Portez à ma dame Ermengarde. — Dame prenez. — Sainte Marie! Portez la paix à la baillive. — Non, mais à la gouverneresse. — Alors elle prend et départage la presse, et les autres prennent après elle. Là fait-on grandes pauses et arrêts, et certes honnie

seroit celle qui prendroit cette paix au premier coup, sans refuser. Et vous verriez les autres femmes la sermonner et l'étrangler toute vive : « Regardez la méchante chétive qui n'a pas vaillant une drachme et qui a pris la paix devant cette dame et cette demoiselle. Il n'appartenoit pas à elle. On voit bien où elle a été. Elle n'a pas encore coûté cher pour savoir ce que c'est qu'*honneur;* elle le montre bien. L'autre dit : ce n'est qu'une monstre, et comme une buche habillée. Elle ne fait rien que se faire partout tourner en ridicule..... Certes elle eut folle nourrice. Il y paroît ; elle est trop sotte. Il leur faut apprendre ce métier. »

Les mêmes scènes se renouvellent à la sortie de l'église. « On doit laisser aller devant celles qui ont été auparavant aux grands honneurs et aux grands états. — Passez. — Je ne passerai pas. — Vous passerez ; car c'est raison. — Mais passez, madame Alison. — Je n'en ferai rien ; vous êtes mon aînée. Passez devant, dame Babelée. Moi, je n'en ferai rien : Dieu m'en garde ! Il faut donc qu'on me le commande. — Passez, passez hardiment. — C'est donc par commandement. — Certes non, mais courtoisie. — Je ne suis pas si mal avisée. Passer ne seroit pas convenable. — Passez damoiselle Ysabelle, et faites passer votre fille. — Que dites-vous? Dame Sibylle, qui est notre plus ancienne, est devant sainte Julienne ; c'est elle qui doit nous mettre toutes en mouvement. — En vérité, vous dites vrai. Je ne l'avois pas aperçue à l'église. Si je n'y ai pris garde, il n'a tenu qu'à oubli. Elle est dame d'honneur et de conscience ; il la faut aller appeler. —

Allez-y. — J'y veux donc aller. Or sus, dame, l'on vous attend. Pour sortir, il y a foule de femmes à la porte ; mais nulle n'en sortira, jusqu'à ce qu'on vous y voie. — Et prenant son bâton, elle vient près de la porte et dit : sortez, je vous en prie. C'est mal fait, par sainte Marie, d'attendre un tel douloureux corps. Et je vous supplie, passez les premières. — Nous n'en ferons rien. — Alors elle passe la porte, les autres sortent, et je vois qu'à cette sortie il y a telle mêlée qu'on iroit une lieue avant de sortir de la presse. »

Mais l'assaut de civilité n'est pas encore terminé : de nouvelles scènes vont se produire dans la rue. « A ce moment il convient de laisser le chemin à droite et le haut aux plus grandes. Et celle qui se trompe ou qui volontairement prend le dessus, toutes les autres lui courent sus en lui disant : prenez le bas. S'il se rencontre un pas à franchir, il faut s'arrêter et faire la chose à loisir ; faire une pause et un arrêt. — Passez. — Dames, vous dites mal ; certes, jamais je ne passerai devant vous. Pourquoi le ferois-je ? Car il vous appartient bien. Or passez. — Je n'en ferai rien. — Vous le ferez, car je vous en prie. — Passez, damoiselle Marie. — Mais vous, passez, dame Mahaut. — Je passerai. Il le faut bien faire, puisque vous l'avez ordonné. J'aimerois mieux avoir donné dix sous que faire telle folie. Pour Dieu, je ne voudrois vous déplaire. Je le fais pour vous obéir. — Là on peut entendre de beaux mots. »

Arrive-t-on enfin devant la maison de l'une des dames, les cérémonies recommencent de plus belle.

Les bienséances veulent qu'elle prie toute la compaignie d'entrer boire (d'entrer se rafraîchir), qu'elle leur dise « qu'elle seroit heureuse de les voir toutes entrer, de les festoyer à son pouvoir du mieux qu'elle pourra en sa maison, qu'elle sait bien, c'est raison, que son mari leur fera bon visage et en aura grande joie; car elles lui feront grand honneur. Et les dames s'excuseront et diront qu'il ne se peut faire à présent; car elles ont trop affaire; mais qu'elles y viendront une autre fois. »

« Et quand elles s'éloigneront, il faudra faire mine de les accompagner. Elles voudront s'y refuser. Tu diras : certes, je le ferai. A tout le moins je vous conduirai jusqu'à l'entrée de cette rue. — Et pourquoi êtes-vous venue si loin? Or, retournez. Par Dieu, vous ne viendrez pas plus loin. — Je le ferai. — Vous ne le ferez pas, par Dieu. — Alors chacune s'en va en son lieu, et fait ce que Dieu lui enseigne (1). »

On voit jusqu'à quelles fastidieuses insistances est poussé, à cette date, le culte des bienséances. Elles vont jusqu'à l'excès, ce qui, en fait de civilisation, indique qu'on n'est pas encore arrivé au vrai point; c'est là surtout que la perfection est dans la mesure. On n'y arrive qu'après l'avoir dépassée.

Cependant le XVe siècle est un temps d'une civilisation déjà très-raffinée, un temps de luxe et d'élégances, de distractions mondaines de toutes sortes, de profusions et de recherches. Eustache

(1) V. le *Mirouer de Mariage*. Travaux de l'Acad. de Reims, XLe vol., p. 90-97, 1866.

Deschamps se plaint de voir les maîtresses de maisons délaisser les devoirs sérieux qui leur incombaient, dans un temps où le domaine rustique constituait pour les classes élevées à peu près la seule source de revenu, mais qui désormais semblent trop grossiers à leur délicatesse. Il pousse loin, du reste, les exigences à cet égard. Comme le *Ménagier de Paris*, il voudrait voir leur administration ne pas craindre de descendre jusqu'aux plus menus et même aux plus grossiers détails. Il prétend s'appuyer en cela sur des souvenirs de l'antiquité, dont il a, de sa propre autorité, enrichi la littérature d'un auteur nouveau, prenant d'une façon assez originale et qui donne une idée médiocre de son érudition, un nom d'ouvrage pour un nom d'homme, et faisant un auteur des *Économiques* de Xénophon (1).

Il est assez curieux de voir et le passé qu'il rêve, et l'état social qu'il constate. « Elles veulent, dit le poète, être oiseuses et dominer en leur estre. Columelle témoigne (on ne s'attendait guère à le voir témoigner en cette affaire) que plus ne leur plaît la besogne de prendre cure de maison..... Elles veulent avoir de grands états de draps, de robe et d'autre chose, et il n'est nul qui leur ose parler d'avoir soin de la charrue. Que nul homme qui veuille vivre en paix ne leur prépare malpropre besogne, car jamais elles

(1) *Economiques* qui traicta
Et qui moult savoir convoita
Des livres sur tous mariaiges
Dit, etc.

ne l'aimeroient. De tourter pain blanc ni pain bis, d'avoir soin des brebis, des poules ni des pourceaux, de mettre fumier par monceaux (je le crois bien!), de faire màton ni fromage, ni de penser au labourage, à chose quelconque soir ou matin qui leur puisse ordoyer (salir) la main, elles n'ont garde aujourd'hui d'y entendre, parce que chacune est trop tendre. »

« Elles n'entendent guère à être en une ville champêtre (la *villa* latine), ce n'est pas le style. Elles désirent les cités, les doux mots à elles récités, les fêtes, les marchés et le théâtre, les lieux de divertissement pour s'ébattre, et elles veulent y aller souvent. » C'est la vie moderne avec toutes les ressources de sa sociabilité que rêvent ces châtelaines du XVe siècle.

Avant de me séparer d'Eust. Deschamps, il est un passage de son poème que je veux signaler, parce que les terribles événements de ces dernières années lui ont donné un singulier intérêt d'actualité.

On répète aujourd'hui de toutes parts qu'il faut que l'armée étudie; que tous, officiers et soldats, luttent d'ardeur au travail; on veut chercher dans une culture plus sérieuse des esprits le remède aux désastres inouis qui nous ont frappés.

Il est curieux de voir, dans des circonstances politiques qui n'étaient pas, hélas! sans analogie, un poète du XVe siècle soutenir les mêmes idées et lutter vaillamment contre le préjugé du temps qui renvoyait trop volontiers le savoir aux clercs, et regardait l'ignorance comme un privilége et une garantie de l'héroïsme.

« Quand un noble étudie, écrit le poète, aujourd'hui on se moque de lui et l'on dit qu'il a cœur failli (manque de cœur). C'est un coquart. — C'est un méchant. — Il ne sait aller par les champs. — C'est un prêtre. — C'est un misérable. — Il devroit porter un surplis. — Il ne vaudra jamais un grain d'orge. — Il parle latin par saint Georges. — Il aura chaperon fourré ..... » Quand on lui parle latin, et qu'il sait parler et répondre, ils veulent qu'on le fasse tondre comme un clerc ou comme un prêtre. Il n'en alloit pas de même en l'ancien temps. Les rois faisoient apprendre leurs enfants aux VII arts libéraux (1). »

« En ce temps-là, le peuple étoit voué et entendu aux arts mécaniques. Ainsi, il lui falloit attendre de ses seigneurs la discipline, le droit, la loi et la doctrine....... Ils étoient ainsi sujets humbles et doux....... Et leurs seigneurs, qui furent sages, les maintinrent en cet usage et ne les élevèrent pas. »

« Au contraire, depuis que les nobles laissèrent ce point et cette voie studieuse, et qu'ils boutèrent en la voie oiseuse leurs enfants qui jadis apprenoient jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de porter les armes, » la noblesse, selon E. Deschamps, portant la peine de sa volontaire ignorance, s'est détruite elle-même ; elle a élevé les petites gens à ses dépens, « elle a fait régner les avocats », leur livrant ses secrets, se

(1) Emporté par son ardeur pour les lettres, E. Deschamps invente l'histoire. Il assure que nul n'osait apprendre de ces arts s'il n'était franc, et que même sous peine de pendaison ils étaient interdits aux gens laïques.

mettant dans leur dépendance à la merci de ses anciens serfs. D'eux-mêmes ils ne sont plus seigneurs......., et ainsi il leur faut honorer ceux qui les devroient honorer, s'ils vouloient user de leur droit. Comment les nobles sont-ils si rudes (si grossiers et ignorants) que d'avoir la science en mépris? Ils en sont devenus petits, et plus pauvres de jour en jour.

« L'épée du chevalier (1) errant non clerc, ajoute-t-il, n'a que trois tranchants : les deux taillants et puis la pointe. Mais chevalier clerc l'a plus jolie, plus puissante, plus forte et plus belle; elle a quatre taillants à sa lame. Savez-vous quel est le quatrième? Les écrits qu'il a vus des conquêtes des anciens. Là il voit les maux et les biens. Les uns gagnèrent, grâce à leur intelligence; les autres se déshéritèrent et perdirent par leur folie ; et les autres par leur clergie et le sens qui fut mis en eux, déconfirent leurs ennemis par bon avis avec peu de gens parce qu'ils furent diligents, et les autres furent trop chauds. C'est le quatrième tranchant qui vaut le mieux. Car bon avis, prudence, expérience, c'est une science qui, en bataille, peut beaucoup valoir et profiter. Il fait bon s'y délecter. Car quand un chevalier veut vaincre plus par folle hardiesse, par sa prouesse que par ordonnance, son capitaine est son désarroi. Il fait descendre et trébucher en la main de ses ennemis ceux qui lui étaient confiés.

(1) Deschamps, très-hardi dans ses interprétations, assure que chevalier s'appelle en latin *miles*, comme le meilleur entre mille.

« S'il est clerc, il est né dans une heure fortunée. Car un roi terrien sans lettres est comme un âne couronné. Or, puissent les rois vouloir mettre cette chose à effet, ils agiront sagement. Qu'ils reprennent l'usage d'apprendre, qu'ils amènent leurs nobles à s'instruire. »

« Je vois seigneurie descendre aux serfs affranchis par la science ; je vois les pauvres enrichis, et les riches nobles tout perdre, parce qu'ils ne veulent attacher leurs cœurs à apprendre Science. Je les vois cheoir en indigence et leurs terres vendues et follement dépensées, et changer leurs propriétés dont plusieurs sont déshérités et le seront s'ils n'y avisent. Mais j'en vois trop peu qui y visent et qui n'aient en mépris la science qui, chaque jour, profite aux serfs. »

Sage était la leçon. Il faut ajouter que la noblesse française paraît l'avoir entendue. La noblesse, qui fit la force de Louis XII et de François I[er], semblait avoir été convertie par le poète.

Dans tous les livres que nous venons de feuilleter depuis le *Castoiement des Dames,* nous n'avons trouvé que des conseils épars. Le XVI[e] siècle les rédige en un corps de doctrine. C'est alors qu'est né le livre de la *Civilité puérile et honnête.* Il a eu, à ce moment et jusqu'au XIX[e] siècle (une édition porte la date de 1832), le privilége d'être imprimé avec un caractère spécial, qui porte son nom en typographie et qui avertissait tout de suite de sa date ; car il rappelait l'écriture cursive du temps (1).

(1) D'autres livres ont été alors imprimés avec ce même caractère ; ainsi l'a été, par exemple, la traduction de la *Sophonisbe de Trissin*, par Mellin de Saint-Gelais.

Ce n'est pas du reste seulement pour la forme, mais pour le fond que ce petit volume porte avec lui son extrait de naissance ; c'est bien, à tous égards, un livre du XVIe siècle, d'une époque où la politesse qui, cent ans plus tard va trouver son expression achevée, fait encore son apprentissage.

Ce qui constitue le caractère particulier du XVIe siècle et son incomparable attrait pour l'historien, c'est qu'il est le temps des contrastes et des luttes, lutte du soleil contre les ténèbres, lutte de la civilisation moderne contre le chaos du moyen-âge expirant.

Le XVIe siècle est, par excellence, un siècle de transition. A côté des élégances les plus raffinées, à côté de toutes les richesses et de toutes les splendeurs de la civilisation, et des merveilles des arts, on retrouve des passions grossières, des brutalités inouies. De là cette rencontre autrement inexplicable, ces abominables fureurs des guerres de religion, à côté des incomparables merveilles artistiques de la Renaissance. Rien de plus piquant que d'étudier dans Brantôme ces efforts des courtisans pour se plier à une civilisation supérieure, que de voir ces Gaulois s'essayant aux élégances italiennes.

Dans leur bonne volonté, ils dépassent le but. C'est toujours ainsi. Quand on ne peut atteindre la juste mesure, on va jusqu'à l'excès. La politesse du XVIe siècle est excessive. Elle se montre, elle fait parade d'elle-même.

C'est le moment où triomphe le bel esprit. C'est alors que devait naître et qu'est né, en effet, le *Pathos*. On n'avait pas encore trouvé l'art de

parler naturellement à une femme, d'exprimer en un langage naturel et vrai son admiration ou sa tendresse. Les métaphores les plus insensées, les recherches les plus compliquées de la rhétorique, suffisent à peine à traduire l'enthousiasme des personnages. Y a-t-il rien de plus alambiqué, de plus prétentieux, de plus ingénieusement et plus pédantesquement absurde, de plus savamment obscur, que l'euphémisme, que la langue que parlaient les courtisans les plus élégants de la cour d'Élisabeth, et qui a laissé sa trace jusque dans les chefs-d'œuvre de Shakspeare. Ces étonnants logogriphes du sentiment et du bel esprit se retrouvent partout, aux environs de cette date, en Italie, avec le cavalier Marini; en Espagne, avec Gongora; en France, à l'hôtel de Rambouillet. Ils empestent encore notre littérature dans toute la première moitié du XVII[e] siècle.

Pour comprendre le livre de la Civilité dans une foule de ses détails, il faut le replacer à sa date. Il est le code de la Politesse, lorsqu'elle se cherchait encore.

On ne se douterait guère que ce livre ingénu est l'œuvre d'Érasme, l'esprit peut-être le plus fin et le plus railleur de son temps, le Voltaire latin du XVI[e] siècle. *La Civilité puérile et honneste* n'est que la reproduction presque littérale, la traduction naïve d'un petit traité publié par lui en 1530 et qui a pour titre : *De civilitate morum puerilium libellus.* Ce n'est pas le seul ouvrage, du reste, qu'Érasme ait consacré à l'enfance; il a composé sur les questions d'éducation des livres plus étendus et plus importants, un entre autres, qui a pour titre : De la

nécessité de commencer dès le premier âge et de bien diriger l'éducation de l'enfance, *De pueris statim ac recte instituendis.* Dans ces divers ouvrages, tout pleins de l'esprit de la Renaissance, il combat avec énergie les méthodes surannées et l'esprit de l'éducation du temps; il proteste avec éloquence contre ses brutalités et ses violences sauvages, inspirées parfois par un esprit inintelligent d'ascétisme, par une déviation du sentiment religieux.

Le petit livre qui nous occupe, composé généralement dans un esprit des plus moraux et des plus chrétiens, est écrit dans un latin d'une correction élégante, un peu sec pourtant, avec une phrase courte de forme, généralement antithétique, assaisonnée quelquefois d'ironie (1), se terminant souvent par quelque brève comparaison d'intention épigrammatique.

En dépit de l'impression qu'il nous peut produire aujourd'hui, il n'a pas été composé uniquement pour les enfants des écoles populaires (2). Il est dédié

(1) Par exemple ceci : Prolixas trahere caudas in feminis ridetur, in viris improbatur : an Cardinales et Episcopos deceat aliis æstimandum relinquo.

(2) Nous en avons une autre preuve dans ce fait, signalé naguère par un journal, de l'existence d'un règlement de 1624 (presque un siècle plus tard) à l'usage de la cour d'Autriche, qu'on vient de publier, sur la tenue que les jeunes officiers et gentilshommes doivent garder quand ils sont invités à la table des archiducs, et où l'on trouve quelques-unes des plus étonnantes prescriptions de la Civilité de 1530 :

Art. 1er. Ces messieurs se présenteront avec des habits et des bottes propres et ne devront pas être ivres.

Art. 2. Ils ne se dandineront pas sur leurs chaises.

à très-noble Henri de Bourgogne (1), fils d'Adolphe, prince de Weere, frère de Maximilien de Bourgogne, fils de princes, nous dit Érasme, et destiné lui-même au gouvernement des hommes. C'est sous son couvert et sous l'autorité de son exemple, que le livre devra parvenir à tous les enfants.

Cette dédicace donne une saveur toute particulière à certaines parties du volume. C'est Érasme, en effet, qui est responsable d'une foule de prescriptions qui nous font un si étonnant effet dans la bonhomie de la vieille traduction française. Notons toutefois pour être vrais qu'Érasme déclare que le jeune prince n'aura pas grand besoin de ces préceptes, ayant été toujours élevé parmi des gens de cour, et qu'ils ne lui sont pas tous destinés, à lui d'une famille princière et né pour le principat.

Art. 3. Ils ne boiront pas après chaque bouchée, et s'essuieront la moustache quand ils auront bu.

Art. 4. Ils ne prendront pas les mets avec leurs doigts et ne se moucheront pas dans la nappe.

Art. 5. Ils ne jetteront pas les os sous la table.

Art. 6. Ils tâcheront de ne pas trop boire, de façon à ce qu'on ne soit pas forcé de les emporter.

Voir encore l'*Ancienne Alsace à table.*

(1) Henri de Weere était le petit-fils de cette marquise de Weere, Anne de Borselles, fille de Wolfard de Borselles, maréchal de France, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, femme d'un fils d'Antoine de Bourgogne, un des bâtards de Philippe-le-Bon, qui fut une des premières protectrices d'Érasme, une de celles sur lesquelles il avait fondé les plus grandes espérances de fortune, espérances bientôt déçues, et qu'il a le plus exaltées. Elle possédait de son chef la seigneurie de Weere dans l'île de Walcheren en Zélande, celle de Flessingue, etc. (V. Durand de Lavaur, *Erasme*, tome I).

Érasme ne fait pas du savoir-vivre une affaire de caste ; elle est, selon lui, de toutes les conditions (1). Pour ceux qui ont le bonheur d'être bien nés, nous dit-il, il est honteux de ne pas répondre par leurs habitudes à leur naissance. Ceux que la fortune a fait naître plébéiens, humbles ou rustres, ceux-là doivent s'efforcer d'autant plus ardemment de racheter par l'élégance des manières ce que le sort leur a refusé. Il ne dépend de personne de choisir ses parents ou sa patrie; chacun peut façonner à son gré son esprit et ses mœurs.

Érasme voit surtout la civilité dans l'indulgence pour les autres, dans la charité. « La civilité consiste surtout, quand on est soi-même sans défaut, à se montrer indulgent pour les fautes des autres et à ne pas moins aimer son ami s'il a des manières moins châtiées. Il y a des gens, en effet, qui rachètent la rudesse des façons par d'autres qualités. En donnant ces préceptes, nous n'entendons pas dire qu'il n'y ait pas moyen d'être bon sans les pratiquer. »

Érasme, en effet, n'a pas le fanatisme de son art ; il a l'air d'un croyant assez tiède. Il semble résigné plutôt qu'enthousiaste. Castiglione ou Gracian parlent de ces choses d'un tout autre air. Le savoir-vivre aux yeux d'Érasme constitue une supériorité plutôt qu'une obligation. C'est, nous dit-il, la partie la plus grossière de la philosophie (*crassissima*) ; mais, dans

(1) Il faut regarder comme *nobles*, dit-il, tous ceux qui cultivent leur âme par des études libérales. Que d'autres peignent sur leurs écussons des aigles, des lions, etc., ceux-là sont plus vraiment nobles qui peuvent prendre pour armes autant d'images qu'ils ont appris d'arts libéraux.

l'état actuel de l'opinion, *ut sunt hodie mortalium judicia*, elle est fort utile pour se concilier la bienveillance, et recommander aux yeux des autres hommes les autres grandes qualités de l'âme.

Je ne veux pas étudier en détail la nature de ces conseils; nous allons les retrouver très-fidèlement reproduits, et sous une forme plus piquante dans des traductions françaises.

En effet, le petit volume d'Érasme avait été accueilli avec la faveur qui attendait chacune de ses productions, et de bonne heure on avait songé à en faire profiter ceux-là même qui n'entendaient pas le latin, et à mettre à la portée de tous de si précieux enseignements.

En 1537, nous voyons un écrivain nommé Saliat publier une « Déclamation contenant la manière de bien instruire les enfants dès le commencement avec un petit traité de *La Civilité puérile et honneste*, le tout translaté de latin en français. C'était la traduction de deux traités d'Érasme » (1). Et Saliat se trouve ainsi l'inventeur de ce bienheureux titre destiné à une si longue popularité.

Saliat trouvait bientôt des rivaux. En 1559, le fameux imprimeur de Lyon, de Tournes, publiait « *La Civilité puérile distribuée par petits chapitres et sommaires*, à laquelle on a ajouté la discipline et institution des enfants, traduites par J. Louveau. » Le

(1) V. Brunet, *Manuel du bibliophile*. — Le marquis du Roure, qui a analysé brièvement le livre de Saliat (V. *Analecta Biblion*, t. I, p. 133), ne s'en est pas aperçu et dit qu'il a inutilement cherché le nom de l'auteur latin. M. Brunet lui-même supposait que le premier des deux traités était une traduction de Sadolet.

livre était en hâte, la même année, reproduit à Anvers (1).

En 1560, on imprimait à Paris, chez Richard Breton, la *Civile Honesteté pour les enfans* (2).

Chacun de ces auteurs a cru devoir enrichir son œuvre d'une préface ou d'un avant-propos aussi solennel que naïf.

« Il semble, nous dit l'un d'eux, selon le docte Homère, qu'entre tous ceux qui ont eu le soin d'enseigner la jeunesse, le précepteur d'Achille, nommé Phénix, ait été le plus digne de louange à cause de sa doctrine.

« Et je souhaiterois que tous ceux qui en prennent le soin eussent la même perfection que cet illustre personnage, nous en verrions d'admirables effets. Car nous ne verrions aujourd'hui personne de corrompu par défaut de discipline et de correction. Pour y parvenir, il faut qu'un chacun observe ce que Plutarque en escrit dans le traité qu'il a composé de la manière de vivre de la jeunesse, quand il dit qu'il faut chercher pour les enfants des maistres

(1) V. Brunet, *Manuel*, etc.

(2) *La Civile Honesteté pour les enfans, avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et escrire qu'avons mise au commencement.* A Paris, de l'imprimerie de Richard Breton, 1560, petit in-8° de 32 feuillets chiffrés. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire provenant de la vente du baron J. Pichon. M. Brunet signale encore, d'après La Croix du Maine, *Le Miroir de la Jeunesse pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie*, par Mathurin Cordier, Normand. Poitiers, 1559, in-16, réimprimé à Paris, chez Jean Ruelle, 1560, et autres sous le nom de *Civilité puérile*.

sains et irrépréhensibles, parce que la bonne doctrine est la source et la racine de l'honnesteté.

« Dans cet endroit, il reprend les parents qui, n'ayant aucune expérience, donnent leurs enfans à instruire à des gens ignorans et qui sont remplis ordinairement de défauts considérables.....

« C'est pourquoi, pères et mères, suivez l'exemple de Pélée, père d'Achille, qui donna à son fils ce bon et vertueux Phénix pour lui servir de garde en toutes choses.

« Et vous, maistres, acquittez-vous de vostre devoir en instruisant vos disciples à comprendre toutes les vertus....., desquelles Dieu aidant j'espère ici parler.

« Et, afin de rendre ces instructions dans un meilleur ordre et d'une manière plus succincte, j'ai pris ce qui m'a paru de plus profitable dans les anciens qui en ont écrit, ne me voulant rien attribuer du leur, à l'exemple de la corneille dont Ésope parle en ses fables. »

De son côté, l'auteur de la *Civile Honesteté*, dans une dédicace à très-haut et illustre prince Monseigneur Liénor d'Orléans, duc de Longueville, etc., écrit :

« S'il est ainsi, très-excellent seigneur, que non-seulement les bestes brutes mais aussi les arbres et les plantes soient de telle nature que si dès leur premier germe sont bien dressées et conduictes, elles ont grande force et vertu de s'y ranger jusqu'en la fin, à plus forte raison cela doit avoir lieu en l'homme, qui est capable de raison. Ce n'estoit donc pas sans raison que Platon commandoit si expressément que les roys et princes eussent en singulière

recommandation de bien faire instruire la jeunesse. Or combien que la principale instruction qu'on leur doit donner soit de craindre Dieu; toutefois après icelle, la civile honesteté doit estre en grande recommandation, en tant qu'elle est très-nécessaire à la société de la vie humaine. Les Grecs pour cette seule vertu ont esté preferez à tous les autres peuples de la terre, tellement que l'Apostre voulant nommer toutes les nations du monde, ne met que ces trois motz en avant, à sçavoir les Juifs, les Grecs et les Barbares ou Gentils, etc.

Le début de son livre ou préface n'est pas moins pompeux : « Tout ainsi qu'on prépare et accorde le luc, l'espinette et les autres instrumens premier que d'en jouer, à cette fin que par le moyen de leur harmonie le chant qu'on jouera dessus y resonne mieux et soit plus melodieux : ainsi pareillement avant que de bailler les preceptes de la civile honesteté, que les enfans doyvent observer en leurs acoustremens, en la table et en toutes autres actions, il sera bon de traicter premièrement de la disposition et naturel qui est requis à un enfant honeste et bien nay, etc. »

Il faut lire dans ces traductions certains préceptes d'Érasme; c'est là seulement qu'ils ont tout leur relief et toute leur saveur.

« Afin, nous disent-ils, que l'enfant paroisse en tous tems tel qu'il doit estre, il faut que ses yeux soient doux et arrestés, et non trop relevés ou de travers; car par là on connoist un homme cruel; il ne doit pas les tenir trop ouverts, ce qui ne convient qu'à des gens hébétés, mais il doit tousjours

faire paroistre un esprit posé, rassis et rempli de toute humilité.

« Il est aussi messéant de regarder ayant un des yeux fermés, parce que c'est contrefaire les borgnes, comme font les arbalétriers et les arquebusiers.

« Il ne doit pas rider son front, ce qui est le propre de la vieillesse, mais il le doit tousjours tenir joyeux et doux. Ses sourcils doivent être tousjours étendus et non retirés, ce qui est un signe de fierté, ni élevés en haut, ce qui signifie arrogance, ni abbatus sur les yeux, car c'est le fait de ceux qui pensent mal. De plus, il doit avoir un grand soin de tenir son nez net, propre et sans morve, car cela est trop vilain et deshonneste.

« Il ne se doit point moucher à son bonnet quand il le tient, ni à sa main, ni à sa robe (1), car cela est trop rustique, ni sur son bras, comme font les poissonniers; mais pour se moucher honnestement, il prendra son mouchoir et se détournera quelque peu en se donnant de garde de ronfler trop haut des narines, car c'est une chose vilaine et qui fait connoistre les furieux : j'avoue que ceux qui ont peine à respirer sont excusables.

« Que s'il vouloit cracher, il doit détourner sa teste de costé, afin de ne pas cracher sur ses habits, puis marcher dessus, afin que cela ne fasse mal au cœur à personne (2).

(1) Ne à sa manche ou à son bras; car c'est le propre des poissonniers, ne avec ses doigts, s'il les torche incontinent à sa robe. *Civile honesteté.*

(2) Nous avons déjà indiqué que la responsabilité de toutes ces prescriptions appartient à Érasme. Il y a, du reste, des nuances

« C'est un défaut de parler du nez, meisme l'on s'en mocque, et c'est faire comme les corneilles et les éléphans. Semblablement il n'appartient qu'à ceux qui se mocquent en derrière de froncer le nez ; c'est pourquoi il est à propos de fuir toutes ces imperfections.....

« Il est à propos que l'enfant ne serre pas les lèvres comme ceux qui craignent de prendre l'haleine des autres ; mais il doit les joindre doucement sans les mordre ni les lécher, car le premier est le geste d'un homme qui menace, et le second est malséant à tous.

« Enfin, il ne se moquera d'aucun, soit en lui tirant la langue ou autrement ; car c'est le fait des gens effrontés. »

Le début du chapitre suivant n'est pas moins heureux :

« C'est une chose *bien saine et bien propre* que de laver sa bouche, ses yeux, ses dents et ses mains le matin avec de l'eau nette, mesme tout le visage ; car cela oste l'incommodité du corps (1). »

exquises dans son latin : « A naribus absit mucoris purulentia quod est sordidorum. Id vitium Socrati philosopho datum est probro. Pileo aut veste emergi *rusticanum*, brachio cubitove salsamentariorum (poissonnier ou charcutier, dit une note du *De officiis scholasticorum*) nec multo *civilius* id manu fieri, si mox pituitam vesti illinas. Strophiolis accipere narium recrementa, *decorum* ; idque paulisper averso corpore, si qui adsint honoratiores. Si quid in solum dejectum est, emuncto duobus digitis naso, mox pede proterendum est. »

(1) V. Érasme. « Os mane pura aqua proluere et *urbanum* est et *salubre*, subinde id facere ineptum.

Un détail, que nous rencontrons plus loin, nous montre que l'auteur ne s'adresse pas seulement aux pauvres enfants du peuple, mais à toutes les classes de la société. « S'il étoit demeuré quelque chose entre les dents après le repas, il est indécent de le retirer avec le couteau, les ongles ou la fourchette, mais bien avec un cure-dents de plume, d'yvoire ou d'argent. »

Ce qui n'est pas le moins singulier dans ce livre d'Érasme et dans ses traducteurs, ce sont les idées d'hygiène qu'ils préconisent. L'auteur nous dit d'abord avec toute raison : l'enfant fera bien de se peigner tous les matins, « afin de tenir tousjours sa teste nette et propre » ; mais il ajoute : « Il doit avoir soin, en se peignant, de commencer par le devant de la teste et de finir par le derrière, ce qui se fait en mettant le peigne de dessus le front vers le cou ; car cela *chasse les humeurs qui en descendent.* »

Érasme, du reste, et ses traducteurs ont un souci extrême de la santé de leur élève, et quand la civilité est en balance avec elle, c'est la civilité qu'ils sacrifient sans hésiter. On voit que la nature à cette date a encore tous ses droits.

Ainsi, l'auteur de la civilité recommande à l'enfant « de ne pas s'efforcer d'éternuer (l'éternuement naturel dans Érasme, comme dans ses traducteurs, est salué par tout un ensemble de véritables cérémonies) plus fort qu'à l'ordinaire, pour montrer sa force (1), comme font les arrogans ; plus haut que de coustume

(1) Une civilité de 1757 dit : non comme certaines gens, qui en ébranlent la maison par ses fondements.

ou que nature n'y constrainct, car c'est le propre des glorieux, dit la *Civile Honesteté.* Mais il ne faut pas non plus qu'il s'en empesche, c'est le faict des gens qui pensent plus à la civilité qu'à la santé (1). »

C'est la consultation qu'il donne pour une retenue d'une autre sorte qu'il exprime en toute liberté, dans toutes ses variétés, mais qui ne peut plus se dire en français. Le texte d'Érasme est bien curieux et nous montre avec quelle aisance ce docteur valétudinaire en civilité sacrifiait les exigences de son art au soin de sa santé. Sous ce prétexte de santé, le code de la Civilité autorisait toutes les libertés du corps. Du reste, l'auteur de la *Civile Honesteté* proteste déjà contre quelques-unes des tolérances d'Érasme.

Je note encore au hasard quelques préceptes.

Il ne faut jamais que ses cheveux soient si grands qu'ils lui couvrent les yeux ni qu'il les secoue en aucune manière en branlant la tête, car c'est le propre des jeunes chevaux (cela appartient aux chevaux qui se pompent, 1560).

« Il ne se grattera point la teste ni les autres parties du corps avec ses ongles, car cela est deshonneste et sale, surtout *s'il le fait plustost par habitude que par nécessité.* »

« Il ne doit pas trop enfoncer son chapeau sur les yeux ni le mettre trop en derrière. Car la première de ces manières dénote un traistre ou un larron qui ne veut estre connu, et la seconde un effronté.

(1) V. Érasme. « Reprimere sonitum quem natura fert, *ineptorum* est qui plus tribuunt civilitati quam saluti. »

Érasme assure encore que de gonfler ses joues ne convient qu'au cruel Caïn, les laisser tomber au traître Judas.

On a pu remarquer déjà avec quel soin l'auteur relevait ses préceptes par les comparaisons et les images les plus inattendues; en voici quelques autres exemples non moins frappants.

« Il ne doit pas bâiller excessivement, car c'est *le propre d'un lion rugissant.* C'est une chose indécente et deshonneste de se promener dans les églises comme faisoient les Peripatéticiens.

« Quand il sera debout, il doit bien se donner de garde de tenir les jambes serrées et les bras en croix, car c'est le fait des gens mélancoliques; mais il les faut tenir tant soit peu ouvertes.

« Avoir un genou en terre et tenir l'autre debout, sur lequel le bras soit accoudé, c'est ressembler aux gendarmes qui se moquaient de nostre Seigneur, disant je te salue roy des Juifs. »

« Il mangera sans se haster, non pas comme les cigognes et écornifleurs, qui avalent sans mascher. Ne faut il qu'il face comme un tas de gourmans, qui tiennent toujours trois morceaux au lieu d'un, l'un à la bouche, l'autre à la main et le troisième des yeux au plat ou à l'assiette. »

A propos de ce dernier détail, on doit se rappeler que les recommandations sur la façon de se comporter à table ont toujours tenu une grande place dans les *Civilités.* Comme c'est à la fois l'un des actes les plus indispensables de la vie humaine et l'une des occasions de réunion les plus naturelles de la vie sociale, une de celles où les hommes sont le

plus longtemps en présence et le plus à loisir, où la civilisation a le plus déployé ses ressources diverses et ses perfectionnements, il y a lieu à une foule de préceptes, de détails, où l'usage fait sentir ses lois. Aussi l'auteur n'a-t-il pas manqué de s'en occuper et de prodiguer des conseils comme ceux-ci, qui nous montrent qu'un livre de la civilité était encore bien nécessaire.

« Il est *incivil* de tremper ses doigts dans la sausse, de les lécher et de les essuyer à son habit au lieu de sa serviette.

« Si l'on insiste à lui présenter un plat et que ce soit chair, il la recevra avec les trois doigts ou dessus son tranchoir (1). Si c'est chose humide ou

(1) Au moyen âge, on mangeait, nous dit-on, sur des tranchoirs ou morceaux de pain plats.

Mais cet usage, qui se comprend pour les viandes, ne pouvait s'appliquer aux sauces et potages.

Pour les sauces, nous trouvons dans la *Civilité* du XVI[e] siècle la preuve que pendant longtemps on n'a pas connu les assiettes *personnelles*, individuelles. La Civilité discute longuement le plus ou moins de droit qu'on peut avoir de tremper son pain dans la sauce.

Selon M. Pichon, note au *Ménagier*, t. II, p. 105, à propos d'un festin où, d'après certains détails, il devait y avoir huit écuelles pour seize convives, on aurait eu pour les sauces et potages une écuelle où l'on mangeait à deux les mets liquides. Cependant, un passage plus loin, p. 171, semble indiquer que déjà en France à cette date chacun avait son écuelle.

Le même auteur rappelle que dans l'Orient (et chez les Arabes d'Algérie) il y a au milieu de la table un grand plat de pilau dans lequel chacun prend sa part avec ses doigts; entre deux convives, un petit plat creux contenant des mets liquides, qu'ils prennent tous deux avec des cuillers.

Il croit, d'après une citation de Nicolas de Bonnefons, *Délices de*

liquide, il présentera plustost son assiette pour le recevoir que les doigts, et s'il lui avenoit de la recevoir avec les doigts, il ne les leschera pas comme les frians.

« Que s'il y a des sauces, l'enfant y pourra tremper sa chair après les autres. Que si les autres y trempent leur pain, il y pourra aussi tremper le sien honnestement, et sans tourner de l'autre costé après qu'il l'aura trempé de l'un, ny le gadrouiller là dedans le plat, et n'y doit point tremper des grandes pièces ou morceaux de pain à la rustique, ne ceux auxquels il aura une fois mordu ne y retourner trop souvent, car tout cela n'est pas moins deshonneste que sot ou dissolu. »

« S'il boit du vin, il le doit tellement tremper avec de l'eau qu'il n'en diffère que de couleur, parce que cela est salutaire aux jeunes gens, qui ne sont que chaleur. Voici les suites de ceux qui aiment à boire le vin pur, ils auront l'esprit hébété, les yeux chassieux, les joues pendantes, la vieillesse avant le temps, et pour le dire en un mot, le corps et l'esprit gâtés, etc., etc. »

Il y a encore des invitations pressantes à l'enfant pour qu'il apprenne à découper; « car découper est une science, et l'on ne découpe pas de la même

la campagne, 1653, que les assiettes creuses personnelles étaient encore rares à cette date. « Les assiettes des conviés seront creuses, afin que l'on puisse se présenter du potage et s'en servir à soi-même ce que chacun en désirera manger, sans prendre cuillerée à cuillerée dans le plat, à cause du dégoust que l'on peut avoir les uns des aultres de la cueillière qui au sortir de la bouche puisera dans le plat sans l'essuier auparavant. »

façon les diverses parties d'un animal ou les divers animaux. »

Au milieu de ces détails plus ou moins bouffons il se rencontre cependant de bons et sages préceptes, d'utiles réflexions, auxquelles la naïveté de la forme donne un charme tout particulier.

N'y a-t-il pas une gravité touchante dans la façon dont l'auteur parle au maître de ses devoirs : « Si le maistre prend soin de lui faire observer ces choses, de cette sorte il déchargera sa conscience. Au contraire, si par paresse ou ignorance il ne s'acquitte de son devoir, il est certain qu'il en rendra compte devant Dieu, lequel ne veut pas que cette jeunesse soit ainsi corrompue par une mauvaise doctrine, vu que le maistre est comme un second père à l'enfant pour l'instruire dans la crainte de Dieu et dans l'exercice des bonnes mœurs. »

Dans cet amusant chapitre sur le soin de la face, on lit ces lignes, dont l'impression est tout autre et vraiment heureuse : « Il faut que l'enfant ait la pudeur convenable à son âge dépeinte sur son visage, c'est-à-dire une pudeur vraie et sincère, que Dieu chérit et qui honore la nature. »

« L'enfant ne doit jamais dire à personne ce qu'il veut estre ignoré; car c'est folie d'attendre d'un autre le secret qu'on n'a pas pu garder soi-mesme. »

On y trouve aussi des préceptes dont notre société démocratique pourrait encore faire son profit.

« Si un enfant de qualité joue avec un enfant de

moindre condition, il ne doit nullement se glorifier de ses biens ni de son âge, mais, au contraire, ils doivent jouer ensemble comme s'ils estoient égaux, car c'est au jeu plus qu'à aucune autre chose qu'on connoist le naturel des enfans. »

Nous voyons là, en même temps, comment les bienséances ont leur histoire, comment leurs prescriptions peuvent varier avec le temps. Par exemple, voulez-vous savoir comment se pratiquait le salut en 1560: « Il y a plusieurs façons, nous dit-on, de faire la révérence, selon les pays où on se trouve et les coustumes d'iceux. Mais les Françoys ployent seulement le genoult droit, se tenant autrement plustost droictz que inclinez, avec un doux contournement et mouvement de corps, en otant le bonet de la main droyte, le tenans ouvert par le dedens, l'abaissent au meme costé droyt. »

Une autre Civilité nous dit: « S'il vouloit saluer quelqu'un, il prendra son chapeau de la main droite, en tirant doucement le pied droit en arrière; il fera la révérence à ceux auxquels il voudra parler; cependant si la dignité des personnes en mérite plusieurs, après l'avoir faite du pied droit il la fera du gauche, selon la rencontre. »

« Que s'il lui arrive, dit-on ailleurs, d'éternuer en la présence de quelqu'un, il faut qu'il oste son chapeau et qu'il remercie la compagnie de l'avoir salué; il doit aussi saluer les autres quand ils éternuent, en leur disant : Dieu vous assiste, Dieu vous garde de mal, ou Dieu vous conserve. »

On peut remarquer à ce propos qu'il ne faudrait pas se fier trop aveuglément aux indications des Civilités, et croire qu'elles nous donnent l'état vrai des bienséances au moment où elles se sont publiées. En effet, quelques-uns des éditeurs se contentent de reproduire éternellement les mêmes textes.

Une civilité de 1757, corrigeant Érasme et ses traducteurs, ne veut pas qu'on dise tout haut : *Dieu vous assiste!* mais il faut seulement se découvrir et faire une profonde révérence, faisant ce souhait intérieurement.

Mais voici que des Civilités de 1830 reprennent gravement l'ancienne prescription et reproduisent la même formule.

La conclusion de l'auteur ne dément pas l'ingénuité du reste du livre. Ce sont des paroles de la dédicace d'Érasme qu'il arrange à sa mode.

« J'ai offert ces petits préceptes à tous les enfants, afin qu'ils puissent sagement et prudemment se gouverner en ce qui leur est le plus nécessaire, non pas que je croie qu'ils leur soient absolument nécessaires, mais seulement utiles. Je les prie de les vouloir bien observer, cela les rendra parfaits et *moi content.* »

L'auteur de la *Civile Honesteté*, après avoir recommandé la prière le soir et le matin, termine ainsi son livre : « Adieu, amy lecteur, jusques à ce que Dieu m'ayt donné le loysir et commodité de faire plus et mieux. »

Vers le même temps, d'autres écrivains, pour mieux graver ces préceptes dans la tête des enfants, les traduisaient en vers. Lacroix du Maine (tome III)

cite une *Institution puérile*, en vers, par le sieur Ferrand de Bez, parisien, auteur d'une assez fantastique histoire de France.

Pendant que l'œuvre d'Érasme se popularisait sous cette forme nouvelle, elle était restée, sous sa forme latine, le livre classique, la règle des écoles.

Nous voyons même, qu'au XVII[e] siècle, soit pour lui donner un agrément nouveau, soit plutôt pour le graver davantage dans l'esprit des enfants, on le traduisait en vers latins. Nicolas Mercier, écrivant, en 1657, un poëme latin en trois livres, sur *Les devoirs des écoliers*, ou *De la vraie manière de profiter dans les lettres, la vertu et les mœurs* (1); dans son

(1) V. Nicolai Mercerii Pisciaci, grammaticorum regiæ Navarræ proprimarii, et in tertia ejusdem collegii classe professoris, de *Officiis scholasticorum* sive de recta ratione proficiendi in litteris, virtute et moribus, libri III. Paris, Claude Thiboust, 1657.

Voici quelques échantillons qui permettront de juger de l'exactitude et de la forme de la traduction :

Erecto assideas non flexo corpore : niti
Turpe puta cubito ; turpe movere pedes.
Ne properes, escam demittere in alvum......
Corporibus res est noxia nulla magis :
Ne properes, inquam ; mora multum proderit illa :
Ut sanus vivas mandito frusta diu.
Ne lingas digitos, mantili extergere honestum :
Ossaque ne rodas ; hoc canis esse puta.
Paulatim sorbere æquum est, non impete ; fœdum
Edere, quadrupedum more, bibendo sonos.
Si muco nares fuerit mundare necessum
Aversus strophio muneris illud obi ;
Nam tersisse manu nasum, digitisve duobus
Munxisse in primis illud agreste putes.

troisième livre, qui a pour titre spécial *De civilitate morum*, reproduit textuellement une partie des préceptes d'Érasme. Mais un autre écrivain a été plus fidèle encore, et a traduit avec la plus grande exactitude, en vers élégiaques, le traité d'Érasme *De civilitate morum puerilium* (1).

Mercier a joint à sa traduction latine des notes et des explications françaises dont le style, à cette date de 1657, ne déparerait pas les Civilités françaises du XVI[e] siècle, et nous montre combien la Comédie avait raison de rire des savants en *us*, combien le français était encore pour eux une langue peu familière, et quelle rouille de pédantisme ils avaient conservée. Dans ce livre, contemporain des *Lettres pro-*

(1) A la suite du livre de Mercier, et avec une pagination distincte : Desiderii Erasmi roterodami de Civilitate morum puerilium libellus elegiaco carmine redditus per Franciscum Hœmum insulanum.

Voici un court fragment de cette seconde traduction :

Sordidus, immundo nares mucore repletus,
Diceris, quanquam Socratis illud erat.
At cave, ni dici salsamentarius optas,
Emungi cubito pileo ve tuo.
Nec digitis facies multo civilius illud
Si mucum vesti liveris ipse tuæ.
Excipies strophio, sed paulum corpore verso,
Si præsens aliquis dignus honore vir est.
Ut digitis nasum binis emunxeris, id mox
Quicquid humi lapsum, protere calce tuo.
Vocem ridiculum est emittere naribus ipsis;
Id facere et tubicen, bellua et inda solet.
Ne sit torva vide (frons) nec mobilis : hoc puta echini,
Illud taurorum quos premit ira gravis.

vinciales, on lit encore des phrases comme celles-ci : « Faire un bruit tremblant du nez, quand on rit, c'est à faire à des mocqueurs et gausseurs. — C'est chose *religieuse* de saluer celui qui esternue. — C'est aussi chose peu séante d'estendre de fois à autre les lèvres pour former de la bouche ce son dont l'on se sert pour flatter et amadouer un cheval. — Un ris démesuré est un ris de chien. — Enfler sa bouche, ou faire bouffer ses joues, c'est une marque d'arrogance ; les avoir trop abattues, c'est le propre d'un homme qui perd courage. — Faire voleter ses cheveux en remuant souvent la teste, c'est faire à la façon des chevaux qui s'ébastent. » Il traduit *elegans* et *militare* par « beau et ressentant le gendarme. » Il est d'autres détails d'une expression si naïve, qu'il vaut mieux les laisser dans leur latin, puisqu'il est convenu que le latin a le privilége de braver l'honnêteté.

Il est évident qu'un pareil guide devait paraître insuffisant à la délicate civilisation du XVIIe siècle, aux contemporains de Mme de Sévigné, de Mme de Lafayette, de la duchesse d'Orléans et de ce roi, modèle parfait de politesse, qu'on appelait à ce titre le plus honnête homme de son royaume. Il faut ajouter que jamais les belles manières n'ont tenu une telle place dans les préoccupations de tous. Jamais on n'a eu autant les yeux fixés sur quelques personnages, avec le désir de se modeler en tout sur eux, ce que Molière appelle se régler sur une personne. On sait quelles vives et joyeuses peintures a fournies à ce poète cette naïve préoccupation. Ce n'est pas que l'élégance des manières fût aussi géné-

rale qu'on est tout d'abord porté à le supposer. La rusticité est une mauvaise plante difficile à déraciner et qui reparaît sans cesse. La bête humaine doit être souvent remuselée. Nous voyons par les étonnements de Tallemant des Réaux, par ses plaintes sur les exigences de Mme de Rambouillet et ce qu'il considère comme la preuve d'une excessive pruderie, combien elle était un réformateur nécessaire. En plein règne de Louis XIV la lutte continue. Quelle grossièreté dans les relations de cet incomparable courtisan qu'on appelait Lauzun avec Mademoiselle ! Les Mémoires de Saint-Simon, qui nous montrent tous les envers, et nous introduisent dans tous les couloirs, sont pleins de curieux renseignements à ce sujet. Les victimes de l'étiquette en public se dédommageaient dans le particulier. Rien de plus brutalement sensuel, de plus grossier en ses plaisirs que cette cour du grand Prieur au Temple, qui nous apparaît si poétiquement voluptueuse et épicurienne dans les vers de ses poètes et à travers l'exagération de Voltaire.

Cependant ni les uns ni les autres n'avaient affaire d'un livre sur la civilité.

Mais il en était d'autres, et en grand nombre, qui, perdus au fond de quelque province, ou dans quelque quartier de Paris éloigné du Louvre, une autre province à cette date, et pleins de respect pour la lettre moulée, pouvaient chercher naïvement dans un livre des renseignements sur ce qui se pratiquait dans la société polie. Un nouveau guide était nécessaire.

C'est ce que proclamait, en 1671, l'auteur d'un *Nou-*

veau Traité de la Civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens (1). Les anciennes règles, disait-il, nuisent plus qu'elles ne servent; il faut consulter l'usage vivant et non l'usage mort, et il montrait quelle différence essentielle on y rencontrait. « Autrefois, écrivait-il, il étoit permis de cracher à terre devant des personnes de qualité, il suffisoit de mettre le pied dessus; à présent, c'est une indécence. Autrefois, on pouvoit bâiller, et c'étoit assez, pourvu que l'on ne parlât pas en bâillant; à présent, une personne de qualité s'en choqueroit. » Notez ceci, en passant, au XVII[e] siècle, c'était la personne de qualité qui s'en serait choquée; la politesse s'est démocratisée comme le reste. « Autrefois, continue-t-il, on pouvoit tremper son pain dans la sauce, et il suffisoit pourvu qu'on n'y eût pas mordu; maintenant, ce seroit une espèce de rusticité (2). »

Il a donc recueilli, en s'appuyant des conseils et de l'autorité des plus compétents, sans renoncer à obtenir d'eux dans l'avenir des notes nouvelles pour une autre édition, afin de la porter à sa dernière perfection, il a recueilli toute une série d'observations « à l'usage des *honnêtes gens*, chacun n'ayant pas la commodité ni le moyen de venir à Paris et à la cour pour y apprendre le fin de la politesse. »

On sait ce que ce mot d'*honnêtes gens* veut dire dans la langue du XVII[e] siècle; il n'y a pas la même

(1) Achevé d'imprimer pour la première fois le 20 janvier, chez Hélie Josset, rue St-Jacques, à la Fleur-de-Lys-d'Or.

(2) On s'est proposé autant que l'on a pu, lit-on ailleurs, de ne traiter que des choses que l'on a cru être les *plus éloignées*.

acception que dans la nôtre; il y a été remplacé par des termes plus effacés et qui n'en sont pas les équivalents. « Homme comme il faut », « homme du monde », n'ont pas du tout la même valeur. Au XVII[e] siècle, il exprime l'idéal social le plus parfait, le plus délicat, le plus élevé. C'est le terme le plus compréhensif, le plus large, en même temps le plus haut éloge. L'honnête homme, c'est l'homme d'honneur et l'homme du monde dans leur expression la plus achevée, avec quelque chose de plus encore. C'est le représentant le plus complet de toutes les perfections mondaines et sociales, du savoir vivre, des belles façons et des belles manières; l'homme qui a le plus vif sentiment de l'honneur et de tout ce qu'il exige; l'homme qui, dans un temps de hiérarchie, de classes, de devoirs stricts de société, sait le mieux ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'il doit aux autres, et ce que les autres lui doivent, qui sait le mieux « se faire rendre », selon une expression de Saint-Simon; l'homme, enfin, de toutes les bienséances, de toutes les convenances, de toutes les distinctions. C'est en ce sens que Bussy disait que Louis XIV était le plus honnête homme de son royaume. Il n'y a pas de mot, du reste, qui mérite mieux d'avoir à lui tout seul une histoire complète. Combien de fois n'a-t-il pas changé d'acception! et chacun de ces changements correspond à quelque grande modification politique ou sociale. Il varie selon les temps et selon les écrivains, et selon la place qu'on lui donne dans la phrase. Il est bien clair, pour qui connaît quelque peu le XVI[e] siècle, qu'une honneste dame chez Brantôme n'est pas tout à fait

la même chose qu'une femme honnête aujourd'hui. Comme condition sociale elle vaut beaucoup plus, et beaucoup moins au point de vue moral. En politique, ce mot d'honnêtes gens a aussi une acception particulière. Il traduit exactement le *boni viri* de Cicéron, il indique les défenseurs-nés de l'ordre existant, de tous les principes sociaux, dans des temps agités, etc.

Le *Nouveau Traité* est un livre fait avec un grand sérieux et qui prétend envisager son sujet sous toutes ses faces; il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la table des chapitres. On y voit qu'on y a tout prévu (1).

L'auteur, du reste, avait suffisamment caractère pour donner de pareilles consultations. On ne pouvait pas lui reprocher, comme à quelques écrivains de la même catégorie, de ne pas connaître ce qu'il enseignait, et de donner des règles pour vivre dans un monde où lui-même n'avait jamais pénétré. Lui-même se rendait le témoignage contraire : « Vous désirez, Monsieur, disait-il, au début de son livre, au gentilhomme de province auquel il est censé

(1) J'y relève entre autres les titres suivants : — En quoi consiste la civilité. — La définition, les circonstances et les diverses espèces de civilité. — L'entrée dans la maison d'un grand et ce qu'il faut observer à la porte, etc. — L'audience d'un grand. — Pour marcher avec un grand. — S'il faut chanter ou jouer des instruments. — Ce qu'il faut observer en voyage, en carrosse, à cheval, à la chasse. — En écrivant des lettres, etc., etc. — Que l'on doit se conformer à la joie et à l'affliction de la personne qualifiée. — Courtin pense si bien a tout qu'il a un chapitre intitulé ; Règles pour rire à propos.

écrire, vous désirez sçavoir de moy quelle est a politesse dont une personne bien élevée doit accompagner ses actions, à cause, dites-vous, que j'ay la science du monde, et que vous avez observé que je n'ignorois pas les règles de l'honnêteté. » Et il avait droit de parler ainsi; de bonne heure, en effet, il avait approché des princes. Né à Riom, en 1622 (1), il avait été, en 1645, appelé en Suède par Chanut, le résident français auprès de la reine Christine, qui, appréciant son intelligence et sa capacité, l'avait fait bientôt son secrétaire des commandements, fonction que Courtin avait eu la délicate pensée de n'accepter qu'autant que la Suède serait en paix avec la France. Bientôt la reine, de plus en plus charmée de ses services, lui avait conféré la noblesse et donné une terre. Il n'avait pas trouvé moins de faveur auprès du successeur désigné de Christine, Charles-Gustave. Ayant quitté momentanément la Suède, il y avait été rappelé par une lettre autographe du prince, à son avènement au trône, laissé vacant par l'abdication de Christine, 1654. Il le suivit dans son expédition en Pologne. Le roi, plein de confiance en lui, l'avait bientôt nommé son envoyé extraordinaire en France, poste qu'il occupa jusqu'à la mort de Charles-Gustave, en 1660. Il y avait montré une telle distinction que Colbert voulut utiliser ses services pour la France,

(1) Son père, Antoine de Courtin, conseiller du roi, greffier en chef au bureau des finances de la généralité d'Auvergne, très-considéré dans sa province pour ses talents et sa grande probité, avait reçu de Louis XIV un brevet de conseiller d'État, en reconnaissance de ses services et en récompense de son zèle et de son intégrité.

et, l'envoyant chercher de la part du roi, lui déclara qu'il avait jeté les yeux sur lui pour le faire son résident général vers les princes et États du Nord. Dans cette situation nouvelle, il ne rendit pas moins de services à la France qu'il n'en avait rendu à la Suède. C'est à lui et à ses négociations en Angleterre que fut due en partie la restitution de Dunkerque en 1662. Le soin de sa santé l'obligea de se dessaisir de ses fonctions et de se retirer à Paris, où il mourut, en 1685, après avoir consacré ses dernières années à des soins de piété et à des travaux divers.

Il ne faut pas confondre Antoine de Courtin avec un autre Courtin, à qui Saint-Simon, d'ordinaire si sévère à tous les parlementaires, a fait pourtant une très-honorable place dans sa galerie, et qui, très-homme de cour, très-intelligent, très-galant, d'une loyauté et d'une probité extrêmes, très-lancé dans le plus grand monde, où il était fort goûté, ami particulier de Louvois, très-bien vu du roi, et objet de distinctions toutes spéciales, avait vieilli dans les négociations, avait été chargé des plus importantes affaires et avait « plu et réussi partout. Il avait, dit Saint-Simon, infiniment d'esprit, de grâces, de tour, extrêmement l'air et les manières du grand monde, avec lequel il avait passé sa vie dans les meilleures compagnies. » Malgré toute l'estime que peut nous inspirer notre Courtin, il est à regretter que ce ne soit pas plutôt celui-ci qui ait écrit son livre. Mais il était probablement trop véritablement homme de cour pour y avoir jamais songé. Pour avoir cette intention héroïque d'enseigner par écrit

les bienséances, il fallait avoir vécu longtemps en Suède et avoir fini sa vie dans la retraite.

Courtin, du reste, ne s'était pas contenté d'écrire le traité dont nous allons nous occuper. Il avait essayé d'embrasser la vie sociale tout entière dans une série de traités. Le premier (imprimé en 1675) est à ses yeux le complément naturel, la dépendance de son livre sur la Civilité ; il l'indique dans le titre même de son ouvrage. En effet, considérant la grande place que tiennent dans la société de son temps les questions d'honneur, les méprises auxquelles elles peuvent parfois donner lieu, les fausses interprétations et les graves conséquences qu'elles peuvent avoir, les débats sanglants qu'elles peuvent amener, il croit devoir leur consacrer une étude spéciale, où il essaiera de distinguer entre le vrai et le faux honneur, de concilier les prescriptions de l'honneur et celles de la charité, et il écrit : *La suite de la Civilité françoise, ou Traité du point d'honneur et des règles pour converser et se conduire sagement avec les incivils et les fâcheux.*

La rédaction du titre nous fait sourire; mais le début est intéressant. On y trouve exprimé vivement, et avec une grande chaleur de conviction, ce sentiment exalté de l'honneur qui a été l'apanage et l'auréole de la vieille France. De pareilles choses honorent singulièrement la société pour laquelle elles étaient écrites, et elles suffiraient presque à expliquer ce caractère de noblesse qu'elle a imprimé à toutes ses œuvres et les témoignages éclatants qu'elle a laissés d'elle-même. « Il n'y a rien, dit l'auteur, dont on entende parler plus com-

munément dans le monde que de l'honneur. Chacun en a ou se pique d'en avoir ; c'est ce qui donne le prix et l'estime aux hommes ; c'est ce qui leur acquiert de l'autorité et de la créance ; c'est ce qui est le fondement de la bonne foy et sur quoy on jure ; c'est ce qui triomphe de toutes les insultes de la fortune et de toutes les attaques du monde, c'est cela seul qui rend heureux ; c'est ce que l'on préfère à la vie : enfin, c'est tout ce qu'il y a de plus cher, de plus précieux, de plus saint et de plus sacré parmi les hommes. Tout le monde qui a l'esprit sain est de ce sentiment, et il faudroit renoncer à la nature raisonnable pour résister à ces principes qu'elle-mesme nous inspire. Qu'est-ce donc faire autre chose, en se proposant de parler de l'honneur, que d'entreprendre de parler de la plus importante matière qui puisse regarder la société civile ? Quel sujet peut être plus noble, plus grand, plus éclatant ? Quelle entreprise plus utile que de donner aux hommes les véritables maximes pour se conduire dans une chose sans laquelle ils ne seroient pas hommes ? etc. »

L'auteur, dans la suite de son ouvrage, condamne absolument le duel « comme un attentat contre la majesté du souverain », une défiance de sa justice, une pratique anti-chrétienne au premier chef, indigne de l'honnête homme et du chrétien ; le véritable point d'honneur consiste dans le pardon des injures.

Les deux œuvres sont inspirées par un même sentiment d'une moralité délicate et élevée, qui porte bien la marque du XVII[e] siècle, puisée qu'elle est à la double source de la sagesse païenne et de la sagesse chrétienne, invoquant tour à tour Cicéron et

saint Paul. C'est en s'appuyant sur eux que Courtin établit le lien qui existe entre ses deux traités, et indique comment ils se complètent, l'un montrant comment il faut obliger tout le monde, c'est le fait de la Civilité, qui propose les règles de la bienséance et qui a pour fondement l'humilité et la charité chrétienne ; l'autre apprenant à ne désobliger personne, et faisant voir qu'un honnête homme doit même bien vivre avec ceux qui vivent mal avec lui ; comment enfin, pour résumer ses deux livres, les deux parties qui forment le véritable honnête homme à l'égard des autres hommes consistent à obliger et à pardonner.

A ces traités, Courtin en a joint deux autres, l'un ayant pour titre : « *Traité de la paresse*, *ou l'art de bien employer le temps en toutes sortes de conditions ;* l'autre : *De la Jalousie, ou des moyens d'entretenir la paix dans le mariage* » (1).

(1) Courtin s'y montre le devancier de Rousseau. Inspiré probablement par un souvenir d'Érasme, il a écrit un chapitre qui a pour titre : Que les mères doivent avoir soin de leurs enfants et les nourrir elles-mêmes si elles le peuvent. « Que la mère doit être une nourrice, autrement elle renonce au nom et au véritable devoir de mère... C'est violer les lois de la nature et celles de Dieu. » Mais Courtin ne paraît pas avoir confiance en son éloquence, il la croit moins forte que le préjugé, et il se fait dire par un de ses personnages : « Puisqu'il n'y a pas de prédicateur capable de persuader les femmes d'être nourrices, donnez-nous les moyens de trouver de bonnes nourrices, et vous rendrez un service bien plus grand au public que si vous lui prescriviez des règles qu'il ne suivra pas. » — Prix des œuvres de A. de Courtin, en 1680, in-12 : Civilité, 30 s. ; Suite de la Civilité, 40 s. ; Paresse, 40 s. ; Jalousie des femmes, 30 s.

Ces quatre traités, dans la pensée de l'auteur, se relient l'un à l'autre et se complètent; ils forment, par leur ensemble, un guide complet de la vie civile.

Nous ne croyons pas nécessaire de nous arrêter à discuter la valeur littéraire de ces diverses compositions. On peut s'en tenir au jugement très-modéré qu'en porte un de ses éditeurs homme de goût assurément et n'ayant pas ces fureurs d'enthousiasme ordinaires aux éditeurs ; « Si son style n'a pas la légèreté, l'élégance, la délicatesse qui caractérisent plusieurs ouvrages de morale qui sont venus depuis, on peut dire qu'en général il est pur, énergique et propre aux matières qu'il traitoit. » (Préface de la 4e édit., 1743.)

Nous n'y voulons chercher que des renseignements sur l'état précis de la société et du perfectionnement social à la date où ces livres ont été écrits.

Le principe de la civilité, d'après Courtin, c'est de se posséder. C'est ce que, selon l'auteur, tout le monde exprime sans y penser, quand on dit que celui qui ne sait comment il doit se tenir, ni ce qu'il doit faire ou dire est décontenancé. La contenance est l'accord du dedans avec le dehors d'un homme, c'est-à-dire de la personne avec la chose, le lieu et le temps dont il s'agit. Il faut donc considérer et il considérera successivement quatre choses : la personne, la chose, le lieu, le temps. On peut remarquer à ce propos quelle forme doctorale (on pourrait dire même pédantesque) l'auteur donne à ses instructions. Il semble s'être modelé sur les traités de rhétorique du temps. Il a comme eux toutes sortes de catégories et de divisions ; il a comme eux son

chapitre des lieux-communs, et, à propos des compliments, il nous enseigne, avec exemples à l'appui, qu'on peut attaquer les gens de conversation *par le lieu, par la personne, par l'intérieur, par le temps, la personne par l'intérieur, par la chose, et de la chose à la personne.*

C'est dans le christianisme même que l'auteur va chercher le principe de la civilité.

Ne porte-t-il pas à se rabaisser soi-même ? On sera toujours civil quand on sera humble (et à ce propos l'auteur abuse quelque peu de certains textes saints sur l'*humilité* pour y voir la *civilité* recommandée, comme en ce mot de saint Paul : *Honore invicem prævenientes*). On sera toujours humble quand on aura véritablement la charité chrétienne, qui nous porte à obliger tous ceux que nous pouvons, même contre nos propres intérêts. La marque chrétienne se retrouve, en effet, partout, ici comme en presque tous les livres du XVII[e] siècle, et cette préoccupation l'amène à soulever certains problèmes. N'y a-t-il pas, en effet, désaccord entre ces prescriptions et l'esprit même du christianisme ? N'ordonne-t-il pas de se détacher des créatures ? N'y a-t-il pas mensonge dans ces grandes civilités ? L'auteur répond que la charité, honorant et aimant Jésus-Christ, même dans le prochain, ne peut craindre de l'honorer ou de l'aimer avec excès. Il nous faut, au contraire, tâcher de l'aimer toujours plus, de mettre nos sentiments d'accord avec nos démonstrations, de faire ainsi de la civilité l'acheminement à la charité.

L'auteur l'entend, du reste, d'une haute et hono-

rable façon. Il veut qu'elle soit toute libre, toute naturelle, et nullement façonnière ni superstitieuse; qu'elle ne nuise en rien à notre franchise ni à la liberté de notre langage. Au contraire, nous serons d'autant plus à l'aise de ce côté, que nous nous serons mis plus en règle avec les bienséances. Elles n'ont rien de commun avec une pusillanimité qui recule ou obscurcisse les honnêtes gens. L'auteur a une si haute idée de l'obligation de ces égards réciproques, qu'il traite de *filouterie* la familiarité dont certaines gens usent, non pour mettre les autres à l'aise, mais pour prendre partout impunément leurs commodités, et pour abuser de la bonté et de l'honnêteté des autres. C'est, dit-il, une liberté indigne d'une âme bien née.

Dans les règles que l'auteur assigne à cette civilité, nous rencontrons de curieux renseignements sur les façons du XVII[e] siècle, sur les exigences de la société polie, sur ses élégances, sur bien des usages aujourd'hui disparus avec cette société aristocratique; on l'y retrouve tout entière avec son respect de la hiérarchie. Nous y voyons en passant, marqué d'une façon très-vive, jusqu'où allait le fétichisme de la royauté. Ce n'est pas au roi seul qu'il s'adresse, mais à tout ce qui appartient à la personne royale. On se découvre devant le couvert du roi et de la reine, quand les officiers portent la nef et le couvert et passent devant vous. On se découvre devant le lit du roi; les dames saluent le lit de la reine.

Après le roi, viennent les grands. Le livre est tout plein de ce qui leur est dû, et l'auteur trouve dans ce respect même d'une façon assez originale un

principe d'action et de perfectionnement moral. Quand nous faisons une chose qui nous rabaisse, nous rendant ridicules ou nous faisant honte, nous manquons, selon lui, de respect à ceux que nous devons honorer. « Ce qui nous déshonore nous-mêmes en la présence de la personne à qui nous devons porter honneur, la déshonore elle-même. » Le respect des grands devient même un principe de dévotion. Si on étoit assez malheureux, dit Courtin, pour oublier ou pour négliger de se mettre à genoux devant Dieu par indévotion, mollesse ou paresse, il faut du moins le faire par bienséance et à cause des gens de qualité qui peuvent se rencontrer en ce lieu-là. » Aux yeux des gens du XVIIe siècle, à défaut d'autre principe, la piété est une suprême *bienséance.* « Ces immodesties en un lieu saint, continue l'auteur, donnent très-mauvaise opinion de l'éducation d'une personne, selon ce principe que nous avons établi qu'il faut conformer nos actions au lieu où nous sommes. »

Il nous conduit avec eux à l'église, à la promenade. Il a prévu l'entrée dans la maison d'un grand et ce qu'il faut observer à la porte, dans les antichambres, etc. ; à l'audience d'un grand, quand on marche avec un grand, comment il le faut saluer, ce qui se doit pratiquer lorsqu'une personne de qualité nous visite et quand nous devons visiter, etc. Nous trouvons là une foule d'observances minutieuses et d'une pratique souvent difficile et compliquée ; par exemple lorsqu'il nous montre un personnage d'une condition moins élevée se promenant, dans une rue où il y a un ruisseau, avec un grand, et qui, forcé

de lui laisser la droite et le haut du pavé, selon les accidents du terrain, passe et repasse sans cesse ce malheureux ruisseau (V. ch. 9 et 10).

Mais ces minuties mêmes sont intéressantes à constater; elles nous montrent quelle puissance conservaient encore à cette date les hiérarchies sociales.

« Si nous sommes obligés d'aller dans les rues, à côté de ces personnes qualifiées, il faut leur laisser le haut du pavé et observer de ne *pas se tenir directement côté à côté*, mais un peu sur le derrière, si ce n'est quand elles nous parlent et qu'il faut répondre, et alors il faut *avoir la tête nue.*

« Sur quoi il est bon d'avertir ceux qui ont le droit de souffrir qu'on leur cède toujours le haut du pavé d'avoir un peu de considération pour ceux qui leur rendent cet honneur, et de *se dispenser le plus qu'ils peuvent de passer et de repasser le ruisseau pour ne pas les incommoder, en les obligeant de faire une espèce de manége autour d'eux pour leur laisser le lieu d'honneur.*

« On peut dire en passant que, par exemple dans une procession, etc., on n'observe pas le haut du pavé entre personnes qui se veulent faire honneur, mais seulement la main droite qu'on laisse à la personne la plus qualifiée; car ce serait une chose trop incommode et trop indécente en la présence de Notre-Seigneur, qui doit avoir toute notre attention, *de tournoyer avec un cierge à la main autour de la personne qualifiée toutes les fois qu'elle passeroit le ruisseau.*

« Si on entre dans l'église avec une personne de qualité, il faut prendre les devants pour présenter

de l'eau bénite en baisant la main, et ensuite se placer derrière en se composant avec modestie.

« Que si l'on rencontre dans les rues tête à tête une personne de qualité, il faut prendre le bas où est le ruisseau : s'il n'y a point de haut ni de bas dans un chemin, il faut se poster en sorte que nous passions sous sa main gauche pour lui laisser la main droite libre, et cela se doit aussi observer dans la rencontre des carrosses.

« Que si l'on se promène avec cette *personne supérieure* dans une chambre, ou dans une allée, il faut observer de se mettre toujours au-dessous. Dans une chambre, la place où est le lit marque le dessus, si la disposition de la chambre le permet, sinon il faut se régler sur la porte.

« Que si deux grands seigneurs faisoient mettre un inférieur au milieu d'eux pour pouvoir mieux écouter quelque récit qu'il auroit à leur faire, il faut à chaque retour d'allée, que l'inférieur se trouve du côté du plus qualifié de ces seigneurs ; que s'ils sont tous deux égaux, il faut qu'il se tourne à un bout d'allée du côté de l'un, et à l'autre bout du côté de l'autre, etc. » Courtin ne nous dit pas par lequel il devra commencer.

« Quand on se promène deux à deux, il faut observer qu'au bout de chaque longueur de promenade, on doit tourner en dedans du côté de la personne avec laquelle on se promène et non en dehors, de peur de lui tourner le dos.

« Que si l'on se promène trois ensemble, et que l'on soit égaux, on peut se quitter le milieu alternativement à chaque retour d'allée, celui qui étoit

au milieu se reculant au côté, pour laisser entrer au milieu un de ceux qui étoient à côté.

« Que s'il s'agit de la saluer, comme venant de la campagne, il faut le faire *en se courbant humblement,* ôtant son gant et *portant la main jusqu'à terre.* »

Ces grandes politesses, dans la pratique, pouvaient avoir leurs inconvénients, aussi Courtin recommande-t-il d'y apporter toutes sortes de précautions. « Surtout, dit-il, il faut faire ce salut sans précipitation ni embarras, ne se relevant que doucement, de peur que la personne que l'on salue venant aussi à s'incliner, et peut-être par honnêteté à embrasser celui qui le salue, on ne lui donne quelque coup de tête (1). »

Mais ce n'est pas tout de témoigner au grand du respect, et quand il se trouve avec d'autres, il faut graduer nos attentions de telle façon que nos politesses mêmes ne puissent faire subir à sa grandeur aucune diminution. « Si en sa compagnie il se rencontre quelques autres personnes inférieures ou dépendantes, c'est une incivilité de les saluer, parce que c'est faire quelque injure à leur supérieur que de les traiter de leur égal. »

En présence d'un grand, tout s'amoindrit, tout s'efface, mais cette grandeur est toujours exposée à

(1) Pour les politesses à l'égard des femmes, voici comment elles se pratiquaient en 1671 : « Si c'est une dame de haute qualité, il faut, par respect, ne pas la baiser, si elle-même, par honnêteté, ne tend la joue, et alors même, il faut seulement faire semblant de la baiser et approcher le visage de ses coiffes, et de quelque façon qu'on la salue, soit qu'on la baise ou non, il faut que toutes les révérences se fassent avec de très-profondes inclinations de corps.

en rencontrer une autre, supérieure encore à elle, devant laquelle il faut s'incliner. « Si on est obligé de conduire une dame à l'église ou ailleurs, il faut la conduire, en la soutenant de la main droite, selon la disposition du haut du pavé, ou du haut bout, et avoir le gant à la main (la main gantée); *mais si dans la rencontre il s'offroit des personnes plus qualifiées que vous*, il faut leur céder la main. »

« Si, pendant que nous faisons notre cour à une personne qualifiée, il s'en présente une autre supérieure à celle-ci, il faut que, comme elle se rangera vraisemblablement à son devoir, nous nous y rangions aussi et *quittions* le premier pour *honorer* le dernier. »

La société du XVII[e] siècle est comme l'échelle de Jacob, une échelle d'or aux échelons sans nombre. Il n'est qu'une grandeur qui soit vraiment incontestée, qui puisse avoir en toute sécurité la possession d'elle-même, qui n'ait à compter avec personne, qui ne souffre jamais de diminution, qui ne s'incline devant aucune autre que devant Dieu (c'est là un secret entre eux), c'est la grandeur royale; la grandeur royale est vraiment cette cîme dont aime à parler le poète. De là la vénération religieuse que professe pour la royauté ce XVII[e] siècle, si expert sur les grandeurs, leurs degrés et leur valeur relative.

Le respect demandé pour les grands (1) va jusqu'à

(1) Comme témoignage de ce respect, il est intéressant de voir les *honneurs* que leur accordait l'Église; par exemple l'encens donné aux seigneurs de paroisse. Nous voyons les parlements et le Grand Conseil intervenir par de fréquents arrêts pour déterminer le

leur sacrifier ses jugements. Il n'est pas de la civilité, dit Courtin, lorsqu'on est proche d'une personne qualifiée... à quelque spectacle, de s'emporter d'admiration... à quelque bel endroit... *avant qu'elle en ait jugé.* C'est, dit sévèrement l'auteur, faire le bel esprit mal à propos et manquer en même temps de respect. On voit pourquoi les courtisans attendaient si docilement que le roi eût décidé s'ils étaient ravis ou non d'une œuvre nouvelle. Ce n'est pas esprit de courtisanerie, mais soumission à la règle, c'est la loi des bienséances.

La présence de la personne qualifiée suspend la vie ordinaire. Si, en visite, elle nous reconduit jusqu'à la porte de la rue, il ne faut pas se permettre de monter en carrosse en sa présence, mais s'en aller à pied et faire suivre le carrosse jusqu'à ce qu'elle ne paraisse plus.

Mais ces égards, le seigneur doit les justifier. Il faut qu'il les paie en bonté. En voyage, on doit tout lui rendre, ainsi le veut la constitution de la société du temps; mais il ne doit pas tout accepter, écrit Courtin, qui, tout en reconnaissant les droits

nombre exact des « coups d'encens » qui sont dus par l'officiant au seigneur, à sa femme, à chacun de ses enfants, ou la façon dont devait leur être donnée l'eau bénite. Cela donnait lieu parfois à de bien amusants procès. V. à ce sujet les curieux détails donnés par R. P. de la Paluelle dans son livre intitulé : *Résolutions des plus importantes questions de la coutume et du barreau et de plusieurs cas de conscience touchant les droits et devoirs réciproques des seigneurs et des vassaux, des patrons et des curés.* Rouen 1746, p. 261. Voir aussi le récit (par M. de Seranon, Aix) d'un débat de ce genre entre un curé et une châtelaine, et la vengeance du curé condamné à donner l'eau bénite.

des grands, marque aussi, et je lui en sais gré, énergiquement leurs devoirs.

« Même il seroit très-malhonnête à une personne qualifiée, si, dans un mauvais logement et à l'étroit, elle prenait fièrement tout pour elle, sans se mettre en peine si les autres ont la moindre commodité. *Ces actions ne sont pas de grand seigneur.* Il doit avoir partout de la bonté et de l'humanité, même pour ses inférieurs, jusqu'à vouloir, dans la rencontre, partager avec eux le mal et la peine (Édit. de 1671, p. 153, 154).

Et nous voyons ce conseil général aboutir à des prescriptions de détail nécessitées par l'état de la viabilité du temps, et qui nous semblent aujourd'hui assez amusantes : nous en avons cité plus haut quelques-unes (v. p. 475 et 479).

A. Courtin a fait plus, et il a un chapitre tout entier qui a pour titre (ch. 18) : *De la bienséance que doivent garder les personnes supérieures à l'égard des inférieures* (1), et qui ne manque pas d'une certaine hardiesse.

« On prendra la liberté d'avertir les jeunes seigneurs... que s'ils n'étoient pas raisonnables pour voir que les petits et les pauvres sont hommes comme eux, qu'ils ont souvent autant et quelquefois plus de mérite qu'eux, ou s'ils n'avoient pas assez de charité chrétienne pour honorer en leurs personnes

(1) On y trouve une phrase assez curieuse, et qui marque bien le temps : « L'ordre nous a conduit à dire ici quelque chose de plus précis de la bienséance qu'un supérieur doit garder à l'égard des inférieurs, mais comme *ce seroit vouloir prescrire des loix à ceux qui les font*, on s'en dispensera. »

l'image de Dieu et pour les regarder comme ayant Dieu pour père aussi bien qu'eux, etc., ils doivent du moins, pour leur propre intérêt, être bons, par exemple, à leurs domestiques, et civils et honnêtes à l'égard de ceux qui ne sont pas dans leur dépendance. Quel monstre n'est-ce pas, en effet, qu'un grand seigneur qui n'a point de civilité? »

« Les grands seigneurs peuvent même être civils à bien meilleur marché que les autres. »

Du reste, pour les perfections de la vie mondaine, ils sont le modèle indiscutable. Les moralistes du XVII[e] siècle se sont plaints souvent de l'empressement de leurs contemporains à copier la Cour. Aux yeux d'André Courtin, c'est le premier des devoirs. « La Cour, nous dit-il, est la source de la mode, et la mode est une maîtresse absolue sous laquelle il faut faire ployer la raison, en suivant pour nos habits ce qu'il lui plaît d'ordonner sans raisonner davantage, si nous ne voulons sortir de la vie civile... Si une personne, quelque modeste et retirée qu'elle soit, veut se roidir contre cette mode, qui est un torrent..., elle se mettra au hasard d'être courue et montrée au doigt... Pour éviter ces bizarreries incommodes, il faut remonter jusqu'à la source de la mode, qui est la Cour... Celui qui ne va pas à la Cour doit tâcher de connaître quelqu'un qui y ait commerce et s'en faire un modèle, le prenant à peu près de sa condition, de son âge et de sa taille. »

Courtin a pris soin de désigner un de ces modèles de toutes les bienséances; les contemporains pouvaient contempler un vivant résumé de toutes les perfections rêvées par Courtin : c'est lui qui nous

l'assure dans sa préface, les termes en sont vraiment curieux : « Comme je voyois que plus je remplissois mon sujet, plus il y avoit de vuide; que plus je disois de choses, plus il en restoit à dire : je me suis avisé enfin d'un heureux expédient pour suppléer tout ce qui se pouvoit remarquer sur cette matière, sans que je sois obligé de m'étendre davantage; et tout ce secret, Monseigneur (c'est au jeune duc de Chevreuse qu'il s'adresse), est de Vous proposer Vous-même pour modèle de la Civilité; je suis assuré qu'en Vous voyant et qu'en imitant la douceur et l'honnesteté qui Vous sont si naturelles, on n'a plus besoin de livre ny d'étude. C'est avoir appris tous les préceptes de la bienséance que de Vous avoir bien observé, et de ma part, c'est mettre la dernière main à un ouvrage d'une étendue infinie, que de proposer en Votre illustre personne, comme je fais, un exemplaire achevé, un livre vivant et parfait. »

C'est par cette étude attentive, c'est à cette condition, que l'on sera *propre*. Et, à ce propos, on peut remarquer comme les mots ont quelquefois d'étranges destinées, comme en vieillissant ils perdent de leur valeur; ils s'usent comme les pièces de monnaie qui ont beaucoup servi. Nous en avons ici un curieux exemple dans l'emploi du mot propre. Nous y insistons d'autant plus, que les dictionnaires ne signalent pas ces nuances. Aujourd'hui, la qualité qu'il exprime représente le nécessaire, l'indispensable; elle ne compte même plus. Son contraire est répugnant, horrible; elle-même n'est ni une vertu, ni un mérite. Il ne viendra jamais à l'esprit de personne de féliciter quelqu'un de ce qu'il

est propre. Au XVIIe siècle, la propreté est une distinction, un mérite délicat difficilement atteint, le rare privilége des seuls véritables « honnêtes gens », elle exprime la perfection dans la distinction, cette suprême élégance discrète des gens du meilleur monde. Ne nous hâtons pas de nous exalter; ce n'est pas que nous soyons à cet égard plus exigeants que le XVIIe siècle, c'est tout simplement que le mot a été, comme tant d'autres, atteint de déchéance (1).

Au XVIIe siècle, il se souvient encore de ses origines latines. C'est bien *proprius*, ce qui appartient en propre à la personne, ce qui lui convient, ce qui lui va bien. Courtin nous donne sa valeur exacte.

« A propos d'habits, il est bon de dire, écrit-il, que la propreté fait une grande partie de la bienséance et sert autant que toute autre chose à faire connaître la vertu et l'esprit d'une personne..... La propreté est un certain rapport des habits à la personne, comme la bienséance aux autres choses est la convenance des actions et des paroles à l'égard des autres et de nous-mêmes. Il est nécessaire, si nous voulons être propres, de conformer nos habits à notre taille, à notre condition et à notre âge. » Ailleurs, il définit la propreté « proportion et rapport des habits, du train de la maison, des meubles, de la table, des domestiques, à la qualité et à l'âge. »

(1) On en pourrait dire autant du mot *raccommoder*. A. de Courtin dit que c'est une très-grande indécence de se raccommoder quelque chose dans l'église. Raccommoder ici veut dire simplement rajuster, et non ce que croirait une ménagère du XIXe siècle.

Le contraire de la propreté est la disproportion, qui consiste dans l'excès ou du trop de propreté (qui est le vice dans lequel tombent les personnes qui s'aiment trop), ou du trop de négligence, qui est celui des personnes paresseuses, molles, naturellement sales et malpropres. » Ailleurs, il remplace tout naturellement propreté par convenance.

Cet emploi du mot de propreté, dans ce sens relevé, délicat, pour ainsi dire aristocratique, se retrouve dans tout le XVII[e] siècle. L'éloge le plus particulier que M[lle] de Scudéry croie pouvoir adresser à l'une de ses incomparables héroïnes, le premier mérite d'une vraie précieuse, c'est qu'elle est tout à fait propre.

Dans Molière, encore, Dorante, voulant flatter M. Jourdain, lui dit : « Vous voilà le plus propre du monde ; vous avez tout à fait bon air avec cet habit ; nous n'avons pas de jeunes gens à la cour qui soient mieux faits que vous. »

Le véritable équivalent de notre propreté, cette qualité commune et élémentaire, presque négative, à cette date est *netteté*. L'anglais emploie encore le mot *neat* dans ce sens. La seconde partie de la propreté, dit Courtin, est la netteté, qui est d'autant plus nécessaire qu'elle supplée à l'autre quand elle manque ; si les habits sont nets, et surtout si on a du linge blanc, il n'importe pas que l'on soit richement vêtu : on sentira toujours son bien, même dans la pauvreté.

Et il indique avec quelques détails les soins à prendre pour tenir nettes la tête, les mains et les diverses parties du corps.

On voit à chaque pas, dans le livre de Courtin, avec quelle peine la société française est arrivée à l'aisance dans la politesse. On y voit combien étaient vivaces et difficiles à déraciner certains des ridicules pourchassés par Molière. Le texte de Courtin pourrait souvent lui servir de commentaire.

Encouragé par le succès qui accueillit son livre, Courtin avait voulu le compléter, le rendre plus pratique; il avait ajouté à la première édition des chapitres entiers. Dans deux de ces chapitres nouveaux, l'un intitulé *Des compliments*, et qui a dix-sept pages, l'autre, *De ce qu'il faut observer en écrivant une lettre*, et qui est tout un traité épistolaire, l'auteur, désireux de répondre à la confiance qu'on lui témoignait, ne se contentait plus de conseils généraux, il donnait des exemples; il disait les phrases qu'en telle ou telle circonstance il convient de dire ou d'écrire. On n'avait, Courtin le croyait du moins, qu'à apprendre ces choses par cœur pour figurer avec honneur dans les belles conversations. Mais, demandent quelques-uns, comment parler obligeam ment à de grands seigneurs et à des dames de qualité quand on va les visiter? Courtin nous l'apprend en dix-sept pages, « proposant pour exemple un cavalier qui veut entrer dans la chambre d'une demoiselle, et qui en témoigne, pour mieux marquer son respect, quelque répugnance; » et il écrit, en terminant : « On peut voir dans ce dialogue un échantillon de la conversation, et parce qu'elle seroit ennuyeuse et sèche, si elle étoit toute de compliments de part et d'autre, on a voulu y mêler quelques incidents indifférents, pour montrer que le

compliment ne doit pas être tiré, mais naître naturellement du discours. » L'intention est excellente, mais, par malheur, les conversations sont bien pesantes, et le bon Courtin, comique sans le savoir, semble écrire une scène supplémentaire des *Précieuses ridicules* (1). C'est bien là, en effet, son vrai terrain. Il a tout naturellement le langage des ruelles (2), nous parlant, par exemple, en ce même passage, du

(1) Ce n'est pas le seul endroit d'A. de Courtin qui fasse songer à Molière. Comment ne pas se rappeler Philinte en voyant ce portrait : « Il y en a qui rient à tout le monde, qui caressent, qui louent, qui baisent, qui étouffent les gens... à force de les embrasser, qui sont les amis, les patrons, les idolâtres de tout le genre humain. »

(2) Voici quelques échantillons qui permettront d'en juger : « Hé quoi, Monsieur, attendre que l'on vous fasse entrer. — *On doit, Mademoiselle, ce respect au Temple des Muses*, reprend le cavalier, *j'ai peur de le profaner.* — *Vous faites, Monsieur, bien de l'honneur à ce cabinet*, répond la jeune dame. — *Quoi, Mademoiselle*, continue le cavalier, *vous ne voulez pas que le séjour des Muses soit où règnent les beaux-arts ?* — *Mais, Monsieur, j'ai entendu dire*, répond la dame, *que les Muses étoient neuf, et je suis seule.* — *Elles étoient neuf, je l'avoue*, dit le cavalier, *mais vous seule, Mademoiselle, les valez toutes neuf. L'une ignoroit ce que l'autre sçavoit, et vous en sçavez plus que toutes ensemble.* » A. Courtin reconnaît qu'il y a là une hyperbole, mais que l'hyperbole est l'âme du compliment, qui n'est lui-même qu'une allégorie continuelle. « On voit bien que le cavalier ne dit pas vrai, quand il dit que le cabinet de cette dame est un temple des Muses, mais cela ne laisse pas de donner lieu à cette conséquence que, comme on a grand respect pour des temples, ce cavalier a grand respect aussi pour ce cabinet..., et qu'il veut marquer que c'est une dame parfaite et d'un mérite singulier. » — Il me semble que toutes ces belles choses et ces belles explications donnent terriblement raison à Molière.

cabinet d'une *vertueuse* qui est le temple des muses.

On s'en était, du reste, aperçu déjà de son temps, et puisque nous avons nommé Molière, on nous permettra de raconter ce débat qui fait tout à fait songer aux querelles de Vadius et de Trissotin. Piqué au vif de se voir désigné par Courtin comme un homme dont les exemples étaient à fuir (l'auteur de la *Civilité*, dans son chapitre XVII, où il dit ce qu'il faut observer en écrivant des lettres, avait écrit que : l'éloquence badine des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* est dangereuse pour ceux qui veulent bien écrire), le père Bouhours (V. *Remarques nouvelles sur la langue françoise*) avait raillé d'une façon sanglante certaines de ses prescriptions, s'écriant sans respect : « Oh ! la belle Civilité françoise ! C'est parmi les honnêtes gens de la rue St-Denis que cette Civilité se pratique, et c'est là sans doute que ce maître des bienséances a appris un si beau précepte. Car s'il avoit consulté les honnêtes gens qui sçavent vivre et qui parlent poliment, s'il sçavoit vivre ou s'il parloit poliment lui-même, il ne se seroit jamais avisé d'instruire de la sorte ceux qui approchent les personnes de qualité. Ce seul article du livre de la *Civilité* me rend suspect tout le reste. »

Il est vrai que, par une concession ironique qui devait achever de mettre Courtin hors de lui, le P. Bouhours, faisant une allusion impertinente aux grandeurs de l'auteur, reconnaissait que le livre n'était pas mauvais pour tous les peuples du Nord, et pour leur apprendre à connaître les bons morceaux.

Dans un autre endroit, prenant moins de précau-

tions oratoires, le Père n'avait pas craint de qualifier de ridicules et d'extravagantes les élégances de l'auteur.

Courtin, en lisant ces observations, semble avoir oublié quelque peu qu'il a écrit un traité sur les règles pour se conduire sagement avec les incivils et les fâcheux; il aurait pu le relire avec profit pour lui-même à ce moment-là. Les critiques de Bouhours l'ont touché au vif; il s'écrie qu'il ne voit pas dans ces compliments, qu'il a proposés pour marquer les quatre circonstances qu'il faut observer dans la conversation, ce qu'on peut trouver de monstrueux, de ridicule et d'extravagant. Une chose surtout l'a piqué au vif. Son critique croit-il donc qu'il « tienne boutique de bienséances » dans la rue St-Denis? Il le trouve bon seulement à aller apprendre aux peuples du Nord à connoître les bons morceaux. « C'est du moins la différence qu'il y a entre des livres solides (comme la *Civilité*) et ceux où il n'y a que du vuide et qui font mourir de faim leurs libraires. » Et ailleurs il fait dire à l'un de ses personnages : « Voilà un plaisant critique ; j'aime ces sortes de livres, ils me font rire ; » et puisque nous parlions de l'histoire des mots, il y a ici une assez curieuse remarque à faire. Courtin blâme beaucoup Bouhours d'avoir donné un pluriel au mot *bienséances :* « Où a-t-il vu qu'on dit ailleurs qu'en style pédant : le maître des bienséances? » Ce qui n'empêche pas Courtin d'appeler, dans sa colère, son critique *maître des mignardises* (1).

(1) Courtin défend aussi son style, très-critiqué par Bouhours, au nom de l'hypallage, de l'hyperbole et de l'allégorie.

On est bien tenté de prendre parti pour le P. Bouhours, quand on voit quelle forme étrange et bouffonne A. Courtin donne parfois à ses conseils. S'il veut, par exemple, nous apprendre qu'il ne convient pas de louer les siens devant des gens de qualité, ni de nommer sa femme par le nom et la qualité que l'on a, ou par quelque terme badin, mais qu'il faut dire seulement ma femme, il écrit cette phrase étonnante (V. édit. de 1671, p. 37) : « Si c'étoit Cicéron qui parlât ou un président, et qu'il dît, voulant nommer sa femme : Madame Cicéron, Madame la présidente, mon cœur, ma fafan, est la plus ceci, la plus cela. »

On voit à quel bizarre effet l'a conduit la préoccupation des noms classiques. Non moins étrange est cet autre passage où, voulant nous apprendre qu'il est incivil de parler à un tiers d'une personne de qualité en sa présence, il imagine cette baroque conversation : « Comme, par exemple, je veux parler à Cicéron de César devant César même ; si je dis : Monsieur César a fait merveilles dans les Gaules, et que Cicéron me demandât qui fut-ce qui prit Gergovia, il faut simplement dire : c'est Monsieur qui a pris Gergovia. » Les éditeurs de 1708 ont, avec raison, mis partout des noms modernes.

Cela nous donne une assez singulière idée de la littérature de Courtin ; mais cela nous montre aussi combien toute une partie de la nation avait encore à gagner en fait de goût et de délicatesse. N'est-ce pas la conclusion à laquelle on est amené quand on voit Courtin vous enseigner, avec un grand sérieux, que c'est une plaisanterie villageoise de joindre le *Monsieur* ou *Madame* à quelque mot qui puisse faire

équivoque, comme : « Ce livre est relié en veau, Monsieur ; c'est là une belle cavale, Madame ; il estoit monté sur un asne, Monsieur? »

Il restait encore dans les mœurs un grand fonds de rusticité et de grossièreté, comme le prouve, à la page 215, ce récit qui voudrait être plaisant et qui n'est qu'inconvenant. Il est vrai que l'auteur veut nous recommander de ne pas nous régler sur ce modèle, mais le conseil suffisait, l'exemple était de trop.

Il en est de même de cette autre recommandation aux hommes de qualité, si l'on se trouve dans une compagnie de dames, de s'abstenir en causant de jouer des mains (V. le reste dans Scarron); cela, dit gravement l'auteur, n'est pas d'un homme de qualité.

Combien d'autres prescriptions qui ne dépareraient pas les Civilités du XVIe siècle ! et qui nous montrent comme certaines peintures de Molière, certains personnages qui s'essayaient si gauchement aux élégances mondaines, ont été pris sur le vif.

On est quelque peu étonné de voir tout ce que le maître des Civilités se croit encore obligé, en 1675, d'enseigner à ses contemporains : « Qu'il ne faut pas s'asseoir sur le balustre du lit d'une personne de qualité, ni sur les bras ou le dossier de la chaise du roi, qui est d'ordinaire tournée contre la muraille, ni sur le lit et particulièrement si c'est d'une femme : (En échange, il y a des raffinements de politesse, il nous parle de gens qui n'osent s'asseoir le dos tourné au portrait d'une personne de qualité éminente), qu'il n'est pas de la bienséance de chanter

ou de siffler pour se désennuyer, en attendant qu'un grand vous reçoive.

« Qu'il est fort indécent, dans une compagnie de dames, même en toute compagnie sérieuse, de quitter son manteau, d'ôter sa perruque ou son pourpoint, de se couper les ongles et de raccommoder une jarretière, un soulier qui blesse, de prendre sa robe de chambre et ses pantoufles, pour se mettre, dit-on, à son aise. Courtin ajoute que « ce seroit presque la même chose que si un officier de cavalerie paraissoit dans un camp en souliers, et non avec la botte devant son général. »

« Qu'il ne faut pas se plaindre en compagnie de quelque mal, on croirait que l'on veut par là dissimuler son peu de talent pour la conversation.

« Qu'il est en tout temps très-malséant et d'une familiarité de gens de peu, lorsque l'on est en compagnie de personnes sur qui on n'a point de supériorité ou avec qui on n'est pas tout-à-fait familier, de se jeter sur un lit et de faire ainsi conversation.

« Que c'est une chose indécente devant des personnes au-dessus de nous, et particulièrement des dames, de montrer la peau à travers la chemise et le pourpoint, ou d'avoir quelque chose d'entr'ouvert.

« Qu'il faut se donner de garde de cracher dans le feu sur les tisons ni contre la cheminée, moins encore s'amuser à badiner avec les pincettes.

« Qu'il est ridicule, en parlant à un homme, de lui prendre et tirer les boutons, les glands, son baudrier... ou de lui donner des coups dans l'estomac.

« C'est une incivilité aux mères d'interrompre la conversation pour faire correction à leurs filles et leur

dire de se tenir droites : Marote l'épaule, Gogote la tête, Toinette le menton. »

Mais c'est surtout dans les choses de la table que l'on rencontre de ces prescriptions réjouissantes :

« Il est nécessaire d'observer qu'il faut toujours essuyer votre cuillier, quand après vous en être servi, vous voulez prendre quelque chose dans un autre plat, y *ayant des gens si délicats*, qu'ils ne voudroient pas manger de potage où vous l'auriez mise, après l'avoir portée à la bouche. Et même si on est à la table de gens bien propres, il ne suffit pas d'essuyer la cuillier; il ne faut plus s'en servir, etc.

« C'est une incivilité de porter deux fois la main au plat (à cette date on prend encore au plat) et plus encore de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou bien tirer la viande par lambeaux avec sa fourchette.

« Quand on mange, il ne faut pas manger vite ni goulument, *quelque faim que l'on ait*, de peur de s'engouer. Il ne faut pas regarder les viandes avec grande avidité, comme si on devoit tout dévorer; mais encore faut-il en se servant faire du bruit et racler les plats, ou ratisser son assiette en la desséchant jusqu'à la dernière goutte. *Ce sont cliquetis d'armes* qui découvrent comme par un signal notre gourmandise à ceux qui, sans cela, n'y prendroient pas garde. »

On aura remarqué ici ces formes de style amusantes qui sentent tout à fait encore leur XVI[e] siècle. Courtin, du reste, le rappelle en plus d'un point; ce qui laisserait le droit de penser qu'il ne s'est pas

abstenu, autant qu'il voudrait le faire croire, d'emprunter à ses prédécesseurs. Comme eux, il aime à relever ses conseils par des comparaisons qui rappellent tout à fait la Civilité de ce temps : « Il faut en mangeant joindre les lèvres pour ne pas laper comme les bêtes. — Il faut tailler ses morceaux petits pour ne point se faire de poches aux joues comme les singes. Il ne faut jamais se hâter de manger jusqu'à en perdre haleine, comme un cheval poussif qui souffle d'ahan. » On retrouve chez lui le même soin de la santé, autorisant les gens qui se brûlent avec un morceau trop chaud à le remettre sur leur assiette et à le faire emporter. La civilité, dit-il gravement, veut qu'on ait de la politesse; *mais elle ne prétend pas qu'on soit homicide de soi-même.*

« Il est très-indécent de toucher à quelque chose de gras, à quelque sauce, à quelque sirop, etc., avec les doigts, outre que cela vous oblige à deux ou trois autres indécences. L'une est d'essuyer fréquemment les mains à votre serviette et de la salir comme un torchon de cuisine..... ; l'autre est de les essuyer à votre main, ce qui est encore très-malpropre; et la troisième de vous lécher les doigts, ce qui est le comble de l'impropreté.

« Il faut bien se garder de saucer ses morceaux dans le plat ou dans la salière à mesure qu'on les mange. Il n'est rien de plus vilain que de nettoyer et essuyer avec les doigts son assiette et le fond de quelque plat; c'est s'exposer à la risée de toute la compagnie.

« Il est très-malséant pendant le repas de cri-

tiquer sur les viandes et sur les sauces ou de parler sans cesse de mangeaille ; c'est la marque évidente *d'une âme sensuelle* et d'une éducation basse.

« Il faut boire posément : boire tout d'un coup, comme si on entonnoit, c'est une action de goinfre, laquelle n'est pas de l'honnêteté.

« Il faut aussi prendre garde en buvant de ne pas faire du bruit avec le gosier, pour marquer toutes les gorgées qu'on avale.

« Il faut observer aussi que c'est une chose très-malhonnête, quand on est à la table d'une personne que *l'on veut honorer*, de serrer du fruit ou autre chose *dans sa poche ou dans une serviette pour l'emporter.*

« S'emporter contre son domestique, l'injurier et *le battre* en présence d'une personne à qui l'on est inférieur, ce seroit tout à fait manquer de respect et témoigner pour elle un extrême mépris en cette rencontre.

« Si vous serviez quelque chose où il y eût de la cendre, comme quelquefois sur des truffes, il ne faut jamais souffler dessus. »

Le livre de Courtin avait eu pourtant, comme nous le marquions tout à l'heure, un très-grand succès; les éditions s'en étaient multipliées. Au moment de la publication des *Remarques Nouvelles* de Bouhours, il en était à la cinquième, sans compter les contrefaçons, toutes écoulées en France, remarque l'auteur. En 1695, il en comptait déjà huit. Il s'imprimait à l'étranger; j'en trouve, en 1672, une seconde édition d'Amsterdam, chez Jacques Le Jeune, à la Sphère; une de Bruxelles, chez François Foppens, 1708.

L'Europe, qui se modelait alors sur Versailles, était curieuse de connaître la « Civilité qui se pratiquait en France parmi les honnêtes gens. »

Le livre se modifiait dans ces réimpressions successives. Tout d'abord, il perdait cette forme familière de lettre qu'il avait à ses débuts, pour prendre la forme plus solennelle du traité. Chacun y ajoutait du sien (1), si bien que l'allégation du titre « que l'œuvre est revue, corrigée et de beaucoup augmentée par *le même auteur* », exacte en sa plus grande partie, ne l'était plus du tout en la dernière, et que ce qu'il y avait de plus vrai dans l'avertissement de l'éditeur, c'est qu'on pouvait appeler maintenant ce livre « l'ouvrage de tout le monde. »

On a ajouté des chapitres tout entiers. L'édition de 1671 n'en avait que dix-neuf, dont un pour la conclusion. Celle de 1702 (donnée par Élie Josset, le premier éditeur) en a trente-trois, plus la conclusion; celle de Foppens, vingt-quatre et la conclusion.

On a beaucoup étendu ceux de la première édition, les préceptes sont devenus plus nombreux et plus minutieux. On a multiplié les exemples et on leur a

(1) L'éditeur, en effet, confesse ces additions avec une apparence de franchise, disant que « la première édition n'ayant fait qu'irriter la passion que plusieurs honnêtes gens ont pour l'éducation de la jeunesse, ils convièrent non-seulement l'auteur de revoir lui-même l'ouvrage; mais même, pour satisfaire à la prière que l'imprimeur leur avait faite, ils envoyèrent aussi grand nombre d'observations nouvelles, si bien qu'on peut appeler maintenant ce livre *l'ouvrage de tout le monde;* mais que l'auteur, voulant aussi contribuer à le perfectionner, l'a revu et corrigé..., étendant plusieurs préceptes qui sembloient trop concis pour leur importance. »

donné une physionomie plus bourgeoise. Le chapitre « comment on doit se faire rendre honneur » n'avait qu'un paragraphe, il est quintuplé dans l'édition de 1708. On voit qu'on s'adresse à des auditeurs de province ou à des étrangers ; on se défie d'eux, on ne se contente pas des conseils, on y joint des instructions plus détaillées, des exemples ; on veut tout régler et tout prévoir.

D'autres s'emparaient du titre du livre de Courtin pour en baptiser des traités à l'usage des écoles, où quelques extraits de notre auteur se trouvaient fondus avec des Civilités ordinaires et tous leurs menus enseignements. C'est ainsi qu'en 1757, à Poitiers, F. Fauçon, imprimeur de Mgr l'évêque, du clergé et de l'Université, publiait : « *La Civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens*, pour l'éducation de la jeunesse, avec une méthode facile pour apprendre à bien lire, etc., les quatrains du sage M. de Pibrac, et l'arithmétique en sa perfection, nouvelle édition, corrigée et mise en *meilleur françois* que les précédentes. » Qu'aurait dit Courtin à ce dernier trait, qui lui eût rappelé le père Bouhours? Il est vrai qu'il s'adresse plutôt aux Civilités puériles qu'au livre de Courtin. La Civilité occupe dans ce petit volume 43 pages sur 83.

A côté d'André Courtin, d'autres écrivains traitaient le même sujet avec des prétentions plus modestes. Le vénérable fondateur de l'Institut de la Doctrine chrétienne, le pieux et excellent J.-B. de La Salle, organisant ses écoles et songeant à les doter des livres élémentaires qu'il jugeait les plus nécessaires, entre les premiers qu'il leur donna plaçait une *Civilité*

chrétienne (1). C'était d'Érasme encore qu'il s'inspirait, mais en faisant une part plus large au sentiment chrétien, qui s'épanche en son livre avec bien plus de chaleur et d'abondance. Se plaignant que la plupart des chrétiens regardent la bienséance et la civilité comme une qualité purement humaine et mondaine, qu'ils ne pensent pas à élever leur esprit plus haut et ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes, il lui donnait le fondement le plus noble et le plus élevé. Il voulait qu'elle eût son point de départ dans le respect des autres et de soi-même, inspiré par un véritable esprit de christianisme, dans le sentiment de la dignité humaine tempéré par l'humilité.

La première partie du livre a pour titre de la modestie que l'on doit faire paraître dans le port et du maintien du corps. On y voit partout l'auteur soucieux des grâces extérieures, de l'honnêteté des mœurs, de l'exactitude avec laquelle le jeune homme doit s'observer.

« La haute idée, disait-il, que toute personne doit avoir de son origine spirituelle suffit pour lui donner

(1) Le livre du frère J.-B. de La Salle est divisé en deux parties. La première a quatorze chapitres ; la deuxième dix chapitres, partagés eux-mêmes en plusieurs sections et articles; en tout cinquante divisions. On y traite, entre autres choses, ch. III, art. 4, des gants, des bas, des souliers, de la chemise et de la cravate ; art. 5, de l'épée et de la canne ; ch. VI, de la nourriture ; art. 8, de la manière *dont on doit se comporter à l'égard des os*, de la sauce et du fruit ; ch. X, des lettres (V. Bibl. Nat., R. 2982, édit. de 1782).

cette gravité douce qui inspire également le respect et la confiance. »

Le livre est ainsi tout plein de chrétiennes et morales pensées, exprimées parfois dans un style délicat et doucement imagé qui fait penser à saint François de Salles (1). On y respire partout la saine atmosphère de l'Évangile et des Pères, et l'auteur ne craint pas de leur donner de temps en temps pour soutiens tous les sages de l'antiquité. Il n'est pas de ces esprits étroits qui craignent le *ver rongeur*. Il est dans la saine et vraie tradition du XVIIe siècle, de ces esprits largement chrétiens qui parlaient si volontiers et s'appuyaient si volontiers des deux antiquités.

Cependant auprès de ces choses excellentes, et surtout dans la première partie où l'auteur se propose « d'enseigner aux enfants tout ce qui a rapport à la propreté et au maintien du corps, et quelle est la situation la plus honnête et la plus commode », où il veut les familiariser « avec cet air décent et commode qui prévient et plaît dans un monde poli », on rencontre encore beaucoup des naïfs conseils qui nous ont fait sourire.

(1) « A l'égard de ses propres affaires, l'homme sage conserve, autant qu'il est possible, un visage toujours égal. L'adversité ne doit abattre que le faible ; la prospérité ne doit se peindre que dans les yeux de l'homme léger, etc. »

« Le plus bel ornement des joues est la pudeur, c'est, selon saint Paul, ce dont un fidèle doit se parer. Dans une personne vraiment chrétienne, cette pudeur fait naître sur ses joues une certaine rougeur qu'un ancien philosophe appelait la couleur de la vertu. »

Mais cette partie même trouvait au XVIII[e] siècle des défenseurs convaincus. Le marquis du Roure (V. *Analecta Biblion*) se plaint des railleries dont la candeur et la naïveté proverbiale de la Civilité ont été l'objet. Il les déclare souverainement injustes, et il affirme bravement que s'il avait à réformer les mœurs d'une nation, le livre qu'il lui ferait connaître tout d'abord, ce ne serait pas l'*Esprit des Lois*, mais la Civilité puérile et honnête, la vraie Civilité de Saliat (1).

Du reste, le frère de La Salle avait apporté à la publication de son livre si peu de prétentions personnelles, que son nom était presque inconnu, et qu'en 1713, nous dit un éditeur, on avait pu attribuer la paternité de l'œuvre à un autre qui l'avait fait imprimer en caractères romains. Cependant le succès en avait été tel qu'il y en avait eu trois éditions presque instantanées. On le réimprimait sans cesse; en 1779 Piérard, imprimeur à Reims, en tirait 12,000 exemplaires d'une seule fois. Du reste, chaque éditeur nouveau le remaniait à son gré, « changeant quelques usages », ajoutant, supprimant.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, il se publie un livre dont le titre, *Essais sur la nécessité et sur les moyens de plaire*, semble annoncer quelques rapports avec notre sujet. L'auteur termine son ouvrage en disant que dans le commerce ordinaire de la vie, pour être heureux, il faut être aimé; pour être aimé, il faut plaire. Et il marque en un endroit combien, pour

(1) V. *Analecta Biblion* tirés du cabinet du marquis de R., t. I, p. 133, à propos du livre de Saliat.

arriver à ce résultat, l'habitude des bienséances est nécessaire. Nul ne semblait mieux placé pour en parler. Revêtu d'une charge à la cour, celle de lecteur de la reine, y vivant assidûment, membre de l'Académie française, Moncrif réunissait les meilleures conditions pour connaître et pour exposer ces délicates pratiques. Mais il s'est borné à en signaler la nécessité et à les définir, semblant désespérer de les pouvoir enseigner. « Cette habitude ne s'acquiert, dit-il, que par la connaissance des usages du monde. Ce qu'on appelle les usages du monde consiste (si je ne me trompe) dans la précision avec laquelle on emploie le savoir-vivre, la politesse, l'empressement ou la retenue, la familiarité ou le respect, l'enjouement ou le sérieux, le refus ou la complaisance, enfin tous les témoignages de devoirs ou d'égards qui forment le commerce de la société. On pourrait, par quelques observations générales, donner l'idée de ces usages aux personnes qu'on élève, *c'est-à-dire leur indiquer ce qui s'en éloigne*, plutôt que la manière précise de les remplir; mais comme cette théorie ne les instruirait que très-imparfaitement, il faut tâcher de tirer les préceptes des exemples mêmes, les accoutumer dès la première jeunesse à remarquer quels sont ces usages dans les personnes qu'on peut leur proposer pour modèles. Cette connaissance est d'autant plus indispensable que tout autre savoir et l'esprit même peuvent rarement y suppléer. »

La dernière phrase est caractéristique. Elle nous montre admirablement quelle immense importance l'esprit de société et l'esprit de cour avaient pris au XVIIIe siècle. Mais, n'est-ce pas une singulière illu-

sion chez Moncrif, quand il reconnaît que la connaissance des Bienséances ne s'enseigne pas, de croire que l'art de plaire peut s'enseigner, et de s'imaginer qu'il pourra le faire. Il fut le seul à le croire. Voltaire n'a pas manqué de donner en passant un coup de patte à ce M. des Chats, comme l'appelait le poète Roy recevant ses coups de bâton. « Vous m'assurez, écrit-il à Mme du Deffand (1), que les gens ne sont plus si aimables qu'autrefois......., cela vient peut-être de ce que l'on ne lit pas assez les *Moyens de plaire* de Moncrif. » Le plus piquant de l'histoire c'est que la lettre ayant couru le monde, Moncrif, naïvement, prit la chose par le bon côté, et envoya à Voltaire « les plus tendres remercîments. » Le Dauphin, moins exigeant, avait dit : « C'est un livre qu'il faut avoir lu. » Ce n'était pas chose facile, du reste, d'après Moncrif lui-même, que de savoir où prendre ce *monde* et d'en connaître les limites exactes. En ce temps de rafinement social excessif, ceux qui avaient la prétention d'être vraiment du *monde*, le limitaient étroitement à eux et à leurs amis. Moncrif se donne beaucoup de mal, sans pouvoir arriver, pour expliquer ce que c'est au juste que la bonne et la mauvaise compagnie, et où chacune se termine. Parlant de gens qui « choisissent d'être rois dans la mauvaise compagnie, » il dit qu'il n'a employé ce terme que pour être mieux entendu d'un grand nombre de personnes respectables dans leurs jugements à bien d'autres égards, mais qui, sans avoir

(1) Lettres de Mme du Deffand (édit. Lescure), lett. 159, t. I, p. 282 (1764, 27 janvier).

en vue de décider des mœurs ni du caractère, qualifient abusivement de mauvaise compagnie tout ce qui n'est pas lié avec ce qu'ils appellent les gens du monde, les gens de connaissance, ou même ceux qui, parmi les gens du monde, n'ont point ce qu'ils nomment *le ton de la bonne compagnie*, *le bon ton*, ce qui peut paraître une distinction bien arbitraire. Moncrif (qui, dans ce moment, songe probablement à ménager le succès de son livre auprès du public), ajoute qu'il ne prétend pas du tout établir que les sociétés qui ne sont pas formées par les gens du monde méritent le nom de mauvaise compagnie. L'esprit, la gaîté, les talents et ce désir de plaire qui ajoute à toutes ces qualités se rencontrent aussi fréquemment dans ces mêmes sociétés que dans l'état supérieur. Il conclut d'une façon tout à fait éclectique, en écrivant qu'on a eu raison de dire qu'il y a tant de gens de bonne compagnie dans la mauvaise, et tant de gens de mauvaise compagnie dans la bonne, qu'on ne peut raisonnablement en exclure aucune.

Ce qui ressort le plus nettement de ses explications assez confuses, c'est que pour les gens du monde du XVIIIe siècle, comme en bien d'autres temps, du reste, la bonne compagnie c'est celle dont on fait partie, la mauvaise compagnie, celle dont on n'est pas.

Ce traité des bienséances, que Moncrif ne se sentait pas capable de composer, avec quelle sûreté n'eût-il pas été formulé si quelqu'une des reines des salons du temps avait voulu consigner par écrit ses avis et ses décisions? Quel guide excellent n'eût-ce point été, par exemple, que cette maréchale de Luxembourg, qu'un bon juge des

choses du XVIII[e] siècle, M. de Lescure (1), nous signale comme la reine de la mode et du goût, la régulatrice, la dominatrice sans appel de la société française dans la seconde partie du siècle! Empire d'autant plus remarquable que ce n'était que par des prodiges de tact, de charme, de grâce et d'esprit, que celle qui avait été la duchesse de Boufflers avait pu faire oublier le trop grand éclat de sa jeunesse. Tous les témoignages du temps sont unanimes à constater la domination qu'elle exerçait.

Le duc de Lévis nous la représente comme « l'arbitre souveraine des bienséances, du bon ton et de ces formes qui composent le fond de la politesse. » Il ajoute : « Son empire sur la jeunesse des deux sexes était absolu; elle contenait l'étourderie des jeunes femmes, etc., obligeait les jeunes gens à la retenue et aux égards, enfin elle entretenait le feu sacré de l'urbanité française; c'était chez elle que se conservait intacte la tradition des manières nobles et aisées que l'Europe entière venait admirer à Paris et tâchait en vain d'imiter. Jamais censeur romain n'a été plus utile aux mœurs de la République que la maréchale de Luxembourg ne l'a été à l'agrément de la société française pendant les dernières années qui ont précédé la Révolution française. »

M[me] du Deffand, de son côté, écrit d'elle : « Elle domine partout où elle se trouve, etc. Elle est pénétrante à faire trembler; la plus petite prétention, la plus légère affectation, un ton, un geste qui ne

(1) V. *M[me] du Deffand, sa vie, etc.*, p. CXLII et suiv.

seront pas exactement naturels, sont sentis par elle et jugés à la dernière rigueur. »

Mme de Genlis ne nous donne pas une moins haute idée de son influence : elle nous apprend qu'elle était avec Mme la comtesse de Boufflers, à l'Isle-Adam comme à Paris, le juge suprême de tout ce qui débutait dans le monde. « Sa désapprobation, nous dit-elle, qu'elle n'exprimait jamais que par une moquerie laconique et piquante, était une sentence sans appel. Celui qui la recevait perdait communément cette espèce de considération personnelle, qui faisait que l'on était recherché dans la société et toujours invité aux petits soupers où l'on ne voulait rassembler que des personnes aimables et de bon air..... Ses décisions sur la manière d'être dans le grand monde étaient vraiment sans appel. La Maréchale était véritablement l'institutrice de toute la jeunesse de la cour. »

Et ce n'étaient pas seulement de sa part des jugements d'impression, mais de réflexion (1). Mme de Genlis nous dit qu'elle avait fait à cet égard des

(1) Mme de Genlis, dans ses *Mémoires*, cite une preuve fort piquante de cette importance, que la Maréchale mettait au bon ton en toute chose. Un jour à l'Isle-Adam, toutes les dames étaient rassemblées dans le salon attendant pour la messe le prince de Conti. La Maréchale s'étant mise à feuilleter les livres d'Heures qu'on avait posés sur la table, s'arrêta sur deux ou trois prières particulières qui lui parurent du plus *mauvais goût*, et les critiqua avec la plus grande vivacité. Mme de Genlis ayant fait observer que cela n'avait pas grande importance aux yeux de Dieu, qui certainement ne faisait nulle attention à ce qu'on appelle un bon ou un mauvais ton, la Maréchale répliqua du plus grand sérieux : « Ne croyez pas cela, Madame, ne croyez pas cela. »

réflexions très-fines et très-spirituelles, qu'elle avait *étudié l'esprit* des usages du monde.

Mme de Genlis, qui s'était trouvée à si bonne école, qui avait entendu parler l'oracle lui-même, semblait vouloir doter le XIXe siècle de ce code si longtemps attendu, si inutilement essayé, le jour où elle publiait (1825) *le Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la cour, des mœurs et des usages du monde.* Sa naissance, son éducation, ses relations, sa vie tout entière passée dans le commerce du plus grand monde, la rendaient plus que personne apte à juger de ces choses. Mais son livre est moins un guide qu'une satire de la société nouvelle issue de la Révolution, de la cour impériale surtout, formée d'éléments si disparates, affamée d'élégance et de politesse, mais que tant de motifs empêchaient d'y arriver; car la politesse ne s'improvise pas plus qu'elle ne s'enseigne doctrinalement; c'est le fruit délicat et lent à mûrir d'une civilisation lentement accumulée et servie par la fortune, la culture littéraire, l'habitude de la domination.

C'est aussi et surtout un livre d'histoire, plus ou moins frivole.

Il a surtout un intérêt rétrospectif. On y trouve de curieux détails sur les étiquettes de la cour au XVIIIe siècle, sur les habitudes et les plaisirs de la société, sur certaines exigences de la mode et du monde. Quelle large place était faite à l'esprit dans les occupations et les divertissements de cette société! Elle était d'avance marquée dans toutes les fêtes. Tous les princes s'attachaient quelque auteur bel esprit, qui faisait partie de leur

maison, qui était le directeur, l'inspirateur, l'organisateur des divertissements. La lecture avait son heure dans les amusements de la journée. « Dans toutes les maisons de campagne des princes et dans celles des particuliers, on faisait des lectures tout haut après le dîner, depuis trois heures jusqu'à six, ou l'on allait à la promenade; on lisait des poésies, des pièces de théâtre, des mémoires historiques, très-peu de romans. Ce plaisir était si recherché et le talent de lire si apprécié, que beaucoup de personnes en prenaient leçon. On s'adressait pour cela aux acteurs en renom, à Lekain, à Molé, à Mlle Duménil. Mme la comtesse de Chauvelin, qui lisait parfaitement la tragédie, avait pris des leçons de Mlle Clairon. »

Parmi les productions de la vie sociale poussée à ses derniers raffinements, Mme de Genlis n'a garde d'oublier l'homme à bonnes fortunes, celui dont toutes les femmes se disputaient la conquête, parce qu'il semblait le meilleur juge de ses plus délicates perfections, qu'il représentait le mieux la connaissance du monde, la beauté selon le monde, la grâce et l'esprit comme les comprenait le monde. Mme de Genlis assure que les auteurs dramatiques n'ont jamais bien peint la fatuité des gens du monde, que leurs petits-maîtres ne sont que des caricatures qu'on n'a jamais vues dans la bonne compagnie. « La fatuité se perfectionnait tous les jours; elle avait des caractères très-frappants; mais en même temps une finesse, des ruses, des artifices qui en rendaient l'observation très-amusante. Le manque de connaissance du monde a fait perdre aux gens de lettres

beaucoup de caractères très-piquants, et leur en a fait tracer de très-faux. »

A un point de vue plus élevé et plus sérieux, ce livre nous offre des renseignements intéressants sur certaines tendances morales du temps. On y peut relever des symptômes avant-coureurs de la Révolution, qui se retrouvent en tous les temps troublés; ainsi, certaine physionomie particulière du luxe et de ses affolements, un luxe de gaspillage et de colifichets, qui marqua les années qui ont précédé la Révolution et qui fait un contraste si marqué avec le luxe de bon aloi, le luxe majestueux, solide et sévère du XVIIe siècle (1). Mme de Genlis remarque que « l'esprit de la magnificence de l'ancien temps avait quelque chose de solide et de bienfaisant, de largement hospitalier; » que la magnificence égoïste ou de pure ostentation paraissait être de mauvais goût. Le trait particulier du luxe au XVIIIe siècle, c'est, comme aujourd'hui, l'emportement de frivolité, le goût effréné pour les dépenses inutiles, la passion des bagatelles coûteuses, les hauts prix de caprice et de fantaisie, la manie de payer follement des choses sans valeur pour lesquelles on s'engoue, et qui demain seront abandonnées pour un autre engouement aussi peu expliqué. Ainsi, les parures d'acier ou de verroteries et de clinquant, sans aucune valeur propre, et autre que celle que leur donnait pour un jour la mode, remplaçaient les diamants, qui eux avaient une valeur intrinsèque, se comptaient dans les contrats, demeuraient dans les familles, faisaient partie de

(1) V. Mme de Genlis, aux mots *magnificence, luxe*.

l'héritage des enfants. C'est, pendant un espace de quinze ans, l'incessante mobilité dans les fantaisies, les changements successifs et continuels dans les modes, les mœurs, les maisons, les jardins. Mme de Genlis voudrait qu'on ne se passionnât pour les œuvres du luxe que lorsqu'il fait briller l'industrie humaine ou les beaux-arts.

On y peut noter encore certains détails qui ont, avec ceux qui précèdent, un rapport très-étroit, sur ces attaques de nerfs régulières, périodiques, auxquelles les femmes s'étaient habituées pendant le même temps, qui étaient entrées dans les mœurs et les habitudes, qui étaient prévues, attendues, pour lesquelles on préparait par avance le mobilier des sujets, et qui cessèrent si subitement devant les trop réelles épreuves de l'émigration.

Le livre de Mme de Genlis est encore historique en ceci, que c'est dans le passé qu'elle trouve et signale avec enthousiasme les modèles de cette politesse disparue. Elle regrette amèrement « l'aménité, les mœurs douces et l'esprit social qui faisaient jadis les délices de la France » ; elle regrette le temps où « les femmes faisaient le charme de la société par un mélange piquant de douceur, de gaîté, de raison, de grâce et de légèreté dans la conversation ; où les Françaises (1) étaient citées comme les modèles de

(1) La mode dispose même de l'activité ou de l'indolence des femmes ; au XVIIIe siècle, d'après Mme de Genlis, les femmes « en visite ou dans un cercle avaient une navette d'or ou d'ivoire et faisaient des nœuds, afin que même dans un grand cercle, elles parussent occupées et qu'elles eussent le maintien qui leur convient. »

l'élégance et du bon goût, où elles savaient causer et non disputer, où elles n'étaient point tranchantes et où, s'abstenant avec discrétion, sur une foule de sujets, elles disaient volontiers : cela ne me regarde pas ; où elles étaient mesurées en tout, dans le geste comme dans le son de voix, dans leur maintien doux, calme, même réservé, timide. Elle regrette ce « *bon air* », qui était l'idéal poursuivi par la société polie du temps passé, le bon air que la possession de la fortune et la pratique du monde ne suffisent pas à donner, qui suppose, avec le choix des liaisons, la considération personnelle ; « le bon air, composé de mille choses frivoles, mais reposant toujours sur un solide fond d'estime, le bon air, inséparable d'un bon ton qui consistait à s'exprimer toujours avec simplicité, avec réserve, décence, naturel et clarté, à n'employer par conséquent jamais de locutions basses, triviales, libres, emphatiques ou pédantesques. »

Cette considération nécessaire au bon air lui semble être aussi une des choses d'autrefois qui ont disparu. C'était « chose difficile à obtenir, refusée impitoyablement à certaines classes de gens, aux sots dépourvus d'instruction, aux fats, aux menteurs, aux bavards ; le monde, léger dans les entretiens de la société, est toujours sévère, délicat, équitable et moral dans toutes les lois qu'il a lui-même établies. » La considération, en effet, est une sorte de gloire discrète, la renommée d'un temps où tout est mesuré. Mme de Genlis assure que depuis la Révolution les gens ont eu des prétentions plus hautes et plus éclatantes, que chacun aspirait à la *gloire*, au *génie*, voire même à des royaumes. Dans ces con-

ditions nouvelles, qui se serait contenté de la considération ? et aussi bien peu l'ont méritée. » Elle se plaint encore que la bonne compagnie ne sache plus, comme autrefois, exercer dans le monde une justice sévère. Autrefois elle jugeait les procédés; elle bannissait de son sein tous ceux qui en avaient publiquement de mauvais et tous ceux qui manquaient aux bienséances.

Mme de Genlis voyait dans l'anglomanie une des premières causes de la disparition de la politesse française et de ses délicates observances. « On se moque de l'antique galanterie, de l'ancienne politesse, on cesse d'être français. »

Mais elle comprend, et en cela elle montre une largeur d'intelligence qui mérite d'être signalée, qu'il y a à ce changement des mœurs, des raisons bien plus hautes et plus graves, et elle signale les rapports qui existent entre l'état politique et moral d'un peuple et le plus ou moins de développement de sa politesse.

« L'élévation d'âme, dit-elle, la fierté de caractère, la sensibilité et la finesse d'esprit forment la délicatesse de sentiments; elle tient à l'élégance d'une parfaite civilisation. » Un peuple agriculteur est trop simple pour en connaître les raffinements; « elle peut s'allier avec le tumulte des armes; le seul amour de la gloire peut la produire; » et elle cite à ce propos l'exemple de la chevalerie, mais elle ne voit pas que la chevalerie est le fruit de la culture sociale du moyen âge, et elle-même, dans sa préface, a marqué combien d'un autre côté, les gloires militaires de la République et de l'Empire

avaient dû faire dédaigner le mérite de la politesse.

« Rien, dit-elle ailleurs, n'est plus opposé à la délicatesse que l'esprit mercantile, même uni à la plus exacte probité. »

Elle a remarqué, avec beaucoup de justesse, que des choses qui semblent très-éloignées, peuvent avoir une action sur cette délicatesse des rapports sociaux. « Une chose, dit-elle, qui ôte encore beaucoup de délicatesse à une nation, c'est la liberté indéfinie de la presse qui, produisant tant de libelles et de pamphlets injurieux, finit par rendre l'homme insensible à la calomnie; alors tous les sentiments d'honneur deviennent moins délicats »; la sensibilité s'émousse, la fleur d'honneur disparaît.

Mme de Genlis a un très-vif sentiment de ce qu'est la politesse, de ses mérites et même de ses vertus.

« L'élégance des manières, la noblesse et la pureté du langage, la connaissance des égards ou du respect que l'on doit avoir dans le monde pour les gens qu'on y rencontre, suivant le mérite personnel, le sexe, l'âge, le rang, enfin, toutes les bienséances et les grâces sociales forment la politesse et sont les expressions des qualités les plus aimables, la douceur, la modestie, l'indulgence, la bonté, la délicatesse, opposées aux défauts les plus haïssables, l'aigreur, la rudesse, la grossièreté, l'arrogance et surtout l'égoïsme; car la politesse est un sacrifice continuel de l'amour propre et d'une infinité de choses agréables ou commodes. Cet art de plaire, dans toutes les situations et à tous les âges, n'est pas aussi frivole qu'on affecte parfois de le croire..... La

politesse française a été combinée dans toutes les nuances, avec tant d'esprit, de goût et de finesse, qu'elle a toujours été citée comme le modèle de la grâce, de la galanterie et de la véritable obligeance. »

« La bienséance, dit-elle ailleurs, n'est pas de l'hypocrisie; elle est un respect nécessaire, indispensable pour tout ce qui est honnête. Elle n'exige point de belles actions, elle interdit seulement la publicité des mauvaises ou le mépris apparent et scandaleux de tout ce qu'on doit estimer. »

Elle marque enfin, dans un autre passage, combien la politesse pouvait accroître même les vertus privées, et tout ce que l'observance des règles de la civilité, dans les limites de la famille, ajoutait à l'autorité du père ou de la mère, au respect des enfants.

Cependant, aucun de ces livres n'avait détrôné la vieille et naïve Civilité. Celle-ci gardait sa place dans les écoles. On la réimprimait encore dans ce siècle avec des modifications et des additions plus ou moins heureuses, mais en lui conservant son ancienne physionomie. J'y retrouve encore :

La Civilité honneste pour les enfants, qui commence par la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire, revue et corrigée (1). Cela ressemble singulièrement à la *Civile honesteté* de 1560.

(1) A Caen, chez F. Poisson, imprimeur-libraire, rue Froiderue, avec une petite vignette représentant un ange l'épée nue; à côté de lui, sans doute un aigle, et sur une banderolle, dans le haut, *fortitudo Dei;* petit vol. in-18 de 48 pages.

Le nouvel éditeur a prétendu faire un livre complet d'éducation. Il nous déclare lui-même « n'y vouloir rien omettre de ce qui lui semble estre utile, honneste et civil à l'enfant. » Ce volume en effet, ainsi qu'au XVIe siècle, commence, comme l'annonce le titre, par un petit traité à part sur la manière de bien lire ; il finit par « le devoir des enfans envers leurs parens, selon les commandemens de Dieu, avec les promesses aux obéissans. » Il donne les prières que l'enfant devra réciter aux diverses heures du jour, car l'ouvrage a un caractère éminemment religieux. Il donne pour but et pour vraie fin à toute instruction, de connaître Dieu en Jésus-Christ pour avoir assurance du salut. La pensée de Dieu se retrouve au fond de tout le livre : c'est en lui qu'est l'origine et l'obligation de la civilité ; l'honneur qu'on rend aux autres n'est pas fait à un homme, mais à Dieu. S'il recommande la simplicité dans les habits, il rappelle que Dieu a aimé l'humilité.

Pour l'instruction proprement dite, l'auteur va vite en besogne, et nous qui nous croyons en progrès, nous avons bien perdu en ce point. Il apprend à l'enfant à connaître ses lettres en cinq jours, à cinq par jour, l'*i* et le *j* ne comptant que pour une ; le sixième jour il les assemblera.

La vieille Civilité se retrouve au milieu de tout cela dans son vieux texte, à partir de la page 11. On lui a conservé bravement, avec sa vieille orthographe, toutes ses naïvetés, sans tenir autrement compte du progrès des mœurs publiques. Ce qui fait que ce code malencontreux des bienséances recom-

mandait ce que la pratique condamnait depuis longtemps ; et grâce à ses larges concessions au corps, ce manuel de la civilité était devenu, en bien des points, un manuel de grossièreté.

En même temps reparaissaient les livres qui avaient aspiré à la remplacer ; on les reproduisait dans toutes les provinces. A Paris même, en 1829, on réimprimait la Civilité du vénérable frère de La Salle (1). Et, si l'on avait raison de conserver res-

(1) *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, divisées en deux parties par J.-B. de La Salle. Paris, J. Moronval, 1829. J'en trouve d'autres éditions : Caen, veuve Poisson, sans date ; Caen, 1830 ; Vire, 1832, etc. — On a bien compris le sentiment élevé qui a dicté le manuel du frère J.-B. de La Salle et le profit qu'on peut tirer des parties sérieuses du livre. « Que les jeunes gens reçoivent donc avec empressement les leçons qu'on leur donne dans cet ouvrage, qu'un double zèle, celui de la *religion et de la patrie*, fait reparaître aujourd'hui en leur faveur ; qu'ils y apprennent à devenir chrétiens et polis, c'est tout ce que l'on exige d'eux. » — V. encore la *Civilité puérile et honnête pour l'instruction des enfants*, en laquelle est mise au commencement la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire ; corrigée de nouveau et augmentée, à la fin, d'un *beau traité* pour bien apprendre l'orthographe, dressée par un missionnaire, avec des préceptes et instructions pour apprendre à la jeunesse à se bien conduire dans les compagnies (ce qui paraît singulièrement ressembler à la Civilité). Évreux, chez J.-J. Ancelle fils. — On y trouve des choses bien naïves. « Ne tenez pas la vue trop baissée, *si ce n'est que vous aspiriez à l'état ecclésiastique.* — N'allez pas dans les compagnies où vous savez qu'on ne vous aime point ; si l'on vous y demande, vous y pouvez aller. — Quand vous aurez besoin de cracher, tournez-vous un peu le visage de côté, mettez le pied dessus avant qu'il puisse être aperçu. — Il est incivil de cracher par la fenêtre, dans le feu ou en tout *autre endroit où l'on ne pourrait marcher sur le crachat.* — Il faut s'abstenir de bailler en compagnie, *autant*

pectueusement dans le nouveau volume cette teinte de charité naïve, ce sentiment profondément chrétien, dont l'ancien était tout pénétré, il semble qu'on aurait pu, sans manquer de respect à son auteur, retoucher un peu ce qui avait trait aux manières. Mais obéissant, je le soupçonne, à des raisons d'économie plutôt qu'à un sentiment raisonné, l'éditeur reproduisait le tout fidèlement. La Civilité de 1829 est bien la fille du naïf volume du XVI[e] siècle. On en a, il est vrai, éliminé les amusantes élégances qui ne sont plus à la mode, ces belles comparaisons qui faisaient aussi bon effet dans la première rédaction : on n'y entend plus l'enfant parler du nez comme les corneilles et les éléphants, etc.

Mais que de conseils encore précieusement conservés dont la forme trop surannée eût pu être modifiée avec avantage (1)! Sans doute il est tel

que l'on peut. — Après avoir mangé le potage, si vous vous êtes servi d'écuelle, il ne faut pas la mettre à vos pieds. — Si vous aviez mis dans votre bouche quelque morceau qui vous fasse mal, ne le mettez pas sur l'assiette, *mais jetez-le dehors*, en tournant la tête de côté, et en vous couvrant un peu le visage de votre serviette.

(1) En voici quelques échantillons pris au hasard :

« C'est une grossièreté impardonnable dans les enfants que celle qu'ils contractent en crachant au visage de leurs camarades.

On doit éviter de porter la main à sa tête, et l'honnêteté ainsi que la propreté veulent que, lorsqu'on est à table, jamais on ne la touche que dans une pressante nécessité et encore moins doit-on se gratter ni remuer les cheveux.

On doit se nettoyer les oreilles avec soin, mais il faut éviter de le faire en compagnie.

Les enfants se servent de leurs doigts et de leurs ongles pour les vider, habitude malpropre et dangereuse. Quand on sent des dé-

de ces avis qu'il sera toujours bon de donner aux enfants et qu'on ne peut guère leur donner qu'à

mangeaisons considérables, il faut se servir d'un cure-oreilles et non d'épingles ou autres instrumens.

Si, dans une compagnie, on sent quelque incommodité à cette partie, il faut se retirer et y remédier sans être vu.

Les hommes ne doivent se percer les oreilles que dans les cas de nécessité. Cet usage, autorisé dans les femmes, qui aiment tant l'ornement et la bagatelle, est ridicule dans un homme, qui doit, dans ses manières et ses ajustemens, s'éloigner de leur sexe. — On ne doit placer des mouches (au visage) que pour le besoin et non pour l'ornement.

Il ne faut pas essuyer ses mains aux habits. — Lorsque la fourchette est sale, on peut la nettoyer avec la serviette s'il n'est pas possible de se procurer un autre service. Il faut éviter de les essuyer avec la nappe, c'est une malpropreté impardonnable.

Ce serait une grossièreté révoltante de nettoyer son assiette avec ses doigts, avec la cuiller, la fourchette et le couteau.

Porter les viandes au nez, les flairer ou les donner à flairer est une impolitesse qui attaque les maîtres de la table.

Rien n'est plus malpropre que de se lécher les doigts, porter les viandes à la bouche avec la main, remuer les sauces avec le doigt ou d'y tremper le pain avec la fourchette pour le sucer.

Éviter de faire et jeter (à table) des boules de pain.

Faire sortir les enfants au dessert, temps où le propos s'égaie.

Il ne faut pas faire sonner la sonnette avec violence, *dans la crainte de la casser.*

L'usage veut qu'on salue la personne qui éternue, et que celle-ci remercie. Il faut faire l'un et l'autre par une médiocre inclination, sans se découvrir, surtout si l'on est à table. Il est inutile de parler ni de faire des compliments, c'est une méthode du dernier ridicule.

On recommande encore « de ne pas se nettoyer les dents avec une épingle ou la pointe d'un couteau :

Quand on est assis, de ne pas faire jouer ses jambes en forme de

l'école, mais perdraient-ils de leur utilité, si l'expression n'en prêtait pas à sourire ?

Et, d'ailleurs, ce qui donne un caractère tout particulièrement réjouissant à ces puérilités, c'est qu'elles ne sont pas adressées aux seuls enfants, mais aux hommes faits. Ce n'est évidemment point aux enfants que s'adresse le conseil de « ne donner à l'entretien des cheveux que les moments que les occupations et le travail laissent à la liberté, en évi-

balancier ; de ne pas affecter de choisir les plus belles chaises ; de ne pas s'emparer des deux tiers d'une cheminée pour s'y chauffer d'une manière indécente, ce qui est, assure l'auteur, fort commun.

Il est très-incivil de regarder par-dessus l'épaule et fermer un œil.

Grimacer, contrefaire les louches, érailler les yeux, cela pour faire rire, sont des défauts impardonnables, même dans les enfants.

Tout mouvement volontaire du nez, soit avec la main, soit autrement, est indécent et puéril. Porter ses doigts dans ses narines est une malpropreté qui révolte.

Quelques-uns ne font pas difficulté de se servir des mouchoirs des uns et des autres : rien n'est plus impoli, surtout lorsqu'on s'en sert étant sales.

La propreté exige qu'en se levant on se lave le visage et qu'on l'essuie avec un linge blanc, etc.

Lorsque la sueur oblige à se frotter le visage, il faut le faire avec un mouchoir blanc et n'y porter la main que dans un cas de nécessité. Cela évite bien des inconvénients.

L'homme ne doit jamais se peindre le visage. »

Il y a des traits d'une inappréciable ingénuité. L'auteur ne se croit-il pas obligé de nous prévenir que, « bien que l'Évangile nous ordonne de présenter la joue droite à celui qui ose frapper la gauche, il ne faut pas se laisser emporter jusqu'à donner un soufflet à son prochain, sous le prétexte qu'il doit le souffrir avec patience. »

tant de paraître ridicule par un arrangement bizarre ou absolument hors d'usage, de ne point affecter une coiffure de comédien et de fat, de ne jamais se peindre le visage, cette vanité est contraire à la simplicité et à la modestie chrétienne. » Ce n'est pas à eux non plus, à coup sûr, que s'adressent les sages avis sur ce qu'on doit faire de sa main quand on n'a ni canne, ni manchon, ni gants, sur les soins qu'il faut apporter à se choisir une perruque. Le livre prétend évidemment parler à tous les âges et régler les usages du monde lui-même.

Et ce qu'il y a de surtout amusant à cet égard, c'est que l'éditeur de 1829, avec une parfaite insouciance, s'est contenté de reproduire la plupart des anciennes prescriptions, sans se donner la peine de regarder autour de lui et de voir si elles avaient encore leur raison d'être. Dans quelques autres éditions de ces livres, on parle encore des gens de qualité. Aussi que de détails soigneusement conservés qui donneraient aux lecteurs de l'avenir, s'ils le prenaient à la lettre, une singulière idée des bienséances, des habitudes et de la tenue des gens du monde en l'an de grâce 1829 ! L'éditeur ne s'est pas aperçu que son livre, en bien des points, était d'une centaine d'années en retard sur les modes qu'il prétendait régler, ou plutôt que ces modes elles-mêmes avaient disparu déjà depuis à peu près le même temps. On dirait Épiménide sortant de sa caverne, et, avant de s'être frotté les yeux, réglementant la mode du jour où il s'est endormi.

Il assure gravement, en 1829, que c'est « donner dans le ridicule que de se blanchir les cheveux par

une quantité prodigieuse de poudre. » Il ne soupçonne probablement pas qu'il y a eu, en 1789, c'est-à-dire juste quarante ans auparavant, une révolution dont un des effets a été la suppression de la poudre, des ailes de pigeon et de toutes ces merveilles de l'ancienne coiffure française.

Voici ailleurs comment il esquisse en tous ses plus petits détails une vraie gravure de mode; voici, selon lui, l'idéal de tenue de l'homme qui sait vivre : « Si l'on n'a pas de canne, ni de manchon, ni gants, il est assez ordinaire de poser le bras droit sur la poitrine ou l'estomac, en mettant la main dans l'ouverture de la veste à cet endroit, et de laisser tomber la gauche en pliant le coude pour faciliter la position de la main sous la basque de la veste. » Cela est tout à fait galant, en effet, et eût produit le meilleur effet dans une antichambre de S. M. très-chrétienne Louis XV le bien-aimé. Mais combien l'élève de la civilité n'eût-il pas dû être en peine pour prendre cette élégante attitude, n'ayant plus ni manchon, ni veste, ni basques ! L'auteur ne s'est pas aperçu non plus qu'on ne portait plus de chapeaux à trois cornes : il recommande de porter la pointe au milieu du front.

Quelques autres détails, par leur rigorisme, paraîtront à quelques lecteurs de ce temps-ci, présenter le même caractère archéologique. Ainsi, l'auteur caractérise bravement d'indécentes certaines habitudes de nonchalance, certaines tolérances de tenue dont ne se scandalise plus notre société, qui, par une concession logique aux instincts démocratiques, se laisse de plus en plus entraîner vers le laisser-aller

et le sans-gêne de la républicaine Amérique. Mais l'avantage est-il bien vraiment de notre côté à cet égard, et serions-nous fondés à réclamer, pour notre compte, cette supériorité que l'auteur décernait à la France de son temps? « Il faut en toute rencontre, disait-il, conserver *cette politesse et cette urbanité* qui forment le caractère distinctif de notre nation. »

Faible avantage aux yeux de certaines gens! qui cependant avait son importance. Dans ces circonstances difficiles, au milieu des défaites de notre politique et de nos armées, nos adversaires avaient pour nous des ménagements qu'ils n'ont pas eus plus tard. On est plus respectueux pour les gens qui sont habitués à se respecter eux-mêmes.

Cette forme trop gaie dont étaient, à l'insu de leurs auteurs, revêtus certains conseils fort utiles, avait fini par discréditer le petit manuel; les écoles avaient fini par rougir de lui. Depuis quelques années, il y a, paraît-il, repris sa place. Et, ce qui le prouve, c'est que la concurrence s'y porte, comme à tous les livres pédagogiques. Sous les noms de *Nouveau manuel de civilité chrétienne, Nouveau traité de civilité, Petite civilité chrétienne*, *La civilité des jeunes personnes*, *La civilité primaire*, il a paru, dans ces dernières années, toute une série de livres estimables, tous remplis d'utiles recommandations, de conseils excellents, et qui sont des guides de morale autant que des manuels de la bienséance. On s'y est emparé de tout ce qu'il y avait de meilleur dans l'inspiration des anciens traités. On y fait de la civilité la charité évangélique mise en pratique. On en cherche le germe dans le cœur, dans les sentiments

d'un bon cœur développé par une heureuse culture. On y joint l'exemple au précepte. On y mêle les anecdotes intéressantes. On consulte l'histoire; on en abuse même quelquefois. Pour engager les gens à prendre quelques bains, il n'est peut-être pas indispensable d'invoquer l'autorité des anciens; il n'est peut-être pas non plus très-nécessaire de dire que leurs bains étaient composés de l'apodytère ou garde-robe, etc., de l'onctuaire, etc., du sphéristère, du tepidaire et du frigidaire, etc., etc.

La plupart de ces livres n'ont plus rien qui prête au ridicule; rien, si ce n'est peut-être l'affectation même qu'on apporte à le fuir. C'est chose amusante de voir les ménagements extrêmes avec lesquels les auteurs abordent certains points auxquels la naïveté de nos ancêtres avait donné une forme d'une joyeuseté légendaire; comment, par exemple, ils traitent ce terrible chapitre de la propreté. Tous les avis nécessaires y sont donnés, mais sous une forme discrète, élégante, correcte, strictement académique. Les auteurs sentent et laissent voir qu'ils marchent sur des charbons ardents; il n'y a plus le plus petit mot pour rire. Il en est même qui n'ont plus le courage de leurs conseils : ils n'ont plus la foi. On sent que, derrière les enfants qui doivent apprendre ces préceptes, ils craignent de voir apparaître le chroniqueur malin qui lira par dessus leur épaule et citera. Aussi faut-il voir comme ils appellent à leur aide toutes les ressources de la rhétorique, toute la science des précautions oratoires, les allusions, les réticences, etc. Là où l'ancien manuel donnait bravement un précepte, on écrit : « Que

dirait-on d'une personne qui ferait..... telle chose..... tout le monde penserait que c'est une personne grossière..... Ces manières, *il n'est pas besoin de le dire*, sont contraires à la bienséance..... On rencontre des gens qui, etc..... Ce chapitre serait sans fin s'il fallait parler de tout ce qui a rapport à la propreté..... Nous consignerons ici, en quelque sorte pour mémoire, quelques prescriptions..... quelque puériles qu'elles puissent être..... » On ajoute quelque périphrase pour atténuer l'effet, comme celle-ci par exemple : Quant à l'action de se moucher, *qui est la nécessité la plus désagréable que l'on ait à satisfaire en présence de témoins*, on ne saurait y apporter trop de soins, etc.

Enfin, à bout de ressources, et poussé au pied du mur, on s'abrite derrière les vieux auteurs.

« Nous n'abandonnerons cependant pas cet important sujet sans prescrire, à l'imitation des vieux ouvrages sur la civilité, de ne pas se gratter la tête, etc., » et, à l'abri, derrière cette haie, toutes les anciennes prescriptions, brièvement résumées, défilent en hâte et à petit bruit.

Il n'y a que notre nation pour avoir de ces embarras et de ces timidités. En dépit des efforts du Romantisme, c'est bien le pays du style noble par excellence. Les anciens avaient l'habitude d'appeler les choses par leur nom. Chez nous, il y aura toujours des mots qui n'auront pas droit de cité. En vain ils sont nécessaires, exprimant au même titre que les autres des êtres ou des choses qui existent ; il leur suffit de se montrer pour exciter la gaîté de ce peuple toujours prêt à railler. Nous avons le féti-

chisme des mots, ce qui nous permet parfois de nous inquiéter peu des choses.

Cependant, en dépit de toutes ces précautions, il est encore quelques-uns de ces livres qui ne le cèdent en rien pour la gaîté, à celle de l'ancien et gothique manuel, et qui peuvent encore faire passer à leur lecteur de bien douces heures. Je ne sais pas s'il est encore beaucoup de jeunes personnes à qui peuvent être nécessaires certains des conseils d'une *Civilité* composée spécialement à leur adresse; mais il eût été bon alors d'en préparer deux éditions, l'une à l'usage des jeunes filles du monde, l'autre pour celles qui n'en sont pas. Croirait-on qu'en l'an de grâce 1873 on imprime encore, dans un livre qui prétend s'adresser à des femmes du monde, puisqu'il enseigne à ses disciples comment elles doivent se comporter dans les salons, dans les grands dîners, dans les soirées, les bals, etc., des conseils tels que ceux-ci :

« Il ne faut pas boire le bouillon à même (son assiette)..... On doit éviter avec soin de la nettoyer avec ses doigts..... et de porter les viandes à la bouche avec sa main... Il n'appartient à personne... de regarder fixement dans l'assiette de son voisin, de porter les viandes à son nez ou de les donner à flairer; on ne doit pas tâter les fruits pour s'assurer de leur qualité. » Le même auteur regrette qu'il n'y ait plus, « comme autrefois, dans les salles à manger, une petite fontaine destinée au lavement des mains avant le repas. » Voyez-vous d'ici le coup d'œil ?

On retrouve jusqu'à ces élégances de style, à ces

agréables comparaisons qui donnaient tant de charmes aux anciennes civilités.

« Si l'on vous offre un bol (rince-bouche), il ne faut pas grimacer en gonflant les joues et en allongeant démesurément les lèvres, *comme un triton qui lance de l'eau.* »

« Il est bien de se nettoyer les dents quand on a fini de manger, pourvu qu'on se retire un peu à l'écart et que l'on se serve d'un cure-dent et non pas de la pointe d'un couteau ou d'une épingle. »

« Il est sans doute bien inutile de recommander de ne pas toucher aux fruits qui pourraient rester sur l'assiette d'une personne auprès de laquelle on serait placé. »

« Il faut, dit encore l'auteur, n'accepter que le moins possible à dîner chez les personnes qui réservent quelques-uns de leurs plats entiers et ne les font pas tous découper. »

« Qu'une jeune personne, en acceptant une invitation, ne se montre sensible qu'à l'honneur qu'on lui fait et au plaisir de passer quelques instants avec des gens qu'elle aime. Se faire une fête de manger des mets délicats serait indigne de toute personne vraiment aimable. »

« Quand le danseur parle à sa danseuse..., celle-ci doit regarder l'épaule de celui qui lui adresse la parole. »

Mais je signale en particulier ce petit développement épique, qui me paraît réunir toutes les qualités. Il est étendu, il est complet, il prévoit tout, il indique les intentions les plus charitables, il est marqué d'une douce gravité.

« Si par hasard l'on trouve quelque malpropreté dans les aliments, la civilité oblige de la faire disparaître sans la montrer et sans rien dire. C'est un moyen honnête de ne pas désobliger la maîtresse de la maison.....; il ne faut pas imiter ces personnes qui poussent des cris affreux pour une mouche tombée dans leur assiette. Ces délicatesses sont de mauvais ton et vraiment pitoyables. Cependant, s'il s'agit d'une épingle, d'un morceau de verre ou de toute autre chose dangereuse, on doit alors le montrer au domestique, afin que le cuisinier soit averti, même grondé; car on ne doit pas épargner une réprimande qui peut sauver la vie à quelqu'un. »

Je demanderais quelques explications sur cet autre alinéa. « On ne doit se permettre la plaisanterie, même *la plus indécente*, qu'avec les personnes polies » (*Civilité primaire*, p. 60).

L'auteur a le tort aussi de citer souvent un sage fabuliste qui garde l'anonyme, qui me paraît lui toucher de près, et dont la sagesse ne perdrait rien à s'exprimer d'une façon un peu plus élégante.

On peut critiquer également parfois le choix des anecdotes, annoncées avec cette gravité : « On raconte que dans une campagne, etc. », et trouver d'un goût assez singulier l'histoire tragique « d'une jeune personne sur les dents de laquelle on vit collé deux jours de suite un brin de verdure, attestant qu'elle avait mangé de la salade, et qui manqua par là un établissement avantageux. »

On voit que nos docteurs en Civilité n'ont pas toujours été parfaitement heureux dans leur enseignement. Et cependant il n'est pas absolument indiffé-

rent qu'il y en ait un. Sans doute c'est surtout par l'usage qu'elle s'apprend. Mais il y aura toujours dans la société des groupes entiers d'individus auxquels manquera cette éducation, et pour lesquels la politesse comme la propreté ne s'apprendront que dans l'école. Mais il y a plus encore. Nul ne sait quelle est la forme définitive de gouvernement que nous réserve l'avenir. Mais, quelle qu'elle puisse être, il y a une chose qui semble n'être pas destinée à périr en France, c'est l'égalité de tous devant la loi. Or, plus la société deviendra démocratique, plus les hommes devront être attentifs aux égards qu'ils se doivent les uns aux autres, ou bien la démocratie ne serait plus que la barbarie. Le laisser-aller brutal, le grossier sans gêne des citoyens de la libre Amérique (1) ne sauraient être le rêve du peuple le plus

(1) En admettant qu'un traité de la Civilité soit superflu en notre pays, il pourrait tout au moins être réservé pour l'exportation. Si l'on en croit certains journaux américains, il ne serait pas absolument inutile de l'autre côté de l'Océan. On lisait il n'y a pas longtemps dans *La Tribune* de New-York :

« Le besoin d'un comité sur les bonnes manières se fait vivement sentir au Congrès, pour apprendre à ses membres les principes rudimentaires d'une tenue convenable. Beaucoup d'honorables gentleman pourraient tirer grand profit de l'étude d'un code de règles élémentaires, rédigé par un comité de ce genre et imprimé sous forme d'un livre de poche par l'imprimerie congressionnelle. Par exemple, un certain « gentleman » du Tennesse, qui est membre de la Chambre, découvrirait que l'habitude de se peigner les cheveux et la barbe et de se nettoyer les dents avec son mouchoir de poche, sous les yeux des galeries et en présence de la Chambre, n'est pas précisément de bon goût ; et un « gentleman » représentant de l'Illinois apprendrait peut-être qu'il n'est pas exemplaire de jurer après un concierge et de le menacer

humain, le plus facile de relations, le plus éminemment sociable qui ait été jamais sur la terre, de celui qui, pendant des siècles, avait fait du goût la première loi de sa littérature, des rapports de société sa gloire et son attrait. Ce soin des bienséances qui n'est que le respect de chacun de nous par ses semblables ne saurait être contraire à l'existence et aux rapports d'une société de citoyens. Le nom même de Civilité ne saurait leur répugner ; ne vient-il pas du mot *civis?* Et quant à la chose elle-même, outre qu'elle est un des fruits naturels que devrait porter l'égalité, elle ne me paraît pas des moins souhaitables. Pour assurer les bonnes relations des hommes entre eux et le respect de leurs droits réciproques, je crois qu'il vaut mieux avoir à compter sur le juste sentiment des égards qu'ils se doivent que sur le bowie-knife et le revolver.

de le jeter en bas des escaliers, parce qu'il exécute poliment ses instructions relativement à la disposition des siéges dans la galerie des membres.

« L'habitude de s'asseoir les pieds sur les pupitres serait sans doute regardée par le comité comme faisant partie des droits de naissance de tout libre Américain, et ne pouvant pas être abandonnée par déférence pour l'étiquette prétentieuse du Vieux-Monde ; on ne pourrait pas s'attendre non plus à ce que le comité interdît l'usage de manger des pommes et des noix pendant les sessions; mais il pourrait s'opposer à la coutume d'un membre du Massachusetts de mâcher un cigare éteint, ou exiger du moins qu'il mît le bon bout dans sa bouche. Cracher du jus de tabac sur les tapis, chiquer des cure-dents, se nettoyer les ongles et faire de petites boulettes de papier, serait probablement considéré dans les deux Chambres comme autant de délassements justes et convenables. »

REMÈDE

CONTRE

L'AMOUR MALHEUREUX

INDIQUÉ PAR PIERRE CORNEILLE

Par M. BATAILLARD

Avocat, membre correspondant.



Je ne veux point médire de l'amour. On sait cependant qu'il fait parfois le malheur des humains. Souvent contrarié par l'autorité paternelle, par des convenances d'âge, de fortune, de conditions sociales, par d'impérieux devoirs ou par de très-nobles passions, il conduit aux larmes, aux gémissements, au désespoir, aux dernières extrémités. Il faut alors le combattre, et c'est pour mettre un terme à ces crises douloureuses que le grand Corneille, dans ses principaux chefs-d'œuvre, indique certain remède avec une persévérance qui témoigne de sa confiance dans son efficacité.

Lisons le *Cid*. Rodrigue, fils de don Diègue, aime Chimène, fille du comte de Gormas; il est payé de retour; ils sont fiancés. Une injure grave, faite par Gormas à don Diègue, oblige Rodrigue à se battre en duel contre le comte. Il le tue. Il a fait son devoir et vengé son père; mais Chimène doit demander au

roi justice contre le vainqueur. Peut-elle encore épouser celui qu'elle adore ? Il est le meurtrier de son père ! De son côté, Rodrigue peut-il espérer la main de celle qu'il a rendue orpheline ? Que lui dit son père pour le guérir de l'amour qui fait son désespoir ?

Nous n'avons qu'un honneur, il est tant de maîtresses (1) !

Rodrigue a compris à demi-mot. Quoi ! s'écrie-t-il,

Quoi ! vous m'osez pousser à la honte du change !
. . . .
Mes liens sont trop forts pour être ainsi rompus... (2).

La pensée de Corneille est voilée ; la situation l'exigeait. Elle se dessine plus nettement dans un autre de ses ouvrages.

La fille du vieil Horace, Camille, est fiancée à l'un des Curiaces ; mais les Romains et les Albains vont se livrer, au pied des murs de Rome, une bataille qui doit assurer le triomphe des uns et leur domination, et consommer la ruine et l'esclavage des autres. Camille est fort perplexe : je verrai, dit-elle,

Je verrai mon amant, mon plus unique bien,
Mourir pour son pays ou détruire le mien ;
Et cet objet d'amour devenir, pour ma peine,
Digne de mes soupirs ou digne de ma haine.
Hélas (3) !

(1) *Cid*, acte III, scène 6.
(2) *Id.*, ibid.
(3) *Horace*, acte I, scène 2.

Julie, confidente des angoisses de Camille, trouve un expédient tout simple pour la tirer d'embarras; c'est de remplacer dans son cœur Curiace par un romain nommé Valère, qui ne demanderait pas mieux :

On peut changer d'amant. . . . . .

lui dit-elle;

Oubliez Curiace et recevez Valère,
Vous ne tremblerez plus pour le parti contraire;
Vous serez toute nôtre, et votre esprit remis
N'aura plus rien à perdre au camp des ennemis (1).

Cela est bien simple, en effet, et ne manquerait pas d'efficacité; mais Camille ne goûte pas le remède; elle n'admet pas que Curiace ait un remplaçant. Sa belle-sœur Sabine, femme d'Horace, revient à la charge avec la même proposition :

Mais l'amant qui vous charme et pour qui vous brûlez
Ne vous est, après tout, que ce que vous voulez :
Une mauvaise humeur, un peu de jalousie,
En fait assez souvent passer la fantaisie.
Ce que peut le caprice, osez-le par raison..... (2).

Enfin le vieil Horace, pour tarir les larmes de sa fille après la mort de son fiancé, lui présente à son tour ce raisonnement :

En la mort d'un amant vous ne perdez qu'un homme
Dont la perte est aisée à réparer dans Rome..... (3).

(1) *Horace*, acte I, scène 2.
(2) *Id.*, acte III, scène 4.
(3) *Id.*, acte IV, scène 3.

Mais Camille y met de la mauvaise volonté ; elle ne veut pas se laisser convaincre. On sait ce qu'il en arriva : son entêtement pour Curiace lui coûta une vie qui aurait pu être longue et heureuse, si elle eût écouté Julie, Sabine et son vieux père !

La pensée persévérante de Corneille d'*éteindre une flamme* par une autre, se représente dans *la Clémence d'Auguste*, mais dans des conditions qui la rendent d'une application difficile. Maxime, l'ami de Cinna, son complice dans la conjuration contre Auguste et son rival, après avoir dénoncé le complot pour perdre Cinna et faire agréer ses soupirs, vient offrir son cœur à Æmilie ; c'est lorsque celle-ci doit croire perdre sans ressource l'amant à qui elle a promis sa main comme prix du meurtre de l'empereur, que Maxime ose lui dire :

Ouvrez enfin les yeux et connaissez Maxime :
C'est un autre Cinna qu'en lui vous regardez ;
Le ciel vous rend en lui l'amant que vous perdez ;
Et puisque l'amitié n'en faisoit plus qu'une âme,
Aimez en cet ami l'objet de votre flamme ;
Avec la même ardeur il saura vous chérir..... (1).

Fi ! l'horreur ! Æmilie, si la dignité de la tragédie le lui permettait, repousserait du pied cet amoureux du genre *alter ego*. Lorsqu'il insiste, elle se contente de lui répondre :

Maxime, en voilà trop pour un homme avisé .... (2).

L'homme *avisé* nous semble assez mal avisé !

(1) *Cinna*, acte IV, scène 6.
(2) *Id.*, ibid.

Dans le tableau du christianisme persécuté par le polythéisme dont il doit bientôt triompher, le poëte n'a pas manqué l'occasion de placer son spécifique. Sévère aimait Pauline; il était aimé d'elle; mais Pauline dépendait d'un père ambitieux, et Sévère n'avait de grandeur que celle de l'âme, et de trésors que ceux du cœur. Félix lui refusa donc sa fille.

L'amant désespéré s'en alla dans l'armée
Chercher d'un beau trépas l'illustre renommée (1).

Son génie militaire le fit monter au premier rang. En remportant sur les Perses une éclatante victoire, Sévère sauva l'honneur et le sceptre de Décius; mais, victime de son héroïsme, il disparut; on ne retrouva pas même son corps sur le champ de bataille ; on le crut mort et Pauline accepta pour époux, de la main de son père, Polyeucte, « chef de la noblesse d'Arménie », province dont Félix était gouverneur. Polyeucte méritait l'amour de Pauline,

Qui donna par devoir à son affection
Tout ce que l'autre avait par inclination (2).

Cependant Sévère n'était point mort. Il est devenu le favori de Décius. Envoyé par l'empereur, accompagné d'une nombreuse et brillante escorte,

Montrant assez quel est son rang et son crédit (3),

(1) *Polyeucte*, acte I, scène 3.
(2) *Id.*, ibid.
(3) *Id.*, acte I, scène 4.

il approche des portes de Mélitène, capitale de l'Arménie. Félix est au désespoir de l'avoir autrefois éconduit :

Ah ! sans doute, ma fille, il vient pour t'épouser.....
. . . .
Cela pourroit bien être.....

répond Pauline.

Il nous perdra, ma fille. Ah ! regret qui me tue
De n'avoir pas aimé la vertu toute nue (1) !

s'exclame Félix ;

Ménage en ma faveur l'amour qui le possède,
Et d'où provient le mal fais sortir le remède..... (2).

Le remède devait se présenter dans d'autres circonstances à l'esprit de ce père, plus digne du brodequin de Thalie que du cothurne de Melpomène. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Sévère brûle du désir de revoir celle qu'il n'a cessé d'adorer. Il le dit à Fabian, son confident :

Pourrai-je voir Pauline et rendre à ses beaux yeux
L'hommage souverain que l'on va rendre aux dieux ?
Je ne t'ai point célé que c'est ce qui m'amène (3).

Fabian sait ce qu'il en est ; il n'ignore point que

(1) *Polyeucte*, acte I, scène 4.
(2) *Id.*, ibid.
(3) *Polyeucte*, acte II, scène

Sévère arrive un peu tard. Que lui conseille-t-il pour le divertir d'un amour devenu impossible?

M'en croirez-vous, seigneur? ne la revoyez point;
Portez en lieu plus haut l'honneur de vos caresses;
Vous trouverez à Rome assez d'autres maîtresses..... (1).

Indignation de Sévère. Fabian est bien obligé de lui apprendre le mariage de Pauline.

Pauline est mariée!... — Oui, depuis quinze jours...

Sévère foudroyé en perd l'équilibre :

Soutiens-moi, Fabian........ (2).

L'action marche. Polyeucte s'est fait chrétien, à l'instigation de Néarque. Tous deux ont renversé les autels des faux dieux, et déjà Néarque a subi la mort prononcée par Félix, conformément aux décrets de Décius. Polyeucte, ce saint « dont beaucoup ont « plutôt appris le nom à la comédie qu'à l'église », suivant la très-juste observation de Corneille, Polyeucte, à son tour, aspire à la palme du martyr. Son beau-père entrevoit l'occasion d'employer le remède dont parlait Fabian tout à l'heure, et qui aurait le double mérite de consolider son pouvoir et de consoler le désespoir de sa fille. Polyeucte, dit-il,

Polyeucte est ici l'appui de ma famille;
Mais si, par son trépas, l'autre épousoit ma fille,

(1) *Polyeucte*, acte II, scène 1.
(2) *Id.*, ibid.

J'acquerrois bien par là de plus puissants appuis
Qui me mettroient plus haut cent fois que je ne suis (1).

Pauline, par amour conjugal, et Sévère, par grandeur d'âme, s'efforcent de sauver le néophyte. En vain Polyeucte lui-même, au moment de courir à la mort, se prête, sans le savoir, aux ingénieuses combinaisons de son beau-père et veut céder sa femme à son rival :

Possesseur d'un trésor dont je n'étois pas digne,
Souffrez avant ma mort que je vous le résigne.
. . . .
Vous êtes digne d'elle, elle est digne de vous ;
Ne la refusez pas de la main d'un époux (2).

Frappés d'admiration de la mort héroïque de Polyeucte et touchés de la grâce, Pauline et Félix lui-même se déclarent chrétiens, et celui-ci ne conserve ses dignités que par la magnanimité de Sévère. Le drame ne dit pas si, par la suite, Sévère s'est aussi converti et s'il a offert à Pauline le remède propre à la guérir de l'amour inconsolable qu'elle conservait par devoir à la mémoire du martyr.

CONCLUSION.

Le spécifique indiqué par Corneille pour guérir un amour malheureux, en lui substituant le plus vite possible un autre amour, est excellent ; il est même

(1) *Polyeucte*, acte IV, scène 1.
(2) *Id.*, acte IV, scène 5.

infaillible, car il est clair que si le malade l'acceptait, il serait guéri. Comment se fait-il donc que, ni Chimène, ni Camille, ni Æmilie, ni Pauline, ni personne après elles, n'ait consenti à en faire usage? Le poëte répond lui-même à cette question :

C'est que, quand le malade aime sa maladie,
Il a peine à souffrir que l'on y remédie (1).

O Corneille, si justement surnommé grand, pardonne ce badinage sans conséquence à l'un des plus respectueux admirateurs de ton sublime génie!

(1) *Cid*, acte II, scène 5.



BIOGRAPHIE

DE

M. ROULLAND,

Par M. le docteur Ch. FAYEL,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Il est des hommes qui, dans le cours de leur vie, ont su exciter dans l'esprit de leurs contemporains une telle faveur, un tel enthousiasme, je dirai même un tel fanatisme, que si l'on veut en parler avec impartialité, sans cette banale

. . . . . et vaste complaisance
Qui ne fait du mérite aucune différence,

il faut attendre que le temps ait calmé cette première effervescence, qu'il ait permis de faire la part des progrès qu'ils ont réalisés et celle des erreurs qu'ils ont pu professer.

Il en est d'autres, au contraire, dont la renommée ne fut pas moins grande, pour lesquels, à peine sont-ils sortis de ce monde, la postérité commence. Et ils n'ont rien à craindre de ses jugements, parce que, laissant à chacun le soin de faire connaître les nombreux services qu'ils ont rendus, ayant peu écrit, peu publié, ils n'ont eu d'autre ambition, d'autre joie que de bien faire, de bien agir.

Bene agere ac lætari, comme le comprenait, au

XVIe siècle, Jacobus Sylvius, le vieux maître de l'illustre Vesale! — Philosophie un peu païenne, si l'on veut, mais qui puise la sérénité de ses jouissances dans l'accomplissement préalable de bonnes et nobles actions, et qui fut celle de Roulland, le collègue éminent qui vient de vous être enlevé le mois dernier.

Aussi, avez-vous voulu, alors que la ville entière et avec elle nos écoles, nos hôpitaux, nos Sociétés savantes, cette Académie, tout est encore plein de son souvenir, qu'une main amie vînt disputer à l'oubli ce que les anciens auraient appelé les *Memorabilia* de ce grand praticien, et m'avez-vous confié la tâche d'esquisser les traits variés de cette belle et originale physionomie, de cet esprit plein de hardiesse et d'intelligence, de cette âme ardente et loyale, de ce cœur dévoué qui ne sut jamais haïr.

Tâche ardue, et dont je sens à la fois tout l'honneur et tout le poids! — Car, ainsi que l'a si bien dit Cuvier : « L'histoire d'un savant nous fait connaître ses découvertes, les faits nouveaux dont il a enrichi la science, les phénomènes qu'il a décrits et analysés, les objets inconnus sur lesquels il a fixé nos regards. Mais, quand il s'agit de quelque grand médecin, admis dans une compagnie savante à raison seulement de sa célébrité, les difficultés surgissent de toutes parts pour l'historien chargé de retracer sa vie. »

Je ne le sais que trop, Messieurs. Cependant une pensée me soutient et me fortifie : c'est le sentiment d'un devoir à remplir, d'une dette à payer. Puissent les pages qui vont suivre en témoigner hautement!

Et si, peut-être trop pressé de vous les lire, je n'ai pas assez ciselé mon œuvre, soyez-moi indulgents !

J'avais hâte de vous parler de Roulland, et de redire à tous sa vie si laborieuse, si honorable, si honnêtement remplie. Son portrait peut se passer d'un cadre brillant : que ce soit mon excuse !

François-Gabriel-Victor Roulland naquit à St-Vaast-la-Hougue, département de la Manche, le 5 août 1817. Son père, reçu docteur à Strasbourg, était chirurgien-major de la marine quand il se maria et vint se fixer à St-Vaast comme médecin civil. Quelques années plus tard, pour ne pas perdre ses droits à la retraite, il se faisait réintégrer dans son service au port de Cherbourg. La mort l'y surprit avant qu'il pût atteindre la limite d'âge réglementaire. — Roulland avait dix ans alors, et il garda religieusement le souvenir du jour où sa mère lui fit comprendre la perte qu'il venait de faire, comme toute sa vie, il entoura de soins et d'égards, ne sachant comment lui prouver assez sa reconnaissance, celle qui, réduite à une bien modeste aisance, en avait consacré la plus large part à le faire instruire.

Placé au collége de Valognes, il y fit ses premières études, puis vint les achever au lycée de Caen.

Interrogez ses condisciples, ils vous diront que, séduits par ses manières à la fois cordiales et impétueuses, ils lui pardonnaient sa supériorité, et ses maîtres aimaient à se rappeler son esprit précoce et une force de volonté que rien ne pouvait arrêter.

Bachelier ès-lettres le 9 août 1836, Roulland se

faisait recevoir bachelier ès-sciences le 6 juillet de l'année suivante, et quelques mois après commençait sa médecine.

Je ne vous parlerai pas des sept années qu'il consacra à son étude. Mieux que je ne le saurais faire, les titres mêmes qu'il put inscrire sur sa thèse, et dont il avait le droit d'être fier, vous prouveront qu'il avait utilisé son temps et conquis l'estime de ses professeurs ; témoin l'apostille suivante mise par Orfila, alors doyen, à une demande qu'en 1847 Roulland adressait au ministre pour être nommé adjoint de chirurgie à notre école : « Président du concours à la suite duquel ce médecin a obtenu la médaille d'or, personne plus que moi n'est en mesure de rendre hommage à son intelligence et à son savoir; c'est ce qui m'engage à recommander vivement sa candidature. »

La recommandation fut inutile. Roulland échoua, comme l'année précédente il avait échoué dans sa tentative d'ouvrir un cours public de pathologie chirurgicale, en dépit d'une autorisation ministérielle dont j'ai le texte sous les yeux. Et songeant qu'il lui fallut attendre jusqu'au 2 mai 1848 pour être nommé médecin du dispensaire, on a pu dire sur sa tombe « qu'il comprit alors combien une individualité isolée est faible devant l'arbitraire, lorsqu'elle n'a que son mérite pour appui. »

Or ce mérite était réel. Roulland avait été reçu interne des hôpitaux de Paris en 1839, et, tour à tour attaché à la Salpêtrière, à Beaujon, à Saint-Louis, à l'Hôtel-Dieu, il y avait puisé cette instruction solide et variée qui lui permit, en 1842, de devenir lauréat

de la Faculté de Paris, titre assez peu commun en Province pour que Roulland ait pu, pendant près de dix ans (je pourrais, si je l'osais, préciser la date), être le seul à s'en enorgueillir en cette ville.

Enfin, membre de la Société anatomique, il passait sa thèse de docteur en médecine le 11 avril 1844. Elle avait pour sujet : *Du traitement des amputés*, et pour devise cette phrase de Bacon : « Tenez-vous d'abord sur les voies antiques ; puis considérez quel est le chemin le plus droit et le meilleur, et suivez-le. »

Ce sujet indique la voie qu'il espérait suivre. Sa devise est celle qui le guidera constamment dans sa vie médicale comme dans sa vie publique.

Vers la fin de 1844, il arrivait à Caen.

A cette époque, la scène était occupée par des hommes d'un véritable talent, jouissant d'une grande réputation ; et de plus il trouvait, cherchant à se frayer un passage à la célébrité, de jeunes rivaux, instruits comme lui, et comme lui fiers de leurs succès scolaires.

A l'hôpital trônait à bon droit celui qui fut le bienfaiteur de cette Académie, et qui, chirurgien consommé, avait, grâce à ses travaux, précédé à l'Institut le savant doyen de notre Faculté des sciences. — A côté de Le Sauvage venait Le Prestre, qui devait lui succéder dans sa chaire et à l'Hôtel-Dieu. — Et si le professeur de clinique interne, Lafosse, ce bourru bienfaisant, n'avait en ville qu'une clientèle inférieure à son mérite, il y avait à l'École et dans le monde deux praticiens déjà vieux, qui, à des points de vue différents, s'étaient placés au premier rang.

L'un, qu'aucune dignité n'est venue atteindre, mais dont le nom respecté a trouvé dans son fils un digne représentant, Bourienne, était très-répandu, et, comme accoucheur, avait une aussi légitime renommée que Le Bidois. L'autre était M. Vastel, cet esprit fin et malin, ce causeur habile et charmant, qu'on pouvait ne pas aimer, mais qui, véritable type de la vieille politesse française,

Savait l'art de guérir, autant que l'art de plaire.

Comme concurrents de son âge, Roulland avait Buret, dont les qualités brillantes, peut-être un peu surfaites, avaient séduit les hautes classes de notre société ; il avait Rémusat, esprit autrement profond, appelé à des succès certains.—Le départ du premier, la mort du second favorisèrent singulièrement Roulland. Mais je dois ajouter que déjà il n'était plus un inconnu parmi nous.

Béni dans l'asile du pauvre, — car pour lui la bienfaisance comptait au nombre des devoirs professionnels, — vanté autant qu'aimé par de riches et nobles clients, son nom jouissait dans notre ville d'une certaine notoriété, qui chaque jour allait augmentant. Il se faisait bien entendre quelques voix discordantes dans ce concert d'éloges, et tout en reconnaissant le savoir, l'intelligence fine et souple, le discernement sûr et prompt de Roulland, quelques sceptiques doutaient que cette grande vogue durât longtemps. Ils n'ont compris que plus tard que, si certaines circonstances aidèrent à son développement, sa source véritable était ailleurs.

La médecine, en effet, venait de subir une de ces périodes de théories qui, tour à tour, cherchent à s'imposer, et le grand nom de Broussais finissait à peine de régner dans nos écoles, lorsque Roulland se trouva en contact avec ceux qui, élevés dans le système, n'osaient ou ne savaient comment en sortir, car le grand réformateur avait fait table rase de la vieille pharmacopée et réduit l'art de guérir à l'usage des sangsues, de la lancette et de l'eau gommeuse.

Or quand, après plus de quarante ans d'un règne despotique, la doctrine physiologique dut céder la place à une médecine plus rationnelle, — et en tous cas moins débilitante, — et que, fatigués de son insuffisance, chacun chercha à en secouer le joug, on se trouva désarmé. Il n'y avait plus de matière médicale. On ne savait plus formuler. Alors commença un nouveau régime, celui des remèdes tout faits, des remèdes secrets, — cette plaie de la médecine, non pas tant parce qu'elle nuit à ses intérêts matériels que parce qu'elle autorise la paresse et le charlatanisme, — et que Roulland maudissait.

Aussi, bien avant d'être reçu docteur, s'était-il lancé avec son ardeur ordinaire dans l'étude approfondie des médicaments. Il avait compris que c'était le seul moyen de s'assurer un jour sa puissance comme praticien, et quand plus tard il s'établit, il était assez riche de son arsenal thérapeutique pour dédaigner les annonces pompeuses qui s'étalent à la 4e page des journaux. — Là est pour une bonne part le secret de la grande réputation qui, dès le début, entoura son nom, et l'explication des succès remar-

quables qu'il obtenait non-seulement comme médecin mais comme chirurgien.

Roulland, en effet, était alors l'un et l'autre à la fois, et permettez-moi de le lui reprocher; car je soutiens que l'un ou l'autre on doit rester,—au grand profit de soi-même et des malades,— et que cette confusion des deux branches de l'art de guérir, si nuisible pour l'enseignement, ne l'est pas moins dans la pratique. Chacune d'elles, en effet, peut et doit suffire aux recherches de l'homme studieux, parce que chacune d'elles est assez étendue, assez pénible pour qu'il y consacre exclusivement le temps, souvent trop court, que lui laissent les exigences de la clientèle. On ne naît ni médecin ni chirurgien. On devient l'un ou l'autre par le travail, et ce travail n'est réellement efficace qu'autant qu'il reste divisé, comme dans les arts, dans l'industrie, dans les sciences.

Aussi, sans réclamer comme autrefois une barrière absolue entre ces deux branches de l'art de guérir, sans donner à l'une plus qu'à l'autre une supériorité quelconque,— parce que tout entre elles est partagé et que tout est égal entre le médecin et le chirurgien — science, responsabilité, hasards, luttes, défaites et triomphes, — parce que si, dans une opération, tout paraît clair, évident, palpable, efficace, la vie à son tour ne tarde pas à réagir et à amener ces incertitudes, ces dangers, ces chances si diverses qu'il faut savoir conjecturer, prévoir, modérer, régler— et cela dans une sphère tout aussi étroite, tout aussi obscure, tout aussi limitée pour le chirurgien que pour le médecin,—je voudrais, dis-je, que la barrière existât.

Quoi qu'il en soit, Roulland ne fut pas de cet avis,

et j'avoue que ses opérés n'eurent pas à s'en plaindre et que sa clientèle ne fit que s'en accroître. — Des circonstances un peu moins liées à la science étaient d'ailleurs venues, dans une certaine mesure, y aider, et préparer, pour une période éloignée, une bien autre élévation.

Rappelez-vous, Messieurs, la date de ses débuts. La révolution était en marche et bientôt devait apporter à nos institutions un développement à coup sûr inespéré. Roulland n'avait pas attendu ses premières manifestations pour les accueillir avec enthousiasme. Pour lui, comme pour Broussais et Cabanis, qui, dans l'École, en avaient audacieusement relevé l'étendard, la philosophie du XVIIIe siècle, qu'il est quelque peu de mode de décrier aujourd'hui, avait du bon. Et s'il se préoccupait peu d'en défendre la métaphysique, il appréciait les services rendus par elle à la civilisation, en proclamant l'autorité absolue de la raison, en revendiquant le droit de libre examen, en préparant la réforme de nos lois et de nos mœurs, en établissant enfin les principes de la tolérance religieuse.

1848 arriva. L'esprit de Roulland n'entrevit alors que des idées généreuses et propices à la cause des peuples, et ces idées de liberté l'avaient tellement séduit, que leurs conséquences ne lui inspiraient aucune inquiétude. Loin de là, il trouvait, ainsi que Richerand, « que semblables à ces tempêtes qui, en l'agitant, épurent l'atmosphère, les révolutions politiques ont, à toutes les époques de l'histoire, exercé sur les sciences et les arts une influence le plus souvent salutaire. »

Ne soyons donc pas surpris de le voir partager toutes les passions de ces jours troublés, en suivre même, — péchés de jeunesse, disait-il ensuite, — les entraînements, et attirer sur son nom déjà bien connu une nouvelle popularité. Car avec son caractère ardent, sa parole entraînante, sa verve pétillante qui charmait ses auditeurs, il ne craignait pas de se faire en public le champion des doctrines qui devaient être celles de toute sa vie.

En effet, si plus tard le mouvement social que, sur un petit théâtre, il avait cherché lui-même à accélérer, si cet équilibre constitutionnel, qu'il avait tant admiré, ne fut plus pour lui un régime aussi brillant qu'il l'avait rêvé, il n'en resta pas moins fidèle à sa foi première. L'âge, les circonstances, des liaisons nouvelles, sa position même, refroidirent légèrement sa fougue et ses hardiesses, mais ses convictions politiques demeuraient les mêmes, et, quoique les réservant surtout pour ses amis, quoique resté à peu près étranger aux luttes de parti depuis le coup d'État, jamais il ne sut les dissimuler, jamais il ne les renia, et, non content de répondre :

D'être républicain, un peu tard on m'accuse,
Je le fus à vingt ans et voici mon excuse,

dernièrement encore, il affirmait publiquement ses idées républicaines en repoussant l'accusation d'un journal de Paris qui voulait faire de lui un bonapartiste.

Et maintenant, si en évoquant ces lointains sou-

venirs, j'ai voulu montrer comment la politique servit les intérêts du jeune médecin en mettant plus encore en évidence sa personnalité séduisante, en lui créant des amitiés sincères et nombreuses, avides de chanter ses louanges, de vanter sa science, de répandre ses succès, je le dis hautement à l'honneur de Roulland, jamais l'idée ne lui vint de spéculer sur cette faveur éphémère. Il eût rougi de songer à s'en faire un marche-pied. Citoyen honnête et loyal, il restait honnête et loyal médecin.

On le savait si bien, que les plus chauds défenseurs de son talent alors,— ceux que je me permettrais d'appeler ses protecteurs, si ce mot ne me paraissait mal sonner pour celui dont l'indépendance allait jusqu'à refuser tout patronnage pour les sciences, et répétait, avec un de ses maîtres : « La liberté leur suffit; elles n'ont pas besoin d'autre Mécène », — ceux-là, dis-je, étaient les représentants des dynasties tombées; et, jusqu'à sa mort, il a conservé parmi eux sa plus nombreuse clientèle, tout en gardant dans ses rapports avec eux cette franchise de manières qui, s'alliant à une parfaite urbanité de langage, lui permettait, à l'occasion, de montrer la fermeté de son esprit et la dignité de son caractère.

Ces qualités, non moins que les circonstances que je viens de rappeler, allaient, du reste, contribuer à la réalisation de ses plus chers désirs.— En 1848, M. Durand avait été nommé maire de Caen. Républicain de vieille date, M. Durand jouissait d'une haute considération dans notre ville. Son nom sortit un des premiers aux élections pour la Chambre des

représentants. Mais, le 25 septembre suivant, la mort vint le ravir à l'affection des siens et de ses amis, parmi lesquels étaient la plupart des admirateurs de Roulland. — Il laissait une fille unique. En 1851, Roulland l'épousait, certain de trouver dans la femme dévouée, qui a fait le bonheur de sa vie, non-seulement les qualités solides et gracieuses que l'on aime et que l'on respecte tout à la fois, mais encore une piété sincère, douce et tolérante.

Aussi, de toutes les choses qui lui réussirent dans le monde, il n'en était aucune dont il fût aussi satisfait que d'avoir su se créer un intérieur simple et heureux. — Il était loin de s'attendre au coup affreux qui devait pour toujours en altérer la sérénité. Le 22 décembre 1866, en effet, une fièvre typhoïde lui enlevait la plus jeune de ses filles, à peine âgée de douze ans. Deuil fatal dont il n'a jamais pu supporter l'amertume.

Mais j'anticipe dans mon récit, et cependant je l'appris autrefois :

Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu.

Excusez donc, Messieurs, une plume inhabile qui, plus coupable encore, va se montrer rebelle au

Primo ne medium, medio ne discrepet imum

de ses anciens maîtres.

C'est qu'à ces détails intimes, à ces joies et à ces douleurs se rattache l'explication naturelle des hésitations de Roulland à redevenir un homme politique, quand, au milieu des terribles désastres de la veille, à l'approche des bouleversements inévitables du

lendemain, le pouvoir aux abois réclama son concours, et que, plus tard, un département tout entier lui offrit la députation en remplacement de son ami Paris, représentant du Calvados.

A vingt ans de date, c'étaient les mêmes honneurs qui étaient venus chercher M. Durand.. Sa fille les accusait d'avoir tué son père et voyait avec effroi qu'ils menaçaient son mari. Aussi, lorsque Roulland, cédant enfin aux instantes sollicitations de tous, ceignit la vieille écharpe municipale de son beau-père, dut-il promettre à celle qui lui confiait cette précieuse relique, de ne jamais être député. — Il a tenu parole, —et voilà le secret de ces prétendues défaillances qu'on lui a reprochées, — mais je n'ose affirmer qu'il n'ait pas regretté parfois d'avoir écouté les sinistres pressentiments de sa famille; car la victoire était facile, « il la savait utile, » et il était, comme on l'a dit, l'homme de la situation.

Il l'était bien plus encore, s'il est possible, lorsque, le matin du 4 septembre, il avait consenti à devenir maire de Caen. Pour tous, en effet, sa haute position sociale, son caractère ferme et conciliant, ses opinions bien connues, son honnêteté à toute épreuve, étaient un fidèle garant que le pilote serait sûr, que son énergie ferait face au danger, que sa prudence saurait éviter les écueils. — Et on ne se trompait pas.

Nous sommes loin de ces jours funestes où l'ennemi à nos portes menaçait notre ville; mais vous n'avez pas oublié l'élan du premier magistrat de la cité, quand, faisant appel au patriotisme de sa garde nationale, il en conduisait à Lisieux les bataillons

au complet ; — le fléau qui décimait nos soldats épuisés a depuis longtemps disparu ; mais vous avez présentes à l'esprit les sages et habiles mesures que Roulland, comme maire et comme médecin, savait opposer à sa propagation dans nos murs ; — nos défaites amenaient à toute heure, dans nos hôpitaux encombrés, les tristes épaves de nos armées ; et le jour comme la nuit, président du Comité de secours, Roulland veillait à tout ; — et tous, car il ne me pardonnerait pas d'oublier ceux qui les organisèrent, venaient à l'envi dans nos ambulances seconder son zèle.—Cela dura de longs mois, et il m'en souvient.

Peu de temps après, la croix de la Légion d'honneur récompensa les services qu'il avait rendus, et l'opinion publique ratifia cet acte de haute justice. Puis, lorsque la tourmente fut passée, nous le vîmes avec une nouvelle abnégation se sacrifier aux intérêts de la ville, dont un arrêté du 12 mai 1871 lui confiait une seconde fois les destinées. Et là encore, comme partout, comme toujours, Roulland fut *semper ad extremum similis sibi.*

Il était entré, un peu malgré lui, au Conseil municipal, lors des élections de 1865, et il s'y était vite fait une place spéciale qu'explique son étonnante facilité à embrasser d'un coup-d'œil les objets les plus divers, et son aptitude non moins grande à saisir dans leur ensemble les mille détails de l'administration. Écouté de ses collègues, que frappaient, comme l'a si bien dit M. Levard, « sa parole éloquente, chaude, convaincue, ses exposés lucides, ses explications si nettes, » il avait pris sur eux une autorité naturelle que sa bienveillance innée, l'amé-

nité de son esprit, le charme et la sûreté de ses relations ne firent qu'accroître, quand il fut à leur tête, et il pouvait tout oser, tout demander.

Il n'osa qu'une chose : agir au grand jour, avec honnêteté, avec loyauté, avec impartialité ; — il ne demanda qu'une chose : l'ordre dans les finances, l'exactitude dans les services, la régularité dans les comptes.

Aussi son premier adjoint a-t-il pu ajouter en plein Conseil : « Nul n'a eu plus que Roulland le sens véritable des intérêts de la ville, nul n'a mis plus de zèle à les servir, nul n'a mieux compris les devoirs de l'édilité, n'a été plus apte à les remplir tous ! » — et l'un de ses collègues demander sur sa tombe : « Qui osera prendre la place du maire loyal et intègre, aux larges conceptions, à la tolérance si parfaite des opinions, à la tactique sûre et délicate ? »

Aujourd'hui je ne puis plus répondre : Je ne sais ! — et je salue avec bonheur celui qui, nommé d'hier, sera son digne successeur. — Mais je crois que ces éloges publics et mérités me dispensent d'énumérer les détails de l'administration de Roulland.

Car, s'ils nous montrent avec quelle vigilance il gérait les intérêts de notre ville, avec quelle attention il préparait les changements heureux qui devaient l'assainir, avec quel soin il accueillait les réclamations de tous, avec quelle sollicitude il veillait au sort des pauvres, aux besoins du travail, à la prospérité matérielle, intellectuelle et morale de nos écoles, de nos musées, de nos collections ; ils ne peuvent rien ajouter à cet hommage sympathique de la reconnaissance générale. — Ce que je dirai, c'est que la mort

de Roulland fut véritablement une calamité publique, et que la foule immense qui se pressait consternée derrière son cercueil en a témoigné d'une manière touchante.

Aussi ne vous rappellerai-je pas les funérailles qui lui furent faites ! Car si ce long et pompeux cortége où se trouvaient groupées toutes nos autorités civiles et militaires, à côté de notre magistrature, de nos facultés, de nos sociétés savantes, rendait un hommage officiel au maire de notre cité en deuil, la douleur de tous en faisait le principal et réel éclat; — le seul qu'eût pu souhaiter l'homme de bien qui (Discours de M. Lauffray), « pendant 30 ans, a vécu au milieu de nous, prodiguant sans cesse les inépuisables trésors de son cœur et de son intelligence, non-seulement à sa famille et à ses amis, mais encore à ses malades, toujours certains de trouver en lui des consolations et des soins affectueux, et à ses élèves, toujours empressés de s'instruire de ses bons conseils, » — et qui pieusement déposèrent une couronne sur la tombe du professeur émérite dont il me reste à retracer l'histoire.

Elle commence le 21 novembre 1855, quand la réorganisation de notre École de médecine permit enfin à Roulland d'y entrer comme professeur-adjoint chargé du cours de physiologie. Disciple fervent de la science moderne, Roulland sut dans cette chaire exposer les libres recherches de l'École de Paris, et en les rendant siennes, en les faisant passer par le creuset de sa propre intelligence, en les traduisant en un langage clair et élégant, il se montra à la hauteur d'un enseignement difficile, —

j'allais dire périlleux, — puisque à lui remonte, plus encore qu'à celui de l'anatomie peut-être, la responsabilité de ces doctrines soi-disant subversives qu'on reproche à la médecine de répandre dans nos facultés.

N'est-ce pas lui, en effet, qui jadis avait fait inventer ce dicton populaire : « Trois médecins, deux athées ! » N'est-ce pas lui qui fait de nous aujourd'hui, —sauf quelques *rari nantes in gurgite vasto*,—autant d'affreux matérialistes? Et cela, parce que nous prétendons que la philosophie doit être tributaire de l'anatomie et de la physiologie, que la science de l'organisation bien comprise doit être considérée comme l'un des fondements les plus solides de la psychologie, et que, dans l'ordre logique des idées, nous devons faire précéder l'étude de l'homme intellectuel de celle des organes matériels de l'intelligence et leur accorder tout le degré d'influence qui leur est dû.

Car, ainsi que l'a écrit Descartes, qui, tout spiritualiste qu'il était, n'a pas craint de montrer dans le Discours de la Méthode combien est étroite la dépendance de l'âme à leur égard : « L'esprit dépend tellement du tempérament et de la disposition des organes du corps, que s'il y a des moyens de rendre les hommes plus sages et plus spirituels qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour, je crois que c'est dans la médecine qu'il faut les chercher. »

Où donc est notre crime ?— Et parce que l'anatomiste, fouillant nos organes, étudie leur structure et proclame dans son livre — « le plus bel hymne, a dit Galien », qu'il soit donné à l'homme de chanter en

l'honneur du Créateur, — que « la cellule » en est le point de départ; — parce que le physiologiste sachant qu'aucune vérité n'est nuisible à l'homme, que les vérités physiques ne sauraient être en opposition avec les vérités métaphysiques, recourt à la méthode expérimentale pour analyser les fonctions de l'Être vivant, les lois qui y président et conclut de ses investigations que « la cellule engendre la cellule », en quoi cela peut-il ébranler les principes fondamentaux de toute religion et de toute morale?

En effet, quand même l'homme, ce dont il n'a pas lieu de beaucoup se glorifier, ne serait qu'un animal mammifère, de l'ordre des Primates, famille des Bimanes, est-ce que, pour tout anatomiste, ses organes ne sont pas toujours des organes, c'est-à-dire des instruments, des mobiles, — est-ce que pour tout physiologiste, ils ne sont pas subordonnés à un pouvoir, à une force distincte? — Or, qu'est-ce que subordonner les organes à une force, à un pouvoir inorganique, à un moteur psychologique, sinon rentrer dans la belle définition de Platon, « l'homme est une âme qui se sert d'un corps », ou dans celle de M. de Bonald, « l'homme est une intelligence servie par des organes? »

Et alors, est-ce que de cette organisation mieux interprétée ne jaillit pas plus brillante et plus belle la pensée immatérielle avec son caractère d'immortalité? Sentiment qui abaisse notre intelligence sous la majesté de l'intelligence éternelle, qui nous avertit de la fragilité de notre vie, de l'avenir qui la suit; sentiment qui nous humilie pour nous élever comme il élevait les grandes âmes de Boer-

have et de Newton, et qui ne peut mieux se former dans le cœur de l'homme que par la contemplation de cet abîme de merveilles rassemblées en nous-mêmes !

Mais quittons ce terrain brûlant, et bien que « en tant que savant le médecin n'ait pas de profession de foi à faire, » c'est Roulland qui l'a dit dans son discours de rentrée des Facultés,—pardonnez-moi de m'être trop longuement peut-être rendu l'écho de ses protestations contre des accusations bruyantes et passionnées, que certaines époques troublées ont le triste privilége de voir renaître pour certains besoins, et que le médecin dédaigne parce qu'il sait qu'au-delà de la puissance de son art, il en est une autre immense, impénétrable, celle devant laquelle s'inclinait A. Paré, quand, après chacune de ses cures, il disait : Je le pançay et Dieu le guârit.

Croyez-vous donc que, si la société en doutait, elle qui pourtant accepte avec candeur ces sophismes perfidement répandus, croyez-vous qu'elle appellerait si facilement à son secours tous ces médecins athées, tous ces docteurs que le matérialisme dévore, quand elle a besoin de leurs lumières pour aider les magistrats dans leurs recherches ? — Un crime est commis, et si, comme Roulland qui était l'expert juré de nos tribunaux, nous venons avec un calme profond déclarer ce que nous pensons être la vérité, c'est parce que nous savons la valeur du serment que nous venons de prêter. Et c'est parce que tous savent que nous n'y faillirons pas, que chacun attend avec impatience notre déposition.

Moment solennel ! — où vos souvenirs, Messieurs,

m'aideront à retracer le rôle qu'y jouait Roulland, quand, devant ces mille regards fixés sur lui, au milieu d'un profond silence, d'une attente générale, il s'avançait dans le prétoire, interprète inflexible de la science, et de sa voix ferme et vibrante venait décrire les résultats de son examen. — Et devant cette parole sévère, nette, concise, l'anxiété du public cessait, le juré indécis se sentait éclairé, et le magistral sans crainte prononçait son arrêt. Quant à lui, c'était sans effroi qu'il assumait la plus lourde des responsabilités, parce qu'il avait conscience d'avoir honnêtement rempli sa tâche de médecin honnête.

Ces scènes émouvantes ne déplaisaient pas trop, d'ailleurs, à sa nature impressionnable, qu'aiguillonnait à bon droit un certain amour de l'approbation, voire même de la célébrité. — Et elle lui était venue par les moyens les plus dignes et les plus louables ; — dans sa pratique médicale: par les services rendus, ses lumières, son dévouement ; — dans son administration : par la sagesse de ses vues, la pureté de ses intentions et la haute probité de ses actes ; — enfin dans le professorat : par le succès d'un enseignement solide, réclamant des connaissances variées et qui nous montre, sous une de ses faces les plus saillantes, la riche organisation scientifique de Roulland, affrontant sans péril et avec un bonheur presque égal des chaires essentiellement diverses, sinon disparates.

Chez nous, en effet, nul ne sait où il va ! Aujourd'hui à l'anatomie, demain à la thérapeutique, il passera en médecine pour finir en chirurgie,

suivant ses intérêts, selon son bon plaisir ou les hasards d'une mortalité plus ou moins rapide dans nos rangs. — Car tel est le triste et dangereux résultat d'une institution défectueuse, que vous auriez peine à comprendre si je vous en traçais en détail le tableau, et contre laquelle Roulland décocha souvent les traits les plus sarcastiques de son esprit mordant et frondeur, sans prévoir, hélas! qu'un jour, lui aussi, échangerait sa chaire de pathologie externe contre celle de clinique interne, et de chirurgien en chef deviendrait médecin en chef des hôpitaux.

Eh bien! faites, disait-il, *in illo tempore*, que de pareilles mutations soient interdites dans nos écoles, entre deux genres d'enseignement aussi différents; que de l'anatomie, par exemple, comme point de départ obligé, on puisse à son choix s'engager dans l'enseignement chirurgical ou médical, mais qu'une fois dans l'une ou l'autre de ces voies, on ne puisse plus en sortir, et vous servirez autant le professeur que l'élève. — Et il avait mille fois raison! Et s'il en eût été ainsi, Roulland qui, en 1857, passait de la physiologie à la clinique externe, eût poursuivi sa route, « sans peur et sans reproche », car il était de taille à se montrer véritable chirurgien, comme le comprenaient les anciens :

Juvenis, solers, ambidexter, impavidus et immisericors.

Elève de Blandin et de Robert, c'était dans leurs services qu'il avait puisé les principaux éléments de sa thèse d'inauguration, thèse essentiellement chirurgicale, vous vous le rappelez. — A peine installé

à Caen, en 1846, il publie ses recherches sur l'étranglement dans les hernies, et ce mémoire assez long, qui nous montre Roulland consacrant à l'étude les loisirs forcés de tout médecin qui débute, prouve que son auteur était bien au courant de la question, et que, plein de son sujet, il ne craint pas de s'attaquer aux maîtres ; jugez-en plutôt : « Nous ne chercherons pas, dit-il, les preuves de la doctrine que nous voulons défendre dans le témoignage des auteurs anciens, ni même dans celui des auteurs classiques de nos jours. Le stérile accord des chirurgiens n'est-il pas, en effet, aussi souvent la sauvegarde de l'erreur que l'appui de la vérité ? » — Aussi, pour la trouver, ne va-t-il s'adresser qu'à l'anatomie, car il la sait à fond, et sauf quelques imperfections de détail, il l'atteindra et il pourra écrire, en terminant : « J'ai soulevé un grand nombre de questions. Je crois en avoir résolu quelques-unes ; mais il en est d'autres dont la solution nécessite de nouvelles recherches. Espérons qu'il suffira de les avoir signalées pour appeler sur elles l'attention des chirurgiens. »

Quelque temps après, il étudie les tumeurs blanches et prépare les matériaux d'un mémoire qu'il compte publier, mais qui n'a pas paru et même est resté inachevé. — Enfin, en 1854, l'Académie de Bordeaux met au concours la question « de la diathèse purulente », et Roulland se précipite dans l'arène, à peu près sûr toutefois d'être vaincu, car il sait que la thèse quelque peu humorale qu'il va soutenir n'est pas en faveur près de ses confrères de la Gironde. Aussi n'eut-il qu'une mention honorable avec le titre de membre correspondant ; mais le rapporteur

36

lui écrira : « Tout indique dans votre mémoire que vous étiez capable d'aspirer au prix, et l'on peut beaucoup s'honorer quand, dans une voie aussi obscure, on va aussi loin que vous êtes allé. »

Il paraît que, à Caen, ces éloges ne plurent pas à tous, car, lorsque Roulland lut son mémoire, en 1856, à notre Société de médecine, il fut vivement combattu. De là une réponse que nous trouvons imprimée à la suite de son travail primitif et qui, dit-il, « est plutôt une exposition nouvelle qu'une défense, l'attaque ayant été bien plutôt une protestation qu'une critique sérieuse. » Aussi le prend-il d'assez haut avec son contradicteur « dont les croyances sont éclectiques et ne doivent pas alors être bien profondes; car, qui dit éclectisme, dit négation de toute croyance et de toute foi, et mène en toutes choses à l'empirisme ou au scepticisme. »

Je me garderai bien, Messieurs, d'entrer dans le débat, car il est loin encore d'être vidé aujourd'hui; et la Société de chirurgie vient dernièrement, avec l'Académie de médecine, d'y consacrer, sans pouvoir arriver à une conclusion, de nombreuses séances. Ce que je puis dire, c'est qu'on retrouve dans ce mémoire cette indépendance qui lui est familière et lui permet de s'écrier : « Des leçons de mes maîtres, j'ai gardé cette maxime, qu'il faut, avant tout, savoir penser librement et ne s'incliner que devant la vérité. »

Comme vous le voyez, Roulland, tout à ses études chirurgicales, était bien préparé à passer de la théorie à la pratique quand il quitta la physiologie, le 14 mai 1857, pour devenir adjoint de clinique externe, et

que, le 14 juillet suivant, il fut nommé chirurgien adjoint des hôpitaux. — Malheureusement, ces deux places ne sont que des sinécures si le titulaire, maître absolu de par le règlement, n'y met pas un peu de bonne volonté. Or, Roulland n'eut que de très-rares occasions de suppléer Le Prestre dans sa chaire et dans ses salles, du moins comme chirurgien; car celui-ci, ayant décliné le soin de remplacer Le Bidois, en congé sur sa demande, et pour cause de santé, dans le service des femmes en couche et dans le cours pratique d'accouchements qui lui est annexé, Roulland fut, pendant près de trois ans, délégué dans sa place, de 1862 à 1864.

Or, pendant cette période de sept années, la situation de Roulland était devenue tout autre. — Chargé de son enseignement théorique, il avait bien continué à faire de la chirurgie, mais il ne pratiquait que rarement de grandes opérations. En revanche, sa position médicale avait pris des proportions que l'on pourrait appeler gigantesques. — Poursuivi, harcelé de toutes parts, ne pouvant suffire à ses innombrables visites, accablé de consultations dont le cercle s'étendait chaque jour bien au-delà de notre vieille Normandie, Roulland devenait de plus en plus médecin et insensiblement se laissait aller à la douce espérance de succéder, tout simplement, au titulaire plus que septuagénaire qui occupait la chaire de clinique interne. — Et quand, le 15 juillet 1864, d'adjoint de clinique externe, il deviendra professeur de pathologie chirurgicale, le courant aura changé.

J'en trouve une preuve dans cette enceinte même, et c'est votre dévoué secrétaire qui s'est chargé de la

proclamer ainsi sur la tombe de Roulland : « Et nous, ses confrères à l'Académie, oublierons-nous jamais ce qu'il a fait pour elle ? Oublierons-nous que nous lui devons le seul concours qui ait répondu avec quelques succès aux vues généreuses du docteur Le Sauvage ? Dans une brillante improvisation, il fit adopter le sujet d'un prix de deux mille francs *Sur la chaleur animale.* Des volumes manuscrits nous furent adressés et il se chargea du rapport qui, imprimé dans nos Mémoires, a près de 120 pages. Il fallait un grand dévouement, à un confrère si occupé, pour achever en deux mois une œuvre aussi étendue et aussi délicate. Elle fait honneur à notre compagnie. »

Croyez-vous que, dix ans plus tôt, Roulland eût été proposer un sujet aussi étranger à la chirurgie, et qu'il se fût chargé d'un rapport qui devait être purement médical ? — Et quand, en 1868, il lui incombera l'honneur de prononcer le discours de rentrée, quel sera encore son sujet ? C'est lui qui va nous le dire : « Je ne connais pas d'étude plus intéressante et plus instructive que celle qui nous permet de suivre, à travers les âges, le développement de l'esprit scientifique. Appliquée à *la médecine, objet plus spécial de nos travaux*, elle nous montre, etc. »

Et dans ce discours si justement applaudi, il n'est pas un seul mot relatif à la chirurgie. L'anatomie, l'histologie, la thérapeutique, la physiologie surtout y occupent seules la place de cette autre branche de l'art de guérir qui jadis eût été, sans aucun doute, le texte préféré choisi par lui et dont aujourd'hui il n'est plus question. — La supériorité

même avec laquelle il traite ces matières n'est-elle pas encore une preuve que son esprit est entré dans une autre voie que celle suivie pendant longtemps?

En tout cas, elle y éclate à chaque page. Ce fut pour l'en récompenser que, de membre associé qu'il était depuis le 25 novembre 1853, vous fîtes de Roulland un membre titulaire dans votre séance du 28 juin 1861. — Et s'il m'est difficile de m'y appesantir, puisque ses conclusions, en m'ouvrant les portes de cette Académie, m'appelaient à recueillir la première palme d'un concours où je retrouvais au nombre de mes rivaux mon ancien concurrent de l'école pratique, Marey, aujourd'hui professeur au Collége de France, j'ai le devoir de louer, comme il le mérite, ce long et consciencieux rapport de Roulland. — Très à l'aise dans le large cadre que lui-même avait tracé, il sut l'élargir encore, et sa critique aussi fine que juste y révèle le soin qu'il avait apporté à lire, à comparer, à juger nos six mémoires dont quelques-uns, véritables volumes, avaient plus de 500 pages hérissées de chiffres, et cela en deux mois.

Peut-être pourrais-je dire qu'il y ajouta quelques semaines. — N'importe, ce que je tiens à constater, c'est que nous y retrouvons Roulland avec ce talent d'assimilation qui lui était propre et qui lui permettait d'être prêt à tout. Rien donc d'étonnant à ce que, malgré cette espèce de métamorphose scientifique, son cours de pathologie externe, remarquable dès le début, ait conservé pendant les huit ans qu'il a duré une valeur incontestable. Il l'avait, du reste, travaillé avec persévérance, et les nom-

breux cahiers de notes qu'il a laissés en sont un irrécusable témoin. — Sans doute même, fut-ce à cause de cela qu'il refusa de quitter cette chaire quand la mort de Le Prestre laissa vacante, en 1872, celle de clinique externe. — Il se contenta de passer chirurgien en chef de nos hôpitaux.

Mais, je dois le confesser, monté sur ce grand théâtre alors que ses idées dominantes n'étaient plus celles de sa jeunesse, il ne se félicitait qu'à demi de cette nouvelle élévation qui s'était fait attendre trop longtemps. —Très-impressionnable, d'une sensibilité très-vive, il n'avait plus cette impassibilité qui fait que tels chirurgiens n'entendent pas même les cris du patient et semblent tellement étrangers à cet affreux spectacle de la douleur, qu'on les voit, dans ces cruelles mutilations, viser avec satisfaction à une sorte d'élégance, réalisant ainsi pour eux le *jucunde* qu'un vieil aphorisme chirurgical a si singulièrement placé au nombre des conditions requises en pareille matière.

Roulland avait l'adresse, il suivait les règles établies, les principes enseignés; sage, prudent, réservé, il pratiquait avec sûreté des opérations difficiles, mais il reconnaissait lui-même qu'il n'avait plus le sang-froid de ses premières années. En revanche, ses défauts devenaient des qualités; et, grâce à elles, les soins dont il entourait ses blessés étaient plus affectueux; et montrant l'exemple, il pouvait exiger dans son service que tout s'y passât avec méthode, avec régularité, avec douceur.

Ce fut à cette époque qu'il put enfin réaliser un de ses rêves les plus caressés, l'institution du con-

cours pour les hôpitaux, en attendant qu'il pût l'obtenir pour l'École. Maire de Caen, Roulland était de droit président de la commission des hospices. Il lui fut aisé de l'amener à établir le programme des épreuves que devraient subir les futurs concurrents à la place d'adjoint, que sa nomination de chirurgien en chef faisait libre le 20 août 1872. — Il eût été peut-être plus sage de réserver cette innovation pour une prochaine occasion; car, en face d'une succession ouverte pour tous aussi bien que pour lui, elle avait une véritable apparence de rétroactivité.

Le désir de bien faire, et certaines circonstances qu'il ne connut qu'après, excusent sa précipitation. N'y attachons donc qu'une médiocre importance en présence du résultat acquis; et convenons que cette installation du concours pour nos hôpitaux restera comme un des titres les plus méritants de son passage dans leur administration.

Il y avait un an à peine que Roulland était chirurgien en chef que, frappé sur la brèche par l'épidémie cholérique, M. Vastel succombait, chargé d'ans et d'honneurs, deux jours après son vieil ami Faucon, qui laissait vacante la charge de médecin du Bon-Sauveur, aussitôt offerte à Roulland et acceptée par lui.

Car telle était son autorité, telle était sa notoriété, sa prépondérance à l'époque où nous le peignons, qu'il ne pouvait échapper à aucune place. Cependant il se démit de cette dernière pour conserver celle de médecin inspecteur des aliénés, lorsque la mort de M. Vastel, — en le faisant médecin en chef du Lycée, le 1er octobre 1873, et directeur de l'École de méde-

cine, le 6 novembre, — lui permit de quitter définitivement la chirurgie, ou plutôt son enseignement, pour celui de la médecine, en devenant médecin en chef le 30 septembre et professeur de clinique interne le 1er décembre.

Roulland comprenait l'importance de ces nouvelles fonctions et peut-être, je dois le dire avec regret, trouva-t-il dans l'âpre ardeur qu'il apporta à se montrer digne de les remplir, le germe de la maladie qui devait l'emporter. — Chaque soir, en effet, il prenait sur son sommeil les heures nécessaires pour préparer ses notes, lire les ouvrages nouveaux, étudier les perfectionnements de la science, et il n'abordait jamais sa chaire sans avoir, la veille, élaboré les matériaux que sa longue pratique lui avait permis de recueillir. Son expérience consommée, son jugement rapide et sûr faisaient le reste.

Aussi, dans ses leçons, réalisées en quelque sorte au chevet de chaque malade, avec tout ce qu'il y a d'imprévu et d'accidenté dans la vie pathologique, mais avec ce qu'il y a de vrai, de saisissant, de palpitant, sentait-on une abondance vive et franche, un esprit ample et surtout profond. La justesse, la clarté de ses expressions répondaient à la netteté, à la précision de ses idées, et sa pensée, rendue souvent d'une manière originale, frappait fortement par les déductions toutes pratiques qu'il savait inculquer dans l'esprit de ses élèves.—Et comme il n'avait qu'un but, leur être utile, faciliter leurs études, récompenser leur zèle, il sut plus que jamais, par ces moyens honnêtes, se concilier cette affection respectueuse dont, sur sa tombe, l'un de ses in-

ternes, Duvivier, se faisait l'interprète vraiment éloquent, « en lui promettant, au nom de notre jeunesse, qui perdait en Roulland un protecteur, un ami, un conseiller sûr et dévoué, un juge parfait de ses besoins, de marcher, comme lui, en face du devoir. »

Et il avait raison, car, comme directeur, Roulland avait tout fait pour améliorer les moyens d'instruction dans notre école. Maire de Caen, cela lui était sans doute plus facile qu'à tout autre; mais je serais bien ingrat si j'omettais de vous dire que c'est à lui que notre amphithéâtre d'anatomie devra de pouvoir bientôt rivaliser, s'il ne les surpasse, avec les mieux installés de France.—Espérons que l'administration municipale voudra continuer une œuvre qu'il m'avait promis de terminer sous peu.

Elle vient de lui voter un buste. Un jour, peut-être, croira-t-elle devoir donner son nom à quelqu'une de nos voies publiques,—car une cité s'honore en même temps qu'elle accomplit un devoir de haute moralité quand, ainsi, elle perpétue la mémoire des hommes qui, par leurs actes, ont acquis des droits à la reconnaissance de tous. —Puisse-t-elle se souvenir que l'homme de bien placé à sa tête dans des circonstances terribles et qui, pendant cinq ans, la dirigea avec tant de fermeté, de prudence et d'habileté, n'avait qu'une passion : celle de son art ; — qu'un désir : celui de le servir toujours ; — qu'une pensée : celle d'être et de rester médecin ; — qu'une ambition : celle de devoir tout à ce titre, fortune, honneurs, considération, et de faire rejaillir sur lui l'éclat inespéré qui entourait son nom !

Pour Roulland, en effet, ce titre primait tous les autres. — Maire de Caen, conseiller général du Calvados, président de la commission des hospices, directeur de l'École de médecine, médecin en chef des hôpitaux, chevalier de la légion d'honneur, membre du conseil académique, officier de l'Université, médecin inspecteur des aliénés, médecin expert des Tribunaux, médecin en chef du Lycée, médecin de Sainte-Marie, professeur de clinique, membre du Conseil départemental de l'Instruction publique, médecin du dispensaire, membre du Conseil d'hygiène, de la Société anatomique de Paris, de la Société académique de Cherbourg, de l'Académie de Bordeaux, membre et dignitaire de toutes les Sociétés savantes, industrielles, artistiques et littéraires de notre ville, — tout enfin, — ne le devait-il pas à l'estime profonde, à la grande et légitime renommée qu'il avait su conquérir comme médecin ?

Il en était fier pour lui et pour nous et le répétait sans cesse. Aussi, fut-ce un jour de joie pour Roulland quand notre Association des médecins du Calvados, dont il était le principal fondateur avec Fourneaux et Vastel, l'appela à la présidence, et que six mois après, l'assemblée générale des médecins de France le fit siéger parmi les membres de son bureau.

Ce fut pour lui ce qu'il aimait à appeler « le couronnement de l'édifice. » Et il s'estimait vraiment heureux d'être, de par la libre volonté de ses confrères, sans intervention aucune d'un pouvoir quelconque, le *Primus inter pares*, le président honoré de cette association qui ne demande à ses membres, comme on l'a si justement écrit : ni leur politique,

ni leur philosophie, ni leurs tendances, ni leurs aspirations, et qui, si elle n'a pas fastueusement écrit sur son frontispice la grande devise républicaine, la pratique dans ses plus humaines exigences : liberté pour tous d'être bienfaisants et prévoyants ; égalité pour tous de participer aux avantages de l'œuvre ; fraternité pour tous sous des formes efficaces et protectrices.

Aussi ne saurais-je vous dire avec quelle ardeur, avec quelle active sollicitude, Roulland se dévouait à sa chère association. — Mais, en vérité, je me demande comment, quand je songe à toutes les places qu'il occupait, aux nombreuses fonctions qu'il avait à remplir, aux devoirs impérieux qui, chaque jour, devaient le retenir, comment il pouvait suffire à tant d'exigences. Il en donnait pour raison sa vigoureuse constitution, son amour du travail, son désir d'être utile, sa forte volonté et la variété de ses occupations.

Peut-être y en avait-il une autre ! — celle-là douloureuse, — que ses plus intimes amis ne pouvaient soupçonner ; que seule la tendresse d'une femme avait surprise, mais tenait cachée, surtout devant l'homme aimé dont elle lisait les incessantes et secrètes préoccupations. — Et tandis que nous nous demandions s'il n'y avait pas quelque chose de menaçant pour Roulland, dans cette constante faveur de la Déesse, et lui disions que, peut-être, le moment était venu de faire comme le Tyran de Samos, de jeter son anneau à la mer, elle savait que Roulland cherchait dans cet excès de labeurs, de prospérités, si vous le voulez, le moyen de s'étourdir.

Il y avait en effet près de trois ans, un soir, revenant de consultation à Villers-Bocage, il s'était senti tout à coup arrêté par un excessif embarras de la parole avec faiblesse dans les bras et les jambes. Quelques émissions sanguines et un régime assez sévère en firent promptement justice, et il put reprendre, sans qu'on se doutât de rien, ses anciennes habitudes.

Mais le coup était porté. Deux ou trois petites attaques venant à des intervalles éloignés, ne firent, en aggravant la lésion, qu'augmenter les inquiétudes de Roulland, sans trop éveiller les nôtres.

Ce fut alors qu'il entreprit ses deux voyages en Suisse et en Italie.

Nous le félicitions de s'arracher un peu à ses travaux. Erreur! lui, allait essayer si l'existence lui serait supportable sans eux. Et quand, à son retour, le voyant plus ardent que jamais à les reprendre, nous lui reprochions d'épuiser ses forces : Bah! disait-il, j'aime mieux mourir de fatigues que d'ennui.

Et il se raidissait, et il fuyait le repos, et il s'obstinait à vivre de cette vie fiévreuse et agitée dans le secret espoir d'en mourir brusquement.

Cet espoir s'est réalisé le 4 mai, et que ce soit une consolation à la douleur de tous, comme elle est celle de ceux qui l'ont le plus aimé et qui redoutaient de voir Roulland réduit à traîner cette existence terne et décolorée du pauvre paralytique, long supplice qui rappelle involontairement ces paroles du poète :

Sedet, æternumque sedebit!

et qui n'eût été pour lui qu'une atroce agonie.

Un événement douloureux avait peut-être hâté ce dénoûment. Douze jours auparavant, une dépêche apprenait à Roulland que sa fille et son gendre, sous-préfet à Domfront, venaient d'être jetés de voiture et sérieusement blessés. Partir aussitôt lui était impossible. L'heure du train était passée, il fallait attendre le suivant, c'est-à-dire pendant toute une nuit rester en présence de cette angoisse : les trouverai-je encore vivants? — De pareilles émotions devraient tuer, disait-il à son retour. — Qui de nous eût pu comprendre le sens caché de ces tristes paroles?

Un seul peut-être : le digne curé qui, près du cher moribond, me disait combien il avait été frappé de l'insistance émue avec laquelle Roulland lui avait demandé ses premières bénédictions, au sortir de l'imposante cérémonie où il venait d'être sacré évêque de Luçon. — Mais il savait combien Roulland lui était attaché, et il avait pris cette demande pour une nouvelle et touchante délicatesse d'une affection sincère.

Deux jours après, c'était le lundi, Roulland revenu le matin même de Domfront et revenu seul, malgré les instances de sa femme qui voulait l'accompagner et auxquelles il fut sur le point de céder, avait comme à l'ordinaire bien employé sa journée. — Le soir avait lieu au théâtre la représentation annuelle au bénéfice de l'association des artistes; il n'eût eu garde d'y manquer. — Rentré à huit heures pour dîner, il se hâta de gagner sa loge où l'attendait son adjoint, M. Levard, l'ami fidèle, le confident de ses projets. — Ils venaient, dans un entr'acte, de régler ensemble un dernier détail de notre expo-

sition régionale, quand tout à coup Roulland balbutie quelques mots et s'affaisse dans ses bras.

Appelé, aussitôt j'accours. Bientôt d'autres confrères arrivent. Nous le faisons transporter chez lui. Là, tout ce que la science indique, nous le tentons. Efforts inutiles! une hémorrhagie cérébrale a brisé cette vaste intelligence. — Un moment, une lueur d'espoir nous ranime. Sa langue est toujours muette, mais son œil est moins hagard; il reconnaît Bourienne, que l'amitié a arraché du chevet de son fils en danger, et semble l'en remercier.

Puis, scène affreuse, il cherche à deviner. — Il a conscience de ce qui le menace.—Brusquement, de sa main gauche, il saisit son bras droit; il le presse, il le soulève, et son bras retombe lourdement sur le lit; il se tâte la face et la face est inerte.—Son regard alors se promène anxieux sur ces médecins, ces amis qui l'entourent et veulent le rassurer. — Mais il a compris. Plus de doute! Pour lui, c'est la paralysie! Et aussitôt la douleur, l'effroi se peignent sur son visage qui se contracte et grimace.

Cette fois, c'est bien la mort qui arrive.

Il était minuit. Elle ne l'enleva qu'à six heures, après une agonie pénible, pendant laquelle il ne reprit pas un seul instant connaissance.

Et le citoyen dévoué, le maire intègre, le grand praticien, le professeur éminent, l'homme honnête, — Roulland, enfin, avait vécu.



POÉSIES.

SIX PIÈCES,

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.



I.

L'ARBRE DE VIRGILE,

SONNET.

Immense et chargé d'ans, un orme, dit Virgile,
Dans l'ombre souterraine étend ses bras touffus;
Et des Songes, blottis sous sa feuille immobile,
Pend à ses noirs rameaux l'essaim vague et confus.

Cet arbre de l'Érèbe, assoupissant asile,
C'est lui qui dans nos bois tord ses bras chevelus!
Lui d'où je sens descendre, avec l'oubli tranquille,
Les songes souriants des jours qui ne sont plus.

Oh! je veux m'endormir sous son feuillage sombre.
Vers un but décevant je suis las de courir;
Je suis las d'espérer, d'aimer et de souffrir...

Et toi, forêt calmante, et vous, rameaux sans nombre,
Voûte mystérieuse où tout bruit vient mourir,
Laissez-moi — sans réveil — reposer à votre ombre!

II.

PREMIÈRE RENCONTRE,

PASTEL.

Quand je vis sa blonde tête,
C'était fête dans les champs, —
Et dans mon cœur c'était fête.
Quels beaux rêves ! Quels doux chants !
Plein d'une ivresse inquiète,
J'assistais aux deux printemps
D'avril et de mes vingt ans.

— Avril riait dans la haie ;
Et dans le ciel clair et beau
Riait, au bois qu'il égaie,
Le soleil du renouveau ;
Zéphyr, que l'hiver effraie,
Reprenait avec l'oiseau
Ses ébats au bord de l'eau.

Et tandis que la lumière,
Comme un sourire enchanté,
Sur le nid et la chaumière
Épanchait vie et gaîté, —

Cette gaîté printanière
Faisait tressaillir en moi
Un vague et profond émoi. —

C'est alors que sous un saule
J'aperçus la blonde enfant :
Un long rameau qui la frôle
Agitait, en se jouant,
Ses cheveux sur son épaule ;
Dans le ruisseau doux-coulant
Trempait son pied rose et blanc.

Tout mon cœur vola vers elle...
Puis furtif, l'oreille au guet,
Sans quitter des yeux la belle
Qui poursuit son jeu coquet,
Vite, dans l'herbe nouvelle
Je lui cueillis un bouquet
De jacinthe et de muguet.

Mais quand la gerbe fut faite,
De quel droit la proposer ?
Honteux de battre en retraite,
Je craignais de trop oser, —
Quand de la vierge distraite
Sur moi, doux comme un baiser,
Le regard vint se poser.

A ce regard, ô merveille !
Ma crainte s'évanouit.
Une émotion pareille
Tous les deux nous envahit;
Et quand mon cœur qu'elle éveille
A lui parler s'enhardit,
C'est son cœur qui répondit.

Oh ! mon Dieu ! les douces choses
Que nous échangions ainsi !
Avril est le mois des roses,
C'est le mois d'amour aussi :
Et, fleurs d'un regard écloses,
Dans notre cœur attendri
Deux amours avaient fleuri.

III.

LE CHEMIN CREUX.

Sous l'entrelacs des verts rameaux
D'un sentier creux bordé d'ormeaux
J'allais, songeur, à l'aventure.
Et tout en songeant, j'admirais
— Au hasard de mes pas distraits —
L'air souriant de la nature.

Soudain passa dans mon sentier
— Avec un parfum d'églantier
Qui l'accompagne et la décèle, —
Soudain passa dans mon chemin
Une blonde à la blanche main
Dont le frais sourire étincelle...

Devant ce sourire attrayant,
J'oubliai ton front souriant,
Nature, ô ma mère immortelle !
Je reconnus dans un rayon
L'aimable et chère vision,
Et mon cœur murmura : C'est Elle !

IV.

LYDÉ.

« Non. Tu prirais en vain : n'insiste pas. Ma mère
Me redit, d'une voix chaque jour plus sévère,
D'éviter ta rencontre et de craindre tes vœux.
Ce matin même encore, en lissant mes cheveux,
Elle ajoutait : « Surtout, quelque ardeur qu'il y mette,
« Garde-toi d'aller seule avec lui sur l'Hymette
« Cueillir le frais narcisse, ou sous les noirs figuiers,
« Au bord de l'Ilissus, les myrtes printaniers ! »

Et je suis son conseil; — et ta voix douce et tendre
Est tendre et douce en vain : je ne veux pas l'entendre. »

Mais l'amant répliquait. Il suppliait tout bas
De le suivre Lydé qui ne se rendait pas;
Puis le reproche ému remplaçait la prière...
Lydé dans son refus s'obstinait chaste et fière.

L'Amour les écoutait souriant et narquois.
Il dépose à l'écart son arc et son carquois ;
Et, voilant de candeur sa malice immortelle,
Il s'approche : « Lydé, je sais votre querelle.
Emmène-moi : j'allais seul et peureux au bois,
Toi, tu crains d'aller deux,—eh bien! nous serons trois. »

V.

L'ÉPAVE.

A vingt ans — en quittant ma mère, —
L'esprit ardent, le cœur léger,
Je m'embarquai sur la Chimère,
Rêvant la gloire et le danger.

— C'était un leste et fier navire,
Bon pour la course et le combat.
A sa proue, avec un sourire,
Piaffait un monstre qui s'ébat;

Un monstre d'une grâce étrange,
La Chimère aux traits ambigus :
Femme et dragon aux ailes d'ange,
Lion armé d'ongles aigus.

Aux pommes d'or de sa mâture
Où l'aube allumait un rayon,
L'Espoir à la verte ceinture
Avait hissé son pavillon.

Le pont, la lisse, les bordages
Étaient jonchés de fleurs de feu ;
Et, captif entre les cordages,
Volait et chantait l'Oiseau-bleu.

Sur mon navire, dont la guibre
Ouvrait gaîment le flot amer,
Je m'envolai joyeux et libre, —
Et je gagnai la haute mer...

Là, seul devant l'espace immense
Qui s'élargit autour de moi,
Je sentais — courage ou démence —
Grandir mon cœur exempt d'effroi.

Comme Don Quichotte, héroïque,
Mais de prudence mieux pourvu,
Avec le sang-froid d'un stoïque
J'avais calculé l'imprévu.

J'avais prévu lutte et tempête,
Tout, — jusqu'au volcan sous-marin;
Et j'avais, pour leur tenir tête,
Armé mon cœur d'un triple airain!

Hélas! au triple airain d'Horace
Je me confiais : mais le Sort
Trouva le joint de ma cuirasse,
Et je fus vaincu sans effort.

Oui! moi qui rêvais l'aventure
Du laurier d'or à conquérir,
Je vis tomber ma forte armure
Pièce à pièce — sans coup férir...

— Prêt à cueillir ta verte palme,
O Gloire! je tendais les mains, —
Quand soudain se fit un grand calme
Sur la mer aux larges chemins.

Plus un souffle dans l'air tranquille;
Dans les agrès pas un frisson;
Plat et dormant comme un lac d'huile,
Le flot interrompt sa chanson.

Le long des voiles dégonflées
S'allongent les pavois tombants;
Les drapeaux, les flammes ailées
Pendent inertes des haubans.

Le pavillon aux plis rigides
Semble dans le marbre sculpté,
Et la Chimère aux bonds rapides
S'endort dans l'immobilité...

Au jour qui fuit le jour succède ;
Et toujours ce calme obstiné,
Dont l'étouffant ennui m'obsède,
Me tient sous son poids enchaîné.

Sur mon navire, étroite cage
Où m'enferme un destin moqueur,
Saisi d'une impuissante rage,
Je tourne, en dévorant mon cœur.

Hélas ! tandis que j'importune
L'onde et les vents sourds à mon vœu ;
Tandis que là-haut, sur la hune,
Se pose et se tait l'Oiseau-bleu,

— Calme étrange ! repos perfide ! —
Cette eau, qui n'a pas un remous,
Use et ronge comme un acide
Mon vaisseau lentement dissous...

Et comme l'on voit sans secousse
Tomber, à l'automne, un fruit mûr ;
Ou, sans bruit, dans l'herbe et la mousse
Crouler pierre à pierre un vieux mur, —

Je vis se rompre et se dissoudre
Tous les agrès du morne esquif,
Je vis ses mâts réduits en poudre
S'effriter au flot corrosif !

Bientôt, entamant la carène,
Le flot pénètre dans ses flancs ;
Et le pont que son poids entraîne
S'enfonce sous mes pieds tremblants.

Il plonge sous l'onde fatale ; —
Adieu ! mon désastre est complet ! —
Et sur mon front monte et s'étale
L'abîme implacable et muet...

— Meurtri, navré de mon naufrage,
Seul — car l'Oiseau-bleu s'est noyé, —
Je me retrouve sur la plage,
L'esprit éteint, le cœur broyé.

Et, par une ironie amère,
Rien du passé ne m'est resté
Qu'une épave, où le mot Chimère
Raille encor mon rêve avorté.

VI.

LES PROPOS DU MOINEAU.

Fort coquetant et point coquet,
Amoureux et peu tendre,
Je suis pauvre et j'ai, gai friquet,
De la joie à revendre.
Mes grands parents sur le blason
N'ont jamais fait figure :
Mais j'aime l'homme et sa maison,
Fût-elle une masure.

Oui! j'aime l'homme. Est-ce un travers?
Je ne sais trop. Peut-être.
Mais je me ris de ses grands airs,
Sans l'accepter pour maître.
S'il me dit parfois des gros mots
Sans que je m'en révolte,
C'est que ce roi des animaux
Pour moi sème et récolte.

Ah! l'imbécile et cher garçon!
Que sa fierté l'abuse!
N'aura-t-il jamais le soupçon
A quel point il m'amuse?
Toujours bavard et batailleur,
Il triomphe et s'admire,

Sans voir qu'à maint friquet railleur
Il sert de point de mire.

Et que de soins, que de tracas
Pour briller et paraître!
S'il était heureux sans fracas,
Il croirait ne pas l'être.
Vingt fois il risquera son cou,
Pour qu'on en parle à Rome. —
De tous les êtres le plus fou,
Foi de moineau! c'est l'homme.

Mais bah! que m'importe, après tout?
Amis, laissons-le faire.
Qu'il s'admire, si c'est son goût:
Ce n'est pas notre affaire.
A ses dépens faisons-nous gras;
Et de sa morgue étrange
Pardonnons-lui les embarras —
En faveur de sa grange.

Sur la gouttière et le larmier,
Sous le chaume et l'ardoise,
Dans la cour et sur le fumier,
Amis, vivons sans noise!
Jasons, crions, faisons l'amour!
Si la pâture est ample,
Payons-en l'homme à notre tour —
En lui servant d'exemple!

TROIS PIÈCES,

Par M. COLLAS,
Membre titulaire.



I.

LA TÊTE DU CHEVREUIL,

HISTORIETTE

Un chasseur bien connu par des exploits brillants,
Entre tous ses voisins choisit les plus friands,
Et dit à chacun d'eux : Soyez assez aimable
Pour venir sans façon vous asseoir à ma table ;
Hier j'ai mis à mort, en tirant à cent pas,
Un tout jeune chevreuil qui prenait ses ébats ;
N'en parlez point : c'était dans la forêt voisine...
On pourrait m'entreprendre ! il est dans la cuisine
A mariner. C'est tout. Nous n'aurons que cela,
Mais à plus d'une sauce on l'accommodera.
Ainsi c'est convenu, nous mangerons la bête,
Et plus tard, au dessert, on montrera sa tête !!...

Et chacun d'accepter et de dire merci,
Merci sur tous les tons. Tous furent à l'envi
Exacts au rendez-vous. Notez la circonstance,
Tout le monde avait faim deux heures à l'avance.
Quoique chez soi l'on dîne assez bien, cependant
On n'a pas tous les jours du chevreuil sous sa dent.

Donc avec un entrain que l'on ne saurait croire,
Des accès de gaîté survenant après boire,
On vida tous les plats, jusqu'au dernier, ma foi!
Et tous de s'écrier : c'est un gibier de roi!
C'est excellent!—Exquis!—Je crois bien!—C'est dommage
D'en voir la fin!— Messieurs, Messieurs, suivant l'usage,
Dit un convive ému, portons, le verre en main,
La santé de celui qui donne le festin!
Buvons! — Vous pensez bien que toute l'assistance
Applaudit bruyamment et but en conscience.
Mais comme il était tard, le maître du logis
Dit d'un ton solennel : Je suis fier, mes amis,
De tous vos compliments; pour couronner la fête,
Que du noble animal on apporte la tête!!
Tout à coup, ô surprise! ô mouvement d'horreur!
Une tête de loup! s'écria-t-on en chœur!
Mais alors c'est du loup qu'on sert sur votre table!
Du loup qu'on a mangé!! — Rien n'est plus véritable,
Mais vous l'avez trouvé parfait, délicieux!
— Vous vous êtes moqué de nous tous, c'est affreux!
Quoi! de ses invités se rit-on de la sorte?
Chacun de détaler et de gagner la porte :
Ayant sur l'estomac un semblable dîné,
L'un se disait malade et l'autre empoisonné.
Il n'en resta que deux, d'humeur moins susceptible,
Pour rire de bon cœur d'une chose risible :
C'étaient les plus sensés. En mainte occasion,
Nous nous laissons aller à la prévention :

Ceci doit être bon ; cela ne doit pas l'être.
L'amour-propre est blessé s'il nous faut reconnaître
Une de nos erreurs. Dût-on en plaisanter,
La seule chose à faire est de s'exécuter.

II.

LA TAUPE,

FABLE.

Une taupe, entr'autres emplettes,
S'acheta des lunettes.
A quoi bon ? Cependant, avec ses mauvais yeux,
Elle cherchait à voir et faisait de son mieux ;
Tandis qu'en plus d'un cas l'homme, tout au contraire,
Se fait pour ne pas voir aveugle volontaire.

III.

LAURENCE.

O suavis anima ! (PHÈDRE

Parfois je me reporte aux jours de mon enfance,
Évoquant une image, un souvenir lointain...
D'une sœur que j'avais (son nom était Laurence)
Je cherche à retracer le portrait incertain...

*

Le pinceau, le crayon n'ont rien conservé d'Elle,
Et ces temps sont si loin! Cependant et toujours
Je me rappelle bien qu'elle avait la main belle,
Les traits fins, de longs cils et des yeux de velours.

*

Très-jeune alors, Laurence était déjà promise,
A la condition qu'elle eût ses dix-huit ans.
Le futur, plus pressé de se rendre à l'église,
Trouvait qu'on le faisait attendre trop longtemps.

*

Le jour dit approchant, au sein des deux familles
Rayonnaient sur les fronts la joie et le bonheur :
Un soir, je crois, on fit sauter les jeunes filles,
Heureuses de venir et d'embrasser ma sœur.

*

La Mort, l'horrible Mort, en faisant ses tournées,
Marqua d'un signe noir l'une et l'autre maison,
Au deuil, à la douleur ce jour-là condamnées,
Car des plus belles fleurs la Mort fait sa moisson.

*

Triste condition de l'humaine existence!
Faire de beaux projets; appeler l'avenir
De tous ses vœux; bercé par la douce Espérance,
Trouver le temps trop long quand on s'en va mourir

*

Le fiancé partit... Et puis la fiancée,
A huit jours d'intervalle... oh! quels touchants adieux !!
Quelle scène ! ! le temps ne l'a pas effacée,
Bien qu'il ait pu tarir les larmes dans les yeux !

*

Laurence ! pauvre sœur portée au cimetière !
Pour moi, si j'étais mort, qu'elle eût versé de pleurs !
A mon chevet, pour moi quelle ardente prière !
Sur ma tombe, elle m'eût offert toutes ses fleurs !

*

Nés des mêmes parents, on se suit dans la vie,
Engagés que l'on est dans le même chemin.
Dans l'âge de l'enfance on se tient compagnie,
Le plus fort aidant l'autre et lui donnant la main.

*

Plus tard on se consulte, on se fait confidence
Des projets que l'on a : l'un doit se marier,
L'autre au loin se fixer; mais, malgré la distance,
On se verra souvent, on ne peut s'oublier.

*

Ce commerce si doux, la Mort, quand elle arrive,
Ne le supprime pas : c'est par le souvenir
Qu'on peut s'entendre encor de l'une à l'autre rive,
En attendant le jour qui doit nous réunir ! ! !

*

Un philosophe aimable émet cette pensée,
Comme pure hypothèse et sans nul parti pris,
Mais propre à soulager plus d'une âme oppressée,
Qu'il se peut que l'on soit environné d'Esprits (1).

*

Ceux qui nous ont aimés, des sphères lumineuses
Descendraient jusqu'à nous ; nous serions visités
Dans notre isolement, et ces ombres heureuses,
Quand nous nous croyons seuls, seraient à nos côtés.

*

Eh bien ! loin d'y trouver un sujet d'épouvante,
Près de moi les savoir, et de mes actions
Les avoir pour témoins, c'est chose ravissante !
Rêves, si vous voulez ! vaines illusions !

*

Mais souffrez que je croie à tout ce que j'espère ! !
Ces Esprits, célébrant le nom de l'Éternel,
M'admettent dans leurs rangs, et, bien loin de la terre,
Me donnent, en pensée, un avant-goût du ciel ! ! !

(1) *Le Spectateur anglais*, tome Ier, XIe discours.



QUATRE PIÈCES

Par M. Julien Travers,

Secrétaire et doyen de l'Académie.



I.

FORCE ET MATIÈRE.

« *Dieu n'est pas*, disent-ils : tout est *force et matière ;*
L'infini de l'espace et l'infini du temps
Roulent des flots de vie ; et la nature entière
A des règles, des lois et des effets constants.

« Le visible incréé plonge dans l'invisible ;
Tout se métamorphose en pleine immensité.
S'élancer du néant à l'être est impossible,
Et la borne du temps sera l'éternité.

« L'atôme en mouvement, d'une force indomptable
S'agrège et désagrège en progrès incertain,
Et dans ses longs essais ardent, infatigable,
Enfante incessamment des ébauches sans fin.

« L'homme parle d'un ciel, d'un Dieu qu'atteint l'injure,
D'une immortalité qu'il rêve à son foyer !...
Crédule à ces erreurs, il passe, et la nature
Seule ne périt pas : l'homme meurt tout entier. »

***

Et l'on entend prêcher ces funèbres doctrines
Que déroule avec calme un incomplet savoir !
Et l'athéisme aux cœurs arrache les racines
Des nobles sentiments qui tracent le devoir !

Quelle société vivra sans l'espérance
Que la mort n'éteint pas cet immortel flambeau
Allumé par un Dieu, même avant la naissance,
Et qui n'entre jamais dans la nuit du tombeau ?

*
* *

Je ne viens pas défendre, en des rimes sacrées,
Les faux dieux qu'adoraient d'aveugles nations,
Ni blesser dans leur foi des âmes égarées
Qui tremblent sous le joug des superstitions.

Mais je ne puis fermer mes yeux à la lumière :
De l'immense univers j'admire la splendeur.
Qui l'a fait, sinon Dieu, Dieu, l'être nécessaire,
Dieu qui conserve tout et de tout est l'auteur ?

La *force* et la *matière*... effets ! Quelle est la cause ?
La science inquiète ouvre en vain ses compas ;
Elle cherche et s'obstine, elle ose, elle suppose,
Dit : « J'ai la vérité », mais ne la trouve pas.

C'est que, dans son orgueil, les lois, les phénomènes
Lui semblent s'enchaîner en infinis anneaux,
Et qu'elle aime à bâtir de bizarres systèmes,
Ivre de sa folie et prise en ses réseaux.

Voyez-la se débattre au sein des hypothèses,
Multiplier la force et faire à tout hasard
De la matière en rut éclore des génèses,
Où le désordre crée et Dieu n'a point de part.

***

Science, en niant Dieu, tu t'égares; — ta route
Serpente et va se perdre en d'arides déserts; —
Tu dis faux et sans preuve, et dépasses le doute
En nommant le hasard raison de l'univers.

Science, dans les cieux lis, lis aussi sur terre :
Quelle œuvre que le monde! Étudie en son lieu
Chaque chose, l'esprit, la force et la matière,
Et reconnais l'auteur de tout, reconnais Dieu.

Sans lui tout est obscur, par lui tout s'illumine;
Tout sortant de ses mains est parfait, admirons;
Il fut, est et sera l'éternelle origine;
Le front dans la poussière, adorons, adorons!

II.

LES LIVRES.

Une bibliothèque est, de tous les trésors,
Le seul qui me sourit : là revivent les morts

Qui, par de longs travaux, des ouvrages sublimes,
Surent de tous les arts gravir toutes les cimes,
Porter dans les esprits la lumière, et des cœurs
Alléger les chagrins, endormir les douleurs.
Que ne peut un bon livre où la philosophie
Apporte son flambeau, soutient et fortifie?
Le lire est un plaisir, le relire un bonheur :
Méditant ses conseils, l'homme se sent meilleur.

***

J'ai des livres, non pas comme vaine parure,
Où des fers délicats cisèlent la dorure;
A l'habit je tiens peu, croyez-le, j'aime mieux
Un humble bon esprit qu'un sot prétentieux.
Fi de la rareté qu'un fou bibliophile
Acquiert au poids de l'or, brimborion futile,
Que jamais l'acheteur ne lira, n'ouvrira,
Mais unique, partant qu'aucun autre n'aura!
Unique, il est unique! oh! quelle jouissance!
Plus sage, je regarde avec indifférence
Ce splendide inconnu fade, plat, ennuyeux.
Moi j'aime les chefs-d'œuvre : un livre sérieux
Où la mâle pensée à la riche harmonie
Emprunte plus d'éclat, un livre de génie
M'enchante, me transporte, et du rare bouquin
A mon sain jugement inspire le dédain.
Loin cet illustre obscur! Vive mon vieux Sénèque!

***

Ce que j'aime avant tout dans ma bibliothèque
Ce sont les livres chers à mon cœur, et sans prix,
Que m'ont, en expirant, légués quelques amis (1);
Ceux-là me sont sacrés, ceux-là je les préfère;
Témoignage des morts, ils ont un charme austère,
Et je ne puis les voir, à moi seul destinés,
Sans penser aux amis qui me les ont donnés.

III.

COMPENSATION.

Quand la vie arrive à son faîte,
Au vieillard épuisé conseillez la retraite.
Sur lui si les salons jettent leur interdit,
Qu'il fuie un monde qui le fuit,
Qu'il accepte sa déchéance,
Et reconnaisse, à son profit,
Qu'il a changé ses fers contre l'indépendance.

IV.

DÉCANAT ACADÉMIQUE.

L'honneur d'être à la fin doyen d'un corps savant
A ce petit bonheur qu'on est encor vivant.

(1) M. Galeron, M. Baudement, Mme Chuquet.

Combien cet avantage est mêlé d'amertume !
Combien, dans le secret, le souvenir rallume
De ces flambeaux éteints, de ces frères de cœur
Dont le commerce aimable était plein de candeur,
Dont la prose et les vers enchantaient nos séances,
Ingénieux penseurs, maîtres en élégances,
Que la mort a ravis, multipliant nos deuils !
Combien depuis trente ans j'ai suivi de cercueils !
Secrétaire docile, en quatre cimetières
J'ai des derniers adieux salué des confrères
Que nous ne verrons plus ici-bas, mais qu'un jour
Dieu (c'est mon ferme espoir) doit rendre à notre amour.
Tous vivons cependant les mois que Dieu nous laisse.

Mon tour de disparaître approche ! La vieillesse
A des maux précurseurs dont le terme est certain.
Je ne me flatte pas, moi, d'un seul lendemain.
Mais vous tous, jouissez d'une longue carrière,
Féconde en bons écrits, dus au travail austère ;
Et si quelqu'un de vous assiste à mon convoi,
Que ce fidèle ami se souvienne de moi !



OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

ANONYME. Le Sphinx de Solliers-Pont et le Défi à M. le colonel Gazan.

BAVELIER (Adrien). Essai historique sur le droit d'élection et sur les anciennes assemblées représentatives de la France.

BERTAULD (A.). Montalembert orateur et la liberté de discussion.

BOULATIGNIER. Joseph-Laurent Couppey. Étude biographique et souvenirs.

BUCHNER (Alexandre). Les chants populaires de la Serbie.

CAMPION. Annuaire administratif du département du Calvados pour l'année 1875.

CARLEZ (Jules). L'œuvre d'Auber.

CHANTRE (Ernest). Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques. Rapport présenté au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Sessions de Stockholm.—L'âge de la pierre et l'âge de bronze en Troade et en Grèce.—Les Faunes mammalogiques tertiaire et quaternaire du bassin du Rhône.

CHATEL. Rapport de l'archiviste du département à M. le préfet du Calvados pour la session du conseil général du 19 octobre 1874.

CHAUVET (Emmanuel). Galien. Deux chapitres de morale pratique chez les anciens.—Des moyens de procurer l'éducation par l'école.

COPPÉE (François). Le cahier rouge, poésies.

CLOUET (J.). Cas d'empoisonnement par les fleurs

du cytise. — Rapport présenté à la Société industrielle de Rouen sur les sources artificielles de M. Rouby. — Étude sur l'altération des substances alimentaires.

DAVID (J.-A.). Rapport sur Hercule, poème épique en 145 chants et en 4 vol. in-8°, de M. le général comte de Montesquiou.

DE BEAUREPAIRE (Eugène). De Caumont, sa vie et ses œuvres. — Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Normandie, et notice sur M. Guizot.

DE BEAUREPAIRE (Charles). Note sur Jean Le Roy, l'un des auteurs de la Satyre Ménippée. — Note sur le voyage de Don Pedro Nino en Normandie aux années 1405 et 1406.

DECORDE (A.). Discours d'ouverture (en vers) de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Séance publique de 1874.

DE LA CODRE (J.-M.). La science du bonhomme Félix, histoire d'un maire de campagne.

DEMARSY (A.). Voyage du chevalier de Bellerive au camp du roi de Suède, à Bender, en 1712. — Voyage de Regnard en Flandre, en Hollande, en Dannemark et en Suède (1681). — Quelques notes concernant Senlis et ses environs, à l'époque de Charles VI. — De l'ancienne décoration de la façade de l'hôtel-de-ville de Compiègne. — Étude historique sur l'Ordre de St-Jean de Jérusalem. La commanderie de St-Maulis au grand prieuré de France (diocèse d'Amiens). — Bibliographie compiénoise.

DIGARD (de Lousta). Notice nécrologique sur Géhyn-Vérusmor.

FAUVEAU. Considérations mathématiques sur la théorie de l'impôt.

FIERVILLE (Charles). — De Quintilianeis codicibus et præcipue inter nostros de codice Carcassonensi. — Le cardinal Jouffroy et son temps (1412-1473), étude historique.

GASTÉ (Armand). De scoliis sive de convivalibus carminibus apud Græcos. — Jean Le Houx et le vau-de-vire à la fin du XVI[e] siècle. — R.-R. Castel, procureur-syndic du directoire du district de Vire (1790-1791).

GRANEL (Armand). Essai sur l'indifférence en matière politique.

HÉBERT-DUPERRON (L'abbé). Société de secours mutuels entre les membres de l'enseignement primaire du département du Calvados. Compte-rendu pour l'année 1873. — Rapport sur la situation de l'instruction primaire dans le département du Calvados pendant l'année 1873. — Conférence pédagogique faite à Lisieux, le lundi 4 mai 1874. — Géographie du département du Calvados, à l'usage de tous les établissements d'instruction publique.

JARDIN (Édélest.). Voyage géologique autour de l'Islande. — Un monitoire dans la Hague en 1729. — Note sur les antiquités de l'État de Vera-Cruz. — Rapport sur le volume 1871 de l'Institution Smithsonienne.

LAIR (Jules). Fragment inédit de la vie de Louis VII préparée par Suger. — Mémoire sur deux chroniques latines composées au XII[e] siècle à l'abbaye de Saint-Denis.

LE CACHEUX (L'abbé). Documents pour servir à l'histoire de Montebourg et de ses environs de 1789 à 1807. T. 1[er] (Introduction générale. Les idées de

89 en Basse-Normandie. Cahiers des paroisses. Assemblée du grand baillage du Cotentin. La noblesse et le clergé).

LECADRE. Le Havre en 1793, considéré sous le rapport statistique et médical.

LECESNE (Paul). Les armoiries dans les troupes romaines. — Les administrations municipales des campagnes dans les derniers temps de l'Empire romain.

LEGENTIL. Une statue à Auber.

MARCHAND (Eugène). Sur un état minéralogique particulier de la silice.—Climatologie de la ville de Fécamp, ou résumé général des observations météorologiques faites en cette ville pendant les années 1863 à 1872.—Étude de la force chimique contenue dans la lumière du soleil, la mesure de sa puissance et la détermination des climats qu'elle caractérise.

MARTIN (Th.-H.). Astronomie grecque et romaine (Extr. du Dictionnaire des antiquités grecques et romaines).

NADAULT DE BUFFON (Henri). Les musées italiens (Milan Venise, Florence, Rome, Naples). — Rome antique dans Rome moderne.—Le premier président Nadaud. — L'homme physique chez Buffon, ses maladies, sa mort.—Le comte Louis de Cibrario, homme politique et écrivain italien contemporain.— Le colonel Nièpce.

NEYRENEUF. Action de l'électricité sur les flammes, les corps solides et les gaz.— Thèses présentées à la Faculté des sciences de Paris pour obtenir le grade de docteur ès sciences physiques. 1re thèse. Sur le rôle,

dans les phénomènes électriques, des substances isolantes en contact avec des corps conducteurs. — 2° thèse. Propositions données par la Faculté.

PIERRE (J.-Isidore). Faits relatifs au rôle des feuilles dans le développement des plantes.

PONTAUMONT (L. de). Livre de raison des filles de la congrégation de Notre-Dame, à Carentan, revu et annoté. — M. Malouet à Cherbourg. — La duchesse de Mazarin et le chevalier de Courbeville.

ROLIN (L.). Campagne de 1870-1871. La guerre dans l'Ouest. — Historique du deuxième bataillon de la Garde mobile de la Seine-Inférieure pendant la campagne de 1870-1871.

ROUVILLE (Stéphane de). Chute de la république romaine, fragment d'histoire. — Lettres grecques du rhéteur Alciphron, traduites en français. — Cassiodore. De l'âme, traduction française.

SAINT-ALBIN (Hortensius de). Seul avec ma douleur, élégie à la mémoire de ma femme bien aimée, Céline de Saint-Albin, née Duhameau de Villeret.

SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Ch). Sur les variations ou inégalités périodiques de la température (10e Note). Période du vingtième jour dodécuple. Novembre (11e Note). Période du vingtième jour dodécuple. Novembre.

SEVERINO CASSIO. Limite naturale d'Italia ad accidenta, monografia.

THEUREAU (Louis). Haïti et ses emprunts.

THÉVENOT (Arsène). Étude sur *Mes veillées au Paraclet*, poésies par le baron de Walckenaer, laboureur, lauréat de la prime d'honneur dans l'Aube en 1867.

THIELENS (Armand). Voyage en Italie, mai-juin

1874. Description de la collection de la marquise Paulucci, à Novoli, près Florence.

TRAVERS (Julien). Annuaire de la Manche, 46e année. — Arcisse de Caumont. Extraits de ses lettres à M. Frédéric Galeron. — Deux lectures faites à la Société des Antiquaires de Normandie en 1874. — Baudement, de la Bibliothèque nationale.

TRAVERS (Émile). Essai historique sur l'élection des papes. — Une voie saxonne à Caen.

TRIDEAU (M.-H.). Traitement de l'angine couenneuse (diphtérie du pharynx) par les balsamiques. Mémoire publié conformément au vote émis par le Conseil général de la Mayenne.

WALCKENAER (Le baron Ch.), laboureur, lauréat de la prime d'honneur dans l'Aube en 1867. — Mes veillées au Paraclet, poésies.



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Académie française.
2. Académie des sciences morales et politiques.
3. Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, à Paris.
4. Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Paris.
5. Société philotechnique, à Paris.
6. Société de géographie, à Paris.
7. Société des antiquaires de France, à Paris.
8. Société de l'histoire de France, à Paris.
9. Association scientifique de France, à Paris.
10. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
11. Société d'émulation d'Abbeville.
12. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.
13. Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
14. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
15. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
16. Société d'Arras (sciences, lettres et arts).
17. Société éduenne, à Autun.
18. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
19. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
20. Athénée du Beauvoisis, à Beauvais.
21. Société archéologique de Béziers.
22. Société des sciences et belles-lettres de Blois.
23. Société des sciences, etc., de l'Aisne, à St-Quentin.

24. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
25. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
26. Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.
27. Commission des monuments histor., à Bordeaux.
28. Société d'agriculture, etc., de Boulogne-sur-Mer.
29. Société académique de l'arr. de Boulogne-sur-Mer.
30. Société académique de Brest.
31. Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
32. Société d'agriculture et de commerce de Caen.
33. Société de médecine de Caen.
34. Société linnéenne de Normandie, à Caen.
35. Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
36. Société d'horticulture du Calvados, à Caen.
37. Société des beaux-arts, à Caen.
38. Association normande, à Caen.
39. Institut des provinces, à Caen.
40. Société française d'archéologie, à Caen.
41. Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.
42. Société d'archéologie, etc., à Avranches.
43. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
44. Société d'émulation de Cambrai.
45. Société d'agriculture, etc., de la Charente, à Angoulême.
46. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
47. Société académique de Cherbourg.
48. Société des sciences naturelles de Cherbourg.

49. Académie des sciences, etc., à Clermont-Ferrand.
50. Société d'agriculture du Haut-Rhin, à Colmar.
51. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes.
52. Société d'hist. et d'archéol. de Châlon-sur-Saône.
53. Société académique du Cotentin, à Coutances.
54. Société d'agriculture de l'arr. de Compiègne.
55. Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.
56. Académie des sciences, arts et belles-let. de Dijon.
57. Société médicale de Dijon.
58. Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.
59. Société des sciences, etc., du Doubs, à Besançon.
60. Soc. d'études scientifiques et arch. de Draguignan.
61. Société Dunkerquoise (sciences, lettres et arts).
62. Soc. libre d'agricult., etc., de l'Eure, à Évreux.
63. Id., section de Bernay.
64. Société académique, agricole, etc., de Falaise.
65. Académie du Gard, à Nîmes.
66. Académie Delphinale, à Grenoble.
67. Société Havraise d'études diverses, au Havre.
68. Société géologique de Normandie, au Havre.
69. Société d'agriculture, etc., à Tours.
70. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
71. Société académique de Laon.
72. Société des sciences, etc., à Lille.
73. Société d'agricult., sciences et arts de Limoges.
74. Société d'émulation de Lisieux.
75. Société historique de Lisieux.
76. Société d'émulation de Montbéliard.
77. Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

78. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
79. Société d'agriculture, etc., à Lyon.
80. Société d'horticult. de Maine-et-Loire, à Angers.
81. Société d'agricult., d'archéologie, etc., à St-Lo.
82. Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
83. Société d'agricult., etc., de la Marne, à Châlons.
84. Académie de Marseille.
85. Société de statistique de Marseille.
86. Académie de Metz.
87. Société d'hist. naturelle de la Moselle, à Metz.
88. Société industrielle de Mulhouse.
89. Société des sciences, lettres et arts de Nancy.
90. Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
91. Société des sciences, à Strasbourg.
92. Société d'agriculture, etc., à Orléans.
93. Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
94. Société d'agricult., sciences et arts de Poitiers.
95. Société d'agriculture de la Haute-Loire, au Puy.
96. Société agricole, scientifique, etc., à Perpignan.
97. Académie de Reims.
98. Société d'agriculture, etc., de Rochefort.
99. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
100. Société libre d'émulation, etc., de Rouen.
101. Académie des sciences, etc., de Rouen.
102. Société centrale d'agriculture, à Rouen.
103. Société des amis des sciences natur. de Rouen.
104. Société de l'histoire de Normandie, à Rouen.
105. Société industrielle de Rouen.

106. Société d'agric., etc., de la Loire, à St-Étienne.
107. Société d'agriculture, etc., à Mâcon.
108. Comité archéologique de Senlis (Oise).
109. Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
110. Société des sciences morales, etc., à Versailles.
111. Société Viroise d'émulation, à Vire.
112. Acad. des sciences, etc., de la Somme, à Amiens.
113. Académie de Jeux-Floraux, à Toulouse.
114. Académie des sciences, etc., de Toulouse.
115. Soc. d'horticult. de Haute-Garonne, à Toulouse.
116. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
117. Société des sciences physiques et naturelles, id.
118. Société d'émulation du dép. des Vosges, à Épinal.
119. Académie d'Hippone, à Bône.
120. Académie archéologique de Belgique, à Anvers.
121. Société royale des beaux-arts et de litt. de Gand.
122. Institut Lombard, à Milan.
123. Société d'histoire de Lancastre et de Chester.
124. Soc. littéraire et philosophique de Manchester.
125. Soc. d'archéol. et de numism. de St-Pétersbourg.
126. Académie royale des sciences, à Amsterdam.
127. Société royale de zoologie, à Amsterdam.
128. Société malacologique de Belgique, à Bruxelles.
129. Société des sciences naturelles de Brünn.
130. Université royale de Norwége, à Christiania.
131. Institut Smithsonien, à Washington.
132. Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.
133. Académie américaine des arts et sciences de Boston.
134. Académie des sciences de Saint-Louis.
135. Académie des sciences natur. de Philadelphie.

136. Institut libre des sciences de Philadelphie.
137. Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.
138. Société d'histoire naturelle de Portland.
139. Lycée d'histoire naturelle de New-York.
140. Société de médecine de la Colombie.
141. Institut d'Essex.
142. Société Khédiviale de Géographie, au Caire.



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 15 JUILLET 1875.



Bureau

POUR L'ANNÉE 1874-1875.

MM.

CHAUVET, *président.*
***, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
LAVALLEY, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

CHAUVET, TRAVERS, LAVALLEY,	membres de droit.
DENIS, FAYEL, JOLY, PIERRE, ***, MELON,	membres élus.

Membres titulaires.

MM.

TRAVERS, profr honoraire à la Fac. des Lettres.

DESBORDEAUX, membre de la Soc. d'agriculture.

MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.

BERTAULD, professeur à la Faculté de droit, maire de Caen.

GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.

CAUVET, professeur à la Faculté de droit.

DU MONCEL, de l'Institut de France.

CHATEL, archiviste du Calvados.

MELON, président du Consistoire.

JOLY, doyen de la Faculté des lettres.

COURTY, de la Société des Antiq. de Normandie.

COLLAS, conseiller à la Cour d'appel.

BUCHNER, profr de litt. étr. à la Fac. des lettres.

FAYEL, professeur à l'École de médecine.

DENIS, professeur à la Faculté des lettres.

DUPRAY DE LA MAHÉRIE, conseiller à la Cour d'appel.

EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur à la Fac. des sciences.

PIQUET, conseiller à la Cour d'appel.

HÉBERT-DUPERRON, inspecteur de l'Académie.

DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel.

LEGENTIL, professeur de seconde au Lycée.

DENIS-DUMONT, profr à l'École de médecine.
DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
CARLEZ (Jules), professeur de musique.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Société d'agriculture.
LE CERF, membre de la Société des Antiquaires.
ALLOU, recteur de l'Académie.
CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
LAVALLEY (Gaston), sous-bibliothécaire.
RAMBAUD, professeur à la Faculté des lettres.
TRAVERS (Émile), conseiller de préfecture.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Soc. des beaux-arts.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, directeur de l'École secondaire de médecine.
HOUYVET, conseiller à la Cour d'appel.
WIART, professeur à l'École de médecine.
CAREL, professeur à l'École de droit.
CAMPION, secrétaire de la Mairie.
NEYRENEUF, professeur de physique au Lycée.
LE BLANC, ingénieur en chef.
LANFRANC DE PANTHOU, avocat général.
VARNIER, professeur au Lycée.
GASTÉ, professeur de rhétorique au Lycée.
DESDEVISES DU DEZERT, professeur à la Faculté des lettres.
BOIVIN-CHAMPEAUX, procureur général.

Membres honoraires.

MM.

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et de Lisieux.
BONNAIRE, profr honoraire de la Fac. des sciences.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
GERVAIS, membre de la Soc. des Ant. de Normandie.
DE LA CODRE, notaire honoraire.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
LE BOUCHER, profr honre de la Fac. des sciences.
Is. PIERRE, doyen de la Fac. des sciences.

Membres associés-correspondants

MM.

PATIN, secrétaire perpét. de l'Académie française.
DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
Mme Lucie COUEFFIN, à Bayeux.
GIRARDIN, ancien recteur de l'Acad. de Clermont.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETHON, sous-bibliothécaire, à Rouen.

MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, id.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, ex-inspecteur général des haras, à St-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, ancien professeur au lycée du Mans.
HUREL, ex-professeur de rhétorique, à Falaise.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
VIOLLET, ingénieur à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, professeur de physique à la Faculté des sciences de Paris.
RICHARD, ex-préfet du Finistère.
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, à Paris.
CASTEL, ex-agent-voyer-chef, à Bayeux.
JAMIN, membre de l'Institut, à Paris.
DELACHAPELLE, ancien professeur, à Cherbourg.
DUMONT, juge, à St-Mihiel.
DE BANNEVILLE, diplomate, à Paris.
CHARPENTIER, directeur de l'École normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.

LE HÉRICHER, ex-prof[r] de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, directeur de l'Observatoire, à Paris.
HUE DE CALIGNY, corresp. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen de la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, conseiller à la Cour de Cassation, id.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
MÉNANT, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (L'abbé), à Paris.
CHÉRUEL, recteur de l'Académie de Poitiers.
DE BUSSCHER, secr. de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchar), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id. id.
DUVAL-JOUVE, inspect[r] universitaire, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à Nort-Roncton (Norfolk).
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
MERGET, prof[r] à la Faculté des sciences de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, ancien provis[r], à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, directeur des beaux-arts, à Paris.
CHOISY, ancien professeur de rhétorique, à Falaise.
DECORDE, curé de N.-D.-d'Aliermont (Seine-Inf.).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), de l'École des chartes, à Paris.
TARDIF (Jules), id. id.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, id.

DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAUREAU, membre de l'Institut, à Paris.
Mlle A. BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE ROZIÈRE, inspect^r général des archives, à Paris.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
AKERMANN, sec. de la Soc. roy. des ant. de Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des archives nationales, à Paris.
Mme PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DE RAYNAL, premier avocat général à la Cour de Cassation.
LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.
BOVET, ex-bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Société des ant. de Picardie.
SAUVAGE, ex-juge de paix, à Le Louroux-Béconnais.
GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREUIL DE MARZAN, à Marzan.
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTORF, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des Aff. étr., à Paris.
LAFFETAY, chanoine et bibliothécaire, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.

DIGARD DE LOUSTA, bibliothécaire, à Cherbourg.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, ex-pharmacien de la Marine, à Avranches.
DE LA FERRIÈRE, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), profr d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
JARDIN (Éd.) inspr. adj. de la Marine, à Brest.
FRANÇOIS, ancien conseiller d'État.
CANTU (César), historien, à Milan.
CANEL, littérateur, à Pont-Audemer.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Oct.) de l'Académie française, à St-Lo.
Mme CAREY, poète anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris,
GUESSARD, membre de l'Institut, à Mesnil-Durand.
LAIR (Jules), de l'École des Chartres, à Paris.
ESTAINTOT (Robert d'), avocat, à Rouen.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
GAUCHER, profr de seconde au lycée Bonaparte, id.
LUCE, auxiliaire et lauréat de l'Institut, id.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.

PERIN (Jules), avocat, à Paris.
MORIN, ex-dirtr de l'École des sciences de Rouen.
Mme Esther SEZZI, à Paris.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
GROS, docteur en médecine à Paris.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, ex-inspectr de l'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, avocat et publiciste, id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.
MAREY, professeur au Collége de France, id.
JOAO DA CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Pierre), sergent-at-law, à Londres.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour de Paris.
DE SAINT-ALBIN (H.), conseiller à la Cour de Paris.
GOMART (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.
RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.
HERBERT, professeur de rhétorique, à Bastia.
BERTHIER (Johanny), homme de lettres, à Paris.
COUGNY, professeur au lycée de Versailles.
DE CHÉNIER (Gabriel), avocat, à Paris.
OLIVIER, avocat, à Bône (Algérie).
BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
PELLERIN, avocat-général, à Nîmes.
CAILLEMER, professeur de Code civil, à Grenoble.
CHARPENTIER, ancien officier supérieur, à Alençon.
QUENAULT, ancien sous-préfet de Coutances.
CIALDI (Alexandre), à Rome.

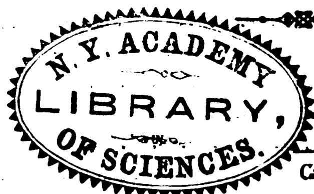
BEAUNE, procureur général à la Cour d'Alger.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
DE CUYPER, inspecteur de l'école des mines, à Liège.
BLIER (Paul), professeur au lycée de Coutances.
FIERVILLE (Ch.), censeur au lycée du Havre.
VILADE (Léon de), juge au tribunal de Bayeux.
THEUREAU, homme de lettres, à Paris.
DAUSSE, ancien ingénieur en chef, id.
DE SAINT-VENANT, ancien ingén. en chef, à Paris.
GUÉRARD (A.), fabuliste, id.
DECORDE, ex-secrétaire de l'Académie de Rouen.
LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste, à Évreux.
TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
LOYSEL, docteur en médecine, à Cherbourg.
ANQUETIN, id., à Valmont (Seine-Inférieure).
RABOU, ancien procureur général, à Paris.
REYNALD, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
OLIVIER, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
DE FORMEVILLE, ancien conseiller, à Trouville.
ROBINO-BERTRAND, avocat, à Nantes.
THÉRY, insp.-général hon. de l'Université, à Paris.
HIPPEAU, professeur honoraire de Faculté, à Paris.
MARIE, professeur à l'École de droit de Rennes.
M[me] DACHÉ, à Bayeux.
VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.
THIELENS, id., à Tirlemont.
PUISEUX, inspecteur d'Académie, à Versailles.
LEBRETHON, professeur au lycée de Laval.
ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
WIESENER, ancien prof[r] au lycée Louis-le-Grand.

MÉTIVIER, professeur d'histoire, à La Flèche.
DES DIGUÈRES, membre de plusieurs Sociétés savantes.
FOUCHER DE CAREIL, éditeur de Leibnitz, à Paris.
GARCIN DE TASSY, professeur au Collége de France.
DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.
TROCHON, procureur de la République, à Mortain.
LE CACHEUX (L'abbé), lauréat de l'Académie de Caen, à Valognes.
DELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.
CLAYE (J.), imprim. et homme de lettres, à Paris.
SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Ch.), membre de l'Institut, à Paris.
BRÉAL (Michel), prof[r] au Collége de France, id.
GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
HÉGUIN DE GUERLE, inspect[r] hon[re] de l'Université.
DROUYN DE LHUYS, ancien ministre, à Paris.
VALLÈS (François), ingén[r] en chef hon[re], à Paris.
DEMARSY, conservateur du musée de Compiègne.
LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.
SOREL (Albert), économiste, à Paris.
PIÉDAGNEL (Alexandre), littérateur, à Paris-Passy.
LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.
GIMET, id.
WEY (Francis), inspecteur des archives, à St-Germain-en-Laye.
GAUGAIN, physicien, à St-Martin-des-Entrées.
COPPÉE (François), poète dramatique, à Paris.
BOUTMY, dir. de l'École libre des sc. politiques, id.
PEZERIL, sous-intendant militaire, à St-Brieuc.
PARROT, antiquaire, à Angers.

FERRAND, préfet d'Indre-et-Loire, à Tours.
LECESNE, conseiller de préfecture, à Arras,
NADAULT DE BUFFON, avocat général, à Rennes.
BAVELIER (Adrien), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, à Paris.
DELISE, procureur général, à Besançon.



TABLE DES MATIÈRES.



Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

